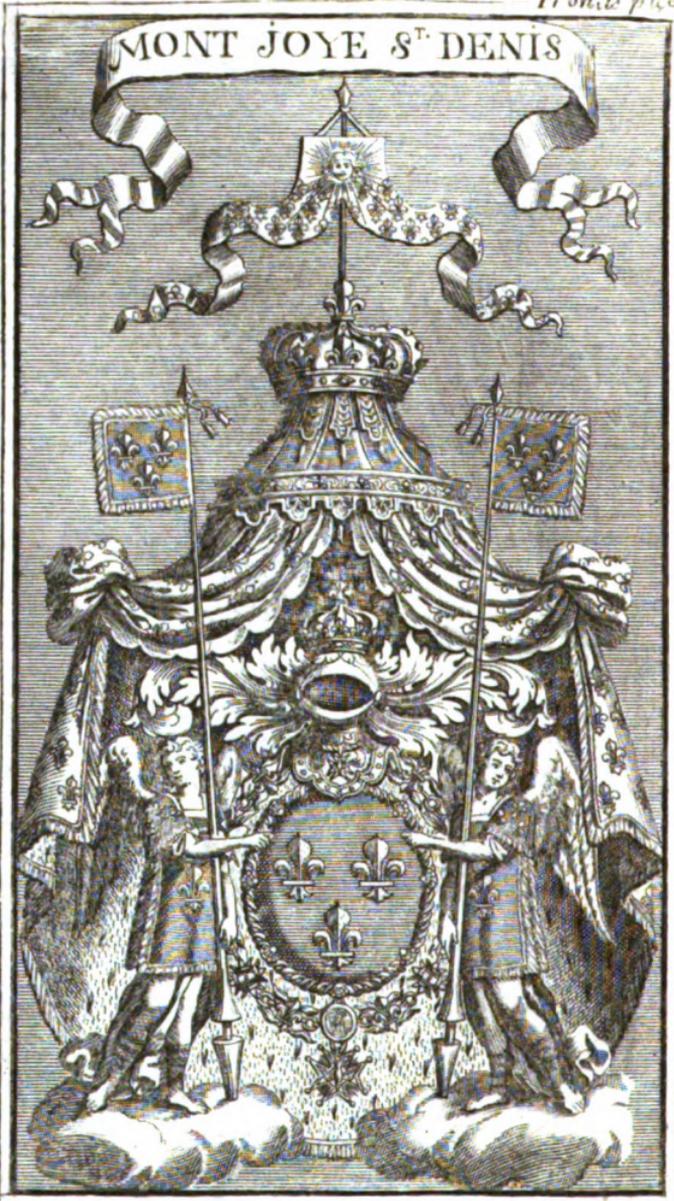


Fronius pice.



*Le Roy premier Chanoine d'honneur de
l'eglise de Lyon.*

NOUVELLE
*MÉT*HODE
RAISONNÉE
DU BLASON,
OU
DE L'ART HÉRALDIQUE

DU P. MENESTRIER,

*Mise dans un meilleur ordre, & augmentée
de toutes les connoissances relatives à cette
Science.*

Par M. L***.



A LYON,

Chez PIERRE BRUYSET PONTIUS, t^{me}
S. Dominique, près le Cloître des RR. PP. Jacobins.



M D C C L X X.

AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE.

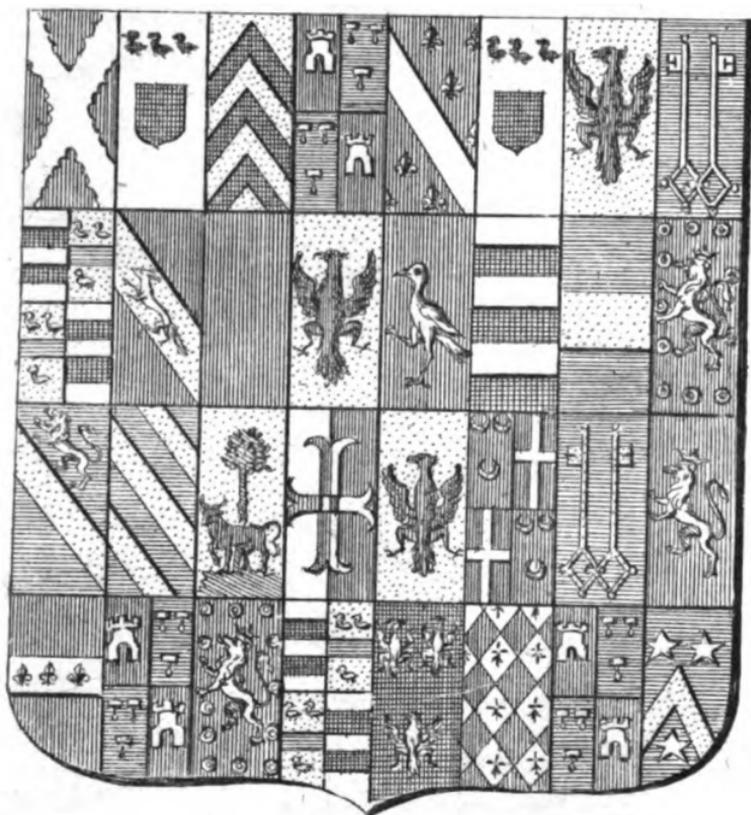


THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PHYSICS DEPARTMENT



Epitre. Dedicatoire.



**A LA TRES-NOBLE ET TRES-ILLUSTRE
EGLISE DE LYON.**

**QUI A, POUR PREMIER CHANOINE D'HONNEUR,
LE ROI,
POUR ARCHEVÊQUE, MONSIEUR
ANTOINE DE MALVIN DE MONTAZET,
COMTE DE LYON, PRIMAT DE FRANCE, &c.
ET TRENTE - DEUX CHANOINES, COMTES
DE LYON.**

**TRES-NOBLES ET TRES-ILLUSTRES
SEIGNEURS,**

Cet ouvrage étant particulièrement destiné à
l'instruction des jeunes Gentilshommes, c'est
à juste titre qu'il fut toujours consacré à Votre
Eglise, comme au Corps le plus Illustre & le plus
Noble du Royaume. Je me fais un honneur & un
à ij

E P I T R E.

devoir de Vous en renouveler l'hommage par la Dedicace de cette nouvelle édition , dont les augmentations considérables , aussi curieuses qu'utiles, en font un nouveau livre. Pourroit-il paroître sous des auspices plus favorables ? Vos Noms , TRES-ILLUSTRES SEIGNEURS , y ajouteront un nouveau prix , & serviront d'exemple à la Noblesse. Elle apprendra de Vous que s'il est avantageux de descendre de ces Familles antiques , il est infiniment plus glorieux encore d'en avoir les sentimens , & qu'une haute naissance n'est qu'un engagement à de grandes vertus.

Je suis avec un très-profond respect ,

TRES-NOBLES ET TRES-ILLUSTRES SEIGNEURS ,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

PIERRE BRUYSET PONTHUS.

ARMORIAL ACTUEL

DE LA TRÈS-NOBLE

ET TRÈS-ILLUSTRE EGLISE DE LYON.

LE Roi, premier Chanoine d'honneur, *Voyez la Planche du Frontispice, & la page 390.*

Monseigneur Antoine de Malvin de Montazer, Archevêque, Comte de Lyon, Primat de France, porte écartelé au 1 & 4, d'azur à trois étoiles d'or; au 2 & 3, de gueules à deux balances d'or, l'écu entourré du cordon des Comtes de Lyon, au bas duquel pend la Croix, timbré d'une couronne ducale, surmontée d'un chapeau d'Archevêque, la Croix Primatiale passée en pal derrière l'écu.

Le Chapitre porte de gueules à un griffon d'argent & un lyon d'or affrontés; l'écu entourré du collier des Comtes de Lyon, timbré d'une couronne de Comte, deux anges pour tenants.

Le pennon parti de sept, coupé de trois, donne trente-deux quartiers, & représente les armoiries des trente-deux Comtes de Lyon.

Au 1 Quartier, de gueules au sautoir engressé d'argent, pour M. Marie-Eugene de Montjouvant, Doyen.

Au 2, d'argent à l'écu en abîme de sable, surmonté de trois merlettes de même, pour M. Gabriel-Cesar de S. Aulbin de Saligny, Archidiacre.

à iij

Au 3, d'or à trois chevrons de sable, pour M. Hektor de Levi, ci-devant Précenteur.

Au 4, écartelé au 1 & 4, de gueules, à la tour crenelée d'argent, maçonnée, ajourée de sable; au 2 & 3, d'azur à trois maillets d'or, pour M. Jean-Antoine de Castellás, Chantre.

Au 5, de gueules semé de fleurs-de-lys d'or, à la bande d'argent brochant sur le tout, pour M. Joseph - Abel Allemand de Champier, Chamariér.

Au 6, comme au 2, pour M. Jacques de S. Aulbin de Saligny, Grand-Sacristain.

Au 7, d'or à l'Aigle de gueules, pour M. Gabriel de Montmorillon, Grand-Custode.

Au 8, d'azur à deux clefs d'or adossées & entretenues, pour M. François de Clugny, Prévôt.

Au 9, écartelé au 1 & 4, d'argent à deux fasces de sable; au 2 & 3, d'or à la fasce d'azur, accompagnée de trois cannes de même, pour M. François de Sales-Louis-Augustin Barbier de l'Escoet, Maître du Chœur.

Au 10, de gueules à la bande d'or, chargée d'une fouine d'azur, pour M. Joseph de Fay de Maubourg.

Au 11, de gueules plein, pour M. Hyppolite du Vivier de Lanfac.

Au 12, comme au 7, pour M. Laurent-François de Montmorillon.

Au 13, de gueules à la grue marchante d'argent, pour M. François de Gruel du Villars.

Au 14, fascé d'argent & de sable de 6 pièces, pour M. Louis de Jouffroy d'Uzelles.

Au 15, d'azur à la fasce d'or, pour M. Gaspard de Pingon. *

Au 16, de gueules au lion d'argent, lampassé, couronné d'or, accompagné de douze besants d'or rangés en orle, pour M. Annet de Chabans.

Au 17, d'azur à la bande d'or, accompagnée en chef d'un lion d'or passant dans le sens de la bande, pour M. François-Joachim de Pierre de Bernis, Cardinal, Archevêque d'Alby, Ministre d'Etat.

Au 18, d'azur à trois bandes d'or, pour M. Pierre de Guain de Linars.

Au 19, d'or à l'arbre de sinople, planté sur une terrasse de même, à la vache passante de gueules brochant sur le tout, pour M. Guillaume du Pac de Bellegarde.

Au 20, parti d'argent & de gueules à la croix annulée de l'un à l'autre, pour M. Claude-Gaspard de Lezai de Marnesia.

Au 21, comme au 7, pour M. Simon de Montmorillon.

Au 22, écartelé au 1 & 4, de gueules à trois croissants d'or; au 2 & 3, de gueules à la croix

* La branche dont est M. le Comte de Pingon, portoit autrefois d'azur à la fasce d'or, flanqué en chef & en pointe d'argent pour brisure; mais étant devenue la branche aînée, elle a repris les armes pleines de la Famille, telles qu'elles sont décrites ci-dessus.

d'argent , pour M. Jean-Baptiste Oryot d'Aspremont.

Au 23, comme au 8 , pour M. Louis de Clugny de Thenissey.

Au 24, de gueules au lion d'hermine , armé , lampassé & couronné d'or , pour M. Silvain-Leonard de Chabannes.

Au 25, de gueules à la bande d'argent , chargée de trois fleurs - de - lys d'azur , pour M. Claude-Hyacinte de Beaumont de S. Quentin.

Au 26, comme au 4 , pour M. Guillaume de Castellas de Nuzargues.

Au 27, comme au 16 , pour M. Armand de Chabans.

Au 28, comme au 9 , pour M. Alexandre-Marie-Joseph Barbier de Kernon.

Au 29, de sable à trois aigles d'or , pour M. Louis-François de Poix de Marecreux , actuellement Précenteur.

Au 30, lozangé d'argent & d'azur , l'argent chargé d'une moucheture de sable , pour M. Gabriel de Bertrand de Richemont.

Au 31, comme au 4 , pour M. Jean-Antoine de Castellas.

Au 32, d'azur au chevron d'or , accompagné de trois étoiles d'argent , pour M. Marie-Agathe de Bernard de Rully.

Pour les ornemens extérieurs de l'écu , voyez la page 248.

A V E R T I S S E M E N T .

LA plupart des Méthodes du Blason suivent dans l'explication des principes , l'ordre alphabétique du Dictionnaire des termes héraldiques. C'est celui qu'avoit adopté particulièrement le P. Menestrier , dont nous redonnons l'ouvrage sous une nouvelle forme : mais cet ordre n'ayant aucune liaison est peut-être la cause des difficultés que les jeunes gens éprouvent dans l'étude du Blason. Nous lui avons préféré l'ordre des matières, plus naturel , plus aisé à retenir , & par conséquent plus propre au but que nous nous sommes proposé.

En parlant des marques extérieures des dignités , des grands emplois , des différens ordres de chevalerie , nous avons pensé qu'on verroit avec plaisir l'origine , les progrès , les fonctions , les privilèges de ces grandes charges & de ces ordres. L'histoire de ces offices nous a paru appartenir à la science héraldique.

Nous avons décrit les armoiries de tous les Souverains & Etats de l'Europe , marqué la raison des différens quartiers qu'ils por-

AVERTISSEMENT.

tent, montré quelle étoit l'origine de la Noblesse, quels étoient ses privilèges, ses titres, soit propres soit d'illustrations.

On trouvera la maniere de dresser les preuves de Noblesse, l'arbre généalogique d'un prétendant à un Ordre, ou à un College qui demande des preuves, le pennon paternel & maternel, le pennon direct, & un modèle de généalogie complete d'une famille avec toutes ses branches suivant l'ordre de la succession; de sorte que nous pouvons assurer que cette nouvelle méthode contient absolument toutes les connoissances relatives à l'art du blason, puisées dans les meilleures sources.

Le Dictionnaire a été augmenté de beaucoup de termes dont l'intelligence étoit nécessaire pour lire cet ouvrage avec fruit; entre autres, on y trouvera les articles, *Ban*, *Arriere-ban*, *Rois d'armes*, *Héraults & Pourfuivans d'armes*, *Tournois*, *Pas d'armes*, *Supports*, *Tenants*, *Pavillons*, &c.

On n'a pas cru devoir faire mettre le nom des familles au bas des armoiries gravées, afin que les jeunes gens s'accoutumassent à reconnoître les familles par leurs armoiries & les armoiries par les noms de famille.

SOMMAIRE DES LEÇONS.

NOtions préliminaires. Définition du Blason & des armoiries. Antiquité des armoiries. Origine des armoiries. Etimologie du mot Blason. Division des armoiries. Armoiries de Domaine, de Dignités, de Concession, de Patronage, de Prétention, de Familles & de Société. Pag. 7 jusqu'à la page 12.

LEÇON I. Des Emaux, Ils comprennent deux métaux, cinq couleurs & deux fourrures. Pag. 12 jusqu'à la p. 14.

LEÇON II. De l'Ecu & de ses partitions. Pag. 14 jusqu'à la pag. 19.

LEÇON III. Différentes parties de l'Ecu. Méthode pour blasonner des armoiries simples ou composées. Pag. 19 jusqu'à la 35.

LEÇON IV. Figures héraldiques, Pièces honorables du premier ordre. Pag. 26 jusqu'à la p. 35.

LEÇON V. Pièces honorables mises en nombre. Pièces honorables diminuées. Pag. 37 jusqu'à la pag. 48.

LEÇON VI. De l'Ecu couvert de certaines pièces en nombre égal, de manière qu'il y a autant d'un émail que d'un autre. Pag. 49 jusqu'à la p. 56.

LEÇON VII. Pièces honorables du second ordre. Points équipollés. L'Echiquier ou l'Echiqueté. Les frettes ou le fretté. Le treillissé. Les lozanges & le lozangé. Les fusées & le fuselé. Les maeles. Les rustes. Les besants. Les tourteaux. Les billettes. Pag. 57 jusqu'à la p. 67.

LEÇON VIII. Attributs des pièces honorables. Pag. 67 jusqu'à 75.

LEÇON IX. Suite des attributs des pièces honorables. Diverses sortes de croix. Pag. 76 jusqu'à 83.

LEÇON X. Suite des attributs des Croix. Pag. 84 jusqu'à la page 90.

LEÇON XI. Suite des attributs. Le sautoir & le chevron. Pag. 91 jusqu'à la page 96.

LEÇON XII. Suite du même sujet. Le pairle, la bordure, le trelcheur, le pal, &c. Pag. 97 jusqu'à la p. 101.

LEÇON XIII. Disposition des figures dans l'écusson, selon

SOMMAIRE DES LEÇONS.

- leur nombre. Page 102 jusqu'à la page 108.*
- LEÇON XIV.** *Figures naturelles. Le corps humain & ses différentes parties. Pag. 108 jusqu'à la p. 115.*
- LEÇON XV.** *Suite des figures naturelles. Les quadrupèdes. Le lion. Pag. 116 jusqu'à la p. 122.*
- LEÇON XVI.** *Suite du même sujet, autres quadrupèdes. Le cheval, le chameau & l'éléphant. Pag. 122 jusqu'à la page 128.*
- LEÇON XVII.** *Suite des quadrupèdes. Les chiens, les chats, le loup & l'ours. Pag. 129 jusqu'à la 134.*
- LEÇON XVIII.** *Suite des quadrupèdes. Bœuf, taureau, vaches, bœufs, moutons, brebis, chèvres, licorne, cerfs. Pag. 134 jusqu'à la p. 141.*
- LEÇON XIX.** *Suite du cerf, daims, sanglier, porc-épi, renard, lièvre, lapins, &c. Pag. 142 jusqu'à la p. 146.*
- LEÇON XX.** *Les oiseaux. L'aigle, les cannettes, les merlettes, le coq & le paon. Les oiseaux de proie, le cigne, la cigogne, &c. Pag. 147 jusqu'à la p. 153.*
- LEÇON XXI.** *Suite des oiseaux. Le phénix, la colombe, le perroquet, &c. le vol, le demi-vol. Les poissons, le dauphin, les bars, &c. les coquilles & vannets. P. 153 jusqu'à la 160.*
- LEÇON XXII.** *Les insectes, les reptiles. Pag. 161 jusqu'à 164.*
- LEÇON XXIII.** *Figures chimeriques ou d'invention, anges, têtes de cherubins, sirènes, harpies, dragons monstrueux, griffon, &c. Pag. 165 jusqu'à la p. 169.*
- LEÇON XXIV.** *Les plantes, arbres, fleurs, fruits, &c. Pag. 169 jusqu'à la p. 176.*
- LEÇON XXV.** *Suite du même sujet. Fleurs-de-lys, grenades &c. Les astres & les météores, le soleil, l'ombre de soleil, le croissant, les étoiles, les comètes, les nuages, l'arc-en-ciel. Pag. 176 jusqu'à la p. 183.*
- LEÇON XXVI.** *Les éléments. Le feu, l'eau, la terre. Pag. 183 jusqu'à la p. 186.*
- LEÇON XXVII.** *Figures artificielles, instrumens de cérémonies sacrées, instrumens de cérémonies profanes. Vêtements & ustensiles de ménage. Pag. 186 jusqu'à la page 194.*

SOMMAIRE DES LEÇONS.

- LEÇON XXVIII.** Instrumens de guerre, chasse, pêche & navigation. Pag. 194 jusqu'à la p. 201.
- LEÇON XXIX.** Suite des figures artificielles. Ouvrages d'architecture civile & militaire, figures qui peuvent s'y rapporter. Pag. 202 jusqu'à la p. 208.
- LEÇON XXX.** Suite des figures artificielles. Instrumens propres aux arts & metiers. Pag. 209 jusqu'à la p. 217.
- LEÇON XXXI.** Des brisures pour les Cadets, de la forme des écussons. Pag. 218 jusqu'à la p. 224.
- LEÇON XXXII.** Des partitions extraordinaires. Pag. 225 jusqu'à la p. 228.
- LEÇON XXXIII.** Des ornemens extérieurs. Les couronnes, les casques, le bourlet, les lambrequins & le cimier. Pag. 229 jusqu'à la p. 239.
- LEÇON XXXIV.** Marques des dignités & emplois. Dignités Ecclésiastiques. Cardinal, Primat, Archevêque, Evêque Abbé, &c. Comtes de Lyon, Chanoines de S. Claude, de S. Victor de Marseille, Dames Chanoinesses de Neuville en Bresse, d'Alix & de Leigneu. Pag. 240 jusqu'à la page 253.
- LEÇON XXXV.** Dignités séculières. Princes du Sang, grands Sénéchaux, Connétables, Chanceliers de France. Page 253 jusqu'à la p. 266.
- LEÇON XXXVI.** Suite des dignités séculières. Pairs de France. Origine, antiquité, rang des Pairs, noms & armoiries des Pairs actuels. Pag. 266 jusqu'à la p. 283.
- LEÇON XXXVII.** Suite de la Pairie. Hommage des Pairs, réception des Pairs au Parlement, serment des Pairs, leurs fonctions, leur séance au Parlement. Grands d'Espagne, noms des Grands d'Espagne qui sont en France. Pag. 283 jusqu'à la p. 293.
- LEÇON XXXVIII.** Suite des dignités. Maréchal de France, Amiral, Vice-Amiral, Général des Galeres, Grand Maître de l'Artillerie, Grand Maître de France, Grand Chambellan, Grand Ecuyer. Pag. 294 jusqu'à la p. 308.
- LEÇON XXXIX.** Suite des dignités. Grand Bouteiller ou Echançon, Grand Pannetier, Grand Veneur, Grand Fauconnier, Colonel-Général de l'Infanterie, Colonel-Général de la Cavalerie, Colonel-Général des Dragons &

SOMMAIRE DES LEÇONS.

- Colonel des Gardes Françaises, Colonel-Général des Suisses & Grisons. Premier Président du Parlement, Président à Mortier. Pag. 308 jusqu'à la p. 327.*
- LEÇON XL.** *Ordres de Chevalerie. Ordres de S. Michel, de S. Esprit, de S. Louis, du Mérite Militaire, de S. Lazare & du Mont-Carmel, de Malte. Pag. 327 jusqu'à la p. 346.*
- LEÇON XLI.** *Suite des Ordres de Chevalerie. Ordres de la Toison d'or, de S. Janvier, de la Jarretiere, de Christ en Portugal, de l'Aigle blanc, de l'Aigle noir, de Danesbrog, de l'Eléphant, des Chérubins, de l'Annonciade, de S. André de Russie. Ordre Teutonique. Page 347 jusqu'à la page 362.*
- LEÇON XLII.** *Suite des Ordres de Chevalerie. Ordres de la Ste. Ampoule, de la Genette, de la Couronne Royale, de la Crosse de Genest, du Navire, de l'Etoile, de Notre-Dame du Chardon, du Porc-épic, du Croissant, de l'Épi, de la Cordelière, de la Charité-Chrétienne, de Ste. Magdeleine, de S. Georges en Franche-Comté, du Bain, de S. André, de S. Jacques de l'Épée, d'Alcantara, de Cabatrava, d'Avis, de Notre-Dame de grâces, de la Bande, de S. Etienne de Toscane, du Précieux Sang, de S. Lazare & de S. Maurice, de S. Marc, de S. Georges à Genes, du Dragon en Allemagne, de l'Ours, de l'Amour du Prochain, de la Concorde, de la Générosité, de S. George en Bavière, de S. Hubert, de la Tête de Mort, de la Noble-Passion, du Cigne, de S. Rapert, de la Fidélité, de Ste. Catherine en Russie, de l'Épée en Suede, des Dames Esclaves de la Vertu, des Dames pour l'Honneur de la Croix, des Dames de la Croix Etoilee. Pag. 363 jusqu'à la p. 386.*
- LEÇON XLIII.** *Connoissance des Armoiries par Les familles, & des familles par les Armoiries. Armoiries des Empereurs, Rois, Princes, États & Républiques de l'Europe. Pag. 386 jusqu'à la p. 420.*
- LEÇON XLIV.** *Suite des armoiries des Princes Souverains. Pag. 422 jusqu'à la p. 432.*
- LEÇON XLV.** *Suite des armoiries des Princes. Pag. 433 jusqu'à la p. 442.*

SOMMAIRE DES LEÇONS.

LEÇON XLVI. *De la Noblesse, son origine, ses privileges.*

Derogance à la Noblesse. Pag. 443 jusqu'à la p. 467.

LEÇON XLVII. *Titres propres à la Noblesse. Ecuyers, Chevaliers. Cérémonie pour la reception d'un Chevalier, son serment, ses prerogatives. Deux sortes de Chevaliers, Chevaliers-Bacheliers, Chevaliers-Bannerets. Dégradation d'un Chevalier. Titres de la Noblesse de Robe: titres d'illustration: Barons, Vicomtes, Comtes, Marquis, Ducs, Duchés, Sire, Damoiseau, Vidame. Pag. 467 jusqu'à la p. 498.*

LEÇON XLVIII. *Des preuves de Noblesse. Degrés & quartiers, progression des quartiers, arbre généalogique, pennon paternel & maternel, pennon direct, exemple de généalogie complete, généalogie de la Maison de France, Ducs de Bourbon. Branche des Comtes de Montpensier. Branche des Comtes de la Marche. Branche des Comtes de Vendosme. Maison Royale. Branche d'Espagne. Branche d'Espagne-Sicile. Branche d'Espagne-Parme. Branche d'Orléans. Branche de Bourbon-Condé. Branche de Bourbon-Conti. Branches des Comtes de Soissons, des Ducs de Montpensier, des Seigneurs de Carency & des Seigneurs de Preaux. Depuis la page 499 jusqu'à la page 555.*

Dictionnaire Universel des termes du Blason. Depuis la page 556 jusqu'à la fin.

Fin du Sommaire.

NB. *Planche 23, Figure 23, au lieu des armoiries de S. Denouac, blasonnées dans le discours, le Graveur a répété celles de Beaumanoir-Lavardin, gravées dans la planche 7.*

PLACEMENT DES PLANCHES.

P*avillon Royal*, vis-à-vis du Frontispice.

Armor. de l'Eglise de Lyon, vis-à-vis de l'Épître dédicatoire.

<i>Planches 2, 2 & 3</i> , ensemble entre les pages 24 & 25	<i>Pl. 27</i> , en face de la p. 194
<i>Pl. 4</i> , en face de la page 36	<i>Pl. 28</i> , . de la p. 198
<i>Pl. 5</i> , . . de la p. 48	<i>Pl. 29</i> , . de la p. 208
<i>Pl. 6</i> , . . de la p. 56	<i>Pl. 30</i> , . de la p. 216
<i>Pl. 7</i> , . . de la p. 66	<i>Pl. 31</i> , . de la p. 224
<i>Pl. 8</i> , . . de la p. 74	<i>Pl. 32</i> , . de la p. 228
<i>Pl. 9</i> , . . de la p. 82	<i>Pl. 33</i> , . de la p. 232
<i>Pl. 10</i> , . de la p. 90	<i>Pl. 34</i> , . de la p. 238
<i>Pl. 11</i> , . de la p. 96	<i>Pl. 35</i> , . de la p. 246
<i>Pl. 12</i> , . de la p. 100	<i>Pl. 36</i> , . de la p. 252
<i>Pl. 13</i> , . de la p. 106	<i>Pl. 37</i> , . de la p. 298
<i>Pl. 14</i> , . de la p. 114	<i>Pl. 38</i> , . de la p. 308
<i>Pl. 15</i> , . de la p. 122	<i>Pl. 39</i> , . de la p. 324
<i>Pl. 16</i> , . de la p. 128	<i>Pl. 40</i> , . de la p. 326
<i>Pl. 17</i> , . de la p. 134	<i>Pl. 41</i> , . de la p. 346
<i>Pl. 18</i> , . de la p. 140	<i>Pl. 42</i> , . de la p. 354
<i>Pl. 19</i> , . de la p. 146	<i>Pl. 43 & 44</i> , ensemble, entre les pages 384 & 385
<i>Pl. 20</i> , . de la p. 152	<i>Pl. 45</i> , en face de la p. 406
<i>Pl. 21</i> , . de la p. 160	<i>Pl. 46</i> , . de la p. 418
<i>Pl. 22</i> , . de la p. 166	<i>Pl. 47</i> , . de la p. 434
<i>Pl. 23</i> , . de la p. 168	<i>Pl. 48</i> , . de la p. 442
<i>Pl. 24</i> , . de la p. 174	<i>Pl. 49</i> , ou <i>Arbre Généalogique</i> , en face de la p. 506
<i>Pl. 25</i> , . de la p. 182	
<i>Pl. 26</i> , . de la p. 188	

Carton à placer page 29 de la Feuille B.

AVIS AU LECTEUR.

Page 20, a la marge, au lieu de Planche IV, il faut Planche II.
Page 48, au lieu de Planche IV, il faut Planche V.
Page 83, au lieu de Planche VIII, il faut Planche IX.
Pages 241, 242, 243 au lieu de Planche XXXIV, il faut Pl. XXXV.
Page 255, au lieu de Planche XXXVI, il faut Pl. XXXVII.



NOUVELLE
MÉTHODE
DU BLASON,
O U
DE L'ART HÉRALDIQUE.

NOTIONS PRELIMINAIRES.



LE BLASON est l'Art d'expliquer par des termes convenables les Armoiries qui sont des marques de noblesse & de dignités,

Définition
du Blason &
des Armoi-
ries.

composées régulièrement de certaines figures & d'émaux, données & autorisées par le Souverain, pour la distinction des personnes & des familles.

ON nomme ces marques *Armoiries*, parce qu'on les portoit principalement sur le bouclier, sur la cuirasse, sur les cottes d'armes, sur les bannieres, & qu'elles tirent leur origine des armes.

A

Antiquité
des Armoi-
ries.

C'EST à la premiere Croisade que l'Europe doit l'usage des Armoiries, dit M. Vely dans son histoire de France , *tom. 2. pag. 463.* On fait qu'il y a eu de tous temps des figures ou symboles sur les drapeaux de toutes les nations du monde. L'enseigne des Romains étoit un aigle , celle des Phrigiens un pourceau , celle des Thraciens une mort , celle des Goths un ours , celle des Alains un chat , celle des François un lion , celle des Saxons un cheval. Les particuliers même ornoient leur Ecu de quelques emblèmes qui marquoient , ou leur naissance , ou leurs belles actions , ou leur génie. Mais ce n'étoient que des hiéroglyphes. Le pere & les enfans n'avoient point les mêmes devises : les familles en changeoient souvent. Ces images enfin , toujours de fantaisie , servoient moins à distinguer les maisons & leur noblesse , qu'à caractériser l'humeur & l'esprit de celui qui les adoptoit.

IL n'y a point eu de véritables Armoiries avant le douzieme siecle. Les savants n'en exceptent pas même celles de France. Les trois crapauds , les trois couronnes , les trois croissants , le lion portant un aigle sur sa queue , les fleurs-de-lys enfin , apportées du Ciel par un Ange , sont autant de fables aussi absurdes que

les imaginations de quelques modernes, qui n'ont pas fait difficulté de donner des armes au premier des hommes, à sa femme, à Noé & aux douze Tribus d'Israël.

ON ne voit sur le sceau de nos anciens Rois, que leur portrait, ou celui de quelques Saints, quelquefois des portes d'Eglise, très-souvent des Croix & autres symboles de piété. Hugues Capet est représenté tenant un globe de la main droite, & de la gauche une main de justice : sa couronne n'est rehaussée que de fleurons. Louis-le - Gros est assis dans un fauteuil, vêtu d'une espèce d'aube, portant un sceptre à trois pointes, & ayant sur la tête une couronne ornée de plusieurs croix. Le premier sceau où l'on voit une fleur-de-lys est de Louis VII, surnommé le Jeune.

TOUTES ces variations, dit Pasquier, prouvent que les Armoiries, tant de nos anciens Rois que de leurs sujets, étoient des devises telles qu'il plaisoit à chacun de se choisir.

CE furent les expéditions de la Terre-Sainte qui les rendirent propres à chaque maison. On les prit d'abord par nécessité. Dans une armée de sept ou huit cent mille hommes, ramassée de vingt à trente nations différentes, il falloit nécessaire-

ment un signe pour rassembler chaque vassal sous la bannière de son Seigneur, qui lui-même étoit caché sous une armure de fer. On se vit donc obligé d'imaginer certains symboles significatifs, soit pour se faire remarquer dans les combats, soit pour être reconnu des siens. On les conserva dans la suite par vanité : c'étoit un titre glorieux d'avoir été d'une Croisade. Tout ce qui en faisoit preuve devint une marque d'honneur. On l'arbora sur ses étendarts, on la fit graver sur son sceaue, peindre sur son écu, broder sur sa cotte d'armes : on s'en para dans les Tournois. Bientôt ceux-même qui n'avoient pas été du voyage de Palestine, se montrèrent jaloux de cette distinction. Chaque Seigneur, chaque Gentilhomme voulut aussi avoir un emblème distinctif. On n'eût osé se présenter à un Pas - d'armes, si l'on n'eût eu sur son armure & sur le caparaçon de son cheval quelque devise en broderie. Ce ne fut cependant que vers le milieu du treizieme siecle, & sous le regne de saint Louis, que les Armoiries passerent communément du pere aux enfants, & devinrent fixes dans les familles.

TOUTES les sortes de croix qui se trouvent dans les écussons, les besants, les lions, les léopards, les coquilles,

les merlettes , fortes d'oiseaux qui passent la mer tous les ans , les noms même d'azur & de gueules , tirés de l'Arabe & du Persan , forment autant de démonstrations que les Armoiries doivent leur naissance aux voyages du Levant.

MAIS une preuve évidente que les Tournois y ont aussi beaucoup contribué , ce sont les autres pieces que l'on voit d'ordinaire dans ces mêmes écus. Les chevrons , les pals , les jumelles faisoient partie de la barriere qui fermoit le camp. Les figures d'astres & d'animaux viennent des noms que se donnoient les Tenants & les Assaillants , noms brillants , ou terribles. Ce n'étoit rien moins que les Chevaliers du soleil , de l'étoile , du croissant , du lion , du dragon , de l'aigle , du cigné ; car chacun étoit alors maître de se choisir ce qu'on a depuis appelé Armes ou Armoiries. Les uns les formerent de la doublure de leur manteau : delà les fourrures ou pannes , les échiquetés , les vairés , les papelonnés , les fascés , les gironnés , les fuselés , les losangés &c. Les autres les composèrent des pieces de leur armure : delà les éperons , les fers de lance , les masses , les maillets , les épées , les casques &c. Quelques autres les tirèrent de leurs exercices ou amusemens les plus

ordinaires : delà les faucons , les retz , les cors. Ceux-ci adopterent les Armes qu'ils crurent les plus propres à confèrver la mémoire de quelque beau fait d'armes , ou de quelque aventure glorieuse pour leur familles : ceux-là se donnerent les premieres venues , par caprice & sans dessein.

CE fut vraisemblablement à l'occasion de la seconde Croisade que Louis-le-Jeune prit des fleurs-de-lys pour armes , si cependant ce sont de véritables lys. On prétend en effet que ce ne sont ni lys de jardins , ni lys de marais , mais des iris , vulgairement appellées des *Flambes*. Quelques - uns veulent au contraire que ce soit le fer de l'angon ou javelot des anciens François. La pointe du milieu étoit droite , pointue & tranchante ; les deux autres étoient renversées en croissants : une clavette lioit ces trois pieces ; ce qui formoit , dit-on , le pied de la fleur-de-lys. Quelques-autres conjecturent que ce sont des abeilles mal imitées par nos peintres. Ce qui a donné lieu à cette opinion est la découverte du tombeau de Childeric où l'on trouva quantité d'abeilles d'or massif & de grandeur naturelle.

QUOIQU'IL en soit de tous ces divers sentimens , il est du moins certain que

Louis-le-Jeune est le premier de nos Rois qui soit représenté avec des fleurs-de-lys à la main & sur sa couronne. Lorsqu'il fit couronner son fils, il voulut que la dalmatique & les bottines du jeune Prince fussent de couleur d'azur & semées de fleurs-de-lys d'or. Elles devinrent dès ce moment les seules Armoiries des Monarques leurs successeurs. Tous les ont porté sans nombre jusqu'au regne de Charles V. Ce n'est que depuis ce Prince qu'on commence à n'en voir que trois dans l'écu de France.

IL n'y avoit autrefois que les seuls Nobles qui eussent le droit d'avoir des Armoiries ; mais Charles V , par sa Charte de l'an 1372 , ayant annobli les Parisiens , il leur permit de porter des Armoiries , & , sur cet exemple , les Bourgeois les plus notables des autres villes en prirent aussi.

L'ART de décrire les Armoiries s'appelle Blason , du mot allemand *Blasen* , Ethymologie du mot *Blasen*. qui signifie sonner du cors , parce que c'étoit autrefois la coutume de ceux qui se présentoient pour entrer en lice dans les Tournois , de notifier ainsi leur arrivée. Ensuite les Héraults sonnoient de la trompette , blasonnoient les Armes des Chevaliers , les décrivoient à haute voix ,

& se répandoient quelquefois en éloges au sujet des exploits de ces braves.

ON l'appelle encore Art Héraldique , parce que c'étoit la fonction des Héraults d'armes de blasonner les Armoiries des Gentilshommes qui se présentoient dans les Tournois , & d'en tenir régistre.

ON distingue sept especes différentes d'Armoiries.

Division des Armoiries.

Armoiries de Domaine

10. CELLES de domaine , qui sont celles des terres ou fiefs que possèdent les Souverains & les Princes, comme nos Rois qui portent de France & de Navarre.

LES Rois de la Grande - Bretagne qui portent les armes d'Angleterre , d'Ecosse & d'Irlande jointes ensemble dans un même écusson.

LES Rois d'Espagne qui unissent ensemble les armes de Castille , de Leon , d'Aragon , &c.

Armoiries de Dignités.

20. CELLES de dignités. Elles sont intérieures ou extérieures : les Armes de dignités intérieures sont celles qu'une personne est engagée de porter , comme marque de la dignité dont elle est revêue. C'est ainsi que l'Empereur porte l'aigle impérial.

LES Electeurs , tant ecclésiastiques que séculiers , portent les Armoiries de leur Electorat.

EN France , les Ducs & Pairs

ecclésiastiques anciennement écarteloient des Armes de leur pairie & de celles de leur maison ; mais à présent ils en ont perdu l'usage.

LE Camerlingue & les Généraux des armées de l'Etat Ecclésiastique , portent le gonfanon rond en pavillon avec les clefs en sautoir.

LES Armes de dignités extérieures sont toutes les marques placées hors l'écu & désignant la dignité de la personne. Ainsi la tiare & les clefs pour le Pape ; le chapeau rouge pour les Cardinaux ; le chapeau vert avec la croix pour les Archevêques ; le chapeau vert avec la mitre & la crosse pour les Evêques ; les couronnes , les colliers des Ordres , les masses de Chanceliers , les bâtons de Maréchaux de France , les ancres des Amiraux , les étendarts de Cavalerie & de Dragons , les drapeaux d'Infanterie , les mortiers de Présidents , &c. &c. sont des Armoiries extérieures de dignités.

30. CELLES de concession. Ces armes Armoir. de Concession. contiennent quelques pieces des Armoiries des Souverains , ou même leurs Armoiries entières , accordées à certaines personnes pour les honorer , ou récompenser leurs services.

LES Grands Ducs de Toscane de la maison de Medicis , portoient d'or à six

tourteaux de gueules , posés 1. 2 & 2. 1. Louis XII changea le tourteau du chef , & permit à Pierre II de Medicis , grand Duc , d'en mettre un d'azur à trois fleurs - de - lys d'or à la place.

La maison de Mascranny porte quatre concessions. L'aigle donné par l'Empereur , la clef par le Pape , le casque par un Duc de Modene , & un écu d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or , donné par Louis XIII.

Armoir. de Patronage.

4°. CELLES de patronage. Telles sont les Armes de plusieurs villes qui portent en chef les Armes de leurs Souverains. Ainsi Paris , Lyon , Troyes , Rouen , Orleans , &c. portent dans leurs Armoiries un chef de France. Telles sont encore celles de plusieurs Cardinaux , qui joignent à leurs Armes propres celles des Papes qui les ont honorés de la pourpre.

Armoir. de Prétention.

5°. CELLES de prétention , qui sont des marques du droit que l'on prétend avoir sur certains fiefs , terres ou royaumes. C'est ainsi que les Rois d'Espagne portent les Armoiries de Sicile , de Bourgogne , de Flandres , &c. Les Rois de Sardaigne , celles de Chipre & de Jerusalem , de Saxe , de Westphalie , &c.

Armoiries de Familles.

6°. CELLES de familles , qui sont pleines , brisées ou chargées. Par exemple , le Roi , comme aîné de la maison de

DU BLASON. 11

France , porte de France plein. M. le Duc d'Orleans brise d'un lambel d'argent. M. le Prince de Condé brise d'un bâton péri en bande de gueules. M. le Prince de Conti , cadet de la branche de Bourbon - Condé , porte comme M. le Prince de Condé , mais il soubrise d'une bordure de gueules.

D'AUTRES Princes & Seigneurs de grandes maisons brisent de la même maniere , suivant les degrés & les éloignements de la souche commune : les Princes de la maison de Lorraine qui sont en France observent régulièrement cet usage.

7°. ENFIN , celles de société , comme les Armes de chapitres , de communautés religieuses , d'universités & de corps des marchands & artisans. Armoiries de société.

MAIS ces marques , qui distinguent ces différentes sociétés , sont plutôt des sceaux que de véritables Armoiries , aussi n'en donnerons-nous aucun exemple.



 PREMIERE LEÇON.

TRois choses sont nécessaires pour composer les Armoiries ; les *Émaux*, l'*Écu* ou *Champ*, & les *Figures*.

Métaux. LES *Emaux* comprennent 1^o. Les *Métaux* qui sont *Or* qui est jaune, & *Argent* qui est blanc.

Couleurs. 2^o. LES *Couleurs* qui sont : *Gueules* qui est rouge, *Azur* qui est bleu, *Sinople* qui est verd, *Pourpre* qui est violet, *Sable* qui est noir.

Fourrures. 3^o. LES *Pannes* ou *Fourrures* qui sont *Hermine* & *Vair*, auxquelles on peut ajouter la *Contre-Hermine* & le *Contre-Vair*.

PLANCHE
I.
DANS la gravure on représente les émaux du Blason par des hachures ou traits dont on est convenu : par exemple, l'*Or* par des points ; *fig. 1* et c. L'*Argent* par un fond tout uni, & sans aucun trait ; *fig. 2*. Le *Gueules* par des traits perpendiculaires, c'est-à-dire, de haut en bas ; *fig. 3*. L'*Azur* par des lignes horizontales d'un flanc de l'*Écu* à l'autre ; *fig. 4*. Le *Sinople* par des lignes diagonales, c'est-à-dire, d'un angle à l'autre, de droit à gauche ; *fig. 5*. Le *Pourpre* aussi par des lignes diagonales, mais de

gauche à droit ; *fig. 6.* Enfin , le **Sable** par des lignes croisées ; *fig. 7.*

 PLANCHE

I.

L'HERMINE & la contre-hermine , le vair & le contre-vair se marquent par les traits propres aux émaux de ces fourrures.

LES émaux propres à l'hermine sont argent ou blanc pour le fond , & sable pour les mouchetures ; *fig. 8.* Le contraire pour la contre-hermine , c'est-à-dire , sable pour le fond , & argent ou blanc pour les mouchetures ; *fig. 9.*

LE vair est toujours d'argent & d'azur , & se représente par les traits propres à ces deux émaux ; *fig. 11.*

LE contre-vair est aussi d'argent & d'azur : il diffère du vair , en ce que , dans ce dernier , le métal est opposé à la couleur , & dans le contre-vair le métal est opposé au métal , & la couleur à la couleur ; *fig. 10.*

LE vair en pal ou appointé se fait lorsque les vairs de métal & de couleur sont les uns sous les autres dans la même position , c'est-à-dire , quand la pointe d'un vair est opposé à la base de l'autre ; *fig. 12.*

LORSQUE l'hermine ou le vair sont de couleurs différentes de celles qui leur sont propres , on dit alors herminé ou vairé de tel ou tel émail. Par exemple , *fig. 13,* il faut dire **BEAUFREMONT** porte vairé d'or & de gueules.

PLANCHE
I.

TELS sont les émaux propres au Blason & qu'il importe de bien connoître , parce qu'une des regles la plus générale est de ne mettre point couleur sur couleur , ni métal sur métal ; autrement les armoiries seroient fausses , ou du moins à enquérir. Ce terme sera expliqué plus bas.

QUANT aux fourrures , quoiqu'elles se pratiquent plus ordinairement avec les couleurs , elles peuvent cependant se mettre indifféremment avec les métaux.

L E Ç O N I I.

L'Écu & ses
Partitions.

L'ÉCU s'appelle fond ou champ : il est simple, ou composé. Le premier n'a qu'un seul émail , sans divisions. Le second , au contraire , peut avoir plusieurs émaux & par conséquent plusieurs partitions ou divisions.

ON compte quatre Partitions principales , dont se forment toutes les autres.

LE parti qui se fait par un trait perpendiculaire de haut en bas & qui partage l'écu en deux parties égales. *Fig. 14*, BAILLEUL porte parti d'hermine & de gueules.

LE coupé , par un trait horizontal. *Fig. 15*, JUSTI , à Venise , porte coupé d'or & d'azur.

LE tranché , par un trait diagonal de  droit à gauche. *Fig. 16.* CAPPONI porte PLANCHE
tranché d'argent & de fable. L

LE taillé , par un trait diagonal de Partitions. gauche à droit. *Fig. 17.* ZURICH , canton suisse , porte taillé d'argent & d'azur.

LES deux premieres partitions , savoir , le parti & le coupé , forment l'écartelé qui est quelquefois de quatre , de six , de huit , de dix , de douze , de seize cartiers & plus. *Fig. 18.* BIRON porte écartelé d'or & de gueules.

LES deux secondes partitions , c'est-à-dire , le tranché & le taillé donnent l'écartelé en sautoir. *Fig. 19.* BERTRAD porte écartelé en sautoir , d'argent & de gueules.

ENFIN , les quatre partitions ensemble donnent le gironné. *Fig. 20.* GROLÉE , en Bresse , porte gironné d'or & de fable.

QUAND le gironné est de huit pieces , comme dans l'exemple cité , on l'appelle simplement gironné ; mais quand il y a plus ou moins de girons , il en faut exprimer le nombre : gironné de six , de dix , de douze , de quatorze pieces , &c. Par exemple , des Armoises en Lorraine , porte gironné d'or & d'azur de douze pieces.

TIERCÉ , se dit d'un écu qui est divisé en trois parties égales de différens émaux , ce qui se fait dans le sens des quatre

PLANCHE
II.

Partitions.

partitions, ou selon les traits de certaines figures héraldiques dont nous donnerons l'explication dans la suite.

LE tiercé par le parti, s'appelle tiercé en pal. *Fig. 21*, N. portoit tiercé en pal de Naples, de Jerusalem & de Hongrie. Le Roi, en Bourgogne, porte tiercé en pal d'azur, d'argent & de gueules.

LE tiercé qui se fait par le coupé, s'appelle tiercé en fasce. *Fig. 22*, N. porte tiercé en fasce d'azur, d'or & de gueules, l'azur chargé d'une fleur-de-llys d'or, & le gueules chargé d'un croissant d'argent. Polani porte tiercé en fasce d'or, d'azur & d'argent.

LE tiercé en bande se fait par le trait du tranché. *Fig. 23*, CAUMONT porte tiercé en bande d'or, de gueules & d'azur.

LE tiercé en barre, se fait par le trait du taillé. *Fig. 24*, N. porte tiercé en barre d'azur, d'or & de gueules. Verteuil à Bordeaux, porte tiercé en barre d'argent, de gueules & d'azur; l'argent chargé de trois losanges de gueules, & l'azur de trois étoiles d'argent; le tout dans le sens de la barre ou du taillé.

LES tiercés qui se font selon les traits de certaines figures héraldiques & qui ne se rapportent point aux quatre premières partitions, sont 10. le tiercé en chevron: *Fig. 25*, N. porte tiercé en chevron

chevron d'argent, de gueules & de fable. PLANCHE
II.
Partitions.
Plomet, porte tiercé en chevron d'argent,
de fable & d'hermine, l'argent chargé de
deux colombes de fable.

20. Le tiercé en pointe ou en mantel.
Fig. 26, ABSPERG porte tiercé en pointe
ou en mantel d'azur, d'argent & de
gueules.

30. Le tiercé en écusson. *Fig. 27*,
N. porte tiercé en écusson de gueules,
d'argent & d'azur.

40. Le tiercé en pairle. *Fig. 28*, PRIESEN
porte tiercé en pairle d'argent, de fable
& de gueules.

ON peut mettre au nombre des parti-
tions le chappé, le chauffé, l'embrassé à
dextre ou à fenêtre, le vêtu, l'adextré
& le fenestré. *Voyez* dans le Dictionnaire
des termes du Blason l'explication de ces
noms.

Fig. 29, SACHET, au Comté de Bour-
gogne, porte de gueules à trois pals
d'argent, chappé de l'Empire, c'est-à-
dire, d'or à l'aigle éployé de fable.
Bruncoff, en Suisse, porte d'argent,
chappé de gueules. Chisi, à Venise, porte
de même. Mombar, en Bourgogne, porte
écartelé d'argent & de gueules, chappé
de l'un en l'autre.

Fig. 30, D'YONNE, en Savoye, porte
de gueules au pal d'argent, chauffé d'or.

B



PLANCHE
II.
Partitions.

Popon, en Bourgogne, porte de gueules chauffé d'argent. Lickenstin porte d'argent chauffé de gueules. Pulchervon - Rigers porte d'argent, chauffé-arrondi de fable, à deux fleurs-de-lys du champ, c'est-à-dire, d'argent.

Fig. 31, DIE VOLCKER, à Francfort, porte d'argent à la rose de gueules, embrassé à fenêtre de même. Domants, porte d'argent embrassé à fenêtre de gueules. Si l'embrassure étoit à dextre, il faudroit l'exprimer.

Fig. 32, PUTON, en Dauphiné, porte d'or au croissant d'azur, vêtu de même. Bentoux en Dauphiné, porte d'or à un tresle-de sinople vêtu de gueules. Gibing, de gueules vêtu d'or. Corrario, d'argent coupé d'azur, vêtu de l'un en l'autre; c'est-à-dire, l'argent chappé d'azur & l'azur chauffé d'argent; ce qui donne le vêtu de l'un en l'autre.

Fig. 33, N. porte d'azur adextré d'argent.

Fig. 34, N. porte d'or fenestré d'azur. Thomassin en Provence, porte de fable, semé de faulx d'or, le manche en haut, adextré & fenestré de même.

L'ÉCU, dans les différents temps & & selon les différents usages, a eu diverses formes. Nous renvoyons à la fin pour en donner des exemples, parce

que l'on n'a pas ordinairement besoin de désigner la forme de l'écusson pour expliquer par des termes convenables les émaux & les figures qui composent les armoiries. Il faut seulement connoître bien les différentes parties de l'écu, pour exposer clairement les diverses positions que les figures peuvent recevoir : la leçon suivante vous donnera toutes les notions nécessaires pour cela.

PLANCHE
II.

LEÇON III.

UNE ou plusieurs figures peuvent recevoir différentes positions par rapport au champ ou à l'écu : ce ne seroit donc rien faire que de ne pas spécifier la situation des figures qui composent les armoiries ; mais, pour cela, il faut bien connoître les différentes parties de l'écu, afin de déterminer exactement l'assiette de chaque figure.

Différen-
tes parties
de l'Écu.

Fig. 37, A, est le centre de l'écu. B, est le point du chef. D, le canton dextre du chef. E, le canton sénestre du chef. F, le flanc dextre. G, le flanc sénestre. C, la pointe. H, le canton dextre de la pointe. I, le canton sénestre.

B ij

PLANCHE
IV.

Une figure seule occupe ordinairement le centre de l'écu, comme **A**. Quand elle est ainsi placée, il n'est pas nécessaire d'exprimer sa situation.

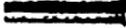
Une figure placée au point **B**, est dite simplement en chef. Celle qui seroit au point **D**, seroit au canton dextre du chef, ou cantonnée en chef à dextre. Elle seroit au canton fenêtre, si elle se trouvoit placée au point **E**.

Une figure au point **F**, est au flanc dextre. Elle est au flanc fenêtre si elle se trouve en **G**.

Elle est mise en pointe, quand elle occupe la place **C**; si elle est en **H**, elle est dite au canton dextre de la pointe; en **I**, elle est au canton fenêtre aussi de la pointe.

Deux, trois, ou plusieurs figures, disposées dans le sens des lettres **D B E**, sont dites rangées en chef: si elles sont comme **F A G**, elles sont en fasce: si elles suivent l'ordre des lettres **H C I**, elles sont rangées en pointe: disposées comme **B A C**, elles sont en pal; comme **D A I**, en bande; comme **E A H**, elles sont en barre.

Si trois figures gardent l'ordre des lettres **D E C**, elles sont dites deux & une, qui est la situation ordinaire de trois pièces en armoiries. Si elles étoient disposées

comme les lettres H I B, elles seroient 
dites mal ordonnées, parce qu'elles se- **PLANCHE**
roient contre la position usitée. **II.**

LES pieces arrangées comme les lettres DEHI, se disent posées deux & deux. S'il y en avoit cinq disposées dans l'ordre BACFG, on les diroit en croix : comme DE AHI, elles seroient en sautoir : comme DEAC, on diroit alors rangées en pairle. Enfin, les pieces qui suivroient l'arrangement des lettres DBE GICHF, seroient disposées en orle.

UNE figure placée en A, au milieu de plusieurs autres qui seroient différentes par leur forme, seroit en abîme ou au centre de l'écu.

POUR blasonner une armoirie, lorsque le champ n'est chargé d'aucune figure, on doit dire, N. porte plein de tel métal, ou de telle couleur. Par exemple, 
fig. 1., il faut dire, MENESES, Bordeaux, **PLANCHE**
Pui-Paulin, Paernon & Bandinelli à Rome, **I.**
dont étoit le Pape Alexandre III, portent d'or plein. *Fig. 2.*, BOCQUET en Normandie, porte d'argent plein.

Fig. 3., ALBRET, Narbonne, Rubis en Toscane, portent de gueules plein.

Fig. 4., DE BARGE, en Lorraine, porte d'azur plein.

Fig. 5., Les anciens Comtes de GOURNAI portoient de sable plein.

PLANCHE
I.

QUANT AUX fourrures , on dit simplement, *fig. 8*, le Duché DE BRETAGNE , de S. Hermine, Quinson , portent d'hermine. Limoges, Richemont en Bretagne , portent d'hermine à la bordure de gueules.

Fig. 22 , DE VISCHI , de Freinoy en Bretagne , de Vera en Espagne , Soldanery , Uchi , Campomarino en Italie, portent de vair. Villery , en Flandres, porte de vair barré d'une cotice de gueules.

Fig. 20 , DUPLESSIS-ANGERS porte de contre-vair.

Fig. 22 , MACEDONIA, à Naples, porte de vair en pal, ou appointé, au lion d'argent.

Fig. 23 , BEAUFREMONT, Kergorlay , Capinel , le Grand , portent vairé d'or & de gueules. Billy , la Mothe en Vermandois , portent vairé d'or & d'azur. Scepeaux, Willerval en Artois, Massalieu, Kerandais , vairé d'argent & de gueules. Gourvinec , en Bretagne , vairé d'or & de sable. Chailly , dans la même province, vairé d'argent & de sable. Carn , dans la même province, vairé de sable & d'argent ; c'est-à-dire , que la première pièce du côté dextre du chef, est de sable ; ce qu'il faut remarquer pour énoncer les émaux, parce que l'on commence toujours par l'émail qui se trouve le plus à droit.

Si l'écu est chargé de figures , il

faut examiner s'il est simple ; c'est-à-dire , sans partitions , ou s'il est composé. PLANCHE
H.

Si l'écu est simple , il faut commencer par le champ , puis on vient aux figures principales , excepté le chef & la bordure ; ajoutant , si ces figures sont chargées ou accompagnées d'autres qui soient moindres. Il faut en exprimer le nombre , la situation , les émaux : puis on vient au chef & à la bordure , s'il y en a.

Si cependant la piece principale prenoit sur le chef ou la bordure , dans ce cas , le chef ou la bordure feroit partie du champ : alors il faudroit désigner ces parties avant la piece principale. Deux exemples éclairciront cette regle.

Fig. 35 , LA CROISSETTE-ROCHEFORT porte d'azur à vingt-cinq billettes d'or , rangées 5, 5, 5, 5, 5 , au chef d'argent , chargé d'un lion passant de gueules à la bordure dentelée de même.

Fig. 36 , VENDOSME ancien , portoit d'argent au chef de gueules à un lion d'azur , armé , lampassé & couronné d'or , brochant sur le tout.

On voit , dans le premier exemple , que le chef & la bordure ne font point partie du champ , c'est pourquoi on n'est venu à blasonner ces parties qu'après avoir énoncé les billettes qui sont les pieces principales dont le champ est chargé.

PLANCHE II.

Dans le second, on a désigné le chef avant le lion qui est la piece principale, parce que le chef fait partie du champ, puisqu'il se lion broche sur l'un & sur l'autre.

Si l'écu est composé, on commence par les divisions. S'il s'en trouve plus de quatre, vous observerez le nombre de traits qui divisent, & vous direz: parti de tant, coupé de tant, ce qui donne tant de quartiers. Par exemple,

Fig. 40, Dites parti d'un, coupé de deux, ce qui donne six quartiers; au premier de au second de au troisième de &c.

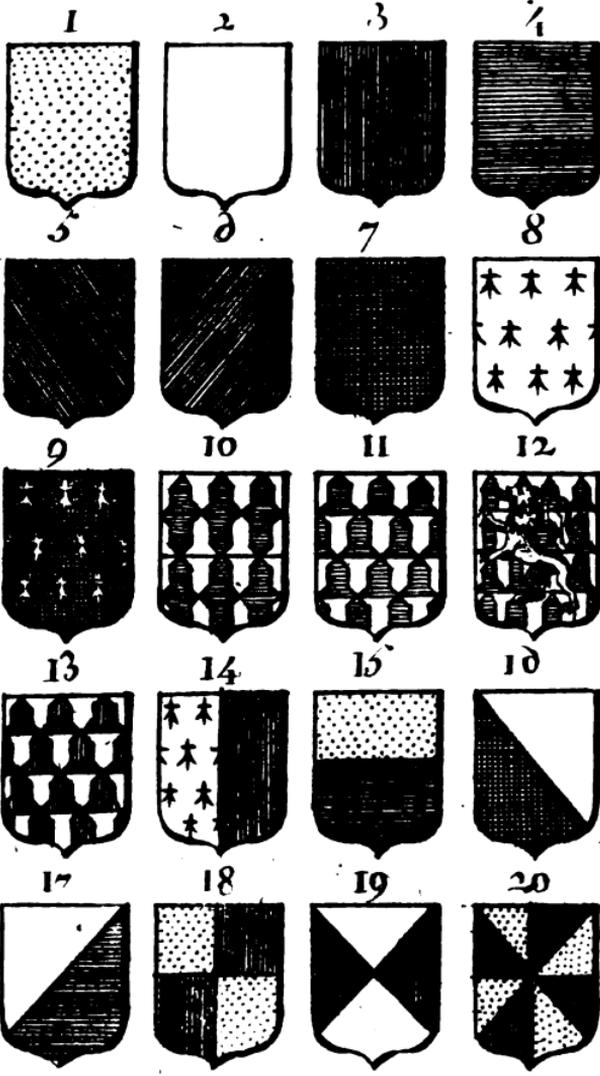
Fig. 38, Parti de trois, coupé d'un, ce qui donne huit quartiers: au premier de au second de &c.

Fig. 39, Parti de deux, coupé de trois, ce qui donne douze quartiers; au premier de au second de &c. &c.

Expliquez chaque quartier en détail, en commençant par ceux du chef & allant de droit à gauche, comme dans la figure 2 de la planche troisième. Vous direz: LA TREMOUILLE porte parti de

PLANCHE III.

trois, coupé d'un, ce qui fait huit quartiers; au premier, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois aigles d'azur becqués, membres de gueules, qui est la Trémoille. Au second, d'or semé de fleurs-de-lys d'azur, au canton



Dujsloofic



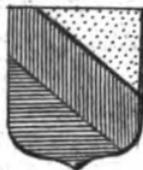
21



22



23



24



25



26



27



28



29



30



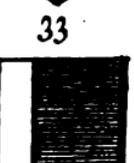
31



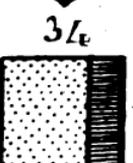
32



33



34



35



36



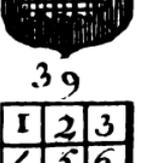
37



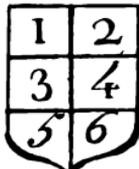
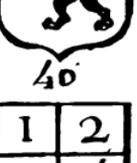
38



39



40



Duflos, f.c.

1



2



Duflos. f.c.

de gueules, qui est de Thouars. Au troisième, d'or à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'argent, cantonnée de seize alerions d'azur, qui est Montmorency-Laval. Au quatrième, d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, au lambel de trois pendans d'argent, qui est d'Orléans. Au cinquième, d'argent à la guivre d'azur en pal, dévorant un enfant issant de gueules, couronnée de même, qui est de Milan. Au sixième, pallé d'or & de gueules de six pièces, qui est Amboise. Au septième, fascé d'argent & de sable de six pièces, qui est de Coetivy. Au huitième & dernier quartier, losangé d'or & de gueules, qui est de Craon.

PLANCHE
III.

S'il se trouvoit des quartiers semblables, il faudroit les joindre pour les blasonner ensemble. Par exemple,

Fig. 2^{es}. PAR, en Styrie, porte parti d'un, coupé de deux, ce qui donne six quartiers. Au premier & quatrième, d'argent à un taureau effarouché de gueules. Au second & cinquième, d'or à l'aigle de sable. Au troisième & sixième, fascé d'or & d'azur de six pièces.

Nous donnerons dans la suite des exemples de partitions plus compliquées & plus difficiles à débrouiller. Il suffit, pour le présent, de savoir la manière de compter les quartiers par les lignes qui divisent.

L E Ç O N I V.

PLANCHE
IV.

LES figures, ou pieces ordinaires du blason, sont de trois sortes.

1^o. Les figures héraldiques ou propres.

2^o. Les figures naturelles.

3^o. Les figures artificielles.

Figures
héraldiques

LES figures héraldiques, se subdivisent en pièces honorables, ou du premier ordre, & en pièces moins honorables, ou du second ordre.

Pièces honorables du premier ordre.

Les pièces honorables du premier ordre occupent, pour l'ordinaire, par leur largeur, lorsqu'elles sont seules, le tiers de l'écu; à l'exception du franc quartier, du canton & du giron, qui n'en occupent que la quatrième partie.

Ces pieces, sont le chef, la fasce, la champagne, le pal, la bande, la barre, la croix, le sautoir, le chevron, le franc quartier, le canton, la pointe ou la pile, le giron, le pairle, la bordure, l'orle, le trescheur, l'écu en abyme & le gouffet.

Le Chef.

Le chef, dans sa grandeur régulière, occupe le tiers de l'écu à la partie supérieure.

Fig. 1, DE GAND, Prince d'Isenghien,

porte de sable au chef d'argent. Avau-
gour en Bretagne , Quintin Monfort ,
Montferrat , Château-neuf en Dauphiné ,
d'argent au chef de gueules.

PLANCHE
IV.

Vivonne , Champagne , maison parti-
culiere , Roubaix , Hargicourt , Ostende ,
Gouffencourt , Coppier en Dauphiné ,
d'hermine au chef de gueules.

Chatelier , d'Ereac , d'or au chef de
sable.

Vintimille , Tende , de gueules au
chef d'or. Saluces , Gamaches , Château-
giron , d'or au chef d'azur. Espernon
ancien , d'Urfée , de vair au chef de
gueules. Mont-gascon , de gueules au
chef de vair.

LA fasce occupe la partie du milieu
de l'écu horizontalement.

La Fasce.

Fig. 2 , BETHUNE porte d'argent à
la fasce de gueules. St. Severin , Ste.
Maure , Monthausier , Semicourt , Aubi-
gni portent de même.

Autriche , Bouillon , Louvain , la
Poype à Lyon , Lastic en Auvergne ,
portent de gueules à la fasce d'argent.

Verjon , la Chapelle en Bretagne ,
Angoulevant , Maizieres en Xaintonge ,
portent de gueules à la fasce d'hermine.

Pot de Rhodes , d'or à la fasce d'azur.

Gracham , Cicon , de Meurs , portent
d'or à la fasce de sable.

PLANCHE
IV.

Balathier, de sable à la fasce d'or.
Bouton, en Bourgogne, de gueules à la
fasce d'or. Mouffac, de gueules à la fasce
d'hermine. Blossac, de vair à la fasce
de gueules.

La Cham-
gne.

La champagne, de même largeur que
le chef, occupe la partie inférieure, ou
la pointe de l'écu. L'usage en est très-rare.

Fig. 3, DIE - MANSTEIN, en Suède,
porte d'argent à la bande de sable, à la
champagne de gueules.

Brochant porte d'or à l'olivier de
sinople, accosté de deux croissans de
gueules, à la champagne d'azur chargée
d'un brochet d'argent.

Woodville, en Angleterre, porte de
gueules au canton sénéstre d'argent, à la
champagne de même.

Le Pal.

Le pal occupe le tiers de l'écu
perpendiculairement.

Fig. 4, N. porte d'azur, au pal d'or.

Des Cars-la-Vauguyon porte de gueules
au pal de vair. Bolomier, en Dauphiné,
Canali, à Venise, portent de gueules au
pal d'argent.

Meyseria, en Bresse, de sinople au pal
d'argent.

La Bande.

La bande se pose diagonalement de
droit à gauche.

Fig. 5. NOAILLES porte de gueules à
la bande d'or. Tonnerre, à Châlons en

Bourgogne , Menou en Nivernois , 
 la Care en Bourbonnois, Bossut, Durfort, *PLANCHE
IV.*
 portent de même.

Plantey en Bresse, Raviel en Bourgogne, Lamieres en Ponthieu, portent d'argent à la bande de gueules. *La Bande*

Nedonchel en Beauvoisis, Tournebu en Normandie, Duval en Champagne, portent d'azur à la bande d'argent. La Baume-Saint-Amour, en Bourgogne, porte d'or à la bande d'azur.

Escoubleau de Sourdis porte d'azur parti de gueules à la bande d'or. Talaru porte parti d'or & d'azur, à la bande de gueules brochante sur le tout.

La barre se met aussi diagonalement comme la bande, mais de gauche à droit. *La Barre*

Fig. 6, DE COURCY, Prévôt de Paris sous Charles IV, & depuis premier Président du Parlement, portoit d'argent à la barre engreslée de gueules.

Henin de Bossut, en Flandres, porte de gueules à la barre d'or. Wendecks en Alsace, porte d'azur au canton dextre d'argent, à la barre d'or. Rappach, en Allemagne, d'argent à la barre de gueules. Chalant, en Savoie, porte coupé de gueules & d'argent à la barre de sable brochante sur le tout.

La croix doit remplir de chacune de ses branches le tiers de l'écu, quand elle *La Croix*

PLANCHE
IV.

n'est point cantonnée ou accompagnée : ce qui ne s'observe cependant pas exactement, parce qu'elle fait un plus bel effet lorsqu'elle est un peu diminuée.

La Croix.

Fig. 7, SAVOIE porte de gueules à la croix d'argent. L'Ordre de Malte porte aussi de gueules à la croix d'argent.

Aspremont en Lorraine, S. Georges ; dont un Archevêque & plusieurs Comtes de Lyon, la Mare en Normandie, Popoleschi à Florence, portent au contraire d'argent à la croix de gueules.

D'Albon en Dauphiné, S. André ; Suffolk en Angleterre, portent de sable à la croix d'or.

Barbasan en Gascogne, Briançon en Dauphiné, d'azur à la croix d'or.

La Porte en Dauphiné, Alinge en Savoie, portent de gueules à la croix d'or.

Vaugrigneuse, en Bresse, porte de sinople à la croix d'or, & Sainte Croix de Pagni porte d'or à la croix de sinople.

Montrichar, en Franche-Comté, porte de vair à la croix de gueules.

Le Sautoir.

Le sautoir, ou croix de S. André, autrement la croix de Bourgogne, doit avoir les mêmes mesures que la croix ; il se mesure dans le sens de la bande & de la barre.

Fig. 8 ; LA GUICHE en Bourgogne, porte de sinople au sautoir d'or.

Angennes, de sable au sautoir d'or.

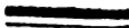
De Jarente en Provence , Chini , d'or 
 au sautoir de gueules.

PLANCHE
 IV.

Sanetay, d'hermine au sautoir de gueules. Baulon, en Bretagne, de vair au sautoir de gueules.

Grange en Franche-Comté, Villon en Maconnois, portent de gueules au sautoir d'or. Parthenay de Maillé, d'argent au sautoir de sable. De Vers en Franche-Comté, d'or au sautoir d'azur, brisé en cœur d'une coquille du champ.

Le chevron, est une piece qui descend Le Chevron.
 du chef de l'écu aux parties dextre & fenestre de la pointe, en s'ouvrant comme un compas.

Fig. 9, DE FETANS, en Bresse, porte d'azur au chevron d'or.

Eschalad, Gorrevord en Bresse, Belanger en Poitou, Champdivers en Franche-Comté, portent de même.

Vaubecour - Nettancourt en Champagne, Defessards en Normandie, de gueules au chevron d'or.

Luyrieu, en Bresse, d'or au chevron de sable. Colombiers, dans le pays de Vauds, d'azur au chevron d'argent. Ferri Pasté, Maréchal de France, & la Riviere, en Gascogne, de gueules au chevron d'hermine. Champestieres, de vair au chevron d'or.

Le franc quartier, est le premier quartier Le Franc quartier.
 de l'écu, un peu moindre cependant

PLANCHE
IV.

qu'un vrai quartier d'écartelage. Il sert ordinairement de brisures.

Fig. 20, BOURNONVILLE porte bandé de gueules & d'or de six pièces, au franc quartier de Montmorenci-Beaussobre, qui est d'or à la croix de gueules, cantonnée de quatre alerions par quartier, le premier d'argent chargé d'une étoile de sable.

Lamoignon porte losangé d'argent & de sable, au franc quartier d'hermine.

Begue de Vilaine, d'argent à deux lions de sable, au franc quartier écartelé de Castille & de Leon.

Le Prévôt, à Paris, porte échiqueté d'or & d'azur au franc quartier d'or, chargé d'un griffon de sable.

La Salle, en Bourbonnois, porte d'or à la croix ancrée de sinople, au franc quartier de gueules.

Arces, en Dauphiné, d'azur au franc quartier d'or.

Le Canton. Le canton est le diminutif du quartier. Il sert aussi de brisures, & il faut exprimer s'il est dextre ou sénestre.

Fig. 22, THOUARS porte contre-semé de France, c'est-à-dire, d'or semé de fleurs-de-lys d'azur, au canton dextre de gueules.

De Cussé - Bourgneuf, en Bretagne, porte d'argent au sautoir de sable, au canton

canton dextre de gueules, chargé de deux poissons d'argent en fasce.

PLANCHE
IK.

Balencey, dans le Bugey, porte d'hermine au canton fenestre d'argent chargé d'un aigle éployé de sable.

La Maison de Bragance, avant de monter sur le trône de Portugal, portoit d'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, chacun chargé de cinq besans d'argent en sautoir, aux cantons dextre & fenestre d'Arragon, parti d'Arragon-Sicile, à la bordure de gueules chargée de sept châteaux d'or, surchargée d'un lambel d'azur.

La pile ou la pointe est une piece qui ne diffère du chappé, qu'en ce qu'elle est plus étroite. Sa position ordinaire est d'être droite comme dans l'exemple suivant.

La Pile
ou
la Pointe.

Fig. 22, MALET porte d'azur à la pointe cousue de gueules chargée d'une étoile d'argent : on verra dans la suite ce que veut dire le terme de cousu.

La pointe se met en bande, en barre, en fasce : elle peut être renversée &c. ce qu'il faut avoir soin d'exprimer en blasonnant.

Bredel, au Tirol, d'argent à trois pointes d'azur, à la champagne de gueules.

Du Cuseau, en Limousin, d'argent à une pointe renversée & mise en barre de gueules, à la bordure de même.

C

PLANCHE
IV.

Le Giron.

Le giron est une figure triangulaire, ou, pour mieux dire, un quartier du gironné. Il peut avoir différentes situations, comme il est aisé de le voir par les quartiers du gironné. Il peut mouvoir du canton dextre ou sénestre, du chef à dextre ou à sénestre, du flanc dextre ou sénestre, & enfin de la pointe à dextre ou à sénestre; ce qu'il est important de remarquer pour blasonner avec exactitude.

Fig. 13, DU CLUSEAU, en Limoufin, porte d'argent au giron de gueules mouvant du canton dextre.

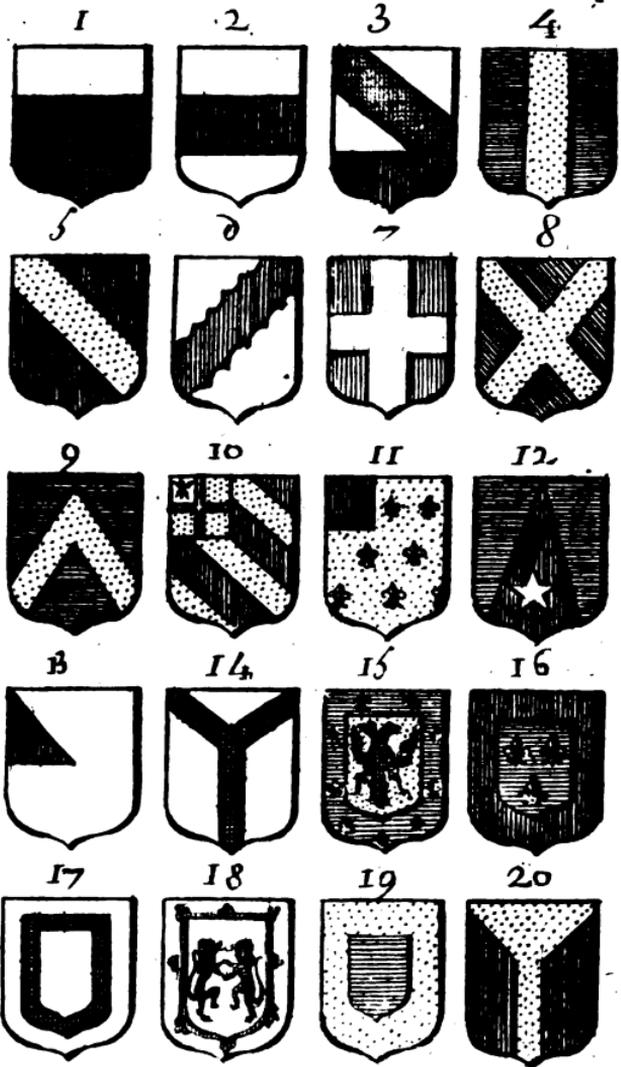
Le Pairle. Le pairle est une pièce composée de trois cotices mouvantes des deux angles du chef & de la pointe, qui viennent se réunir vers le centre de l'écu en forme d'un Y.

Fig. 14, DE CONIGAN porte d'argent au pairle de sable.

L'Archevêché de Cantorberi porte d'azur au pairle au pied fiché dor, chargé de cinq croix pattées au pied fiché de gueules, accompagné en chef d'une croix pareille d'or.

La Bordure La bordure est une platte-bande, dont la largeur doit être à peu près la sixième partie du champ; elle en doit toucher les extrémités, & regner tout-au-tour.

Pl. 4
4



Dustos. f. v.

Fig. 25, SALVAING, en Dauphiné, porte de l'Empire à la bordure de France; c'est-à-dire, porte d'or à l'aigle éployé de sable, langué, membré & diadémé de gueules, à la bordure d'azur semée de fleurs-de-lys d'or.

PLANCHE
IV.
La Bordure

Fig. 26, ANJOU porte de France à la bordure de gueules.

De Teligni, de sable à la bande d'argent & à la bordure de même.

Comme la bordure sert ordinairement de brisures, on en trouvera dans la suite plusieurs exemples.

L'orle est plus étroite que la bordure & ne touche point le bord de l'écu: il en est éloigné d'une distance égale à sa largeur.

L'Orle.

Fig. 27, D'AINGEVILLE de Millencourt porte d'argent à l'orle de sable.

De Wornes porte d'azur à l'orle d'argent. Charlot en Picardie, d'argent à l'orle d'azur. Beaucamp, & Randaw en Allemagne, portent de gueules à l'orle d'or. Cornu, en Picardie, de gueules à l'orle d'argent.

Le trescheur ou essonnier ne diffère de l'orle qu'en ce qu'il est fleuroné.

Le Trescheur ou Essonnier.

Fig. 28, DE MOYENVILLE, en Picardie, porte d'argent à deux lions affrontés de sable, enfermés dans un trescheur de gueules.

PLANCHE

IV.

Bossu d'Escry, d'or au trescheur d'azur, au fautoir de gueules brochant sur le tout, chargé en cœur d'un écusson aussi de gueules, surchargé d'une bande d'or.

De Scotl, en Angleterre, d'or à trois pointes renversées de gueules, aboutissantes l'une à l'autre à la pointe de l'écu, chargées à l'abyme d'un écusson du champ, au trescheur de même.

L'Écu en
abyme.

L'écu en abyme est un petit écusson dans le centre du grand.

Fig. 19, BARBESIEUX, porte d'or à l'écu en abyme d'azur.

Amance, en Lorraine, d'argent à l'écu en abyme d'azur. Germini, en Lorraine, d'azur à l'écu en abyme d'argent. Vraurin, Maréchal de France en 1345, portoit de même, au lambel d'argent. Brandebourg, dans le duché de Luxembourg, portoit de gueules à l'écu en abyme d'argent.

Le Gouffet.

Le gouffet est une pièce assez semblable au pairle, il n'en diffère que parce qu'il est plein dans sa partie supérieure.

Fig. 20, N. Porte de gueules au gouffet d'or. On ne trouve aucun exemple de cette figure dans les armoiries de familles.



LEÇON V.

LES piéces dont nous venons de donner des exemples se multiplient très-souvent, si vous en exceptez la croix pleine & le sautoir plein ; c'est - à - dire, dont les extrémités touchent les bords de l'écu. Ces répétitions se nomment dans le blason *rebattements*, parce que les fasces, les pals, les bandes, les burelles, les cotices, les jumelles, les tierces, les chevrons, &c. sont comme *rebattus*. Il faut alors exprimer le nombre de ces piéces comme dans les exemples suivans.

Fig. 2^{ere}. HARCOURT, porte de gueules à deux fasces d'or. Les fasces
au nombre
de 2.

La Riviere en Normandie, Chartres, maison dans le pays de Beauffe, Roncherolles, du Bouefc en Poitou, Cailleu, Formentieres, portent d'argent à deux fasces de gueules.

Marigni, Bateste en Normandie, d'azur à deux fasces d'argent.

Beaumenil, Bodin, Fressigni, de gueules à deux fasces d'hermine.

Dieft & Namur en Flandres, d'argent à deux fasces d'azur.

Du Bouchet, Marquis de Sourches, Kerjan en Bretagne, les Comtes

PLANCHE d'Issembourg, d'argent à deux fasces de fable.

V.

Gast, en Forez, porte de pourpre à deux fasces cousues d'azur.

Fasces
au nombre
de 3.

Fig. 2, ESTELAN porté d'argent à trois fasces de gueules.

Boulainvilliers, Croy-Renty, Belloy, Froissart, St. Genest, Galerand de Vaux, la Rue, portent de même.

Got de Rouillac, Rambures, Beaufort, d'or à trois fasces de gueules.

Ruays, de gueules à trois fasces d'hermine. Rostrenam, en Bretagne, d'hermine à trois fasces de gueules.

Bressen, de gueules à trois fasces de vair.

Morin, la Masserie, Anyel en Tourraine, Loudon, d'or à trois fasces de sinople.

Marcilly, Bandinelli, de fable à trois fasces d'or.

La Rocque en Normandie, Magny, Foudras, portent d'azur à trois fasces d'argent.

Au nom-
bre de 4.

Pleffis-les-brai sur Seine, porte de fable à quatre fasces d'or.

Corpeaux, de gueules à quatre fasces d'or.

Rollat, d'argent à quatre fasces de fable.

Molembai, d'argent à quatre fasces d'azur.

Si le nombre des fasces excède celui de quatre, elles changent alors de nom & s'appellent *Burelles*.

PLANCHE
V.
Burelles

Fig. 3, CHOURSES ou SOURCHES, en Champagne, porte d'argent à cinq burelles d'azur, ou plutôt de gueules.

Beauje, en Franche Comté, de gueules à cinq burelles d'argent.

D'Argi en Berri, le Fevre portent d'azur à cinq burelles d'argent.

Aubry, Lieu-Dieu, d'or à cinq burelles de gueules. Hemart, dans la Beauce, porte d'argent à six burelles de sable.

Ratault porte d'argent à sept burelles d'azur, à la cotice de gueules brochant sur le tout.

Fig. 4, HARLAI, à Paris, porte d'argent à deux pals de sable.

Les Pals au nombre de 2.

Tarques en Provence, Michelbourg en Flandres, portent d'or à deux pals d'azur.

Buenc, en Bresse, d'azur à deux pals d'or.

Bazoille porte coupé d'or & de gueules à deux pals de l'un en l'autre.

Maignac, de gueules à deux pals de vair, au chef d'or chargé d'un lambel à cinq pendants.

Fig. 5, CHATILLON sur Marne, ou Blois ancien, porte de gueules à trois pals de vair, au chef d'or.

Au nombre de 3.

PLANCHE V. Foix, Careto - Final, Raux, portent d'or à trois pals de gueules.

Les Pals Ternier, Montalier, d'azur à trois
au nombre pals d'or.
de 3.

Langeac, d'or à trois pals d'hermine.
 Vissac, Moncornet, de gueules à trois
 pals d'hermine.

Maureni, de sable à trois pals de vair,
 au chef d'or chargé d'un lion léopardé
 de sable.

Dompierre, comme Chatillon, à la
 différence du chef qui est de sable.

Estiffac, d'azur à trois pals d'argent.

Candalle, Grailli, portent d'or à trois
 pals de sinople.

Foulé, d'hermine à la fasce de gueules,
 à trois pals d'azur brochants sur le tout.

Au nombre *Fig. 6*, N. porte d'azur à quatre pals
de 4. d'argent.

Arragon, Royaume, porte d'or à
 quatre pals de gueules. Merode, de
 gueules à quatre pals d'or, à la bordure
 engreslée d'azur.

Torfy, d'or à quatre pals de sinople.

Les pals qui se multiplieroient au-dessus
 de quatre, se nommeroient Vergettes.
 On n'en connoit aucun exemple.

Les bandes
au nombre
de 2.

Les bandes multipliées sont ordinairement
 au nombre de trois; on trouve
 cependant des armoiries qui portent deux
 bandes seulement ou quatre. Par exemple,

Ziani à Venise, Aurillac, Launoi  en Picardie, portent d'argent à deux bandes d'azur. Barville, dans le Maine, d'argent à deux bandes de gueules. Gaubert, d'or à deux bandes d'azur.

PLANCHE
V.
Les Ban-
des au nom-
bre de 2.

Wehren, dans le pais de Hesse, Lanhore, portent d'argent à deux bandes de sable.

Bracaléoni, en Italie, porte de vair à deux bandes d'argent.

Fig. 7, COETQUEN porte d'argent à trois bandes de gueules. Au nombre de 3.

Lucinge en Dauphiné, Sémur, Lescun en Gascogne, Myr dans le Vexin, portent de même.

D'Aigle, Uzez, Ponthieu, de gueules à trois bandes d'or.

La Balme, Barri, Budos, Aumale en Flandres, Mazurier, d'Amalby, portent d'azur à trois bandes d'or.

Du Blaisel dans le Boulenois, Grignan, d'or à trois bandes d'azur. Lambert, en Dauphiné, d'argent à trois bandes de sable.

Arzac porte de gueules à trois bandes d'argent, au chef d'or chargé d'un aigle de sable.

Belloi d'Ami, porte d'argent à quatre bandes de gueules. Au nombre de 4.

Si les bandes multipliées excèdent ce dernier nombre, on doit les nommer cotices.

PLANCHE
V.

Cotices.

Chevrons
au nombre
de 2.

Au nombre
de 3.

Fig. 8, SOUVRE' de Courtenvaux portoit d'azur à cinq cotices d'or.

Berthon de Crillon, Roheguyon, portent d'or à cinq cotices d'azur.

Montrelais, d'or à six cotices d'azur.

Beligni, à Venise, de sable à six cotices d'argent.

Le chevron se multiplie comme les pieces précédentes; on en trouve même jusqu'à sept: le nombre de trois est le plus ordinaire.

Case - Nove porte d'argent à deux chevrons d'azur. Ayrault, d'argent à deux chevrons d'or. Joly - Allery, Balla-grange, de sable à deux chevrons d'argent.

Fig. 9, RICHELIEU porte d'argent à trois chevrons de gueules.

Bassompierre, Château - Gontier, portent de même. Dublé d'Uxelles, Garencheres, Fetigni, portent de gueules à trois chevrons d'or. Créve-cœur porte d'or à trois chevrons de gueules. Gerard, Rozier en Forez, Tenarre, Bourg, Renel, Temericourt, Joubert en Dauphiné, portent d'azur à trois chevrons d'or. Buffi, St. Georges, portent de même, à l'exception que les pointes des chevrons sont écimées; c'est-à-dire, coupées.

Levi-Mirepoix, d'or à trois chevrons de sable. Chantrans, Faverges, St. Marcel,

Machecou, portent de gueules à trois chevrons d'argent.

PLANCHE

V.

Vertaing, Martonville, de gueules à trois chevrons d'hermine.

Chevrons au nombre de 3.

Le Gallod porte d'hermine à trois chevrons, les premier & troisième de fable, le second de gueules.

Amiens, de gueules à trois chevrons de vair.

Morianes, porte au contraire.

Le Vicomte de Courtrai, en Flandres, porte d'argent à quatre chevrons de gueules.

Au nombre de 4.

De Brakele, en Flandres, porte le contraire.

Le Boutillier de Maigremont, dans le Vexin, porte d'azur à sept chevrons d'argent accompagnés d'un cerf courant & contourné en pointe aussi d'argent.

Au nombre de sept.

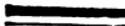
Les piéces honorables, lorsqu'elles ne sont pas en nombre, doivent remplir, comme il a été dit, le tiers de l'écu. Il arrive quelquefois qu'elles n'ont pas la largeur convenable & qu'elles se trouvent réduites au tiers; alors elles changent de nom. Le chef s'appelle *comble*, ou *chef diminué*, *retrait* ou *rompu*.

Pièces diminuées.

Fig. 20, d'ESTAING porte de France au comble ou chef diminué d'or.

Chef diminué ou Comble.

Brumser-von-Rudisheim, en Baviere, porte de fable à six fleurs-de-lys d'argent,

PLANCHE  3, 2, 1, au chef diminué *ou* comble d'argent.

V.
 Chef diminué *ou* comble. Kemmerer-von-Dalburgk, au Rhin, porte d'azur à six fleurs-de-lys d'argent, 3, 2, 1, au chef diminué & danché d'or.

Bourgogne, Comte de Waquene, portoit comme Charles dernier Duc de Bourgogne, brisé d'un chef diminué *ou* d'un comble d'or.

Pal diminué *ou* vergette.

Le pal se nomme vergette.

Fig. 22, SUBLET DE ROYERS porte d'azur au pal contrebreté d'or, chargé d'une vergette de fable. (*)

Charles de la Guiche, fils puiné, portoit de la Guiche brisé d'une vergette de gueules.

Polly, à Florence, porte de gueules au pal d'or chargé d'une vergette de vair.

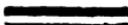
Massi, à Florence, porte d'or au pal de fable chargé d'une vergette d'argent.

Fasce diminuée, *ou* Devise.

La fasce s'appelle *fasce en devise* *ou* simplement *devise*.

Fig. 22, MAZARIN porte d'azur au faisceau d'armes d'or, armé, fiché & lié d'argent, à la fasce en devise, *ou* simplement à la devise de gueules chargée de trois étoiles d'or & brochante sur le tout. *

(*) Remarquez que dans la gravure la fasce-devise a trop de largeur, aussi-bien que la vergette dans les armoiries de Sublet.

Schellemdorf, en Saxe, porte l'obfongé  d'azur & d'argent à la devise de gueules. PLANCHE

Haller, en Alsace, d'or à l'aigle de fable à la devise de gueules. V. Face diminuée ou Devise.

Yver, en Poitou, d'azur à la devise d'or accompagnée de trois étoiles d'or.

Mirabel, écartelé d'or & de gueules à la devise d'hermine brochant sur le tout.

Il n'est pas nécessaire que la devise occupe le milieu de l'écu, elle se met aussi à la partie inférieure du chef; on en trouve plusieurs exemples; savoir, aux armoiries de Recourt à Dijon, qui portoit de gueules au chevron d'argent accompagné de trois étoiles d'or, à la devise en chef surmontée de trois étoiles, le tout d'or. De Poisieux, à Dijon, portoit de gueules à deux chevrons d'argent surmontés d'une devise d'or.

La bande reçoit le nom de cotice ou Bande diminuée, ou Cotice.

Fig. 23, DU TERRAIL porte d'azur au chef d'argent chargé d'un Lion issant de gueules, à la cotice d'or brochant sur le tout.

De la Geliere, en Bresse, portoit d'argent à quatre pals de gueules, à la cotice d'azur brochant sur le tout.

Mirebel, en Dauphiné, porte écartelé d'or & de gueules à la cotice d'hermine.

PLANCHE

V.

Barre di-
minuée, ou
Traverse.

La barre se nomme *traverse* ou *bâton* en barre.

Fig. 24, LE COMTE DE DUNOIS portoit d'Orléans à la *traverse* ou *bâton* en barre de sable : cette *traverse* de sable fut changée par le Roi Charles VII en une *cotice* d'argent.

Antoine de Bourgogne, fils de Philippes le Bon, portoit comme son pere, à la *traverse* de sable.

Le Bâton
péri en ban-
de ou en
barre.

La *cotice* ou *traverse* *alezée*, c'est-à-dire, qui ne touche point les bords de l'écu, s'appelle simplement, *savoir*, la *cotice*, *bâton* péri en bande, & la *traverse*, *bâton* péri en barre.

Fig. 20, BOURBON-VENDOSME portoit de France au *bâton* péri en bande de gueules chargé de trois lions léopardés d'argent.

Champa-
gne dimi-
nuée, ou
Plaine.

On donne le nom de *plaine* à la *champagne* reduite au tiers de sa largeur.

Fig. 25, PETITE PIERRE porte de gueules au chevron d'argent, à la *plaine* d'or.

Sturmen, en Alsace, porte d'or à la *fasce* de gueules, à la *plaine* de même.

Jean de Bourgogne-Ameural, fils de Jean Duc de Bourgogne, portoit de Bourgogne à la *plaine* d'or.

Jumelles.

Les *fasces*, les *bandes* & les *barres* extrêmement diminuées & mises deux à deux, sont appellées *Jumelles* : pour

les blasonner il faut exprimer leur nombre & leur situation, en disant deux ou trois jumelles en fasce, ou en bande, ou en barre &c.

PLANCHE
V.
Jumelles.

Fig. 16, DE GOUFFIER porte d'or à trois jumelles de sable en fasce.

Avanson, en Dauphiné, porte de gueules à deux jumelles d'argent en fasce.

St. Seine, en Bourgogne, porte de gueules à trois jumelles en fasce d'or.

Tuffé, de sable à quatre jumelles en fasce d'argent.

Grimonville, en Normandie, porte de sinople à trois jumelles d'argent en bande.

Si elles sont disposées trois à trois, on les nommera tierces & l'on observera la même chose que pour les jumelles.

Tierces.

Fig. 17, DAUNE porte d'argent à deux tierces en fautoir, frettées dans le milieu de gueules.

Bourbourg, d'azur à trois tierces d'or en fasce. D'Ardres, en Artois, porte de même avec un chef d'or.

Tiercelin porte d'argent à deux tierces d'azur passées en fautoir, cantonnées de quatre merlettes de sable.

Fig. 19, HUIS, au bas Rhin, porte de gueules à la tierce en bande d'argent & à la fasce d'argent brochant sur le tout.

De Francs, en Maconnois, d'azur à une tierce d'argent mise en barre au

FLANCHE
IV.
canton dextre , à la cotice d'argent brochant sur le tout.

L'Hamade
ou
Hamayde. Enfin, on nomme hamade *ou* hamayde, trois fasces alezées & terminées en talud.

Fig. 28 , AUBERTICOURT , en Hainaut , porte d'hermine à une hamade de gueules.

Vignori , d'argent à une hamade de gueules.

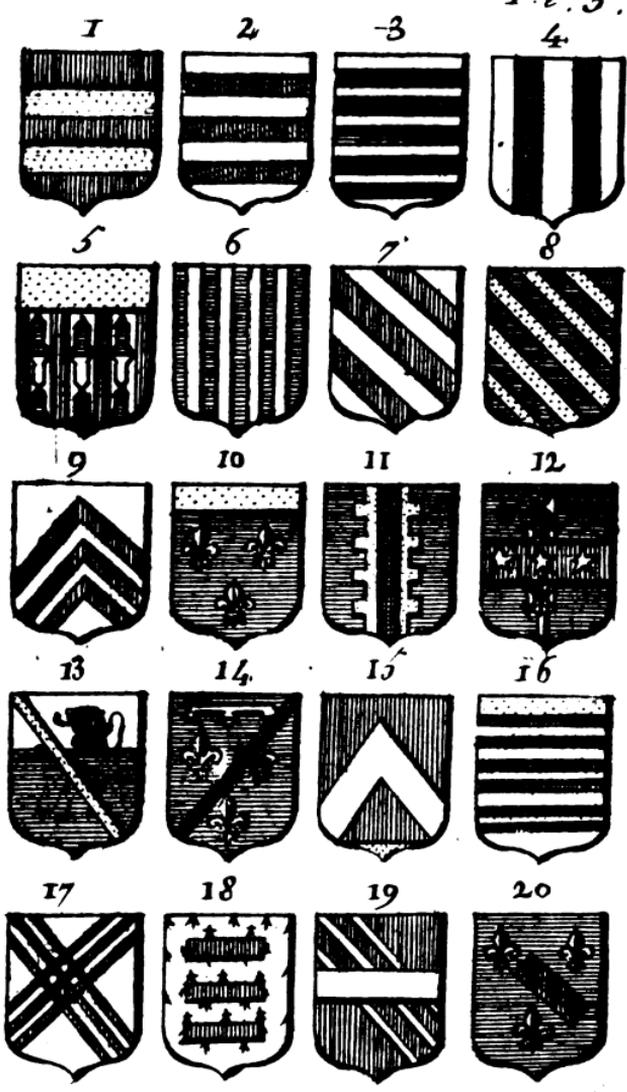
De Hameyde , en Hainaut , porte d'or à l'hamade de gueules.

L'Etaye ,
le Flanquis
& le Filet
ou croix. On nomme *étaye* un chevron qui n'a que le quart ou le tiers de sa largeur ; *flanquis* le sautoir de même dimension ; *filet en croix* , la croix qui n'a de largeur que la quatrième partie de la croix ordinaire. Nous n'avons point donné d'exemples de ces figures , parce qu'elles sont absolument hors d'usage , & que l'on n'en trouve que dans les blasons de fantaisie. On voit aussi des écussons en nombre ; par exemple , Coetlogon porte de gueules à trois écussons d'hermine. Le Gros , en Picardie , de gueules à la bande d'or accompagnée de deux écussons de vair. De Foulaines , d'or à trois écussons de vair bordés de gueules. Cuffigny , de gueules à la fasce d'argent chargée de trois écussons d'azur. Pardailan porte d'argent au lion de gueules accompagné de huit écussons de sinople en orle.

Les Ecus-
sons.

LEÇON

P. 1. 5.



Duflos. f.c.

LEÇON VI.

LORSQUE l'écu se trouve couvert de pals, de fasces, de bandes, de chevrons &c. en nombre égal, c'est-à-dire, autant d'un émail que d'un autre, de telle manière que l'on ne puisse dire que tel émail est le fond ou le champ, on doit dire, pallé, fascé, bandé, coticé, chevronné &c. de tant de pièces & de tel émail.

PLANCHE
VI

Fig. 1, D'AMBOISE porte pallé d'or & de gueules de six pièces.

Pallé de
Az.

Launai, Briqueville, Mars, portent de même.

La Balme-Andrenet, pallé de même à la bande de sable brochant sur le tout.

Bligni, pallé de même, au chef d'azur.
Montigni, pallé de même, au chef d'argent.

La Rocquette, pallé de même, à la bande de gueules brochant sur le tout.

Forets des Traicts, pallé de même, à la bande d'or. Vouffians porte aussi pallé de même, à la fasce d'or brochant sur le tout.

Fontenai, Granffon, Rosmadec, Rocheboet, Vici portent tous pallé d'argent & d'azur de six pièces.

D

PLANCHE

VI.

Pallé de

six.

Coufonnay, Benneville en Normandie, Severat portent pallé d'argent & de gueules. Saleneuve, de même, à la bande d'or brochant sur le tout.

Ruault en Normandie, Ars, Vau-travers, Molon portent pallé d'or & d'azur de six pièces.

Trivulce, à Milan, pallé d'or & de sinople. Bronna, pallé d'argent & de sinople, aussi de six pièces.

Pallé
de huit.

Fig. 2, AUTEVILLE, en Genevois, porté pallé d'argent & de gueules de huit pièces.

Montferrand, en Gascogne, pallé d'azur & d'argent de huit pièces.

Vergetté.

Si le nombre des pallés excédoit celui de huit, on diroit *Vergetté*; il y en a un exemple dans les armoiries de Bonnin du Cluseau, qui porte vergetté de gueules & d'azur de 12 pièces, les pals de gueules chargés de fusées d'or.

Fascé
de six.

Fig. 3, POLIGNAC porte fascé d'argent & de gueules de six pièces.

Aboval, Contay, d'Orléans, maison particulière; Lespinasse, Liniac, Chambellais, Boulainvilliers, Mont en Lyonnais, portent de même.

Moateron, Fontaines, Chalandray, Vaudetar de Perfan, Coullonges en Normandie, Villiers, Micheli, portent fascé d'argent & d'azur de six pièces.

Pathes porte fascé d'azur & d'argent.

La différence entre cet exemple & le précédent, c'est que, dans celui-ci, le premier fascé est d'azur, & dans l'autre il commence par argent; ce qu'il est nécessaire de remarquer dans toutes les armoiries de cette espèce.

PLANCHE
VI.
Fascé de six.

Crussol, Grussel portent fascé d'or & de sinople de six pièces.

Coetivi, Taillebourg, Coublan en Flandres, portent fascé d'or & de sable de six pièces. Kergroades, en Bretagne, fascé d'argent & de sable.

Le Chatel, Kerlec portent fascé d'or & de gueules de six pièces. Clermont-Lodeve porte de même, au chef d'hermine.

Coucy, Coet-Menec, Barlaimont portent fascé de vair & de gueules de six pièces.

Fig. 4, SAXE porte fascé d'or & de sable de huit pièces, au canterlin de sinople, en bande, brochant sur le tout.

Fascé de huit.

Le Canterlin est une espèce de couronne de feuilles de Rue. *Voyez le Dictionnaire.*

St. Amand, Clerembault, de Paluau, portent fascé d'argent & de sable de huit pièces.

Habart porte fascé de huit pièces d'or & d'azur.

La Vieuville, aux Pays-Bas, porte de même, à trois annelets de gueules, brochant sur le premier & second fascé.

 PLANCHE

VI.

Fascé de
neuf.Burellé de
dix.Burellé
de douze.Bandé de
six.

Fig. 5, DE BAR, en Berri, porte fascé de neuf pieces d'or, d'argent & d'azur.

Quand le fascé passe le nombre de huit, on dit, *Burellé* de tant de pieces.

Fig. 6, LA ROCHEFOUCAUD porte burellé d'argent & d'azur de dix pieces, à trois chevrons de gueules, le premier *écimé*, brochants sur le tout.

Le Fevre - Caumartin porte burellé d'argent & d'azur.

Vaudemont, Moyencourt, portent burellé d'argent & de sable.

Cahource, en Bretagne, porte burellé d'argent & de gueules, à l'orle de merlettes de sable sur l'argent.

Frezeau de Maillot porte burellé d'argent & de gueules de dix pieces, à la cotice d'or brochant sur le tout.

Fig. 7, LES COMTES DE LOOZ, en Flandres, portent burellé d'or & de gueules de douze pieces.

Quinquempoix porte burellé de gueules & d'or de douze pieces.

Montigni, burellé d'argent & d'azur, aussi de douze pieces.

Fig. 8, MIOLANS porte bandé d'or & de gueules de six pieces.

Avelnes, Rocourt, Villars en Bresse, portent de même.

Fiesque, bandé d'azur & d'argent.

Bethune ancien , porte bandé d'or & d'azur de six pieces. PLANCHE VI.

Bourgogne ancien , porte de même , à la bordure de gueules. Bandé de six.

Montagu , de même que Bourgogne , au franc quartier d'argent.

Dauvet des Marets porte bandé de gueules & d'argent , brisé d'un lionceau de sable sur le premier bandé d'argent.

On trouve quelques exemples de bandés seulement de quatre pieces. Bandé de quatre.

Scombourg , dans l'Empire , porte bandé de gueules & d'argent de quatre pieces.

Alamani , bandé d'argent & d'azur de quatre pieces.

Fig. 20 , CORSINI , à Florence , porte bandé d'argent & de sable de huit pieces , à la fasce d'azur brochant sur le tout. Bandé de huit.

Polhein , dans l'Empire , porte bandé d'argent & de gueules de huit pieces.

Fig. 9 , BORSAN porte bandé d'or , de gueules & d'argent , de neuf pieces. Bandé de neuf.

Au-dessus de ce nombre , on dit coticé.

Fig. 22 , LA NOUE porte coticé de dix pieces d'argent & de sable. Coticé.

Herbelot porte de même , au chef d'or chargé de trois coquilles de sable.

St. Fontaine , Neubourg en Normandie , portent coticé d'or & d'azur du même nombre.

PLANCHE
VI.

Coticé.

Fig. 22, ESCAIEUL porte coticé de douze pieces d'argent & d'azur.

Turenne, en Limoufin, portoit coticé d'or & de gueules aussi de douze pieces.

Montigni, en Normandie, de même, au franc quartier de gueules, à l'orle de coquilles d'argent.

Barré.

Fig. 23, BURGAW, dans l'Empire, porte barré d'argent & de gueules de six pieces.

Le Barré est très rare dans nos armoiries, il est plus fréquent dans les Pais du Nord.

Chevronné.

Fig. 24, HAINAULT ancien, portoit chevronné d'or & de sable de six pieces.

Richebourg porte chevronné d'or & de gueules de six pieces. Daché, en Normandie, de même.

Ploeuc, en Bretagne, chevronné d'hermine & de gueules du même nombre.

On trouve des chevrons de quatre pieces seulement.

Groser, à Nuremberg, porte chevronné d'or & de gueules de quatre pieces.

Prevning, à Ausbourg, porte chevronné d'azur & d'argent de quatre pieces, à trois fleurs-de-lys mises en pal de l'un en l'autre. *Voyez* dans le Dictionnaire l'explication de ce terme.

Reuport, en Misnie, porte chevronné renversé de quatre pieces.

Egmont, en Hollande, porte che- ~~vronné~~ PLANCHE
VI.
vronné de huit pieces d'or & de gueules.

Egmont, au bas Rhin, porte che- Chevronné.
vronné des mêmes émaux, mais de douze
pieces.

Si les pals, les fasces, les bandes, les chevrons sont opposés; c'est-à-dire, si ces figures se trouvent divisées par un trait au moyen duquel l'émail de ces figures change, en sorte que le métal soit opposé à la couleur, & la couleur au métal, on doit dire alors, contre-pallé, contre-fascé, contre-bandé, contre-chevronné.

Fig. 15, MEYRANS porte contre-pallé Contre-
pallé.
de six pieces d'argent & d'azur, à la
fascé d'or brochant sur le tout.

La Grange, Dons portent contre pallé d'or & de gueules de six pieces.

La ville de Malines, qui a retenu les armes de ses anciens Souverains, porte de même.

Revest porte contre-pallé d'argent & d'azur de huit pieces.

Fig. 16, FLACKEN, sur le Rhin, Contre-
fascé.
porte contre - fascé d'or & de sable de
six pieces.

De Ficte, dans l'Isle de France, porte contre-fascé de quatre pieces d'azur & de sable, l'azur chargé d'une branche d'olivier posée en fascé d'or.

PLANCHE
VI.

Contre-
fascé.

Contre-
bandé.

Contre-
chevronné.

Schonfeldt, en Silesie, porte au contraire contre-fascé de sable & d'or.

Floques, contre-fascé d'argent & de gueules de huit pieces.

Fig. 27, HORBLER, porte parti contre-bandé d'or & de gueules de six pieces.

On dit parti contre-bandé, parce que le trait qui divise les émaux est perpendiculaire; il pourroit être diagonal de gauche à droit, alors il faudra dire, porte *taillé* contre-bandé.

Fig. 28, PERGEUSKER, en Baviere, porte parti contre-chevronné de quatre pieces de sable & d'argent.

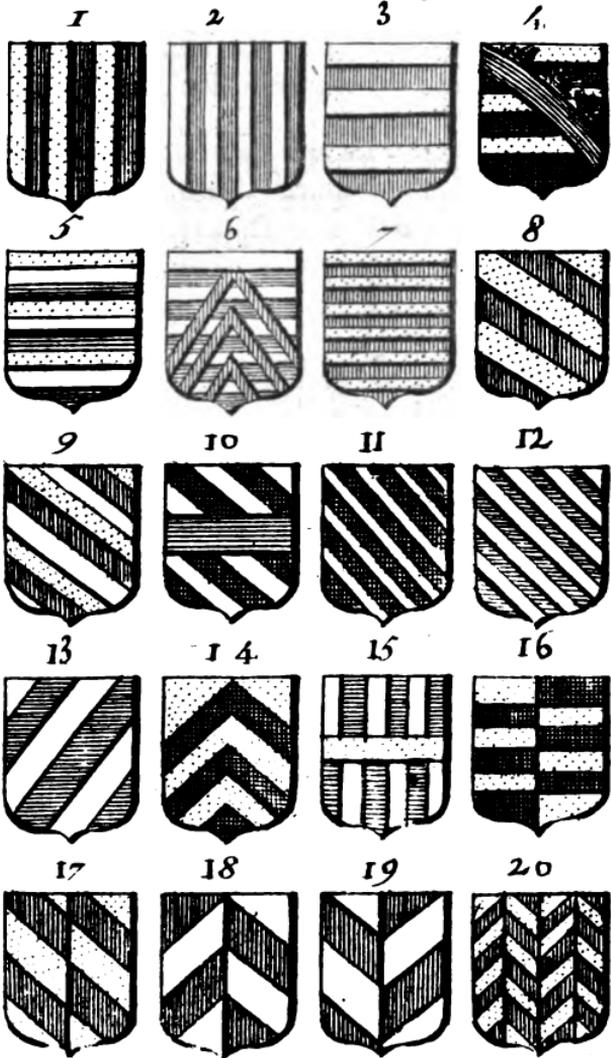
Westhausen, en Alsace, parti contre-chevronné d'azur & d'or de quatre pieces.

Fig. 29, NIMITS, en Silesie, porte contre-chevronné renversé, d'argent & de gueules, de quatre pieces.

Fig. 20, DE LA HAYE-VENTELET, porte parti de trois traits, contre-chevronné d'or & de gueules de huit pieces, & de l'un à l'autre.



P. 6.



muslos. f.c.

L E Ç O N : V I I .

LEs pieces moins honorables , ou du second ordre, sont 1°. l'*Emmanché*. Il faut exprimer si c'est en pal , en bande ou en fasce , parce qu'il se pratique de plusieurs manieres : il faut aussi exprimer le nombre des pointes.

PLANCHE
VII.

Suite des
figures héraldiques.

2°. *Les Points équipollés* qui sont toujours au nombre de neuf en échiquier.

Pieces du
second ordre.

3°. *L'Echiquier* ou *l'Echiqueté*. On doit exprimer le nombre des traits coupants.

4°. *Les Frettes*, ou le *Fretté* qui sont des bandes & des barres entrelassées au nombre de six. On peut joindre aux frettes le *Treillissé* qui n'en differe que parce qu'il est cloué à l'interfection des bandes & des barres.

5°. *Les Losanges* & le *Losangé*. Pour les losanges on doit en exprimer le nombre & la situation.

6°. *Les Fusées* & le *Fuselé*. Les fusées different des losanges en ce qu'elles sont plus allongées. Pour le fuselé , on doit remarquer si c'est en fasce ou en bande.

7°. *Les Macles* semblables aux losanges , mais percées aussi en losange.

8°. *Les Rustes* qui different des macles en ce qu'elles sont percées en rond.

PLANCHE
VII.

9°. Les *Besants* & les *Tourteaux*. Les premiers sont toujours de métal. Les seconds sont toujours de couleurs.

Si ces figures se trouvoient mi-parties de métal & de couleur, on les nommeroit *Besants-Tourteaux* si l'on commençoit par le métal; mais si l'on commençoit par la couleur, on les appelleroit *Tourteaux-Besants*.

10°. Les *Billettes* qui sont des figures semblables à des briques plus hautes que larges.

On doit en exprimer l'émail, le nombre & la situation.

Emmanché
en fasce.

Fig. 2, DE VAUDREY, en Franche-Comté, porte emmanché en fasce d'une pointe & deux demies de gueules sur argent.

Du bois des Bordeaux porte emmanché en face d'argent sur sable, même nombre de pointes.

Heusen-Stein, en Allemagne, emmanché en fasce de deux pointes & deux demies de gueules sur argent.

D'Anstrude, en Bourgogne, emmanché de trois pointes de sable sur argent.

Zandt, en Allemagne, emmanché de deux pointes & une demie à dextre de sable sur argent.

Quiqueran de Beaujeu, en Provence, porte parti contre - emmanché en fasce

de trois pointes & deux demies d'or & de gueules.

PLANCHE
VII.

Fig. 2, HOTMAN porte emmanché en pal de deux pointes & deux demies d'argent sur gueules.

Emmanché
en pal.

D'Assé, dans le Maine, emmanché en pal de trois pointes & une demie d'argent sur sable.

Lupilles porte emmanché d'une pointe & deux demies d'hermine sur gueules.

Montmiral porte tranché - emmanché de deux pointes de gueules sur argent.

Emmanché
en bandes.

Bubendorf, en Suisse, tranché emmanché de deux pointes & une demie de gueules sur argent.

Fig. 3, BUSSI porte cinq points d'or équipollés à quatre points d'azur.

Points
équipollés.

Les Comtes de Genevois portoient de même.

St. Gelais porte cinq points d'azur équipollés à quatre points d'argent.

Aquilar, en Espagne, porte cinq points d'argent chargés chacun d'un lion de gueules, équipollés à quatre points de gueules, chargés chacun d'un château d'or.

L'Échiqueté, garni de pièces d'échiquier, est ordinairement de six traits : quand il y en a moins, il faut le spécifier en blasonnant.

Echiqueté.

Fig. 4, DE DIGOINE porte échiqueté d'argent & de sable.

PLANCHE VII.
Echiqueté. Ventadour, Auxi de Monceaux, Quef-
noi, Kergournadec, Courcelles en Poi-
tou, Ximenes en Espagne, portent échi-
queté d'or & de gueules.

Ventis à Marseille, Aurac ancien, Hangest en Artois, Merville en Bretagne, Nantouillet, portent échiqueté d'argent & de gueules.

Quignones, en Espagne, échiqueté de gueules & de vair.

Vermandois, échiqueté d'or & d'azur, au chef de France.

Dreux, échiqueté de même, à la bordure de gueules.

Fig. 5, SPANHEIM, en Flandres, porte échiqueté d'or & de gueules, de quatre rangs ou tires.

Fig. 6, D'HUMIERES porte d'argent fretté de sable.

Courchi, Bethisi, Sechelles, portent d'azur fretté d'or.

Plorec, d'hermine fretté d'azur.

Coesmes, de gueules fretté d'hermine.

St. Valeri, d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, fretté de même.

Farcy, d'argent fretté d'azur, au chef de gueules.

D'Estrées, d'argent fretté de sable, au chef d'or chargé de trois merlettes de sable. Herbelot fretté de même, au chef d'or chargé de trois coquilles de

fable. D'Amangis en Bourgogne, fretté de même, au chef de gueules. PLANCHE
VII.

De Thée en Normandie, d'argent fretté d'azur, au franc quartier de gueules.

Fig. 7, BARDONANCHE, en Dauphiné, porte d'argent treillissé de gueules, cloué d'or. Treillissé.

Franconville porte d'or treillissé de fable, cloué de même, au chef d'argent chargé de trois merlettes de fable.

Porcar, à Rome, porte de gueules treillissé, cloué d'argent, au chef d'or abaissé sous un chef d'argent chargé d'un porcelet de fable.

Il y a des treillis de quatre pièces cloués ensemble & formant un seul carré; on les appelle simplement treillis & non point treillissé: ils sont très-rare. Treillis.

Le Comte d'Egernpach, en Allemagne, porte de gueules au lyon d'or enfermé dans un treillis carré de quatre pièces d'argent, cloué de même.

Fig. 8, BELOT, en Franche-Comté, porte d'argent à trois losanges d'azur 2 & 1, au chef bastillé & cousu d'or. Losangés.
(Voyez dans le Dictionnaire l'explication de ces deux termes.)

Les losanges sont très communs; nous n'en rapporterons que quelques exemples.

Tudert porte d'or à deux losanges en fasce d'azur, au chef de même chargé de deux besants du champ.

FLANCHE**VII.****Lofanges.**

De Cordovennes , dans les Cevennes ;
porte d'argent à sept lofanges de gueules,
rangées 2, 3, 2.

Cany , en Flandres , porte d'or à dix
lofanges de gueules, rangées 3, 3, 3 & 1.

Blot-Chauvigni , en Auvergne , porte
d'argent à cinq lofanges de gueules mises
en fasce , au lambel à quatre pendants
de fable en chef.

Lofangé.

Quand l'écu est tout rempli de lofan-
ges , on dit , lofangé.

Fig. 9 , DE CRAON porte lofangé d'or
& de gueules.

Angoulême ancien , Noé en Gascogne,
Lesparée , Gletins , Jean des barres ,
Marêchal de France en 1318 , portent
de même.

Davray en Bretagne, Martas en Guien-
ne , Coustaing , Bonlieu , Turpain ,
Vauvredai , Ville-neuve en Bourgogne ,
portent lofangé d'or & d'azur.

Turpin de Crissé , Poissy , Espine-fort ,
Marteville , portent lofangé d'argent &
de gueules.

Château-dun, lofangé d'or & de gueules
à la cotice d'argent brochant sur le tout.

De Lamoignon , lofangé d'argent &
de fable , au franc quartier d'hermine.

Tek , en Allemagne , porte lofangé
en bande d'or & de fable.

Raimondy-d'Aubeterre porte lofangé

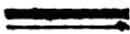
en bande d'or & d'azur, au chef de 
gueules.

Fig. 10, LA FERTÉ - SENETERRE
porte d'azur à cinq fusées d'argent ran-
gées en fasce.

PLANCHE
VII.
Fusées.

De Nagu, d'azur à trois fusées d'ar-
gent en fasce.

De Dinan, en Bretagne, porte de gueu-
les à trois fusées d'hermine mises en fasce,
accompagnées de six tourteaux de même,
trois en chef & trois en pointe.

La Bretonniere porte de gueules à
trois fusées d'or rangées en bande.

Du Bellay porte d'argent à la bande
de fusées de gueules, accompagnée de
six fleurs-de-lys d'azur posées en orle.

De Ste. Marthe porte d'argent à trois
fusées & deux demies de sable en fasce,
au chef de même.

Fig. 11, DU BEC porte fuselé d'ar-
gent & de gueules.

Fuselé.

Grimaldi porte de même.

Fig. 12, BAVIERE porte fuselé en
bande d'azur & d'argent.

Fig. 13, ROHAN porte de gueules
à neuf macles d'or accolées & aboutées
3, 3, 3.

Le Senechal porte d'azur à neuf ma-
cles d'or rangées de même.

Treana, en Bretagne, d'argent à une
macle d'azur.

PLANCHE VII. Pidoux , de sable à trois macles d'or disposées en pairle.

Macles. Puy-du-fou porte de gueules à trois macles d'argent.

La Vairie porte d'argent à six macles d'azur rangées 3, 2, 1.

Tignonville porte de gueules à treize macles d'or posées 4, 4, 4, 1.

Rustes. *Fig. 14*, SCHESNAYE, en Flandres, porte de gueules à trois rustes d'argent.

Souyneret, en Flandres, de sable à trois rustes d'argent.

Aavaille, aussi en Flandres, d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois rustes d'azur.

Besants. *Fig. 15*, RIEUX D'ACERAC porte d'azur à dix besants d'or posés 3, 3, 3 & 1.

De Gast - Lucé, d'azur à cinq besants d'or posés 2, 2, 1.

De Poictiers, en Franche-Comté, d'azur à six besants d'argent 3, 2, 1, au chef d'or.

D'Amerval porte de gueules à trois besants d'argent.

Tourteaux. *Fig. 16*, COURTENAY porte d'or à trois tourteaux de gueules.

Boulogne, Aunay, la Touche, portent de même.

Argenton d'or à trois tourteaux de gueules, l'écu semé de croisettes de même, ou plutôt, porte d'or semé de croisettes

croisettes de gueules à trois tourteaux 
de même.

PLANCHE
VII.

Miraulmont, l'Eglantier, Avrigni, Grailli, Vaife, d'argent à trois tourteaux Tourteaux.
de gueules.

Limoge, en Normandie, d'argent à six tourteaux de gueules 3, 2 & 1.

Forestier, d'or à trois tourteaux d'azur.

La Salle, en Poitou, d'argent à trois tourteaux d'azur mis en bande.

Montreuil, en Picardie, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois tourteaux de sinople.

De Brioux en Bretagne, Samay dans le Maine, du Buret en Normandie, portent d'argent à trois tourteaux de sable.

Canify porte de gueules coupé d'azur à trois tourteaux d'hermines.

Marfant, en Normandie, porte de gueules à deux fasces d'argent surmontées de trois tourteaux de vair en chef.

Fig. 17, NANI, à Venise, porte Tourteaux, besants & Besants-tourteaux.
tranché d'or & de gueules au tourteaubesant sur le tout, tranché de l'un en l'autre.

Fig. 18, FUENSALDA, en Espagne, porte de gueules à six besants-tourteaux d'argent & de sable posés 2, 2, 2; le premier & troisième à dextre & le second à fenêtre coupés, les trois autres partis.

E

PLANCHE
VII.

On voit, par tous ces exemples de tourteaux & de besants, que la seule chose nécessaire pour blasonner les armoiries qui en portent, est de faire attention au nombre, à la position & aux émaux.

Billettes. *Fig. 29*, BEAUMANOIR - LAVARDIN porte d'azur à onze billettes d'argent rangées 4, 3, 4.

De Chastelus, en Bourgogne, porte d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes rangées en orle, quatre en chef & trois en pointe.

Lospice, en Picardie, porte d'argent à dix billettes de gueules mises 3, 2, 3, 2.

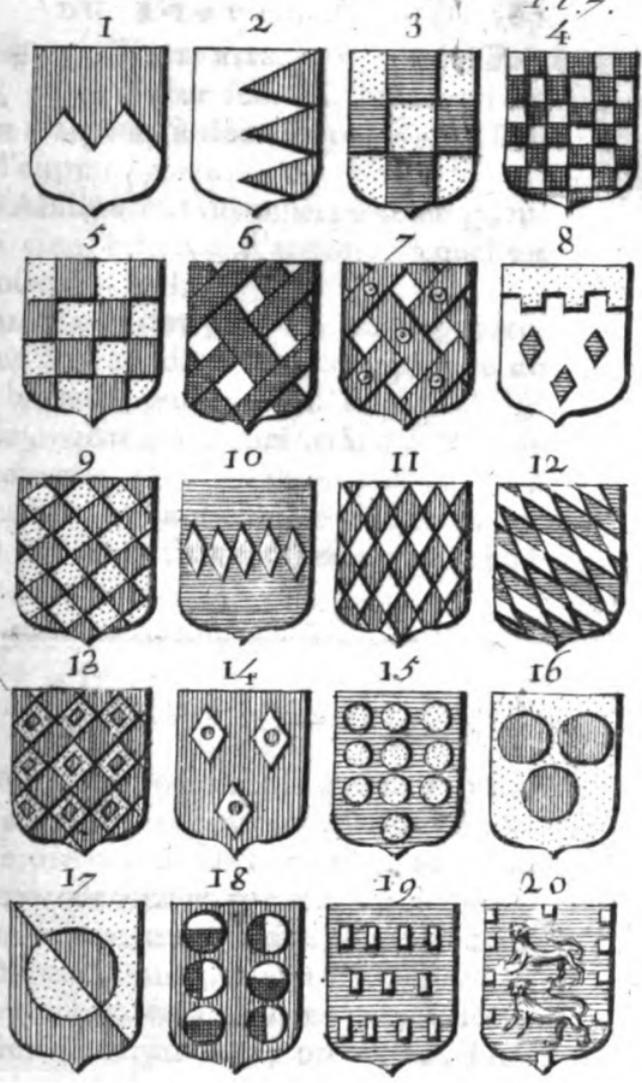
De l'Espinau, en Bretagne, porte d'argent au croissant de gueules, accompagné de six billettes de sable, trois en chef & trois en pointe.

Billettes Percées. De St. Pern, en Bretagne, porte d'azur à dix billettes d'argent percées en carré & mises 4, 3, 2, 1.

On en voit quelquefois de percées en fond; ce qu'il faut spécifier en blasonnant.

La disposition ordinaire des billettes est d'être posées à plomb, comme dans les armoiries de Lavardin; on en trouve néanmoins quelquefois qui sont couchées dans le sens de la fasce ou de la bande. On aura soin de désigner leur position en blasonnant. Par exemple,

Pl. 7.



Duflos. f.c.

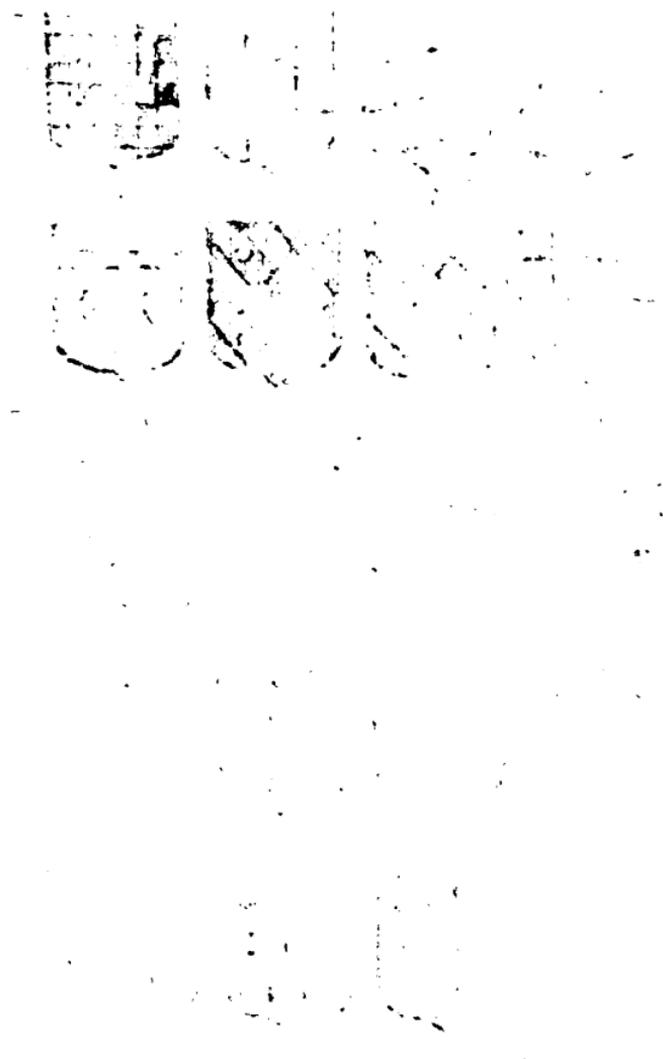


Fig. 20, WESTFRISE, province des Pays

 Bas, porte d'azur semé de billettes couchées d'argent, à deux léopards d'or l'un sur l'autre. PLANCHE
VII.
Billetes
couchées.

D'Abillon, en Guyenne, porte de gueules à cinq billettes d'argent, couchées & posées en pal.

De Chauvirey, en Lorraine, porte d'azur à la bande d'or, accompagnée de sept billettes posées dans le sens de la bande, quatre en chef 1 & 3, & trois en pointe.

Huchet de la Bedpiere porte d'azur à six billettes d'argent percées en rond 3, 2, 1.

LEÇON VIII.

TOUTES les pieces du premier ordre

 ont divers attributs dont on trouvera la PLANCHE
VIII.
Attributs
des Pieces
honorables.
 définition dans le Dictionnaire, mais qui s'entendront mieux par des exemples.

Ces pieces peuvent donc être abaissées, accompagnées, adextrées, aiguillées, alézées, bandées, barrées, bastillées, bordées, bourdonnées, breteffées, brochantes, eablées, cantonnées, chargées, chevronnées, clechées, componnées, contre-bandées, contre-breteffées, contre-falcées, contre-fleuronnées, contre-

E ij

PLANCHE
VIII.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

potencées, cousues, cramponnées, crenelées, denchées, de l'un en l'autre, de l'un à l'autre, dentelées, diaprées, écartelées, échiquetées, écimées, écotées, empoignées, endentées, enfilées, engoulées, engressées, entées, entrelassées, faillies, falcées, fichées, fleuronées, florancées, frettées, fuselées, gringolées, haussées, losangées, mouvantes, nébulées, ondées, pallées, parties, patées, peries, pomettées, potencées, recerçelées, recroisettées, relarcelées, retraites, fenestrees, versées, vivrées, vidées &c.

Du Chef.

Fig. 2, DES URSINS porte bandé d'argent & de gueules de six pièces, au chef d'or chargé d'une anguille ondoyante d'azur, abaissé sous un autre chef d'argent chargé d'une rose de gueules.

Cybo porte de gueules à la bande échiquetée d'un trait d'argent & d'azur, au chef d'argent à la croix de gueules, abaissé sous un autre chef d'or chargé d'un aigle éployé de sable avec un liston d'argent tortillé en fasce, chargé du mot *libertas*.

Les Commandeurs de Malthe portent en chef les armoiries de la religion ; par conséquent, si dans les leurs ils ont un chef, ce chef se trouve nécessairement abaissé sous celui de la religion. Par exemple,

D'Estampes de Valencey, -Chevalier de Malthe en 1629, portoit d'azur à deux pointes d'or posées en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes ouvertes de gueules, à la bordure d'argent abaissée, ainsi que le chef, sous celui de la religion.

PLANCHE
VIII.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Du Chef.

D'Estaing, de France au comble d'or abaissé sous le chef de la religion.

La figure 8^{eme}. de la planche septième fournit un exemple d'un chef bastillé & cousu.

Fig. 2, LESDIGUIERES porte de gueules au lion d'or, au chef cousu d'azur chargé de trois roses d'argent.

La Croix Chevrieres de Pisançon porte d'azur à une tête de cheval coupée & animée d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois croix d'argent.

La ville de Lyon porte de gueules au lion d'argent, au chef cousu de France.

St. Mauris, en Franche Comté, porte de gueules à la croix trefflée d'argent, au chef cousu d'azur chargé de trois cœurs d'or.

Sculemberg, Comte de Montdejeu, portoit d'azur au chef cousu de sable chargé de quatre épées d'argent, la pointe haute ou en pal.

Fig. 3, VILLEFARGEAU porte d'argent au chef emmanché de gueules de trois pointes.

Eiij

PLANCHE
VIII.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Du Pérsl porte de sable au chef denché d'or.

Des Prés de Montpesat portoit d'or à trois bandes de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.

On trouve des chefs échiquetés, losangés, d'hermine, de vair, &c. chargés de différentes figures dont il n'est pas nécessaire de donner des exemples.

De la Fasce. *Fig. 4*, COSSE' DE BRISSAC porte de sable à trois fasces denchées d'or; on dit aussi, à trois feuilles de scie d'or, en fasce.

Quand les dents regardent le haut de l'écu, il faut l'exprimer:

Beri porte d'argent à la fasce denchée de sable, les dents en haut, accompagnée de trois têtes de lévrier de sable accollées de gueules.

Guinieres porte de gueules à deux fasces denchées, la première d'or & la seconde d'azur.

Fig. 5, MONTCONIS porte de gueules à la fasce d'argent, abaissée sous une fasce onnée d'or.

Fig. 6, ROCHECHOUART porté fascé, enté, onné d'argent & de gueules.

De Maillé porte fascé, enté, onné d'or & de gueules.

Fig. 7, CARNEVOI porte fascé, denché d'argent & d'azur, au chef de gueules

chargé d'un lion léopardé d'or, tenant un massacre de cerf aussi d'or.

Valerani, à Rome, porte fascé, denché de sable & d'or.

Fig. 8, FLEURANGES porte d'or à la fasce échiquetée de deux traits d'argent & de gueules.

La Marck porte de même, au lion issant de gueules.

Andrehan portoit de gueules à la fasce échiquetée de deux traits d'argent & d'azur, accompagnée de six molettes d'éperon d'argent, trois en chef & trois en pointe. Camboust-Coassin, de gueules à trois fasces échiquetées d'un trait d'argent & d'azur.

Fig. 9, MURARD, à Lyon, porte d'or à la fasce crenellée d'azur de trois pièces, accompagnée de trois têtes d'aigles arrachées & rangées en chef.

Krumenaw, en Silésie, d'argent à la fasce crenellée de quatre pièces de sable.

Die Ziegler, en Misnie, d'argent à la fasce crenellée & maçonnée de gueules, de deux pièces & deux demies.

Fig. 10, MASCAREL porte d'argent à la fasce d'azur diaprée d'or, accompagnée de trois roses de gueules.

Fig. 11, CRONEMBOURG porte d'argent à deux fasces breteffées de sable.

PLANCHE
VIII.

ATTRIBUES
DES PIECES
HONORA-
BLES.

De la Fasce.

PLANCHE VIII. Buren, dans l'Empire, porte de gueules à la fasce contre-breftée d'argent.

ATTRIBUTS DES PIÈCES MONORA-BLES. Lippe, en Saxe, porte d'argent à deux fasces de fable baftillées de cinq pieces.

Fig. 12, NICOLAS DE CLAYE porte de gueules à la fasce d'argent chargée de trois merlettes de fable, accompagnée de trois têtes de loup d'or.

De St. Anthoft, en Bourgogne, d'argent à la fasce d'azur, accompagnée en chef d'un lion léopardé de fable & d'une merlette de même en pointe.

Fig. 13, D'AILLY, en Auvergne, porte de gueules à la fasce onnée d'argent, accompagnée de fix cannettes ou merlettes de même, trois en chef & trois en pointe.

D'Esparbez d'Aubeterre porte d'argent à la fasce de gueules, accompagnée de trois merlettes de fable.

Coftaing, en Dauphiné, d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de huit lofanges d'or, trois en chef & cinq en pointes, rangés 3 & 2.

D'Agueffeau, d'azur à deux fasces d'or, accompagnées de fix coquilles 3, 2, 1.

Bonvouft, en Normandie, d'argent à deux fasces d'azur, accompagnées de fix merlettes de fable 3, 2, 1.

Dreux de Mello, d'argent à deux

fasces de gueules , accompagnées de huit merlettes en orle de même.

Du Biez , d'or à trois fasces de sable , accompagnées de trois merlettes de sable en chef.

Raimondis , d'or à trois fasces d'azur , accompagnées de trois aigles éployés de sable , rangés entre les deux dernières fasces.

Du Faur de Pybrac portoit d'azur à deux fasces d'or , accompagnées de six besants d'argent , rangés trois en chef & trois en pointe.

De l'Isle - Marivault , de gueules à la fasce d'argent , accompagnée de sept merlettes de même , quatre en chef & trois en pointe.

Bernage , d'or à trois fasces de gueules , chargées chacune de cinq fautoirs d'argent.

Fig. 24 , DE PONS , d'argent à la fasce bandée d'argent & d'azur de six pieces.

On voit , par tous ces exemples , qu'il faut exprimer toutes les figures qui chargent ou qui accompagnent les pieces principales.

D'Aldart , d'argent à la fasce cablée de gueules & de sinople , accompagnée de deux étoiles de gueules en chef & d'un croissant de même en pointe , à l'écu

=====

PLANCHE
VIII.
ATTRIBUTS
DES PIECES
HONORA-
BLES.
De la Fasce.

PLANCHE
VIII.
ATTRIBUTS
DES PIÈCES
MONO-
RMA-
LES.
De Pal.

en abyme d'argent , chargé d'une main gauche appaumée de sable.

L'Ardenois, dans le duché de Bouillon, d'azur à la fasce cablée d'argent. C'est une fasce de tortils de cables ou cordes.

Fig. 15, NEUF-CHATEL porte d'or au pal de gueules chargé de trois chevrons d'argent.

Du Pré porte d'or à trois pals d'azur chargés chacun d'une fleurs-de-lys du champ en fasce.

Sterneck, en Suisse, d'argent au pal d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Gruben, dans le duché de Brunswick, porte d'or à deux pals de gueules, accostés de trois roses de même en fasce.

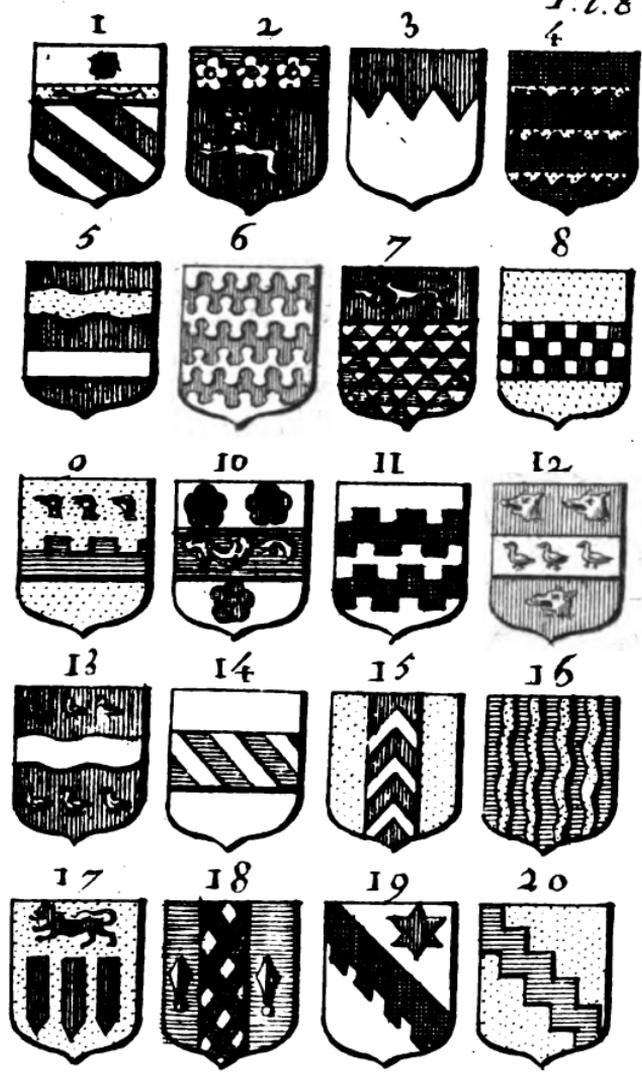
Linibadi, à Rome, porte d'argent à trois pals de sable, accostés de quatre guivres de sinople, affrontés deux à deux.

Fig. 16, DABOLIA porte d'azur à quatre pals ondés d'or.

Fig. 17, FIQUEMONT, en Lorraine, porte d'or à trois pals aiguisés, ou fichés, de gueules, surmontés d'un lion passant ou léopardé de sable.

Fig. 18, DE MIREMONT, en Auvergne, porte d'azur au pal d'argent freté de sable, accosté de deux fers de lance d'argent.

Frotier, en Poitou, d'argent au pal de gueules, accompagné de dix losanges de



Duflos. f.c.

même, posées 2, 2 & 1 de chaque côté.

Romeu, en Arragon, de gueules à trois pals d'or terrassés & enchainés d'or.

PLANCHE
VII.

Fig. 19, MORIEN, en Westphalie, porte d'argent à la bande bastillée de sable, accompagnée en chef d'une étoile à six rais de gueules.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORAIRES.

De la Bande

Fig. 20, LA BAUME - MONTREVEL, d'or à la bande vivrée d'azur.

Barisani, à Venise, d'azur à trois bandes vivrées d'or.

Andrault, Comte de Langeron, porte écartelé, au premier & quatrième, d'azur à trois étoiles d'argent, qui est d'Andrault; au second & troisième, de gueules à trois fasces vivrées d'argent, à la bande semée de France brochant sur le tout, qui est de Gentien.



 LEÇON IX.

 PLANCHE
IX.

 ATTRIBUTS
DES PIÈCES
MONOGRAMMÉS.

De la Bande

Fig. 1, **B**RIÇONNET porte d'azur à la bande componnée d'or & de gueules de cinq pièces, le premier compon de gueules chargé d'une étoile d'or, la bande accompagnée en chef d'une autre étoile de même.

Vallin, en Dauphiné, de gueules à la bande componnée d'argent & d'azur de six pièces.

De Menthon, de gueules au lion d'argent, à la bande componnée d'or & d'azur.

Fig. 2, **SCARRON** porte d'azur à la bande contre-breteffée d'or.

Grivel de Pesseliere porte d'or à la bande breteffée de sable.

Nagrol, dans l'Empire, porte d'or à trois bandes breteffées d'azur.

Fig. 3, **VILLEPROUVÉ** porte de gueules à la bande d'or, accostée de deux cotices d'argent.

Gabrieli, en Italie, d'azur à la bande d'or, accostée de trois fleurs-de-lys d'or en chef.

La Gardette, en Auvergne, de gueules à la bande d'or, chargée de deux pals d'azur, accostée de six étoiles

d'argent , trois en fasce & trois en pointe
Fig. 4 , FAURE porte d'azur à la bande
 aussi d'azur , enfilée dans trois couronnes
 d'or.

PLANCHZ
 IX.

ATTRIBUTS
 DES PIÈCES
 MONORA-
 BLES.

Fig. 5 , TOUARD porte d'azur à la
 bande engoulée d'or par deux têtes de
 lion mouvantes des deux angles.

Le Duc de l'Infantada , en Espagne ,
 porte tranché de gueules & d'argent à
 la bande aussi tranchée d'or & de sinople,
 engoulée par deux têtes de lion.

Andrada , même Royaume , porte de
 sinople à la bande engoulée de deux têtes
 de griffons d'or.

Fig. 6 , DE CANILLAC porte de gueules
 à la bande d'or , accompagnée de six
 roses d'argent en orle.

D'Arzac , en Languedoc , porte d'azur
 à la bande cousue de gueules , chargée
 de trois fleurs-de-lys d'argent , accom-
 pagnée de trois étoiles rangées en chef
 d'argent , & d'un mouton d'argent pas-
 sant sur une terrasse de sinople à la
 pointe.

D'Aveffens , en Languedoc , d'argent
 à une bande d'azur bordée d'or , potencée
 & contre-potencée de même , accom-
 pagnée en chef d'une rose de gueules ,
 & en pointe d'un aigle au vol abaissé
 de sable mise dans le sens de la barre.

De la Cropte de Bourzac , d'azur à

PLANCHE IX. la bande d'or, accompagnée de deux fleurs-de-lys d'argent, l'une en chef & l'autre en pointe.

ATTRIBUTS DES PIECES MEMORABLES. D'Escrots, en Bourgogne, porte d'azur à la bande d'or chargée de trois écrevisses de gueules, accompagnée de trois molettes d'éperon d'or, deux en chef dans le sens de la bande, & une en pointe.

De la Bande

De Laifier, en Auvergne, de sable à la bande d'argent, accompagnée en chef d'une étoile & d'une rose, & en pointe d'une rose & d'une étoile d'argent, posées dans le sens de la bande.

Macon, en Auvergne, d'azur à la bande d'or, accompagnée de trois étoiles d'or, deux rangées en chef, & une en pointe.

Fig. 7, URETIERES, en Savoye, portoit bandé d'or & de gueules de six pièces, les bandés d'or chargés d'un losange de gueules, & les bandés de gueules chargés, savoir, les deux premiers de deux losanges, & le troisième d'un seul losange de gueules.

Fig. 8, WALLIOPH, en Angleterre, d'argent à la bande ondée de sable.

Fig. 9, THOMAS D'EMBRY porte d'azur à la bande d'or, bordée & endentée de gueules.

De la Balme, en Bugey, portoit de gueules à la bande d'argent bordée d'or,

accompagnée de six besants d'argent en orle.

PLANCHE
IX.

Fig. 10, LECHERAINE, d'azur à la bande écotée d'or.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Fig. 11, BONS D'ENTREMONT porte d'or à la bande d'azur, empoignée d'une patte de lion de sable mouvante du flanc dextre, la bande chargée de deux étoiles d'or.

De la Bande

Fig. 12, BLANQUET porte d'argent à la bande de gueules, chargée de trois roses du champ, accompagnée de deux croissants de gueules, celui du chef versé.

Thieuville, d'argent à deux bandes de gueules, accompagnées de sept coquilles de même, posées 1, 3, 3.

Par tous ces exemples cités, on voit que tout l'art du blason consiste à marquer exactement toutes les pièces & les figures, leur position & leur nombre.

La croix peut recevoir plusieurs attributs, qui la diversifient tellement que l'on en compte plus de quarante. On s'est contenté de faire graver les principales.

On a vu, dans la leçon quatrième, un exemple de la croix simple ou pleine dans les armoiries de Savoie. On y a joint les blasons de plusieurs familles qui portent de pareilles croix; il suffira d'ajouter ici quelques noms à cette liste. Par exemple,

PLANCHE IX. Fabert, Maréchal de France, portoit d'or à la croix de gueules.

ATTRIBUTS DES PIECES MONORA-BLES. Savoye-Villard, Maréchal de France, portoit écartelé, au premier & quatrième, de Savoye, qui est de gueules à la croix

De la Croix pleine d'argent ; au second & troisième, contre-écartelé au 1 & 4 de gueules à l'aigle éployé d'or, au 2 & 3 de gueules au chef d'or, qui est Lascaris.

D'Annebault, Maréchal de France, portoit de gueules à la croix pleine de vair en pal.

Fig. 23, St. SIMON porte de sable à la croix d'argent, chargée de cinq coquilles de gueules.

D'Hangest portoit d'argent à la croix de gueules, chargée de cinq coquilles d'or.

Catinat portoit d'argent à la croix de gueules, chargée de neuf coquilles d'or.

Fig. 24, D'AILLON DU LUDE porte d'azur à la croix engreslée d'argent.

Tallard - Hostung porte de gueules à la croix engreslée d'or, chargée en cœur d'un écusson.

La Queille, en Auvergne, de sable à la croix engreslée d'or.

De Ballone, d'azur à la croix engreslée d'or. Coet-Gourheden-Loc-Maria, en Bretagne, de gueules à la croix engreslée d'argent.

Fig. 25, GADAGNE porte de gueules à

à la croix dentelée d'or, ou d'enchée, ou endentée d'or.

PLANCHE
IX.

Joffrand, de fable à la croix dentelée d'or. Bois-Avesne, d'or à la croix dentelée de gueules. Provenchere, d'argent à la croix dentelée de fable. Briele, en Flandres, d'argent à la croix dentelée d'azur. Oisy, d'argent à la croix dentelée de gueules. D'Estournelle, de gueules à la croix dentelée d'argent.

ATTRIBUTS
DES PIECES
HONORABLES.
De la Croix

Fig. 26, D'ARGENTRE' porte d'argent à la croix pattée d'azur.

Souvin, d'hermine à la croix pattée de gueules. L'Isle-Jourdain, de gueules à la croix pattée d'or. Parthenai, d'argent à la croix pattée de fable.

De Meules, en Poitou, d'argent à sept croix pattées de gueules, posées 3, 3, 1. Champiré-Baranton porte d'argent à une fasce de six losanges de gueules, accompagnée de sept croix pattées de fable, quatre en chef & trois en pointe.

Fig. 27, XAINTRAILLES porte d'argent à la croix alzée de gueules.

Roy - Nointeau, d'azur à la croix alzée d'or, cantonnée en chef de deux merlettes d'argent. La Rovere, d'argent à la croix dentelée & alzée de fable, chargée en cœur d'un losange du champ. Du Tillet, d'or à la croix pattée & alzée de gueules. De Moulins portoit au con-

F

PLANCHE
IX.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

De la Croix

traire. Perné en Saintonge, d'azur à la croix engreslée & alezée d'argent. Olivier-la Chategneraie, d'argent à la croix alezée de fable.

Fig. 18, ALLEGRIN porte parti de gueules & d'argent, à la croix ancrée de l'un en l'autre.

De Damas, d'Aubuffon de la Feuillade, Villeneuve en Limoufin, la Bastie, Baucé en Poitou, Vauglas, Stainville en Lorraine, Ciry, Coufans, portent d'or à la croix ancrée de gueules.

Le Bourgoin en Nivernois, Buffi, d'azur à la croix ancrée d'or. Castel-Fromont, de gueules à la croix ancrée d'or. Kermornan, d'argent à la croix ancrée d'azur. De Bruges en Bresse, de fable à la croix ancrée d'or. Mardoigne, d'or à la croix ancrée de sinople. La Chatre porte de gueules à la croix ancrée de vair.

De Hodicq, d'argent à trois croix ancrées de gueules.

De Pernes d'Espinac, d'or au pal d'azur chargé d'une croix ancrée d'argent.

Fig. 19, VILLEQUIER porté de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de douze billettes, trois dans chaque canton, rangées 2 & 1.

Francesqui, dans le Dunois, d'azur à la croix fleurdelisée d'or. De la Beyviers, de gueules à la croix fleurdelisée d'or.

1



5

2



6

3



7

4



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



Duffler f.c.

De Nully à Paris, de gueules à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de quatre billettes de même.

PLANCHE
VIII.

ATTRIBUTS
DES PINCES
HONORA-
BLES.

De la Croix.

Fig. 20. BIERLEY porte d'argent à la croix recroisettée de gueules.

Boufflers porte d'argent à trois molettes d'éperon à six rais de gueules posées 2, 1, accompagnées de neuf croisettes recroisettées au pied fiché de gueules, rangées trois en chef, trois en fasce & trois en pointe; ces trois dernières mises 2 & 1.

Kolles; en Angleterre, d'azur semé de croisettes recroisettées d'or, à la croix d'or resarcellée de même.

De Lamet, de gueules à la bande d'argent accompagnée de trois croisettes recroisettées au pied fiché, rangées en orle.

Anguien, gironné d'argent & de sable de dix pièces, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisettées d'argent.

De Mauvoisin, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois croix recroisettées d'or.

Croisilles, en Normandie, de sable à trois croix recroisettées d'or.

D'Ernencourt, de gueules à la croix recroisettée d'or, au chef de même chargé de trois palmes de sinople.

L E Ç O N X.

PLANCHE
X.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
MONO-
RA-
BLES.

Suite des
Croix.

Fig. 1, RUBAT, en Bugey, porte d'azur à la croix potencée d'or.

Vialard, d'azur au sautoir d'or, cantonné de quatre croix potencées de même.

Vela-Rodriguez, en Espagne, d'or à quatre pals de gueules, à la bordure d'azur chargée de huit croisettes potencées d'or.

Fig. 2, DE L'ISLE - S. AIGNAN porte de gueules à la croix pommetée, ou bourdonnée, d'or.

Rochas, d'or à la croix bourdonnée de gueules, au chef d'azur chargé d'une étoile d'or.

Binan, d'azur à la bande dentelée d'or, accompagnée de six croix bourdonnées d'or en orle.

Beauprau, d'azur à la fasce de cinq fusées d'or, accompagnée de sept croix bourdonnées de même, quatre en chef & trois en pointe.

Manfredy, en Italie, d'argent à la croix pommetée de 12 pièces d'azur.

Fig. 3, TOULOUSE porte de gueules à la croix clechée, vidée & pommetée d'or.

Venasque, d'or à la croix clechée, vidée & pommetée d'or.

Busevent, en Dauphiné, d'azur à la croix trefflée & clechée d'argent.

PLANCHE
X.

La Garde, de gueules à trois croix clechées d'or.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Fig. 4, S. GOBERT, porte de gueules à la croix trefflée d'argent.

SUMÉ
DES CROIX.

Faye-Joulain, de gueules à la croix trefflée d'hermine.

Hesselin, d'or à deux fasces d'azur, semé de croix trefflées de l'un en l'autre.

Fig. 5, SWIENEZIC, en Pologne, d'azur à la croix Patriarchale, ou de Lorraine, d'argent.

Echaute, de sable à la croix Patriarchale d'argent.

Larcher, à Paris, d'azur au chevron d'or, accompagné de deux roses d'argent en chef, & d'une croix de Lorraine aussi d'argent en pointe.

Fig. 6, KAER, en Bretagne, porte de gueules à la croix d'hermine gringolée d'or.

Montfort, en Bretagne, d'argent à la croix de gueules gringolée d'or.

Havert, sur le Rhin, d'argent à la croix gringolée de gueules, chaque tête de gringole ou guivre couronnée de même.

Dobblestein, sur le Rhin, d'argent à la croix gringolée de gueules, chargée en cœur d'un carreau du champ, surchargé de cinq tourteaux de sable en sautoir,

F iij

PLANCHE
X.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Suite des
Croix.

Fig. 7, VIRY porte de sable à la croix anillée, ou bien, ouverte en fer de moulin, d'argent.

Fig. 8, DE THOMAS DE LA VALETTE, en Provence, porte écartelé d'azur & de gueules à la croix trefflée, le pied fiché d'or. On a vu dans les exemples précédens plusieurs croix au pied fiché.

Fig. 9, WEYERS, sur le Rhin, porte d'or à la croix recerclée de sable, chargée en cœur d'un écusson furchargé de trois tourteaux d'or.

Fig. 10, DE TIGNY porte d'argent à la croix pattée, alezée & écartelée de gueules & de sable.

Fig. 11, OBERPUNT porte écartelé d'argent & de sable, à la croix écartelée de l'un en l'autre.

Fig. 12, DE GENETINES porte d'argent à la croix ancrée de gueules; au franc-quartier d'azur chargé d'une étoile d'argent.

Fig. 13, DE FUMILIS porte d'or à la croix recerclée & resarcelée de sable, chargée de cinq écussons d'argent bordés de gueules.

De Marcilly, d'or à la croix resarcelée de gueules.

Fig. 14, CHARNAI porte de gueules à trois croix ancrées & fichées d'or, au chef d'argent chargé d'une onde d'azur.

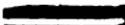
Fig. 15, NORMANVILLE, porte de  gueules à la croix à douze pointes d'argent. PLANCHE X.

Fig. 16, DE GOVEAN, en Piémont, porte d'azur à la croix d'or chargée d'une autre croix de gueules, surchargée de cinq besants d'or, cantonnée de quatre tours sur un rocher d'argent, à la bordure de gueules chargée de huit têtes de lions arrachées & affrontées d'or. ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.
Suite des
Croix.

Sigongné porte de sable à la croix d'argent chargée d'une autre croix de gueules, cantonnée de quatre coquilles d'or.

Si la seconde croix ne chargeoit pas entièrement la première, il faudroit dire, pour la distinguer de celle dont on vient de donner des exemples, chargée en cœur d'une croix, ou simplement, chargée d'une croisette. Par exemple, le Maréchal de Damville, du vivant de son frere aîné, portoit de Montmorency, la croix chargée en cœur d'une croisette d'argent. *Voy.* les armes de Montmorency, planche 20, figure 8.

Fig. 17, TSCHETSCHKE porte d'azur à la croix Patriarchale d'argent, le second croison cramponné à fenestre vers la pointe.

Fig. 18, L'ÉVÊCHE' DE HAMIN, en Allemagne, porte d'azur à une potence

PLANCHE ~~_____~~ cramponnée à fenestre , croisonnée & potencée à dextre , d'or.

X.

ATTRIBUTS
DES PIECES
HONORA-
BLES.

Suite des
Croix.

Fig. 19, BELHOMME, en Italie , porte d'or au chef cousu d'argent , à la croix haussée, perronnée de trois degrés de gueules brochant sur le tout , chargée d'une couronne d'épines de sinople , & de trois clous de sable.

Fig. 20, MANEVILLE, en Picardie, porte de sable semé de croisettes d'argent , au lion de même.

Mondoucet , au pays Chartrain , porte d'argent à trois fasces de gueules , à quatorze croisettes deux à deux , de l'un en l'autre.

On trouve encore des croix bordées , éomponées , contre-breteffées , échiquetées , écotées , losangées , ondées , d'hermine , de vair , &c. &c. Exemple ,

Fredeville , d'argent à la croix de gueules , bordée endentée de sable.

Bailly , de gueules à la croix composée d'or & d'azur , cantonnée de quatre bustes de femmes d'argent.

Saliceta , à Genes , d'or à la croix contre-breteffée de sinople.

Du Bois , en Normandie , porte de gueules à la croix échiquetée d'un trait d'argent & de sable , cantonnée de quatre lions d'or.

Arcella , dans le royaume de Naples ,

d'azur à la croix échiquetée de deux traits d'argent & de gueules.

Thomassin, en Franche-Comté, d'azur à la croix écotée & alezée d'or.

Clocheſter, en Angleterre, d'azur à trois couronnes d'or, une croix écotée auſſi d'or miſe en abyme.

Savonieres, en Anjou, de gueules à la croix d'argent frettée d'azur.

De l'Ille, en Bretagne, de gueules à la croix ondée, pommetée d'or.

De Thevalle, dans le Maine, loſangé d'or & de gueules à la croix d'hermine.

Ardinghelli, à Florence, d'or à la croix loſangée d'argent & de ſable.

Enfin, nous terminerons cette leçon des croix par rapporter pluſieurs exemples de croix cantonnées & chargées. Pour ſe faire une idée plus diſtincte de ce que nous allons dire, il faut jeter les yeux ſur la *figure huitième* de la *planche vingtième* qui représente les armes de la maiſon de Montmorency, laquelle porte d'or à la croix de gueules cantonnée, d'abord de quatre, & enſuite de ſeize alerions d'azur, quatre dans chaque canton.

Montmorency-Laval porte de même, la croix chargée de cinq coquilles d'argent.

Montmorency-Luxembourg porte de même, la croix chargée en cœur des

PLANCHE
X.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Suite des
Croix.

PLANCHE**X.****ATTRIBUTS****DES PIÈCES****HONORA-****BLES.**

Suite des

CROIX.

armes de Luxembourg , qui sont d'argent au lion de gueules , la queue fourchue & passée en double sautoir.

Choiseul porte d'azur à la croix d'or cantonnée de vingt billetes de même , cinq en sautoir dans chaque canton.

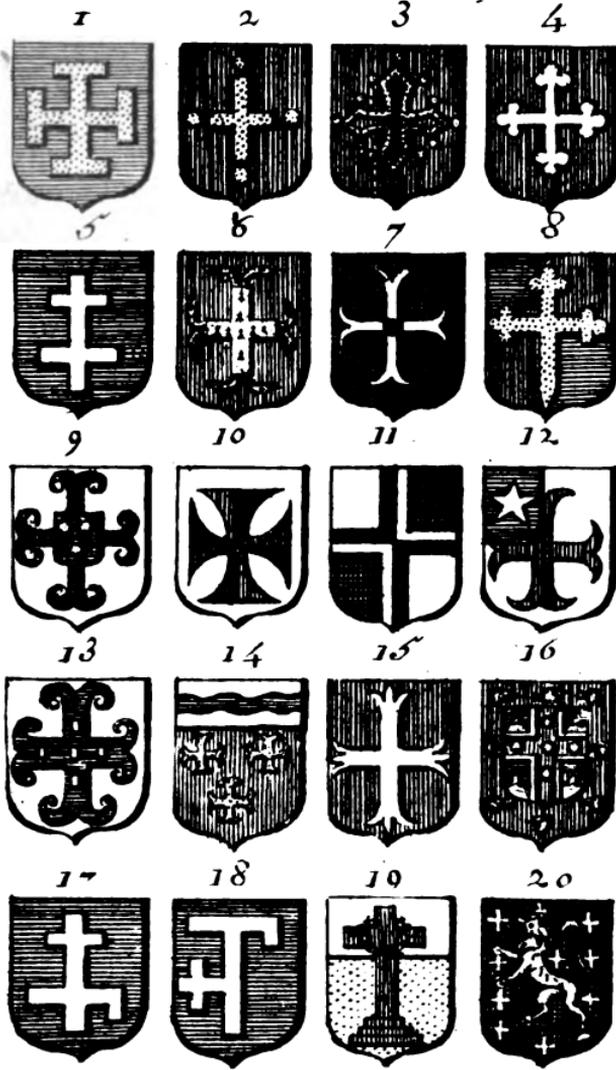
Mauquenchy , Maréchal de France , portoit d'azur à la croix d'argent cantonnée de vingt croisettes d'or au pied fiché , posées en sautoir.

Il y a des croix appellées croix de Malthe , parce qu'elles ressemblent à la croix de cet Ordre qui est à huit pointes. Elles sont aisées à distinguer.

Lacoste , en Provence , porte d'azur à une demie croix de Malthe d'argent en pal , au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Ces exemples sont plus que suffisants pour apprendre à connoître toutes les croix usitées dans les armoiries & pour les blasonner suivant les principes de l'art.





Duflos. f.c.

LEÇON XI.

LE sautoir peut avoir les mêmes attributs que la croix, à quelques-uns près ; par conséquent, ce qui a été dit pour les croix peut s'appliquer aux sautoirs ; nous n'en donnerons donc que peu d'exemples, pour ne pas tomber dans des répétitions trop fréquentes.

PLANCHE
XI.
ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORABLES.
Du Sautoir-

Les armes de la maison de la Guiche présentent un sautoir plein.

Fig. 1 , BROGLIO porte d'or au sautoir ancré d'azur.

Fig. 2 , FROULAI DE TESSE', d'argent au sautoir de gueules , bordé engressé de fable.

Robert Stuart, Comte de Beaumont-le-Roger, Maréchal de France, portoit écartelé, au premier & quatrième, d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, à la bordure de gueules chargée de huit fermaux d'or ; au second & troisième, d'or à la fasce échiquetée d'argent & d'azur, à la bordure engressée de gueules : sur le tout, d'argent au sautoir de gueules cantonné de quatre quintefeuilles de même.

De Mouy, d'or au sautoir de gueules cantonné de quatre merlettes de même.

PLANCHE
XI.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Du
Sautoir.

Bernard de Graville , de gueules au sautoir d'argent chargé en cœur d'un croissant du champ , accompagné en chef d'une étoile d'or.

Champluisant , d'hermine au sautoir de gueules chargé de cinq étoiles d'or.

De Forcheville , de gueules au sautoir d'argent chargé à ses extrémités de quatre merlettes de sable.

Ripault , de gueules au sautoir échiqueté d'un trait d'or & d'azur , cantonné de quatre fleurs-de-lys d'or.

Guichenon , de gueules au sautoir d'or , engoulé de quatre têtes de léopards mouvantes des angles , chargé en cœur d'une autre tête de léopard du champ.

Fig. 3 , L'AUBESPINE porte d'azur au sautoir alézé d'or , cantonné de quatre billettes de même.

Fig. 4 , D'ENTRAGUES porte d'azur à trois sautoirs d'argent , au chef du dernier chargé de trois sautoirs du premier.

De Thefut , en Bourgogne , d'or à la bande de gueules chargée de trois sautoirs du champ ; c'est-à-dire , d'or.

Du
Chevron.

Nous avons déjà rapporté plusieurs exemples de chevrons ; il nous reste à faire voir les différents attributs qui conviennent à cette pièce.

Les armoiries de la Rochefoucaud  fournissent le modèle d'un chevron écimé. **PLANCHE XI.**

Fig. 5, CLERMONT-GALERANDE porte de gueules à trois chevrons d'or, le premier brisé. **ATTRIBUTS DES PIÈCES HONORABLES.**

De Clés, en Poitou, d'azur à deux chevrons brisés d'argent.

Fig. 6, d'OPPEDE, en Provence, porte d'azur à deux chevrons faillis, ou rompus sur les flancs, le premier à dextre, le second à sénestre.

Fig. 7, CHAPELAIN porte d'azur au chevron d'argent, abaissé sous une fasce aussi d'argent, chargée de trois roses de gueules.

Amory porte d'azur au chevron abaissé d'argent, accompagné de trois étoiles d'or mises en chef & de trois roses en pointe de même, rangées 1 & 2 ou mal ordonnées.

Il n'est pas nécessaire d'exprimer cette disposition de trois figures qui accompagnent un chevron en pointe, parce qu'elles sont ordinairement rangées de cette manière, 1 & 2.

Fig. 8, VISEMAL porte de gueules au chevron d'argent adextré d'un croissant de même.

Fig. 9, d'AUMONT porte d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes de gueules, quatre en chef & trois en pointe.

Du
Chevron.

PLANCHE
XI.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
MONOGRAM-
MES.

Suite du
Chevron.

Fig. 20, DE NONANT porte d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois besants d'argent en pointe.

Fig. 21, VILLEROI porte d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées d'or.

Fig. 22, JACOB porte d'azur au chevron ondé d'argent, accompagné de trois têtes de léopards d'or.

Le Clerc de la Verpilliere, à Lyon, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois annelets de sable.

Le Charon, d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles, & en pointe d'une roue de même.

Berkley, en Angleterre, de gueules au chevron d'argent, accompagné de dix croisettes d'argent, six en chef rangées 4 & 2, & quatre en pointe 1, 2, 1.

Gigault de Bellefonds, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois losanges d'argent.

Vauban, d'azur au chevron d'or, accompagné de trois treffles de même, au croissant d'argent mis en chef.

De Bourdillon, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois anilles, ou fers de moulins, de sable.

Fig. 23, SALIGDON ou SALIGNON porte d'azur au chevron parti d'or & d'argent.

Merlon, en Angleterre, d'or à trois chevrons partis, les premier & troisiéme d'azur & de gueules, le second de gueules & d'azur.

Ecker, en Silésie, parti d'argent & de fable, au chevron renversé parti de gueules & d'or.

Fig. 14, DE ST. CYR porte d'or au chevron renversé d'azur, accompagné en chef d'une étoile de gueules, & en pointe d'un aigle efforant de fable.

Tocquet, en Bugey, porte de gueules au chevron renversé d'argent, chargé à la pointe d'une étoile de fable, surmonté de deux étoiles d'or posées l'une sur l'autre.

Montalais porte d'or à trois chevrons renversés d'azur.

Fig. 15, GROSTEIN, en Alsace, porte d'or au chevron ployé de fable.

Glauburg, à Francfort, d'argent au chevron ployé de fable, accompagné de trois châteaux de gueules.

Rosheim, en Alsace, d'or au chevron ployé de gueules, chargé de trois roses d'argent.

Saumaise, en Bourgogne, d'azur au chevron ployé d'or, accompagné de trois glands de même, à la bordure de gueules.

Fig. 16, VENET porte d'azur à deux chevrons enlaffés d'or, un des deux renversé.

PLANCHE
XI.

ATTRIBUTS
DES PIÉCES
HONORA-
BLES.

Suite du
Chevron.

PLANCHE XI. Fitz-Hugon , en Angleterre , d'azur à trois chevrons abbaissés & enlassés d'or , au chef de même.

**ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.**

Suite du
Chevron.

Fig. 17 , GERARDS-AUBERS , à Avignon , porte d'argent à la fasce d'azur , chargée de trois chevrons d'or couchés , accompagnée de trois roses de gueules.

Fig. 18 , MARSCHALEK , en Bavière , porte de gueules au chevron couché , contourné d'argent.

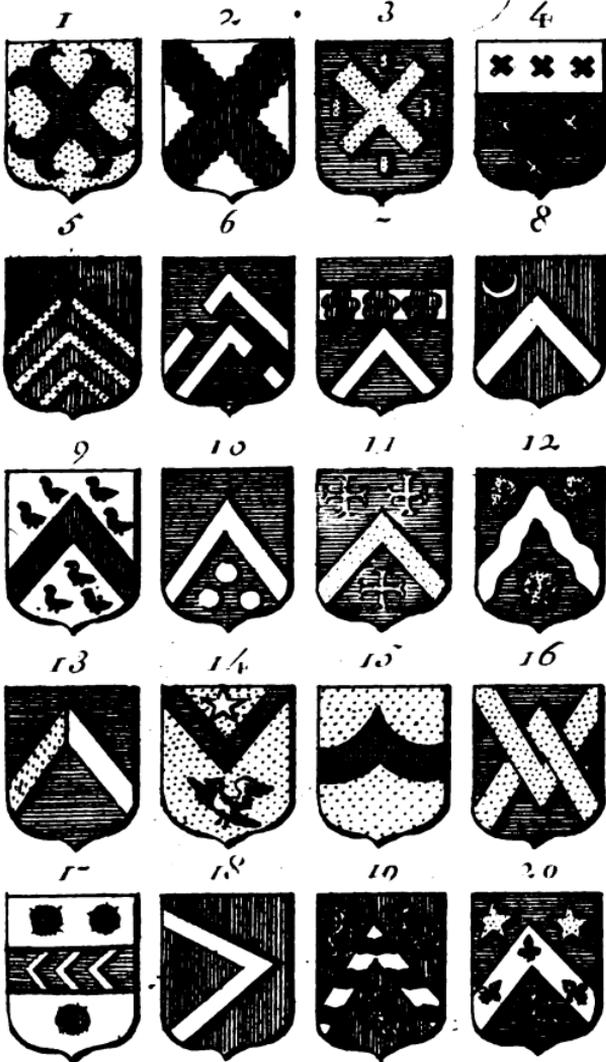
Fig. 19 , D'EFFIAT porte de gueules au chevron fascé ondé d'argent & d'azur , accompagné de trois lions d'or , les deux du chef affrontés.

Fig. 20 , VION D'OINVILLE porte d'azur au chevron d'argent , chargé de trois fleurs-de-lys de gueules , accompagné de deux étoiles d'or en chef & d'un lion de même en pointe.

D'Espinay , d'argent au chevron d'azur chargé de onze besants d'or , un à la pointe & cinq sur les flancs , posés perpendiculairement , ou dans le sens du pal.

St. Han , en Rouannois , d'argent au chevron de sable , chargé de six croissants d'or , trois sur chaque flanc & dans le même sens , accompagné de trois merlettes aussi de sable.

LEÇON



Dyffos. f.c.

LEÇON XII.

Fig. 1, STENS, en Misnie, porte de sinople à deux chevrons cousus & appointés de gueules, à la rose d'argent brochant sur les deux pointes des chevrons.

PLANCHE
XII.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Fig. 2, DE CONTY, en Picardie, porte d'or au lion de gueules chargé de trois chevrons alezés de vair, brochants sur le tout.

Suite
du Chevron

Kerven, en Bretagne, d'azur au chevron alezé d'or, la pointe surmontée d'une croix de même, accompagné de trois coquilles aussi d'or.

Fig. 3, LA GRANGE-TRIANON porte de gueules au chevron dentelé d'argent, chargé d'un autre chevron de sable, accompagné de trois croissants d'argent.

De Villeblanche, en Touraine, de gueules au chevron d'argent, chargé d'un autre chevron d'azur, accompagné de trois quintefeuilles d'or.

Hofer, en Baviere, d'argent à trois chevrons de gueules, crenelés de trois pièces à plomb.

Fig. 4, ISSOUDUN porte d'azur au pairle d'or accompagné de trois fleurs-de-lys de même.

Du Pairle.

Fig. 5, L'Archevêché de CANTORBERY porte d'azur au pairle d'or chargé

de cinq croix pattées au pied fiché de gueules, accompagné en chef d'une semblable croix d'or;

PLANCHE
XII.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Des
Bordures.

Voici les principaux attributs des bordures.

Fig. 6, BOURGOGNE porte écartelé au premier & quatrième, de France à la bordure componnée d'argent & de gueules; au second & troisième, bandé d'or & d'azur à la bordure de gueules.

Fitz-James, écartelé au premier & quatrième, contre écartelé de France & d'Angleterre; au troisième d'Ecosse; au quatrième d'Irlande, à la bordure componnée d'azur & de gueules, les composants d'azur chargés d'une fleur-de-lys d'or, & ceux de gueules d'un léopard d'or.

De Tolède, maison d'Espagne, échiqueté d'argent & d'azur, à la bordure componnée de Castille & de Léon.

Bouliers de la Tour-d'aigues, en Provence, de gueules au chef d'argent, à la bordure componnée de huit pièces, de Jerusalem & de Naples.

Fig. 7, DE SEVE, Baron de Flecheres, à Lyon, porte fascé d'or & de sable à la bordure contre-componnée de même.

Fig. 8, DIE TANGEL, en Turinge, porte fascé de gueules & d'argent à la bordure échiquetée, contre-échiquetée d'un trait de gueules & d'argent.

Fig. 9, ALENÇON portoit de France à la bordure de gueules besantée d'argent, ou chargée de huit besants d'argent.

PLANCHE
XII.

St. Didier, d'azur au lion d'argent, à la bordure de gueules, chargée de huit fleurs-de-lys d'or.

ATTRIBUTS
DES PIERRES
HONORA-
BLES.

La Tour, en Xaintonge, d'argent à l'aigle de gueules, becqué & membré d'or, à la bordure d'azur chargée de six besants d'or.

Suite des
Bordures.

Fig. 20, SAUBOURG porte d'argent au pal de gueules, à la bordure denticulée de même.

Canillac-Beaufort porte d'azur au levrier rampant d'argent, à la bordure denticulée de même.

De Ferrieres, de gueules au pal contre-breteffé d'argent, à la bordure denticulée de même.

Fig. 22, BERRI porte de France à la bordure engreslée de gueules.

Charanfonnai, d'argent au lion de sable, armé, lampassé, couronné de gueules, à la bordure engreslée aussi de gueules.

Dreux de Baignaux portoit de Dreux; c'est-à-dire, échiqueté d'or & d'azur, à la bordure dentelée ou endentée de gueules.

Brunet, d'or au lion de gueules, à la bordure crenellée de sable.

Fig. 22, GABRIELI, en Italie, porte d'azur à trois besants d'argent croisés

Gij

PLANCHE
XII.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

Suite des
Bordures.

de gueules, un croissant d'argent en abyme, à la bordure endentée d'argent & de gueules.

D'Est de Ferrare, de France à la bordure denchée d'argent sur gueules.

Fig. 13, LA FAYETTE porte d'or à la bande dentelée de gueules, à la bordure de vair.

Le Clerc, en Picardie, d'azur à trois croissants d'argent, à la bordure d'hermine.

Fig. 14, AUBER porte écartelé d'or & d'azur à la bordure contre-écartelée de l'un à l'autre.

Du Tres-
cheur.

Fig. 15, ECOSSE porte d'or au lion de gueules enfermé dans un double trescheur fleuroné & contre-fleuronné de gueules.

La Mothe-Ferchaud, d'or au croissant d'azur enfermé dans un double trescheur fleuroné & contre-fleuronné de sinople.

D'Escornaix, en Flandres, d'or au double trescheur comme le précédent; au chevron de gueules brochant sur le tout.

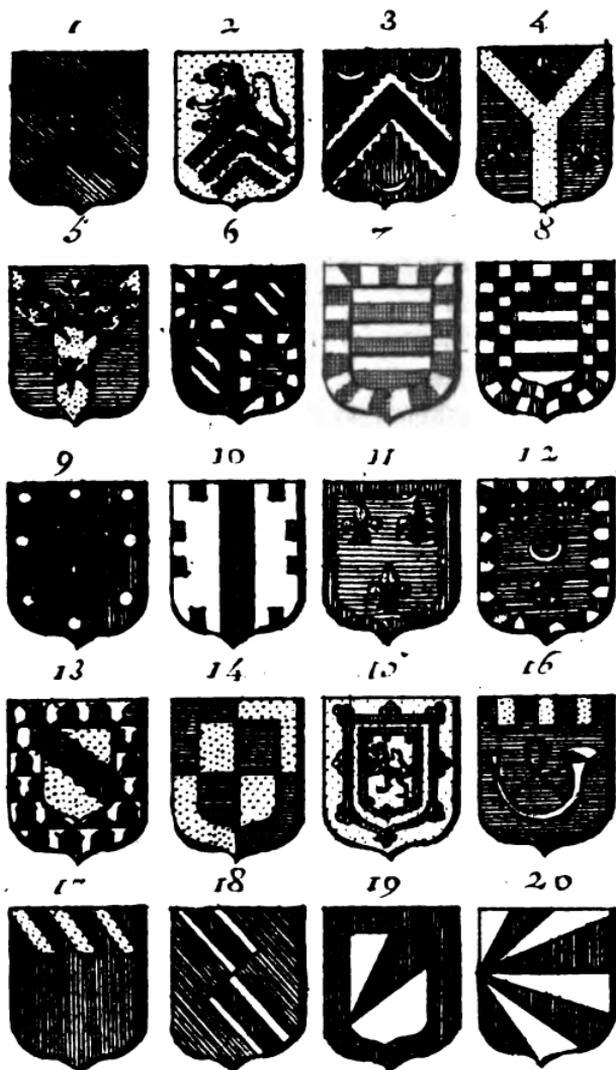
Du Pal.

Fig. 16, DES ROLLANDS, en Dauphiné, porte d'azur à trois pals retraits d'or, au cors d'argent en pointe.

Rueldorf, en Bavière, de sable à trois pals retraits d'argent.

Zirn, en Silésie, de gueules à deux pals d'argent, l'un retrait & l'autre abaissé, se joignant par les angles en abyme.

Fig. 17, LUDOVISIO, à Rome, porte



Duffes S.

1000

1000

1000

1000

1000

de gueules à trois bandes retraites d'or.

Fig. 28, DE MONTAGU, en Espagne, porte de sinople à deux bandes d'argent, l'une retraite l'autre abaissée, jointes par les angles en abyme, chargées chacune d'une autre bande de gueules.

PLANCHE
XII.

ATTRIBUTS
DES PIÈCES
HONORA-
BLES.

De la Bande

Zorks, en Angleterre, porte d'azur à deux bandes d'argent dans la même position que les précédentes.

Fig. 29, DE CUSEAU, en Limousin, porte d'argent à la pointe renversée en barre de gueules, à la bordure de même; d'autres disent, que cette maison porte un giron mouvant du flanc dextre, ainsi que ces armoiries ont été blasonnées à l'article *Giron*.

De la Pointe

Fig. 20, DE KAISSESTAL, en Allemagne, porte pointé au flanc dextre d'argent & de gueules de huit pièces.

Maillify, d'azur à trois pointes d'or renversées & appointées; c'est-à-dire, aboutissantes l'une à l'autre.

Wecheimer, en Franconie, d'argent à deux pointes de gueules en fasce, mouvantes à fenestre.

Burckerfroda, en Misnie, de gueules à trois pointes d'argent en fasce, mouvantes à dextre.

D'Estampes, d'azur à deux pointes d'or posées en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes de gueules.

LEÇON XIII.

PLANCHE
XIII.

Disposition
de figures.

Une seule.

Au nombre
de deux.

Au nombre
de trois.

QUANT aux Losanges, fusées, macles, rustes, besants, tourteaux, billettes, on doit observer leur nombre & leur situation, parce que le même nombre peut s'arranger diversement, comme nous avons dit dans la leçon troisième: il sera bon de la relire avant de blasonner les écussons qui suivent.

Une seule figure occupe ordinairement le milieu de l'écu.

Fig. 1, LA MEILLERAYE porte de gueules au croissant d'argent chargé de cinq mouchetures d'hermine.

Quelquefois elle est cantonnée à dextre ou à sénestre, en chef ou en pointe.

Fig. 2, SWITZ, canton Suisse, porte de gueules à la croix d'argent cantonnée à sénestre du chef.

Deux figures se mettent ordinairement en fasce ou en pal.

Coq-Reaumont porte d'azur à deux étoiles d'or en fasce; c'est-à-dire, à côté l'une de l'autre, enté en pointe de même.

Montesquieu-d'Artagnan, d'or à deux tourteaux de gueules en pal; c'est-à-dire, l'un sur l'autre.

Trois figures se mettent ordinairement 2 & 1, comme les tourteaux de Courtenai,

& autres dont nous avons déjà donné plusieurs exemples.

PLANCHE
XIII.

Quelquefois en pal, comme Nara, à Rome, qui porte d'azur à trois croissants d'argent, renversés l'un sur l'autre, ou mis en pal. St. Bausan, de sable à trois annelets d'or en pal.

Disposition
des Figures.

Au nombre
de trois.

Ou bien en chef, comme dans l'exemple suivant.

Fig. 3. TURIN porte de gueules à trois étoiles d'or posées en chef.

Ou en bande. Neudsch, en Autriche, porte d'argent à trois coquilles de gueules mises en bande.

Ou en fasce. Walen, en Westphalie, d'or à trois merlettes de sable en fasce.

Ou en pairle. Scindel, de gueules à trois billettes d'argent posées en pairle.

Quatre figures se rangent ordinairement 2, 2.

Au nombre
de quatre.

Fig. 4. BEAUVAU porte d'argent à quatre lions, ou lionceaux, de gueules, armés, lampassés & couronnés d'or.

Si la position est différente, on l'exprimera, comme dans les armoiries de St. Priest en Auvergne, qui sont d'or à quatre billettes d'azur, posées 1, 2, 1.

Cinq figures se disposent en sautoir.

Au nombre
de cinq.

Fig. 5. D'ORN porte d'argent à cinq annelets de gueules en sautoir.

Des Loges, dans le Maine, d'azur à

- PLANCHE XIII.**
Disposition des Figures
- cinq fleurs-de-lys d'or en fautoir.
Ou bien en croix.
Fig. 6, ARLATAN, de gueules à cinq losanges d'argent en croix.
Pimentel, en Espagne, de sinople à cinq coquilles d'argent en croix.
- Au nombre de 6. Six figures s'arrangent 3, 2, 1, ou bien 2, 2, 2.
Fig. 7, PRUNELAI porte de gueules à six annelets d'or, posées 3, 2, 1.
Castro, d'argent à six tourteaux d'azur, 2, 2, 2.
- Au nombre de 7. Sept figures se disposent 3, 3, 1, ou bien 3, 1, 3, & encore 4, 3, enfin 2, 3, 2.
Fig. 8, MELUN, d'azur à sept besants d'or 3, 3, 1, au chef de même.
Fig. 9, COUVUAN, d'or à sept macles d'azur 3, 1, 3.
Fig. 10, DE L'ETANG, d'argent à sept fusées de gueules rangées 4 & 3.
De Cordouenne, en Vivarais, d'argent à sept losanges de gueules. 2, 3, 2.
- Au nombre de 8. Huit figures peuvent se mettre en orle.
Fig. 11, D'ARGIES, d'or à huit merlettes de sable en orle.
- Au nombre de 9. Neuf figures se rangent 3, 3, 3, comme les macles de Rohan; ou 3, 3, 2, 1, comme,
Fig. 12, MORAINVILLIERS porte d'argent à neuf merlettes de sable, posées 3, 3, 2, 1.

Dix figures reçoivent diverses positions ; =====
 savoir , 3 , 3 , 3 , 1 , comme les besants **PLANCHE**
 des armes de Rieux - d'Acerac. **XIII.**

Ou 4 , 2 , 4.

Fig. 13 , ST. DENOUC porte de Disposition
des Figures
 gueules à dix billettes d'or 4 , 2 , 4. Au nombre
de 10.

Ou 4 , 3 , 2 , 1 , comme Renaud-
 Lallaing , en Provence , qui porte d'or
 à dix losanges de gueules, posées 4,3,2,1.

Ou bien en orle comme dans la

Fig. 14 , CHEYNA porte de fable à
 dix besants d'or , rangés en orle.

Onze figurés peuvent se mettre comme Au nombre
de 11.
 les billettes de Beaumanoir - Lavardin ,
 4 , 3 , 4 ; où en orle comme les mer-
 lettes de Fontenay qui porte d'argent à
 l'écu en abyme de gueules , & onze
 merlettes de même en orle. Ainsi des
 autres figures, en quelque nombre qu'elles
 soient , dont il faut toujours désigner
 l'ordonnance.

Fig. 15 , RODES porte parti de fable Au nombre
de 13.
 & d'argent à treize étoiles , cinq en pal
 de l'un en l'autre , accostées de huit de
 l'un à l'autre , quatre d'argent sur fable ,
 & quatre de fable sur argent.

Enfin ces pieces sont dites *semées* quand Du Semé.
 elles remplissent tellement l'écu , qu'il
 s'en perd des moitiés dans les bords.
 On dit , semé de France , quand le champ
 est d'azur & les fleurs-de-lys d'or ; semé

de besants, de tourteaux, de billettes, de croisettes de cœurs &c. &c.

PLANCHE

XIII.

**Disposition
des Figures**

Du Semé.

Fig. 16, NAPLES porte semé de France au lambel de trois pendants de gueules. Conflans-Brienne, d'azur semé de billettes d'or, au lion de même.

Rochefort, d'azur semé de billettes, au chef d'argent chargé d'un lion léopardé de gueules.

Beaufort, d'argent semé de billettes de gueules, au lion de même.

St. Martin, en Normandie, d'or semé de billettes de gueules.

Culan, en Poitou, d'argent semé de tourteaux de sable, au fautoir de gueules brochant sur le tout.

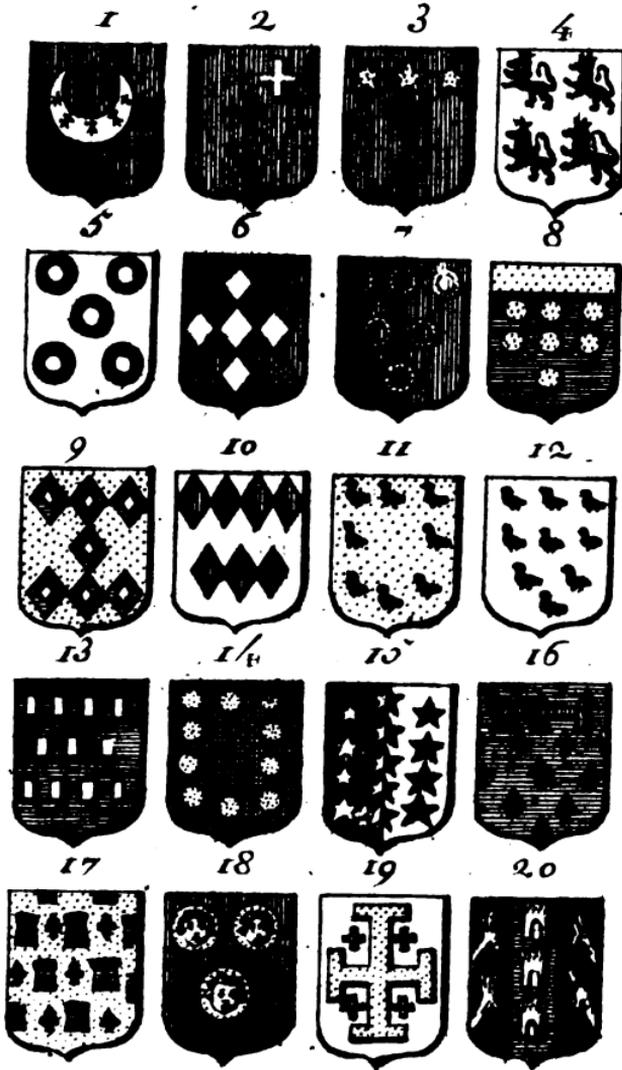
Fig. 17, SIMIANE, en Provence, porte d'or semé de fleurs-de-lys & de tours d'azur.

**Des Besants
& Tour-
teaux croi-
sés, ou figu-
rés.**

Les besants & les tourteaux peuvent être croisés ou figurés. Voyez, pour le premier, ceux de Gabrieli qui sont d'argent croisés de gueules.

Caravaial, en Espagne, porte d'or à la bande de sable, au chef cousu d'or chargé d'un tourteau de sinople croisé d'or.

Maillard, en Bourgogne, porte d'azur au chevron d'or chargé sur la pointe d'un tourteau de sable croisé d'or, accompagné en chef de deux quinteseuilles d'or, & en pointe d'une étoile de même.



Dyfflos / c

Handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page. The text is extremely faint and illegible due to the quality of the scan.

Fig. 18, GANIN porte de gueules à trois besants d'or figurés d'argent.

PLANCHE
XIII.

Nous avons dit que l'on ne mettoit point couleur sur couleur, ni métal sur métal : cependant il est des armoiries où cette règle n'est pas observée. Par exemple,

Armoiries
à enquerir.

Fig. 19, JERUSALEM porte d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croifettes de même.

Ces armoiries sont à *enquerir* ; c'est-à-dire, qu'en voyant de telles armes contre l'usage du blason, on est porté à s'enquerir ou à demander la raison de cette manière extraordinaire.

Fig. 20, CASTRIOT-SCANDERBERG porte de gueules au pal d'azur à enquerir, chargé de trois châteaux d'or maçonnés de sable, accosté de quatre pattes de griffons affrontées d'argent.

Michaeli, à Venise, porte fascé d'azur & d'argent, les fascés chargés de vingt & un besants d'or, savoir, six au premier, cinq au second, quatre au troisième, trois au quatrième, deux au cinquième, un au sixième ; ces besants d'or sur argent sont à enquerir & ont été ajoutés aux armes de Dominique Michaéli, Doge de Venise, pour conserver le souvenir de ce qu'il fit dans les guerres des Croisades. L'argent ayant manqué, il fit faire des monnoies de cuir avec lesquelles il paya

l'armée ; mais , de retour du voyage d'outremer , il retira ces pieces frappées à son coin & rembourfa en monnoies d'or & d'argent , ceux qui en étoient chargés.

On ne fait pas toujours les raisons qui ont fait prendre des armes à enquérir ; mais cet exemple suffit pour faire comprendre ce que l'on entend par ce terme , & pourquoi certaines familles ont pris de pareilles armes.

L E Ç O N X I V .

PLANCHE
XIV.

FIGURES
NATUREL-
LES.

LEs figures naturelles, usitées dans le blason, peuvent se ranger sous cinq classes différentes.

- 1°. Les figures humaines.
- 2°. Les animaux.
- 3°. Les plantes.
- 4°. Les astres & météores.
- 5°. Les éléments.

DU CORPS
HUMAIN.

Les figures humaines sont de l'émail ordinaire du blason, ou de carnation ; c'est-à-dire, de la couleur naturelle qui leur convient. Il faut exprimer si ces figures sont d'hommes ou de femmes, de vieillards ou d'enfants ; si elles sont habillées, couronnées, chevelées, &c. Il faut désigner leur attitude ou position, & spécifier tout ce qui peut les caractériser.

Fig. 1, ROCQUEFEUILLE DES DEUX VIERGES porte d'azur à deux filles ou nymphes de carnation, habillées d'argent, chevelées d'or, supportant une fleur-de-lys de même.

PLANCHE,
XIV.
SUITE
DU CORPS
HUMAIN.

Fig. 2, La Ville de TREVES porte d'argent à un saint Pierre de carnation, habillé d'azur, le manteau de gueules, tenant de la main droite une clef d'or, & sous le bras gauche un livre de même.

Comares, en Espagne, d'argent à un roi more passant ou marchant de sable, habillé d'azur, enchaîné par le col d'une chaîne d'or mouvante de l'angle fenêtre du chef.

Heynitz, en Misnie, de gueules à un homme de carnation, la tête de profil, les jambes écartées, les bras levés, habillé & couvert d'un chapeau burellé d'argent & de sable de douze pièces, tenant à sa main droite une couronne de laurier de sinople, & à la gauche un fust de lance d'argent.

Monchen, en Baviere, d'argent à un moine, les mains jointes, de carnation, la tête découverte, habillé de sable.

Haydtn-Zum-Dorft, en Autriche, d'or à un homme à demi-corps, le visage de profil & de carnation, habillé de gueules, la tête couverte d'un bonnet à la polonoise de même, tirant d'un arc de sable encoché d'une fleche d'argent.

PLANCHE
XIV.
SUITE
DU CORPS
HUMAIN.

Mannesen, en Suisse, de gueules à deux hommes armés, le casque pannaché en tête, se battant, l'un baissé embrassant par les cuisses l'autre qui le tient & semble vouloir lui assener un coup de sabre, le tout d'argent.

Betteler, en Silésie, d'or à un mendiant passant de carnation, habillé de sable, le manteau & la calebasse d'argent, tenant son bonnet de la main droite, & de la gauche un bâton aussi d'argent.

Gemmel, en Bavière, de gueules au pal d'argent accosté de deux enfants de carnation, tenant un cœur du champ posé sur le pal.

Pfaten, en Suisse, d'or à un prêtre passant de carnation, la soutanne & bonnet carré de sable, le surplis sans manches, d'argent, tenant des deux mains un livre de même.

La Ville de Dantzic, d'or à la fasce de sinople chargée de deux hommes passant, conduisant chacun une femme, habillés d'argent; accompagnée en chef d'un aigle de sable, & d'une croix de même pattée & alezée en pointe.

Fronheimer, en Bavière, d'argent à un moine de front à genoux, la tête découverte de carnation, habillé de sable, priant dans un livre d'argent qu'il tient de ses deux mains.

Andelberg, en Suabe, parti d'argent & de gueules à une femme de carnation, les mains posées sur l'estomac, habillée à l'allemande de l'un en l'autre, les manches rebrassées.

PLANCHE
XIV.

SUITE
DU CORPS
RUMAIN.

Roten, en Franconië, d'azur à une femme habillée à l'allemande, les bras étendus & tenant à chaque main un poisson d'argent.

Fig. 3, LES GRISONS portent parti d'argent & d'or au sauvage de carnation, couvert & couronné de feuilles de lierre de sinople, tenant de la main droite une massue d'or, la main gauche appuyée sur la hanche.

Fig. 4, DE LESTANG porte d'argent à la tête de jeune homme de carnation.

Barr, en Bavière, de sable à une tête de vieillard d'argent.

De Brune, en Flandres, de gueules à une tête de femme de carnation.

De Caen, d'azur à trois têtes d'enfants d'or, au croissant d'argent en chef, ou au point d'honneur.

Fig. 5. BELO porte d'azur à trois têtes de turcs de carnation, couvertes d'un turban parti tortillé d'or & de gueules.

Fig. 6. LE GENDRE, à Paris, porte d'azur à la fasce d'argent, accompagnée de trois têtes de filles échevelées d'or.

Une tête avec la poitrine, sans bras,

se nomme *Buste* : il y en a d'hommes & de femmes, de nuds & d'habillés. Il est ordinairement de front; s'il est de profil, il faut le spécifier.

PLANCHE
XIV.

SUITE
DU CORPS
HUMAIN.

Fig. 7, GRAMMONT, en Franche-Comté, porte d'azur à trois bustes de reines, couronnés à l'antique, habillés d'argent.

Fig. 8, MUNCHAW, en Bavière, porte d'argent au buste de moine de carnation, habillé de sable & vu de profil.

Sala, en Misnie, de sable à un buste de femme, couronné & supporté par une couronne renversée d'or.

Lanorinski, en Silésie, d'argent au buste de carnation ayant des oreilles d'âne & habillé d'azur.

Le Trouvé, de sinople à la fasce d'or, accompagnée de trois enfants de carnation, couchés, emmaillottés d'argent, bandés de gueules.

Une tête de sable, vue de profil, est appelée tête de more; quand elle est ornée d'une bandelette ou tortil, on dit qu'elle est *tortillée* de tel ou tel émail.

Fig. 9, SAGUIER porte d'argent à une tête de more.

Fig. 10, GONDRIN-MONTESPAN porte d'or à la tour de gueules, maçonnée de sable, accompagnée en chef de trois têtes de mores tortillées d'argent.

Moreau, d'argent au chevron d'azur
accompagné

accompagné de trois têtes de mores tortillées d'argent.

PLANCHE
XIV.

Un bras droit se nomme *dextrochere*, il est nud, ou habillé, ou armé; c'est-à-dire, couvert de brassarts. Toutes ces différences doivent être spécifiées en blasonnant. Le bras gauche s'appelle *sénéstrochere*. Il reçoit les mêmes attributs.

SUITE
DU CORPS
HUMAIN.

Fig. 11, LA BOURDAISIÈRE porte d'argent au dextrochere de gueules, mouvant du flanc sénestre d'une nuée d'azur, tenant une poignée de vessie de sinople.

Fig. 12, DANEWITZ, en Silésie, porte d'argent au dextrochere de gueules, la main de carnation tenant par la machoire une hure de sanglier de sable.

Fig. 13, VILLIERS-L'ISLE-ADAM porte d'or au chef d'azur, chargé d'un dextrochere habillé d'un fanon d'hermine, brochant sur le tout, la main d'argent.

De Tourville, de gueules au dextrochere armé, mouvant du flanc sénestre de l'écu, tenant une épée, surmonté d'un casque tarré de profil d'argent.

Sturmb, en Silésie, de gueules aux dextrochere & sénestrochore armés, mis en pal d'argent.

Du Chatelier, en Bretagne, de gueules au dextrochere d'argent mouvant de l'angle sénestre du chef, tenant une fleur-de-lys de même, accompagné de quatre besants, aussi d'argent, mis 1, 2, 1.

H

PLANCHE
XIV.

SUITE
DU CORPS
HUMAIN.

Fig. 24, KUNDIGER, en Misnie, porte de gueules au fenestrochere, la main ouverte d'argent, habillé de sable, mis en barre.

Fig. 25, Sigristlin, en Suisse, d'argent au fenestrochere habillé de gueules, tenant une hache de même, le fenestrochere mis en barre, la main vers la pointe de l'écu.

Fig. 26, POTIERS DE GESVRES porte d'azur à deux mains appaumées; c'est-à-dire, ouvertes d'or; au franc quartier échiqueté d'argent & d'azur.

Fig. 27, SASSÉ porte d'or à trois mains gauches de gueules.

Fausten, à Francfort, porte d'azur à une main fermée d'argent.

Deux mains droites, l'une dans l'autre, s'appellent *Foi*. Elle se met ordinairement en fasce; on la trouve néanmoins quelquefois posée en bande, ce qu'il faut exprimer.

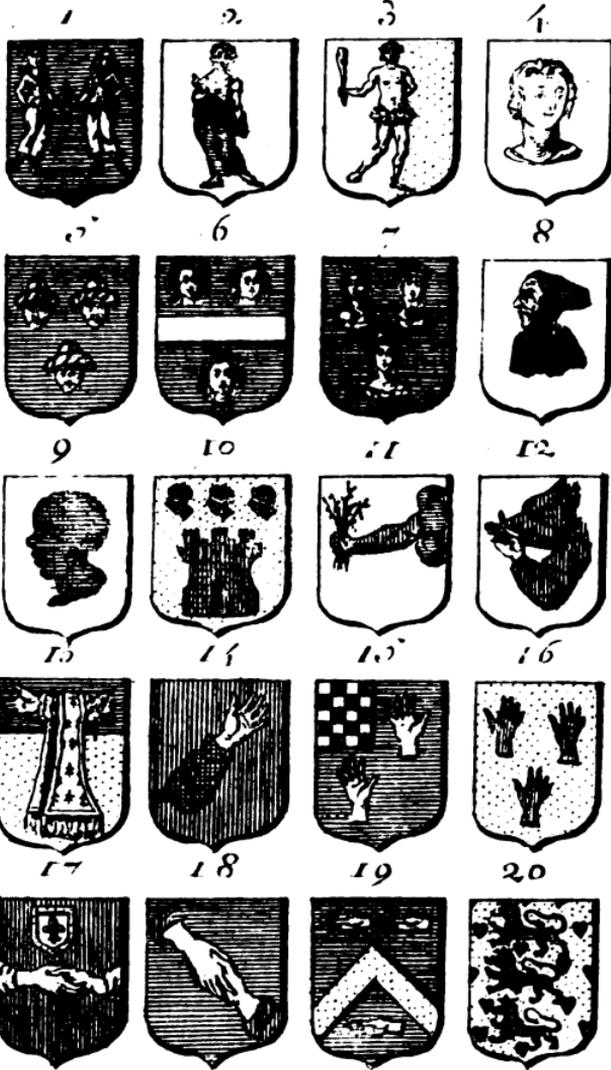
Fig. 28, DE VIC porte de gueules à une foi parée d'argent, surmontée d'un écusson d'azur bordé d'or, chargé d'une fleur-de-lys de même.

Si les manches, dont la foi est parée, sont d'émail différent de celui des mains, on le spécifiera.

Fig. 29, AVENES porte d'azur à une foi d'argent, posée en bande, parée de pourpre.

Fig. 30, BAVIN, à Paris, porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois mains couchées d'argent.

Le cœur est aisé à reconnoître.



Duglas jr

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

Fig. 20, Le Royaume de DANEMARCK PLANCHE
XIV.
porte d'or semé de cœurs de gueules, à
trois lions léopardés & couronnés d'azur.

Enfin, on trouve dans les armoiries SUITE
DU CORPS
HUMAIN
d'autres parties du corps humain faciles
à distinguer par leurs figures. En voici
quelques exemples.

Legier, d'azur au chevron d'or accom-
pagné de trois yeux d'argent.

Cossa, en Italie, d'argent à trois ban-
des de sinople, au chef de gueules char-
gé d'une jambe & cuisse fenêtre mise
en pal d'argent.

Courtin, d'azur à trois jambes & cuisses
d'argent posées en triangle & jointes en-
semble en abyme, au chef cousu de
gueules chargé d'une levrette courante
d'argente, coletée & bouclée d'or.

Durant, parti de sable & d'or, au che-
vron de l'un en l'autre, au chef d'argent
chargé de trois têtes de mores de sable.

Telles, écartelé au premier & quatrième,
d'azur à six côtes d'hommes posées en
bandes & en barres, en forme de trois che-
vrons l'un sur l'autre d'argent; au second
& troisième, d'argent au grillon de sable.

Douffy, de sable à trois os de jambes
l'un sur l'autre en fasce.

Barragan, en Navarre, d'or à un
cadavre de carnation, couché au pied
d'un arbre de sinople, sur la tête & sur
les pieds deux corbeaux efforants de sable.

L E Ç O N X V.

PLANCHE
XV.

Suite de s
Figures na-
turelles.

DES
QUADRU-
PÈDES.

LES animaux sont 1°. les Quadrupedes, 2°. les oiseaux, 3°. les poissons, 4°. les reptiles & les insectes. A ces quatre divisions nous ajouterons les figures allégoriques, chimériques & les monstres.

Les animaux représentés en armoiries regardent ordinairement la droite de l'écu : quand ils regardent la gauche, ils sont *contournés*.

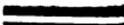
Parmi les quadrupedes, les lions & les léopards tiennent le premier rang, & sont communs dans les armoiries.

La posture ordinaire du lion est d'être rampant; c'est-à-dire, élevé sur les pattes de derrière. S'il est dans une autre situation on doit l'exprimer. On les appelle *Lions passants*, ou *léopardés*, quand ils paroissent marcher.

Le lion est toujours vu de profil; c'est-à-dire, qu'il ne montre qu'un œil.

Le léopard, au contraire, se montre toujours de front; sa posture ordinaire est d'être passant; s'il rampe, on le dit *lionné* ou léopard *rampant*.

Le lion & le léopard ont des termes communs, ils sont armés, lampassés, accollés, membrés, couronnés, adossés,

affrontés, contournés, issants, naissants, 
 mornés, diffamés, burellés, bandés, PLANCHE
 coupés, partis, échiquetés, d'hermine, XV.
 de vair &c.

SUITE DES
 QUADRA-
 PÈDES.

Armé se dit des ongles d'émail différent du reste du corps, *lampassé* de la langue. *Morné* lorsqu'il n'a ni langue, ni dents, ni ongles; *diffamé* lorsqu'il n'a point de queue.

Fig. 2, DE PONTAILLER porte de Lions;
 gueules au lion d'or.

Monbazon, Ponty, Sabran en Provence, Mauleon, Rougemont, de Gue- negaud, Rostaing en Dauphiné, Ver- thamont, portent de gueules au lion d'or.

Champlitte, Grammont en Dauphiné, Julien en Bourgogne, &c. d'azur au lion d'or.

Brabant, Châteauneuf en Limousin, Buffiere &c. de sable au lion d'or.

Cliffon, Duras, Gramont en Bugei, &c. de gueules au lion d'argent.

Duras-Durfort, écartelé au 1 & 4, d'argent à la bande d'azur, au 2 & 3, de gueules au lion d'argent.

Brederode, d'azur au lion d'argent.

Forcalquier, Andrezel, la Poype St. Sulpis, Orbée en Normandie, Corne- ville, d'or au lion de gueules.

Le Royaume de Léon, Aigremont, Thermes, la Touche en Bretagne,

===== Anzerville en Normandie, &c. d'argent
 au lion de gueules.

PLANCHE
 XV.

SUITE DES
 QUADRU-
 PEDRES.

LIONS.

Grancey en Bourgogne, Parades de
 l'Estang, d'or au lion d'azur.

Cassillac, Chamboran, Balbiano en
 Italie, d'or au lion de sable.

Parfay, Mesgrigny, Chastillon &c.
 d'argent au lion de sable.

Fig. 2, Le Duché DE CARINTHE
 porte d'argent à trois lions léopardés de
 sable.

Chabanay, d'argent à deux lions léo-
 pardés de sable.

Sclavic, d'or à deux lions léopardés
 d'azur.

Beauval, de gueules à la fasce d'ar-
 gent chargée d'un lion léopardé de sable.

Fig. 3, BREHAN porte d'or au léopard
 de sable.

De Jaucourt, en Bourgogne, de sable
 à deux léopards d'or.

Fig. 4, BEAUCAIRE-PEGUILLON porte
 d'azur au léopard lionné d'or.

Lyobard, d'or au léopard lionné de
 gueules.

La Jaille, en Provence, d'argent au
 léopard lionné de gueules, accompagné
 de cinq coquilles de même en orle.

Fig. 5, FLANDRES porte d'or au lion
 de sable, armé, & lampassé de gueules.

Fig. 6, LUSIGNAN porte burelé d'argent.

& d'azur de 10 pieces , au lion de gueules , armé , lampassé & couronné d'or , brochant sur le tout.

PLANCHE
XV.

Brique-bec , d'or au lion de sinople , armé , lampassé , couronné d'argent.

SUITE DES
QUADRU-
PEDES.

Beaujeu , d'or au lion de sable lampassé de gueules , accollé d'un lambel de gueules.

LIONS

Baudricourt , d'or au lion de sable , lampassé , couronné de gueules.

Tavannes , d'azur au lion couronné d'or.

Matignón , d'argent au lion de gueules couronné d'or.

Fig. 7 , GUYENNE porte de gueules au léopard d'or , armé & lampassé d'azur.

Normandie en porte deux de même , & le Royaume d'Angleterre en porte trois.

Fig. 8 , GAMACHES porte de sable à deux léopards d'or , armés & lampassés de gueules.

Nompar de Caumont , d'azur à trois léopards d'or.

Destrades , de gueules au léopard couché d'argent sur une terrasse de sinople , sous un palmier d'or.

Fig. 9 , DESCORDES porte d'azur à deux lions adossés d'or.

Gillon , en Picardie , porte de même , les queues des lions entrelassées.

Fig. 20 , BURGENSIS porte d'azur à

PLANCHE XV. deux lions affrontés d'or, soutenant de leurs deux pattes une fleur-de-lys de même.

SUITE DES
QUADRU-
PEDRES.

LIENS.

De Leas, d'azur à deux lions affrontés d'or, armés & lampassés de gueules.

Les anciens Vidames de Châlons portoient de gueules à trois pals de vair, au chef d'or chargé de deux lions passants ou léopardés de gueules, affrontés.

Fig. 11, FLAMEN porte d'azur à deux lions d'or.

Fig. 12, BARBANÇON porte de gueules à trois lions d'argent, armés & couronnés d'or.

Beauveau en porte quatre. Voyez *pl. 13, fig. 4.*

Fig. 13, Le Duché de GUELDRES porte d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé, couronné de gueules.

Fig. 14, Le Comté de CHAROLOIS porte de gueules au lion, la tête contournée d'or, armé & lampassé d'azur.

Fig. 15, BALINCOURT porte d'or à trois lions léopardés de sable l'un sur l'autre, le second contre-passant.

Fig. 16, CHAMPAGNE-LA-SUSE porte de sable fretté d'argent, au chef d'or chargé d'un lion issant de gueules, armé & lampassé d'azur.

Belle-combe, en Bourgogne, de gueules à la fasce d'or chargée de trois

fleurs - de - lys d'azur , au lion issant en chef d'argent , armé & lampassé d'azur.

PLANCHE
XV.

Saconnay , de fable à trois étoiles d'argent , au chef de même chargé d'un lion issant de gueules.

SUITE DES
QUADRU-
PÈDES.
LIONS.

Joinville , d'azur à trois broies d'or , au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules.

Fig. 17 , D'EYLENBURGK , en Allemagne , porte d'or au lion naissant de fable , coupé d'azur à trois étoiles à six rais d'argent. *Voyez* dans le Dictionnaire la différence entre *issant* & *naissant*.

Moreuil , semé de France au lion naissant d'argent en abyme.

Coffart , d'argent à la bande tranchée , crenelée de sinople & de gueules , accompagnée de deux lions naissants de fable.

Fig. 18 , SCOMBERG porte d'argent au lion coupé de gueules & de sinople.

De Molan , en Bresse , porte coupé d'or & d'argent , au lion coupé de gueules sur or & d'azur sur argent.

Fig. 19 , HESSE porte d'azur au lion bandé d'argent & de gueules , couronné d'or.

Bazoges , d'azur au lion burelé d'argent & de gueules de dix pieces.

Fig. 20, VAUXBOIS-DUPIN porté coupé d'argent & de sable au lion coupé de l'un en l'autre.

PLANCHE
XV.

SUITE DES
QUADRU-
PEDES.
LIONS. Carel, en Bretagne, porte coupé de gueules & d'hermine au lion coupé de l'un en l'autre.

Gabians, en Italie, coupé d'or & de sable au lion coupé de l'un en l'autre.

LEÇON XVI.

Fig. 1, CHATILLON-LES-DOBES porté d'argent parti de gueules au lion parti de l'un en l'autre.

PLANCHE
XVI.

Suite
des Lions.

Lemps, en Dauphiné, d'or parti de gueules au lion parti de l'un en l'autre.

Fentzl, en Autriche, porte taillé d'or sur sable au lion taillé de l'un en l'autre.

Tornaboni, à Florence, écartelé en fautoir d'or & d'azur au lion écartelé de même de l'un en l'autre.

Meulandt, en Flandres, porte écartelé de sable & d'or à deux lions affrontés, coupés de l'un en l'autre.

Waldstein, en Allemagne, porte écartelé d'azur & d'or à quatre lions couronnés & affrontés de l'un en l'autre.

Lombard, à Venise, coupé d'azur & d'or au lion léopardé, coupé de l'un en l'autre.

P.

1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



Duflos. f.c.

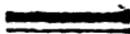
Dalesevola, à Venise, écartelé d'argent  & de gueules, au lion écartelé de l'un PLANCHE en l'autre. XVI.

Fig. 2, CHABANNES porte de gueules SUITE DES au lion d'hermine, armé, lampassé, cou- QUADRU- ronné d'or. PEDES.

LIONS.

Montaigu en Bourbonnois, Bagey en Bresse, d'Aubigni en Normandie, portent de même.

Duchemin, en Normandie, de gueules au lion d'hermine.

Fig. 3, MONLOIR porte de gueules au lion de vair, armé & lampassé de sable.

Minutolo, à Naples, de gueules au lion de vair, la tête & les pieds d'or.

Pentzen, au Rhin, d'argent au lion couronné de gueules, semé de besants du premier.

Culan, d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, au lion de même brisé d'un lambel de gueules.

Talbot, écartelé au premier & quatrième, de gueules au lion d'or, à la bordure engressée d'argent; au 2 & 3, de &c.

Armagnac, écartelé au premier & quatrième, d'or au lion de gueules; au second & troisième, de gueules au lion d'or, armé & lampassé d'azur.

Fig. 4, LEON, en Bretagne, porte d'or au lion morné de sable.

Hay, en la même Province, de sable
 au lion morné d'argent.

PLANCHE
 XVI.

SUITE DES
 QUADRU-
 PEDÉS.

LIONS.

Du Halgouet, en la même Province,
 d'azur au lion morné d'or.

Mornay-Laferté, burelé d'argent &
 de gueules de 10 pieces, au lion morné
 de sable brochant sur le tout.

Fig. 5, LUXEN, en Silésie, porte d'azur
 au léopard lionné, diffamé d'argent.

Senet, en Bavière, d'or au lion nais-
 sant, diffamé de sable, couronné du
 champ, la tête percée d'une épée d'ar-
 gent en bande, la garde haute.

Grebell, en Suisse, de gueules au lion
 naissant, diffamé d'argent, l'épaule char-
 gée d'une étoile du champ.

Hackelberg, en Autriche, d'argent
 coupé de gueules au lion naissant, cou-
 ronné & diffamé de gueules.

Fig. 6, JAUCOURT porte d'argent à
 la croix de gueules cantonnée de quatre
 lionceaux d'azur.

Saresbery, en Angleterre, d'azur à six
 lionceaux d'or, armés & lampassés de
 gueules, posés 3, 2, 1.

Fig. 7, LUXEMBOURG porte d'argent
 au lion de gueules, la queue fourchue,
 nouée, passée en sautoir, armé, lam-
 passé & couronné d'or.

Sutlon, en Angleterre, porte d'or au
 lion de Sinople, la queue fourchue,
 nouée & passée en sautoir.

Meulent, de fable au lion d'argent, la queue fourchue & passée en sautoir. (Dans cet exemple la queue n'est pas nouée.)

PLANCHE
XVI.

De Bournonville, d'argent au lion la queue fourchue & passée en sautoir de fable, armé, lampassé, couronné d'or.

SUITE DES
QUADRU-
PÈDES.

Lions

Franquemont, d'argent au lion couronné de gueules, la queue comme celle du lion de Luxembourg.

Bartole portoit d'or au lion de gueules, la queue fourchue (sans être passée en sautoir.)

Dudley, en Angleterre, d'or au lion, la queue fourchue, d'azur.

On ne trouve quelquefois que certaines parties du lion, comme la tête & les pattes : les têtes sont coupées ou arrachées. (*Voyez* dans le Dictionnaire la différence de ces deux termes.) Il faut en exprimer le nombre & la situation. Il en est de même des pattes.

Fig. 8, DE MONTAGU porte d'azur à trois têtes de lions, arrachées d'or, lampassées de fable.

Chalançon, de gueules à trois têtes de lions arrachées d'or.

Fig. 9, LISTENOIS porte de fable à trois têtes de léopards d'argent.

Des - Lions - Despaux, d'azur à la tête de léopard d'or, lampassée de gueules.

De Wodode, d'azur à deux têtes de léopards d'or, en fasce.

PLANCHE
XVI.

SUITE DES
QUADRU-
PÈDES.

Lions.

Boygleon, en Bretagne, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois têtes de léopards d'or.

Fig. 20, DES ESSARDS DE MONTAGNE porte d'azur semé de tressies d'or, à la patte de lion posée en bande.

Fig. 22, BONADIES, à Rome, porté d'azur à quatre croissants d'or, deux en chef, un en cœur & un en pointe, celui du cœur soutenu par deux pattes de lion d'or mouvantes de chaque flanc.

Kluser, dans le Duché de Brunswic, d'or à une patte de lion de sable mouvante du flanc sénéstre.

Brancaccio, à Naples, porté d'azur à quatre pattes de lions posées en sautoir; c'est-à-dire, mouvantes des quatre angles de l'écu.

Les autres branches de cette famille portent différemment ces pattes en leurs armes.

Les Ducs de Brancas, en France, portent d'azur au pal d'argent chargé de trois tours de gueules, accosté de quatre pattes de lions affrontées, mouvantes des flancs.

Cheval.

Le cheval est toujours de profil. Lorsqu'il est nud, c'est-à-dire, sans harnois, il est dit *gai*: s'il est élevé sur les pieds

de derriere, on dit qu'il est *cabré* ou ~~ou~~
effrayé : si l'œil est d'émail différent, on
 le dit *animé* : enfin, lorsque le cheval
 est harnaché, on le spécifie en blasonnant,
 disant, *sellé, bridé, bardé, caparaçonné*
 de tel ou tel émail.

PLANCHE
 XVI. 1
 SUITE DES
 QUADRU-
 PEDES.
 Cheval.

Fig. 12, ROSSBERG, en Suisse, porte
 d'or au cheval gai, courant de sable
 sur une terrasse de sinople.

Du Gué, d'azur au cheval gai passant
 d'or, au chef de même.

Fig. 13, SAXE ancien, ou *Westphalie*,
 porte de gueules au cheval gai, cabré,
 contourné d'argent.

La Chevalerie, dans le Maine, de
 gueules au cheval gai, cabré d'argent.

Fig. 14, WERDEREN, en Saxe, porte
 d'azur au cheval cabré d'argent, sellé,
 bridé de gueules.

Rabiel, en Misnie, d'argent au che-
 val passant de gueules, bridé d'or.

Fig. 15, Le Duché de LITHUANIE
 porte de gueules au cavalier armé d'argent
 portant une rondelle, ou bouclier, d'azur,
 à la croix patriarchale d'argent.

Schomberg de Mertola, de sable à
 un écusson en abyme d'argent, chargé
 de bâtons fleurdelisés, passés en croix
 & en sautoir, brochant sur le champ du
 grand écu ; sur le tout, d'argent au
 cavalier armé de sable.

PLANCHE
XVI.
Fig. 16, LA CROIX - CHEVRIERES
DE ST. VALLIER porte d'azur à la tête
de cheval d'or, au chef cousu de gueules
chargé de trois croisettes d'argent.

SUITE DES
QUADRU-
PEDES.

Grande-Ville, d'argent à la tête de
cheval de sable, animée & bridée d'or.
Cheval. Zobel, en Franconie, d'argent à la
tête de cheval de gueules, animée,
bridée de sable.

Chameau.

Fig. 17, GARDANER, en Silésie,
porte coupé d'azur & d'argent au cha-
meau de gueules brochant sur le tout.

Fig. 18, GRIMAUT, en Dauphiné,
porte d'azur à trois têtes de châteaux
accollées d'or, clarinées d'argent.

Éléphant.

Fig. 19, ELPHINSTON, en Angleterre,
porte de gueules à un éléphant d'or.

Slon, en Pologne, porte d'argent à
l'éléphant au naturel, passant sur une
terrasse de sinople.

Gilgen, en Suisse, d'argent à un
éléphant de sable surmonté d'une tour
d'or.

Fig. 20, FILTZ, en Silésie, porte
parti de gueules & d'argent, à deux
proboscides, ou trompes d'éléphants,
adossées, les nazeaux en haut, de l'un
en l'autre.



Dufos, &c.

101

102

103

LEÇON XVII.

ON trouve des chiens de toutes les espèces dans les armoiries. Les plus usités sont les levriers. Ils sont passants, courants, couchés, rampants, assis, accolés, bouclés &c.

PLANCHE
XVII.

SUITE
DES QUAR-
DRUPÈDES.
Chiens.

Ces termes expliqués ailleurs s'entendent encore mieux par les exemples suivants.

Fig. 1, DES BARRES porte d'or au chien mâtin arrêté, aboyant d'azur, surmonté de trois étoiles de même en chef.

Fig. 2, HUBERT DE LANDREVILLES porte d'argent au chien passant de sable.

Fig. 3, BRACHET-PERUSE porte d'azur à trois chiens bracs couchés, d'argent.

Fig. 4, JARDELAI, en Angleterre, porte d'azur au cerf courant en bande d'or, poursuivi de deux chiens de même.

Fig. 5, BUATIER porte d'or au sanglier de sable, colleté d'un limier de gueules.

Du Lys, en Nivernois, d'azur à trois chiens courants l'un sur l'autre d'or, en fasce, surmontés d'une fleur-de-lys de même.

Goy, d'azur à trois chiens passants l'un sur l'autre d'argent, à la bordure de gueules.

PLANCHE XVII. *Fig. 6*, DE BERNAGE porte d'argent à trois levriers, ou levrettes courantes, de sable, 2 & 1.

SUITE DES QUADRUPLES. *Fig. 7*, DE NERI, en Italie, porte de sable au levrier rampant d'argent, accollé de gueules, bouclé d'or.

Chiens.

Fig. 8, CHARLOT porte d'argent à la hure de sanglier de sable, défendue d'argent, accompagnée de quatre levrettes cantonnées, adossées, les têtes affrontées de gueules.

Verospio, à Rome, d'azur à deux levriers rampants, affrontés d'argent, surmontés de trois étoiles d'or.

Texier, de gueules à la levrette courante en fasce d'argent, accollée & bouclée d'or, surmontée d'un croissant d'argent en chef.

Nicolai, d'azur au levrier courant en fasce d'argent, accollé & bouclé d'or.

Fig. 9, DE THIERRY porte d'azur à trois têtes de levriers d'argent, accollées de gueules, clouées & bouclées d'or.

On dit *cloué* lorsqu'il paroît sur le collier des têtes de cloux d'un autre émail.

St. Félix, en Languedoc, d'azur au levrier rampant d'argent, accollé de gueules, cloué & bouclé d'or.

Le Febvre de l'Aubiere, d'azur au levrier rampant d'argent, accollé de gueules, bordé, cloué & bouclé d'or.

Horitzer, en Autriche, coupé d'or & d'azur au levrier accolé, bouclé de l'un en l'autre.

PLANCHE
XVII.

Le chat est toujours vu de front, comme le léopard. Il est passant; ce terme s'entend; ou *effrayé* quand il est dressé sur ses pieds.

SUITE DES
QUADRU-
PEDES.
Chats.

Fig. 20, LA CHETARDIE, en Limousin, porte d'azur à deux chats l'un sur l'autre d'argent.

Fig. 21, CHAFFARDON, de gueules à trois chats passants d'or, les deux du chef affrontés.

Gatta, au Royaume de Naples, d'azur à une chatte d'argent, au lambel de gueules.

Au Chat-Pleffis, en Bretagne, de sable au chat effrayé d'argent.

On dit du loup qu'il est langué, onglé, denté, allumé, &c. On doit exprimer aussi sa situation.

Loups:

Fig. 22, BISCAYE porte d'argent à deux loups de gueules traversant un chêne de sinople.

Fig. 23, SERNAC porte d'azur au loup rampant d'or, denté, langué, onglé de sable.

Lorsqu'il est chargé de sa proie, on le dit *ravissant*.

Fig. 24, AVELANADA, en Espagne, porte d'or à deux loups de gueules, la

PLANCHE tête contournée, courants l'un sur l'autre, ravissant une brebis d'argent.

XVII.

SUITE
DES QUAR-
DRUPÈDES.

Loups.

Fig. 15, MANDY porte d'argent à trois fasces de gueules, accompagnées de dix louvetaux de sable 3, 3, 3 & 1.

Le Loup de Foix, de gueules au loup passant d'or, denté, langué, onglé d'argent.

De Montluc porte écartelé, au premier & quatrième d'azur; au premier un loup rampant d'or, au quatrième une louve de même; au second & troisième d'or au tourteau de gueules.

Chantelou, d'or au loup passant de sable, accompagné de trois tourteaux de gueules.

Fig. 16, St. AMADOUR porte de gueules à trois têtes de loups coupées d'argent.

Fig. 17, MAULNOURRY porte d'argent à trois têtes de loups arrachées de sable.

Loubens de Verdalle, de gueules au loup rampant d'or.

Grateloup, en Bourgogne, de gueules au dextrochère d'or mouvant à fenêtre, grattant le dos d'un loup rampant de même.

Louviers, d'or à la fasce de gueules chargée en cœur d'un anneau d'or, accompagnée de trois têtes de loups au naturel.

Beautru, d'azur au chevron d'argent, accompagné de deux roses de même en chef, & d'une tête de loup arrachée d'argent en pointe.

PLANCHE
XVII.

SUITE
DU QUATRE-
DAUPHINES.

L'ours est passant, dressé, ou rampant, & se voit toujours de profil.

Fig. 28, d'OSSUN porte d'or à l'ours passant de sable sur une terrasse de sinople.

Ours.

De Bern, dans le Duché de Brunswic, porte d'argent à l'ours passant de sable, accollé d'or.

Berne, canton Suisse, de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant en bande de sable.

Fig. 29, DE BERMOND porte d'or à l'ours rampant de gueules, accollé d'un baudrier d'argent, soutenant une épée dans le fourreau de même.

Ourciere, d'argent au chef de gueules, à l'ours debout ou dressé de sable, portant entre ses pattes une couronne d'or, brochant sur le tout.

Senemont, d'argent à l'ours rampant de sable contre un rocher de sinople, semé de fleurs-de-lys d'or.

Les têtes de ces animaux, lorsqu'elles se trouvent séparément, se voient de la même manière que si ces mêmes animaux étoient tout entiers; c'est-à-dire, qu'elles sont toujours vues de profil.

PLANCHE *Fig. 20*, MONTREUL porte d'argent à trois têtes d'ours emmufelées & enchaînées d'or.

SUITE DES QUADRUPÈDES. Peyrer, en Suisse, d'or à l'ours naissant de fable.

OURS. Kluser, dans le Duché de Brunswic, d'or à une patte d'ours de fable, mouvante de l'angle fenêtre du chef.

Stangen, en Thuringe, d'argent à une patte d'ours coupée, mise en pal.

Pfeil, en Silésie, d'argent à deux pattes d'ours de fable passées en fautoir.

LEÇON XVIII.

PLANCHE **LE** bœuf, ou taureau, peut être passant; s'il est dressé, on le nomme *furieux* ou *effarouché*.

Bœufs, ou Taureaux. La vache est toujours passante.

Les termes suivants sont communs aux bœufs & aux vaches. On dit pour les uns & les autres, *onglé* pour l'émail des pieds, *accorné* pour les cornes, *accollé* pour le collier, *clariné* pour le clarin, ou sonnette qu'ils ont quelquefois pendue au col.

Les têtes de bœufs qui se voient séparées du corps, s'appellent *rencontres de bœuf* quand elles se présentent de front. Quelquefois elles sont bouclées,

1



5

2



6

3



7

4



8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



Duffos. f.c.



ce qui doit s'entendre d'un anneau passé dans le muſle. Si les têtes de bœufs étoient vues de profil, on les appelleroit ſimplement têtes de bœufs.

PLANCHE
XVIII.

SUITE
DES QUATRE
DRUPES.

Fig. 1, DU PLANET porte d'azur au taureau paſſant d'or.

Bœufs . ou
Taureaux.

Rindtorf, d'argent au taureau accollé de gueules.

Bouhier, à Dijon, d'azur au bœuf paſſant d'or.

Fig. 2, BUCELLI porte d'argent au bœuf, ou taureau furieux, de ſable, à la bordure engreſſée de même.

Bertier de Sauvigny, à Paris, d'or au taureau furieux de gueules, chargé de cinq étoiles du champ.

Becari, de gueules au bœuf furieux d'or, au chef couſu d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or.

Fenoil, d'azur au taureau furieux d'or, au chevron de gueules brochant ſur le tout.

Fig. 3, VACHON, en Dauphiné, porte de ſable à la vache d'or.

Puget, en Provence, d'argent à la vache de gueules, la tête ſommée d'une étoile d'or.

La Vache du Sauffay, de ſable à trois gerbes mal-ordonnées d'or, accompagnées de trois croiſettes au pied fiché d'argent, au chef d'or chargé d'une vache de gueules.

PLANCHE XVIII. *Fig. 4*, BEARN porte d'or à deux vaches l'une sur l'autre de gueules, onglées, accornées, accollées, clarinées d'azur.

SOIT
DES QUAR-
DRUPES.
BOEUF ou
TAUREAUX.

De Madron, d'or à la vache de gueules, onglée, accornée de fable, accollée, clarinée d'azur, au chef de même chargé de trois étoiles du champ.

Fig. 5, BOUVET porte de gueules au rencontre de bœuf d'or.

Fig. 6, LE BARON DE BERNSTEIN porte d'argent au rencontre de bœuf, ou de buffe, de fable, bouclé d'or.

Garnier, d'or au chevron d'azur, accompagné de trois rencontres de bœufs de gueules.

Marc, en Dauphiné, d'or au rencontre de bœuf d'azur.

Ury, canton Suisse, d'or au rencontre de buffe de fable, accorné & bouclé de gueules.

Boba, en Piémont, coupé d'argent & de gueules à deux rencontres de bœufs bouclés de l'un en l'autre.

Tingry, d'argent à trois têtes de bœufs de fable.

Les beliers & les moutons sont passants, debout ou sautants, paissants &c. Ils peuvent être accollés, clarinés, accornés. Le belier diffère du mouton & de la brebis, en ce qu'il est toujours

Beliers,
Moutons,
Brebis,
Agneaux,
Boucs &
Chevres.

accorné & que les deux autres ne le font jamais.

La tête d'un belier vue de front, se nomme *rencontre de belier*.

Fig. 7, LYTON porte d'argent au belier de sable passant, accorné d'or.

Fig. 8, DE BELLONE, en Espagne, porte d'or au mouton sautant de gueules.

Schafouse, canton Suisse, d'or au belier sautant de sable, accorné d'or.

De Montholon, d'azur au mouton d'or, surmonté de trois quinte-feuilles d'argent rangées en chef.

D'O-Verigni, de gueules à trois moutons d'argent.

St. Julien, en Dauphiné, d'azur au mouton d'argent, au chef d'or chargé de trois rencontres de taureaux de sable.

La Ville de Bourges porte d'azur à trois beliers d'argent accornés de sable, accolés de gueules, clarinés d'or, à la bordure engreslée de gueules, au chef cousu de France. (le chef broche sur la bordure, & c'est pour cette raison qu'en blasonant, il est nommé après la bordure.)

De Scenneret, d'azur au mouton d'argent accolé de gueules, clariné d'or.

Fig. 9, BERBIS, à Dijon, porte d'azur à une brebis paissante d'argent.

Berbis, en Bourgogne, d'azur au che-

PLANCHE
XVIII.

SUITE
DES QUATRE
DRUPEDES.

Beliers,
Moutons,
Brebis,
Agneaux,
Boucs &
Chevres.

PLANCHE XVIII. **SUITE DES QUADRUPEDES.** vron d'or , accompagné en pointe d'une brebis paissante d'argent.

Becquet , d'azur à la fasce d'or , accompagnée en chef d'une brebis paissante , & en pointe d'une quinte-feuille de même.

Beliers . Segurier , d'azur au chevron d'or , accompagné en chef de deux étoiles de même , en pointe d'un agneau d'argent passant.

Moutons .

Brebis .

Agneaux .

Boucs &

Chevres .

Paschal , d'azur à un agneau *paschal* d'argent. Ce mot *paschal* signifie que l'agneau porte une croix à laquelle est attachée une banderole d'argent chargée d'une croix de gueules.

L'Evêché de Brixen , en Allemagne , porte de gueules à un agneau paschal d'argent , diadémé d'or , passant sur une terrasse de sinople.

La Ville de Rouen , de gueules à l'agneau paschal d'argent , la tête contournée , au chef de France.

Celle de Carcassonne porte de même ; au lieu du chef de France , il y a une bordure semée de France.

Fig. 10 , **PERROT** , en Bretagne , porte de sable au rencontre de belier d'or.

Du Mouton , en Maconnois , de gueules à trois rencontres de beliers d'argent.

Fig. 11 , **DONAT** , en Silésie , porte d'or à une chevre sautante de sable.

Chur, en Baviere, d'argent au bouc sautant de sable.

PLANCHE
XVIII.

Kosiel, en Pologne, de gueules au bouc passant d'argent.

SUITE
DES QUAR-
REPEDES.

Keller, en Suisse, d'or au bouc arrêté de sable.

Beliers &c.

Bouc de Gavre, de gueules à trois boucs d'argent, accornés, onglés d'or.

De Cupis, à Rome, d'argent au bouc sautant d'azur, onglé, accorné, langué d'or.

La licorne n'a point de termes particuliers, sinon que l'on dit qu'elle est en *défense* lorsqu'elle baïsse la tête & présente la pointe de sa corne.

Licorne.

Fig. 22, VALON, en Bourgogne, porte d'azur à une licorne passante d'argent.

Benard de Montbize porte de même.

Charpentier, d'azur à la bande échiquetée d'or & de gueules de deux traits, accompagnée de deux licornes passantes d'argent.

Fig. 23, CHEVALIER porte de gueules à la licorne rampante, ou saillante, d'argent.

Fig. 24, CHABANNE DE VIONS porte de gueules à la licorne passant & en défense d'argent.

Fig. 25, SIRDEV, en Bourgogne, porte d'azur à la licorne d'or, onglée & accornée de sable.

PLANCHE *Fig. 16*, VALHAUSERIN porte d'azur
à la licorne assise d'argent.

XVIII.

SUITE
DES QUA-
DRUPÈDES.

LICORNE.

Harling, en Angleterre, d'argent à la licorne assise de sable, onglée, accornée d'or.

Fauche de Dompré, en Franche-Comté, de gueules à trois têtes de licornes, les deux du chef affrontées.

De Germigney, en Franche-Comté, d'azur à deux licornes affrontées d'or, accornées d'argent, les cornes passées en sautoir.

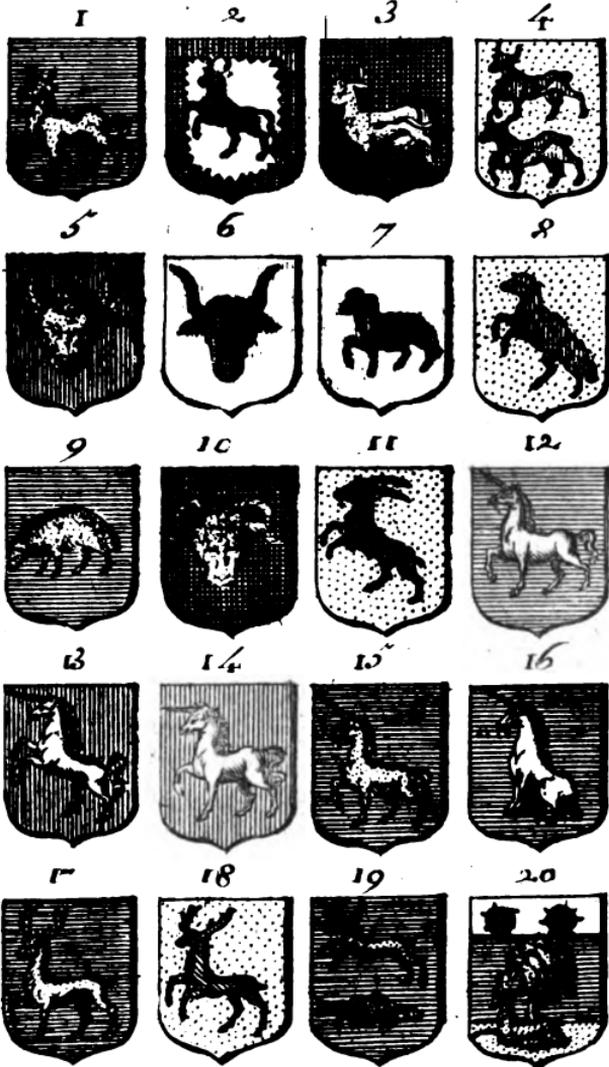
Le cerf. Le cerf se voit toujours de profil: sa situation ordinaire est d'être passant ou courant. On le trouve quelquefois gissant ou couché.

Pour exprimer l'émail de son bois, on dit *ramé*, & si l'on veut spécifier le nombre de ses dagues, on dit alors *ramé & sommé* de tant de dagues.

La tête, lorsqu'elle est seule, se présente ordinairement de front, & s'appelle *rencontre de cerf*. Si elle se présente de profil avec une partie du col, on dit simplement *au col & tête de cerf*.

Un bois de cerf attaché à une partie du crane, se nomme *massacre*.

Les perches du bois de cerf séparées, s'appellent *cornes*. On exprime le nombre de cors ou cornichons par ce mot, *chevillé* de tant de cors.



Dufour, c.

Quelques termes expliqués, en parlant des autres animaux, peuvent aussi convenir au cerf. En général, on doit désigner, en décrivant les armoiries, tout ce qui est distingué par la situation & par les émaux.

PLANCHE
XVIII.

SUITE DES
QUADRU-
PEDES.

Le Cerf.

Fig. 17, FROISSARD, en Franche-Comté, porte d'azur au cerf ramé & sommé de treize dagues d'or.

Fig. 18, HIRTZBACH, en Alsace, porte d'or au cerf rampant, sommé de neuf dagues de sinople.

De Mazelane, d'argent au cerf de gueules ramé d'or.

Fig. 19, SENNETON-LA-VERRIERE porte d'azur au cerf courant d'or en chef, & en pointe un poisson contourné de même.

Fig. 20, DE VALLES porte d'azur à l'arbre terrassé d'or, à un cerf gissant ou couché au pied de même, au chef d'argent chargé de deux roses de gueules.



LEÇON XIX.

PLANCHE XIX.
SUITE DES QUADRUPEDES.
Fig. 1, **MARQUERON**, en Bourgogne, porte de sable au chef d'argent chargé d'une marguerite de gueules, feuillée & soutenue de sinople, au rencontre de cerf d'or brochant sur le tout.

Suite du Cerf. Poulpry, d'argent au rencontre de cerf de gueules.

Jacob, en Bourgogne, de gueules au rencontre de cerf d'or.

De Sommievre, en Bourgogne, d'azur à deux rencontres de cerf d'or l'un sur l'autre.

Standley, en Angleterre, d'argent à la bande d'azur chargée de trois rencontres de cerf d'or, accostée de deux cotices de gueules.

Fig. 2, **KERHARO** porte de gueules au col & tête de cerf d'or.

Ferret-Mont-Laurent, d'azur au chevron d'argent accompagné en chef de trois têtes de cerfs d'or, & en pointe d'une sphere de même.

Bonshoms, de gueules à deux têtes de cerfs d'or en chef, au levrier courant d'argent en pointe.

Fig. 3, **COMPAING** porte d'azur à un massacre de cerf d'or, surmonté d'une fleur - de - lys de même.

DU BLASON. *Leç. XII. 14.*

Fig. 3, WAIBLING, au pays de Hesse, porte de gueules au massacre de cerf d'argent. PLANCHE
XIX.

Soderini, à Florence, de gueules à trois massacres de cerfs d'argent. SUITE DES
QUADRE-
PÈDES.

Fig. 4, Le Duc de WITTEMBERG porte d'or à trois cornes de cerfs rangées en fasce, chevillées de cinq cors de sable. Suite
du Cerf.

Passart, à Paris, d'azur à trois cornes de cerfs rangées en fasce d'or.

Mosbach, au Rhin, d'azur à une corne de cerf en pal, chevillée de six cors d'argent.

Fig. 6, TRUDAINE porte d'or à trois daims de sable. Daims.

Abschatz, en Styrie, d'argent à la tête de daim coupée de sable.

La Rochedaim, de sable à trois têtes de daims coupées d'or.

Lescot, en Brie, de sable à une tête & col de chevreuil d'argent, ramée d'or.

Le sanglier est toujours passant & reçoit rarement d'autre émail que sable. Le San-
glier.

La tête est nommée *hure* & se présente toujours de profil. Sa situation ordinaire est d'être en fasce. Si elle se trouvoit disposée autrement, il faudroit l'exprimer.

Les termes qui sont particuliers au sanglier, sont ceux-ci : *defendu* ou *aux*

PLANCHE
XIX.

SUITE DES
QUADRU-
PEDES.

Sanglier.

défenses de, pour les dents appellées *défenses*; & *mirailé* pour l'émail de l'œil.

Du reste, plusieurs termes, dont on a vu des applications dans les exemples précédents, peuvent aussi lui convenir.

Fig. 7, LESBAHI porte d'or au sanglier de sable défendu & mirailé d'argent, au chef de gueules chargé de trois roses du champ.

Sanglier, d'or au sanglier de sable.

De Maupeou d'Ableges, d'azur à un sanglier d'or, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

Antonis du Hasoy, d'or au chevron de gueules, accompagné en chef de deux coquilles de sable, & en pointe d'un sanglier de même.

Fig. 8, DE VINGHE, en Flandres, porte d'or à la hure de sanglier de sable, défendue & mirailée d'argent.

Fig. 9, COUET-GOUSAN, en Bretagne, porte d'argent à la hure de sanglier de sable, le boutoir en haut, défendue & mirailée du champ.

Beneviven de Piré, d'or à la hure de sanglier arrachée de sable; *dégoutante* de gueules, (c'est-à-dire, que le sang découle de la partie arrachée.)

Schlanwitz, en Misnie, d'or à la hure de sanglier de sable, le boutoir vers l'angle droit du chef.

Eberspach

Eberfpach, en Bavière, d'argent au sanglier naissant de fable.

PLANCHE
XIX.

Le porc n'est guere usité dans le Blason. Il diffère du sanglier en ce qu'il n'a point de défenses.

SUITE DES
QUADRU-
PEDES.

Fig. 10, PORCELET, en Provence, porte d'or au porc de fable.

On trouve enfin dans les armoiries d'autres quadrupedes; mais ils n'ont point de termes qui leur soient particuliers. On se contentera d'en exprimer l'espece, le nombre, la situation & les émaux.

Porc-Épic,
Renards,
Lievres &c.

Fig. 11, MAUPROU porte d'azur au porc-épic d'or.

Fig. 12, MONTEREGNARD porte de gueules au renard rampant d'or.

La Renardiere, d'azur à trois renards passant d'or.

Fig. 13, LA TOUR-MAUBOURG, en Vivarais, porte de gueules à la bande d'or chargée d'une fouine de fable.

Fig. 14, BEYNAC porte de gueules au lievre courant en bande d'argent.

Fig. 15, PERRIN porte d'azur à un arbre au naturel, au lievre d'argent couché ou gissant au pied.

Fig. 16, AIDIÉ DE RIBERAC porte de gueules à quatre lapins l'un sur l'autre, courant en fasce d'argent.

Coetles, en Bretagne, de gueules à une tête de lievre d'or.

K

PLANCHE
XIX.

SUITE DES
QUADRUPÈDES.

Singes,
Hérissons,
Écureuil,
&c.

Fig. 17, N. porte d'or à un singe au naturel, assis & contourné.

Coulombier, en Dauphiné, d'argent au singe assis de gueules.

De Vion, d'argent à deux singes au naturel, assis sur leurs queues, affrontés, tenant chacun une pomme de gueules, au croissant de même en pointe.

Fig. 18, N. porte d'argent à un tigre au naturel, contourné & arrêté.

Fig. 19, LA COUS porte d'azur à trois hérissons d'or.

Eroussel, d'argent à trois hérissons de gueules.

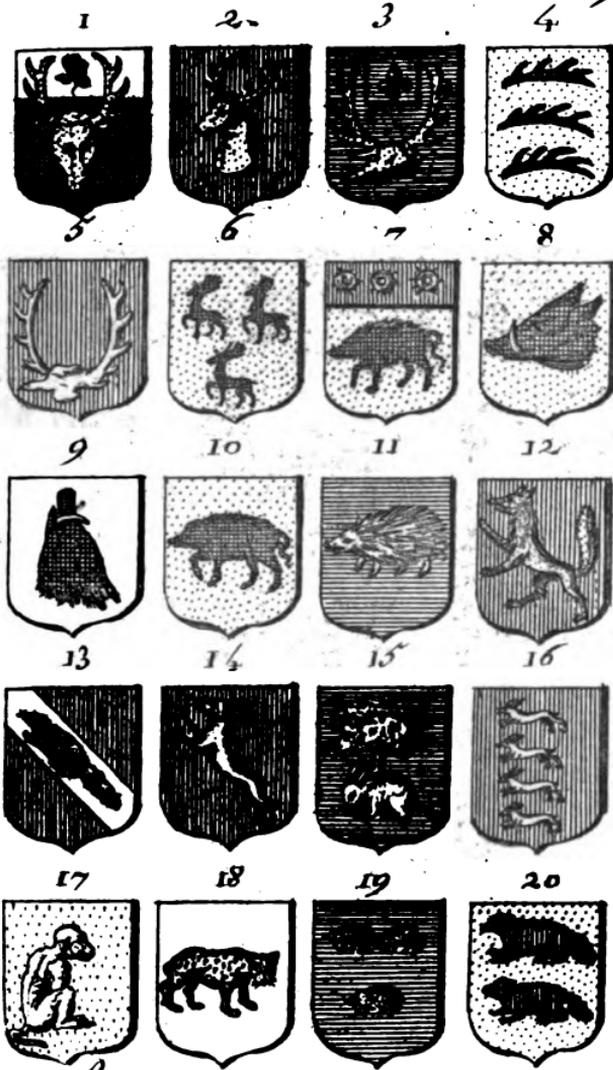
Fig. 20, SCHENCKEN porte d'or à deux castors l'un sur l'autre de gueules.

Fouquet, d'argent à un écureuil de gueules.

Le Clerc d'argent à un écureuil assis de gueules, rongant une pomme d'or soutenue de ses deux pattes de devant.

Taxis, en Espagne, d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, membré, diadémé de gueules; coupé d'azur au taillon ou bléteau passant d'argent, &c.





Duflos. f.c.

LEÇON XX.

DE tous les oiseaux, le plus commun dans le blason, est l'aigle. Sa figure se reconnoit facilement.

PLANCHE
XX.

DES
OISEAUX.
L'Aigle.

S'il a deux têtes, il est *éployé* : il peut être *becqué*, *membre*, *langué*, *couronné*, *diadème* d'un autre émail.

Il peut être *naissant* ou *issant* ; il est dit *contourné* lorsqu'il regarde la gauche de l'écusson. Il est *onglé* quand les serres seulement sont d'un émail différent du reste du corps. Il est *essorant* s'il paroît prendre sa volée. Enfin, si les bouts des ailes, au lieu d'être élevés vers les angles du chef, tendent au contraire vers le bas de l'écu, on l'exprime, en disant *au vol abbaissé*.

Fig. 1, COLIGNI porte de gueules à l'aigle d'argent, couronné, becqué & membré d'azur.

Fig. 2, L'EMPIRE porte d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, membré, diadémé de gueules.

Fig. 3, LA ROCHE, en Bretagne, porte écartelé d'argent & de gueules, à l'aigle écartelé de l'un en l'autre.

Fig. 5, FONTLEBON porte d'argent à trois aigles de sable.

PLANCHE
XX.

SUITE DES
OISEAUX.

L'Aigle.

Fig. 4, CATAGNA, à Genes, porte d'or à l'aigle issant de sable, becque & couronné de gueules, coupé d'argent à trois fasces de gueules.

Le Maingre de Boucicaut, d'argent à l'aigle éployé de gueules, becqué, membré d'azur.

Le Gentil, en Nivernois, de sinople à l'aigle éployé d'argent, couronné, becqué, membré de gueules, tenant de la terre droite une épée flamboyante d'or.

De Vienne, de gueules à l'aigle d'or.

Gras, parti de sable & d'argent, à l'aigle de l'un en l'autre.

Lampardi, tranché d'argent & d'azur à l'aigle de l'un en l'autre.

Pour l'aigle efforant, voyez *planc. 21*, *fig. 24*.

Fig. 6, ESPTINGEN, en Suisse, porte d'or à l'aigle couché & contourné de sable.

Lorsqu'il se trouve plus de trois aigles dans un écu, ou que les trois aigles se rencontrent avec d'autres pieces, on les nomme *aiglettes*. Elles ont les mêmes attributs que les aigles, dont elles sont des diminutifs.

Voyez les armes de la Tremouille, *plan. 3*, *fig. 2*.

Pruilly, d'or à six aiglettes d'azur, posées 3, 2, 1.

Ruel, d'or à quatre aiglettes éployées de gueules, posées 2 & 2.

PLANCHE

XX.

SUITE DES
OISEAUX.

L'Aigle.

On appelle *alérions* des aiglettes qui n'ont ni bec ni jambes.

Fig. 8, MONTMORENCI porte d'or à la croix de gueules, cantonnée de seize alérions d'azur.

Lorraine porte d'or à la bande de gueules, chargée de trois alérions d'argent.

Chafay, en Anjou, de gueules à six alérions d'argent, posés 3, 2, 1.

Fig. 9, PREVOST porte d'azur à trois têtes d'aigles arrachées d'argent.

Leneyien, en Suabe, d'or à une tête & col d'aigle de sable, percé d'une flèche en fasce d'argent.

Fig. 10, MONTAGNE DES ESSARDS porte de gueules semé de trefles d'or, au pied d'aigle en barre de même.

De Bourdeille, d'or à deux pieds d'aigle l'un sur l'autre de gueules, onglés d'azur.

Les *canettes* sont des canes qui se représentent toujours de profil.

Les
Canettes

Fig. 11, DE POYANNE porte d'azur à trois canettes d'argent.

De Bourdeaux, de gueules à trois canettes d'argent.

Pinçon de la Martinière, d'azur au fer de moulin d'argent, accompagné de trois canettes d'or.

PLANCHE
XX.

SUITE DES
OISEAUX.

Merlettes.

St. Felici, à Naples, coupé d'argent & de gueules, à six canettes de l'un à l'autre, trois en chef & trois en pointe. Les *merlettes* ressemblent assez aux canettes & n'en diffèrent qu'en ce qu'elles n'ont ni bec ni jambes.

Fig. 12, D'ARGIÈS porte d'or à trois merlettes de sable.

Beauvilliers St. Agnan porte facé d'argent & de sinople, l'argent chargé de six merlettes de gueules 3, 2, 1.

Le Bret, en Dauphiné, d'or au fautoir de gueules cantonné de quatre merlettes de sable, chargé en cœur d'un écusson d'argent, surchargé d'un lion de sable.

Le Coq.

Le coq n'a de particulier que les termes de *crêté* & *barbé* pour dénoter l'émail de sa crête & de sa barbe.

Fig. 13, L'HOSPITAL porte de gueules au coq d'argent, crêté, barbé, becqué, membré d'or, tenant un écusson d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or.

Boucherat, d'azur au coq d'or, crêté, barbé de gueules.

Roussel-Medavi, d'or à trois coqs de gueules.

Michal, de sinople au coq marchant d'argent.

De Chatenay, en Bourgogne, d'argent au coq de sinople, crêté, barbé, onglé

de gueules , accompagné de trois roses de même.

PLANCHE
XX.

Chapponay , d'azur à trois coqs d'or , crêtes , barbés , becqués & membrés de gueules.

SUITE DES
OISEAUX.

Le Cœq.

Boldagione , d'argent à la bande d'azur , accompagnée de six crêtes de coqs rangées en orle.

Le paon se présente ordinairement de front , les plumes de sa queue étalées en rond , ce qui le fait appeller *rouant*.

Le Paon

Fig. 24 , DE BELLY , en Bugey , porte d'azur au paon rouant d'or.

St. Paul de Ricaut porte de même. De Vignoles la Hire écarteloit au premier & quatrième , de sable au cep de vigne d'argent , soutenu d'un échalas de même ; au second & troisième , d'azur au paon rouant d'or.

Defen , en Misnie , d'azur au paon de profil d'argent , parti de gueules à trois rivières courantes en bande d'argent.

Le Mairal , d'or au chevron d'azur , accompagné de trois têtes de paons arrachées de même.

On connoit les oiseaux de fauconerie par leurs longues , grillettes , chaperons & perches sur lesquelles on les porte ; ce qui fait dire qu'il sont liés ou longs , grillettés , chaperonnés , perchés &c.

Fig. 25 , L'ESPERVIER porte d'argent L'Espervier.

à l'épervier d'azur, membré, longé ;
 PLANCHE grilleté d'or.

XX.

Fig. 16, BRETEUIL porte d'azur à
 l'épervier efforant d'or.

SUIVE DES
OISEAUX.

L'Épervier.

Fig. 17, SIGNI porte d'azur à un
 épervier d'argent empiétant ; c'est-à-dire,
 tenant en ses serres une perdrix de même.

Fig. 18, GUIBERT porte d'azur à
 trois éperviers d'argent chaperonnés d'or.

Freval, d'azur au dextrochere habillé,
 ganté d'argent, mouvant du flanc fenêtre,
 portant un épervier de même, longé
 d'or.

Tous les autres oiseaux peuvent entrer
 dans la composition des armoiries, mais
 ils n'ont pas d'attriburs particuliers. Il
 suffit d'en exprimer le nom, la situation,
 le nombre & les émaux qui les distinguent.

Le Cig e.

Fig. 19, CYGNI porte de gueules au
 cigne d'argent, becqué, membré de sable.

De Foissy, en Bourgogne, d'azur au
 cigne d'argent, becqué, membré de sable.

Garces porte d'azur au cigne nageant
 sur des ondes d'argent, surmonté de trois
 étoiles d'or en chef.

Godon, de gueules au cigne d'argent
 accollé d'une couronne d'or.

La
Cicogne.

Fig. 20, SÉGOING porte d'azur à une
 cicogne d'argent, becquée, membrée
 de gueules, tenant en son bec un lézard
 de sinople.

Pl. 20.



D. H. O. S.

Fig. 7, WEYER, en Franconie, porte d'azur à une cicogne efforante d'or.

PLANCHE
XX.

D'Albon ancien, portoit d'azur à une perdrix d'argent.

SUITE DES
OISEAUX.

Chartier, d'azur à deux perdrix d'argent sur un tronc d'arbre couché d'or.

Perdrix.

L E Ç O N X X I .

Fig. 1, MARTOTILDE porte d'or au phénix de gueules, soutenu d'un bucher allumé de même.

PLANCHE
XXI.

De Phenis, en Limoufin, d'azur au phénix soutenu d'un bucher allumé d'or, surmonté d'un soleil de même.

Le Phénix.

Fig. 2, LE CAMUS porte d'argent au pélican avec sa piété de gueules, (c'est-à-dire, se déchirant la poitrine pour nourrir ses petits de son sang,) au chef d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or.

Le Pélican.

Du Coin, en Bretagne, d'or au pélican avec sa piété d'azur, le sang issant au naturel; c'est-à-dire, de gueules.

Le Mazurier, d'azur au pélican d'or, sans piété.

Fig. 3, HUART DE GRAND-RIVIERE porte d'argent au corbeau de sable.

Le Corbeau

Corbin-Villarceau, d'argent à trois corbeaux de sable, supportés chacun par un tourteau de gueules.

De Machault, d'argent à trois têtes de corbeaux arrachées de fable.

PLANCHE
XXI.

SUITE DES
OISEAUX.

Corneille.

Cozquerou, en Bretagne, d'argent à une corneille de fable, becquée, membrée de gueules, percée d'une lance en barre aussi de fable.

Colombe.

Fig. 4, **PAMPILI**, à Rome, porte de gueules à une colombe d'argent, portant en son bec un rameau d'olivier de sinople, au chef cousu parti de trois pièces d'azur, chacune chargée d'une fleur-de-lys d'or.

Guyot, d'or à trois colombes de sinople, membrées de gueules.

Martin - Puylobier, d'azur à une colombe volante en fasce d'argent, portant au bec un rameau d'olivier de sinople.

Le Breton, d'azur à trois colombes d'argent, les deux du chef affrontées, à l'écusson cousu & en abyme d'azur, chargé d'une fleur-de-lys d'or, au chef de même chargé d'un lion issant de gueules.

Aimart de Château-Regnart, de gueules à une colombe efforante d'argent, tenant en son bec un rameau d'olivier de sinople, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or.

Le
Perroquet.

Fig. 5, **LACAVE** porte d'or au perroquet de sinople.

Parisor-la-Valette, de gueules au perroquet d'argent, parti de gueules au lion d'or. PLANCHE
XXI.

De Hals, d'argent à trois perroquets de sinople. Dormy, d'argent au chevron de gueules accompagné en chef de deux perroquets affrontés de sinople, & d'un tourteau de sable en pointe. SUITE DES
OISEAUX.
Le Perroquet.

Mercereil, en Franche-Comté, d'or à deux perroquets adossés, les têtes affrontées de sinople, becqués, membrés, accollés de gueules.

Fig. 6, REGNAULDIN porte d'or au laurier de sinople accosté de deux tourterelles affrontées de sable. Tourterelles.

Les oiseaux sont quelquefois de couleur naturelle. Alors ils se mettent indifféremment sur couleur ou sur métal. Oiseaux au naturel.

Fig. 7, GIRARD porte d'azur à trois hérons au naturel.

Raguier, d'argent au fautoir de sable cantonné de quatre perdrix au naturel.

Kergreac, en Bretagne, d'argent au chêne de sinople sur lequel est posé un geay au naturel.

Mauger, d'or à trois pies au naturel.

Chevalier, d'azur au héron volant en fasce d'argent.

Tollinger, en Bavière, de gueules à une autruche d'argent tenant à son bec un fer de cheval d'or.

PLAN. 116
XXI.

SUITE DES
OISEAUX.

Cor, d'azur à une chauve-fouris de gueules, les ailes éployées & la tête d'or.

Vaucler, en Bretagne, d'argent à trois chouettes de sable, becquées, membrées de gueules.

Enfin on trouve des oiseaux dont on ne désigne point l'espece. Il suffit d'en marquer la situation, le nombre & les émaux. Par exemple,

Charcney, en Dauphiné, d'azur à trois oiseaux d'argent volant en bande 1 & 2.

Volerot, d'or à cinq oiseaux d'azur en sautoir.

Vol
& demi-vol.

Une aile d'oiseau seule est appelée *demi-vol*; les deux jointes ensemble & adossées, de maniere que le bout des plumes soit tourné vers les flancs de l'écu, sont appelées *vol*.

Fig. 8, D'ESPLAN porte d'azur au vol d'or, au chef de même chargé de trois étoiles de gueules.

D'Oimont, en Normandie, de gueules au vol d'hermine.

De Poix, en Poitou, d'or à deux vols de gueules.

Fig. 9, VATTEVILLE porte de gueules à trois demi-vols d'argent.

Allemand, en Languedoc, de gueules à un demi-vol d'argent.

L'Eschaffier, à Paris, d'azur au chevron d'argent chargé de cinq mouchetures de sable, accompagné de trois demi-vols d'argent.

PLANCHE
XXI.

La plûpart des poissons se blasonnent facilement, parce qu'ils n'ont rien de particulier. On se contentera d'en désigner l'espece, quand elle sera connue; d'en marquer le nombre, la situation, l'émail & toutes les différences qui pourront se rencontrer.

DES
POISSONS.

Le dauphin a cependant des attributs qui lui sont propres. On le dit *allumé* pour l'émail de l'œil; *lorré* pour celui des nageoires; *peautré* pour celui de la queue.

Le
Dauphin.

On le dit *pâmé* lorsqu'il est tout d'une couleur, sans œil & sans dents.

Deux poissons adossés, courbés & posés en pal sont appellés *bars*: les saumons se représentent à peu près de la même maniere.

Fig. 10, DAUPHINE' porte d'or au dauphin d'azur, allumé, lorré & peautré de gueules.

Fig. 11, LE DAUPHIN D'AUVERGNE portoit d'or au dauphin pâmé d'azur.

Monseigneur le Dauphin porte écartelé de France & de Dauphiné.

On représente ordinairement la tête du dauphin un peu penchée & tournée vers

PLAN. HE le flanc dextre de l'écu, comme dans
XXI. les deux exemples précédens.

SUITE DES
POISSONS.

Le
Dauphin.

Si la situation étoit différente, il faudroit l'exprimer.

Delphini, à Florence, porte parti d'argent & d'azur à trois dauphins nageant rangés en fasce de l'un en l'autre.

Filtz-James, en Angleterre, d'azur au dauphin couché d'argent.

Ce mot *couché* veut dire qu'il a la tête tournée vers la pointe de l'écu, au lieu d'être tournée au flanc.

Nernier, d'azur à deux dauphins adossés d'argent.

Bars.

Fig. 12, LE DUCHE' DE BAR porte d'azur semé de croix recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même.

Clermont-Nesle, de gueules semé de trefles d'or, à deux bars adossés de même.

Marchins, en Flandres, d'argent au barbeau ou bar de gueules mis en pal.

Rouville, d'azur semé de billettes d'or, à deux bars adossés d'argent.

Le Bel, de gueules à trois bars d'argent rangés en pal.

Kerchreac, en Bretagne, de gueules à trois bars d'or mis en pairle, les têtes confrontées en cœur, ou en abyme.

Kippenheim, en Alsace, porte de même, à la différence que les queues des bars sont à l'abyme.

Fig. 13, CHABOT porte d'or à trois chabots de gueules.

PLANCHE
XXI.

Fig. 14, SALMES, Principauté, porte de gueules à deux saumons adossés d'argent.

SUITE DES
POISSONS.

Fig. 15, MANCINI porte d'azur à deux poissons rangés en pal d'argent.

Chabots,
Saumons &
Carpes &c.

Fig. 16, DE CUSSE', en Bretagne, porte d'argent au sautoir de sable, au canton de gueules chargé de deux poissons d'argent rangés en fasce.

Raoul, d'azur au poisson d'argent mis en fasce, accompagné de quatre annelets de même, trois rangés en chef & un en pointe.

De Blocg, de gueules à trois carpes l'une sur l'autre en fasce d'argent.

Champ-Girault, de sable à trois harrens d'argent mis en pal 2 & 1.

Trouttebeck, en Angleterre, d'azur à trois truites enlâssées en triangle d'or.

De Luc-Fontenai porte d'azur au brochet d'argent mis en fasce, surmonté d'une étoile en chef d'or.

Fig. 17, VILLE-BRANCHE, en Bretagne, porte de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois hures de brochets de même.

De Sartine, à Paris, d'or à la bande d'azur, chargée de trois poissons (ou sardines) d'argent, posés en pal.

PLANCHE
XXI.
Fig. 18, DE THIARD DE BISSY porte
d'or à trois ecrevisses de gueules, deux
& une.

SUITE DES
POISSONS.
Ecrevisses. Flogny, d'argent à trois ecrevisses de
gueules.

Prieur de Chantelou, d'azur à trois
ecrevisses d'or.

Coquilles. *Fig. 19*, BOURBON ancien, portoit
d'or au lion de gueules, à l'orle de huit
coquilles d'azur.

D'Amanzé, de gueules à trois coquilles
d'or.

Vannets. Les coquilles qui montrent le dedans
s'appellent *vannets* en blason.

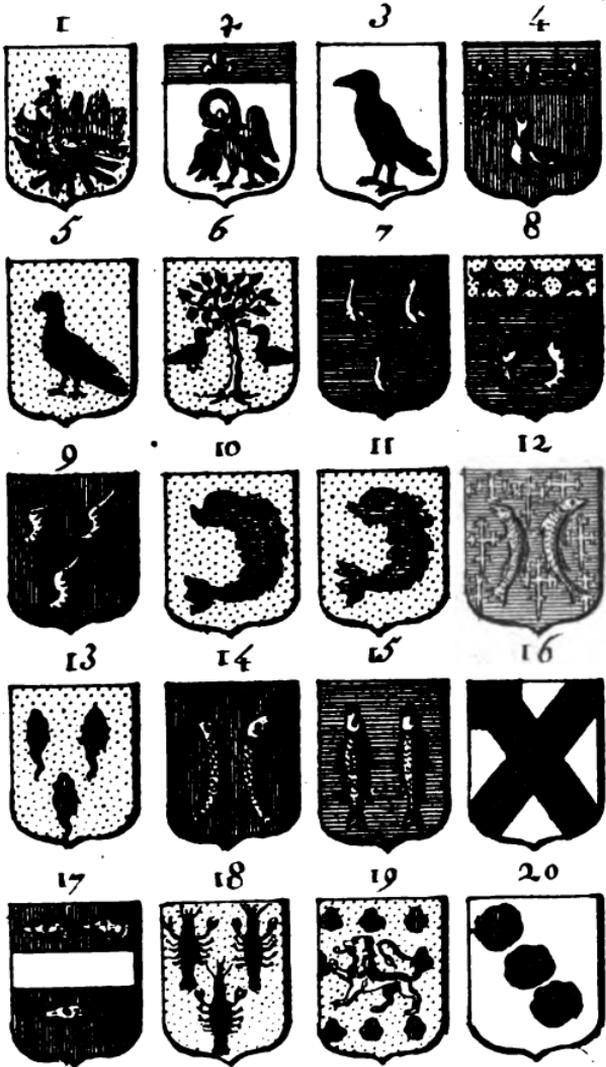
Fig. 20, NEYDECK, dans le Tirol,
porte d'argent à trois vannets renversés
mis en bande de gueules.

Vannelat, d'azur à un vannet d'or.
Stalburger, à Francfort, d'azur à trois
vannets d'argent.

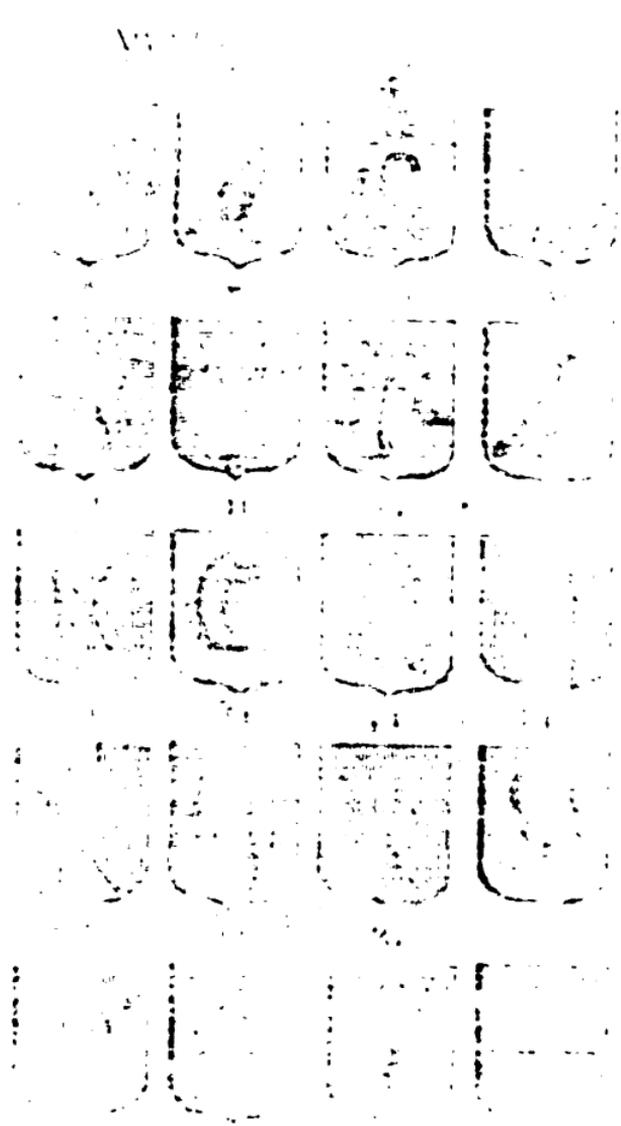
Strachuvitz, en Silésie, porte fascé de
quatre pieces d'argent & d'azur, à dix
vannets renversés, posés trois, deux, trois
& deux, de l'un à l'autre.



Pl. 21.



Duflos f. c.



LEÇON XXII.

LES insectes, comme les mouches, les abeilles, les fauterelles &c. n'ont point d'attributs particuliers. Ils peuvent être vus volants ou passants.

PLANCHE
XXII.

DES
INSECTES
ET
REPTILES.

Fig. 1, BARBERIN porte d'azur à trois abeilles d'or.

Fig. 2, DE THOU porte d'argent au chevron de sable, accompagné de trois mouches ou taons aussi de sable.

Mouches,
Abeilles,
&c.

Verthon, d'azur à la fasce d'argent chargée d'une mouche de sable.

Boton, d'argent à une ruche de sable, l'écu semé d'abeilles de même.

Fig. 3, BERARD porte d'argent à la fasce de gueules chargée de trois trefles d'or, accompagnée de trois fauterelles de finople.

Parisé, d'argent à trois corbeaux de sable becquetant chacun une fauterelle de sinople qu'ils tiennent sous leurs ferres.

Fig. 4, GRILLET porte d'azur à la fasce d'argent, accompagnée en chef d'un grillon passant & en pointe d'une étoile de même.

Grille-Robiac, de gueules à la bande d'argent, chargée d'un grillon de sable.

Les papillons ont quelquefois sur les

L

 ailes des marques rondes d'émail différent; alors on dit *mirailé*.

PLANCHE
XXII.

DES
INSECTES
ET
REPTILES.

Papillons.

Fig. 5, ALLAIRE porte de gueules au chevron d'or, accompagné de trois papillons volants d'argent.

Barrin de la Galliffoniere, d'azur à trois papillons d'or volants.

De Tullès, d'argent au pal de gueules chargé de trois papillons volants d'argent.

Fig. 6, RANCROLLES, en Picardie, porte de gueules au papillon volant d'argent, mirailé de sable.

Boleuvre, en Angleterre, de sable au papillon volant d'argent, mirailé du champ.

On appelle *papelonné* un ouvrage à écailles, tel qu'il est représenté dans la *fig. 7*. Le plein de ces écailles tient lieu du champ & les bordures d'ornements.

Fig. 7, FOULEUSE DE FLAVACOURT porte d'argent papelonné de gueules, semé de trefles renversés de même.

Ronquerolles, de gueules papelonné d'argent. D'Arquainvilliers, d'hermine papelonné de gueules.

Ville, en Savoie, de gueules à deux fasces d'argent papelonnées du champ, semées de flammes de même.

Serpents,
Couleuvres,
&c.

Les serpents, couleuvres, vipères &c. se mettent ordinairement en pal, quelquefois en fasce, ou en rond se mordant

la queue ; ce qu'il faut toujours exprimer.

Lorsque les serpents ou couleuvres paroissent dévorer quelqu'autre animal , on les nomme *guivre* ou *bisse*.

Fig. 8 , DE REFUGE porte d'argent à deux fasces de gueules , à deux couleuvres ou serpents affrontés d'azur brochant sur le tout.

PLANCHE
XXII.

DES
INSECTES
ET
REPTILES.

Serpents,
Couleuvres,
&c.

Fig. 9 , LAUZON porte d'azur à trois serpents arrondis se mordant la queue.

Fig. 20 , ŒLCHINGEN , en Suabe , porte de gueules à la fasce d'argent , chargée d'une couleuvre tortillée & rampante de sable.

Fig. 21 , LE DUCHÉ DE MILAN porte d'argent à la guivre ou bisse d'azur , couronnée d'or , dévorant un enfant issant de gueules.

Puffay , d'azur à trois serpents d'argent , couronnés & langués d'or , mis en pal 2 & 1.

Fleuri , d'azur au sautoir d'or accompagné de quatre serpents de même mis en fasce.

Chiffet , de gueules au sautoir d'or , accompagné en chef d'un serpent arrondi , mordant sa queue , d'argent.

Bichi , de gueules à une colonné d'argent , la baze & chapiteau d'or , entortillée d'une guivre d'azur , dévorant un enfant issant de sinople.

PLANCHE XXII. Colbert, d'or à une couleuvre ondoyante en pal d'azur.

Les autres reptiles n'ont rien de particulier, on les reconnoitra aisément à leurs formes.

DES
INSECTES
ET
REPTILES.

Lezards. *Fig. 12*, LE TELLIER porte d'azur à trois lézards d'argent, au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or.

Fig. 13, LOSADA porte d'argent à deux lézards de sinople mis en barre, chargés d'une cotice alezée d'argent.

Grenouilles. *Fig. 14*, ANDELIN porte d'or à trois grenouilles contournées de sinople.

Limaçons. *Fig. 15*, THIBOUST porte de sinople à trois limaçons d'argent, à l'écusson en abyme de même, chargé de trois merlettes de sable.

Aleffo, d'azur au sautoir d'or cantonné de quatre limaçons de même.

Fourmis. *Fig. 16*, BIGOT, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois fourmis de sable.

Haubert, de sinople à la fourmillière d'or, l'écu semé de fourmis de même. Geuffrion, d'azur au lion d'or, à l'étoile de même, cantonné en chef à dextre, à la fasce d'argent brochant sur le tout, chargée de trois fourmis de sable.

LEÇON XXIII.

ON met au nombre des figures chimiques celles qui n'existent pas dans la nature, ou qui n'existent point telles que l'imagination les représente.

PLANCHE
XXII.
FIGURES
CHIMÉRI-
QUES.

Telles sont 10. les figures ou têtes d'anges & de cherubins. 20. les centaures, les firenes, les harpies &c.

3°. Les hydres à plusieurs têtes, les dragons monstrueux, les lions & autres animaux dragonnés, les griffons & autres figures inventées par les peintres & les poètes.

Fig. 27, ENGELSHOFEN, en Bavière, porte d'azur à un ange de front, joignant les mains, l'étole au col d'argent, sur une plaine d'or.

Anges:

De Limieu, en Picardie, de sable à trois anges de front, joignant les mains d'or.

Fig. 28, DE CAILLY porte d'argent à trois têtes de cherubins de gueules.

Fig. 29, BUOCALOCO, en Italie, porte de gueules à une tête de cherubin ailée de six pièces, les deux ailes d'en haut élevées & terminées en sautoir, les deux du milieu éployées & abaissées, les deux d'en bas abaissées & terminées en sautoir vers la pointe.

PLANCHE XXII. *Fig. 20*, SATURNINI, à Rome, porte coupé d'or & d'azur au centaure tirant d'un arc encoché de l'un en l'autre.

PLANCHE XXIII. *Fig. 2*, LA SESQUIERE, en Langue-
doc, porte d'azur à une sirene se peignant & mirant d'argent sur des ondes au naturel.

FIGURES CHIMERIQUES.

Sirenes & Harpics.

Fennden, en Allemagne, de gueules à une sirene à deux queues qu'elle tient de ses mains d'or, couronnée de même.

Burdian, en Franconie, de gueules à une sirene sans bras d'argent.

Fig. 2, BOUDRAC porte d'or à une harpie de gueules.

Calois de Melville, de gueules semé de fleur-de-lys d'argent, à une harpie de même.

Hydres, Dragons monstrueux &c. *Fig. 3*, N. porte d'argent à une hydre de gueules, armée & lampassée de sinople.

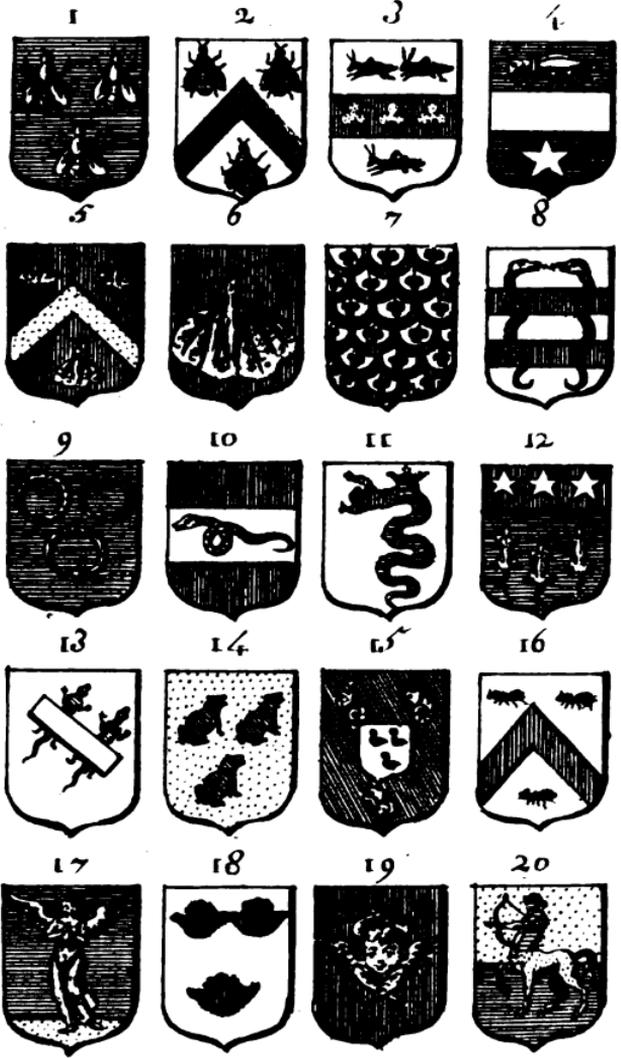
Joyeuse portoit pallé d'or & d'azur de six pieces, au chef de gueules chargé de trois hydres d'or.

Fig. 4, VERVINS porte de gueules au dragon d'or.

Fig. 5, D'ANCEZUNE porte de gueules à deux dragons monstrueux, à falces humaines, affrontés d'or.

Montdragon, de gueules au dragon monstrueux d'or.

Fig. 6, ALTEMBOURG porte d'or au



Dufour. f.c.

lion dragonné de gueules, couronné, lampassé, armé d'azur.

PLANCHE
XXIII.

Fig. 7, DE ST. PIERRE porte d'or à trois coqs dragonnés de sable, crévés de gueules.

FIGURES
CHIMÉRI-
QUES.

Fig. 8, DU BREUIL porte d'or au griffon d'azur.

Dragons,
Lions mon-
strueux, &c.

Capeci, d'argent au griffon de gueules. L'Aubespain, d'or à trois griffons d'azur, couronnés, becqués, langués & armés de gueules. Bonpart, en Dauphiné, coupé d'argent & de gueules au griffon de l'un en l'autre. Grattel de Dolomieux, en Dauphiné, d'azur au griffon d'or.

Fig. 9, STYRIE, Province, porte de sinople au griffon sans ailes, d'argent, jettant par la bouche des flammes de gueules.

Fig. 10, DE HOF, en Allemagne, porte de gueules au lion mariné d'or.

Mestich, en Silésie, d'argent au griffon mariné de sable.

Niemptscher, en Silésie, coupé d'argent & de gueules à la licorne marinée de l'un en l'autre.

Fig. 11, FROMENT, en Brie, porté d'azur au lion d'or, la tête humaine de carnation, tournée de front.

Wenger, en Bavière, d'argent au lion de sable, la tête humaine d'un vieillard de carnation, tournée de trois quarts, tortillée d'argent.

PLANCHE
XXIII.

FIGURES
CHIMÉRI-
QUES.

Dragons,
Lions monf-
trueux, &c.

Fig. 22, EPLY, en Suisse, porte d'or au lion la queue de paon, d'azur.

Pastcowitz, en Silésie, coupé de sable & de gueules au lion d'argent, la tête de chien, brochant sur le tout.

Weissen, en Carinthie, de gueules au lion la tête de loup, d'argent.

Fig. 23, ERLIN-VON-NORBECK, en Alsace, porte d'azur à un aigle, la tête & col de femme, couronné d'or.

Fig. 24, FLANSEN, dans la Thuringe, porte d'argent à un aigle, la tête de loup de sable, chargé sur l'estomac d'un croissant d'argent.

Fig. 25, BUSDRAGHI porte d'argent au dragon monstrueux, ayant tête humaine dans un capuchon, ailé de gueules.

Fig. 26 REINACH porte d'or au lion de gueules chaperonné d'azur.

Hattes, en Bretagne, d'azur au lion d'argent chaperonné de gueules.

Fig. 27, BUCCAMAZI, à Rome, porte de gueules au lion ailé d'or, coupé d'azur.

Fig. 28, RUSTICULI porte d'or au mont parnasse de sinople, mouvant de la pointe, surmonté du cheval pégase contourné d'argent.

Fig. 29, N. porte d'or au cerf ailé de gueules.

Cadenet, en Bresse, d'azur au taureau furieux ailé d'or.

Pl. 23,
4

1



5

2



6

3



7



8

9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



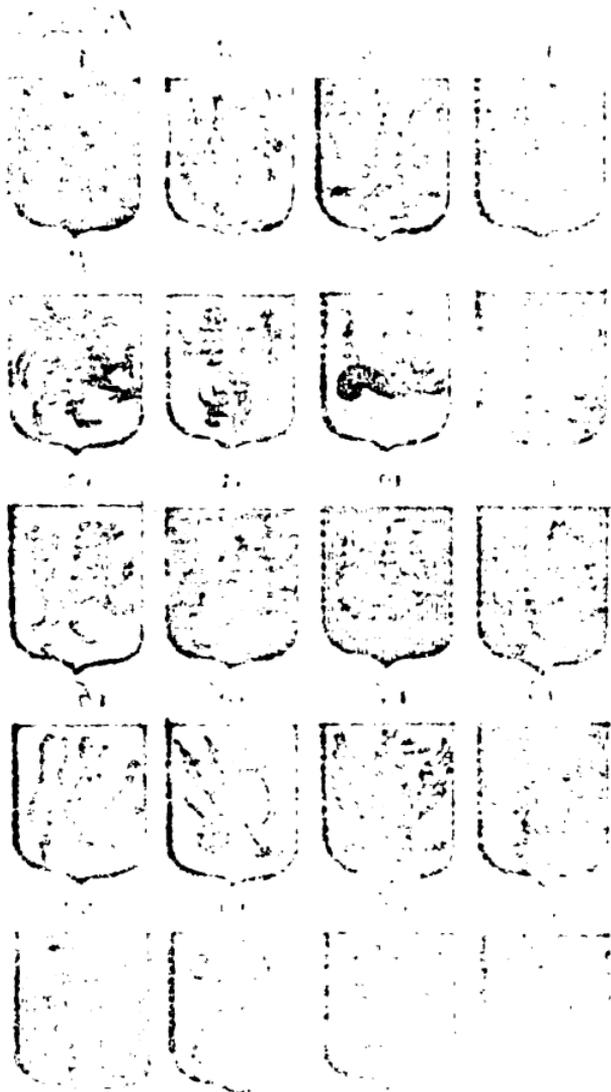
19



20



Duflos / c



DU BLASON. *Leç. XXIII.* 169

Senitz, en Silésie, de gueules au poisson ailé d'argent, mis en bande.

Ainsi des autres figures chimériques qui pourront se rencontrer. On aura soin, en les blasonnant, de les décrire de manière que l'on puisse en concevoir la forme & l'attitude, sans en voir la figure.

Une boule cerclée & surmontée d'une croix, s'appelle en blason *monde*.

Fig. 20, BREMONT porte de gueules à la tour crenellée de deux pièces d'argent, maçonnée de sable, surmontée d'un monde d'or, cerclé & croisé d'argent.

L'Electeur Palatin porte, pour armoiries de son électorat, un écuillon de gueules chargé d'un monde d'or.

PLANCHE
XXIII.
FIGURES
CHIMÉRI-
QUES.

Monde-

LEÇON XXIV.

LES arbres sont quelquefois d'un seul émail. Quelquefois leurs tiges & leurs fruits sont de couleur différente, &, pour l'exprimer, on se sert des mots *fusé* pour la tige, *fruité* pour le fruit, à l'exception du chêne, pour lequel on dit *englanté*. Si les racines paroissent, les arbres sont dits *arrachés*.

Fig. 1, LOMENIE porte d'or à l'arbre arraché de sinople, au chef d'azur chargé de trois losanges d'argent.

PLANCHE
XXIV.
DES
PLANTES.
ARBRES.

PLANCHE
XXIV.

DES
PLANTES.
Arbres.

Fig. 2, MAUGIS porte d'azur à l'arbre d'or.

Nogaret, d'argent au noyer de sinople attaché.

Tagliavia, en Sicile, d'azur au palmier d'or.

La Villelëon, en Bretagne, d'argent à un houx de sinople, au chef de sable fretté d'or.

Du Fresne, d'or au frêne de sinople.

L'Estourge, coupé de pourpre & d'argent à un cyprès de sinople brochant sur le tout.

Sapin, d'azur au sapin attaché d'or.

On voit par ces exemples, qu'il faut, autant qu'il est possible, désigner l'espece de l'arbre.

Fig. 3, ST. PONS DE THOMIERES porte d'argent à l'orme de sinople fusté de sable.

Fig. 4, DE MOUSSY, porte d'or au pin de sinople, fruité d'or, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent.

Du Perrier, en Dauphiné, d'or au poirier de sinople fruité du champ.

Verse, en Flandre, de sable au pommier d'or, fruité de gueules.

Fig. 5, MISSIRIEN, en Bretagne, porte d'argent au chêne de sinople englanté d'or, au canton de gueules chargé de deux haches d'armes adossées d'argent.

D'Orgeoise, de gueules à trois fleur-de-lys d'argent, au chef de même chargé d'un chêne à deux branches passées en fautoir de sinople, englanté d'or.

PLANCHES
XXIIK.

DES
PLANTES.

Fig. 6, MONTOLIVET porte d'or à un olivier arraché de sinople.

ARBRES.

On appelle *redorte*, une branche de frêne ou d'un autre arbre retortillée en anneaux les uns sur les autres. Il y en a sans feuilles, & d'autres avec des feuilles.

Redorte.

Fig. 7, TORTA, à Naples, porte d'azur à une redorte feuillée de trois pieces d'or.

Knippinck, en Allemagne, parti d'or & de gueules à une redorte sans feuilles de sable.

Seckendorf, en Franconie, d'argent à une redorte de lierre de deux pieces, feuillée de huit pieces de gueules.

Le crequier est une espece de prunier sauvage mal dessiné. On le représente à peu près comme un chandelier à sept branches.

Créquier.

Fig. 8, CREQUI porte d'or au crequier de gueules.

Drancourt, d'argent au crequier de gueules.

De Yflinger, en Suisse, de gueules au crequier à cinq branches d'or.

On ne trouve quelquefois que des

PLANCHE
XXIV.

DES
PLANTES.
Chicots &
Troncs d'ar-
bres.

Arbre sec.

Feuilles.

Gerbes &
Epis.

troncs ou chicots d'arbres. Il faut en désigner le nombre & la position.

Fig. 9, GOUYON porte d'or à deux chicots de gueules rangés en fasce.

Stumpfen, dans la Hesse, d'argent à deux troncs d'arbres arrachés, ébranchés, passés en sautoir de gueules.

Chênél, en Xaintonge, d'argent à trois chicots droits de sinople.

D'Argelot, d'or à deux troncs d'arbres arrachés de sable, mis en pal.

De Bescot, coupé d'or & de gueules à l'arbre sec au naturel brochant sur le tout.

Quand il se trouve des feuilles séparées, il faut remarquer l'espece, le nombre, la position, &c.

Fig. 20, DE LA VIEUVILLE porte d'argent à six feuilles de houx rangées 3, 2, 1, d'azur.

Fig. 22, FIGUEROA, en Espagne, porte d'or à cinq feuilles de figuier de sinople en sautoir.

Bonnevil, dans le Valois, d'or au chevron de sable, accompagné de trois feuilles de chêne de sinople.

Clapiffon, d'or au lion de sable, accompagné de trois feuilles de persil de sinople.

Fig. 22, GEVAUDAN, Province, porte de gueules à la gerbe d'or liée du champ.

Auff, de sable à trois gerbes d'or liées de gueules.

Champeaux, dans la Brie, d'azur à la gerbe d'or liée de gueules, béquetée de deux pigeons affrontés d'or.

Orgemont, d'azur à trois épis d'or.

Boulone, d'azur à la fasce d'or, chargée de trois roses de gueules, accompagnée de trois épis d'or.

Piolans, de gueules à six épis d'or rangés 3, 2, 1, à la bordure de même.

Blanot, d'azur à trois épis d'or mouvants d'un croissant d'argent.

Quant aux différents fruits qui se rencontrent dans les armoiries, il faut en désigner l'espece, le nombre & la situation. S'ils sont accompagnés de feuilles, on les dit *feuillés*; s'ils pendent à une branche, ils sont *soutenus*.

Fig. 13, ABBOT, en Angleterre, porte d'hermine au pal de gueules chargé de trois poires d'argent.

Peruti, à Florence, d'azur à trois poires d'or. Du Perenno, en Bretagne, de même, à la fleur-de-lys d'argent en abyme.

Fig. 14, FRIZON porte d'or à trois fraises de gueules, feuillées de sinople.

Morisot, en Bourgogne, d'argent à trois mûres de sable, à la quinte-feuille de gueules en abyme.

PLANCHE
XXIV.

DES
PLANTES.

Gerbes
& Epis.

Fruits-

Fig. 25, RAGUENAU, en Poitou, porte d'azur à trois melons d'or.

PLANCHE
XXV.

DES
PLANTES.
FRUITS.

Favier du Boulai, de gueules à trois concombres d'argent.

Fig. 26, GAST - BAVORNY porte d'or à 1 & 1 is pommes d'azur.

De Pommereul, d'azur au chevron d'or accompagné de trois pommes d'or.

Aplepy, d'argent à la bande de sable chargée de trois pommes d'or ombrées de gueules.

Fig. 27, N. porte de gueules à trois pommes de pin d'or 2 & 1, surmontées d'un lion léopardé d'argent.

Basset, en Dauphiné, d'azur à la pomme de pin d'or.

De Talhouet, en Bretagne, d'argent à trois pommes de pin renversées de gueules.

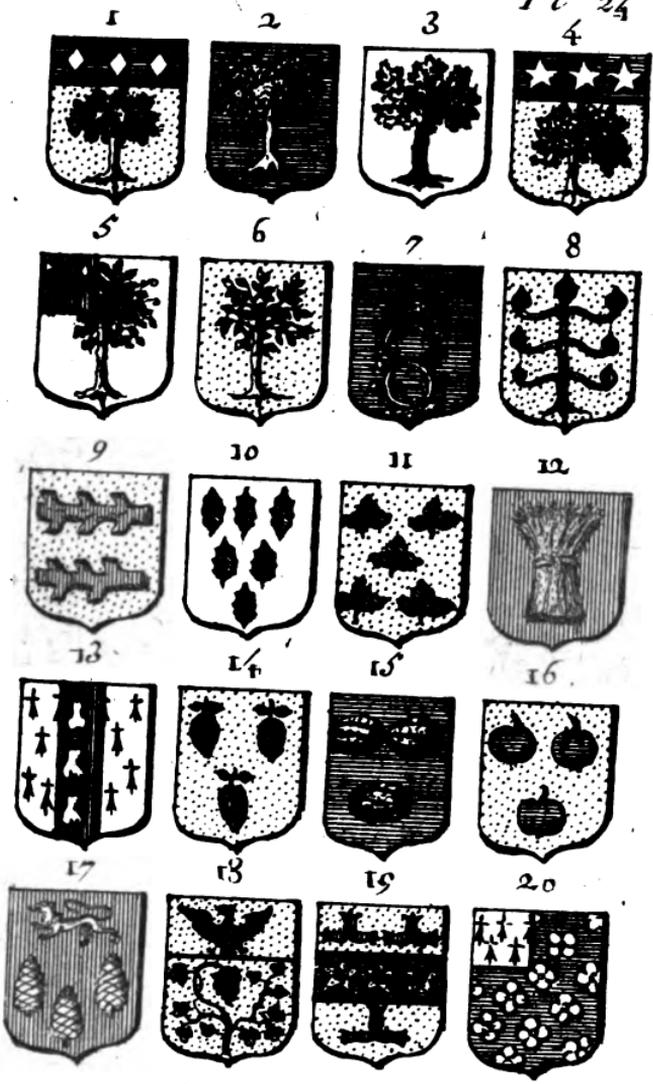
Mayot, d'or à cinq pommes de pin de sinople, posées 2, 2, 1.

Fig. 28, Rocci, à Rome, porte d'or au raisin de gueules soutenu d'un pampre de sinople, au chef cousu du champ chargé d'un aigle de sable.

Fraguier, d'azur à la fasce d'or accompagnée de trois raisins de même.

Olier-Nointel, d'or au chevron de gueules, accompagné de trois raisins au naturel, feuilles de sinople.

De Thoisy, en Bourgogne, d'azur à



Dustlos. f.c.

trois glands d'or. Le Fevre, d'argent à trois glands de sinople.

PLANCHE
XXIV.

Martin des Hurlières, d'argent à trois glands feuillés & soutenus de sinople.

DES
PLACES.

Des noifettes dans leur fourreau, en termes de blason, se nomment *coquerelles*.

FRAN.

Fig. 19, HUAUT DE MONTMAGNI porte d'or à la fasce d'azur, chargée de trois molettes d'éperons d'or, accompagnée de trois coquerelles de gueules.

Des fleurs de quatre ou cinq feuilles rondes, percées par le milieu, se nomment *quarte* ou *quinte-feuilles*.

FLEURS.

Fig. 20, PHELIPPEAUX porte d'azur semé de quarte-feuilles d'or, au canton d'hermine.

Cette maison écartele au 2 & 3, de Cottereau, qui est d'argent à trois lézards de sinople.

Philippe de Poges, de gueules à six quarte-feuilles d'argent 3, 2, 1.

Louvet, de gueules à quatre pals cousus d'azur, le tout semé de quarte-feuilles d'argent.

D'Oliwa, en Pologne, d'argent à la bande d'azur, chargée de trois quarte-feuilles de gueules.

De Breauté, d'argent à une quarte-feuille de gueules.

Patornay, en Franche-Comté, d'azur à une quarte-feuille d'or, accompagnée de trois croissants d'argent.

PLANCHE XXIV. D'Argouges , écartelé de gueules & d'azur , à trois quinte-feuilles de gueules sur le tout, posées 2 , 1.

DES
PLANTES.
Fleurs.

Le trefle est une herbe à trois feuilles avec une petite queue. Voyez la *planche 26*, *fig. 20*.

Du Prat, d'or à la fasce de sable , accompagnée de trois trefles de sinople.

Grollet, d'argent à neuf trefles de sinople mis en croix.

De Luzac , de sable à neuf trefles d'or mis 3 , 3 , 3.

LEÇON XXV.

PLANCHE XXV. **T**OUTES sortes de fleurs peuvent entrer dans la composition des armoiries. Elles n'ont de particulier que les termes de *tigé* pour la tige , & *feuillé* pour les feuilles qui les accompagnent.

Suite
des Fleurs.

La rose est dite *boutonnée* lorsque son cœur n'est pas de la même couleur que la fleur.

Les fleurs-de-lys qui se voient aux armoiries de France & autres, ne sont pas à la vérité des fleurs véritables, cependant nous les rangerons dans cette classe à cause du nom. On les connoit assez à leur figure, sans qu'il soit nécessaire d'en donner une description.

Quand

Quand elles sont coupées par le bas, de sorte qu'il n'en paroît que la partie d'en haut, on ajoute, en blasonant, ce mot *au pied nourri*. Le lys peint au naturel, tel qu'il croît en terre, s'appelle dans le blason *lys de jardin*.

=====
PLANCHE
XXV.
 SUITE DES
 PLANTES.
 DES FLEURS.

Fig. 1, FRANCE porte d'azur à trois fleurs-de-lys d'or.

Fig. 2, VIGNACOURT porte d'argent à trois fleurs-de-lys au pied nourri de gueules.

De Goy porte parti d'or & d'azur à trois fleurs-de-lys au pied nourri de gueules, brochant sur le tout.

Goldy, en Suisse, coupé d'argent & de gueules à deux roses de gueules sur argent & à la fleur-de-lys au pied nourri & renversé d'argent sur gueules.

Fig. 3, LE FEBVRE D'ORMESSON porte d'azur à trois lys de jardin d'argent, tigés & feuillés de sinople.

Anjorant, d'azur à trois lys de jardin au naturel. Grassin, de gueules à trois lys de jardin d'argent, tigés, feuillés de sinople.

Joli, d'azur à un lys au naturel, au chef d'or chargé d'une croix pattée & alézée de sable.

Fig. 4, BONNEAU porte d'azur à trois grenades d'or, ouvertes de gueules.

Granata, en Espagne, d'azur à cinq

PLANCHE grenades d'or , ouvertes de gueules en
 lautoir.

XXV.

SUITE DES
PLANTES.

Fleurs.

Grenade, Royaume, d'argent à la grenade de gueules feuillée de sinople.

De Bacouet, en Picardie, d'or à trois ancholies d'azur.

Babur, à Nevers, d'argent à trois fleurs de pensées, feuillées & soutenues d'azur.

Thumeri, d'or à la croix engrêlée de fable, cantonnée de quatre tulipes de gueules, tigées, feuillées de sinople.

Paviot, d'or à trois têtes de pavots de sinople.

ASTRES,
MÉTÉORES.

Soleil.

Le soleil se reconnoît assez par sa figure. Il est toujours d'or. Quand il est de couleur, il prend le nom *d'ombre de soleil*.

Fig. 5, D'ALIGRE porte burelé d'or & d'azur, au chef du dernier chargé de trois soleils du premier.

Barault, d'azur à la croix d'or cantonnée de quatre soleils de même.

Fig. 6, SOLIS, en Espagne, porte d'or à une ombre de soleil de gueules, à la bordure componnée de vair & de gueules.

Solages, d'or à l'ombre de soleil de gueules.

Hurault de Chiverni, d'argent à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.

La position du croissant est d'être mon-
 tant ; c'est-à-dire que ses cornes re-
 gardent le chef de l'écu. Quand il est
 placé différemment, on l'exprime, en
 disant, *versé* quand les cornes regardent
 la pointe de l'écu ; *tourné* lorsqu'elles re-
 gardent le flanc dextre ; *contourné* si
 elles regardent le flanc sénestre. *Tournés*
en bande, *adossés*, *appointés*, *affrontés*,
mal-ordonnés, termes qui s'entendent
 assez, & dont nous allons donner des
 exemples.

Fig. 7, DE MONTAIGU, en Franche-
 Comté, porte de gueules au croissant
 d'argent.

De Thorigny, en Normandie, d'ar-
 gent au croissant de gueules.

De Rouvray, en Bourgogne, de
 gueules au croissant d'argent, accom-
 pagné de sept billettes de même, trois en
 chef, deux en fasce & deux en pointe.

Des Effars, de gueules à trois croif-
 sants d'or. Marguillet, d'azur à trois croif-
 sants d'argent, l'un sur l'autre, en pal.

Tous ces croissants sont montants & par
 conséquent dans leur position ordinaire.

Fig. 8, NARA, en Italie, porte d'azur
 à trois croissants versés l'un sur l'autre,
 en pal d'argent.

De Castelnau, d'or au croissant ren-
 versé de gueules.

Mij

PLANCHE
XXV.

ASTRES,
METHORES.

Croissants.

Luna, dans le Royaume de Naples & en Espagne, porte d'argent au croissant renversé, échiqueté d'or & de sable, coupé, échiqueté de même.

Fig. 9, STROZZI porte d'or à la fasce de sable chargée de trois croissants tournés d'argent.

Dambach, en Alsace, de gueules au croissant tourné d'or.

Fig. 20, FULACH, en Suisse, porte d'or au lion de gueules, parti d'azur au croissant contourné d'argent.

Edelsten, en Suabe, de sable à deux croissants contournés l'un sur l'autre d'or, parti du premier à deux barres du second.

Fig. 22, BANES, en Dauphiné, porte d'azur à trois croissants mal-ordonnés, les deux de la pointe adossés d'argent.

Zirchaw, en Silésie, d'azur à trois croissants, les deux du chef adossés, celui de la pointe versé d'argent.

Dety, à Florence, d'azur à trois croissants tournés en bande d'argent 2 & 1; c'est-à-dire, que les cornes sont tournées du côté de l'angle dextre du chef.

Lunati, en Italie, d'azur à trois croissants, les deux du chef appointés ou affrontés, celui de la pointe montant d'argent.

Michailles, d'azur à deux croissants d'or l'un sur l'autre, celui de la pointe

verfé d'or, accostés de quatre befants de même.

PLANCHE
XXV.

L'étoile est ordinairement de cinq pointes. S'il y en a davantage, il faut le spécifier en blasonnant.

ASTRES,
METEORES.
Étoiles.

Fig. 12, MONTAUTL porte d'or à la bande de sable chargée en cœur d'une étoile d'argent, accompagnée de trois étoiles de gueules, deux rangées en chef & une en pointe.

Vigier, d'or à trois étoiles d'azur. Bernard de Montessus, d'azur au chevron d'or accompagné de trois étoiles de même.

Champier, d'azur à une étoile d'or. De Migieux, de sable à trois étoiles d'argent. Nérestang, d'or à trois bandes de gueules, celle du milieu chargée de trois étoiles du champ.

Hardouin de Perefixe, d'azur à neuf étoiles d'argent posées 3, 3, 3. Fonseca, en Espagne, d'or à cinq étoiles de gueules en sautoir.

Fig. 13, PREVOST, en Suisse, porte parti de gueules & d'azur à une étoile à six rais d'or brochant sur le tout.

La Place-Fumechon, d'azur a une étoile à six rais d'or, au lambel d'argent. Linšten, en Suisse, d'argent à trois étoiles à six rais de gueules.

Fig. 14, GALIVA, à Venise, porté écar-

M iij

PLANCHE **XXV.** telé d'argent & de sable à une étoile à huit rais écartelée de l'un en l'autre.

ASTRES,
MÉTÉORES. Isegi, à Venise, parti d'argent & de gueules à une étoile à huit rais partie de l'un en l'autre. Chateaneuf, d'or à une étoile à huit rais de gueules.

Etoiles.

Le Laboureur, d'azur à une étoile à huit rais d'or, au chef endenté de même. Heride, de gueules à une étoile à huit rais d'argent, chargée d'un aigle éployé de sable.

De Baux portoit de gueules à une étoile à seize rais d'argent.

Comete.

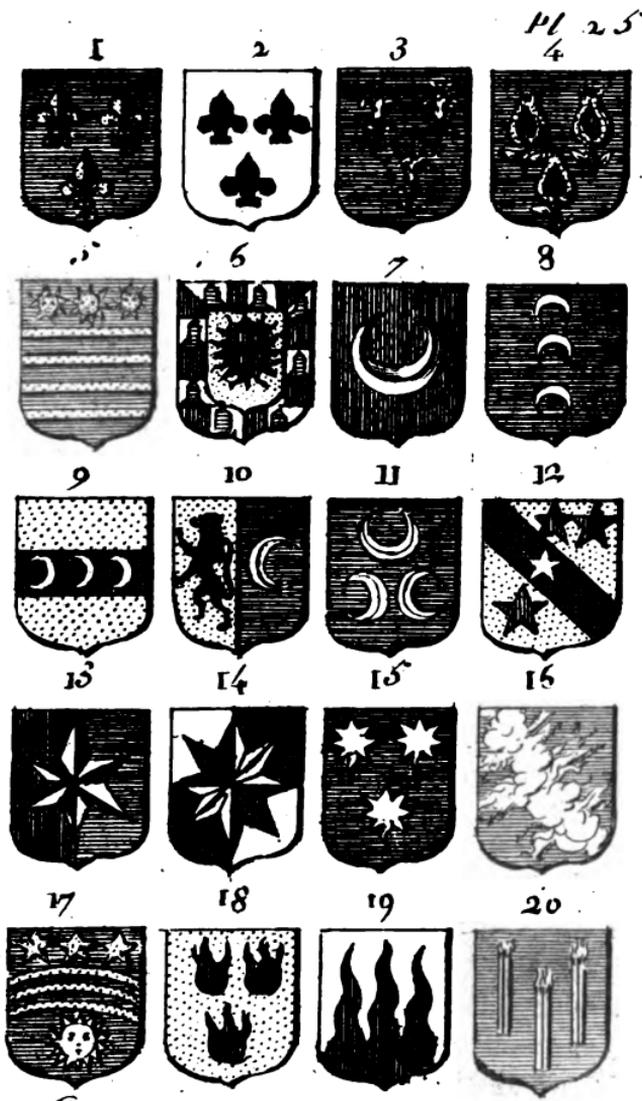
La comete est environnée quelquefois de clarté, à la différence de l'étoile; quelquefois elle est caudée; c'est-à-dire, qu'elle peut avoir une trace de lumiere.

Fig. 15, DU HOULLEY porte d'azur à trois cometes caudées d'argent.

Meliorati, à Rome, d'azur à la comete caudée d'or. Crispi, à Rome, d'azur à une licorne paissante d'argent sur une terrasse de sinople, surmontée en chef d'une comete caudée d'or.

Nuages. On voit aussi dans quelques armoiries des nuages, l'arc-en-ciel ou d'autres météores. Les nuages reçoivent plusieurs positions & diverses couleurs, ce qu'il faut désigner.

Fig. 16, MORELLI porte d'azur au nuage d'argent mis en bande, traversé de trois flammes de même.



Duffow

L'arc-en-ciel se peint toujours au naturel & se met en fasce un peu ceintré. PLANCHE
XXV.

Fig. 17, CLARET porte d'azur à l'arc-en-ciel au naturel, surmonté de trois étoiles d'or, & accompagné en pointe d'un soleil d'argent. ASTRES
METEORES.
Arc-en-
Ciel.

Mozen, en Misnie, porte de même, mais sans étoiles.

L E Ç O N X X V I.

LES élémens qui entrent dans la composition des armoiries, sont le feu, l'eau, la terre & tout ce qui dépend de ces trois élémens. DES
ELEMENS.
Le Feu.

Sous le feu on comprend les flammes, les flambeaux allumés, les charbons ardens, &c.

Fig. 18, MONTAIGU porte d'or à trois flammes de gueules posées 2, 1.

De Chaumelis, en Bourgogne, d'or au chef de gueules, chargé de trois flammes du champ.

Du Perray, d'azur à la palme d'or mise en fasce, accompagnée de trois flammes de même.

Fig. 19, BATAILLE, en Bourgogne, porte d'argent à trois flammes de gueules mouvantes de la pointe.

Fig. 20, BERTRAND, en Velay,

PLANCHE
XXVI.

SUITE DES
ARMES.

Le Feu.

porte d'azur à trois flambeaux d'argent allumés de gueules, mis en pal, 2, 1.

La Fare, en Languedoc, d'azur à trois flambeaux d'or allumés de gueules, rangés en pal.

Prandner, en Bavière, d'or à deux flambeaux de fable passés en fautoir, allumés d'argent.

Fig. 1, BRANDSCHIDT, en Alsace, porte fascé de gueules & d'argent de six pieces, au bâton noueux de fable mis en bande, allumé d'argent.

Schurstab, en Allemagne, d'argent à deux bâtons noueux de fable, passés en fautoir, allumés de gueules.

Fig. 2, CARBONIERE, porte bandé d'azur & d'argent de huit pieces, l'argent semé de charbons de fable, allumés ou ardents de gueules.

L'Eau.

L'eau renferme les fontaines, les rivières, les ondes, &c.

Fig. 3, LA FONT, en Languedoc, porte de gueules à la fontaine d'argent, au chef cousu d'azur, chargé de neuf étoiles d'or 5, 4.

Fig. 4, TRANCHEMER porte de gueules, coupé, ondoyé d'argent, au couteau d'or emmanché de même, plongé dans le coupé d'argent.

Fig. 5, LAUTERBACK, dans la Hesse, porte de gueules à une rivière courante en bande d'argent.

DU BLASON. *Leg. XXVI.* 185

De Gilse, dans le même Pays, de sinople à trois rivières courantes en fasces d'argent.

PLANCHE
XXVI.

Fig. 6, DE PONTAC porte de gueules au pont à cinq arches d'argent, supportant deux tours de même sur une rivière d'argent ombrée d'azur.

SUITE DES
ELEMENTS.
L'Eau.

Fig. 7, DE LEGUE, en Dauphiné, de gueules semé de gouttes d'eau ou de larmes d'argent.

La terre ne se voit point en armoiries dans sa forme naturelle, mais on en trouve souvent des parties comme des montagnes, des collines, des terrasses, des rochers, &c.

Fig. 8, DE VAUX porte d'argent à la montagne de sable surmontée d'un aigle de gueules.

Fig. 9, FREYBERG, en Allemagne, porte d'or au lion diffamé, naissant de sable, tenant un chicot d'argent, soutenu d'une colline à trois coupeaux d'argent, mouvant de la pointe.

On entend par *coupeau*, le sommet arrondi des montagnes ou collines.

Fig. 10, RIVOIRE porte de sinople au rocher d'or.

Le Chancelier de l'Hôpital portoit d'azur à une tour d'argent plantée sur un rocher de même, au chef cousu de gueules chargé de trois étoiles d'or.

PLANCHE
XXVI.

SUITE DES
ELEMENTS.

La Terre.

De Bachod, en Bugei, d'azur au rocher à trois pointes d'or, surmonté d'une étoile de même, accostée de deux croissettes d'argent.

Fig. 11, DE WOODE, en Angleterre, porte d'argent au pin de sinople, planté sur une terrasse de même.

Fig. 12, DES PRUETZ, en Languedoc, porte d'azur à une chapelle d'argent sur une terrasse d'or ombrée de sinople, au chef d'argent, chargé de deux arbres de sinople.

LEÇON XXVII.

DES FIGURES
ARTIFICIELLES.

LES figures artificielles, admises dans le blason, peuvent se réduire aux suivantes.

1°. Les instruments de cérémonies sacrées ou profanes.

2°. Les vêtements & ustenciles de ménage

3°. Les instruments de guerre & de chasse, de pêche & de navigation.

4°. Les bâtimens, l'architecture civile & militaire, & tout ce qui en dépend.

5°. Les instruments des arts & métiers.

On verra, dans les leçons suivantes, des exemples de la plupart de ces figures, & on expliquera les attributs qui leur conviennent.

Les instruments de cérémonies sacrées sont les calices, les coupes, les chandeliers d'église, les encensoirs, les gonfanons ou bannieres à plusieurs pendants, dont il faut toujours exprimer le nombre, &c.

PLANCHE
XXVI.
DES FIGURES
ARTIFICIELLES.

Fig. 13, GALICE, Royaume d'Espagne, porte d'azur semé de croix treffées au pied fiché d'or, au calice ou coupe couverte aussi d'or.

INSTRUMENTS
DES CÉRÉMONIES
SACRÉES.

Saint Fuscien, de gueules semé de trefles d'or, à trois coupes couvertes de même 2, 1.

Fig. 14, BOUTEILLER de Senlis porte d'or à la croix de gueules chargée de cinq coupes découvertes du champ.

Fig. 15, L'ARGENTIER DE CHAPPELAIN porte d'azur à trois chandeliers d'église d'or.

Fig. 16, DE SENS DE FOLLEVILLE porte de gueules au chevron d'argent accompagné de trois encensoirs d'or.

Fig. 17, AUVERGNE porte d'or au gonfanon de gueules, à trois pendants, frangé de sinople.

Plusieurs maisons d'Allemagne portent des gonfanons dans leurs armes. Le Comté d'Asperg, par exemple, porte de sable au gonfanon parti d'argent & de gueules de trois pendants.

**PLANCHE
XXVI.**
**SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.**
**INSTRUMENTS
de Cérémonies
sacrées.**

Fig. 28, DU GREZIL porte de gueules à trois croffes d'or 2, 1, à la bordure de même.

Plusieurs Abbayes & Evêchés portent des croffes dans leurs blasons. Laon, semé de France à une croffe mise en pal.

Fig. 29, La Province DE SAINTONGE porte d'azur à la mitre d'argent, accompagnée de trois fleurs-de-lys d'or.

Fig. 20, L'HERMITE, de sinople au dixain de chapelet ou à la patenôtre d'or posée en chevron, la croix en haut, accompagnée de 3 quinte-feuilles d'argent.

Les instruments de cérémonies profanes sont les couronnes, les sceptres, pierres précieuses, comme diamants, &c. qui se peignent ordinairement au naturel; les rais qui sont des bâtons fleurronnés, mis comme les rais d'une roue. On les nomme rais d'escarboucle, quand ils ont en cœur une pierrerie de ce nom.

**PLANCHE
XXVII.**
**INSTRUMENTS
de Cérémonies
profanes.**

Fig. 1, TOLEDE, Royaume d'Espagne, porte de gueules à la couronne fermée d'or.

De Cuffan, en Velay, d'azur à la couronne fermée d'or.

Fig. 2, SUEDE, Royaume, d'azur à trois couronnes ouvertes d'or.

D'Estampes, d'azur à deux pointes d'or posées en chevron, au chef d'argent chargé de trois couronnes ouvertes de gueules.

Pl 26
6



1



2



3



4

5

6

7

8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20



Wyllo.

Cepedes , parti d'or & de gueules à deux couronnes ouvertes de l'un en l'autre.

Alsace , de gueules à la cotice d'argent accompagnée de six couronnes d'or ouvertes rangées en orle.

Fig. 3 , REMEFORT porte d'azur à trois couronnes antiques d'argent.

Fig. 4 , MILLY porte d'azur à trois couronnes de laurier d'or.

Fig. 5 , DE MEAUX porte d'argent à cinq couronnes d'épines de sable 2, 2, 1.

Grantz , en Allemagne , de gueules à la couronne de roses blanches feuillées de sinople.

Fig. 6 , BRANDEBOURG , Electorat , porte d'azur au sceptre en pal d'or.

Fig. 7 , CLEVES , Duché , porte de gueules au rais d'escarboucle d'or.

Ray , en Bourgogne , porte de même.

Pierre-Vive, d'or à trois pals de gueules, chaque pal chargé en chef d'un diamant au naturel.

Duret de Chevery , d'argent à trois diamants en triangle au naturel , enchassés d'or.

Rubis , d'or à trois rubis au naturel.

Rebours , de gueules à sept diamants en losange au naturel , enchassés de sable , posés 3, 3, 1.

↳ Toutes sortes de vêtements peuvent entrer dans la composition des armoiries.

PLANCHE
XXVII.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Instru-
ments de
Cérémonies
profanes.

Il est inutile de les décrire, leur figure les fera assez connoître. Ils peuvent être frangés, houppés, doublés, rebrassés, &c. tous ces termes s'entendent.

PLANCHE
XXVII.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Vêtements
& Ustensil-
les de mé-
nage.

Fig. 8, BODUNGEN porte d'argent au bonnet ou chapeau d'azur doublé & rebrassé d'hermine, sommé d'une plume ou plumage de gueules.

De Vaux, en Bourgogne, d'azur à trois bonnets albanois d'or.

Les bonnets albanois sont faits à peu près comme ceux de nos dragons.

Hiltemair, en Allemagne, de gueules à trois chapeaux à l'antique d'argent.

Ces chapeaux à l'antique sont des especes de bonnets posés de front, dont la forme est élevée en pyramide & les bords retrouffés.

Fig. 9, LE ROYER porte d'argent à la fasce cousue d'or, chargée d'un lion passant de gueules, accompagnée de trois chaperons ou capuchons aussi de gueules.

Fig. 20, ESCLAVONIE porte d'or au chapeau de sable, bordé, cordonné & houppé de gueules.

Bodenek, en Allemagne, d'argent au chapeau cordonné, houppé de gueules, les cordons passés en double sautoir & garnis chacun d'une seule houppe.

De Tresco, en Angleterre, burellé

d'argent & d'azur de 10 pieces, à trois chapeaux de gueules, cordonnés de trois roses de même.

PLANCHE
XXVII.

Fig. 11, HASTICHE porte de gueules à une manche en fasce d'or.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Fig. 12, HASTINGS, en Angleterre, porte d'or à la manche *mal-taillée* de gueules. C'est ainsi qu'on appelle dans le blason une espèce de manche d'habit bizarre.

VÊTEMENTS
& Ustensiles
de mé-
nage.

Plusieurs maisons en Angleterre portent de ces manches dans leurs armes.

Fig. 13, KOLBSHEIM, en Alsace, porte de gueules à une houffette ou bottine d'argent éperonnée de même.

Drocomir, en Pologne, de gueules à trois houffettes éperonnées d'argent.

Il y en a qui sont cantonnées; c'est-à-dire, dont les pieds tournent aux extrémités de l'écu, l'un à l'angle dextre du chef, un autre au côté fenêtre, le troisième vers la pointe, & le haut se joint en cœur par un triangle.

Fig. 14, RABENSTEINER, en Allemagne, porte de gueules à trois houffettes armées, éperonnées, cantonnées d'argent, jointes en cœur par un triangle de même.

Jean Stuart, Connétable de France sous les Rois Charles VI & Charles VII, portoit de France à la bordure de gueules

PLANCHE
XXVII.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
GIERLES.

Vêtements
& Ustensiles
de ménage.

chargée de huit fermaux d'or, écartelé d'or à la fasce échiquetée d'argent & de sable de trois traits, à la bordure engrêlée de gueules, & sur le tout, de gueules à trois houffettes cantonnées, armées d'hermine, éperonnées d'or,

On voit encore en armoiries plusieurs autres especes de vêtements qu'il est inutile de détailler, & que l'on reconnoitra aisément par leurs formes.

Les ustenciles de ménage sont assez fréquens dans le blason. On aura soin de les désigner par leurs noms, d'en marquer la situation, le nombre, les émaux & les différents attributs qu'ils peuvent recevoir.

Fig. 25, ROMIEU, en Provence, porte d'argent à la bourse, ou gibecière de pelerin, d'azur, chargée d'une coquille d'or, couronnée d'argent.

Touftain, à Paris, d'azur à trois bourdons de pelerin, un en pal & deux en sautoir, chargés au milieu d'une gibecière, accostés de deux croissants appointés d'or.

Fig. 26, MONFORT, en Hollande, porte d'argent à trois chaises à l'antique de gueules.

Fig. 27, DE LARA, en Espagne, porte de gueules à deux chaudieres ou chauderons fascés d'or & de sable, & dans chacune

chacune huit serpents de sinople, issants des côtés de l'anse ou corniere, quatre de chaque côté.

PLANCHE
XXVII.

Les Gusmans, autre maison d'Espagne, portent d'azur à deux chaudières échiquetées d'or & de gueules, les anses composées de même, à douze serpents de sinople, issants six de chaque côté, à la bordure composée de Léon & de Castille.

SUITE
DES FIGURES
ARTISANES.

Outils
de ménage.

Chevalier, en Flandres, d'or à trois chaudières de sable.

Montboucher du Bordage, en Bretagne, d'or à trois marmites de gueules.

Une anse semblable à celle des marmites ou chaudières, se nomme *corniere*.

Fig. 18, LABENSCHKER, en Silésie, porte d'azur à la corniere d'argent.

Madrotski, en Pologne, de gueules à la corniere d'or en pointe, surmontée d'une fleche d'argent, traversée vers le milieu d'une lame d'épée aussi d'argent.

Nowigma, en Pologne, d'azur à une épée d'argent garnie d'or, soutenue d'une corniere renversée en pointe aussi d'or.

Fig. 19, DE BROUSSE, en Picardie, porte d'azur à trois broches d'or, à la bordure composée d'argent & de gueules.

Fig. 20, ESPEIGNES porte d'azur au peigne d'argent accompagné de trois étoiles d'or.

N

PLANCHE
XXVII.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Tunstal, en Angleterre, de sable au chevron d'argent accompagné de trois peignes de même.

On trouve encore d'autres ustenciles de ménage, tels que des vases de différentes formes, des fioles, des pots à fleurs, des miroirs qui sont ordinairement à l'antique; c'est-à-dire, ronds, bordés & pommetés d'un autre émail; des poëles, des soufflets, &c. Pour blasonner toutes ces figures, il suffit d'en désigner le nom, la position, le nombre & l'émail.

LEÇON XXVIII.

PLANCHE
XXVIII.

Des Inf-
truments
de guerre,
chasse, pé-
che & na-
vigation.

LES instruments de guerre & de chasse sont les épées, les badelaires, qui sont des épées courtes, larges & recourbées, les dards, les lances, les haches, les étriers, les éperons, les molettes d'éperons, les casques, les cuirasses, les trompettes, les armes à feu, les cors, les huchets, les couples de chien, &c. &c.

Pour les épées, on doit spécifier si elles sont nues ou dans le fourreau, si elles ont la pointe en haut ou en bas, de quel émail elles sont montées ou garnies.

Fig. 2, DU LIS porte d'azur à une épée d'argent en pal, la pointe en haut, montée d'or, surmontée d'une couronne

171 27.
4



1



2



3



4



5



6



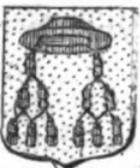
7



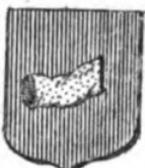
8



9



10



11



12



13



14



15



16



17



18



19



20

Dylos

& accostée de deux fleurs-de-lys de même.

Fig. 2, D'ARMES, en Nivernois, porte de gueules à deux épées, les gardes en haut, posées en chevron renversé, à la rose d'or en chef, à la bordure engrêlée de même.

Fig. 3, D'ESPARON porte d'or à la bande de gueules, chargée d'une épée d'argent dans son fourreau de sable, entortillée de son ceinturon de même.

Fig. 4, LABADIE porte d'azur à deux épées d'argent garnies d'or, les pointes en haut.

Marbeuf, en Bretagne, porte de même, à la différence que les pointes sont en bas.

Stapleton, en Angleterre, de gueules à trois épées d'argent rangées en pal, les gardes apointées en abyme.

Fig. 5, COURT-JAMBE porte échiqueté d'argent & de sable à deux badelaines d'or dans leur fourreau de gueules, liés, virolés d'or, posés en fasce.

On nomme *boutgrolle*, le bouc du fourreau d'un badelaire.

Fig. 6, ANGRIB, Duché, porte d'argent à trois bouterolles de gueules.

Bruyset, en Bugey, porte d'azur à trois pointes d'or en fasce mouvantes du blanc sénestre, à trois besants en pointe,

PLANCHE XXVIII. au chef d'argent chargé de trois boute-
rolles de gueules.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

2. Instruments
de guerre,
chasse &
navigation.

Les fleches ou dards sont quelquefois *encochées*; c'est-à-dire, posées sur la corde de l'arc; *empennées* pour marquer que les pennons ou plumes dont elles sont garnies, sont d'un autre émail.

Fig. 7, ARC porte d'azur à un arc d'argent, à la fleche encochée de même, empennée d'or, chargée de deux autres fleches d'or empennées d'argent, mises en fautoir.

Arcuffis, en Provence, d'or à la bande d'azur accompagnée de trois arcs de gueules mis en pal.

Schelmen, en Allemagne, d'argent à deux arcs adossés de gueules mis en pal.

Arc, en Italie, d'argent à trois arcs de sable couchés ou mis en fasce.

De Suramont, d'azur à trois fleches d'or, une en pal, deux en fautoir, liées en cœur par deux serpents de sinople.

Pilles, de gueules à trois fleches d'argent en bande.

De Quayrel, de gueules à une fleche d'argent la pointe en bas.

Arbaleste de Melun, d'or au fautoir engrêlé de sable, cantonné de quatre arbalestes de gueules.

Fig. 8, SOLDATI, en Italie, porté d'azur à une lance d'or accostée à dextre

d'une masse d'armes & à sénestre d'une épée aussi d'or, à la fasce d'argent brochant sur le tout.

PLANCHE
XXVIII.

De Villeneuve, en Provence, de gueules fretté de lances d'or, semé d'écussons de même, à l'écu en abyme d'azur chargé d'une fleur-de-lys d'or.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Fig. 9, FERRIER porte d'argent à trois fers de picques d'azur.

Instruments
de guerre,
chasse &
navigation.

Les otelles sont des bouts de fer de pique que quelques-uns appellent amandes pelées, parce qu'elles en ont à peu près la forme.

Fig. 10, COMMINGES porte de gueules à quatre otelles d'argent en sautoir.

Pour les casques ou heaumes vous remarquerez s'ils sont de front ou de profil, & de quel côté de l'écu ils sont tournés.

Fig. 11, CATIN, en Bourgogne, porte d'azur au casque d'argent vu de profil, tourné à dextre, au chef d'argent chargé de trois merlettes de sable.

Margaillan, en Dauphiné, de gueules a trois casques d'argent de profil, tournés à dextre.

Fig. 12, SCADEN, en Westphalie, porte d'azur au casque d'argent posé de front, le dessus couvert de petits panaches d'or, cimé de trois guidons, le premier de gueules, le second d'argent, le troisième d'or.

N üj

PLANCHE
XXVIII.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Instruments
de guerre,
chasse &
navigation.

Fig. 23, DU VENDEL porte de gueules à trois gantelets d'armes d'argent.

Bras de fer-Château fort, d'azur à trois gantelets d'armes fermés en poing.

Les molettes d'éperons ne diffèrent des étoiles qu'en ce qu'elles sont percées par le milieu.

Fig. 24, DE VILLARS porte d'azur à trois molettes d'éperons d'or, au chef d'argent chargé d'un lion passant de gueules.

De Berulle, de gueules au chevron d'or accompagné de trois molettes d'éperons de même.

On trouve quelquefois les éperons entiers avec leurs branches & les sous-pieds ; ce qu'il faut spécifier.

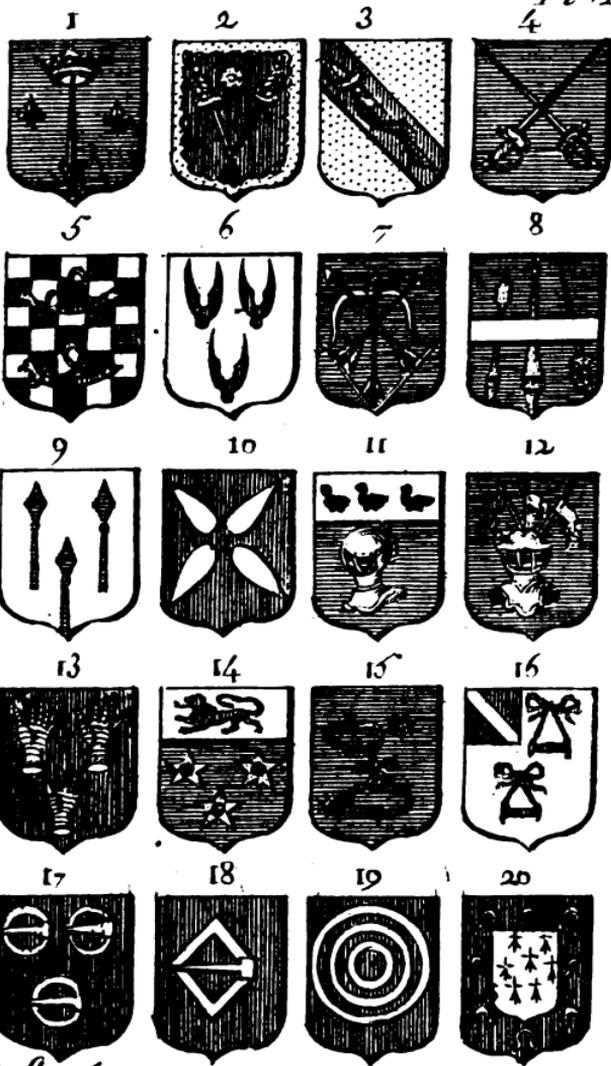
Fig. 25, LA SABLE porte d'azur à deux éperons d'or l'un sur l'autre, celui de la pointe contourné, lès sous-pieds de gueules, liés en cœur de même.

Les étriers n'ont rien de particulier.

Fig. 26, MOLAMBAY, en Flandres, porte d'argent à deux étriers de gueules, les chappes liées d'or, au franc-quartier de gueules à la bande d'argent.

Satelin, en Suède, d'or à une selle, les étriers pendants de gueules.

Les boucles qui se mettent au baudrier, s'appellent en blason *fermaux*. Elles sont ordinairement rondes : quand elles sont d'autre figure, on doit l'exprimer.



Duffo: f.c.

Fig. 17, GRAVILLE porte de gueules à trois fermaux d'argent.

Fig. 18, KERSAUZON porte de gueules au fermail en losange d'argent.

On entend assez le terme d'*anneau* ou *annelet*. Pour la forme, voyez la *pl. 13*, *fig. 5 & 7*.

On en trouve quelquefois plusieurs concentriques & ils prennent le nom de *vires*.

Fig. 19, VIRIEU porte de gueules à trois vires d'argent.

Les fers à cheval se mettent ordinairement les pointes en haut, quelquefois ils sont cloués.

Fig. 20, DE FERRIÈRES porte d'hermine à la bordure de gueules chargée de huit fers à cheval d'or.

Fig. 1, BARONNAT porté d'or à trois guidons d'azur, au chef de gueules chargé d'un lion passant d'argent.

Fig. 2, CHAMONT porte de gueules au dextrochère armé d'argent, mouvant à fenestre, portant un guidon semé de France, le trabe d'argent; c'est ainsi qu'on nomme le bâton qui supporte l'étendard ou bannière.

Tels sont à peu près les instruments de guerre les plus usités dans le blason. On y voit aussi des *carons*, des *fusils*, des *hallebardes*, des *peliers anciens*, des

PLANCHE
XXVIII.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Instruments
de guerre,
chasse & na-
vigation.

PLANCHE
XXIX.

PLANCHE
XXIX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Instruments
de guerre,
chasse &
navigation.

haches d'armes, des masses, de massues, des cuirasses, des chausse-trapes, qui sont des fers à quatre pointes tellement disposées qu'une des pointes est toujours dressée. Les anciens en fesoient dans les chemins pour arrêter la cavalerie. Cette figure ne differe de l'étoile qu'en ce qu'elle n'a que quatre pointes & que l'étoile n'en a jamais moins de cinq.

Les cors ou huchets sont des especes de cors de chasse. On les dit *enguichés* pour désigner l'émail du bout par lequel on les embouche; *virolés* à cause des cercles dont ils sont ornés; *liés* pour le cordon dont ils sont attachés. Voyez la *plan. 12, fig. 16*, vous y verrez un cor d'argent, enguiché, virolé, lié d'or.

Les Princes d'Orange portent d'or au cor d'azur, enguiché, virolé, lié de gueules.

Couple est un bâton avec deux attaches dont on se sert pour coupler les chiens de chasse.

Beupoil porte de gueules à trois couples de chiens d'argent, les attaches d'azur. Les couples se mettent ordinairement en pal.

Un navire est *équipé* ou *habillé* lorsqu'il a tous ses agrêts. Voy. la *plan. 48, fig. 20*, qui représente les armoiries de la ville de Paris qu'il faut blasonner de la sorte :

Paris porte de gueules au navire habillé d'argent, flottant sur des ondes de même, au chef semé de France. Si les voiles étoient d'émail différent, il faudroit l'exprimer en disant, au navire de . . . habillé de . . .

PLANCHE
XXIX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Le Mort, en Berri, porte de sinople au navire d'or habillé d'argent.

Instruments
de guerre,
chasse & na-
vigation.

Lorsque le navire est sans mats & sans voiles, on l'appelle *Navire arrêté*.

Die Segger, en Autriche, porte d'azur au navire arrêté d'or.

Les voiles séparées du navire sont dites voiles enflées ou en poupe.

Matherons, en Provence, porte d'azur au rocher d'argent dans une mer de pourpre, surmonté d'une voile en poupe d'or.

Quand les ancrs ont leur partie d'émail différent, on doit le spécifier par leurs noms particuliers. Le *trabs* c'est le bois ou traverse d'en haut; la *stangue* c'est la rige; les *gumenes* sont les cables avec lesquels l'ancre est attachée.

Fig. 3, GARANDEAU porte d'or à l'ancre de sable.

Fig. 4, VAILLANT DE GUELIS porte d'azur à l'ancre d'argent, le trabs de sable, surmontée de deux molettes d'or.

Goadefroy, en Angleterre, de gueules à une ancre d'argent, la stangue d'azur, le trabs d'or.

LEÇON XXIX.

PLANCHE
XXIX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Des ou-
vrages d'Ar-
chitecture
civile & mi-
litaire, &
des choses
qui peuvent
y avoir rap-
port.

LES ouvrages d'architecture civile & militaire sont les tours, châteaux & dépendances, portes, églises, villes, colonnes, ponts, &c. &c.

Les châteaux sont composés de deux ou plusieurs tours, & d'une espèce de logement. Lorsque les tours sont surmontées de tourelles, on les dit *sommées* de tant. Ils sont *maçonnés* lorsque la séparation des pierres est marquée d'un émail différent.

Fig. 5, DE CASTILLE, à Paris, porte d'azur au château sommé de trois tours d'or.

Fig. 6, CASTELNAU porte de gueules au château d'argent maçonné de sable.

Un écu divisé par des lignes comme les pierres d'un bâtiment, se dit aussi *maçonné*.

Fig. 7, MARILLAC porte d'argent maçonné de sable, la pièce en cœur d'azur chargée d'un croissant d'or.

Les tours ont les mêmes attributs que les châteaux : on dit qu'elles sont *donjonnées*, quand elles sont surmontées d'une ou plusieurs tours.

Fig. 8, CHATEAUNEUF - ROCHEBONNE

porte de gueules à trois tours donjon-
nées d'or ; maçonnées de sable.

La Tour-Gouvernet , d'azur à la tour
d'argent maçonnée de sable , au chef
coufu de gueules chargé de trois casques
ou heaumes d'or tournés de profil.

D'Ornano , de gueules à la tour
donjonnée d'or , écartelé d'argent à un
lion de gueules , au chef d'azur chargé
d'une fleur-de-lys d'or.

Jounefort, d'azur à la tour donjonnée
d'argent , supportée par deux lions d'or
surmontés de deux étoiles de même.

Fig. 9, DE MONTAIGU, en Dauphiné,
porte de gueules à la tour donjonnée de
deux pieces l'une sur l'autre d'argent.

Le Gruyer , en Bourgogne , de sable
à la tour d'or , donjonnée de deux pieces
à côté l'une de l'autre.

Quand les tours n'ont point de donjon,
mais seulement des crenaux , on doit
dire crenelées de tant de pieces.

Fig. 10 , LA TOUR-MONTBÉLET porté
de gueules à trois tours crenelées de
trois pieces d'or.

Chiffley , en Bourgogne , d'azur à trois
tours crenelées de quatre pieces d'or ,
maçonnées de sable.

La Salle , en Auvergne , de gueules
à la tour crenelée de quatre pieces
d'argent , soutenue de deux pieux
fichés d'or.

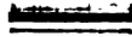


PLANCHE
XXIX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Ouvrages
d'Architec-
ture civile
& militaire.

PLANCHE XXIX. De Gournai, en Lorraine, de gueules à trois tours crenelées d'or, posées en bande.

SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES. Argenlieu, d'or à cinq tours d'azur crenelées, posées en sautoir.

Ouvrages d'Architecture civile & militaire. *Ajouré* se dit lorsque les jours ou fenêtres sont d'un émail différent du bâtiment. La tour de Castille, royaume, est ajourée d'azur.

Si les tours sont quarrées, on aura soin de le marquer en blasonnant, comme aussi lorsqu'elles sont couvertes & girouettées. Ce dernier attribut peut convenir aux châteaux.

Fig. 11, DE FERRIERES, en Bourgogne, porte d'argent à la tour quarrée & crenelée de gueules.

Carbonele, de gueules à trois tours quarrées & crenelées d'argent.

Fig. 12, CHATELAIN porte d'azur au château couvert, girouetté d'argent.

Faydet, de gueules à une tour couverte d'or.

Si les portes & fenêtres paroissent fermées d'un grillage de fer, on doit de ces tours ou châteaux qu'ils sont grillés. Par exemple, on doit dire, Tourteville porte d'azur à la tour crenelée de quatre pièces d'or, maçonnée, grillée de sable, au chef d'or.

Les herfes, ou porte-coulisses sont

des grillages de bois, dont les membrures, qui posent à terre, sont aiguïfées & garnies de fer. On les plaçoit autrefois sur les passages des portes : elles servoient à en fermer l'entrée contre les surprises.

Fig. 23, DE VIELLE-MAISON porte d'azur à une herse d'argent,

Un *bris* est un fer propre à soutenir les portes.

Fig. 24, N. porte d'or au bris de sable.

Les ponts peuvent avoir une ou plusieurs arches. Ils peuvent être maçonnés, surmontés de tourelles, crenelés &c. ce qu'il faut toujours désigner en blasonnant.

Fig. 25, N. porte d'or au pont de gueules d'une seule arche.

De Pontevez, en Provence, de gueules au pont de deux arches d'or, maçonné de sable.

Pontbriant, d'azur au pont de trois arches d'argent, maçonné de sable.

Fig. 26, QUERCY, Province, porte de gueules au pont de cinq arches d'argent sur une riviere d'azur, surmonté de cinq tourelles d'argent, chacune surmontée d'une fleur-de-lys d'or.

De Pontac, de gueules au pont de cinq arches d'argent sur une riviere de même ombrée d'azur, maçonné de sable, surmonté de deux tours d'argent.

PLANCHE
XXIX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Ouvrages
d'Architecture
& militaire.

PLANCHE
XXIX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Ouvrages
d'Architec-
ture civile
& militaire.

Stampa , en Suisse , parti d'argent & de sable au pont à deux arches d'or sur le tout , supportant deux tours de même , au chef d'or chargé d'un aigle de sable.

Essors se dit d'un bâtiment dont le toit est d'un autre émail.

Fig. 17, LESCHITZ, en Silésie, porte d'azur à une halle essorée d'or, soutenue de gueules, sur une terrasse d'argent.

La ville de Munster porte d'azur à l'église d'argent essorée du champ.

Immenhausen, ville d'Allemagne, porte d'azur à trois tours d'argent essorées de gueules sur une terrasse d'argent, à l'écu d'or chargé d'un lion de gueules, couronné, armé, lampassé d'azur en pointe.

Quant aux autres ouvrages d'architecture, tels que les colonnes, les portes, les portails, les maisons, les villes, les églises &c, ils n'ont point d'autres attributs que ceux qui conviennent aux tours & aux châteaux.

Fig. 18, VALENCE, Royaume d'Espagne, porte de gueules à une ville fermée de murs flanqués de tours, crenelées d'argent, maçonnées de sable.

Rogier de la Ville porte d'argent à une ville sur un rocher d'azur, surmontée de trois étoiles de gueules.

Merville-Prelles, de sable à une ville

d'argent, au lion léopardé d'or en pointe.

Fig. 19, ALBRICI, dans le royaume de Naples, porte d'argent à la porte ouverte de deux battants de sinople, supportant un lion léopardé de gueules.

Pört naw, en Allemagne, de gueules à la fasce d'argent, à la porte ouverte à deux battants d'or, ferrée de sable, sommée d'un pignon à trois montants, brochante sur le tout, soutenue d'une colline à trois coupeaux de sinople mouvante de la pointe.

De la Porte, de gueules au portail d'or.

Port, en Suisse, coupé de gueules & d'argent à deux portes ouvertes à deux battants de l'un en l'autre, barrés en sautoir d'or; c'est-à-dire, chaque battant de porte est chargé d'un sautoir d'or.

Pignon ou *pignoné* se dit d'une espee de muraille qui se termine en pointe par carreaux les uns sur les autres à plusieurs montants.

Fig. 20, SALERN, en Bavière, porte d'argent au pignon de sable de deux montants, au chef de gueules.

On peut blasonner ainsi : d'argent à la champagne pignonée de deux montants de sable, au chef de gueules.

Richen, en Suisse, porte d'azur, coupé, maçonné, pignoné de deux montants d'argent.

—————
PLANCHE
XXIX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Ouvrages
d'Architec-
ture civile
& militaire.

**PLANCHE
XXIX.**
**SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.**
**Ouvrages
d'Architec-
ture civile
& militaire.**

Klamstein, en Bavière, porte de fable, tranché, maçonné, pignoné de deux montants d'argent.

Hoenstejn porte d'argent à la fasce pignonée de trois montants de fable.

Neuhoter porte d'argent taillé de gueules à deux étoiles de l'un en l'autre, parti d'argent au pignon de trois montants couché en fasce de fable, accompagné de deux étoiles de même.

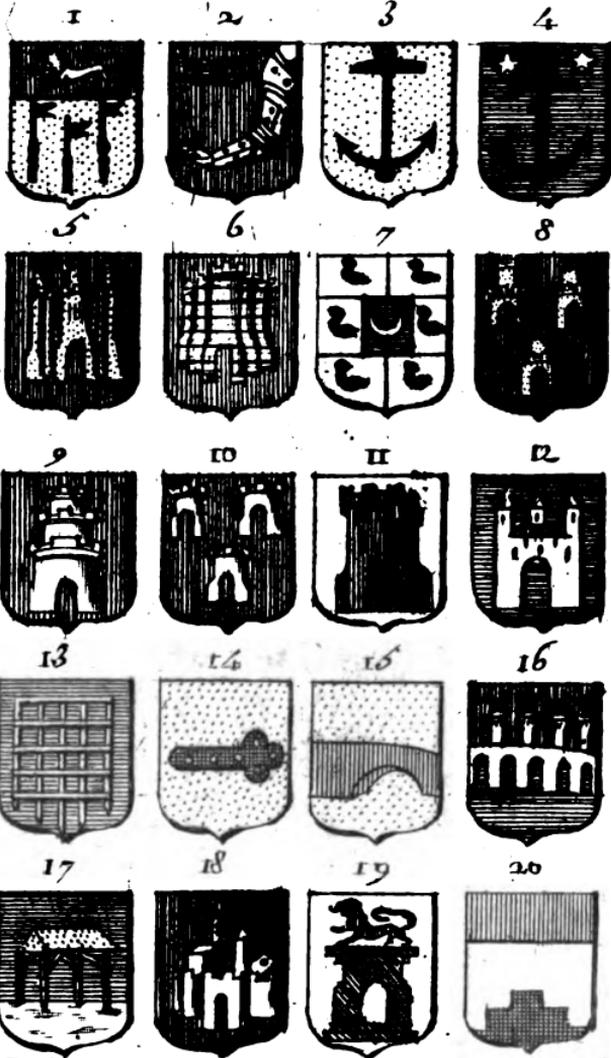
Kelner, de fable à trois fleurs-de-lys en fasce d'argent, coupé, maçonné, pignoné de trois pièces à deux montants chacune d'argent.

Proser, de gueules, coupé, pignoné renversé de deux montants sur argent.

Un pan de muraille joint à une tour s'appelle *avant-mur*. Par exemple,

La Tour du Pin porte de gueules à la tour fenestrée d'un avant-mur, crenelée d'or, maçonnée de fable.


LEÇON



Duffin. f. c.



L E Ç O N X X X .

PLANCHE
XXX.
SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.
Des Inf-
truments
propres aux
Arts & Mé-
tiers.

NOUS ne donnerons pas des exemples de tous les instruments des arts & métiers qui peuvent entrer dans le blason. Il suffira d'en marquer les principaux & qui se rencontrent le plus communément. Ces instruments sont 10. ceux de musique, comme harpes, lyres, violons, &c.

Fig. 2, IRLANDE, Royaume, porte de gueules à la harpe d'or.

Arpajon porte de même.

Du Perron, d'azur au chevron d'argent accompagné de trois harpes d'or.

Lanschaden, d'or à la harpe de sable.
Touchard, dans l'Orléanois, d'azur à la harpe d'argent.

Fig. 2, SUETING, en Angleterre, porte d'azur à trois violons d'argent le manche en bas, 2, 1.

Luzi, de gueules à deux luths d'argent rangés en fasce.

Fig. 3, KERMASSEMANT, en Bretagne, porte de sinople à trois grelots d'or.

Gastelier, à Paris, d'azur au chevron d'or accompagné de trois grelots de même.

Bretagne, en Bourgogne, d'azur à la

O

BLANCHE
XXX.
fascé ondée d'or, accompagnée en chef de trois grelots de même, & en pointe d'un croissant d'argent.

SUITE DES
FIGURES
ARTI-
SIÈRES.

Instrumens
des Arts
de Mériers.

D'Anglure, d'or semé de grelots d'argent soutenus de croissants de gueules.

20. Les instrumens de différents métiers, comme maillets, marteaux, doloirs, burtes, rateaux, charrues, faux, faucilles, &c. &c.

Fig. 4, MAILLI porte d'or à trois maillets de sinople.

Rollaincourt, d'argent à trois maillets de gueules.

Des Maillots, en Bourgogne, d'azur à trois maillets d'or.

Feuquieres, en Picardie, de gueules au maillet d'or surmonté d'une couronne de même.

De Monchy, en Picardie, de gueules à trois maillets d'or.

De Ruddere en Flandres, d'Hamere à Gand, portent de même.

Fig. 5, BACQUEVILLE porte d'or à trois marteaux de gueules.

Limbeuf, d'azur à trois marteaux d'or. Hellande, en Normandie, d'argent à la bande de gueules chargée de trois marteaux d'or, posés dans le sens de la bande.

Fig. 6, DE CROY porte écartelé au 1^{er} & 4^{me}, d'argent à trois fascés de gueu-

DU BLASON. *Les. XXX. 217*

les; au 2 & 3^{me}, d'argent à trois doloires de gueules 2 & 1, les deux du chef adossées.

PLANCHE
XXX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFICIELLES.

INSTRUMENTS
DES ARTS
& MÉTIERS

La doloire est un instrument de charpentier & de tonnelier pour doler le bois; c'est-à-dire, le blanchir & l'unir pour pouvoir être travaillé. Cet instrument est une espèce de hache large & recourbée.

Mutischen, d'azur à trois doloires d'or.

Varenes, d'or à deux doloires ou haches adossées en sautoir.

Baudri, en Italie, d'azur à trois doloires d'argent rangées en fasce l'une sur l'autre.

Grigny, en Flandres, d'or à trois doloires ou haches de sable, les deux du chef adossées.

Fig. 7, BUTET porte d'argent à trois buttes d'azur.

La butte, en termes de blason, est le fer dont les maréchaux se servent pour parer les pieds des chevaux. Cet instrument s'appelle communément le bouterolle.

Fig. 8, DE RHETEL porte de gueules à trois rateaux d'or.

Fig. 9, WITZENDORF, en Saxe, porte d'argent à deux rateaux emmanchés de sable passés en sautoir, posés sur une terrasse de sinople.

Rechenberg, en Allemagne, de gueules

PLANCHE
XXX.
SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.
Instruments
des Arts
& Métiers.

au rateau emmanché d'or mis en pal.
 Schelen, en Misnie, d'azur au rateau
 emmanché d'or mis en pal, à la bordure
 de gueules.

Fig. 10, DE ROSTAING porte d'azur
 à une devise d'or accompagnée en pointe
 d'une roue aussi d'or.

Charrier, à Lyon, d'azur à une roue
 d'or çlouée de gueules.

Bossuet, d'azur à trois roues d'or.

Fig. 11, MULHAUSEN, ville d'Alle-
 magne, porte de gueules à une roue
 d'horloge d'argent.

Cette roue est crenelée, & n'a qu'une
 croisée au lieu de rayons.

Fig. 12, CAHORSI porte d'argent à
 une roue de sainte Catherine de gueules.

C'est ainsi que l'on nomme ces roues
 armées de pointes.

Gentil, en Limousin, d'azur au che-
 vron d'or, accompagné de trois roues de
 sainte Catherine de même, une épée nue
 en pal, la pointe haute, brochant sur le
 tout d'argent, garnie d'or.

Les ânilles sont des fers de moulins qui
 se mettent au milieu de la meule en forme
 de crochets adossés, ayant une ouver-
 ture quarrée dans le milieu.

Fig. 13, St. CHERON porte d'or à une
 ânille ou fer de moulin de sable.

Bailleul, en Normandie, d'hermine à l'anille de gueules.

De Mazilles, en Bourgogne, de gueules à l'anille d'argent, à la bordure engrêlée de même.

Coudette, en Picardie, d'argent à trois anilles de gueules.

Fig. 14, HAUTEFORT porte d'azur à trois forces d'or. Les forces sont des ciseaux à tondre les draps ou à couper les cuirs.

Langen, dans le Duché de Brunswick, d'argent à une force de gueules en pal.

Aldenbergh, en Bavière, d'argent à une force de gueules mise en bandé.

Fig. 15, FAUQUIERES, en Franche-Comté, porte d'azur à trois faux d'or.

De Seyturier, d'azur à deux faux d'argent emmanchées d'or mises en fautoir & affrontées.

Du Faulx, en Normandie, d'azur à trois faux d'argent, le ranchier, c'est-à-dire le fer, en bas.

Kempley, en Anglèterre, de gueules à trois ranchiers d'argent mis en fasce.

Ratelwitz, en Silésie, de sable à deux ranchiers adossés d'argent.

Grolandt, en Allemagne, de sable à trois ranchiers mis en paire d'argent, une rosé d'or en abyme.

Fig. 16, MOYERE, en Flandres, porte

PLANCHE
XXX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Instrument
des Arts
& Métiers.

PLANCHE XXX. de gueules à trois faucilles d'argent emmanchées d'or, les pointes en cœur.

SUITE DES FIGURES ARTISICIELLES. Le Ragois, d'azur à l'aigle d'argent tenant en sa serre droite un rameau d'or, au chef d'argent chargé de trois faucilles de gueules en pal.

Instruments des Arts & Mériers. Altingen, en Suabe, de gueules à trois faucilles d'argent emmanchées d'or, rangées en fasce, les pointes vers le chef.

Haudt, en Franconie, d'argent à trois faucilles de gueules, rangées en fasce, les pointes en bas.

Fig. 27, JOINVILLE porte d'azur à trois broies d'or en chevrons, posées une & deux.

On dit qu'un *broie* est un instrument propre à briser le chanvre, laquelle a été mal dessinée. D'autres disent que c'est un caveçon pour serrer les narines du cheval, afin d'en jouir plus facilement dans le travail du maréchal. On l'appelle ordinairement *moraille*.

Le pays de Gex porte d'azur à trois broies ou morailles d'or en fasce l'une sur l'autre, au chef d'argent chargé d'un lion issant de gueules.

Fig. 28, DAMAS DE JOUANCY porte d'argent à une hie de sable accompagnée de six roses de gueules en orle.

La *hie* est un instrument dont on se

servoit autrefois pour enfoncer les pavés : d'autres l'appellent poteau de mer. Cette piece est rare en armoiries. Sa figure, comme il est aisé de le voir, est longue, allant en élargissant dans le milieu, garnie aux extrémités de deux anneaux, l'un d'un côté & l'autre de l'autre.

PLANCHES
XXX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIALES.

On trouve assez communément dans le blason des chaînes. Il suffira d'en désigner l'ordonnance & l'émail.

Chaines.

Fig. 19, MENDOÇA-BAEZA porte de gueules à la bande de sinople bordée d'or, une chaîne de même mise en orle, brochante sur le tout.

Romeu, en Arragon, de gueules à trois pals d'or terrassés de même, enchaînés d'une chaîne d'or en fasce.

Telles de Meneses, en Espagne, d'or à la chaîne d'azur en bande.

Abarga, dans la Navarre, d'or à la chaîne d'azur mise en orle & en bande, la bande accompagnée de deux pantoufles échiquetées d'or & de sable.

Galicaia, d'or à quatre chaînes d'azur mouvantes des quatre angles, attachées en cœur par un anneau de même.

Le Royaume de Navarre porte dans ses armes une chaîne rangée selon toutes les partitions de l'écu & en orle.

La cloche est bataillée lorsque le batant est d'un émail différent.

PLANCHE
XXX.

SUITE DES
FIGURES
ARTIFI-
CIELLES.

Fig. 20, BELLEGARDE porte d'azur à la cloche d'argent bataillée de fable.

Saint Yon, d'azur à la croix losangée d'or & de gueules, cantonnée de quatre cloches d'argent bataillées d'azur.

Meranie, de sinople à la croix de vair cantonnée de quatre cloches d'or.

St. Clar, d'or à la cloche d'azur bataillée d'argent.

Frelag, dans le Duché de Brunswick, de fable à la cloche d'argent.

PLANCHE
XXXI.
Cleps.

Les clefs peuvent être en pal, en fasce, adossées, affrontées, en sautoir, les anneaux entrelassés, &c. On désignera toutes ces positions.

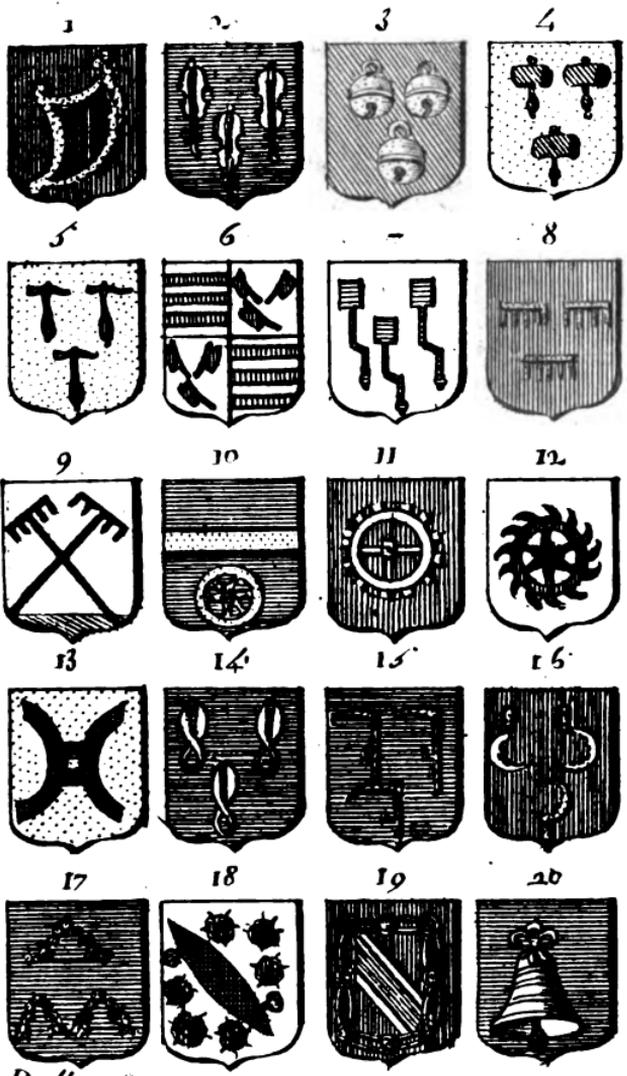
Fig. 1, TRICASTEL porte d'or à la clef en pal de gueules, au lieu de gueules à la clef d'argent.

Schluselberg, en Allemagne, de gueules à la clef renversée, l'anneau en losange pommeté d'argent, posée sur un rocher d'or mouvant de la pointe.

Chate, en Auvergne, de gueules à la clef d'argent en bande.

Fig. 2, BEAUCHAMP-REZIN porte d'azur à deux clefs d'or rangées en fasce.

Fig. 3, CLERMONT porte de gueules à deux clefs d'argent adossées, passées en sautoir.



Dustos. f. c.

Fig. 4, CLUNI porte d'azur à deux clefs d'or adossées en pal, les anneaux en losange & entrelassés. PLANCHE XXXI.

Fagundes, en Portugal, d'argent à cinq clefs d'azur mises en pal, disposées en fautoir. SUITE DES FIGURES ARTIFICIELLES.

Fig. 5, CHIAVARO porte de gueules à deux clefs d'argent affrontées, mises en pal. Clefs.

Roc, en termes de blason, est la tour du jeu d'échecs. On le représente comme dans la Roc.

Fig. 6, ROQUELAURE porte d'azur à trois rocs d'argent.

Rochette, en Dauphiné, d'azur à trois rocs d'or.

Bernard de Champigni porte écartelé de sable & d'argent à quatre rocs de l'un en l'autre ; sur le tout, d'azur à la fleur-de-lys d'or.



L E Ç O N X X X I .

PLANCHE
XXXI.

DES
BRISURES.

BRISURE, en termes de blason, est un changement dans les armoiries pour distinguer les branches d'une même famille. On peut briser de plusieurs manières différentes ; savoir, par le changement de toutes les pièces, en conservant seulement les émaux ; par le changement des émaux ; par le changement de la situation des quelques figures, ou par la diminution du nombre des pièces semblables ; par l'addition de quelque pièce nouvelle ou par l'accroissement du nombre des pièces semblables ; par les partitions ou les écartelures ; par le changement dans la forme des figures ; enfin par le changement des Cimiers.

La première manière a été fort en usage dans les commencements ; ainsi les Ducs de Bourgogne de la première branche, les Comtes de Vermandois & les Comtes de Dreux, sortis de la maison de France, se contenterent d'en retenir les émaux.

Les Ducs de Bourgogne porterent bandé d'or & d'azur de six pièces, à la bordure de gueules.

Les Comtes de Vermandois porterent

échiqueté d'or & d'azur, au chef de France.

PLANCHE
XXXI.

Les Comtes de Dreux, échiqueté d'or & d'azur, à la bordure de gueules.

DES
BAISURES.

Cette maniere de briser altéroit tellement les armoiries qu'il n'étoit gueres possible de reconnoître l'origine des familles qui brisoient ainsi.

La seconde, qui se faisoit par le changement des émaux, a eu aussi le même inconvénient depuis que le grand nombre de maisons qui portent des pieces semblables ne se distinguent que par les émaux, aussi l'usage en est devenu très-rare.

Ainsi les Grolées de Bresse portoient gironné d'or & de sable; ceux de Dauphiné portent gironné d'argent & de sable.

Les Clermonts de Dauphiné, de gueules à deux clefs en sautoir d'argent; les Clermonts de Savoie, qui ont la même origine, portent d'or à deux clefs en sautoir de sable.

Les aînés de Mailli portent d'or à trois maillets de sinople; ceux de cette maison établis en Bourgogne portent de gueules aux maillets d'or. D'autres branches portent d'or aux maillets de sable, d'or à trois maillets d'azur.

PLANCHE
XXXI.

DES
BRISURES.

Cette maniere de briser étoit très-com-mune dans les Pays-Bas, comme on-le voit par les armoiries des différentes branches d'Arſchot , de Hornes , d'Enghien , &c. &c.

La troiſième maniere ſe fait par le changement dans la ſituation des pieces.

Les ainés de Bon , à Veniſe , portoient parti de gueules & d'argent ; les cadets porterent parti d'argent & de gueules.

Surian , coupé de ſable ſur argent à la croix ancrée de l'un-en l'autre ; les puînés prirent coupé d'argent ſur ſable à la croix ancrée de l'un en l'autre.

La quatrième maniere ſe fait par le retranchement de quelqu'une des pieces différentes ou ſemblables.

La maiſon de Foix , qui ſe diſoit iſſue de celle de Barcelone , portoit de gueules à trois pals d'or.

Les Comtes de Barcelone en portoient quatre.

La maiſon de Choifeul porte d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes, cinq dans chaque canton rangées en fautoir : quelques branches cadettes briſent en retranchant deux de ces billetes dans les cantons de la pointe.

L'addition d'une piece nouvelle aux

armoiriés pleines de la famille est la cinquième maniere de briser : c'est aussi la plus commune & presque la seule en usage dans le Royaume.

PLANCHE
XXXI.

DES
BRISURES.

Les Princes du Sang de France brisent tous de cette maniere.

Les pieces dont on se sert ordinairement pour brisures sont le lambel , la bordure , le bâton péri , c'est-à-dire, racourci & en abyme , le canton , la molette d'éperon , le croissant , l'étoile , le besant , la coquille , la croisette , la tierce ou quinte-feuille , & autres semblables qui n'alterent pas considérablement le blason principal.

Fig. 7 , ORLEANS porte de France au lambel à trois pendants d'argent pour brisure.

Fig. 22 , ORLEANS-ANGOUËME portoit d'Orleans , le lambel chargé de trois croissants de gueules pour brisure.

Anjou porte de France à la bordure de gueules.

Berri , de France à la bordure engrêlée de gueules.

Artois , de France au lambel de gueules chargé de neuf châteaux d'or.

Fig. 8 , BOURBON , de France au bâton péri en bande de gueules pour brisure.

PLANCHE
XXXI

DES
BRISURES.

Conti, issu de Bourbon-Condé, porte de Bourbon, brisé d'une bordure de gueules.

Fig. 9, BOURGOGNE-MONTAGU portoit de Bourgogne ancien, brisé d'un canton d'hermine.

Les différentes branches de la maison de Montmorenci brisoient les unes par un lambel, d'autres par une étoile en cœur. *Fig. 20*, MONTMORENCI-MONTBERON.

Quelques-unes, comme la branche DE LAVAL, par des coquilles; *fig. 21*.

L'accroissement des pièces semblables est une sorte de brisure dont on trouve des exemples.

La maison de Clare portoit d'or à trois chevrons de gueules; les Comtes de Pembrock, cadets de cette maison, portèrent l'écu plein de chevrons.

Le changement dans la forme des figures sert aussi de distinction: la maison de la Baume porte pour armes, d'or à la bande d'azur; la branche de Mons-revel porte cette bande vivrée pour distinctif. On peut encore briser en écartelant les armes de sa maison avec les armes d'une famille dans laquelle on a pris alliance; ainsi Bourbon St. Paul écarteloit de Bourbon & de Luxembourg;

Orléans - Longueville écarteloit de
Longueville & de Bourbon.

PLANCHE

XXXI.

DES

BAISURALS.

En Allemagne, les branches d'une
famille ne se distinguent ordinaire-
ment que par les cimiers différents,
soit par le nombre, soit par la forme.

Nous avons renvoyé jusqu'à présent
à parler des différentes formes que l'on
donne à l'écu, parce que la forme est
indifférente pour blasonner les armoi-
ries, puisqu'on ne l'exprime point,
si ce n'est toutefois l'écu à bannière
que quelques familles ont conservé com-
me une marque de distinction.

DE LA FOR-

ME DE

L'ECU.

L'écu a eu différentes formes, selon
la diversité des temps & des pays.

L'antique étoit couché & de forme
triangulaire, comme on le voit par la
fig. 23. On le présente couché, parce
que c'étoit ainsi qu'il se plaçoit lorsqu'il
étoit suspendu à sa courroie.

L'écu des Seigneurs Bannerets étoit
quarré; *fig. 29*.

On nommoit *Seigneurs Bannerets* ceux
qui pouvoient faire porter leur bannière
ou étendard à la guerre.

On trouve des écus échancrés du
côté droit, à la partie supérieure. Cette
échancrure servoit à poser la lance & à
la mettre en arrêt.

PLANCHE XXXI. Les Allemands portent leur écussons en cartouches de différentes manières; *fig. 27.*

DE LA FORME DE L'ECU. Les Espagnols le portent arrondi par le bas; *fig. 25.*

Les François le portent à peu-près comme les Espagnols, à la différence qu'ils y conservent une petite pointe en bas; *fig. 24.*

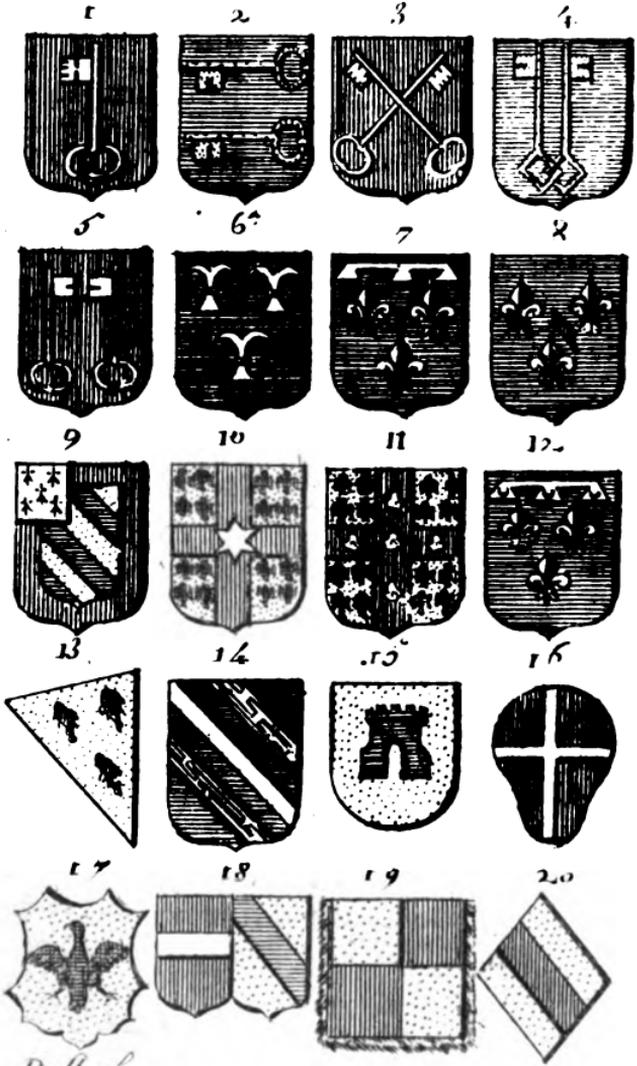
Les Italiens lui donnent la forme ovale; *fig. 26.*

Les, écus accolés sont portés par les femmes mariées : le premier écusson représente les armes de leur époux, & le second les leurs; *fig. 28.*

Les filles mettent leurs armoiries dans des écus en losange; *fig. 20.*



LEÇON



Dustlos / c

LEÇON XXXII.

OUTRE les divisions générales & ordinaires dont il a été parlé, il en est d'autres plus difficiles à expliquer, parce que les lignes ou traits suivent, en se reliant, différentes directions. Pour blasonner ces sortes de partitions, il faut examiner dans quel sens les lignes partagent le champ, & de quels traits principaux elles approchent davantage. Il est difficile de donner des définitions exactes de ces figures extraordinaires : quelques exemples suffiront pour faire entendre la manière dont on doit les décrire en blasonnant.

PLANCHE
XXXII.

PARTITIONS
EXTRAOR-
DINAIRES.

Fig. 1, FROMBERG, en Bavière, porte mi-coupé vers le chef, mi-parti vers la pointe, & recoupé d'argent & de gueules.

Fig. 2, AUSBERG, en Bavière, porte mi-coupé vers la pointe, mi-parti en remontant vers le chef, & recoupe d'argent & de sable.

Fig. 3, D'ARPO, porte mi-coupé en chef, failli en taillant, & recoupé de gueules & d'argent.

Fig. 4, N. porte parti d'argent & d'or, enté en pointe d'azur, l'argent

P

PLANCHE XXXII. chargé d'une chauffe-trape de gueules ;
ou tiercé en pairle renversé d'argent,
d'or & d'azur.

PARTITIONS
EXTRAOR-
DINAIRES.

Fig. 5, PRIESEN, en Misnie, tiercé en pairle d'argent, de sable & de gueules.

Fig. 6, KAWFUNGEN, en Misnie, porte mi-tranché au-dessous du chef, mi-taillé en remontant vers le chef, & retranché au flanc de l'écu, d'or & de gueules.

Fig. 7, TALE, dans le país de Brunswick, porte écartelé en équerre de gueules & d'argent.

Fig. 8, BEURL, en Stirie, de gueules à une pointe ou giron d'or, mouvant du flanc fenestre depuis le chef, chargé d'un autre giron de sable.

Fig. 9, KOLLERE, en Poméranie, de gueules, chappé, chauffé ou vêtu d'argent ; autrement, d'argent à une grande losange aboutissant aux quatre flancs de l'écu.

Fig. 10, CORRARO, à Venise, porte coupé d'argent & d'azur, vêtu de l'un en l'autre : ou coupé d'argent & d'azur, à une grande losange coupée de l'un en l'autre.

Fig. 11, GLEISENTHAL, en Misnie, porte de sable à une fasce d'argent déjointe au milieu, une moitié haussée vers le chef,

l'autre abaissée vers la pointe & aboutée, c'est-à-dire, se touchant par les angles. PLANCHES
XXXII.

Fig. 12, WOODVILLE, en Angleterre, d'argent à la fasce-canton dextre de gueules: ou de gueules au canton sénestre d'argent, à la champagne de même. PARTITIONS
EXTRAORDINAIRES.

Fig. 13, YATTON, en Angleterre, porte d'argent à deux fasces de gueules, la première fasce-canton dextre.

Wisbecker, en Bavière, porte d'argent au chef barré de gueules.

Windischgræts, en Allemagne, porte pour troisième quartier d'écartelage, de sable au chef-chevron d'argent.

Meunzingen, en Allemagne, de gueules au chef-pal d'argent.

Mendorf, en Bavière, d'argent au chef-pal de sable; c'est ainsi qu'on appelle les chefs contigus à d'autres figures honorables & de même émail.

Fig. 14, LINDEG ZU LIZANA porte d'azur au giron d'or, mouvant du canton dextre de la pointe en forme de croissant, versé vers le canton sénestre.

Fig. 15, N. porte tranché cannelé d'or & d'azur, enté arrondi en pointe d'argent.

Fig. 16, DIE HOCHSTETER, en Autriche, porte taillé cannelé d'or & d'azur. Il peut y avoir des chefs, des fasces, des bandes, des croix, des bordures &c. can-

PLANCHE
XXXII.

PARTITIONS
EXTRAOR-
DINAIRES.

nelées. Le cannelé ne differe de l'engrêlé, qu'en ce que celui-ci a les pointes en dehors, celui-là au contraire les a en dedans.

Fig. 17, N. porte tranché de l'angle du chef au milieu du flanc fenêtre, de là taillé vers l'angle dextre de la pointe, de gueules & d'argent, l'argent chargé d'une chauffe-trape de sable. On peut blasonner cet écusson plus simplement en disant, d'argent à la chauffe-trape de sable, embrassé à fenêtre de gueules.

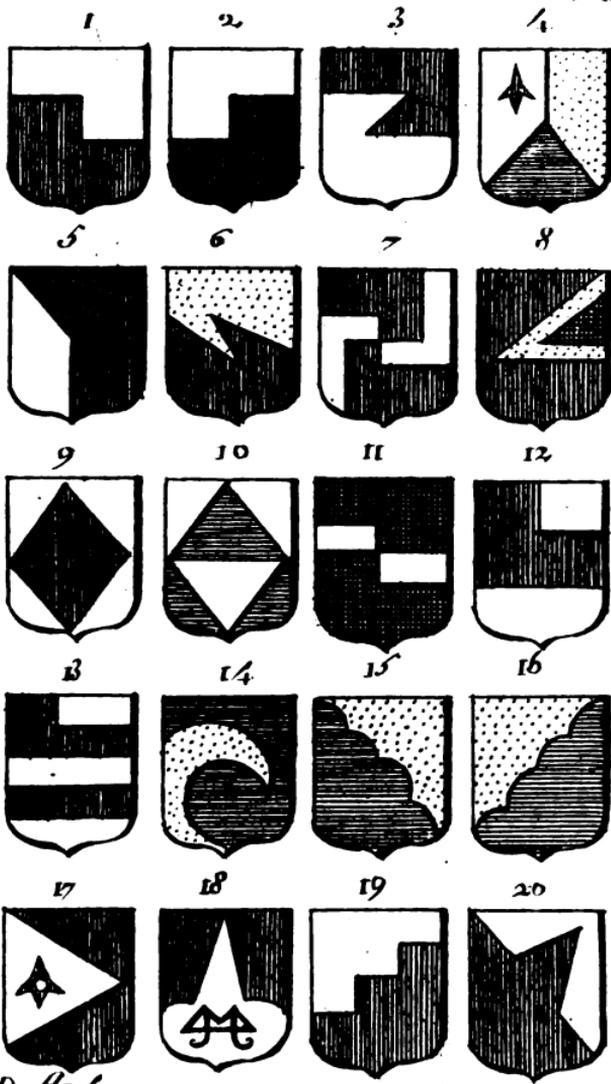
Fig. 18, TANBERG, en Bavière, porte de gueules à une pointe d'argent mouvant de deux coupeaux arrondis de même.

Fig. 19, SEYBOLSDORF, en Bavière, porte taillé, pignonné de trois pieces, d'argent & de gueules.

Fig. 20, KUNIGE, en Tyrol, porte tranché d'argent & de gueules, fiché sur l'argent.

Ces exemples suffisent, pour voir de quelle maniere on doit rapprocher ces figures ou divisions extraordinaires, de celles qui sont plus usitées dans le blason.





Dufflo sc

LEÇON XXXIII.

CE n'est point assez de connoître les armoiries & de les blasonner, il faut encore savoir distinguer les ornemens & les marques d'honneur qui accompagnent quelquefois les armoiries.

PLANCHE
XXXIII.
DES
ORNEMENS
EXTE-
RIEURS.

Ces marques d'honneur & ces accompagnemens, sont les *Couronnes*, les *Casques*, les *Cimiers*, les *Lambrequins*, les *Marques des emplois*, & les *Ordres de Chevalerie*.

Les Couronnes distinguent les Souverains & les degrés supérieurs de la Noblesse: le Pape, l'Empereur, les Rois, les Ducs, les Comtes, les Marquis, les Barons &c.

Des
Couronnes.

Fig. 1, La Couronne Papale, ou la Tiare, est un bonnet rond & élevé, cercle d'une triple couronne, sommé d'un globe cintré & surmonté d'une croix, avec deux pendants derrière comme aux mitres des Evêques. L'ancienne tiare n'étoit ornée, que d'une couronne: Boniface VIII fut le premier qui en ajouta une seconde, & Benoît XII en mit une troisième.

PLANCHE
XXXV.

Derrière l'écu des armes du Pape, sont deux clefs passées en sautoir, l'une d'or & l'autre d'argent, liées d'une ceinture de

PLANCHE
XXXIII.

DES
ORNEMENS
EXTÉ-
RIEURS

Des
COURONNES.

même, chargée de croisettes de sable, & quelquefois la croix triple passée en pal. La tiare & les clefs sont les marques distinctives de la dignité Papale : la tiare marque son rang, & les clefs sa juridiction ; c'est pourquoi, lorsque le Pape est mort, on représente ses armes avec la tiare seulement sans les clefs,

Fig. 1, La Couronne Impériale est un bonnet ou tiare ouverte dans le milieu, avec un demi-cercle d'or, qui porte le globe du monde, cintré & sommé d'une croix, le cercle de la couronne orné de fleurons & enrichi de pierreries.

Fig. 2, Celle des Rois de France est un cercle d'or relevé de huit fleurs-de-lys, cintré de huit diadèmes qui le ferment, & qui portent au-dessus une double fleur-de-lys, qui est le ennier de France.

Quelques-uns prétendent que Charles VIII est le premier qui ait pris la couronne fermée, lorsqu'en 1495 il prit la qualité d'Empereur d'Orient : cependant l'on voit des écus d'or & autres monnoyes de Louis XII, successeur de Charles VIII, où la couronne n'est point fermée. Il paroit donc qu'on doit rapporter cet usage à François I, qui ne vouloit céder en rien à Charles-Quint, & à Henri VIII Roi d'Angleterre, qui avoient pris la couronne fermée.

Fig. 3, Celle de M. le Dauphin est fermée de quatre dauphins en forme de diadèmes, soutenant de leurs queues un double fleurs-de-lys, le cercle de même que la précédente.

Fig. 4, Celle des Rois d'Espagne, de Sicile, de Pologne, de Portugal, de Sardaigne, de Danemarck, de Suede, est un cercle d'or, ornée de fleurons & fermée de huit diadèmes surmontés d'un globe cintré & sommé d'une croix.

Fig. 5, Celle des Rois d'Angleterre a son cercle rehaussé de croix pattées & de fleurs-de-lys alternativement, elle est sommée comme la précédente, d'un globe surmonté d'une croix pareille à celles du cercle.

Fig. 6, Celle des Princes du Sang de France, est un simple cercle rehaussé de fleurs-de-lys sans diadèmes. C'est ce qu'on appelle couronne ouverte, à la différence des précédentes qui sont fermées par des diadèmes.

Fig. 7, La Couronne du Grand Duc de Toscane est ouverte, à pointes mêlées de tresses, avec la fleur-de-lys de Florence, ou fleur-de-lys épanouie au milieu.

Fig. 8, Les Archiducs, les Electeurs & Princes Souverains de l'Empire, portent pour couronne, un bonnet d'écarlate rehaussé d'hermine, orné de pierres &

PLANCHE
XXXIII.

DES
ORNEMENTS
EXTÉ-
RIEURS.

Des
COURONNES.

PLANCHE
XXIII.

DES
ORNEMENS
EXTÉ-
RIEURS.

DES
COURONNES.

diadémé d'un demi cercle d'or garni de perles, sommé d'un globe qui soutient une croix.

Fig. 9, Les Princes & Comtes de l'Empire ne portent que le bonnet d'écarlate rebrassé d'hermine, sans diadème.

La Noblesse porte aussi sur ses armoiries des couronnes, que, pour cette raison, on appelle *Couronnes de Casques*, ou *Couronnes d'Ecussions*. Elles sont de différentes formes, selon les divers degrés de Noblesse ou d'illustration. On en distingue de six sortes principales, savoir la Couronne de Duc, de Marquis, de Comte, de Baron, de Vicomte & de Vidame.

Fig. 20, La couronne Ducale est un cercle d'or, orné de fleurons à fleurs d'ache, ou de perfil, enrichi de perles & de pierreries.

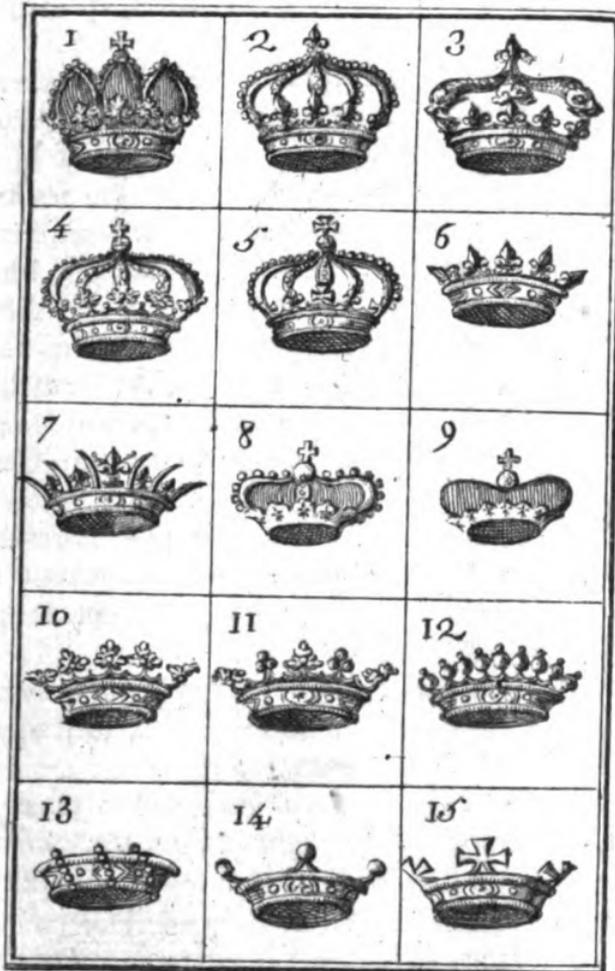
Fig. 22, La couronne de Marquis est ornée de fleurons & de grosses perles, mêlées alternativement.

Fig. 22, Celle de Comte est composée de perles seulement sur un cercle d'or.

Fig. 23, Celle de Baron est une espece de bonnet entortillé de perles, posées en bandes.

Fig. 24, La couronne de Vicomte n'est relevée que de quatre grosses perles seulement.

Fig. 25, Les Vidames, au lieu de



quatre perles, relevent leur couronne par quatre croix pattées.

PLANCHE
XXXIV.
DES
ORNEMENS
EXTÉ-
RIEURS.

Le Vidame étoit autrefois celui qui suppléoit à l'Evêque pour aller à la guerre, à cause des fiefs qu'il possédoit, il étoit aussi chargé de la défense du diocèse. Aujourd'hui ce titre de Seigneurie est rare: les plus considérables sont les Vidames d'Amiens, de Chartres & de Rheims.

Le Casque étoit la marque de chevalerie, comme l'écu étoit la marque de noblesse. C'est dans les tournois & fêtes d'armes, qu'on commença à placer le casque avec tous ses ornemens au-dessus des armoiries. On les exposoit ainsi les premiers jours des assemblées destinées à ces fêtes, afin que les Seigneurs qui devoient assister à ces spectacles, les allaient reconnoître pour pouvoir ensuite distinguer, par les livrées ou devises, ceux qui feroient mieux en ces combats, où les Chevaliers, cachés sous leur armure, ne pouvoient être connus que par ces signes extérieurs.

Des Casques

L'ancienne situation des casques, dans la plupart des armoiries, étoit d'être tourné de profil, placé sur la pointe gauche de l'écu penchant & incliné. Aussi les anciens Hérauts d'armes, ne parlent point des différentes situations que les modernes

PLANCHE
XXXIV.

DES
ORNEMENTS
EXTÉ-
RIEURS.

Des Casques.

donnent aux casques , qui servent de timbre aux armoiries ; on voit même celles de Charles VI , de Louis XI & de Philippe Duc de Bourgogne , timbrées d'un casque fermé & de profil ; mais les Hérauts modernes observent trois choses à l'égard des casques , *la matière , la forme & la situation.*

Quant à la matière , ils veulent que ceux des Rois & des Empereurs soient d'or , bordés & damasquinés de même. Ceux des Princes & grands Seigneurs doivent être d'argent , bordés & damasquinés d'or ; enfin ceux des Chevaliers & simples Gentilshommes , ne seront que d'acier poli , ornés d'une broderie d'or.

Pour la forme , ils représentent celui des Souverains ouvert & sans grilles , & les autres grillés de tant de grilles , suivant le rang & la dignité des personnes ; enfin quant à la situation , ils le placent de front , de tiers ou de profil.

Fig. 1 , Le casque des Rois & des Empereurs est tout d'or , brodé & damasquiné , taré de front , la visière entièrement ouverte & sans grilles. Cette façon de casque est le symbole d'une pleine puissance.

Fig. 2 , Les Princes le portent aussi d'or , posé de front , la visière moins ouverte que celle des Rois , & sans grilles.

Fig. 3, Les Ducs, les Maréchaux de France, les grands Officiers, les Seigneurs ritrés, les Chefs de Compagnies Souveraines, le portent d'argent, bordé & damasquiné d'or, taré de front & fermé de onze grilles.

PLANCHE
XXXIV.

DES
ORNEMENS
EXTE-
RIEURS.

Des Casques.

Fig. 4, Les Gentilshommes Chevaliers portent le casque d'argent, bordé d'or, grillé & taré entiers, c'est-à-dire, posé moitié de front.

Fig. 5, Les Gentilshommes d'ancienne race, non Chevaliers, le portent d'acier poli, taré de profil, la visière fermée de grilles.

Fig. 6, Les nouveaux Ennoblis portent un casque d'acier en profil, dont le nasal & l'avantaille sont tant soit peu ouverts.

Au reste, toutes ces différences sont de nouvelle invention. Tous les casques anciens sont fermés & simples, la plupart posés de profil comme nous l'avons remarqué plus haut.

Les Allemands multiplient les casques, pour la distinction des fiefs, parce que le casque étant chez eux la principale marque de noblesse, ils ont voulu marquer, par la multiplication des timbres, les droits de substitution, la diversité des fiefs, & le nombre de voix qu'ils avoient dans les cercles où ils entrent, à raison

PLANCHE
XXXIV.

DES
ORNEMENS
EXTRE-
MIEURS.

Du Bourlet.

de leurs fiefs, & representent autant de personnes qu'ils ont de fiefs de cette nature. Nous rapporterons des exemples de cet usage, en blasonnant les armes de quelques Maisons d'Allemagne.

Le *Bourlet* est un tour de livrée, rempli de bourre & tourné comme une corde, que les anciens Chevaliers portoient dans les tournois, il étoit ordinairement de la couleur des émaux de l'écu, ou des couleurs que les Chevaliers choisissoient.

On appelle autrement ce bourlet que les simples Gentilshommes mettent sur leurs casques, *tresque*, *torque*, ou *tortil*. Voyez les fig. 5 & 6.

Des Lambrequins.

Les *Lambrequins* sont des morceaux d'étoffe découpés, qui descendent du casque, qui coëffent & embrassent l'écu pour lui servir d'ornement. C'étoit l'ancienne couverture des casques, comme la cotte d'armes étoit celle de l'armure, pour garantir de la chaleur, de la pluye & de la poussière, & faire reconnoître les Chevaliers dans la mêlée. Ils servoient aussi à soutenir & à lier les cimiers qui étoient de plumes. Les lambrequins formés de feuillage, entremêlés les uns dans les autres, sont plus nobles que ceux qui sont composés de plumes naturelles. Leur origine vient des anciens chaperons qui servoient autrefois de coëffure.

Quelques-uns veulent que les lambrequins représentent les rubans & les livrées que les Dames prenoient soin d'achemer, c'est-à-dire, d'ajuster au casque, d'où leur est venu le nom d'*achement*.

PLANCHE
XXXIV.

DES
ORNEMENS
EXTÉ-
RIEURS.

Le fond & le gros du corps des lambrequins doivent être de l'émail du champ de l'écu, mais leurs bords doivent être de ses autres émaux.

Des Lambrequins.

Quelques Hérauts ont appelé *Volet* cet habillement du casque, lorsqu'il étoit léger, parce qu'il voletait au gré du vent, & n'étoit attaché qu'avec le tortil ou bourlet, composé de cordons & de rubans entrelacés des couleurs & métaux du Chevalier. D'autres lui ont donné le nom de *Capeline*, quand il étoit fait en maniere de cape. On l'a aussi appelé *Mantelet*, quand il étoit large & court & enveloppoit le casque & l'écu, ce qui lui avoit fait donner aussi le nom de *camail*. Plusieurs anciens monuments nous représentent cet ornement de casque de l'une & l'autre de ces deux manieres, *fig. 7.*

Le *Cimier* est la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu, & qui est au-dessus du casque. L'usage en est de l'antiquité la plus reculée. Hérodote en attribue l'invention aux Cariens, qui les premiers portoient des aigrettes & des plumes sur leurs casques. Les Rois d'E-

PLANCHE
XXXIV.

DES
ORNEMENTS
EXTR-
RIEURS.

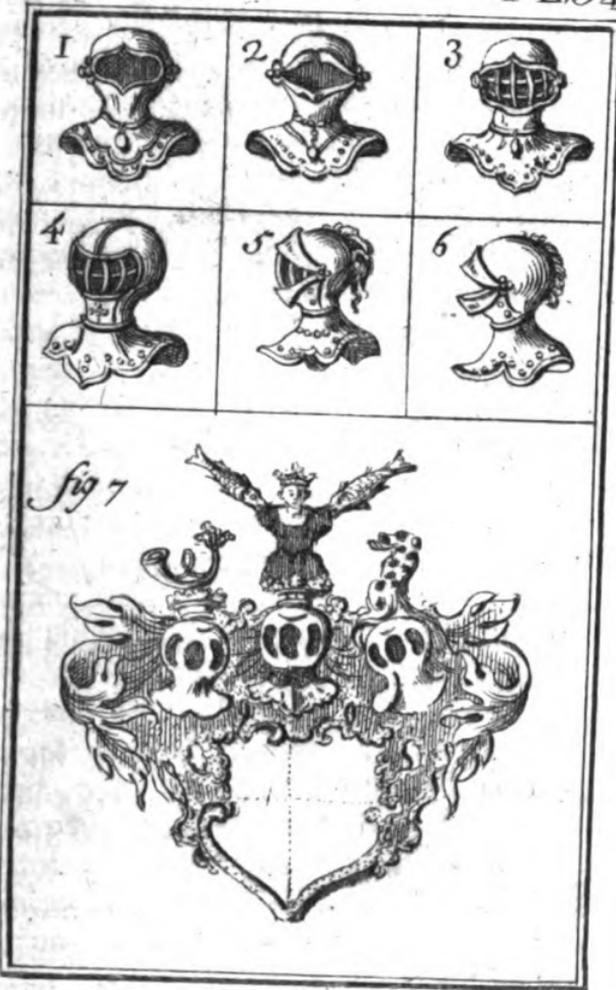
Du Cimier.

gypte portoient pour *cimier* des têtes de lion, de taureau ou de dragon. Pyrrus portoit un grand panache entre deux cornes de bouc. Les anciens guerriers ornoient ainsi leurs casques, pour donner plus de terreur à leurs ennemis, par la vue des dépouilles des animaux qu'ils avoient domptés, ou pour se donner une mine plus formidable, en rehaussant leur taille par cet ajustement.

Les cimiers de plumes sont plus fréquens que les autres, & ils sont faits souvent d'une masse de plumes d'autruche, de héron ou de paon. Ces touffes de plumes, dans les anciens tournois, étoient nommés *plumails* ou *plumarts*, elles se mettoient dans des tuyaux sur de hauts bonnets, comme on en voit dans les armoiries des grandes familles d'Allemagne.

Souvent le cimier représentoit une piece du blason de l'écu, comme un aigle, un lion, une fleur-de-lys, mais jamais de ces pieces que l'on nomme honorables, comme pals, fasces, bandes &c. quelquefois aussi le cimier étoit de fantaisie, sans avoir égard aux pieces des armoiries. On en changeoit même à volonté, parce qu'il ne tenoit lieu dans le blason, que de devise & d'ornement.

Le cimier étoit autrefois en Europe,



une plus grande marque de noblesse que l'armoirie, parce qu'on le portoit aux tournois, où on ne pouvoit être admis sans avoir fait preuve de noblesse. Le Gentilhomme qui avoit assisté deux fois à ces tournois solempnels, étoit suffisamment blasonné & publié, c'est-à-dire, reconnu pour noble, & il portoit deux trompes en cimier sur son casque de tournois: de là viennent tant de cimiers à demi cornets, que plusieurs auteurs ont pris mal à propos pour des prosboscides ou trompes d'éléphant.

PLANCHE
XXXIV.

DES
ORNEMENS
EXTÉ-
RIEURS.

Du Cimier.

En Allemagne, la différence des cimiers distingue les branches d'une même famille & sert de brisure.

Fig. 7, Ecu timbré de trois casques, le premier de front & couronné, ayant pour cimier une femme de carnation, habillée de gueules, couronnée d'or, les bras étendus & élevés, chargés de deux poissons d'argent les têtes affrontées: le second, tiers de profil, aussi couronné, ayant pour cimier un cors ou huchet lié & virolé: le troisième, aussi tiers de profil, affronté avec le second, ayant pour cimier un léopard naissant au naturel. Les trois casques ornés de leurs lambrequins des émaux de l'écu.

L E Ç O N XXXIV.

PLANCHE
XXXV.

MARQUES
DE DIGNITÉS
ET EMPLOIS.

*Dignité's
Ecclesiastiques.*

Cardinaux.

LES dignités ou emplois dont on porte les marques dans les armoiries, sont ecclésiastiques ou séculiers. Nous parlerons d'abord des dignités ecclésiastiques, parmi lesquelles le Pape tient le premier rang. Nous avons dit, dans la leçon précédente, quelles étoient ses marques de dignité. Nous aurons occasion d'en toucher encore quelque chose dans l'article des Souverains de l'Europe.

Les Cardinaux sont des princes ecclésiastiques, qui ont voix active & passive dans le conclave, lors de l'élection du Pape. Ils composent le conseil & le sénat du Souverain Pontife. Le nombre en a été fixée à 70 par le Pape Sixte V, dont six Cardinaux Evêques, cinquante Cardinaux Prêtres & quatorze Cardinaux Diacres.

Dans leur première institution, les Cardinaux n'étoient autre chose que les prêtres principaux, ou les curés des paroisses de Rome; il se regardoient comme au-dessous des Evêques, puisque leur cardinalat vaquoit quand ils étoient élevés à la dignité épiscopale.

Mais dans le XI siècle, la grandeur du Pape

Pape s'étant extrêmement accrue, il voulut avoir un conseil de Cardinaux, plus élevés en dignités que ces anciens Prêtres.

Il est vrai que l'ancien nom est demeuré ; mais ce qu'il exprimoit n'est plus. Il se passa un assez long temps, sans qu'ils prirent le pas sur les Evêques, ou qu'ils s'attribuaissent à eux seuls, à l'exclusion du Clergé de Rome, le droit d'élire le Pape : mais dès qu'une fois ils ont été en possession de ces privilèges, ils ont eu bientôt après le chapeau rouge & la pourpre ; en sorte que, croissant toujours en grandeur, ils se sont enfin élevés au-dessus des Evêques, par la seule dignité du Cardinalat.

Cependant les Evêques, conservant leur prééminence, ont quelquefois pris le pas sur les Cardinaux, dans les assemblées & les cérémonies publiques, en présence même du Pape. Cela se voit dans l'acte de dédicace de l'Eglise de Marmoutier, par le Pape Urbain II, l'an 1090, lorsqu'il vint en France tenir le Concile de Clermont ; car, dans cette cérémonie, Hugues Archevêque de Lyon, tenoit après le Pape, le premier rang, les autres Archevêques & Evêques le suivoient, & après eux venoient les Cardinaux Prêtres & Diacres, qui avoient accompagné le Pape dans ce voyage.

PLANCHE
XXXIV.

MARQUE
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité's
Ecclesiasti-
ques.

Cardinaux.

PLANCHE
XXXIV.

MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité's
Ecclesiasti-
ques.

Cardinaux.

Aujourd'hui les Cardinaux précèdent les Archevêques & les Evêques: ils prétendent même avoir le pas sur les Electeurs de l'Empire, parce qu'ils élisent le Pape; cependant le Doge de Venise ne leur cede pas, ni les Ducs & Pairs de France, ni les Grands d'Espagne, & encore moins les Electeurs, qui ont eu quelques fois des Cardinaux pour Ministres.

Pour marque de leur dignité, ils timbrent leur écuffon d'un chapeau rouge, garni de cordons de soie rouge, entrelacés en lozange, avec cinq rangs de houppes qui augmentent en nombre, & font en tout pour chaque cordon quinze de chaque côté, posées 1, 2, 3, 4 & 5; l'écu accolé par derrière d'une croix en pal: *fig. 2.*

A Rome, nul Cardinal, quoique Prince, ne met de couronne sur ses armoiries: en France ils prennent ordinairement la couronne ducale.

La couleur rouge purpurine est particulière aux Cardinaux, non-seulement à leur habillement de tête, mais à leurs robes, camails & manteaux. Cette couleur leur fut donnée pour les faire ressouvenir que comme Jesus-Christ a répandu son sang précieux, ils sont établis dans l'Eglise militante pour la défendre jusqu'à la porte du leur: ils portent la croix en

pal, pour marquer le crucifiement.

Le Primat est un Archevêque qui est établi au-dessus d'un ou de plusieurs Métropolitains. Il exerce aussi les droits de Primatie sur ses propres Diocésains & sur les Evêchés qui sont ses Suffragans; de sorte qu'il a plusieurs degrés de Jurisdiction qu'il fait exercer par des Officiaux différens, ayant pour la primatie un Officiel primatial, pour juger les appellations qui sont interjetées de l'Official Métropolitain.

PLANCHER
XXXIII.

MARQUE
DE DIGNITÉ
ET EMPLOI

Dignité's
Ecclesiasti-
ques.

Primat.

Dans les pays où l'établissement des grands Patriarches n'a point été reçu, comme en France, c'est le Primat qui en tient lieu, de maniere que la dignité de Primat pour ces provinces est la première dignité dans l'Eglise après celle du Pape. L'Archevêque de Lyon est en possession de la jurisdiction primatiale sur les Métropoles de Tours, de Sens & de Paris, parce qu'il est Primat des provinces Lyonoises.

Il y a sept autres Archevêques en France qui se disent Primats, celui de Sens se dit Primat de Germanie & des Gaules. Les Archevêques de Bourges & de Bordeaux se disent tous deux Patriarches d'Aquitaine. Ceux d'Arles & de Vienne se disputent la primatie de la Gaule Narbonnoise. Ceux de Rouen & de Narbon-

PLANCHE
XXXV.

MARQUES
DE DIGNITÉS
ET EMPLOIS.

Dignité's
Ecclesiasti-
ques.

Primat.

Archevêque

ne, se prétendent aussi Primats dans l'étendue de leurs provinces.

Le Primat, pour marque de sa dignité, timbre ses armoiries d'un chapeau verd orné de cordons entrelacés, garnis de dix houppes de même 1, 2, 3 & 4, ajoutant derrière l'écu une croix double ou Patriarchale; *fig. 3.* Si le Primat étoit Cardinal, il prendroit les ornemens qui conviennent à cette dignité, avec la croix double qui est la marque distinctive de la primatie.

L'Archevêque est un prélat métropolitain, qui est pourvu d'un Archevêché qui a sous lui plusieurs Evêques suffragans.

Le nom d'Archevêque n'a pas toujours été employé dans l'Eglise. S. Athanase, qui vivoit dans le IV^e siècle, est le premier qui le donna à Alexandre son prédécesseur. Au Concile de Calcédoine, tenu en 451, les Grecs donnerent le titre d'Archevêque au Pape S. Leon, ils l'avoient déjà donné aux Evêques des principales villes de l'orient. Chez les Latins, Isidore de Séville est le premier qui en parle, d'où l'on conclut que le titre d'Archevêque n'étoit gueres connu en occident avant Charlemagne.

Par rapport à l'ordre & au caractère, un Archevêque n'est pas plus qu'un Evêque: ils ont l'un & l'autre la même puis-

rance spirituelle, la même dignité pontificale; mais l'Archevêque a les fonctions d'un ministère plus étendu, plus grand, plus privilégié.

C'est à l'Archevêque de confirmer l'élection des Evêques ses Suffragans, c'est à lui qu'appartient le droit de les consacrer, ou de commettre leur consécration à un autre Prélat. L'Archevêque a le droit de convoquer les Conciles provinciaux, après avoir obtenu pour cela la permission du Roi; il'en est le Président & le principal Juge.

Les Archevêques sont seuls en droit de porter le *Pallium*, comme une marque de la plénitude du Sacerdoce, & de la dépendance de leurs Suffragans à leur égard. Ils peuvent porter le manteau violet sur le rocher par toute leur province, y célébrer *in Pontificalibus*, y faire porter leur croix haute, à moins que les Evêques n'ayent privilège au contraire, postérieur au Concile de Vienne, tenu en 1312. Les Bulles de Jubilé doivent être envoyées aux Archevêques; qui les envoient aux Evêques leurs Suffragans.

Pour marque de leur dignité, ils portent une croix simple par derrière l'écu, qui est surmonté d'un chapeau verd, avec les cordons garnis de dix houppes de même, rangés 1, 2, 3 & 4; fig. 4.

Q. iij

PLANCHE
XXXV.

MARQUE
DE DIGNITÉ
ET EMPLOI

Dignité
Ecclesiastiques.

Archevêque

**PLANCHE
XXXV.**

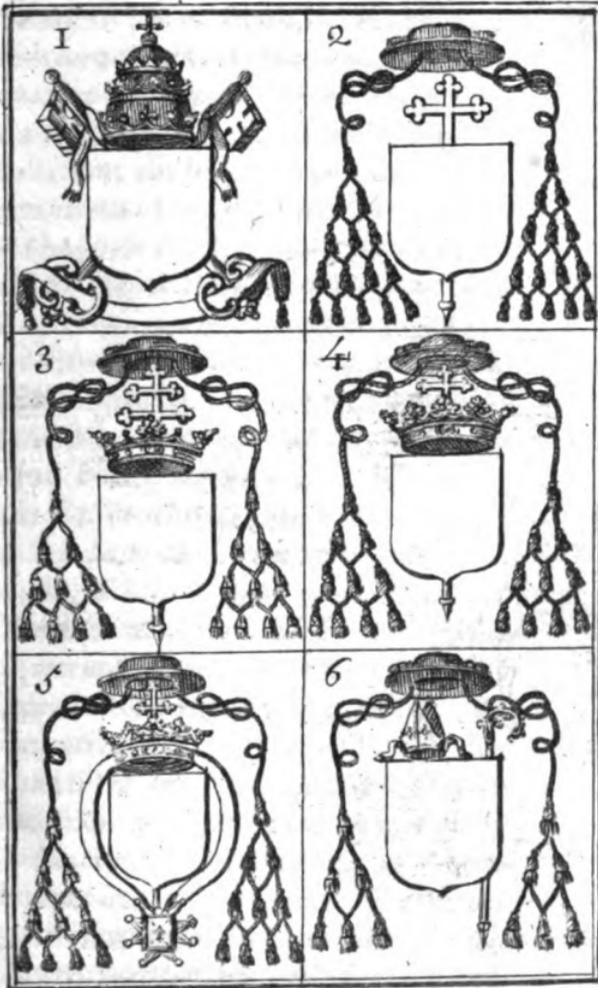
**MARQUE
DE DIGNITÉ
DE FRANCE.**

*Dignité's
Ecclesiasti-
ques.*

**Grand Au-
monier de
France.**

Le Grand Aumônier de France ; c'est ainsi qu'on appelle dans le Royaume le premier Officier ecclésiastique de chez le Roi. Cette dignité que l'on regarde comme office de la Couronne, ne s'accorde plus qu'à des Ecclésiastiques d'une naissance distinguée, revêtus ordinairement de la Pourpre Romaine. Il semble représenter cet ancien Archi-Chapelain ou Chancelier, qui avoit autrefois tant de droits & de pouvoirs dans la Cour de nos Rois.

Le Grand Aumônier dispose du fonds destiné pour les aumônes du Roi, célèbre le service divin dans la chapelle de Sa Majesté ; quand il le juge à propos, on nomme les Prêtres qui doivent officier, les prédicateurs &c. Il est l'Evêque de la Cour, faisant toutes les fonctions de cette dignité, dans quelque Diocèse qu'il se trouve, sans en demander la permission aux Evêques des lieux. Il donnoit autrefois les Provisions des Maladreries de France, & prétendoit qu'il lui appartenoit de gouverner, de visiter, & de réformer les Hopitaux du Royaume, sur-tout quand ils sont gouvernés par des laïques. Les édits de nos Rois, les arrêts du Parlement l'ont maintenant pendant quelque temps dans la possession de ne l'être. Il a l'Intendance de l'Hôpital des Quinze-Vingts de Paris. Il prête serment de fidélité



livré entre les mains du Roi, & est Com-
mandeur né des Ordres de Sa Majesté.

PLANCHE
XXXV.

MARQUE
DE DIGNITÉ
DE BRUNOIS

Dignité
Ecclesiasti-
ques.

Evêques.

PLANCHE
XXXVI.

Prélats Prin-
ces de l'Em-
pire.

sb 23 mo 7
no 1

Pour marque de sa Dignité, il porte
au-dessous de l'écu un livre ouvert de sa-
tin bleu, avec les armes de France brodées
en or & argent sur le plat, l'écu entouré
du bordon bleu avec la croix. Il porte en
oultre le chapeau, les houppes & les autres
marques de son ordre, avec la couronne
de Duc; *fig. 5.*

Les Evêques portent le chapeau de mé-
me couleur que les Archevêques, mais
seulement à trois rangs de houppes, *fig.*
de chaque côté, rangées 1, 2 & 3, l'écu
surmonté de la mitre posée de front à
dextre, & à sénestre, la crosse tournée en
dehors; *fig. 6.*

Les Prélats associés à l'Ordre du Saint
Esprit, portent de plus l'ordre du Saint
Esprit, qui est un cordon bleu & la croix
au bas; *fig. 7.*

Les Evêques ou Archevêques Princes
accroissent l'écu de leurs armes d'une crosse
en pal à dextre & d'une épée, la pointe
haute à sénestre.

Les Archevêques ou Evêques Princes
de l'Empire portent les marques de leur
ordre, comme nous l'avons dit ci-dessus;
mais ils ajoutent de plus l'épée à dextre,
& la crosse à sénestre passées en sautoir
derrière l'écu timbré d'une couronne de

PLANGHE
XXXVI.

MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité's
Ecclesiasti-
ques.

Pairs de
France.

Abbés Régu-
liers.

Abbeſſes.

Abbés Com-
mandataires
Séculiers.

Comtes de
Lyon.

l'Empire, comme celle des Electeurs, es-
touré du manteau fourré d'hermine, &
armorié du blason sur le replis; *fig. 1.*

Les Prélats Pairs de France, portent
aussi le manteau & la couronne de Duc
ou de Comte, suivant la Pairie.

Les Abbés Réguliers timbrent leur
écusson d'une mitre posée de front à dex-
tre, la crosse en pal tournée en dedans,
posée derriere l'écu à fenestre; *fig. 2.*

Les Abbeſſes portent l'écu en lozange,
estouré d'un chapelet, la crosse posée en
pal derriere l'écu. Autrefois elles ne por-
toient point de couronne, aujourd'hui
elles en prennent une convenable à la fa-
mille dont elles sont; *fig. 3.*

Les Abbés Commandataires portent
la mitre & la crosse tournée en dedans, le
tout surmonté d'un chapeau noir avec les
cordons, & trois houppes de chaque côté
de même couleur, rangées 1 & 2; *fig. 4.*

Les Prieurs portent aussi derriere l'écu
le bâton prieural fait comme un bourdon.
Les grands Chantres de Cathédrales pre-
nnent de même une masse ou bâton couron-
né, qui représente le bâton que les grands
Chantres ont coutume de porter à l'Eglise.

Messieurs les Chanoines Comtes de
Lyon, en vertu des Lettres Patentes don-
nées à Versailles au mois de Mars 1745,
registrées en Parlement le 7 Avril suivant,

portent au col un cordon rouge de feu, lizé de bleu céleste, auquel pend une croix à huit pointes, émaillée de blanc, bordée d'or, cantonnée dans chaque angle d'une fleur-de-lys d'or, les pointes de la croix jointes par quatre couronnes de Comte d'or, perlées d'argent; au milieu une médaille de gueules & S. Jean-Baptiste sur une terrasse de sinople, avec cette légende: *Prima Sedes Galliarum*. Sur le revers de la croix est S. Etienne lapidé; avec cette légende: *Ecclesia Comitum Lugduni*. Ils entourèrent l'écu de leurs armes du même cordon, du bas duquel pend la croix que l'on vient de décrire. Ils timbrent d'une couronne de Comte, & pour supports, ils prennent un griffon d'argent à dextère, & un lion d'or à sénestre, qui sont pris des armes du Chapitre: *fig. 5.*

Messieurs les Chanoines de S. Claude, en Franche-Comté, avant la sécularisation du Chapitre, portoient une croix épiscopale, sur laquelle étoit gravée l'image de S. Claude. L'Abbaye ayant été érigée en Evêché, & le Monastere en Chapitre, en 1742, Messieurs les Chanoines conservèrent la même croix jusqu'en 1750, que le Roi jugea à propos de la changer par arrêt de son Conseil, ordonnant qu'à l'avenir la croix seroit d'or, l'image de S. Claude gravée sur

PLANCHE
XXXVI.

MARQUE
DE DIONISIE
ET EMPLOIS.

Dignité
Ecclesiasti-
ques.

Comtes
de Lyon.

Chanoines
de S. Claude.

PLANCHE
XXXVI.

MARQUE
DE DIGNITÉS
ET EMPLOIS.

Dignités
Ecclesiasti-
ques.

Chanoines
de S. Claude.

Chanoines
de S. Victor.

un des côtés, chaque branche égale & longue de demi pouce, une fleur-de-lys dans chacun des angles, les fleurons s'allongeant de chaque côté le long des bras de la croix, autour de laquelle regne un petit cercle d'or: le ruban est noir. Les preuves pour entrer à S. Claude ont toujours été de seize quartiers; c'est-à-dire, qu'il faut établir la noblesse sur la tête du trisayeul paternel & du trisayeul maternel par titres originaux prouvant noblesse, ou par prescription, qui s'établit alors en remontant au-dessus des trisayeuls dont on prouve la noblesse, & une filiation de 100 ans sans lacune, le tout par titres originaux. La preuve de prescription est le seul cas où les qualifications prises dans les contrats de mariage puissent servir.

Par Lettres-Patentes du mois de Mars 1760, le Roi permet aux Prévôt, Dignités & seize Chanoines du Chapitre de l'Eglise insigne, & noble Collégiale de S. Victor de Marseille, de porter une croix d'or émaillée de blanc, à huit pointes terminées par un bouton, cantonnée de quatre fleurs-de-lys, avec un médaillon dans le milieu, représentant d'un côté S. Victor Patron de l'Eglise, à cheval, armé de toutes pièces, percant de sa lance un dragon renversé, avec cette devise à l'entour, *Divi Victoris Massiliensis; &*

de l'autre l'Eglise de S. Victor, avec cette devise, *Monumentis & Nobilitate insignis* : les deux pointes supérieures de la croix, couronnées d'une couronne de Comte, le ruban auquel est suspendue la croix est couleur de feu, moiré sans lizeré ni bande.

Messieurs les Chanoines de S. Victor entourent l'écu de leurs armes d'un cordon où est écrit la devise, *Divi Victoris Massiliensis*, au bas duquel pend une croix telle que nous venons de la décrire, & de plus il la mettent derrière l'écusson comme les Commandeurs Grands-Croix de S. Louis.

Le Prieuré & Chapitre régulier de Neuville-les-Dames en Bresse, ayant été sécularisé en 1755, en vertu d'une Bulle de N. S. P. le Pape, datée du 7^e. des kalendes d'Avril de l'an 1751, les Dames Chanoinesses, au lieu d'une croix d'or qu'elles portoient auparavant, en prirent une semblable à celle de MM. les Comtes de Lyon, dans le milieu de laquelle est représentée d'un côté l'image de la Sainte Vierge, & de l'autre celle de Sainte Catherine, patronne du Chapitre. Le ruban est bleu céleste, lizeré de couleur de feu, & se porte en écharpe.

Le Chapitre de Neuville est composé d'une Doyenne, d'une Chantre, d'une Secrétaire, de vingt Chanoinesses prébendées, & de plusieurs autres non prébendées.

PLANCHE
XXXVI.

MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS :

Dignité's
Ecclesiastiques.

Chanoines
de S. Victor

Chapitre de
Neuville-les-
Dames.

PLANCHE XXXVI.
MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.
Dignité's Ecclesiastiques.

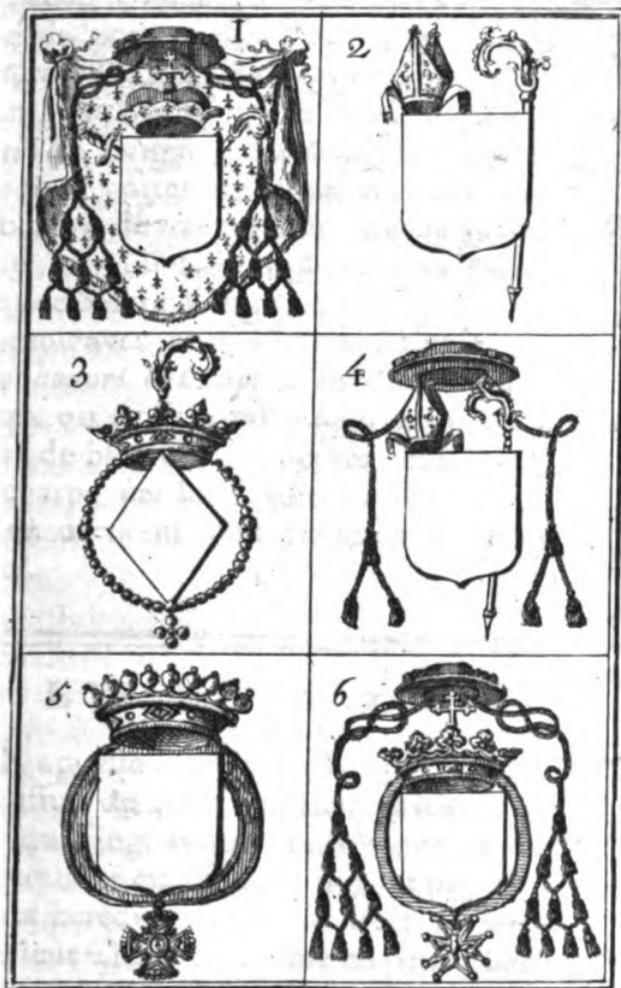
Une Demoiselle ne peut être admise dans le Chapitre, même en qualité de Chanoinesse d'honneur, sans faire preuve de noblesse de nom & d'armes, de cinq générations du côté paternel, sans compter la présentée, & du côté maternel, il faudra prouver que la mere de la présentée est Demoiselle.

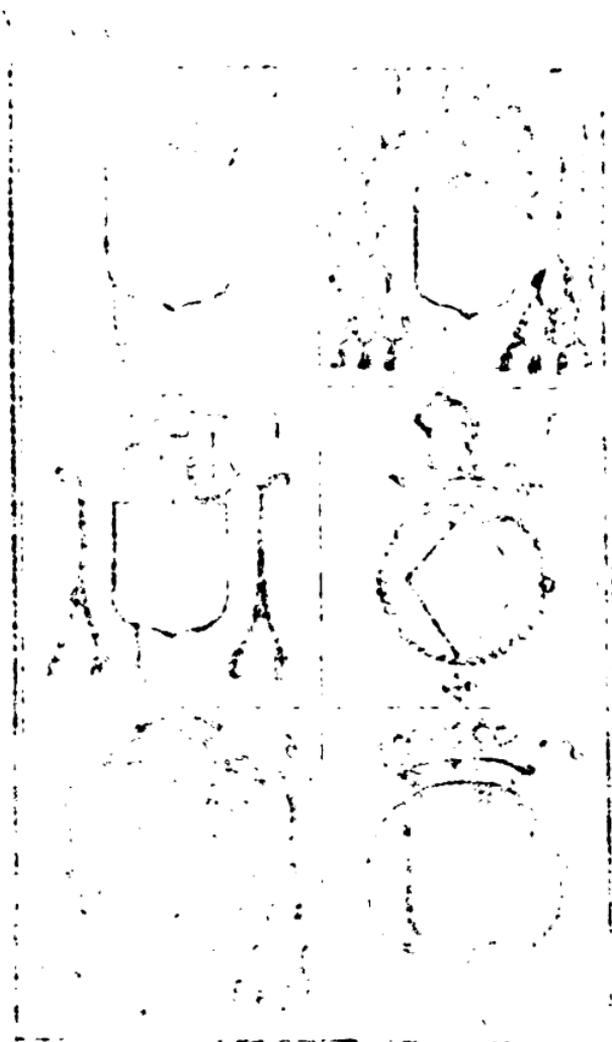
Chapitre de Neuville-les-Dames.

Les preuves doivent être examinées & vérifiées par deux Chanoines-Comtes de Lyon, & les places de Chanoinesse sont à la nomination de Monseigneur l'Archevêque de Lyon, qui en expédie un brevet à la Demoiselle, dont les preuves ont été agréées par le Chapitre de Neuville.

Chapitre d'Alix.

En 1755, le Roi, par Lettres-Patentes du mois de Janvier, accorda aux Dames Chanoinesse d'Alix, dans le Diocèse de Lyon, la permission de porter une croix d'or à huit pointes, cantonnée de quatre fleurs-de-lys, émaillée de blanc, bordée d'or, une medaille au milieu, chargée d'un S. Denis décapité, portant une robe de pourpre, un surplis blanc, une étole de pourpre sur un fond rouge, avec cette légende, *Auspice Galliarum Patrono*: sur le revers est une Vierge tenant l'Enfant Jésus, émaillée en bleu, sur une terrasse de sinople, entourée d'une légende, *Nobilis insignia voti*. La croix surmontée d'une couronne de Comte, suspendue à





un ruban couleur de feu. Les Chanoinesses le portent en écharpe, & elles en entourent l'écu de leurs armes.

PLANCHE
XXXVI.

En 1757, le Chapitre Noble de Sainte Marie de Leigneu obtint du Roi la permission de porter une croix d'or émaillée de blanc, de même forme que la précédente, au milieu de laquelle on voit d'un côté une Sainte Vierge, & de l'autre un S. Benoît avec cette légende: *Louis XV en a honoré le Chapitre en l'an 1757.*

MARQUIS
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité's
Ecclesiastiques.

Chapitre de
Leigneu.

Cette croix est suspendue à un ruban blanc lizeré de bleu des deux côtés, & se porte en écharpe par les Dames Chanoinesses, qui en décorent aussi l'écusson de leurs armes.

LEÇON XXXV.

ON appelle *Princes du Sang*, ceux qui sont issus de race Royale, parce qu'ils sont du sang auquel la Royauté & la Souveraineté est affectée, non simplement à droit héréditaire, mais à droit de Sang & de leur Chef, & comme un patrimoine substitué à toute la Famille Royale.

PLANCHE
XXXVII.

Dignité's
Se'culieres.

Princes
du Sang.

Les Princes du Sang constituent un corps à part, & un ordre de dignité suprême qui surpasse de beaucoup toutes les autres dignités du Royaume. Ils pré-

**PLANCHE
XXXVII.**

**MARQUIS
DE DIGNITES
SEMPLOIS.**

*Dignite's
Seculieres.*

Princes
du Sang.

cèdent par-tout les Ducs & Pairs & les Grands, lors même qu'ils n'ont pas de Pairies : & entr'eux ils ont rang selon leur proximité à la Couronne. Ils portent le nom de l'apanage de leur pere, mais jamais *le nom de France*, réservé au seuls fils ou petit fils du Roi : ils brisent les armes de France de différentes manieres, pour marquer les différentes branches. La qualité de Prince du Sang donne rang & préférence à ceux qui la possèdent, mais elle n'emporte point juridiction, à moins qu'elle ne soit jointe à d'autres charges. Ce fut Charles de Bourbon, qui en 1583, débattit le premier la préférence contre le Cardinal de Guise, & l'emporta.

Tous les Princes du Sang sont Conseillers-nés du Conseil privé du Roi, & même de son Parlement, sans qu'ils soient tenus d'en faire serment, ainsi que les Pairs : il est vrai que sans serment ils ne peuvent assister qu'aux audiences du Parlement. Toutes les prérogatives des Pairs, sans exception, leur appartiennent. Ils sont exemts de tous péages, & même de rien payer pour les Sceaux du Roi. Ils assistent & opinent au procès & jugement des Princes, & des Pairs. Ils doivent être exceptés de tous cartels & défis, & il leur est défendu, par une Ordonnance du Roi S. Louis, de combattre aux joutes &

tournois , tant la conservation des Princes du Sang , a été jugée nécessaire pour le bien & la tranquillité du Royaume.

PLANCHE
XXXVI

Les Princes du Sang forment trois branches , outre la Maison Royale.

MARQUE
DE DIGNITÉ
ROYALE

Celle d'Orleans , qui porte de France brisé d'un lambel à trois pendants d'argent

Dignité's
Seculieres.

Celle de Bourbon-Condé , qui porte de France au bâton peri en bande de gueules.

Princes
du Sang.

Celle de Bourbon-Conti , sortie de celle de Condé , & qui porte de Bourbon-Condé , brisé d'une bordure de gueules , l'écu de leurs armes entouré des colliers des Ordres du Roi , timbré d'une couronne de Prince du Sang : *fig. 2.*

Sous la premiere race de nos Rois , les Maires du Palais s'emparerent du Commandement des Armées , quoique leur charge ne fût d'abord qu'un office de la Cour , non-militaire.

Sénéchaux.

Quand ils n'y étoient pas , c'étoit quelque Duc ou quelque Comte qui commandoit. Sous la seconde Race , lorsque nos Rois ne conduisoient pas leurs Armées en personne , ils choisissoient pour leurs Lieutenants-Généraux , quelques-uns de leurs vassaux les plus distingués par leur noblesse , par leur rang , par leurs richesses & par leur expérience dans la guerre

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITÉS
ET EMPLOIS.

Dignité's
Se'culieres.

Sénéchaux.

re. Ce choix fut arbitraire jusqu'à ce que le commandement fût attaché à certaines charges ou dignités.

Les Sénéchaux de France sont les plus anciens Officiers, & les plus considérables de ceux qui ont servi sous la seconde Race, & dans le commencement de la troisième. L'office de grand Sénéchal étoit établi long-temps auparavant, & même sous la première Race; mais il étoit alors subordonné aux Maires du Palais, ensuite aux Ducs & Princes des François. Ces deux grandes dignités éteintes, celle de Sénéchal devint la première & la plus considérable du Royaume. Ses fonctions ne furent plus bornées, comme auparavant, au gouvernement intérieur de la maison des Rois, ils réunirent encore le commandement des armées, & l'administration de la justice. Ils eurent le premier rang à la Cour, & quand nos Rois firent signer leurs chartres par les grands Officiers, le Sénéchal signa toujours le premier.

Cet office avoit des fonctions tout à fait semblables à celle du Grand-Maître de la Maison, & en particulier la fonction de servir le Roi dans les festins de cérémonie, & c'est par cette raison qu'on lui donne le titre de *Dapifer*, c'est-à-dire, qui sert le Prince à table; mais il fut dans la suite infiniment relevé par le commandement

lement des Armées, & par des prérogatives semblables à celles qui furent depuis attribuées à la charge de Connétable : de sorte qu'il paroît que le Connétable & le Grand-Maître partagerent les fonctions du Grand-Sénéchal quand cette dignité fut éteinte. Le dernier qui fut pourvu de cet Office fut Thibaut, dit le bon, Comte de Blois & de Chartres, sous Louis VII : il mourut en 1191.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité
Se'culieres.
Sénéchaux.

Toutes les Chartres données par nos Rois jusqu'en 1262, font mention qu'il n'y avoit point de Grand-Sénéchal, *Dapifero nullo; Dapiferatu vacante*; comme si cette charge n'eût pas encore été éteinte, mais seulement vacante. Quoiqu'il en soit, nos Rois ne nommerent plus à cette dignité suprême. Le Connétable lui succéda pour le fait de la guerre, & le Grand-Maître de la Maison du Roi, dans les fonctions qui regardoient l'intérieur du Palais.

Les Comtes d'Anjou de la première race, se prétendoient Grands-Sénéchaux héréditaires. Cette prétention leur fut confirmée par le Roi Louis le Gros. Guillaume de Garlande, qui avoit été nommé Sénéchal, fit hommage au Comte d'Anjou de cette charge, & se reconnut son Lieutenant.

Le seul nom de Connétable, en latin *Connétable.*

R

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITÉS
ET EMPLOIS.

Dignité's
S^eculiers.
Connétable.

Comes stabuli, suffit pour faire comprendre que, dans l'origine, cet office n'étoit pas militaire, comme il l'est devenu depuis. Il avoit assez de ressemblance avec celui du Grand-Ecuyer, qui a l'intendance sur les écuries du Roi.

Mais, après l'extinction de la charge de Sénéchal, celle de Connétable devint la première dans les Armées & dans l'Etat, avec les plus insignes prérogatives.

Le Connétable étoit, après le Roi, chef souverain des Armées de France, & tenoit ailleurs rang immédiatement après les Princes du Sang, ensuite desquels il avoit aussi séance au Parlement. On dit que le premier qui éleva cette charge jusques à commander souverainement tous les gens de guerre, sans excepter les Princes du Sang, fut Matthieu, second du nom, Baron de Montmorenci. C'est lui qui le premier porta à côté de ses armes, pour marques de sa dignité, deux épées nues la pointe haute, soutenue chacune d'un dextrochere armé de gantelets, mouvant d'un nuage. Depuis ce temps, le Connétable a eu droit de marcher le premier devant le Roi, à main droite, tenant l'épée nue dans toutes les cérémonies publiques, & d'être assis à côté & à la droite de Sa Majesté, lorsqu'elle tenoit son Lit de Justice, ou les États généraux.

Il avoit droit de prendre une journée de solde de tous les gens de guerre détenus au gages du Roi dès le premier payement, & généralement de tous ceux qui étoient payés par les Trésoriers de Guerre, excepté les Princes du Sang; & les Officiers & Soldats de Marine.

**PLANCHE
XXXVII.**

**MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.**

*Dignités
Se'culieres.*

Connétable.

Le Connétable avoit le commandement de l'armée, même lorsque le Roi y étoit présent. Il choisissoit tel poste qu'il jugeoit à propos. Il le prenoit toujours à l'avant-garde ou dans la première ligne dans les batailles, & à l'arrière-garde dans les retraites.

Charles VI ayant proposé au Connétable de Clifson de rester auprès de sa personne à la bataille de Rosebeque, ce Seigneur s'en excusa, en disant au Roi, qu'il ne pouvoit pas faire ce tort aux Gens d'Armes qui devoient l'accompagner dans la bataille, & à l'avant-garde qu'il devoit commander.

Une des raisons du mécontentement du Connétable de Bourbon, sous François I, fut que dans la marche de l'armée en Flandres, contre celle de Charles V; le Roi voulut que l'avant-garde fut commandée par le Maréchal de Châtillon.

La dignité de Connétable donnoit un si grand relief à celui qui la possédoit, qu'un attentat commis contre sa personne

Rij

étoit censé être un crime de Leze-Ma-
 jesté, comme il paroît par le jugement
 PLANCHE rendu contre Pierre de Craon en 1392,
 XXXVII. pour avoir attenté à la personne d'Olivier
 de Cliflon. Ce Seigneur & ses complices
 furent condamnés comme criminels de
 Leze-Majesté.

MARQUES
 DE DIGNITÉ
 ET EMPLOIS.

Dignité's
Se'culieres.
 Connétable.

Le Connétable assistoit, avec les Pairs
 du Royaume, aux jugemens où il s'agis-
 soit de juger un Pair. Ce privilège lui fut
 confirmé l'an 1324, sous le regne de
 Charles IV, au sujet d'un procès entre la
 Comtesse de Flandre Pair du Royaume,
 & Jean de Neelle.

Cette éminente dignité fut toujours
 possédée par des Seigneurs de la plus hau-
 te naissance & très-riches. L'histoire re-
 marque, comme une chose singulière,
 qu'elle eût été donnée par le Roi Charles V,
 à Bertrand du Guesclin, qui n'étoit que
 simple Gentilhomme. Du Guesclin se dé-
 fendit long-temps de l'accepter, entre au-
 tres excuses, il représentoit au Roi *qu'il*
étoit venu de pauvre noblesse, & pour ce
 n'oseroit bonnement commander pour le
 fait & exercice de l'office, aux Princes du
 Sang, ayant charge de gens d'armes,
 ainsi ne s'en pourroit acquiter; & s'il le
 vouloit entreprendre, seroit chargé d'en-
 vie: à quoi le Roi répondit, qu'il n'avoit
 frere, neveu, ne cousin, ne autre son su-

jet qui ne lui obéit. La chose arriva comme le Roi l'avoit prévue: jamais Connétable n'exerça cette charge avec plus d'autorité & de satisfaction, tant la réputation de valeur & de droiture avoit rendu du Guesclin respectable.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUIS
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

*Dignité's
se'culières.*

Connétable

Le Connétable recevoit l'investiture de sa charge par l'épée royale que le Roi lui mettoit en main. Il faisoit hommage & prêtoit serment entre les mains du Roi.

Cet Officier avoit une Jurisdiction dont le siège étoit à la Table de Marbre. Cette Jurisdiction, depuis la suppression du Connétable, est encore exercée par les Maréchaux de France; le Doyen des Maréchaux y préside.

Cette charge fut supprimée, après la mort du Connétable de Lesdiguières, par le Roi Louis XIII en 1627. Les motifs qu'il apporte de cette suppression, sont les gros appointemens qu'il falloit donner à cet Officier, & la trop grande puissance que les Connétables s'étoient attribuée au préjudice de l'Autorité Royale.

La marque du Connétable, dans les armoiries, étoit deux épées nues de chaque côté de l'écu, la pointe haute, soutenues par un dextrochere armé de gantelets, mouvant d'un nuage.

Le Chancelier de France est le chef

Chancelier
de France.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUIS
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité's
Se'culieres.
Chancelier'
de France.

de la Justice & de tous les Conseils du Roi. Il est le premier Président né du Grand Conseil: il peut aussi, quand il le juge à propos, venir présider dans tous les Parlements & autres Cours.

Il est la *bouche du Roi* & l'interprète de ses volontés: c'est lui qui les expose dans toutes les occasions où il s'agit de l'administration de la Justice. Lorsque le Roi vient tenir son Lit de Justice au Parlement, le Chancelier est au-dessous de lui, dans une chaise à bras couverte de l'extrémité du tapis qui est au pieds du Roi: c'est lui qui recueille les suffrages, & qui prononce: il ne peut être récusé.

Sa principale fonction est de veiller à tout ce qui concerne l'administration de la Justice dans tout le Royaume, d'en rendre compte au Roi, de prévenir les abus qui pourroient s'y introduire, & de réformer ceux qui s'y seroient glissés. C'est encore une de ses fonctions de dresser, conformément aux intentions du Roi, les Ordonnances, Edits, Déclarations & Lettres-Patentes qui ont rapport à la Justice. C'est à lui que l'on s'adresse pour obtenir l'agrément de tous les Offices de Judicature. La foi & hommage des fiefs de dignité, mouvans immédiatement du Roi, à cause de sa Couronne peut être faite entre les mains du Chancelier. Il ne

seroit pas aisé de détailler, dans un ouvrage tel que celui-ci, toutes les fonctions, droits & prérogatives de cette éminente dignité: il suffit d'avoir indiqué les plus considérables.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITÉS
ET EMPLOIS.

L'Office de Chancelier revient à peu près à celui qu'on appelloit *Questeur du Sacré Palais* chez les Romains. On lui a donné différens noms dans les différens temps. Sous la première race, la plupart de ceux qui exerçoient la fonction de Chancelier, sont nommés *Réferendaires*. Sous la seconde race, on les appella *Archi-Chanceliers*, *Grands* ou *Souverains Chanceliers*, *Archi-Notaires*, parce qu'ils étoient préposés au-dessus de tous les *Notaires* ou *Secretaires* du Roi. On leur donna aussi quelquefois le nom d'*Apocristaires*, qui signifie celui qui rend les réponses d'un autre.

Dignité's
Seculieres.

Chancelier
de France.

Sous la troisième race, & sur-tout depuis Baudouin premier, qui fut Chancelier de France sous le Roi Robert, il paroît que ceux qui firent cette fonction, ne prirent plus d'autre titre que celui de *Chancelier de France*, & que depuis ce temps ce titre leur fut réservé à l'exclusion des *Secretaires du Roi*, ou *Greffiers subalternes*, qui prenoient auparavant le nom de *Chanceliers*.

Le Chancelier fut d'abord nommé par

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité's
Se'culieres.

Chancelier
de France.

le Roi seul: dans la suite il fut élu en Parlement par voie de scrutin, en présence du Roi. Guillaume de Dormans fut le premier élu de cette manière. Louis XI changea cet ordre, & depuis ce temps c'est le Roi seul qui nomme le Chancelier. Le Parlement n'a aucune Jurisdiction sur lui.

Cet Office n'est point héréditaire, mais à vie seulement. Le Chancelier est reçu sans informations de vie & mœurs. Ses provisions sont présentées par un Avocat dans toutes les Cours Souveraines, l'Audience tenante, y sont lues, publiées & enregistrées sur les conclusions des Gens du Roi. Le Chancelier est qualifié de *Chevalier* & de *Monseigneur*.

Dès le temps de Henri I, on voit que le Chancelier signoit les Chartres de nos Rois avec les grands Officiers de la Couronne. Il assistoit avec eux aux procès & jugemens des Pairs. Au Sacre du Roi, c'est lui qui appelle les Pairs chacun en leur rang.

Le Chancelier n'étoit précédé que par le Connétable: depuis la suppression de cette dignité, l'office de Chancelier est présentement le premier de la Couronne. Celui qui en est revêtu a rang, séance & voix délibérative après les Princes du Sang.

Autrefois le Chancelier venoit souvent
 siéger au Parlement. Le Cardinal de ^{PLANCHE}
 Dormans, Arnaud de Corbie & Pierre ^{XXXVII.}
 de Morvillers, firent les ouvertures du ^{MARQUES}
 Parlement, & reçurent les sermens des ^{DE DIGNITES}
 Avocats & Procureurs. M. le Chancelier ^{ET EMPLOIS.}
 de Voisin prit séance au Parlement le ^{Dignité's}
 14 Mars 1715, il étoit à la petite Au- ^{Se'culieres.}
 dience en robe violette, & vint à la gran-
 de Audience en robe de velours rouge,
 doublée de satin. On plaida devant lui
 un appel comme d'abus, & il prononça
 l'Arrêt. ^{Chancelier}
 de France.

Quoique le Chancelier ne soit établi
 que pour le fait de la Justice, on en a vu
 plusieurs qui étoient en même temps de
 grands Capitaines, & qui commandoient
 dans les armées. Tel fut Pierre Flotte,
 qui fut tué à la bataille de Courtrai les
 armes à la main le 11 Juillet 1302. M. le
 Chancelier Segulier fut envoyé à Rouen
 en 1639, à l'occasion d'une sédition; il
 commandoit les armées & on prenoit le
 mot de lui.

Il a droit d'avoir chez lui des tapisse-
 ries semées de fleurs-de-lys avec les armes
 de France, & les marques de sa dignité.
 Sur ses armes il porte un mortier de toile
 d'or, rebrassé d'hermine, posé sur une
 couronne ducal ou sans couronne, pour
 cimier une figure représentant la France,

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignité's
S^eculieres.

tenant le sceptre de la main droite, & les grands sceaux du Royaume de la gauche: derriere l'écu, deux grandes masses d'argent doré passées en sautoir, avec le manteau rouge orné de rayons d'or vers le haut, & fourré d'hermine. Il est dispensé de faire ou de rendre aucune visite. Il termine ses lettres missives par son nom seulement, sans mettre au bas *Voire &c.*

LEÇON XXXVI.

Pairs de
France.

LA Pairie est la premiere dignité de l'Etat. Les Pairs sont les Grands du Royaume, & les premiers Officiers de la Couronne. Ce sont eux qui composent la Cour du Roi, que par cette raison, l'on appelle aussi *la Cour des Pairs*.

L'origine des *Pairs* en général est beaucoup plus ancienne que celle de la Pairie, laquelle n'a commencé d'être réelle de nom & d'effet, que quand les principaux fiefs de la Couronne commencerent à devenir héréditaires.

Sous la premiere & seconde race de nos Rois, on entendoit par le mot *Pairs*, des personnes de condition égale. Dans le X^e. siecle les vassaux d'un même Seigneur s'appelloient pairs, non qu'ils fussent pairs ou égaux à leurs Seigneurs,

mais parce qu'ils étoient égaux entr'eux. =====

C'étoit un usage constant parmi les Francs PLANCHE XXXVII.
de ne pouvoir être jugé que par ses pairs.

Ce droit appartenoit à tout citoyen libre; MARQUES DE DIGNITES ET EMPLOIS.
mais plus particulièrement aux Grands

de l'Etat, dont le sort faisoit toujours une Dignite's se'culieres.
de ces causes majeures que les Rois ne pouvoient juger que dans les assemblées des Parlements. De-là vient qu'aujourd'hui, dans les affaires criminelles des Pairs, il est encore d'usage au Parlement d'inviter le Roi d'y venir prendre place. Pairs de France.

La Pairie a eu différens états. Au commencement de la Monarchie, on ne connoissoit que les distinctions personnelles. Le service militaire étant la seule profession des Francs, les dignités, les titres acquis par les armes, étoient les seules distinctions qui pussent déterminer entr'eux l'égalité ou la supériorité. Le choix des Juges pairs, ou égaux en dignité, ne pouvoit être pris que sur le titre personnel ou le grade de l'accusé. Tel fut d'abord le premier état de la Pairie, que l'on peut appeller aussi son premier âge.

L'établissement des fiefs, en introduisant une nouvelle forme dans le gouvernement, laissa subsister le même esprit. La valeur militaire fut toujours la base du système politique. Les titres militaires furent attachés à la possession d'un fief

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

*Dignite's
Seculieres.*

Pairs de
France.

qui donnoit droit d'exercer la justice avec ses pairs ou pareils, dans les assises du fief dominant, & chacun devoit être jugé par les Seigneurs du même ordre..

Tout fief avoit ses pairies, c'est-à-dire, d'autres fiefs mouvants de lui, & les possesseurs de ces fiefs, égaux entr'eux, composoient la cour du Seigneur suzerain ou dominant. Il falloit quatre Pairs pour rendre un jugement, si le Seigneur en avoit moins, il en empruntoit de son suzerain.

Le Vicomte de Thouars avoit ses pairs, comme on le voit dans un jugement rendu en 929, pour l'Eglise de S. Martin de Tours. Le Comte de Champagne comptoit sept pairs dans sa cour; celui de Vermandois six: le Comte de Ponthieu avoit aussi les siens, & il en étoit de même dans chaque Seigneurie principale. Cette police des grands fiefs forme le second état, ou le second âge de la pairie qui devint ensuite réelle, c'est-à-dire, que le titre de Pair fut attaché à la possession d'un fief de même valeur & de même rang que celui des autres vassaux.

Enfin le troisieme âge de la pairie est celui où les *Pairs de France* commencerent à être distingués des autres Barons, & où le titre de *Pair du Roi* cessa d'être commun à tous les vassaux immédiats de la Couronne, mais fut réservé à ceux qui

possédoient une terre à laquelle étoit attaché le droit de pairie. Le premier acte où l'on voit la distinction des Pairs d'avec les autres Barons du Royaume, est une certification d'Arrêt fait à Melun en 1216. Les Pairs nommés sont l'Archevêque de Rheims, les Evêques de Langres, de Châlons, de Beauvais, de Noyon, & Eudes Duc de Bourgogne. Ensuite sont nommés plusieurs autres Evêques & Barons.

**PLANCHE
XXXVII.**

**MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.**

*Dignité's
Seculieres.*

**Pairs de
France.**

L'institution des douze Pairs de France par Charlemagne, est une fable qui ne mérite pas d'être réfutée. Tout ce que l'on peut dire de plus certain sur l'origine des anciennes pairies, c'est que, sous le règne de Charles III dit le simple, le Royaume fut distribué en sept grandes provinces ou Seigneuries, & plusieurs Comtés dépendans de ces grandes Seigneuries. Les provinces furent données aux Maisons les plus puissantes de l'Etat & formerent sept grandes pairies mouvantes de la Couronne, & qui étoient le Duché de France, qui faisoit le domaine de Hugues Capet, & qui, par conséquent, fut réuni à la couronne, par l'avènement de ce Prince au Trône François.

Le nombre des pairies fut réduit à six, savoir, les trois Duchés de Bourgogne, de Normandie, de Guienne, & les trois Com-

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITES
ET EMPLOIS.

Dignite's
Se'culieres.

Pairs de
France.

rés de Champagne, de Flandre & de Toulouse.

On ne peut pas fixer également l'origine des Pairies Ecclésiastiques. Ce qu'il y a de vrai, c'est qu'on les voit paroître au Sacre de Philippe-Auguste, le 1 Novembre 1179, & ce fut Louis VII qui engagea le Duc de Bourgogne à unir le Comté de Langres à l'Evêché, afin que l'Evêque relevât immédiatement du Roi & qu'il pût être Pair de France, voulant rendre plus mémorable le Sacre de son fils Philippe, par la convocation & la présence des douze Pairs. Du temps de Louis VII, il n'y avoit que onze Pairs de France, parce qu'il n'y avoit alors, dans le domaine de nos Rois, que six grands vassaux laïques & cinq Evêques aussi vassaux immédiats de la Couronne, à cause de leurs Baronies. Le Roi ajouta l'Evêque de Langres pour remplir le nombre de douze, & remplacer en quelque sorte le Duché-pairie de France qui n'existoit plus depuis la réunion qui en avoit été faite à la Couronne.

Les six pairies laïques sont insensiblement tombées dans le domaine du Roi. La Normandie fut confisquée sur Jean Sans-terre par Philippe-Auguste, ensuite usurpée par les Anglois sous Charles VI, & reconquise par Charles VII.

La Guienne fut aussi confisquée sur le même & dans le même temps en 1202 ; mais il ne fut pas entièrement dépouillé. Le Roi S. Louis rendit à Henri I, Roi d'Angleterre, fils & successeur de Jean, tous les grands fiefs de Guienne soumis par Philippe-Auguste, à condition de l'hommage. Henri de son côté renonça à toutes ses prétentions sur la Normandie, l'Anjou & la Touraine. Ses successeurs ont possédé le Duché de Guienne jusqu'au temps de Charles VII, qui chassa les Anglois du Royaume, & réunit cette grande province à sa Couronne en 1453. Le Comté de Toulouse fut aussi réuni sous S. Louis en 1270, par le décès d'Alphonse son frere sans enfants. Le Comté de Champagne revint au Roi en 1284, par le mariage de Philippe le Bel avec Jeanne Reine de Navarre & Comtesse de Champagne. Enfin Charles le Hardi Duc de Bourgogne, ayant été tué à la bataille devant Nancy le 5 Janvier 1477, Louis XI réunit ce Duché à la Couronne. Une partie de la Flandre ayant été conquise a aussi été réunie ; de maniere qu'aujourd'hui les six Pairies Ecclésiastiques sont sans contredit les plus anciennes.

Dans ces premiers temps, les Pairs n'avoient point de lettres d'érection de leur terre en Pairie, soit parce que les uns se

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNITE,
ET EMPLOIS.

*Dignité's
Seculieres.*

Pairs de
France.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNI
TE'S &c.

Dignité's
Se'culieres.

Pairs de
France.

firent Pairs eux-mêmes, soit parce qu'on observoit alors peu de formalités dans la concession des titres & des dignités ; mais la plupart des anciennes Pairies laïques ayant été réunies à la Couronne, on en créa de nouvelles par Lettres-Patentes.

Les premières lettres d'érection en pairie que l'on trouve, sont celles qui furent données à Philippe le Hardi, chef de la seconde Maison Royale de Bourgogne, en 1364. Le Roi Jean son pere le créa Pair de ce Duché, qu'il venoit d'acquérir par la mort de Philippe de Rourre, dernier Duc de la premiere Branche Royale de Bourgogne, décédé en 1361.

Ces nouvelles érections de pairies, ne furent d'abord faites qu'en faveur des Princes du Sang. Les deux premières furent le Comté d'Artois & le Duché de Bretagne, auxquels Philippe le Bel attribua le titre de pairie en 1297, en faveur de Robert d'Artois & de Jean Duc de Bretagne, tous deux Princes du Sang de France.

On érigea dans la suite, plusieurs autres pairies en faveur d'autres Princes du Sang, & notamment le Duché de Normandie qui fut rétabli en 1351, par le Roi Jean en faveur de Charles son fils premier Dauphin, & qui fut Roi sous le nom de Charles V.

On

- On érigea de même successivement pour divers Princes de la Maison Royale le Duché d'Alençon en 1268, de Bourbon, en 1308, d'Orléans en 1345, celui de Normandie qui fut encore rétabli en 1355. Il y en eut encore d'autres dans la suite. Les Princes du Sang ne jouissoient point alors, comme à présent, du titre & des prérogatives de la Pairie, à moins qu'ils ne possédassent quelques terres érigées en Pairies.

Long-temps après les nouvelles créations de Pairies faites pour les Princes du Sang, on en fit aussi en faveur des Princes étrangers. Le premier qui obtint cette grâce fut le Duc de Nevers en 1549. Les Princes de la maison de Lorraine, de celle d'Armagnac, obtinrent aussi cet honneur. Enfin on en créa pour d'autres Seigneurs qui n'étoient ni Princes du Sang, ni Princes étrangers. La première érection de cette sorte fut, selon quelques-uns, celle de la Baronie de Montmorenci en 1551.

Depuis ce temps les érections de Duchés-Pairies, en faveur des simples Seigneurs, ont été multipliées à mesure que nos Rois ont voulu illustrer quelques-uns des Seigneurs de leur Cour.

Présentement les Pairs de France sont 10. Les Princes du Sang, lesquels sont Pairs nés lorsqu'ils succèdent. Page de 20

PLANCHE
XXXVII

MARQUIS
DE DIGNI-
TÉ'S &C.

Dignité's
Seculieres.

Pairs
de France.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

Dignité's
Se'culieres.

Pairs
de France.

ans, qui est le temps de la majorité féo-
dale. 2^o. Les Princes légitimes qui sont
aussi Pairs nés. 3^o. Les Pairs Ecclésiasti-
ques qui sont au nombre de sept; savoir,
les six anciens Pairs qui sont aujourd'hui
les premiers & qui précèdent tous ceux
qui ne sont pas Pairs-nés, & l'Archevêque
de Paris Duc de S. Cloud; mais le rang
de cette Pairie se regle par celui de son
élection qui n'est que de 1690. 4^o. Les
Ducs & Pairs laïques: ces Pairs, suivant
la date de leur élection & l'ordre de leur
séance au Parlement, sont:

Le Duc d'Uzez, en 1572. Il porte écar-
telé, au 1^{er}. & 4^{eme}. fascé d'or & de si-
nople de 6 pièces, qui est Crussol, parti
d'or à trois chevrons de sable, qui est
Levi: au 2^{eme}. & 3^{eme}. contre-écartelé,
au premier & dernier, d'azur à trois étoi-
les d'or posées en pal, qui est Gourdon-
Genouillac, au 2 & 3, de gueules à trois
bandes d'or, qui en Galiot; sur le tour,
d'or à trois bandes de gueules, qui est Uzez.

Le Duc d'Elbœuf, Prince de Lam-
besc, en 1582. Ses armes sont, parti de
3 traits, coupé d'un, ce qui donne huit
quartiers: au 1^{er}. fascé d'argent & de
gueules de huit pièces, qui est Hongrie;
au 2, semé de France au lambel de trois
pendants de gueules, qui en Anjou-Si-
cile; au 3, d'argent à la croix potencée

d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, qui est Jerusalem; au 4, d'or à quatre pals de gueules, qui est Arragon; au 5, semé de France à la bordure de gueules, qui est Anjou moderne; au 6, d'azur au lion contourné d'or, couronné, armé & lampassé de gueules, qui est Guedres; au 7, d'or au lion de sable, armé & lampassé de gueules, qui est Brabant; au 8, d'azur semé de trois recroisettées au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, qui est Bar; sur le tout, d'or à la bande de gueules, chargée de trois alerions d'argent, qui est Lorraine, parti d'or à six tourteaux donc cinq de gueules & celui du chef plus grand d'azur, chargé de trois fleurs-de-lys d'or, pour le grand Duché de Toscane: le grand écusson brisé par une bordure de gueules.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ &c.

Dignité
S^cculière.

Pairs
de France.

Le Duc de Montbazon, en 1595. Il porte écartelé, au 1^{er}. contre-écartelé, 1^{er}. & 4^{me}. de France à la cotice componnée d'argent & de gueules, qui est Evreux; au 2^{me}. & 3^{me}. de gueules à la chaîne rangée selon toutes les partitions & en double orle, qui est Navarre; le second & troisième de France: au second grand quartier, d'argent à la saice de gueules, à la bordure d'azur, qui est Saint-Severin, parti d'Arragon; au troisième grand quartier d'argent à la guivre

FRANÇOISE
 XXXVA.
 MARQUE
 DE DIGNI-
 TÉ - &c.
 Dignité
 de Seigneurs.
 Pairs
 de France.

ondoyante en pal d'azur, devant un enfant issant de gueules, qui est Milan, parti de Lorraine: au quatrième grand quartier, d'or au lion de gueules enterré dans un double trescheur fleuroné & contre-fleuronné de même: sur le tout de gueules à neuf macles d'or rangés 3, 3, 3, qui est Rohan, parti d'Herminie, qui est Bretagne.

20. Le Duc de la Trémoille, en 1599, dont les armes sont: parti de trois coupé d'un, qui font 8 quartiers: au 1^{er}. d'or à un chevron de gueules accompagné de 3 ziglettes d'azur, becquées, membrées de gueules, qui est la Trémoille; au 2 de Bourbon; au 3 fasce d'or & de sable de 6 pièces, qui est Coëtivy; au 4, d'Orléans: au 5, de Milan: au 6, d'or à la croix de gueules chargée de cinq cotquilles d'argent, cantonnée de 16 aigrons d'azur, qui est Montmorenci-Laval: au 7, contre-semé de France au canton de gueules, qui est Thouars: au 8, fofangé d'or & de gueules, qui est Craon.

Le Duc de Sully, en 1606. Il porte d'argent à la fasce de gueules.

21. Le Duc de Luynes & Chevreuse, en 1619. Il porte écartelé au 1^{er}. & 4^{me}. d'or au lion de gueules couronné de même: au 2^{me}. & 3^{me}. de Rohan.

Le Duc de Brissac, en 1620, qui porte de sable à trois fasces denchées par le bas, ou trois feuilles de scie d'or.

Le Duc de Richelieu, en 1631. Ses armes sont d'argent à trois chevrons de gueules.

Le Duc de Fronzac, en 1634. Il s'arme comme le Duc de Richelieu.

Le Duc de Rohan-Chabot, Prince de Leon, en 1652. Il porte parti de 2, coupé d'un, ce qui donne 6 quartiers : au 1^{er} de Navarre ; au 2. de Bretagne ; au 3. d'Ecosse ; au 4, d'argent au lion de gueules, la queue fourchue & passée en double fautoir, couronné, armé & lampassé d'or, qui est Luxembourg ; au 5, d'azur à la croix d'argent, qui est de . . . au sixième, d'or au lion de sable, qui est de . . . sur le tout, écartelé au 1^{er} & 4^{me} de Rohan ; au 2 & 3, d'or à trois chevrons de gueules, qui est Chabot.

Le Duc de Bouillon, en 1652. Il porte écartelé, au 1 & 4, d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, à la tour d'argent maçonnée de sable, qui est la Tour ; au 2, d'or à trois tourteaux de gueules, qui est Bourlogne ; au 3, cotisé d'or & de gueules, qui est Turenne ; sur le tout, d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople, qui est Auvérigne, parti de gueules à la fasces d'argent, qui est Bouillon.

PLANCHÉ
XXXVII
MARQUIS
DE DION
DES SEIGNEURS
DIGNITEZ
SEIGNEUR
PAIRS
DE FRANCE.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

*Dignité's
Séculières.*

Pairs
de France.

Le Duc de Grammont, en 1663, lequel porte pour armes, écartelé au 1^{er}. d'or au lion d'azur, armé, lampassé de gueules, qui est Grammont; au 2 & 3, de gueules à trois fleches d'argent empennées d'or, la pointe en bas, qui est d'Aster; au 4, d'argent au levrier de gueules, accolé & bouclé d'azur, à la bordure de sable chargée de huit besans d'or, qui est d'Aure; sur le tout, écartelé au 1^{er}. & 4^{eme}. de gueules à trois fasces onnées d'argent, qui est Toulangeon; au 2^{eme}. & 3^{eme}. de gueules à trois jumelles d'argent, qui est Saint Cheron.

Le Duc de Villeroi, en 1663. Il porte d'azur au chevron d'or accompagné de trois croix ancrées d'or.

Le Duc de Mortemar, 1663. Ses armes sont parti de 3, coupé d'un, ce qui fait huit quartiers: le 1^{er}. de gueules au croissant de vair, qui est de Maure; le 2 de Bourbon; le 3 de Rohan; le 4 burelé d'argent & d'azur de 10 pièces aux trois chevrons de gueules, le premier écimé, qui est la Rochefoucauld; le 5 de Milan; le 6 de Navarre; le 7 de gueules au pal de vair, qui est d'Escars; le 8 de Bretagne; sur le tout, fascé onné, enté d'argent & de gueules de 6 pièces, qui est Rochechouart.

Le Duc de Saint Aignan , en 1663 , dont les armes se blasonnent ainsi : fascé d'argent & de sinople de 6 pieces , les fascés d'argent chargés de six merlettes de gueules, 3, 2, 1.

PLANCHE
XXXVII.
MARQUE
DE DIGNI-
TE'S &c.

Le Duc de Tresmes , en 1663. Il porte parti de 3, coupé d'un, ce qui fait huit quartiers : au 1, de Luxembourg ; au 2, de Bourbon ; au 3, de gueules à la croix d'argent , qui est Savoye ; au 4, de Lorraine ; au 5, d'azur à la bande d'argent accompagnée de deux dragons aussi d'argent , qui est Baillet ; au 6, d'or au chef de gueules , chargé au franc-quartier d'un écuillon de Montmorenci , dont le 1^{er} cantonnement est d'argent à une étoile de sable , qui est Aunoy ; au 7, de Montmorenci ; au 8, d'argent au chef de gueules , à un lion d'azur armé , lampassé , couronné d'or , brochant sur le tout , qui est Vendôme-ancien ; sur le tout , d'azur à deux mains dextres appaumées d'or , au franc-quartier échiqueté d'argent & d'azur , qui est Potier.

Dignité
Se'culieres.
Pairs
de France.

Le Duc de Noailles , en 1663. Il porte de gueules à la bande d'or.

Le Duc d'Aumont , en 1665 , dont le blason est écartelé , au 1^{er} d'argent au chevron de gueules accompagné de 7 merlettes de même , 4 en chef & 3 en pointe , qui est Aumont ; au 2^e de gueul-

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNI-
TÉS &c.

Dignités
Séculières,

Pairs
de France.

les à la croix fleurdelisée d'or, cantonnée de 12 billettes de même, qui est Villiquier; au 3^e écartelé 1 & 4, de Chabot; au 2, de Luxembourg; au 3, de gueules à une comète à 16 rais d'argent, qui est de Baux; au 4 grand quartier de Rochecouart; sur le tout, de gueules au chef échiqueté d'argent & d'azur de 2 traits, qui est de Rochebaron.

Le Duc de Berhune-Charost, en 1672. Il porte comme le Duc de Sulli, brisé d'un lambel de gueules.

Le Duc de Villars, en 1710, qui a pour blason, d'azur à trois molettes d'éperon d'or, au chef d'argent chargé d'une lion passant de gueules.

Le Duc d'Harcourt, 1710. Il porte de gueules à deux fasces d'or.

Le Duc de Fitz-James, en 1710. Il écartele, le 1^{er} & 4^e contre-écartelé de France & d'Angleterre; le 2 d'Ecosse; le 3 d'Irlande à la bordure de 16 compons, 8 d'azur & 8 de gueules, les compons d'azur chargés d'une fleur-de-lys d'or, & les compons de gueules d'un léopard d'or.

Le Duc de Chaulnes, en 1711. Il porte écartelé au 1^{er} & 4^e d'Albert; au 2 & 3, de gueules à deux rinceaux ou ranseaux d'alifier passés en double sautoir, au chef échiqueté d'argent & d'azur de deux traits, qui est Ailli.

Le Duc de Rohan-Rohan, Prince de ~~Montebello~~
 Soubise, en 1714. Il porte parti de 3, PLANCHE
XXXVII.
 coupé d'un : au premier, d'Evreux ; au 2,
 de Navarre ; au 3, d'Arragon ; au 4, d'E- MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S. &c.
 cosse ; au 5, de Bretagne ; au 6, de Milan ;
 au 7, de St. Severin ; au 8, de Lorraine ;
 sur le tout de Rohan.

*Dignités
Séculières.*

Le Duc de Brancas-Villars, en 1716.
 Ses armes sont d'azur au pal d'argent
 chargé de trois tours crenellées de gueu- Pairs
de France.
 les, accompagné de quatre pattes de lion
 affrontées d'or, mouvantes des deux flancs
 de l'écu.

Le Duc de Valentinois, Prince de Mo-
 naco, en 1716. Ses armes sont : écartelé
 au 1^{er}. & 4^e. d'argent au lion de gueules
 couronné d'or, qui est de Goyon-Mati-
 gnon dont est le Prince de Monaco ; au 2,
 d'Orleans-Longueville ; au 3, de Bourbon-
 Saint-Pol ; sur le tout, fuselé d'argent &
 de gueules, qui est Grimaldi.

Le Duc de Nevers, en 1721. Il porte
 écartelé au 1^{er}. & 4^e. d'azur à la hache
 d'armes d'argent dans un faisceau d'or
 lié d'argent, posée en pal, à la fasce en
 devise de gueules, chargée de trois étoiles
 d'or, qui est Mazarini ; au 2 & 3, d'azur
 à deux poissons d'argent rangés en pal,
 qui est Mancini.

Le Duc de Biron, en 1723, qui porte
 écartelé d'or & de gueules, l'écu en
 bannière.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUES
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

*Dignités
Séculières.*

Pairs
de France.

Le Duc de la Valiere, en 1723. Ses armes sont : coupé de gueules & d'or, au lion léopardé coupé d'argent & de sable.

Le Duc d'Aiguillon, 1750. Il porte écartelé au 1^{er}. & 4^e. d'or à trois hures de sanglier de sable qui est Vignerot ; au 2 & 3, de Richelieu.

Le Duc de Duras, en 1757. Il a pour blason, écartelé au 1^{er}. & 4, d'argent à la bande d'azur ; au 2 & 3, de gueules au lion d'argent.

Le Duc de la Vauguyon, en 1759. Il porte écartelé au 1^{er}. & 4, de gueules au pal de vair, à la bordure engrêlée d'argent, qui est d'Escars-la-Vauguyon ; au 2 & 3, de Bourbon-Carency, qui est d'azur à trois fleurs-de-lys d'or au baton péri de gueules posé en bande, chargé de trois lionceaux d'argent, à la bordure de gueules ; sur le tout, d'argent à trois feuilles de houx de sinople, qui est Quelen, parti d'argent au fautoir de gueules, qui est d'Estuert de Caussade.

Le Duc de Choiseul, en 1759. Il porte d'azur à la croix d'or cantonnée de 20 billettes de même, qui est Choiseul ; le milieu de la croix chargé d'un écusson d'or, à la croix ancrée de gueules, pour Stainville.

Le Duc de Praslin, en 1762. Il porte de Choiseul.

Le Duc de la Rochefoucaud, en 1762.
Il porte burellé d'argent & d'azur de 10
pièces, à trois chevrons de gueules, le
premier écimé.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S &C.

LEÇON XXXVII.

LES Pairs de France faisoient autrefois deux hommages au Roi, un pour le fief auquel étoit attachée la Pairie, à cause du Royaume, l'autre pour la Pairie, & qui avoit rapport à la Royauté. Mais depuis long-temps le fief & la Pairie sont unis, & les Pairs ne font plus qu'un seul hommage pour l'un & pour l'autre.

*Suite de la
Pairie.*

*Hommage
des Pairs.*

Les Rois & autres Princes étrangers, ne sont pas dispensés de l'hommage pour les Pairies qu'ils possèdent en France. Jean Sans-terre, Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & de Guienne, refusant de prêter la foi & hommage à Philippe-Auguste, & accusé d'avoir fait perdre la vie à Artus Comte de Bretagne son neveu, ayant été ajourné plusieurs fois, & n'ayant point comparu, fut condamné à mort par jugement des Pairs de France, & ses Duchés confisqués en 1202.

Le Duché de Guienne étant retourné depuis au Roi d'Angleterre, ce Prince en fit hommage lige au Roi S. Louis en 1259.

PLANCHE
XXXVII.

Edouard fit pareillement hommage-lige
en 1331.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

Suite de La
Pairie.

Hommage
des Pairs.

On voit dans la chronique de Flandre la forme de l'hommage que le Comte de Flandre rendoit au Roi. Ce Prince s'asseyoit dans sa chaise royale, accompagné des Pairs ou de tels autres Seigneurs qu'il jugeoit à propos. Le Comte marchoit vers lui tête nue & déceint, & se mettoit un genoux en terre. Le Roi assis mettoit les mains du Comte dans les siennes, le Chancelier, ou autre que le Roi à ces fins ordonnoit, s'adressant au Comte lui parloit ainsi: *Vous devenez homme-lige du Roi votre Souverain Seigneur, pour raison de la Pairie & Comté de Flandre & de tout ce que vous avez & tenez de la Couronne de France, & lui promettez foi & hommage & service contre tous, jusqu'à la mort inclusivement, sauf au Roi ses droits en autre chose, & l'autrui en toutes.* Le Comte répondoit: *Oui, Sire, je le promets:* puis il se levait & baisoit le Roi en la joue. Le Comte ne donnoit rien pour relief; mais les Hérauts & Sergens butinoient la robe du Comte, son chapeau, sa bourse, son épée &c.

On peut voir à ce sujet le proces-verbal de l'hommage fait à Louis XII par Philippe Archiduc d'Autriche, en 1499, pour son Comté de Flandre. L'Archi-

duc vint jusqu'à Arras où Mr. le Chancelier se transporta pour recevoir son hommage. PLANCHE XXXVII.

Depuis l'arrêt du 30 Avril 1643, toutes les Chambres assemblées, il faut être MARQUES DE DIGNITÉ TR. & C.

âgé au moins de 25 ans pour être reçu en l'office de Pair. Il faut faire profession de la Religion Catholique. Suite de la Pairie.

Un ecclésiastique peut être Pair ; mais un religieux ne peut pas l'être. Reception des Pairs au Parlement.

Le nouveau Pair n'est reçu qu'après des informations de vie & mœurs.

Il est reçu par la Grand'Chambre seule ; mais toutes les Chambres doivent s'assembler quand il s'agit d'enregistrer des lettres portant érection en Pairie.

Le recipiendaire est obligé de quitter son épée pour prêter serment. Elle reste pendant cette cérémonie entre les mains du premier Huissier.

Pendant long-temps les Pairs ne prêtoient serment que comme Conseillers en la Cour. Le Roi de Navarre dit qu'il étoit *Conseiller-né* au Parlement ; mais du temps de Mr. de Harlay premier Président, on établit une nouvelle formule de serment pour les Pairs. Ils jurent aujourd'hui de se comporter comme un sage & magnanime Duc & Pair, d'être fidèle au Roi ; & de le servir dans ses très-hautes & très-puissantes affaires.

Serment des Pairs.

FLANCHE XXXVII.
MARQUE DE DIGNITÉ &c.
 Les Pairs ont été créés pour soutenir la Couronne, comme les électeurs furent établis pour le soutien de l'Empire : c'est ainsi que le Procureur général s'en expliqua en la cause des Archevêque, & Archidiacres de Reims, en 1410.

Suite de la Pairie.

Fonctions des Pairs.

Au sacre du Roi les Pairs font une fonction royale, il y représentent la Monarchie, ils soutiennent tous ensemble la couronne du Roi ; ils reçoivent le serment qu'il fait d'être le Protecteur de l'Eglise & de son peuple.

Outre les fonctions communes à tous les Pairs, ils en ont encore chacun de particulieres.

L'Archevêque de Reims a le privilège de sacrer & couronner le Roi. L'Evêque de Laon & celui de Beauvais accompagnent l'Archevêque lorsqu'il va recevoir sa Majesté à la porte de l'Eglise ; ils sont aussi députés pour aller chercher le Roi à son Palais & pour l'accompagner dans toute la cérémonie. L'Evêque de Laon porte la sainte ampoule, celui de Langres le sceptre, celui de Beauvais porte le manteau royal, celui de Châlons l'anneau, & celui de Noyon porte la ceinture ou le baudrier. Les six anciens Pairs laïcs sont représentés par d'autres Pairs que le Roi commet à cet effet. Le Duc de Bourgogne porte la couronne,

& ceint l'épée au Roi ; le Duc de Normandie porte la première bannière quar-
 rée; le Duc de Guienne, la seconde: le
 Comte de Toulouse porte les éperons, le
 Comte de Champagne, la bannière
 royale ou l'étendart de la guerre; enfin
 celui de Flandre porte l'épée du Roi.

PLANCHE
 XXXVII.

MARQUE
 DE DIGNI-
 TÉ'S &c.

*Suite de la
 Pairie.*

Anciennement les Pairs sousscrivoient
 les chartres & autres actes publics du
 Roi, pour les rendre plus authentiques.
 Ce fut sans doute conformément à cet an-
 cien usage, que l'Empereur Maximilien
 demanda à Louis XI que les Princes du
 Sang sousscrivissent au traité d'Arras de
 l'an 1482, parce que, dit-il, les Princes
 sont *subrogés au lieu des Pairs.*

Fonctions
 des Pairs.

Mais la principale fonction des Pairs
 est d'assister le Roi de leurs conseils dans
 ses affaires les plus difficiles, & de lui ai-
 der à rendre la justice dans la Cour: c'est
 là la fin principale de leur institution.

Les Pairs ont entrée, séance & voix dé-
 liberative à la Grand'Chambre du Par-
 lement, & autres Chambres assemblées
 toutes les fois qu'ils jugent à propos d'y
 venir.

Séance au
 Parlement.

La place des Pairs aux audiences de la
 Grand'Chambre, est sur les hauts sièges,
 à la droite du premier Président: les
 Princes occupent les premières places,
 après eux sont les six Pairs Ecclésiastiques,

PLANCHES
XXVII.

MARQUIS
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

Suite de la
Pairie.

Séance au
Parlement.

comme plus anciens, ensuite les autres Pairs, suivant l'ordre de l'érection de leurs Pairies. Lorsque le premier banc ne suffit pas, on forme un second rang avec des banquettes. Le Doyen des Conseillers, ou, en son absence, le plus ancien doit être assis sur le premier banc des Pairs, pour marquer l'égalité de leurs fonctions.

Aux Lits de Justice, les Pairs laïcs précèdent les Evêques Pairs, les laïcs ont la droite; les ecclésiastiques furent obligés de la leur céder au Lit de Justice de 1610.

Aux séances ordinaires du Parlement, les Pairs n'opinent qu'après les Présidens & les Conseillers-Clercs; mais aux Lits de Justice, ils opinent les premiers.

Autrefois les Pairs quittoient leur épée pour entrer au Parlement; ce ne fut qu'en 1551 qu'ils commencèrent à en user autrement, malgré les remontrances du Parlement, qui représenta au Roi que ce privilege n'appartenoit qu'à lui seul, en signe de sa dignité Royale; & que François fils du feu Roi François I, étant Dauphin, & le Duc de Bourbon y étoient venus laissant leur épée à la porte.

Toutes les causes des Pairs qui regardent le Domaine, ou patrimoine de leurs Pairies, ou celles qui peuvent toucher leur personne & leur état, doivent être jugées,

jugées, la Cour *suffisamment garnie de Pairs.*

PLANCHÉ

XXXVII:

MARQUE

DE DIGNI-

TE'S &c.

Suite de la

Pairie.

Séance en

Parlement.

La Cour est *suffisamment garnie de Pairs*, ou du moins elle est en droit de juger un Pair, lorsque les Pairs ont été légitimement convoqués, quand même ils n'y seroient pas tous, ou même qu'il n'y en auroit aucun qui fût présent; en ce cas les Pairs sont représentés par le Parlement qui est toujours la Cour des Pairs, soit que les Pairs soient présents, ou absens.

Pour marque de leur dignité, les Ducs & Pairs entourent leur écusson d'un manteau ducal fourré d'hermine, & armorié sur le replis, l'écu timbré d'une couronne de Duc: *fig. 4.*

L'usage de mettre des manteaux fourrés d'hermine & armoriés sur les replis, autour des armoiries des Princes & des Ducs ne remonte pas à 200 ans. Le premier que l'on trouve est celui des armoiries des Ducs de Lorraine dans l'Armorial Allemand.

Aujourd'hui les Princes & les Ducs le mettent comme la marque de leur dignité. Cet usage n'a pas passé aux autres Pairs: il est en quelque sorte particulier à la France. Il vient sans doute de la manière dont les Princes & les Grands Seigneurs s'habilloient autrefois dans les jours

T

PLANCHE XXXVII. de cérémonie. Les monumens de la Monarchie Françoisé nous représentent les Seigneurs & les Dames vêtus de longues robes armoriées de leur blason. On voit, dans un livre manuscrit des hommages du Comté de Clermont en Beauvoisis, une vigniature qui représente la prestation de serment faite par Louis II Duc de Bourbon au Roi Charles V. Les principaux Seigneurs, tant de la suite du Roi que de celle du Duc, sont vêtus de la manière dont on vient de le dire. Le Roi est assis sur son Trône, revêtu de son manteau royal semé de fleurs-de-lys d'or, fourré d'hermine : le Duc de Bourbon met ses mains jointes entre celles du Roi. Il est vêtu d'azur semé de fleurs-de-lys, traversé d'une corice de gueules, qui étoit son blason. A côté du Roi sont, le Dauphin, dont la robe est écartelée de France & de Dauphiné, & le Duc d'Orléans, dont la robe est aussi semée de France, le lambel d'argent sur la poitrine. Le Duc d'Anjou avec la bordure de gueules ; le Duc de Berri avec la bordure engrêlée ; le Duc de Bourgogne, écartelé de France à la bordure componnée d'argent & de gueules, & de Bourgogne. Jean d'Artois, Comte d'Eu, porte la brisure d'Artois, qui est un lambel chargé de châteaux.

Plus bas sont cinq Seigneurs de la suite

MARQUES DE DIGNITÉS &c.

Suite de la Pairie.

Séance au Parlement.

du Roi; savoir, le Connétable du Guesclin, vêtu d'argent à l'aigle éployé de sable couronné, traversé d'une cotice de gueules; après lui viennent les Maréchaux de Sancerre & de Blainville, Hugues de Châtillon, Grand-Maître des Arbalétriers, & Jean de Vienne, Amiral de France, tous revêtus de leurs blasons.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ &c.

*Suite de la
Pairie.*

Séance au
Parlement.

Du côté du Duc de Bourbon, on voit le Sire de Beaujeu, vêtu d'or au lion de sable, chargé d'un lambel de gueules; le Seigneur de Redonchel, d'azur à la bande d'argent; Regnaut de Trie, d'or à la bande de gueules, surchargée d'une autre bande componnée d'argent & d'azur à la merlette de sable &c.

Les Dames portoient des robes parties des armoiries de leurs maris & des leurs. On voit cet usage dans un tableau qui représente l'entrevue de la Reine Jeanne de Bourbon, femme de Charles V, & de la Duchesse de Bourbon sa mere; sa robe est partie de France & de Bourbon; les Dames de sa suite sont habillées de la même maniere, c'est-à-dire, mi-parties & blasonnées de leurs armes. On trouve quantité d'autres monumens de ces temps-là, qui prouvent cet usage. On peut consulter là-dessus les volumes 2 & 3 des monumens de la Monarchie Françoisé, donnés par le R. P. Dom de Montfaucon,

PLANCHE
XXV/II

MARQUE
DE DIGNITE
TOC &c.

Suete de la
Pairie.

Seance au
Parlement.

Ces habillemens ayant cessé d'être de mode, on passe dans les ornemens des armoiries des Princes & des Ducs.

Outre les Ducs & Pairs, il y a encore en France des Ducs par brevet. Le Duc par brevet n'est point Pair, & par conséquent n'a point leance au Parlement. Sa dignité est héréditaire & passe à ses descendants, lorsque les lettres ont été vérifiées au Parlement.

Mais si les lettres n'ont point été vérifiées, le titre de Duc est personnel à celui qui le Roi l'a accordé. Il jouit des honneurs du Louvre sa vie durant : son titre ne passe point à ses descendants. L'antiquité du Duché donne le rang à la Cour, comme l'antiquité de la Pairie le donne au Parlement.

En écrivant aux Ducs, on leur donne quelquefois le titre de *Grandeur & de Monseigneur*, mais sans obligation. Dans les Actes on les appelle *Tres-haut & Tres-puissant Seigneur*; en leur parlant, on les appelle *Monsieur le Duc*.

En Espagne, le titre de *Grand* est un nom appellatif, honorifique, distinctif que le Roi donne aux personnes qu'il veut honorer. Les Grands se couvrent devant le Roi, ou avant de lui parler, ou après lui avoir parlé, ou seulement en le mettant en leur rang avec les autres

c'est cette différence qui donne les trois classes de Grands d'Espagne.

Charles V confirma à 16 principaux Seigneurs, les privilèges de *Grandesse*. Cet Empereur, Roi d'Espagne, accorda les mêmes honneurs à beaucoup d'autres. Ses Successeurs en ont depuis augmenté le nombre. Les Grands d'Espagne ont à la Cour de France, les mêmes honneurs que les Ducs.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUIS
DE DIGNIS
TE'S. &c.

Suite de la
Pairie.

Grands
d'Espagne.

Les Grands d'Espagne en France, sont :

- Le Comte de Noailles.
- Le Duc de Nivernois.
- Le Duc de Villars.
- Le Comte de Valentinois.
- Le Marquis de Brancas.
- Le Comte d'Egmont-Pignatelli.
- Le Comte d'Havré & de Croi.
- Le Prince de Robecque.
- Le Prince de Beauvau.
- Le Comte de Tessé.
- Le Prince de Chimay.
- Le Marquis de Gamaches.
- Le Comte de Perigord.
- Le Comte d'Hautefort.
- Le Prince de Ghiffelle.
- Le Comte de Bufançois.
- Le Marquis d'Offun.

Dans les armoiries, ils ne prennent d'autres marques que la couronne ducal.

PLANCHE
XXXVII.

LEÇON XXXVIII

MARQUES
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

Suite des
Dignités.

Maréchal
de France.

LA dignité de *Maréchal de France* fut établie par Philippe-Auguste en 1183. Elle devint une dignité militaire avant que celle de Connétable le fût. Les quatre premiers Maréchaux de France furent de la même famille, savoir, Alberic Clement qui ne fût que *Maréchal du Roi*, & non *Maréchal de France*; Henri son frere; Jean fils d'Henri Clement, & Henri II du nom.

Cette dignité ne fut pas toujours à vie. Philippe de Valois fit quitter la dignité de *Maréchal de France* au Seigneur de Moreuil pour le faire gouverneur de Jean son fils qui lui succéda. Arnoul d'Andrehem aussi quitta, sous Charles V, la dignité de *Maréchal de France* pour avoir celle de *Porte-Oriflamme*.

La raison en étoit que ces grandes charges étoient regardées comme incompatibles en France. Sous Philippe-Auguste il n'y eut qu'un *Maréchal de France*. Sous S. Louis il y en eut deux. Sous Charles VII, il y en eut davantage, parce que Henri Roi d'Angleterre en faisoit de son coté. Henri II en fit quatre, Francois II en ajouta un cinquième: Charles

IX en ajouta deux nouveaux, Henri III
 deux autres à son retour de Pologne. Le PLANCHB.
XXXVII.
 nombre est fut fixé à quatre par ce Prince;
 mais Henri IV, soit pour récompenser les MARQUIS
DE DIGNIT:
TE'S. &c.
 services de quelques grands Seigneurs, soit pour s'accommoder avec les Chefs de
 la Ligue, fut contraint d'en augmenter Suite des
Dignités.
 le nombre, qui fut très-multiplié sous le
 Regne de Louis XIII, & encore plus Maréchal
de France.
 sous Louis XIV.

Il y a déjà fort long-temps que la dignité de *Maréchal de France* est du nombre de celles qu'on appelle *charges de la Couronne*, comme le remarque l'Auteur de l'histoire des Grands Officiers.

Les Maréchaux de France ont un tribunal appelé la *Connétablie*, pour juger des querelles sur le point d'honneur, & diverses autres choses qui ont rapport à la guerre & à la Noblesse. Dans les provinces, ils ont leurs *subdélégués*. C'étoient autrefois des commissions, aujourd'hui ce sont des charges.

Sous Philippe de Valois le revenu de la charge de *Maréchal de France* étoit de 500 livres, dont ils ne jouissoient que quand ils en faisoient les fonctions, & ils avoient un cheval de l'écurie du Roi quand ils alloient en campagne; mais aujourd'hui les appointemens des Maréchaux de France sont beaucoup plus considérables: ils sont

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNI
TÉ'S. &c.

Suites des
Dignités.

Maréchal
de France.

de 12000 livres, même en temps de paix. Sous Henri IV, ils avoient les mêmes appointemens.

Quand ils commandent l'armée, leur revenu augmente, puisqu'ils ont 8000 livres par mois de quarante-cinq jours, & que le Roi leur entretient un Secrétaire, un Aumônier, un Chirurgien, un Capitaine des Gardes, & leurs Gardes.

Les gens de guerre ont toujours rendu de grands honneurs aux Maréchaux; mais Louis XIV. en a réglé le cérémonial. Quand un Maréchal de France passe devant un corps de garde, l'Officier fait mettre les soldats sous les armes, & le tambour bat aux champs.

Dans les villes où ils se trouvent, soit qu'ils soient de service ou non, ils ont une garde de cinquante hommes, y compris deux sergens & un tambour, commandés par un Capitaine, un Lieutenant, un Sous-Lieutenant ou Enseigne, avec drapeau. Dans un camp, les gardes de la tête prennent les armes pour les Maréchaux de France, & les tambours battent aux champs.

Quand un Maréchal de France entre dans une ville de guerre, il est salué de plusieurs volées de canon.

Il n'y a que sous le regne de Louis XIV. qu'on est parvenu à la dignité de Maré-

chal de France par le service de mer. Les Maréchaux de Tourville, de Château-Regnant, & le deux derniers Maréchaux du nom & de la maison d'Estrees en ont frayé la route.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

Le plus ancien Maréchal de France préside au tribunal, & porte pour marque de sa dignité, deux mains armées mouvantes d'un nuage aux deux flancs de la pointe, l'une soutenant une épée la pointe haute, l'autre un bâton d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, comme on le voit dans la fig. 5.

Suite des
Dignités.

Maréchal
de France.

Les autres ont pour marque de leur dignité deux bâtons d'azur semés de fleurs-de-lys d'or, passés en sautoir derrière l'écu de leurs armes. Voyez la fig 6.

Ils font un serment entre les mains du Roi quand ils sont revêtus de cette dignité.

L'Amiral commande en chef les armées navales. Ce nom vient de l'Arabe *Amir*, ou plutôt *Emir*, qui signifie Seigneur, Gouverneur ou Chef d'armées. Il y avoit autrefois en France un Amiral du Ponent & un Amiral du Levant. Ces deux charges ont été réunies en une seule. Dans bien des Etats, quand l'Amiral en charge ne commande pas en personne une flotte, l'Officier qui la commande en son absence prend ce titre, qui n'est alors qu'acciden-

Amiral.

**PLANCHE
XXXVII.**

**MARQUE
DE DIONI-
TE'S &c.**

*Suite des
Dignités.*

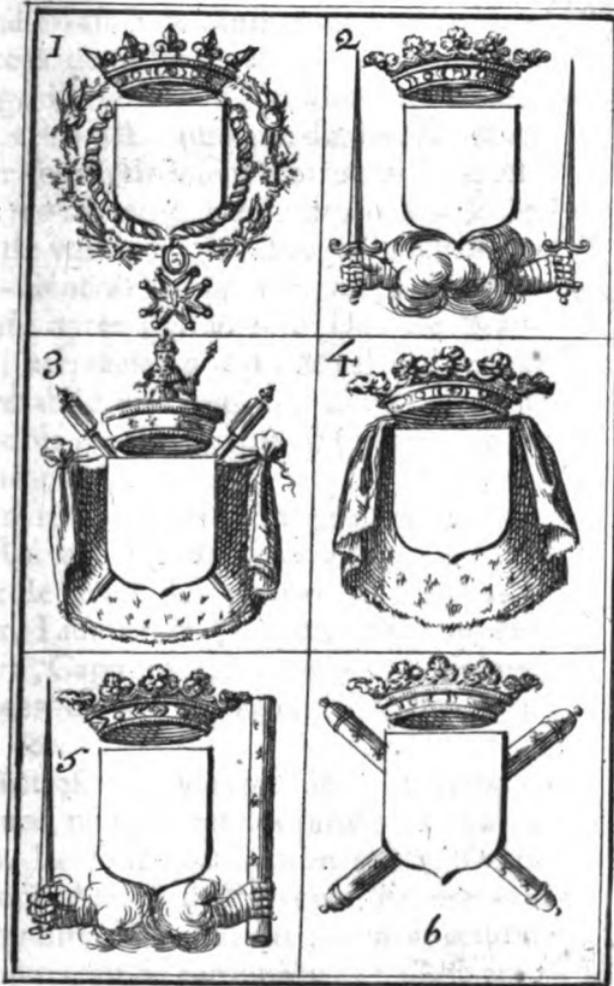
Amiral.

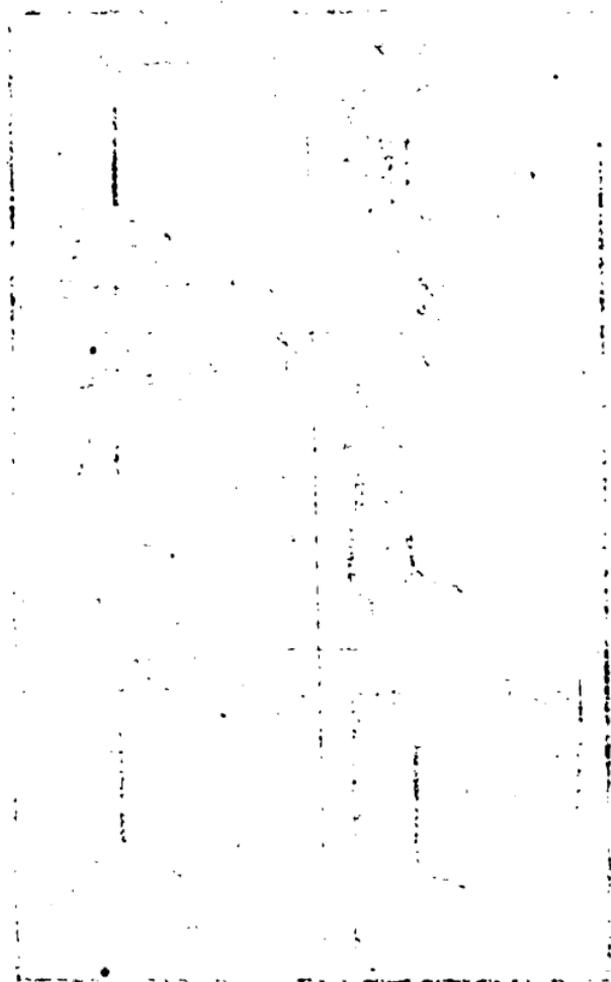
tel ; mais en France , il n'y a jamais qu'un Amiral ; les Commandans de nos flottes ne sont appellés que Vice-Amiraux , même en l'absence de l'Amiral. Les Vice-Amiraux peuvent être Maréchaux de France , ou sont au moins Lieutenans-Généraux , & au-dessous de ces Lieutenans-Généraux sont les Chefs d'Escadre. Ces deux dernières dignités sont à peu près de la date de celles des Lieutenans-Généraux , & des Maréchaux de Camp de terre.

L'Amiral a la nomination de tous les Officiers des sièges généraux ou particuliers de l'Amirauté , & la justice s'y rend en son nom. C'est de lui que les Capitaines & Maîtres de vaisseaux équipés en marchandises doivent prendre leurs congés , passe-ports , commissions & sauf-conduits.

Il a la dixième partie des prises qui se font en mer & sur les grèves , & celle des rançons & des représailles ; le tiers de ce qu'on tire de la mer ou de ce qu'elle rejette, le droit d'ancrage , tonne & balise.

L'Amiral n'a point de séance au Parlement , suivant l'arrêt rendu à la réception de l'Amiral de Chatillon en 1551. Les anciens Amiraux n'avoient point de juridiction contentieuse : elle appartenoit à leurs Lieutenans ou Officiers de robe longue : mais en 1626, le Cardinal de Ri-





chelieu , en se faisant donner le titre de Grand-Maître & Surintendant du Commerce & de la Navigation , au lieu de la charge d'Amiral, qui fut alors supprimée, se fit attribuer l'autorité de décider & de juger souverainement de toutes les questions de marine , même des prises & débris de vaisseaux. La charge de Surintendant-Général de la navigation fut supprimée après la mort du Duc de Beaufort , arrivée en 1669 , & celle d'Amiral fut rétablie en faveur du Comte de Vermandois , avec le titre d'Officier de la Couronne.

PLANCHE
XXXVII.

MARQUIS
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

*Suite des
Dignités.*

Amiral.

En rétablissant cette grande charge , le Roi en a borné le pouvoir , se réservant le droit de nommer les Vice-Amiraux , Lieutenans-Généraux , Chefs d'Escadre , Capitaines , Lieutenans , Enseignes , Pilotes de ses vaisseaux , fregates , brûlots &c.

Autrefois il y avoit des Amiraux en France pour toutes les provinces maritimes. Le Duc de Guise en 1626 , se prétendoit Amiral de Provence. En Bretagne la qualité d'Amiral est jointe à celle de Gouverneur de cette province. C'est pourquoi Louis XIV donna le gouvernement de Bretagne au Comte de Toulouse , afin que l'Amirauté de cette province , fût réunie à la charge d'Amiral Général de France.

PLANCHE
XXXVIII

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

Suite des
Dignités.

Vice-Amiral.

Le Général
des Galeres.

L'Amiral a sa juridiction à la table de marbre du palais à Paris, & porte pour marque de sa dignité deux ancres d'or passées en sautoir derrière l'écu de ses armes, le trabs d'azur semé de fleurs-de-lys d'or : *fig. 1.*

Le Vice-Amiral est un Officier-Général qui représente la personne de l'Amiral & qui a la seconde dignité dans la marine. Louis XIV créa en 1669, deux Vice-Amiraux de ses armées navales, l'un du levant & l'autre du ponant. Les Vice-Amiraux portent pour marque de leur grade une ancre d'argent en pal derrière l'écu de leurs armes : *fig. 2.*

Le Général des Galeres étoit un des principaux Officiers qui commandoit les Galeres & tous les bâtimens qui portent voiles latines. Il avoit une juridiction, une police navale, & un arsenal de construction indépendans de l'Amirauté de France. Il ne reconnoissoit de supérieur en mer, que la personne de l'Amiral. Cette charge a été supprimée & le corps des Galeres réuni à la marine.

Le Général des Galeres portoit pour marque de sa dignité un grappin d'or en pal derrière l'écu de ses armes, le trabs d'azur semé de fleurs-de-lys. Le grappin en une ancre à quatre bras, telle que celle des galeres & des vaisseaux de bas bord.

Le Grand-Maitre de l'Artillerie étoit en France le Chef suprême de l'Artillerie.

PLANCHE
XXXVIII

Par les provisions que le Roi lui faisoit expédier il avoit la surintendance, l'exercice, l'administration & le gouvernement de l'état & charge de Grand-Maitre & Capitaine-Général de l'Artillerie de France, tant deçà que delà les monts & les mers, dedans & dehors le Royaume, pais & terres étant sous l'obéissance & la protection de Sa Majesté.

MARQUIS
DE DIGNI-
TAS. &c.

Suite des
Dignités.

Grand-Maitre de l'Artillerie.

Il ne se faisoit aucuns mouvemens de munitions d'Artillerie dans le Royaume, que par les ordres, ou de ses Lieutenans & Officiers, à qui il donnoit des commissions particulieres pour cet effet, es suite des ordres qu'il recevoit du Roi.

Tous les marchés se faisoient en son nom, stipulant pour Sa Majesté. Il arrétoit le compte général de l'Artillerie que le Trésorier rend à la Chambre des Comptes, où le Grand-Maitre étoit reçu comme Ordonnateur de tous les fonds qui ont rapport à la dépense de l'Artillerie.

Le Grand-Maitre avoit encore un privilèges dont il n'étoit point fait mention dans les provisions de sa charge. C'est que quand on prenoit une ville sur laquelle on avoit tiré le canon, les cloches des Eglises, les ustenciles de cuivre & autre métal, lui appartenoient, & devoient

PLANCHE
XXXVIII

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S &c.

Suite des
Dignités.

Grand-Mai-
tre de l'Artil-
lerie.

être rachetés d'une somme d'argent par les habitans, à moins que dans la capitulation on ne fût convenu du contraire.

Il avoit encore le droit, en entrant & en sortant d'une place où il y avoit de l'Artillerie, d'être salué de cinq volées de grosses pièces de canon, sans préjudice du plus grand nombre, auquel il pourroit avoir droit par sa naissance, ou par quelque autre qualité.

Le Grand-Maître prêtoit serment entre les mains du Roi, au moins depuis que cette charge avoit été érigée en charge de la Couronne par le Roi Henri IV, en faveur de Maximilien de Bethune, Duc de Sully, en 1601.

Il avoit un grand nombre d'Officiers, & même des corps de troupes sous sa juridiction & dans sa dependance, aux Offices desquels il pourvoyoit, & donnoit à la plupart des provisions en vertu de sa charge.

Pour marque de sa dignité, il mettoit au-dessous de l'écu de ses armes deux canons sur leurs affûts: *fig. 3.*

Cet Officier avoit succédé au Grand-Maître des Arbalétriers de France qui avoit la Surintendance sur tous les Officiers des machines de guerre, avant l'invention de l'Artillerie. On trouve dans notre histoire une suite de ces Grands

Officiers depuis Saint Louis jusques à François I.

PLANCHE
XXXVIII

La charge de Grand-Maître de l'Artillerie a été supprimée au mois de Décembre 1755, sur la demission de Mr. le Comte d'Eu, & l'administration de tout ce qui en dépendoit réunie au bureau de la guerre.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉ'S &c.
Suite des
Dignités.

Le Grand-Maître de France est un Officier de la Couronne appelé autrefois *Souverain Maître d'Hôtel du Roi*. Il a le commandement sur tous les Officiers de la maison & de la bouche du Roi, qui lui prêtent tous serment de fidélité, & des charges desquels il dispose. Depuis Arnoul de Wesemale, qualifié *Souverain Maître d'Hôtel du Roi* Philippe le Bel, vers l'an 1290, on compte quarante-deux Grands-Maîtres de France jusqu'à M. le Prince de Condé qui est aujourd'hui revêtu de cette charge.

Grand-Maître de France.

Pour marque de sa dignité, il porte deux grands bâtons de vermeil doré, passés en sautoir derrière l'écu, les bouts d'en haut terminés par une couronne Royale. *fig. 4.*

Cet Office faisoit autrefois partie de celui de Grand-Sénéchal.

Le Grand-Chambellan est un des Grands Officiers de la Couronne, qui a la Surintendance sur tous les Officiers de la chambre du Roi.

Grand
Chambellan.

PLANCHE
XXXVIII

MARQUE
DE DIGNI-
TÉS &c.

Suite des
Dignités.

Grand
Chambellan.

Sa principale fonction étoit de coucher dans la chambre du Roi, au pied du lit de Sa Majesté, comme on le remarque aux états des Rois Philippe le Bel & Philippe le Long ; c'est pourquoi, aux liz de justice, à l'assemblée des États, le Grand Chambellan doit *Gésir*, c'est-à-dire, être couché au pied du Trône de nos Rois.

Le Grand Chambellan étoit inférieur au Grand Chambrier; mais l'Office de cet lui-ci, après avoir perdu beaucoup de ses anciennes prérogatives, a enfin été supprimé par François I. en 1545, & le Grand Chambellan est entré dans toutes ses fonctions.

Quand le Roi s'habille, le Grand Chambellan lui donne la chemise, honneur qu'il ne cede qu'aux Eux de France & aux Princes du Sang. Au Sacre du Roi, il lui chauffe les bottines, & le revête de la dalmatique & du manteau royal. Dans les autres cérémonies il a son siège derrière le Trône ou fauteuil du Roi, excepté aux liz de Justice, où il est assis aux pieds de Sa Majesté, sur un carreau de velours violet semé de fleurs-de-liz d'or. Lorsque le Roi est décédé, il en couvre le corps, accompagné des Gentilshommes de la chambre. Cette charge est une des plus anciennes de la Couronne, & a toujours été exercée par des Seigneurs de la plus

plus haute distinction. L'histoire nous a conservé la suite des Grands Chambellans depuis Gauthier, Seigneur de la Chapelle & de Nemours, qui possédoit cette importante charge sous Louis le Jeune & Philippe-Auguste en 1200, jusqu'à M. le Duc de Bouillon qui la possède aujourd'hui. On compte quarante-deux Grands Chambellans. Le Duc de Bouillon est le quatrième de sa maison, dans laquelle cette charge est depuis 90 ans.

**PLANCHE
XXXVIII.**

**MARQUES
DE DIGNI-
TÉS &c.**

*Suive des
Dignités.*

**Grand
Chambellans**

Les Comtes de Tancarville, & après eux les Ducs de Longueville-Orleans, ont prétendu que la charge de Grand Chambellan étoit héréditaire dans leur postérité; mais ce fut une simple prétention sans titre.

Les marques de sa dignité sont deux clefs d'or, donc l'anneau se termine en couronne royale, passées en sautoir derrière l'écu de ses armes: *fig. 3.*

Le Grand Ecuyer de France est un des grands Officiers de la Couronne. Le Surintendant des Ecuries de nos premiers Rois étoit nommé *Comte* ou *Préfet de l'Étable*. Il veilloit sur tous les Officiers de l'Écurie. Il portoit l'épée du Roi dans toutes les grandes occasions, ce qui le faisoit nommer *Protospataire*: en son absence, il étoit remplacé par un Officier que l'on nommoit *Spartaire*. Lorsque le

**Grand
Ecuyer.**

PLANCHE
XXXVIII.

MARQUES
DE DIGNI-
TÉS &c.

Suite des
Dignités

Grand
Ecuyer.

commandement des armées fut donné au Connétable & aux Maréchaux de France, le *Spataire* qui sous eux étoit Maître de l'Ecurie, en eut toute la Surintendance. Il y avoit, sous Philippe-le-Bel en 1294, un Roger, surnommé l'Ecuyer, à cause de son emploi, qui étoit qualifié de Maître de l'Ecurie du Roi, titre qui a passé à ses successeurs.

En 1316 Guillaume Pisdoë fut créé premier *Ecuyer* du Corps & Maître de l'Ecurie du Roi, & ce titre fut donné à ses successeurs jusques à Philippe de Geresmes, qui, par Lettres-Patentes du 19 Septembre 1399, fut créé *Ecuyer* du Corps & Grand-Maître de l'Ecurie du Roi. Tannequi du Chatel, pourvu de la même charge sous Charles VII, fut quelquefois qualifié de *Grand Ecuyer*. Enfin, au commencement du regne de Louis XI, Alain Goyon fut honoré par le Roi du titre de Grand Ecuyer de France, & ce titre est resté à tous ses successeurs en la même charge.

Le Grand Ecuyer prête serment entre les mains du Roi & presque tous les autres Officiers des Ecuries le prêtent entre les siennes. Il dispose des charges vacantes de la grande & petite Ecurie & de tout ce qui est de la dépendance des Ecuries, ce qui est très-considérable, tel que des

charges & offices d'Ecuyers de la grande Ecurie de sa Majesté, des *Ecuyers Cavalcadours*, des Gouverneurs, Sous-Gouverneurs, Précepteurs & Maîtres des Pages &c.

PLANCHE
XXXVIII.

MARQUE
DE DIGNI-
TE'S &c.

Le Grand Ecuyer ordonne de tous les fonds qui sont employés aux dépenses de la grande Ecurie, du Haras, de la livrée de la grande & petite Ecurie, & des habits de livrée pour plusieurs corps d'Officiers de la Maison du Roi.

Suite des
Dignités.

Grand
Ecuyer.

Nul Ecuyer ne peut tenir dans le Royaume Académie de Gentilshommes pour monter à cheval, sans la permission expresse du Grand Ecuyer.

Le Roi lui fait quelquefois l'honneur de lui donner place dans son carosse, & il peut marcher proche la personne de Sa Majesté, quand le Roi est à cheval, à la campagne.

Aux entrées que le Roi fait à cheval dans les Villes de son Royaume, ou dans les Villes conquises où il est reçu en cérémonie, le Grand Ecuyer marche à cheval directement devant la personne du Roi, portant l'épée royale dans le fourreau de velours bleu parsemé de fleurs-de-lys d'or, avec le baudrier de même étoffe, son cheval caparaçonné de même. C'est ainsi qu'il marcha à la cérémonie faite à la majorité de Louis XIV, aux entrées de

PLANCHE
XXXVIII.

MARQUES
DE DIGNI-
TÉS &c.

Suite des
Dignités.

Grand
Ecuyer.

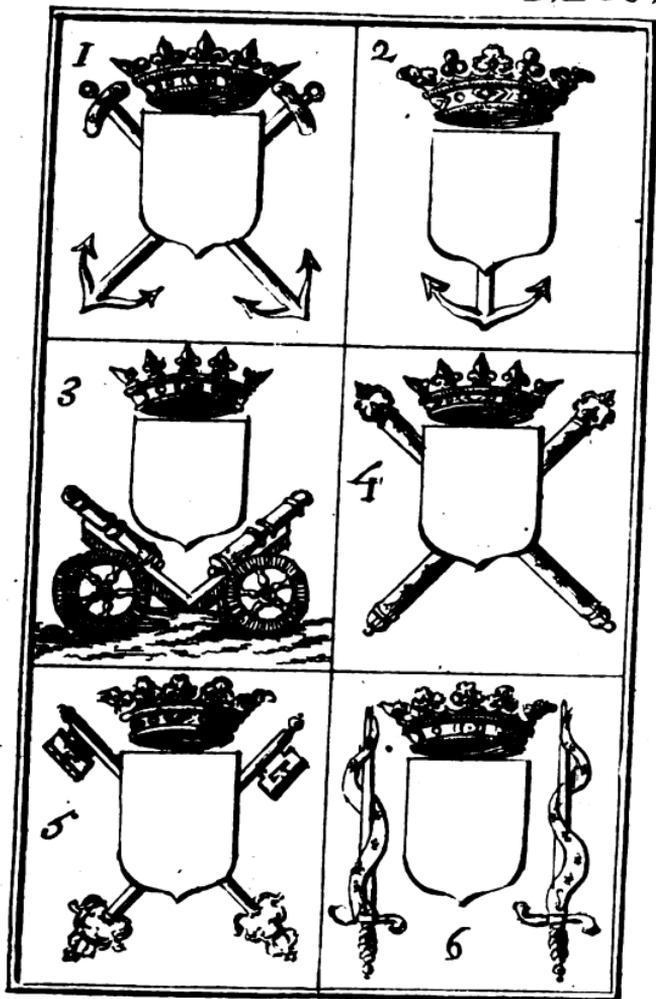
leurs Majestés en 1660. Il a aussi séance au Lit de Justice à côté du Grand Chambellan, qui s'assied toujours, aux pieds du Roi dans ces sortes de cérémonies, où l'on voit le Grand Ecuyer immédiatement devant S. M. portant l'épée royale s'asseoir à la droite du Roi, au bas des premiers degrés du Lit de Justice. Il met l'épée royale aux deux côtés de l'écu de ses armes: *fig. 6.*

LEÇON XXXIX.

PLANCHE
XXXIX.

Le Grand
Bouteiller-
Echançon.

LE Grand Bouteiller de France, ou le Grand Echançon, étoit un des cinq grands Officiers de la Couronne, qui signoit dans toutes les Patentes de nos Rois, ou du moins qui assistoit à leur expédition. Il avoit séance entre les Princes, & disputoit le pas au Connétable. Il prétendoit avoir droit de présider à la Chambre des Comptes, & l'on trouve en effet sur les registres de cette Chambre, qu'en 1397 Jean de Bourbon, Grand Bouteiller de France, y fut reçu comme premier Président. Depuis même, cette prérogative fut annexée par Edit du Roi à cette charge; mais, soit négligence du titulaire, soit disposition contraire de la part du Souverain, ce privilège ne subsista



pas. Cette dignité étoit très-considérable du temps de Charlemagne, & étoit regardée comme un des principaux postes du Palais.

Les marques de sa dignité sont, deux flacons d'argent dorés, sur lesquels sont les armes du Roi, placés de chaque côté de l'écu de ses armes: *fig. 1.*

Le Grand Panetier de France avoit anciennement juridiction sur tous les Boulangers, demeurant dedans & hors les portes de Paris, droit de visite & de confiscation, avec une Juridiction dans l'enclos du Palais, nommée la *Paneterie*, laquelle étoit exercée par un Lieutenant-Général. Les Boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit, *bon denier* & le *pot de romarin*.

Cet office étoit possédé par un homme du premier rang. Burchard de Montmorenci étoit Panetier de France en 1333. Il fut maintenu dans sa Juridiction, par arrêt rendu contre les Prevôt des Marchands & Echevins de la Ville de Paris. Mais en 1711 le Roi la supprima par un édit donné au mois d'Août. Le Grand-Panetier a encore sous lui des Ecuyers-Tranchans, & il fait l'essai des viandes.

Il met au bas de l'écu de ses armes, la nef d'or & le cademat qu'on pose à côté du couvert de Sa Majesté: *fig. 2.*

PLANCHE
XXXIX.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉS &c.

Suite des
Dignités.

Grand
Panetier.

PLANCHE**XXXIX.****MARQUIS
DE DIGNI-
TÉS &c.***Suite des
Dignités.***Grand
Veneur.**

L'office de Grand Veneur de France n'est pas fort ancien, & n'étoit connu, sous le regne du Roi Charles VI, que sous le nom de Maître Veneur & Gouverneur de la Venerie du Roi. Il a la Surintendance sur tous les Officiers de la Venerie. Il prête serment entre les mains de S. M. Depuis Geoffroi Maître Veneur du Roi en 1231, sous Saint Louis, jusqu'à M. le Duc de Penthièvre, qui occupe aujourd'hui cette charge, on compte 36 Grands Veneurs.

Les marques de sa dignité sont deux grands cors d'or avec leur enguichure, de chaque côté de ses armes : *fig. 3.*

**Grand
Fauconier.**

Le Grand Fauconier de France étoit connu autrefois sous le nom de *Maître Fauconier du Roi*. L'origine de cette charge est de l'an 1250. Jean de Beaune l'exerça jusqu'en 1258. Etienne Grange étoit *Maître Fauconier* en 1274. Tous ses Successeurs ont eu la même qualité jusqu'à Eustache de Gaucourt, qui fut établi *Grand Fauconier de France* en 1406.

Ce Grand Officier a différentes sortes de gages. Outre les gages ordinaires & ceux pour son état & appointement, il en a comme Chef du Vol pour corneille & l'entretien de ce Vol ; pour l'entretien de quatre Pages, pour l'achat & fournitures

de leurres , de gants , de chaperons , de sonnettes , de vervelles & armures d'oiseaux, & pour l'achat des oiseaux. Il prête serment de fidélité entre les mains du Roi. Il nomme à toutes les charges de Chefs de Vol, lorsqu'elles vacquent par mort ; à la reserve de celle des Chefs des oiseaux de la chambre & du cabinet du Roi , & de celles de Gardes des aires , des forêts de Compiègne , de l'Aigle , & autres forêts royales.

PLANCHE
XXXIX.

MARQUES
DE DIGNI-
TÉS &c.

*Suite des
Dignités.*

Grand
Fauconier.

Le Grand Fauconier a seul le droit de commettre qui bon lui semble pour prendre les oiseaux de proie en tous lieux , plaines & buissons du Domaine de Sa Majesté.

Les Marchands Fauconiers François ou étrangers sont obligés, à peine de confiscation de leurs oiseaux, de venir les présenter au Grand Fauconier avant de les exposer en vente.

Si le Roi étant à la chasse veut avoir le plaisir de jeter lui-même un oiseau , les Chefs , pourvus par le Grand Fauconier , présentent l'oiseau au Grand Fauconier qui le met ensuite sur le poing de Sa Majesté. Quand la proie est prise , le picqueur en donne la tête à son Chef , & le Chef au Grand Fauconier qui la présente au Roi.

Pour marque de sa dignité, il met au

~~PLANCHE~~
 PLANCHE
 XXXIX.

MARQUE
 DE DIGNI
 TÉS &c.

Suite des
 Dignités

Grand
 Louvetier.

bas de ses armes deux leurres qui renferment des becs, ongles & ailes. Ces leurres sont d'azur semés de fleurs-de-lys d'or : *fig. 4.*

Le Grand Louvetier à la Surintendance sur tous les Officiers de la Louveterie. Cet office étoit déjà très-considerable sous François I, & a toujours été possédé par des Seigneurs de distinction. Celui qui en est revêtu n'a d'autre supérieur que le Roi, entre les mains duquel il prête serment. Il a, de même que les autres Grands Officiers, la supériorité sur tous les offices qui sont de sa dépendance. Il en dispose, & met des Lieutenans dans plusieurs provinces qui prennent la qualité de Lieutenans de la Louveterie. Ces Lieutenans ont sous eux des Officiers, & tous sont commensaux de la Maison du Roi, jouissent des privilèges attachés à cette qualité, & sont employés pour leurs gages dans l'état de la Venerie & Fauconerie, quoiqu'ils ne dépendent aucunement du Grand Veneur ou du Grand Fauconier.

Le Grand Louvetier porte à ses armes deux rencontres ou têtes de loup au dessous de l'écu : *fig. 5.*

Colonel
 Général de
 l'Infanterie.

Le Colonel Général de l'Infanterie étoit autrefois le premier Officier de ce corps. Cette charge créée sous François I en 1544, fut érigée en charge de la Cou-

ronne par le Roi Henri III, en faveur du Duc d'Épernon, en 1584.

Ce Prince attribua au Colonel Général le pouvoir de nommer à toutes les charges qui vacqueroient dans l'Infanterie Française, sans excepter même celle de Mestre de Camp du Régiment des Gardes. Il lui donna aussi une Justice particulière pour juger de la vie & de l'honneur des gens de guerre, sans être obligé d'y appeler d'autres Officiers que les siens. Il lui donna des appointement considérables. Les honneurs qu'on lui rendoit étoient extraordinaires : la garde étoit montée devant son logis par deux compagnies avec le drapeau. Les grandes prérogatives attachées à cette charge, qui rendoient cet Officier trop puissant, & maître, pour ainsi dire, de toute l'Infanterie, donnerent lieu à sa suppression, qui arriva à la mort du second Duc d'Épernon, en 1661. Elle fut rétablie en faveur de M. le Duc de Chartres, Fils de M. le Regent, en 1721; mais ce Prince ayant prié Sa Majesté d'accepter sa démission de cet office, il fut de nouveau supprimé par l'ordonnance du 8 Décembre 1730, & les Mestres de Camp d'Infanterie ont pris depuis la qualité de *Colonels*.

Le Colonel Général portoit pour marque de sa dignité, six drapeaux des cou-

PLANCHE
XXXIX.

MARQUE
DE DIGNI-
TÉS &c.

Suite des
Dignités

Colonel
Général de
l'Infanterie.

PLANCHE
XXXIX.

MARQUIS
DE DIGNI-
TES &c.

Suite des
Dignité's

Colonel
Général de
Cavalerie.

leurs du Roi, blanc, incarnat & bleu ; passés en sautoir derrière l'écu de ses armes : *fig. 6.*

Le Colonel Général de la Cavalerie jouit aussi de grands privilèges. Cet emploi ne fut érigé en titre d'office que sous Charles IX, en faveur de Claude de Lorraine Duc d'Aumale. Cette charge fut d'abord partagée en deux. Il y avoit le Colonel Général en deça des monts, & le Colonel Général en delà des monts.

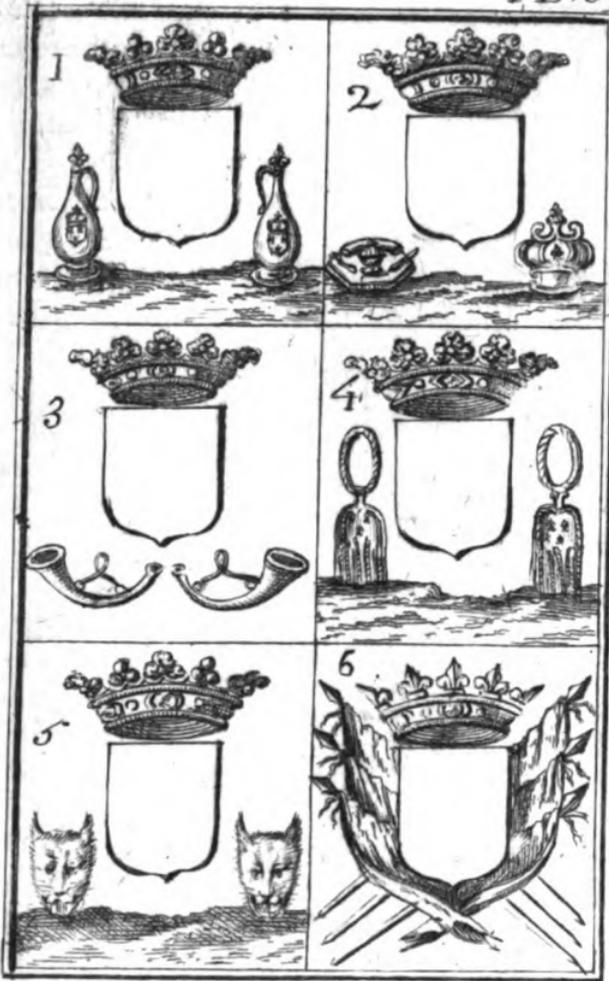
Sous Louis XIII, il y eut aussi deux Colonels Généraux, l'un de la Cavalerie Française, & l'autre de la Cavalerie Allemande. Cette dernière fut bientôt supprimée & réunie à la première.

Le Colonel Général est en droit, tout le temps qu'il est à l'armée, d'exiger du corps de la Cavalerie un escadron pour sa garde. Il se contente ordinairement d'un détachement de cinquante maîtres, commandé par un Capitaine.

Les Inspecteurs de Cavalerie doivent lui envoyer un extrait de chacune de leurs revues, afin qu'il puisse avoir l'honneur d'en rendre compte personnellement au Roi.

Le Maréchal des Logis de la Cavalerie est obligé d'apporter l'ordre chaque jour à son Colonel Général.

Chaque Officier de Cavalerie est obligé



de prendre l'attache du Colonel Général, comme aussi de lui rendre compte de ce qu'il a vu à sa garde ou de ce qui s'est passé dans son détachement, quand il est de retour. Il ne doit sortir du camp ou de l'armée aucun Officier de Cavalerie commandé, que le Colonel Général n'en soit informé. Tels sont à peu près les privilèges de cet office, un des plus distingués & des plus honorables du Royaume.

PLANCHE
X L.

MARQUIS
DE DIGNI-
TÉS. &c.

Suite des
Dignités

Colonel
Général de
la Cavalerie

Les marques de sa dignité sont six cornettes aux armes de France passées en fautoir derrière l'écu de ses armes : *fig. 1.*

La charge du Colonel Général des Dragons à été créée par Louis XIV, en 1668, en faveur du Duc de Lausun. Ses privilèges sont, à peu de chose près, les mêmes que ceux du Colonel Général de la Cavalerie.

Colonel
Général des
Dragons.

Il porte pour marque dix étendarts semés de France, passés en fautoir derrière l'écu : *fig. 2.*

Le Colonel du Regiment des Gardes-Françoises est de service toute l'année, & a doit de porter chez le Roi le bâton de commandement, semblable à celui des Capitaines des Gardes du Corps. Depuis la suppression de la charge du Colonel Général de l'Infanterie, le Colonel des Gardes porte pour marque de son rang six drapeaux de ce Regiment passés en fautoir

Colonel
des Gardes-
Françoises.

PLANCHE
XL.

MARQUE
DE DIGNI-
TES &c.

Suite des
Dignités.

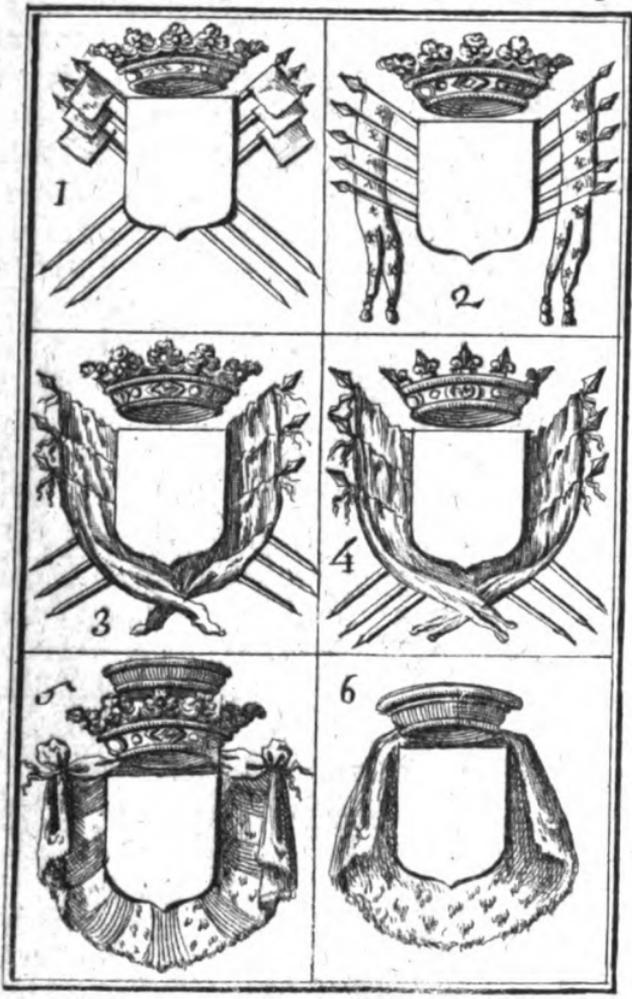
Colonel
Général des
Suisses &
Grisons.

derrière l'écusson de ses armes. Les drapeaux sont bleus, semés de fleur-de-lys d'or, séparés en quatre quarrés par une croix blanche : *fig. 3.*

La charge de Colonel Général des Suisses & Grisons n'étoit autrefois qu'un emploi passager, & cependant toujours occupée par un Prince. Elle fut érigée en titre d'office par le Roi Charles IX, en faveur de Charles de Montmorenci, fils du Connétable, en 1571. Dans cette institution la Compagnie des Cent-Suisses de la garde fût exceptée du commandement que ce Chef doit avoir sur toute les troupes de cette nation.

Cette charge n'est point charge de la Couronne; cependant celui qui en est pourvu prête serment entre le mains du Roi. Toutes les troupes Suisses lui sont subordonnées. Il nommoit autrefois à toutes les places de Colonels & de Capitaines; mais depuis la mort du Comte de Soissons le Roi s'est réservé ce droit.

Il est Chef d'une Compagnie que l'on appelle la *Générale*, qui marche à la tête du Regiment des Gardes-Suisses quoiqu'elle fasse un corps à part. A l'armée il doit avoir pour sa garde une compagnie avec un drapeau, quand il y a des Regimens Suisses dans l'armée, independamment de celle qu'il doit avoir à cause de



DU BLASON. *Leç. XXXIX.* 317
sa naissance ou de son caractère d'Officier
Général.

PLANCHE

XL.

Il porte pour marque de sa dignité six
drapeaux du Regiment de Garde-Suisses,
passés en sautoir derrière l'écu de ses ar-
mes. Les drapeaux sont composés des cou-
leurs de la livrée du Général : *fig. 4.*

MARQUE
DE DIGNI-
TÉS &c.

*Suite des
Dignités.*

Le premier Président au Parlement
porte pour marque de sa dignité la Robe
d'écarlate doublée d'hermine, mise en for-
me de manteau ducal avec les crochets
d'or sur l'épaule, l'écu timbré d'une cou-
ronne ducale surmontée d'un Mortier de
velours noir, enrichi de deux larges pas-
sements d'or : *fig. 5.*

Premier
Président.

Les Présidens à Mortier ont la Robe
d'écarlate comme le premier Président, à
la différence qu'il n'y a point de crochets
d'or sur l'épaule. Ils prennent aussi la cou-
ronne ducale surmontée d'un Mortier de
velours noir orné d'un seul galon : *fig. 6.*

Président
à Mortier.

L E Ç O N X L.

Comme les colliers des différents Ordres
de Chevalerie sont un des principaux or-
nements du blason, il est nécessaire de sa-
voir les déchiffrer, & de connoître à quels
Ordres ces colliers appartiennent; à quelle
occasion & par qui ces Ordres ont été
institués, quelles sont leurs fonctions,
leurs privilèges, leurs habillemens &c.

PLANCHE

XLI.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

PLANCHE
X L I.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre de
S. Michel.

Nous commencerons par les Ordres les plus distingués dans les différentes Cours de l'Europe, dont on a fait graver les croix & le collier. Nous parlerons ensuite succinctement des autres moins connus & dont la plupart ne sont plus en usage.

Louis XI, pour se concilier les Grands de Royaume & se les attacher davantage, institua en 1469, un Ordre de Chevalerie sous la protection de Saint Michel. Cet Ordre ne devoit être composé que de 36 Chevaliers. Il n'en créa d'abord que 15, se réservant de nommer les autres au premier Chapitre; mais le nombre de 36 ne fut point rempli de son regne.

Les Chevaliers, en recevant le collier, promettoient au Roi un attachement inviolable pour toute leur vie, de le suivre à la guerre, de lui garder le secret de tous ses desseins, & s'obligeoient à plusieurs autres choses de cette nature. Le Roi de son côté, s'engage envers les Chevaliers de les protéger, de les maintenir dans tous leurs privilèges, & de n'entreprendre aucune guerre, aucune affaire importante qu'après les avoir consultés, excepté dans les affaires qui demanderoient un grand secret & une grande célérité.

Il donna aux Chevaliers un collier d'or

fait à coquilles entrelassées l'une à l'autre & posées sur une chaînette d'or, où pendoit une médaille représentant Saint Michel. Le collier devoit être du poids de deux cent écus d'or, & ne pouvoit être enrichi d'aucunes pierreries. Il appartenoit à l'Ordre après la mort du Chevalier, ses héritiers étoient obligés de le remettre dans l'espace de trois mois entre les mains du Trésorier.

PLANCHE
X L I.

ORDRES DE
CHEVALIERS.

Ordre de
S. Michel.

Les Chevaliers étoient obligés de porter tous les jours ce collier à découvert, excepté lorsqu'ils étoient à l'armée, en voyage, dans leurs maisons, ou à la chasse: pour lors ils portoient seulement une médaille attachée à une chaîne d'or, ou à un cordonnet de soie noire.

L'Habit de cérémonie est un grand manteau de damas blanc ou de toile d'argent trainant à terre avec une broderie d'or tout autour, représentant le collier de l'Ordre: il est fourré d'hermine, le chaperon est de velours cramoisi orné de la même broderie, & sous le manteau les Chevaliers portent un habit court de même étoffe que le chaperon.

L'Ordre de S. Michel perdit beaucoup de son premier éclat sous les Regnes de François II & de Charles IX, par le grand nombre de Chevaliers qui furent faits, au delà de celui porté par les

PLANCHE
XLI.**ORDRES DE
CHEVALE-
RIE.****Ordre de
S. Michel.**

statuts. Il se fit même pendant ces temps de trouble plusieurs réceptions dans les provinces par les Chevaliers de l'Ordre à qui la commission étoit adressée sans avoir beaucoup d'égard au mérite ou à la naissance. L'établissement de l'Ordre du Saint Esprit par Henri III, le fit décheoir encore davantage, quoique ce Prince eût déclaré dans la création de son nouvel Ordre, qu'il vouloit & entendoit que celui de S. Michel demeurât en sa force & vigueur, & qu'il fût observé, comme il avoit été pratiqué depuis sa première institution. C'est pour cette raison que tous les Chevaliers du Saint Esprit prennent l'Ordre de S. Michel la veille du jour qu'ils doivent recevoir le collier du Saint Esprit. Ils entourent l'écu de leurs armes des deux colliers, & se qualifient Chevaliers des Ordres du Roi. Il faut excepter seulement les Prélats qui ne sont point faits Chevaliers de S. Michel.

Louis XIV voulant relever cet Ordre, avili en la; personne de plusieurs de ceux qui se qualifioient Chevaliers, ordonna en 1661 & en 1665, à tous ceux qui avoient été reçus dans ledit Ordre, de porter, ou d'envoyer aux Commissaires nommés par Sa Majesté, les titres & preuves de leur noblesse & de leurs services: défendant à ceux qui ne satisferoient point

point à cette ordonnance de se qualifier Chevaliers de S. Michel & de porter la marque de l'Ordre. Le nombre des Chevaliers fut réduit à cent, outre les Chevaliers du Saint Esprit. Sa Majesté veut qu'à l'avenir nul ne puisse être admis à cet Ordre qu'il ne fasse profession de la Religion Catholique, preuve de Noblesse au moins de deux races, & d'avoir servi le Roi & l'Etat en des emplois considérables dans les armées, au moins l'espace de dix ans, & dans ceux de Justice pendant le même-temps; se réservant Sa Majesté d'honorer de cet Ordre ceux qui l'auroient mérité par des services signalés rendus à son Etat ou à sa Couronne.

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre de
S. Michel.

Aujourd'hui la marque de cet Ordre est une croix d'or à huit pointes, émaillée de blanc, cantonnée de quatre fleurs-de-lis d'or, chargée en cœur d'une médaille représentant S. Michel foulant au pied un dragon, le tout émaillé au naturel. Cette croix est attachée à un grand ruban noir que les Chevaliers portent en écharpe. Le grand collier est toujours comme nous l'avons décrit plus haut & comme on le voit dans la *fig. 1* de la *Pl. 41.*

Henri III, en établissant l'Ordre du S. Esprit, se proposa, comme Louis XI, de réunir les Grands du Royaume divisés par les factions, & crut les attacher plus in-

Ordre du
S. Esprit.

 PLANCHE

XLI.

ORDRES DE
CHEVALE-
RIE.Ordre du
S. Esprit.

violablement à sa Couronne par ces marques de distinction, & par le serment particulier que les Chevaliers devoient prêter en recevant cet Ordre.

Il le mit sous la protection du S. Esprit, en mémoire des bienfaits signalés qu'il avoit reçu du ciel le jour de la Pentecôte. En effet, il étoit né, il avoit été élu Roi de Pologne, & il étoit parvenu à la Couronne de France le jour de la Pentecôte.

Fig. 2. Il donna aux Chevaliers un collier du poids de deux cent écus d'or, composé alternativement de la lettre H, d'une fleur-de-lys d'or, d'où sortent des flammes émaillées couleur de feu, & d'un chiffre que Henri IV changea depuis en un trophée d'armes : à ce collier pend une croix d'or émaillée de blanc avec une fleur-de-lys d'or dans chacun des angles, & dans le milieu une Colombe d'un côté, & de l'autre une médaille représentant l'image de S. Michel, parce que, comme nous l'avons dit, tous les Chevaliers du S. Esprit sont aussi reçus Chevaliers de S. Michel, à l'exception des Prélats qui portent une Colombe des deux côtés de leurs croix.

Le manteau de l'Ordre est semblable à celui de S. Michel pour la forme ; mais il en diffère par la couleur. Il est de ve-

Jours noir semé de flammes d'or, orné tout autour d'une broderie qui représente le grand collier, la croix brodée en argent sur la poitrine. Le chaperon est de toile d'argent à fond verd brodé comme le manteau ; la doublure est de satin orangé. Le manteau se porte retrouffé du côté gauche, & l'ouverture est du côté droit. Sous le manteau, les Chevaliers portent des chausses & pourpoints de satin blanc. Les souliers sont blancs ; mais le bout de l'empaigne est de velours noir. L'habillement de tête est une toque de velours noir rehaussée de plumes blanches.

Le nombre des Chevaliers est fixé à cent, auquel nombre seroient compris quatre Cardinaux, quatre Archevêques, Evêques ou Prélats, le Grand Aumônier de France qui est Commandeur, sans être obligé de faire preuve de noblesse, le Chancelier & Garde des Sceaux, le Prévôt Maître des Cérémonies, le Grand Trésorier & le Greffier, tous assujétis aux mêmes preuves que les Chevaliers. Outre ces quatre Grands Officiers Commandeurs, compris dans le nombre des cent Chevaliers, il en est d'autres qui ne sont point Commandeurs. Ces Officiers sont, l'Intendant, le Généalogiste, le Hérault d'Armes, l'Huissier, les Trésoriers & Controlleur du marc d'or. Ces Officiers

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALIERS.

Ordre du
S. Esprit

MANCHE

III.

**ORDRE DU
CHEVALIER
R. I.**

**Ordre du
S. Esprit.**

ne portent point la croix de l'Ordre brodée sur leurs habits; mais seulement une croix plus petite, attachée à la boutonnière avec un ruban bleu.

C'est un des statuts irrévocables de l'Ordre, pour tous les Commandeurs & Chevaliers de porter toujours la croix brodée en argent sur le côté gauche des manesaux, robes & autres habillemens de dessus, & la croix d'or au col pendante à un large cordon bleu céleste. Les Chevaliers & Commandeurs laïcs la portent en écharpe de droit à gauche, les Commandeurs Ecclésiastiques la portent au col pendante sur la poitrine.

Le Souverain Chef & Grand-Maître a seul le droit de recevoir les Chevaliers. La Grande-Maîtrise est unie irrévocablement à la Couronne, sans qu'elle puisse jamais en être séparée. Les Rois jurent à leur Sacre l'observation des statuts de l'Ordre.

Nul ne peut être admis dans l'Ordre s'il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, s'il n'est Gentilhomme de nom & d'armes de trois races paternelles pour le moins, & n'ait, pour le regard des Princes, 25 ans accomplis, & 35 pour les autres.

Aucun Chevalier-Commandeur n'est reçu dans l'Ordre du S. Esprit, qu'il ne

fait aussi Chevalier de S. Michel, (à l'ex-
 ception des Commandeurs Ecclesiasti- ^{PLANCHE}
 ques;) c'est pourquoy, la veille qu'il doit ^{XII.}
 recevoir l'habit & le collier du S. Esprit, ^{ORDRES DE}
 il est fait Chevalier de l'Ordre de S. Mi- ^{CHEVALI-}
 chel. Il se met à genoux devant le Roi ^{RIE.}
 qui le frappe légèrement sur les épaules ^{Ordre du}
 avec une épée nue, en lui disant: *Do par* ^{S. Esprit.}
S. Georgas & de par S. Michel, je vous
fais Chevalier. Le lendemain il se trouve
 à l'Eglise où il se met à genoux devant le
 Roi pour prêter le serment de l'Ordre,
 après lequel, le Prevôt & Maître des cé-
 rémonies, présente au Roi le manteau
 pour le donner au Chevalier. En le don-
 nant, le Roi dit: *L'Ordre vous revêt de*
manteau de son amiable Compagnie &
union fraternelle, à l'exaltation de notre
foi & religion Catholique: au nom du
Pere, & du Fils, & du S. Esprit. Le grand
 Trésorier présente ensuite à Sa Majesté
 le collier, qu'elle met au col du Cheva-
 lier, en disant: *Recevez de notre main le*
collier de notre Ordre du beoist Saint-
Esprit, auquel nous, comme Souverain
Grand-Maître, vous recevons, & ayez en
perpétuelle souvenance la mort & passion
de N. S. & R. J. C. en signe de quoi nous
vous ordonnons de porter à jamais, cousue
en vos habits exterieurs la croix d'icelui,
& la croix d'or au col, avec un ruban de

PLANCHE
XLI.

ORDRE DE
CHEVALI-
ERS.

Ordre du
S. Esprit.

couleur bleu céleste, & Dieu vous fasse la grace de ne contrevenir jamais aux vœux & serment que vous venez de faire, lesquels ayez perpétuellement en votre cœur, étant certain que si vous y contrevenez en aucune sorte, vous serez privé de cette Compagnie, & encourrez les peines portées par les statuts de l'Ordre: au nom du Pere &c. à quoi le Chevalier répond: Sire, Dieu m'en donne la grace, & plutôt la mort que jamais y faillir, remerciant très-humblement votre Majesté, de l'honneur & bien qu'il vous a plu me faire. Et en achevant il baise la main du Roi.

Les Chevaliers, & grands Officiers-Commandeurs, sont payés de la somme de trois mille livres de pension par chacun an, sur leurs simples quittances. De plus, ils sont exempts de contribuer au ban & arrière-ban, de payer aucuns rachats, lods, ventes, quints & requints, tant des terres qu'ils vendent que de celles qu'ils peuvent acheter: ils ont leurs causes commises aux requêtes du Palais à Paris. Ils sont francs & exempts de tous emprunts, subsides, impositions, péages, travers, passages, fortifications, gardes & guets de villes & châteaux. Enfin ils ont l'honneur de manger avec le Roi à la même table les jours de cérémonie de l'Ordre.

Henri III ne se contenta pas de distin-

guer ainsi, par ces marques d'honneur & par ces privilèges, les Chevaliers de son Ordre, il voulut aussi qu'ils se distinguassent par la piété. Il les exhorta d'assister tous les jours à la Messe, & les jours de Fêtes à la célébration des Offices divins. Il les obligea à dire chaque jour un chapelet d'un dixain qu'ils doivent porter sur eux, l'Office du S. Esprit avec les Hymnes & Oraisons, comme il est marqué dans le livre qu'on leur donne à leur réception, ou bien les sept Pseaumes de la pénitence, avec les Oraisons qui sont dans le même livre. Il fit plusieurs autres reglemens de piété qu'on peut voir dans les statuts de cet Ordre, imprimés en 1703.

L'Ordre Royal & Militaire de S. Louis fut institué par le Roi Louis XIV, pour récompenser les Officiers de ses troupes & leur donner une marque de distinction particuliere. Ceux qui sont revêtus de cet Ordre sont appellés *Chevaliers de Saint Louis*; ils portent à la boutonniere de leur habit, une croix d'or attachée avec un ruban couleur de feu.

Il y a, dans l'Ordre de S. Louis, huit Grands Croix & 24 Commandeurs. Les Grands-Croix portent la croix attachée à un large ruban couleur de feu qu'ils mettent en écharpe, & outre cela ils portent une croix en broderie d'or sur leurs habil-

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre du
S. Esprit.

Ordre de
S. Louis.

 PLANCHE

XLI.

ORDRE DE
CHEVALIER.Ordre de
S. LOUIS.

lemens de dessus. Pour les Commandeurs ils portent la croix en écharpe, mais ils n'en ont point de brodée sur leurs habits. Le Roi est le Grand-Maître de cet Ordre. M. le Dauphin en est revêtu, & tous les héritiers présomptifs de la Couronne doivent le porter.

Il y a des Commandeurs qui ont 4000 livres de pension, & d'autres 3000 livres; il y a aussi nombre de simples Chevaliers qui ont des pensions, mais elles sont moins considérables.

Outre les Commandeurs & Grands-Croix dont nous avons parlé, il y a encore trois Officiers, qui sont le Trésorier, le Greffier & l'Huissier. Les deux premiers jouissent des mêmes décorations que les Grands-Croix. Le nombre des Chevaliers n'est point limité.

Personne ne peut être reçu dans cet Ordre s'il ne fait profession de la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, s'il n'a servi sur terre ou sur mer en qualité d'Officier au moins pendant dix années. Le Chevalier pourvu doit prêter serment de vivre & mourir dans la Religion Catholique, d'être fidèle au Roi, & de ne se départir jamais de l'obéissance qui lui est due & à ceux qui commandent sous ses ordres, de défendre de tout son pouvoir, envers & contre tous, l'honneur &

Les droits de Sa Majesté & de sa Couronne, de ne jamais quitter son service pour passer à celui de quelque Prince étranger sans une permission expresse de Sa Majesté &c. Après le serment il est reçu Chevalier par l'épée & l'accolade.

PLANCHE
XLI.

ORDRE DE
CHEVALIER.

Ordre de
S. Louis.

Fig. 3. La croix de cet Ordre est d'or à huit pointes, comme celle de l'Ordre du S. Esprit, émaillé de blanc avec des fleurs-de-lys d'or dans les angles; au milieu est un cercle dans lequel est d'un côté l'image de S. Louis armé de cuirasse, ayant par-dessus le manteau royal, tenant de sa main droite une couronne de laurier & de la gauche une couronne d'épines & les clous de la Passion, avec cette légende tout autour: *Ludovicus Magnus instituit 1693*, & de l'autre côté du cercle, il y a une épée dont la pointe perce une couronne de laurier attachée avec un ruban blanc, avec cette légende autour: *Bellica virtutis premium.*

Fig. 2. Dans les Armoiries, les Grands-Croix entourent l'écusson de leurs armes du grand cordon rouge & mettent par derrière la Grand' Croix de l'Ordre. Les Commandeurs ne mettent que le grand cordon rouge; & les simples Chevaliers mettent la croix de l'Ordre attachée à un noeud de ruban rouge au bas de l'écu de leurs armes.

PLANCHE
XLIV.

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALE-
RIE.

Ordre du
Mérite Mili-
taire.

L'Ordre du Mérite militaire a été institué par le Roi Louis XV, en faveur des Officiers de ses Troupes nés en pays où la religion protestante est établie. Les rangs & les marques d'honneur de cet Ordre sont les mêmes que dans celui de Saint Louis.

Fig. 4. Le cordon est bleu foncé : la croix est d'or émaillé de blanc, sur un des côtés au milieu est une épée en pal avec ces mots : *Pro virtute bellica*, sur le revers une couronne de laurier avec cette légende : *Lud. XV instituit, 1759.*

Ordre de
S. Lazare &
du Mont-
Carmel.

L'Ordre de S. Lazare est un Ordre militaire qui fut institué à Jérusalem par les Chrétiens d'Occident, lorsqu'ils se furent rendus maîtres de la Terre Sainte. Les fonctions de cet Ordre étoient d'avoir soin des pèlerins, de les garder & de les défendre sur leur route des insultes des Musulmans. Quelques auteurs disent qu'il a été institué en 1119. Le Pape Alexandre IV le confirma par une Bulle en 1255, & lui donna la règle de S. Augustin. Les Chevaliers de cet Ordre ayant été chassés de la Terre Sainte, il s'en retira une partie en France, où ils possédoient déjà la terre de Boigni, près Orléans, que le Roi Louis VII leur avoit donnée, & dans laquelle ils fixerent leur résidence. En 1490, Innocent VIII réunit l'Or-

dre de S. Lazare en Italie à celui de Malte. Leon X l'y rétablit au commencement du XVI siècle. En 1572, Gregoire XIII l'unit en Savoye à l'Ordre de S. Maurice que le Duc Emmanuel-Philibert venoit d'instituer. En 1608, cet Ordre fut uni en France à celui de Notre Dame du Mont-Carmel, institué par Henri IV; & Louis XIV lui accorda plusieurs privilèges. Les Chevaliers de S. Lazare & du Mont-Carmel peuvent se marier & posséder en même-temps des pensions sur bénéfices. Il est composé d'environ 650, Laïcs-Prieurs & Freres servans d'armes, qui jouissent des Commanderies ainsi que des pensions sur bénéfices.

PLANCHE
XLI.

ORDRE DE
CHEVALIERS

Ordre de
S. Lazare &
du Mont-
Carmel.

Fig. 5. La croix de cet Ordre est d'or à huit pointes, d'un côté émaillée d'amarante avec l'image de la Ste. Vierge au milieu environnée de rayons d'or, & de l'autre côté émaillée de sinople avec l'image de S. Lazare, les angles de la croix cantonnés d'une fleur-de-lys d'or. Cette croix est attachée à un grand ruban de couleur amarante qui se porte au col ou en écharpe. Les Freres servans ne portent qu'une médaille aux mêmes émaux attachée à la boutonniere par une chaîne sans ruban.

Les jours de Cérémonie, le Grand-Maître est revêtu d'une dalmatique de toile

PLANCHE
XLI.
ORDRE DE
CHEVALI-
ER.

d'argent, & par dessus d'un grand man-
teau trainant de velours amarante, semé
de fleur-de-lys d'or, de chiffres & de tro-
phées en broderie d'or & d'argent ; les
chiffres forment le nom de Marie au mi-
lieu de deux couronnes.

Ordre de
S. Lazare de
du Mont
Carmel.

L'habit des Chevaliers de Justice con-
siste en une dalmatique de satin blanc, sur
laquelle est une croix de la hauteur &
de la largeur de la Dalmatique, écartelée
de couleur tannée & de sinople, & par des-
sus un grand manteau trainant de velours
amarante, sur le côté gauche duquel est
brodée une croix de l'Ordre avec l'image
de la Sainte Vierge en milieu.

Les Chevaliers Ecclésiastiques ou Cha-
pelains portent un camail de velours
amarante avec la croix de l'Ordre brodée
au côté gauche.

Le manteau des Freres servans n'est que
de drap, ayant sur le côté gauche la mé-
daille en broderie.

Les novices ont seulement un petit man-
teau de satin verd avec une espèce de
capuchon.

Le Hérault d'Armes porte une dalmati-
que de velours amarante, chargée par
devant des armes de l'Ordre en broderie,
lesquelles sont d'argent à la croix écar-
telée de couleur tannée & de sinople,
l'écu timbré d'une couronne ducale.

Tous, à l'exception des Ecclesiastiques, portent une toque de velours noir avec des plumes noires & une aigrette.

PLANCHE
XLI.

Pour être reçu dans l'Ordre, il faut faire preuve de Noblesse de trois générations ou de quatre quartiers. Le Grand-Maître peut néanmoins dispenser de la rigueur des preuves ceux qui ont rendu des services considérables au Roi ou à l'Ordre, & les recevoir Chevaliers de grace.

ORDRE DE
CHEVALIER.

Ordre de
S. Lazare &
du Mont-
Carmel.

Le Roi est Souverain Chef & Fondateur de l'Ordre, & il nomme le Grand-Maître, qui écartele ses armes de celles de l'Ordre & de sa maison. Les Chevaliers entourent ordinairement leur écu du ruban auquel pend la croix, & ils mettent derrière, la grand'croix de l'Ordre: *fig. 2.* Quelques-uns au lieu du ruban, mettent le cordon qui avoit été projeté pour cet Ordre, mais qui n'a pas encore été approuvé. Il doit être d'or, composé alternativement d'une M & d'un A entrelassés, & de trois grosses perles: *fig. 3.*

PLANCHE
XLIV.

Le Chevalier, en recevant la croix, fait vœu entre les mains du Grand-Maître, ou de son représentant, d'observer les commandemens de Dieu & de l'Eglise, de servir d'un grand zèle à la défense de la foi, lorsqu'il lui sera commandé par ses supérieurs; d'exercer la charité & la miséricorde envers les pauvres; & sur-tout les

PLANCHE
XLI.

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALIERS.

Ordre
de Malte.

lépreux, de garder au Roi une inviolable fidélité, & à Monseigneur le Grand-Maître de lui rendre une parfaite obéissance, & de garder toute sa vie la chasteté libre & conjugale.

L'Ordre de Malte : c'est ainsi qu'on appelle un Ordre religieux & militaire, fondé vers l'an 1099 par un Gentilhomme François nommé Gérard, qui se dévoua avec plusieurs jeunes Gentilshommes au service des pauvres & des pèlerins dans l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem.

Cet Ordre a eu plusieurs autres noms : on les a appellés *Hospitaliers de S. Jean de Jerusalem*, ou *les Chevaliers de S. Jean de Jerusalem* : *les Chevaliers de Rhodes*, *la Religion de Malte*, ou *les Chevaliers de Malte* & c'est le nom qu'on leur donne dans l'usage ordinaire en France.

Des Marchands d'Amalfi au Royaume de Naples, environ l'an 1048, bâtirent à Jérusalem une Eglise du rite latin, qui fut appelée *Sainte Marie la Latine*, & ils y fondèrent aussi un Monastere de l'Ordre de S. Benoit, pour recevoir les pèlerins, & ensuite un Hôpital auprès de ce Monastere, pour y avoir soin des malades hommes & femmes, sous la direction d'un Maître ou Recteur qui devoit être à la nomination de l'Abbé de Sre. Marie la Latine. On y fonda de plus une Chapelle en

l'honneur de S. Jean Baptiste , dont Gérard Tung , provençal de l'Isle de Martigues , fut le premier Directeur.

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre
de Malte.

En 1099 , Godefroi de Bouillon ayant pris Jérusalem , enrichit cet Hôpital de quelques domaines qu'il avoit en France. D'autres imiterent sa libéralité ; & les revenus de l'Hôpital ayant augmenté considérablement , Gérard , de concert avec les Hospitaliers , resolut de se séparer de l'Abbé & des Religieux de Ste. Marie la Latine , & de faire une Congrégation à part , sous le nom & la protection de S. Jean Baptiste ; ce qui fut cause qu'on les appella *Hospitaliers* , ou *Freres de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem*.

Paschal II , par une bulle de l'an 1113 , confirma les donations faites à cet Hôpital , qu'il mit sous la protection du S. Siège , ordonnant qu'après la mort de Gérard , les Recteurs seroient élus par les Hospitaliers. Raymond du Puy , successeur de Gérard , fut le premier qui prit la qualité de Maître. Il donna une regle aux Hospitaliers qui fut approuvée par Calixte II , l'an 1120.

Tel fut le premier état de l'Ordre de Malte. Ce premier Grand-Maître voyant que les revenus de l'Hôpital surpassoient de beaucoup ce qui étoit nécessaire à l'entretien des pauvres pèlerins & des mala-

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre
de Malte.

des, eut de voir employer le surplus à la guerre contre les infidèles. Il s'offrit donc dans cette vue au Roi de Jérusalem. Il sépara ses Hospitaliers en trois classes ; les Nobles qu'il destina à la profession des armes pour la défense de la foi & la protection des pèlerins, les Prêtres ou Chapelains pour faire l'Office ; & les Freres servans qui n'étoient pas Nobles furent aussi destinés à la guerre. Il regla la manière de recevoir les Chevaliers, & tout cela fut confirmé l'an 1130, par Innocent II, qui ordonna que l'étendard de ces Chevaliers seroit une croix pleine d'argent en champ de gueules, laquelle fait encore les armes de cet Ordre.

Après la perte de Jérusalem, ils se retirèrent d'abord à Margat, ensuite à Acre qu'ils défendirent avec beaucoup de valeur. l'an 1290. Après la perte entière de la Terre Sainte, les Hospitaliers avec Jean de Villers leur Grand-Maître se retirèrent dans l'Isle de Chypre, où le Roi Gui de Lusignan, qu'ils y avoient suivi, leur donna la ville de Limission : ils y demeurèrent environ dix-huit ans. En 1308, ils prirent l'Isle de Rhodes sur les Sarrasins & s'y établirent ; ce n'est qu'alors qu'on commença à leur donner le nom de Chevaliers. On les appella Chevaliers de Rhodes. Andronic, Empereur de Constantinople.

nople, accorda au Grand-Maitre Foulque de Villaret l'investiture de cette Isle. L'année suivante, secourus par Amedée IV Comte de Savoye, ils se défendirent contre une armée de Sarrafins, & se maintinrent dans leur Isle. En 1480, le Grand-Maitre d'Aubuffon la défendit encore contre Mahomet II, & la conserva malgré une armée formidable de Turcs, qui l'assiéga pendant trois mois; mais Soliman l'attaqua l'an 1522, avec une armée de trois cent mille combattans, & la prit le 24 Décembre, après que l'Ordre l'eut possédée 213 ans. Après cette perte le Grand-Maitre & les Chevaliers allerent d'abord en l'Isle de Candje; puis le Pape Adrien VI, & son Successeur Clement VII, leur donnerent Viterbe: enfin Charles-Quint leur donna l'Isle de Malte qu'ils ont encore; c'est de là qu'ils ont pris le nom de *Chevaliers de Malte*; mais leur véritable nom est celui de *Phevaliers de l'Ordre de S. Jean Jérusalem*, & le Grand-Maitre, dans ses titres, prend encore celui de *Maitre de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem, Gardien des Pauvres de N. S. J. C.* Les Chevaliers lui donnent le titre d'*Eminence*, & les sujets celui d'*Altesse*.

L'Ordre de Malte ne possède plus en Souveraineté que l'Isle de Malte & quelques autres petits endroits aux environs,

Y

PLANCHE
XLI.

ORDRE DU
CHEVALIER
RE.

Ordre
de Malte.

PLANCHE dont les principaux sont Gose & Comité.
XLI. Le gouvernement est monarchique &
ORDRE DE aristocratique ; monarchique sur les ha-
CHEVALIERS bitans de Malte & des Isles voisines, &
R. J. sur les Chevaliers, en tout ce qui regarde
l'Ordre la regle & les statuts de la Religion ; aris-
de Malte. tocratique dans la décision des affaires

importantes, qui ne se fait que par le
 Grand-Maitre & le Chapitre. Il y a deux
 Conseils ; l'un ordinaire, qui est composé
 du Grand-Maitre, comme chef des
 Grands-Croix ; l'autre complet, qui est
 composé des Grand-Croix, & des deux plus
 anciens Chevaliers de chaque langue.

Par les langues de Malte, on entend
 les différentes nations de l'Ordre ; il y en
 a huit : Provence, Auvergne, France,
 Italie, Arragon, Allemagne, Castille
 & Angleterre. Le Pilier, (comme on dit)
 de la langue de Provence est Grand-
 Commandeur ; celui de la langue d'Au-
 vergne est Grand-Maréchal ; celui de
 France est Grand-Hospitalier ; celui d'Ita-
 lie est Grand-Amiral ; celui d'Arragon
 Grand-Conservateur ou Drapier, comme
 on disoit autrefois. Le Pilier de la langue
 d'Allemagne est Grand-Bailli ; celui de
 Castille Grand-Chancelier. La langue
 d'Angleterre, qui ne subsiste plus depuis
 le schisme d'Henri VIII, avoit pour chef
 le Turcopolier, ou Colonel de la cavalerie.

lériè. La langue de Provence est la première, parce que Gerard & Rémond du Puy, Fondateurs & premiers Grands-Maitres, étoient Provençaux.

Dans chaque langue il y a plusieurs Grands-Prieurés & Bailliages capitulaires. L'hostel de chaque langue s'appelle auberge, à cause que les Chevaliers de ces langues y vont manger & s'y assemblent d'ordinaire. Chaque Grand-Prieuré a un nombre de commanderies : les commanderies sont ou magistrales, ou de justice, ou de grace. Les magistrales sont celles qui sont annexées à la Grande-Maîtrise ; il y en a une en chaque Grand-Prieuré. Les commanderies de justice sont celles qu'on a par droit d'ancienneté ou d'améliorissement. L'ancienneté se compte du jour de la réception, mais il faut avoir demeuré cinq ans à Malte, & avoir fait quatre caravanes contre les Turcs & les Corsaires. Les commanderies de grace sont celles que le Grand-Maitre ou les Grands-Prieurs ont droit de conserver; ils en conservent une tous les cinq ans & la donnent à qui il leur plaît. On compte en France 240 commanderies.

Les Chevaliers nobles sont appelés Chevaliers de Justice, & il n'y a qu'eux qui puissent être Baillis, Grand-Prieurs & Grands-Maitres. Les Chevaliers de grace

PLANCHE
XLI.

ORDRE DU
CHEVALERIE.

Ordre
de Malte.

PLANCHE
XLI.

ORDRE DE
CHEVALIERS.

Ordre
de Malte.

sont ceux qui, n'étant pas nobles, ont obtenu, par quelques services importants, ou quelque belle action, la faveur d'être mis au nombre des nobles. Les Freres servans sont de deux sortes : 1°. les Freres servans d'armes, dont les fonctions sont les mêmes que celles des Chevaliers ; & les Freres servans d'Eglise, dont toute l'occupation est de chanter les louanges de Dieu dans l'Eglise conventuelle, & d'aller chacun à son tour servir d'Aumônier sur les vaisseaux & sur les galeres de la Religion. Les Freres d'obédience sont des Prêtres qui, sans être obligés d'aller à Malte, prennent l'habit de l'Ordre, en font les vœux, & s'attachent au service de quelqu'une des Eglises de l'Ordre sous l'autorité d'un Grand-Prieur, ou d'un Commandeur auquel ils sont soumis.

Les Chevaliers de majorité sont ceux qui, suivant les statuts, son reçus a 16 ans accomplis. Les Chevaliers de minorité sont ceux qui sont reçus dès leur naissance ; ce qui ne se peut faire sans dispense du Pape. Les Chapelains ne peuvent être reçus que depuis dix ans jusqu'à quinze : après quinze ans il faut un bref du Pape ; jusqu'à 15 il ne faut qu'une lettre du Grand-Maitre : on les nomme *Diacon*. Ils font preuve qu'ils sont d'honnête famille, ils payent à leur réception une somme qu'on nomme droit de passage, & qui est de cent écus d'or.

Pour les preuves de noblesse, dans le Prieuré d'Allemagne, il faut 16 quartiers, & par conséquent remonter jusqu'au trisayeul paternel & maternel. En France il suffit de huit quartiers & de remonter jusqu'aux bisayeuls.

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre
de Malte.

Tous les Chevaliers sont obligés, après leur profession, de porter sur le manteau ou sur le juste-au-corps, du côté gauche, la croix de toile blanche à huit pointes; c'est la véritable marque de l'Ordre.

Les Chevaliers de Malte son reçus dans l'Ordre, en faisant toutes les preuves de noblesse requises par les statuts ou avec quelque dispense: la dispense s'obtient du Pape par un bref, ou du Chapitre général de l'Ordre, & est ensuite enterinée au sacré Conseil. Les dispenses ordinairement se donnent pour quelques quartiers où la noblesse manque, principalement du côté maternel.

Les Chevaliers sont reçus d'âge, ou de minorité, ou pages du Grand-Maitre. L'âge requis par les statuts est de 16 ans complets pour entrer au noviciat à 17 ans & faire profession à 18.

Celui qui souhaite d'être reçu dans l'Ordre, doit se présenter en personne au chapitre ou à l'assemblée du Grand-Prieuré dans l'étendue duquel il est né. Le présenté doit apporter son extrait baptismaire en forme authentique; le mémo-

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre
de Malte.

rial de ses preuves, contenant les extraits des titres qui justifient sa légitimation & sa noblesse, ainsi que celle des familles du côté paternel & maternel. Il doit joindre à ces pièces le blason & les armes de la famille peint avec les émaux & couleurs sur du vélin. Lorsqu'il est admis, la commission pour faire les preuves lui est délivrée par le Chancelier du Grand-Prieuré. Si le père ou la mère, ou quelqu'un des ayeux est né dans un autre Grand-Prieuré, le Chapitre donne une commission rogatoire pour y faire les preuves nécessaires.

Les preuves de noblesse se font par titres & contrats, par témoins, épitaphes, titres & autres monuments.

Les commissaires font aussi une enquête, si les parents du présenté n'ont point dérogé à leur noblesse par marchandise, trafic ou banque; & il y a à cet égard une exception pour les Gentilshommes des Villes de Florence, de Sienné & de Lucques qui ne dérogent point en exerçant la marchandise en gros. Après que les preuves sont faites, les commissaires les rapportent au chapitre, ou à l'assemblée, & si elles y sont admises, on les envoie à Malte sous le sceau du Grand-Prieur. Le présenté étant arrivé à Malte, les preuves sont examinées dans l'assemblée de la langue de laquelle est le

Grand-Prieuré, où il s'est présenté, & si elles sont approuvées, il est reçu Chevalier, & son ancienneté court de ce jour, pourvu qu'il paye le droit de passage, qui est de deux cent cinquante écus d'or, & qu'il fasse profession aussitôt après le noviciat, autrement il ne compte son ancienneté que du jour de sa profession, si l'on suit à la lettre les statuts & les réglemens; mais l'usage est que le retardement de profession ne nuit point à l'ancienneté. On ne peut néanmoins obtenir aucune commanderie sous l'avoir faite. On paye ordinairement le passage au Receveur de l'Ordre dans le Grand-Prieuré. Les preuves sont quelquefois rejetées à Malte; & en ce cas, on rendoit autrefois la somme qui avoit été payée; mais depuis il a été ordonné par de nouveaux decrets, qu'elle demeureroit acquise au trésor. Outre cette somme, le nouveau Chevalier paye aussi le droit de la langue, qui est réglé suivant l'état & le rang où le présenté est reçu.

La réception des Chevaliers de minorité, qui, en vertu d'une Bulle du Grand-Maître, sont ordinairement reçus à six ans, & par grace spéciale à cinq ans & au-dessous, exige d'autres formalités. Leur ancienneté court du jour porté par leur Bulle de minorité, pourvu que leur

~~ORDRE DE~~
PLANCHER
 XLI.

ORDRE DE
 CHEVALERIE.

Ordre
 de Malte.

PLANCHE
XLI.

ORDRE DE
CHEVALE-
RES

Ordre
de Malte

passage soit payé un an après. On obtient d'abord le Bref du Pape à Rome, puis on poursuit l'expédition de la Bulle à Malte, le tout coute environ 15 pistoles d'or. Le passage est de 1000 écus d'or pour le trésor, avec 50 écus d'or pour la langue, ce qui fait près de 4000 livres; on ne les rend point, soit que les preuves soient refusées, soit que le présenté change de résolution, ou meure avant sa réception. Le privilège du présenté de minorité est qu'il peut demander une assemblée extraordinaire pour y obtenir une commission, afin de faire ses preuves, ou pour les présenter, sans attendre le chapitre ou l'assemblée provinciale. Il peut aller à Malte dès l'âge de 15 ans, y commencer son noviciat, & faire profession à 16; mais il n'est obligé d'y être qu'à 25 ans pour faire profession à 26 au plus tard, à faute de quoi il perd son ancienneté, & ne la commence que du jour de sa profession. Dès que ses preuves sont reçues, il peut porter la croix d'or, que les autres ne doivent porter qu'après avoir fait leurs vœux.

A l'égard des Chevaliers-Pages, le Grand-Maître en a 16 qui le servent depuis douze ans jusqu'à quinze; & à mesure qu'il en sort, d'autres les remplacent. Après avoir obtenu de son Eminence leur

lettre de page, ils doivent se présenter au chapitre ou à l'assemblée provinciale pour obtenir commission de faire leurs preuves à l'âge d'onze ans. Lorsqu'elles sont admises, ils vont à Malte faire leur service, à quinze ans ils commencent leur noviciat, & font profession à 16. Leur passage est de 250 écus d'or, & on ne le rend point si leurs preuves sont rejetées. Leur ancienneté court du jour qu'ils entrent en service.

Les Chapelains-Diacos & Freres servans, peuvent être Gentilshommes ou Nobles de nouvelle création, mais ce n'est pas une condition essentielle; il suffit qu'ils soient d'une famille honnête. Il y a aussi des Servans d'office employés à Malte au service de l'Hôpital, & à de semblables fonctions; des Donnés ou Demi-Croix, qui sont mariés, & qui portent une croix d'or émaillée à trois branches seulement; celle des Chevaliers est à quatre, aussi-bien que celle des Chapelains & Servans d'armes; mais ceux-ci ne la portent que par permission du Grand-Maitre.

Outre la croix octogone de toile, qui est la marque de l'Ordre, lorsque les Chevaliers, tant Novices que Profès, vont combattre contre les Infidèles, ils portent sur leur habit une soubre-veste rouge,

PLANCHE
XLI.

ORDRE
DE CHEVA-
LIER.

Ordre
de Malte.

PLANCHE
XLI.

ORDRES DE
CHEVALIERS.

Ordre
de Malte

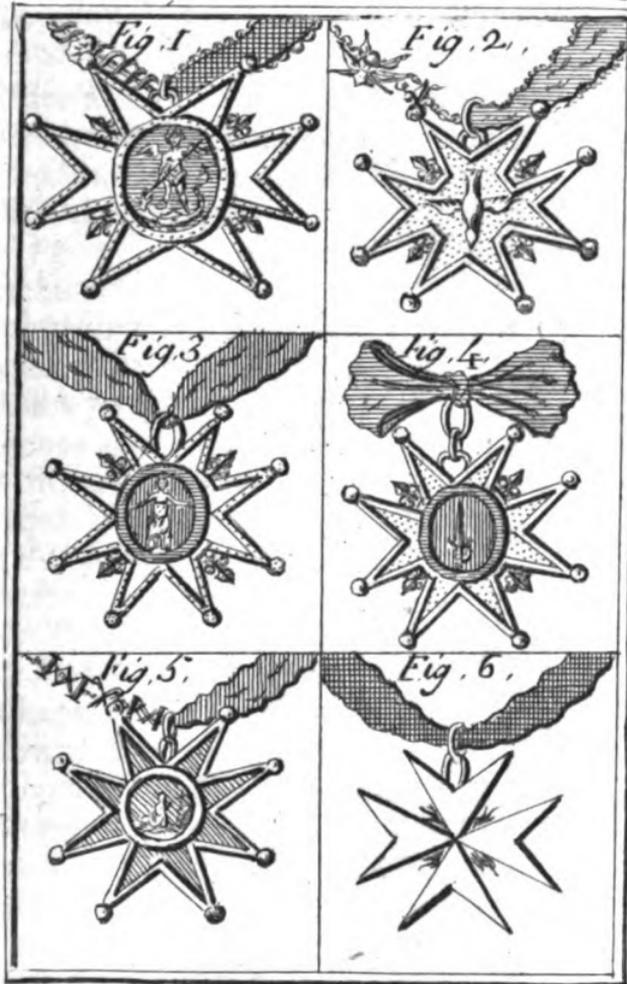
chargée devant & derrière d'une grande croix blanche sans pointe. L'habit ordinaire du Grand-Maître est une sorte de soutane de tabis ou de drap noir ouverte par le devant, & liée d'une ceinture d'où pend une grosse bourse, pour marquer la charité envers les pauvres, suivant l'institution de l'Ordre. Par dessus ce vêtement il porte une robe de velours noir, ou plus communément un manteau à bec. Au devant de la soutane & sur la robe ou manteau, vers la manche gauche, est une croix à huit pointes.

Tous les Chevaliers portent une croix d'or émaillée de blanc, attachée à un ruban noir. La croix est à huit pointes, quatre fleurs-de-lys dans les angles: *fig. 6.*

Dans les armoiries, les Chevaliers de Malte portent en chef les armes de la Religion, de gueules à la croix pleine d'argent. Les Commandeurs & Grands-Croix mettent de plus, derrière l'écu de leurs armes, la croix de l'Ordre, avec un chapelet autour: *fig. 2.*

PLANCHE
XLIV.





LEÇON XLI.

L'Ordre de la Toison d'Or est un ordre militaire, institué par Philippe-le-Bon Duc de Bourgogne en 1429. Il a pris son nom de la représentation de la Toison d'Or (*fig. 2.*) que les Chevaliers portent au bas d'un collier composé de fusils & de pierres à feu, & cailloux étincelans de flammes de feu, avec ces mots, *ante ferit quàm flamma micet*; & pour devise *pretium non vile laborum*.

PLANCHE
XLII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre de la
Toison d'Or.

Les historiens ne conviennent point du motif qui porta ce Prince à fonder un Ordre de Chevalerie sous ce nom; ce qui est certain c'est qu'il l'institua dans la Ville de Bruges; le jour de son mariage avec la Princesse de Portugal, & le premier Chapitre se tint à Lille; où ce Prince dressa les statuts qui ont souffert dans la suite plusieurs changemens. Le nombre des Chevaliers ne devoit être que de 31; Charles V le porta à 51; aujourd'hui il n'est plus limité.

L'habit de cérémonie est un grand manteau de velours cramoisi doublé de satin blanc. Le manteau ouvert au côté droit & retroussé sur le bras gauche; dessous le manteau une robe de toile d'argent. La tête couverte d'un chaperon,

PLANCHE XLII. tel qu'on les portoit au temps de la fondation, qui est de velours violet. Les bords du manteau sont ornés d'une broderie d'or, qui représente le grand collier.

SUITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Hors les jours de cérémonie les Chevaliers portent au col la Toison suspendue à un ruban couleur de feu.

Ordre de la Toison d'Or

Le Roi d'Espagne est le Chef & Grand-Maître de l'Ordre de la Toison, comme étant aux droits de la maison de Bourgogne. L'Empereur fait aussi des Chevaliers de la Toison d'Or, se prétendant aux mêmes droits.

Les Chevaliers entourent l'écu de leurs armes du grand collier que nous avons décrit plus haut.

Ordre de S. Janvier.

L'Ordre de S. Janvier, fut institué le 2 Juillet 1738, par l'Infant Dom Carlos, Roi de Jérusalem & des deux Siciles.

Fig. 2. La marque de l'Ordre est une croix à huit pointes émaillée de blanc & bordée d'or; sur le milieu est représenté S. Janvier Evêque, à demi-corps dans des nues. Le collier est composé d'attributs d'Eglise & du chiffre de S. Janvier. Sur le revers on voit un livre, sur lequel sont deux phioles de gueules, entourées de deux palmes de sinople. Ces phioles font allusion au miracle qui se fait tous les ans à Naples, sur le sang de S. Janvier, qui se

liquéfié quand on approche le vase dans lequel il est contenu, du chef du S. Evêque. Les jours ordinaires, les Chevaliers portent la croix attachée à un large ruban bleu, comme les Chevaliers du S. Esprit.

PLANCHE
XLII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre de la
Jarretiere.

L'Ordre de la Jarretiere est un Ordre militaire institué par Edouard III en 1350, sous le titre des suprêmes Chevaliers de l'Ordre le plus noble de la *Jarretiere*.

Cet Ordre est composé de 26 Chevaliers, ou Compagnons, tous Pairs ou Princes, dont le Roi d'Angleterre est ou le Chef ou le Grand-Maître,

Ils portent à la jambe gauche, une jarretiere de velours bleu, garnie de perles & de pierres précieuses, avec cette devise brodée, *Honni soit qui mal y pense*.

Cet Ordre de Chevalerie forme un corps ou société qui a son grand & son petit sceau, & pour Officiers un Prélat, un Chancelier, un Greffier, un Roi d'armes & un Huissier.

L'Ordre de la Jarretiere est sous la protection de S. Georges, Patron titulaire d'Angleterre. L'assemblée ou chapitre se tient au Château de Windsor, dans la Chapelle de S. Georges, où l'Ordre entretient un Doyen, douze Chanoines & des sou-Chanoines avec 26 pensionnaires, ou pauvres Chevaliers.

L'habit de cérémonie est la Jarretiere.

PLAN HE
XLII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre de la
Jarretière.

avec une boucle d'or qu'ils doivent porter tous les jours. Aux Fêtes solennelles ils ont un surtout, un manteau, un bonnet de velours, un collier composé de la représentation de la Jarretière, avec une rose émaillée dans le milieu : ces jarretières sont entrelassées de nœuds faits de cordons d'or avec des houppes : au bas du collier pend l'image de S. Georges armé de toutes pièces sur un cheval émaillé de blanc.

L'habit ou surtout est de velours cramoisi, le manteau de velours bleu ; le bonnet est de velours noir, avec un cercle d'or autour, orné de pierreries, surmonté des plumes blanches & d'une aigrette noire. Sur le côté gauche du manteau les Chevaliers portent en broderie la Jarretière enfermant un soleil : *fig. 3.*

Quand ils ne portent pas le manteau, ils portent cette broderie sur leurs habits, la Jarretière à la jambe gauche, & un grand cordon bleu en écharpe de gauche à droite, où pend une médaille d'or émaillée ornée de diamans, & représentant S. Georges :

Cet Ordre est, de tous les Ordres de Chevalerie s'culière, le plus ancien & le plus illustre. Depuis son institution, il y a eu huit Empereurs & vingt-sept ou vingt-huit Rois étrangers, outre un très-grand

nombre de Princes Souverains étrangers qui ont été Chevaliers de cet Ordre.

PLANCHE
XLII.

Les Auteurs varient sur son origine, les uns prétendent qu'Edouard institua cet Ordre en l'honneur de la Comtesse de Salisburi, qui en dansant laissa tomber sa jarretiere que le Roi ramassa. D'autres veulent que ce soit en mémoire de la fameuse victoire remportée sur les François à la bataille de Crécy; parce que, disent-ils, le Roi donna le signal du combat en déployant sa jarretiere.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.
Ordre de la
Jarretiere.

Le nombre des Chevaliers est toujours resté au nombre de 26, y compris le Roi d'Angleterre qui en est le Chef. L'Evêque de Winchester est Prélat-né de l'Ordre; celui de Salisburi se prétend Chancelier: il est vrai qu'Edouard créa cet office en faveur de Richard de Beauchamp Evêque de ce siège; & que six de ses Successeurs le furent après lui; mais depuis ce temps le Roi en a disposé autrement. L'Office de Greffier a toujours été rempli par le Doyen de Windsor.

L'Ordre de Christ fut fondé en Portugal par le Roi Denis I, en 1318, pour animer sa Noblesse contre les Maures. Le Pape Jean XXII confirma cet Ordre en 1320 & lui réunit tous les biens des Templiers qui avoient été supprimés. Il lui donna la Règle de St. Benoit. D'abord les Cheva-

Ordre de
Christ en
Portugal.

PLANCHE
XLII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre de
Christ en
Portugal.

liers firent les trois vœux essentiels de pauvreté, chasteté & obéissance ; mais Alexandre VI leur permit de se marier.

Les Chevaliers se rendirent recommandables par les victoires qu'ils remportèrent sur les Maures. Les Rois de Portugal les comblèrent de faveurs & de biens. Cet Ordre possède encore aujourd'hui plus de 450 commanderies. Il a eu douze Grand-Mâîtres jusques au Roi Jean III, auquel le Pape Adrien VI accorda l'administration de l'Ordre l'an 1522 ; mais, en 1550, Jules III unit pour toujours la Grand-Maîtrise à la Couronne de Portugal, & depuis ce temps les Rois ont pris le titre d'Administrateurs perpétuels de l'Ordre de Christ.

Fig. 4. La marque de cet Ordre est une croix pattée, haussée de gueules, chargée d'une croix pleine & haussée d'argent. Le collier est une chaîne d'or à trois rangs.

L'habit de cérémonie est un grand manteau de laine blanche fermé de tous côtés, qui s'attache autour du cou avec deux cordons blancs qui pendent jusqu'à terre & qui se retroussent sur les deux bras. Au devant du manteau est la croix de l'Ordre en broderie.

Ordre de l'Aigle blanc.
L'Ordre de l'Aigle-Blanc est un Ordre de Chevalerie institué en Pologne, selon quelques historiens, en 1325, par Uladislas

las V, lorsqu'il maria son fils Casimir avec la Princesse Anne fille du Duc de Lithuanie. Le Roi de Pologne Frederic-Auguste de Saxe renouvela cet Ordre en 1705, afin de s'attacher par cette distinction les principaux Seigneurs, dont plusieurs penchoient pour Stanislas.

PLANCHE
XLII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre de
l'Aigle blanc

Fig. 5. Les Chevaliers de cet Ordre portent une croix d'or à huit pointes, émaillée de gueules, bordée d'argent, cantonnée de flammes de feu, chargée en cœur d'un aigle blanc qui a sur l'estomac une autre croix de même, environnée des armes & des trophées de l'Electorat de Saxe, & de l'autre côté le nom du Roi en chiffres avec cette devise; *Pro Fide, Rege & Lege*, le tout surmonté d'une petite couronne de diamants. Le collier est composé d'aigles d'or couronnés & enchainés. Hors les jours de cérémonie les Chevaliers portent la croix attachée à un grand cordon bleu passé en écharpe; ils portent aussi cette croix brodée sur le côté gauche de leurs habits & manteaux.

L'Ordre de l'Aigle noir fut institué par Frederic Electeur de Brandebourg, en 1701, lorsqu'il fut couronné Roi de Prusse.

Ordre de
l'Aigle noir,

La marque de cet Ordre est une croix d'or émaillée d'azur, cantonnée de quatre aigles éployés de sable; la croix char-

Z

gée en cœur d'un sercle renfermant le
 chiffre du Roi : fig. 6.

PLANCHE

XLII.

Le collier est composé d'aigles, & d'un
 gros diamant où il y a F. R. écartelé &
 entourré de quatre couronnes électorales ;
 mais les jours ordinaires les Chevaliers
 portent la croix suspendue à un ruban
 orangé, passé en écharpe de gauche à
 droit. Ils portent aussi sur leurs habits
 une étoile brodée en argent, au milieu
 de laquelle est un aigle employé de sable
 tenant dans sa serre gauche une couronne
 de laurier, & dans la droite un foudre
 avec cette devise, *Suum cuique.*

SUITE DES
 ORDRES DE
 CHEVALIE-
 RIS.

Ordre de
 l'Aigle noir.

L'Ordre militaire de Danebrog en
 Danemarck fut institué le jour de la fête
 de St. Laurent, en 1219, par Waldemar
 II Roi de Danemarck, à l'occasion d'un
 drapeau qui tomba, dit-on, miraculeu-
 sement du ciel, dans une bataille que ce
 Prince livroit aux Livoniens, & qui rani-
 ma le courage de ses troupes. Ce drapeau,
 sur lequel on voyoit une croix blanche,
 fut nommé en langage du pais *Dane-
 brog* ou *Danenburg*, c'est-à-dire, la force,
 ou le fort des Danois. On le portoit à la tête
 des troupes comme autrefois l'Oriflamme
 en France ; mais ce drapeau ayant
 été perdu vers l'an 1500, & l'Ordre de
 Chevalerie institué par Waldemar s'é-
 tant insensiblement éteint, Christian V,

PLANCHE

XLIII.

Ordre de
 Danebrog.



Roi de Danemarck. , le renouvella à la naissance de son fils ainé, en 1671.

~~PLANCHE~~
PLANCHE
XLIII.

Fig. 2. La marque de cet Ordre est une croix pattée émaillée de blanc , chargée de onze diamans avec ces lettres G. S. Dans les cérémonies les Chevaliers prennent pour collier une chaîne composée des lettres W & C, entrelacées l'une dans l'autre, dont la première désigne le nom de l'instituteur , & la seconde celui du restaurateur. Dans les autres jours ils portent la croix au bout d'un grand ruban blanc bordé de rouge en écharpe de droit à gauche , & sur leur juste-au-corps une étoile brodée en argent , surmontée d'une croix d'argent bordée de gueules avec ces mots , *G. V. Restitutor.*

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIERS.

Ordre de
Danebrog.

Quoiqu'on ait attention à la naissance dans le choix des Chevaliers , il suffit d'avoir rendu des services importans au Royaume pour être honoré de cet Ordre.

L'habit de cérémonie est un grand manteau de couleur aurore doublé de satin blanc. Ce manteau est ouvert par devant.

L'Ordre de l'Eléphant est un Ordre militaire fort ancien & fort honorable que confèrent les Rois de Danemarck , & qu'ils n'accordent qu'aux personnes de la plus haute qualité & du plus rare mérite. Ceux qui aspirent à cet honneur ,

Ordre de
l'Eléphant.

PLANCHE

XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALE-
RIS.

Ordre de
l'Éléphant.

sont obligés de recevoir auparavant l'Ordre militaire de Danebrog.

On attribue communément l'institution de cet Ordre à Christiern, vers l'an 1478.

Fig. 2. La marque de cet Ordre est une chaîne d'Or à laquelle pend un Eléphant émaillé de blanc, le dos chargé d'un château de gueules maçonné de sable, le tout posé sur une terrasse de sinople émaillée de fleurs. A la droite de l'Eléphant, il y a cinq diamans en croix, & à gauche le chiffre du Roi. Quelques auteurs disent que le collier est composé alternativement de tours & d'Eléphants entrelacés, chaque Eléphant du collier ayant une housse bleue.

Quant à l'habillement de cérémonie, les Chevaliers portent un grand manteau de velours cramosi doublé de satin blanc, dont la queue traîne de deux aunes, avec un chaperon par derrière attaché au manteau: les cordons qui le lient sont d'argent & de soie rouge, le haut-de-chausses & le pourpoint de satin blanc & les bas couleur de perle. Ils portent sur le côté gauche du manteau une rose en broderie entourée de rayons. Leur chapeau est de velours noir avec un bouquet de plumes rouges & blanches. Ce qui distingue le Roi, c'est que les plumes de son chapeau

font blanches avec une aigrette noire, & que son manteau est doublé d'hermine.

PLANCHE
XLIII.

Hors les jours de cérémonie, les Chevaliers portent l'Eléphant au bout d'un grand cordon bleu en écharpe de droit à gauche.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALE-
RIE.

On rapporte l'institution de l'Ordre des Chérubins à Magnus roi de Suede, en 1334.

Ordre des
Chérubins
& des Séra-
phins.

Fig. 3. Le collier est composé de chérubins avec double chaînon, & de croix patriarcales de sinople, à cause de l'Archevêché d'Upsal. Au bas du collier est attachée une ovale d'azur, où il y a un Nom de Jesus, & en pointe quatre clous de la passion émaillés de blanc & de noir.

L'Ordre militaire de l'Annonciade, en Savoye, doit son établissement à Amédée Comte de Savoye, qui l'institua en 1355. Cet Ordre fut d'abord appelé l'Ordre du collier, & porta ce nom jusqu'au regne de Charles III, surnommé le Bon, qui, en 1518, lui donna celui de l'Annonciade, & fit représenter dans la médaille qui pend au bas du collier l'Annonciation de la Ste. Vierge. Il voulut que le collier fût d'or, du poids de deux cent écus, composé des lettres F. E. R. T. entrelacées de lacs d'amour, & séparées de quinze roses d'or dont sept émaillées de blanc, sept de rouge & celle d'en bas

Ordre de
l'Annon-
ciade.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIERS.

Ordre de
l'ANNON-
CIADÉ.

partie de blanc & de rouge ; le collier bordé de deux épines d'or ; & qu'au bas du collier, il y eut la représentation du mystere de l'Annonciation dans un cercle fait de trois lacs d'amour : *fig. 4.*

Les assemblées de cet Ordre doivent se tenir en la Chartreuse de Pierre-Chatel en Bugey ; aujourd'hui elles se tiennent dans l'hermitage de Camaldoli sur la montagne de Turin.

L'habit que les Chevaliers portent dans les cérémonies a reçu plusieurs changemens. D'abord le manteau fut blanc, ensuite noir : du temps de Charles-le-Bon il fut rouge cramoisi, frangé & bordé de lacs d'amour d'or, doublé de blanc, & celui du Souverain fourré d'hermine ; puis bleu, doublé de taffetas blanc sous le Duc Emmanuel-Philibert ; & enfin Charles-Emmanuel ordonna qu'il seroit à l'avenir de couleur amarante, doublé de toile d'argent à fond bleu.

On a interprété différemment les quatre lettres F. E. R. T. les uns disent qu'elles signifient *Frappez, entrez, rompez tout,* & veulent qu'Amedée prit ces paroles pour devise, en instituant l'Ordre du collier. D'autres les interprètent par ces mots, *Fortitudo ejus Rhodum tenuit,* en memoire de la belle action d'Amedée-le Grand, qui fit lever aux Sarrasins

le siege de Rhodes en 1310; mais Guichenon, dans son histoire de la Royale Maison de Savoye, rapporte une monnoie de Louis de Savoye, Baron de Vaud, qui mourut en 1301, où l'on voit la même devise FERT sans ponctuation, ou séparation de lettres. On voit la même devise sur une monnoye de Thomas II du nom, pere d'Amedée-le-Grand. D'où il suit que cette devise est antérieure à l'institution de l'Ordre du collier, & à la défense de Rhodes. Le même historien avoue qu'il n'a rien trouvé dans l'histoire qui puisse donner une explication certaine de ces quatre lettres ou du mot FERT; en conséquence il n'admet aucune des interprétations que les auteurs ont voulu y donner.

~~PLANCHE~~
PLANCHE
XLIII.
 SUITE DES
 ORDRES DE
 CHEVALLERIE.
 Ordre de
 l'ANNOU-
 CIADÉ.

L'Ordre de St. André en Russie est un Ordre militaire institué par le Czar Pierre I.

Ordre de
 S. André de
 Russie.

Fig. 5. La marque de cet Ordre est une croix de S. André, dans le milieu de laquelle est un ovale où sont ces mots : *Le Czar Pierre, Conservateur de la Russie* : la croix surmontée d'une couronne attachée au bout d'un grand cordon blanc ; dans les autres angles, l'aigle de Russie éployé, celui de la pointe chargé d'un écusson surchargé d'un cavalier armé ; sur le revers est l'image de St. André avec les

PLANCHE

XLIII.

**SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIERS.**

**Ordre
Teutonique.**

lettres S. A. Le grand collier est une chaîné d'or chargée de roses.

L'Ordre Teutonique commença à peu près de la même manière que celui des Hospitaliers & des Templiers. Ce fut vers l'an 1190 que cet Ordre fut établi dans la Palestine en faveur des pauvres Allemans qui faisoient le voyage de la Terre Sainte. Ce furent d'abord des moines qui devinrent bientôt des conquérans.

Quelques particuliers Allemans des villes de Bremen & de Lubeck ayant compassion des soldats malades & blessés dans le temps que les Chrétiens faisoient le siège d'Acre, changerent leur tente en un Hôpital pour y recevoir les soldats de leur nation. Cet office de charité donna naissance à cet Ordre fameux. La ville d'Acre ayant été prise, Henri Valpot fut élu premier Grand-Maitre; il bâtit à Acre une Eglise & un Hôpital. Ce fut la première maison de l'Ordre. Le Pape Calixte III confirma cet institut, & accorda aux Hospitaliers Teutoniques tous les privilèges dont jouissoient les Templiers & les Hospitaliers de St. Jean de Jérusalem. Il leur donna pour habillement un manteau blanc chargé au côté gauche d'une croix pattée de sable.

Conrad, Duc de Suabe, appella les Freres Teutoniques en Prusse vers l'an 1230,

pour soutenir les Chevaliers de Dobrin qu'il avoit fondés, & leur assigna en pleine propriété tout le territoire de Culm.

PLANCHE
XLIII.

Ils devinrent extrêmement puissans sous leur quatrième Grand-Maître, Hermand de Salze. Ils conquièrent la Prusse & bâtirent les villes d'Elbing, de Marienbourg, de Thorn, de Dantzic, de Konisberg & quelques autres. Ils soumièrent aussi la Livonie. Leur nom de *Freres* se changea en celui de *Seigneurs*, & comme tels, les Grands-Maîtres exigèrent les honneurs qu'on rend aux plus grands Princes.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordre
Teutonique.

Quelque temps après, la division s'étant mise dans l'Ordre, les Rois de Pologne en profiterent; la Prusse se révolta, & Casimir IV reçut l'hommage des Chevaliers. Enfin, Albert Marquis de Brandebourg, Grand-Maître de cet Ordre, quitta la Religion Romaine, renonça à sa dignité de Grand-Maître, soumit la Prusse & en chassa les Chevaliers qui ne voulurent pas imiter son exemple; ceux-ci se retirèrent à Mariendal en Franconie, qui leur appartient encore.

C'est par cet événement que l'Ordre Teutonique, autrefois si riche & si puissant, qui a possédé en toute Souveraineté la Prusse Royale & Ducale, la Livonie, les Duchés de Curlande & de Semigal se trouve n'avoir à présent que quelques

PLANCHE XLIII. commanderies qui suffisent à peine à l'entretien du Grand-Maître & d'une poignée de Chevaliers.

SWITE DES ORDRES DE CHEVALERIE.

Ordre Teutonique.

Dans le temps de sa splendeur, on comptoit 28 Commandeurs de Villes, non compris le Grand-Hospitalier, le Drapier & le Trésorier; 46 Commandeurs de Châteaux, 81 Hospitaliers, 35 Maîtres de Couvens, 65 Cellieriers, 40 Maîtres-d'Hôtels, 35 Proviseurs, 18 Pannetiers, 39 Maîtres de la pêche, 93 Maîtres de Moulins, 700 simples Freres qui pouvoient aller en campagne, 162 Prêtres ou Freres de chœur, 6200 Serviteurs.

Le Prince Charles de Lorraine est actuellement Grand-Maître de cet Ordre. L'Archiduc Maximilien, frere de l'Empereur, a été élu Grand-Maître-Coadjuteur.

Fig. 6. La marque de l'Ordre est une croix potencée de sable, chargée d'une croix fleurdelisée d'or, surchargée en cœur d'un écusson d'or à l'aigle éployé de sable becqué, membré de gueules. La croix de sable fut donnée à l'Ordre par l'Empereur Henri VI; la croix d'or par Jean Roi de Jérusalem; l'aigle impérial par l'Empereur Frederic II, & les fleurs-de-lys qui terminent la croix d'or, par le Roi Saint Louis. Cette croix est attachée à une chaîne d'or.

LEÇON XLII.

L'ORDRE de la Sainte Ampoule. Cet Ordre ne se confère qu'aux quatre Seigneurs qui possèdent les Baronies de Terrier, de Bellestre, de Sonastre & de Louversy, qui relevent de l'Abbaye de St. Remi. Ils se qualifient Barons Chevaliers de la Sainte Ampoule. Ils portent le dais lorsqu'on la transporte de l'Abbaye de St. Remi à la Métropole de Rheims pour le Sacre des Rois.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIERS.

En France.

Ordre de la
Ste. Ampoule.

La marque de cet Ordre est une croix d'or émaillée de blanc, chargée d'une colombe tenant de son bec la Ste. Ampoule, cantonnée de quatre fleurs-de-lys d'or. Le ruban est noir.

L'Ordre de la Genette fut institué, dit-on, par Charles-Martel, en mémoire de la victoire qu'il remporta sur Abderame-Chef des Sarrasins, parce qu'entre les dépouilles prises sur l'ennemi, on trouva une grande quantité de riches fourrures de genette.

Ordre de la
Genette.

La marque de cet Ordre est un collier d'or à trois chainons entrelacés de roses émaillées de rouge : au bas du collier pendoit une genette d'or sur une terrasse émaillée de fleurs.

PLANCHE

XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALE-
RIE.

EN FRANCE.

Ordres de la
Couronne
Royale, &
de la Cofse
de Geneft.

Ordre
du Navire.

L'Ordre de la Couronne Royale eut pour fondateur le Roi Charlemagne. Les Chevaliers portoient une couronne en broderie d'or sur le devant de leurs habits avec cette divise : *Coronabitur legitimè certans*. Nos anciens historiens ne font aucune mention de ces deux Ordres.

L'Ordre de la Cofse de Geneft, fut institué par le Roi S. Louis, à la solennité de son mariage. Il fut en vigueur jusques au regne de Charles VI. La divise étoit, *Exultat humiles*. Le collier de cet Ordre étoit composé de coffes de geneft entrelacées avec des fleurs-de-lys d'or renfermées dans des lozanges cléchées : au bas pendoit une croix fleurdelisée. On voit la description fidèle de ce collier, dans un ancien registre de la Chambre des Comptes de Paris, de l'an 1393, où se trouve un compte rendu par Charles Poupart, Argentier du Roi, dans lequel il y a la dépense faite pour le collier du Roi, & pour ceux que l'on envoya au Roi d'Angleterre & à quelques Seigneurs Anglois.

L'Ordre du Navire & du double Croissant, a été institué, selon quelques-uns, par le Roi S. Louis, au second voyage que ce Prince fit outre-mer en 1269. On dit que le collier étoit fait de doubles coquilles entrelacées de doubles croissans, sou-

tenant un navire équipé d'argent flottant sur des ondes de même. Les coquilles représentoient le port d'Aigues-mortes où ce Prince s'embarqua ; les croissans signifioient que c'étoit pour combattre les Infidèles qui suivoient la loi de Mahomet ; le navire dénotoit le trajet de mer.

PLANCHE

XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

En France.

Ordre de
l'Étoile.

L'Ordre de l'Étoile, ou l'Ordre de Notre-Dame de la Noble Maison, est la première institution de Chevalerie dont notre histoire fasse mention. On voit encore la lettre circulaire que le Roi Jean écrivit aux Seigneurs qu'il avoit désignés pour recevoir cet Ordre. Ce fut au Palais Royal de S. Ouen, ou de Clichy près Paris, que la cérémonie de cette institution fut célébrée au mois d'Octobre 1351.

Les Chevaliers devoient porter une cotte blanche & par-dessus un manteau vermeil fourré de vair, à la différence du Roi dont le manteau étoit fourré d'hermine, ils devoient porter en broderie une étoile d'or sur le mantelet, le collier étoit un tortil de chaînons d'or à trois rangs, entretenus de roses d'or, alternativement émaillées de blanc & de rouge. Au bas pendoit une étoile d'or. La devise de l'Ordre étoit *Monstrant Regibus astra viam*. La lettre du Roi qui marque quel sera l'habit des Chevaliers ne parle point du collier. Cet Ordre tomba dans l'avi-

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

En France.

Ordre de
Notre-Dame
du Chardon.

liffement par le trop grand nombre de Chevaliers qui y furent admis: il fut entièrement supprimé sous le règne de Charles VIII.

L'Ordre de Bourbon, ou de Notre-Dame du Chardon, eut pour Instituteur & premier Chef ou Grand-Maître Louis II Duc de Bourbon, surnommé le Bon, qui donna le collier de cet Ordre à plusieurs Seigneurs de la Cour, dans l'Eglise de Moulins, le jour de la Purification de la Sainte Vierge, l'an 1370. Il falloit, pour être reçu dans cet Ordre, faire preuve de noblesse de Chevalerie, & être sans reproche. Le nombre des Chevaliers fut fixé à 26, en comptant le Prince qui en étoit le Chef & Souverain.

L'habillement des Chevaliers étoit tel : une robe de damas incarnat à larges manches, ceinte d'une ceinture de velours bleu, doublée de satin rouge, avec le mot *Espérance* en broderie : les boucles & arpillons de fin or, ébarbillonnés & échiquetés avec l'émail verd comme la tête d'un chardon ; le grand manteau de satin bleu céleste, doublé de satin rouge, & le grand collier d'or composé de lozanges entières & de demies, à double orle, émaillées de verd, cléchées & remplies de fleurs-de-lys & de lettres capitales en chacune des lozanges émaillées de rouge,

faisant le mot *Espérance* : au bout du collier pendoit une ovale dans laquelle étoit l'image de la Sainte Vierge , entourée d'un soleil d'or, couronnée de douze étoiles , un croissant d'argent sous les pieds : au bas de l'ovale une tête de char-don émaillée de verd : le bonnet de velours verd rebrassé de velours cramoisi , sur lequel étoit un écu d'or chargé de la devise *Allen* posée en fasce , cotoyée de deux rangs de perles.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIERS.

En France.

L'Ordre du Porc-Epic, ou du Camail, doit son institution à Louis de France Duc d'Orleans, second fils du Roi Charles V. En 1394, ce Prince voulant rendre plus solennelles les cérémonies du baptême de son fils, institua cet Ordre composé de 25 Chevaliers, y compris le Duc qui en étoit Chef. Les Chevaliers devoient faire preuve de quatre races. Leur habillement consistoit en un manteau de velours violet, le chaperon & le mantelet d'hermine; une chaîne d'or au col au bout de laquelle pendoit un Porc-Epic, avec cette devise, *Cominus & eminus*. Cet Ordre fut aussi appelé *du Camail*, parce que le Duc d'Orleans donnoit, avec le collier, une bague d'or garnie d'un Camayeou ou pierre d'Agathe, sur laquelle étoit gravée la figure d'un Porc-Epic. Louis XII, fils de Charles d'Orleans, étant

Ordre du
Porc-Epic.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

En France.

parvenu à la Couronne, conféra le collier à quelques Chevaliers ; mais après sa mort l'Ordre fut aboli. Il paroît que cet Ordre se donnoit quelquefois à des femmes, puisque, dans une création de Chevaliers du 8 Mars 1438, le Duc d'Orléans le donna à Mademoiselle de Murat & à la femme du Sieur Potron de Saintrailles.

*Ordre du
Croissant.*

L'Ordre du Croissant fut institué par René d'Anjou, Roi de Sicile & Comte de Provence. Cette institution se fit à Angers, l'an 1448, sous la protection de S. Maurice qui fut déclaré chef de cette Chevalerie.

Pour y être admis, il falloit être Duc, Prince, Marquis, Comte ou Vicomte, ou issu d'ancienne Chevalerie, Gentilhomme de quatre races. Ces Chevaliers s'engageoient par serment à plusieurs pratiques de piété. Tous les ans, le jour de S. Maurice, ils éliſoient un chef, auquel on donnoit le nom de Sénateur ; ils devoient lui obéir dans tout ce qui concernoit le bien de l'Ordre. Les jours de cérémonie, ils portoient des manteaux longs jusques à terre ; savoir, le Prince ou Chef de l'Ordre, un manteau de velours cramoisi fourré d'hermine ; les Chevaliers un manteau de même, fourré de menu vair : sous ces manteaux ils avoient des robes

robes de damas gris fourrées de même : sur la tête des chaperons couverts & doublés de velours noir, avec cette différence que ceux des Chevaliers avoient un bord d'or, & ceux des Ecuyers un bord d'argent : ils portoient tous sous le bras droit un croissant d'or émaillé, sur lequel étoient écrits en lettres bleues ces mots, *loz en croissant*. Le nombre des Chevaliers étoit fixé à cinquante.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

En France.

L'Ordre de l'Epi & de l'Hermine, ainsi appelé à cause du collier, fut institué par François I Duc de Bretagne, pour 25 Chevaliers nobles & sans reproche. Leur habillement de cérémonie étoit un grand manteau de damas blanc doublé de satin incarnat, le mantelet & le chaperon de même, par dessus le grand collier de l'Ordre, composé d'épis de bled entrelacés avec des lacs d'amour, le tout d'or; au bas une hermine émaillée de blanc sur une terrasse de sinople avec cette devise : *A ma vie*.

Ordre de
l'Epi.

L'Ordre de la Cordeliere fut institué par la Reine Anne de Bretagne, en faveur des Dames de sa Cour. La marque étoit un cordon blanc fait en lacs d'amour & qui se termine par deux glands qui retombent en bas.

Ordre de la
Cordeliere.

L'Ordre de la Charité Chrétienne eut pour fondateur Henri III Roi de France.

Ordre de la
Charité
Chrétienne.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALE-
RIE.

En France.

Ordre de la
Charité Cre-
ziennne.

Ordre de St.
Magdalaine

Il institua cette Chevalerie en faveur des Soldats estropiés au service. La marque devoit être une croix ancrée en broderie de satin blanc bordée d'azur, chargée en cœur d'une lozange d'azur à une fleur-de-lys d'or, avec cette devise : *Pour avoir bien servi.* Ce Prince assigna des revenus à cet Ordre sur les Hôpitaux & Maladreries du Royaume ; il lui donna une maison située dans le fauxbourg S. Marcel à Paris : cette institution étoit d'une très-grande utilité ; mais ce Prince n'en put voir l'exécution. Henri IV voulut suivre les vûes de son Prédécesseur, mais il ne réussit pas plus heureusement. L'établissement magnifique de l'Hôtel-Royal des Invalides remplit parfaitement le bus que s'étoient proposés les deux Monarques.

L'Ordre de Sainte Magdalaine fut proposé au Roi Louis XIII en 1614, par un Gentilhomme Breton, nommé Jean Chesnel, Seigneur de la Chappronaye. Le vœu principal que les Chevaliers devoient faire, étoit de renoncer aux duels, rencontres & autres querelles particulieres qui ne regarderoient pas l'honneur de Dieu, ou le service du Roi. Ils devoient avoir une maison près de Paris, où il y auroit toujours cinq cent Chevaliers, dont cent monteroient tous les jours la garde chez le Roi ; dans cette maison, qui

devoit être appelée l'*Auberge Royale*, les Chevaliers se seroient formés à tous les exercices qui conviennent à la noblesse & à l'état militaire.

La proposition du Gentilhomme plut au Roi, qui le fit Chevalier de cet Ordre projeté; mais les grandes difficultés qui se rencontrèrent pour fournir à un établissement si considérable firent échouer le projet. Il étoit réservé à Louis-le-bien-aimé, de procurer à la Noblesse de son Royaume une Ecole, où les jeunes Gentilshommes peuvent apprendre toutes les sciences nécessaires au métier de la guerre.

L'Ordre ou la Confratrie de S. Georges au Comté de Bourgogne, doit être mis au nombre des Ordres de Chevalerie, puisque, pour y être reçu, il faut faire preuve de Noblesse du côté paternel, & du côté maternel. Les Chevaliers ou Confreres font serment à leur réception, de maintenir dans la province la pureté de la Religion Catholique & l'obéissance au Souverain. En 1569 il fut réglé que les Confreres feroient serment de vivre & mourir dans la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, & d'obéir à Philippe II Roi d'Espagne, & à ses Successeurs au Comté de Bourgogne. Autrefois on recevoit des

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

En France.

Ordre de St.
Magdalaine

Ordre de
St. Georges.

PLANCHE

XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

En France.

Ordre de
S. Georges.

Angleterre
& Ecoffe.

Ordre
du Bain.

Ordre de
S. André.

femmes dans cette Confrairie ; car , dans une liste de Confreres, l'on trouve Henriette de Vienne Dame de Rougemont , & Jeanne de Chauvirey. Ces Confreres prennent aujourd'hui la qualité de Chevaliers de S. Georges , & portent pour marque de distinction, un S. Georges à cheval terrassant un dragon , le tout d'or du poids d'une pistole ou plus, à volonté, attaché à la boutonniere avec un ruban bleu. Ils entourent l'écu de leurs armes de ce ruban auquel pend le S. Georges.

L'Ordre du Bain, en Angleterre, tire son nom de ce que tous les Chevaliers étoient obligés de se baigner la veille de leur réception. Quelques Auteurs prétendent que l'institution de cette Chevalerie est de Henri IV Roi d'Angleterre ; d'autres la font beaucoup plus ancienne.

La marque de cet Ordre est un cordon rouge porté en écharpe, au bout duquel est attaché un anneau d'or, renfermant trois couronnes royales en champ d'azur, avec la devise *Tria in unum*, & une guirlande qui pend en bas.

L'Ordre de S. André, ou du Chardon & de la Rue, fut, selon toutes les apparences, institué par Jacques V Roi d'Ecoffe en 1534. Les Chevaliers n'étoient qu'au nombre de douze : ils portoient pour marque, les jours de cérémonie, un col-

lier composé de chaînons faits en forme de chardon, avec son feuillage entremêlé de feuilles de rue, & au bas une médaille d'or avec l'image de S. André : les autres jours, ils portoient cette médaille attachée à un ruban verd, en écharpe : sur leurs habits ils avoient un chardon en broderie, entouré d'un cercle d'or, avec cette légende : *Nemo me impune laceffet.*

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIERS.

Angleterre
& Ecosse.

L'Ordre de S. Jacques de l'Épée, doit sa naissance à la charité de 13 Gentilshommes, qui se dévouerent à la garde des chemins qui conduisoient à S. Jacques, & à protéger les pèlerins. Ils firent d'abord les trois vœux de Religion, mais le Pape Alexandre III, en confirmant ce nouvel Ordre militaire, permit aux Chevaliers de se marier. La Bulle est de l'an 1175. Ces Chevaliers, étant devenus très-puissans par les conquêtes qu'ils firent sur les Maures, & par la libéralité des différens Princes, le Roi de Portugal a fait unir à sa Couronne la Grande-Maîtrise de cet Ordre établi dans ses Etats; & Ferdinand & Isabelle demanderent au Pape la même grace pour la Grande-Maîtrise de l'Ordre établi dans le reste de l'Espagne.

Espagne &
Portugal.

Ordre de
S. Jacques
de l'Épée.

Pour être reçu Chevalier il faut faire preuve de Noblesse de quatre races, tant du côté paternel que maternel, comme

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Espagne &
Portugal.

Ordre de
S. Jacques
de l'Épée.

aussi qu'aucun des ancêtres du présenté n'ont été Juifs, Sarrasins ou Hérétiques, ou repris par l'Inquisition. Les Chevaliers ne peuvent se marier qu'après avoir obtenu du Roi une permission par écrit, parce que les femmes doivent faire les mêmes preuves que leurs maris. Le Conseil établi par les Rois d'Espagne pour gouverner les Ordres de S. Jacques de Calatrava & d'Alcantara, dont les Grandes-Maîtrises sont annexées à la Couronne, doit nommer des Commissaires pour faire les informations.

Les Chevaliers ~~présentement~~ font vœux de pauvreté, d'obéissance & de chasteté conjugale: à ces trois vœux, ils en ajoutent un quatrième, ordonné dans le chapitre général tenu en 1652, savoir de défendre & de soutenir, tant en public qu'en particulier, la croyance de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

L'habit de l'Ordre est un manteau blanc, avec une croix rouge fleurdelisée & terminée en épée, sur la poitrine.

Les Chevaliers de Portugal portent la croix fleurdelisée aussi par le bas.

Ordre
d'Alcantara

L'Ordre d'Alcantara, appelé auparavant de S. Julien, du Poirier, a eu à peu près les mêmes commencemens que l'Ordre de S. Jacques, de faire la guerre aux Maures. Cet Ordre fut confirmé comme

Ordre militaire, par le Pape Alexandre III en 1177. La Grande-Maîtrise fut annexée à la Couronne d'Espagne par le Pape Adrien VI. Les Chevaliers eurent la permission de se marier en 1540. Leur habit de cérémonie consiste dans un manteau blanc, chargé sur le côté gauche d'une croix verte fleurdelisée. Ils font les mêmes vœux que les Chevaliers de S. Jacques. Les armes de l'Ordre sont d'or au Poirier de sinople, accompagné en pointe de deux entraves d'azur.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Espagne &
Portugal.

Ordre
d'Alcantara.

Ordre de
Calatrava.

L'Ordre de Calatrava fut aussi institué pour combattre les Maures. Alexandre III l'approuva en 1164. La Grande-Maîtrise est aussi annexée à la Couronne d'Espagne. Les Chevaliers font les mêmes vœux que ceux d'Alcantara, ils sont habillés de même, mais la croix de Calatrava est rouge. Les armes de l'Ordre sont d'argent à la croix fleurdelisée de gueules, cantonnée en pointe de deux entraves de sable.

L'Ordre d'Avis, en Portugal, commença par l'union de quelques Gentils-hommes qui firent entr'eux une société, dont le but principal étoit de combattre les Maures. Il fut confirmé comme Ordre militaire, en 1162. Jean III, Roi de Portugal, fit unir à sa Couronne la Grande-Maîtrise de cet Ordre. Les Chevaliers

Ordre
d'Avis.

~~_____~~ portent pour habit de cérémonie un grand
 PLANCHE manteau blanc, chargé vers l'épaule gau-
 XLIII. che d'une croix de sinople, fleurdelisée,
 accompagnée en pointe de deux oiseaux
 de sable affrontés.

SUITE DES
 ORDRES DE
 CHEVALI-
 ERIE.

Espagne &
 Portugal.

Ordre de
 Notre-Dame
 de Graces.

Ordre de la
 Bande.

Italie.

Ordre de
 S. Etienne.

L'Ordre de Notre-Dame de Graces, en
 Espagne, reconnoit pour son Fondateur
 Jacques I Roi d'Arragon, qui l'institua
 à Barcelone en 1223. Les Chevaliers por-
 toient sur la poitrine un écu de gueules,
 à une croix d'argent, coupé d'Arragon,
 & parti de Sicile, la couronne royale sur
 l'écu.

L'Ordre de la Bande fut institué par
 le Roi Alphonse XI en 1332, pour dis-
 tinguer ceux qui l'avoient bien servi. Ils
 portoient pour marque un cordon rouge
 en écharpe. Philippe V a renouvelé cet
 Ordre, qui avoit cessé d'être en usage.

L'Ordre de S. Etienne de Toscane,
 fut établi par Cosme I Grand-Duc, en
 mémoire de la victoire qu'il remporta
 proche Marciano, l'an 1554, le jour que
 l'Eglise célèbre la Fête de S. Etienne
 Pape & Martyr. Il y a dans cet Ordre
 des Chevaliers de Justice, des Chapelains
 & des Freres servans. Les Chevaliers de
 Justice font preuve de Noblesse de quatre
 races. Il y a aussi des Ecclésiastiques,
 obligés aux mêmes preuves. Les uns &
 les autres portent la croix rouge à huit

pointes, orlée d'or, sur le côté gauche de l'habit & sur le manteau. Les Chapelains ou Prêtres d'obédience sont véritablement religieux & font les trois vœux : ils portent la même croix orlée seulement de soie jaune. Les Freres servans la portent de même, mais du côté droit.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIERS.

Italie.

L'habit de cérémonie des Chevaliers est un grand manteau de camelot blanc, doublé de taffetas incarnat avec les cordons de même couleur. Celui des Chapelains est une soutane blanche, doublée de taffetas rouge, un camail de même, où est la croix de l'Ordre & le rochet, Les Freres servans ont un manteau de serge avec les manches étroites, aussi doublé de taffetas rouge ; la croix de l'Ordre sur le côté droit.

Ordre de
S. Etienne.

Les Chevaliers font vœu de pauvreté, de charité & d'obeissance. Outre l'habit de l'Ordre ils portent au col une croix d'or à huit pointes, émaillée de gueules, suspendue à une chaîne d'or à laquelle elle est attachée par trois chaînons.

L'Ordre militaire du précieux Sang fut institué par Vincent de Gonzagne IV Duc de Mantoue, en 1608, en honneur des trois Goutes de Sang de J. C. que l'on conserve à Mantoue. Le collier de l'Ordre est composé d'ovales d'or,

Ordre du
précieux
Sang.

FLANCHE

XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Italie.

Ordre du
précieux
sang.

entrelacées par des chaînons : sur un de ces ovales sont élevés en émail blanc ces mots, *Domine probasti*, & sur d'autres sont des flammes de feu qui brûlent autour d'un creuset : au bout de ce collier pend une ovale, où sont représentés deux Anges émaillés au naturel, tenant un Ciboire couronné, avec ces mots à l'entour : *Nihil hoc triste recepto* : quant à l'habit c'est une robe de soie cramoisie, semée de creusets d'or en broderie, ouverte pardevant, trainant à terre, ayant de larges manches, & bordée tout autour d'une broderie qui représente le collier. Sous cette robe, les Chevaliers ont un pourpoint de toile d'argent à bandes brodées d'or : les bas sont aussi de soie cramoisie.

Ordre de
St. Lazare.

L'Ordre de St. Lazare, fondé dans la Terre Sainte, mais qui avoit des établissemens dans les différens pays de l'Europe, fut supprimé par le Pape Innocent VIII, puis rétabli par le Pape Pie IV. L'Ordre de St. Lazare en France fut réuni à celui du Mont-Carmel institué par Henri IV. En Savoye il fut uni à celui de St. Maurice qui venoit d'être institué par Emmanuel-Philibert, en 1572.

Les Chevaliers font preuve de noblesse & portent pour marque de leur dignité, une croix d'or trefflée, émaillée de blanc, attachée avec un ruban verd.

DU BLASON. *Leg. XLII.* 379

L'Ordre de St. Marc, à Venise, ne se confere qu'à des nobles qui se sont signalés par leurs services. On ne convient pas du temps où il fut institué. La marque est une médaille d'or, sur laquelle est représenté un lion ailé qui tient une épée nue & un livre ouvert, avec ces paroles, *Pax tibi, Marce, Evangelista meus.* Sur le revers de la médaille se voit le nom du Doge regnant ou son portrait dans lequel il est représenté à genoux pour recevoir un étendard de la main de St. Marc. Cette médaille se porte suspendue à une chaîne d'or.

PLANCHE
XLIII.

SUIVANT LES
ORDRES DU
CHEVASS-
RIS.

Italie.

Ordre de
St. Marc.

L'Ordre de S. Georges à Gènes, a pour marque une croix d'or formée en trefle, chargée en cœur d'une couronne attachée à trois chaînons d'or, avec le ruban de même.

Ordre de
St. Georges
de Gènes.

Nous ne parlerons pas des Ordres de Notre Dame de Lorette, du Lis, de St. Pierre & de St. Paul, de St. Jean de Latran, parce que ceux qui reçoivent ces marques de distinction, ne faisant pas preuve de noblesse, ou de service militaire, ne peuvent pas être regardés comme de véritables Chevaliers.

L'Ordre du Dragon renversé doit son institution à l'Empereur Sigismond, en 1418. Le collier de cet Ordre étoit fait de deux tortils à doubles chaînes d'or,

Allemagne.

Ordre du
Dragon.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Allemagne.

Ordre de
l'Ours.

avec des croix patriarcales de sinople : au bout pendoit un dragon renversé , les ailes étendues , émaillées de diverses couleurs ; & journellement les Chevaliers portoient une croix de sinople fleurdelisée.

L'Ordre de l'Ours , de St. Gal , reconnoit pour son fondateur l'Empereur Frederic II, en 1213. La marque de cet Ordre étoit une chaîne d'or , au bout de laquelle pendoit dans une médaille d'argent un ours émaillé de noir sur une terrasse de sinople. Dans la suite il y fut ajouté par trois Chefs , fondateurs de la liberté des Suisses, une chaîne faite de feuilles de chêne qui entoure la première.

Ordre de
de l'Amour
du prochain.

L'Ordre de Chevalerie de l'Amour du prochain fut institué en 1708 par l'Impératrice Elizabeth-Christine. Les Chevaliers portent à la boutonniere une croix d'or à huit pointes émaillée de blanc , au milieu de laquelle sont ces mots : *Amor proximi*. Le ruban est rouge.

Il y a aussi un Ordre militaire institué par l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême , sous le nom de Marie-Thérèse , & un autre en Hongrie sous celui de St. Etienne de Hongrie : mais nous ignorons quelle est la marque de ces deux Ordres.

Ordre de la
Concorde.

L'Ordre de la Concorde a pour instituteur Chrétien-Ernest Margrave de Brandebourg , en 1660. La marque de cet Or-

dre est une croix d'or à huit pointes émail-
 lée de blanc, au milieu est une médaille
 chargée de deux branches d'olivier, pas-
 sant par deux couronnes en sautoir, avec ce
 mot à l'entour, *Concordant*: de l'autre
 côté on lit le nom du Fondateur & l'année
 de l'institution de l'Ordre: la croix sur-
 montée d'une couronne électorale, & atta-
 chée a un ruban orangé.

PLANCHE
 XLIII.
 SUITE DES
 ORDRES DE
 CHEVALIE-
 RIE.
 Allemagne.

L'Ordre de la Générosité fut établi en
 1685 par Frederic III, Electeur de Bran-
 debourg & Roi de Prusse, lorsqu'il étoit
 encore Prince électoral. Il donna à ses
 Chevaliers une croix d'or émaillée d'azur
 à huit pointes, ayant pour devise dans le
 milieu, ce mot, *La Générosité*. Le ruban est
 bleu.

Ordre de la
 Générosité.

L'Ordre de St. Georges défenseur de
 l'Immaculée Conception doit son érection
 à Charles-Albert Electeur de Bavière, qui
 l'institua par concession papale à Munich,
 l'an 1729. La marque de cet Ordre est
 une croix à huit pointes, chargée en cœur
 de l'image de St. Georges à cheval tuant
 un dragon: ou lit sur le collier de l'Or-
 dre ces mots: *Fid. just. & fort.* qui y sont
 arrangés alternativement entre des colon-
 nes surmontées d'un globe impérial, ayant
 pour supports deux lions armés d'un
 sabre.

Ordre de S.
 George
 défenseur.

L'Ordre de S. Hubert fut institué en

**PLANCHE
XLIII.**

**SITE DES
ORDRES DE
CHEVAL-
RIE.**

Allemagne.

*Ordre de
S. Hubert.*

*Ordre de
La Tete
de Mars.*

*Ordre de
la Noble-
Passion.*

1444, par Gérard Duc de Juliers, de Cleves & de Berg, pour rendre graces au Ciel des victoires qu'il avoit remportées sur les ennemis. La marque de cet Ordre est une croix pattée d'or, ornée de pierres, cantonnée de rayons d'or, chargée en coeur d'une médaille d'or qui représente S. Hubert à genoux devant la croix qui lui apparoit entre les cornes d'un cerf. Les Chevaliers portent cette croix attachée à un large ruban rouge en écharpe & sur le côté gauche de leurs vétemens, la croix de l'Ordre en broderie d'or & d'argent, au milieu de laquelle est un cercle où on lit ces mots : *In fide sta firmiter.*

L'Ordre de la Tête de Mort eut pour instituteur Silvius Nimrod, Duc de Wirtemberg en Silésie, l'année 1652. La marque de cet Ordre est une tête de mort, dans un noeud de ruban noir : la tête de mort entourée d'un ruban blanc en forme de devise, où sont écrits ces mots : *Memento mori* : le tout suspendu à un ruban noir.

L'Ordre de la Noble-Passion, fut institué par Jean-Georges, Duc de Saxe Weissenfels, en 1704, pour inspirer des sentimens d'élevation & de grandeur à la Noblesse de ses Etats. La marque de l'Ordre est un grand ruban blanc bordé d'or, que les Chevaliers portent en écharpe de

droit à gauche, au bout duquel pend une étoile d'or chargée d'une croix de gueules, surchargée d'une médaille d'azur, où sont en or ces deux lettres J. G. le tout entouré d'un cercle d'or émaillé de blanc, où il y a ces mots: *J'aime l'honneur qui vient par la vertu*: de l'autre côté sont représentées les armes de la Principauté de Querfurt, avec ces mots: *Société de la Noble Passion, instituée par J. G. D. D. S. Q. 1704.*

PLANCHE
XLII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALIER.
Allemagne.

L'Ordre du Cigne, au Duché de Cleves, a été institué par les Princes de cette maison, en mémoire du Chevalier du Cigne. Le collier de cet Ordre est une chaîne d'or à trois rangs, au bout de laquelle pend un cigne émaillé de blanc sur une terrasse de sinople.

Ordre du
Cigne.

L'Ordre de S. Rupert a pour Fondateur Jean-Ernest de Thun, Archevêque de Saltzbourg, en 1701. La marque de cet Ordre est une croix à huit pointes émaillée de blanc, dans le milieu une médaille émaillée de rouge, avec l'image de S. Rupert; sur le revers une croix rouge: le tout attaché à une chaîne d'or.

Ordre de
Rupert.

L'Ordre de la Fidélité, institué par Chrétien VI Roi de Danemarck, en 1732, pour l'anniversaire de son mariage, a pour marque une croix d'or pleine, émaillée de blanc, chargée en cœur d'un

Royaume du
Nord.

Ordre de
la Fidélité.

écuffon de gueules, écartelé au 1^{er}. & 4^{eme}. d'un lion du Nord, au 2 & 3 d'un aigle; sur le tout, d'azur au chiffre du Roi & de la Reine: sur le revers on lit ces mots: *In feliciſſimæ unionis memoriam*: cette croix est attachée à un grand ruban de ſoie bleu turquin, tiffu d'argent ſur les bords: la croix cantonnée de rayons d'or.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Royaumes
du Nord.

Ordre de
Ste. Catherine.

L'Ordre de Ste. Catherine, en Ruſſie, fut inſtitué par le Czar Pierre I, en 1715, tant pour les Seigneurs que pour les Dames. La marque eſt un ruban blanc en écharpe de droit à gauche, au bout duquel pend une médaille enrichie de diamans, chargée de l'image de Ste. Catherine, & ſur le côté gauche de l'habit une étoile en broderie, au milieu de laquelle eſt une croix avec cette devife, *Par l'amour & la fidelité envers la patrie.*

Ordre de
l'Epée.

L'Ordre militaire de l'Epée, en Suede, fut inſtitué ſous Guſtave I Roi de Suede, en 1523. La marque de cet Ordre a changé pluſieurs fois; mais aujourd'hui les Chevaliers portent une croix à huit pointes, accompagnée, dans chaque angle, d'une couronne de Duc, la croix ſurmontée d'une couronne fermée, ſoutenue par deux épées en ſautoir, les pointes en bas, les gardes d'or, les lames émaillées d'azur, dans le milieu une médaille d'azur à une

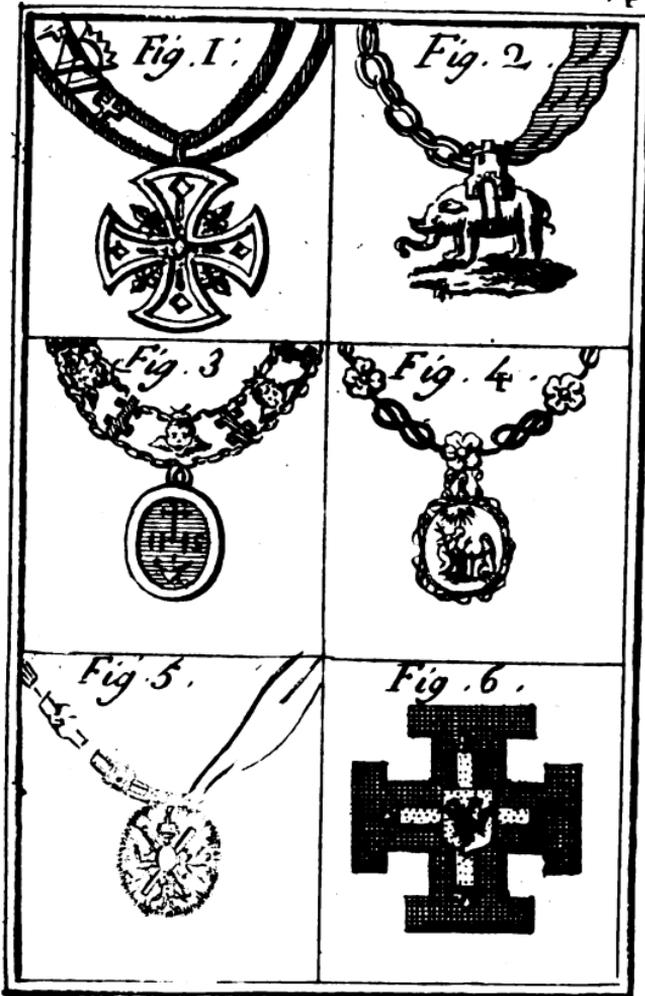


Fig 1^e

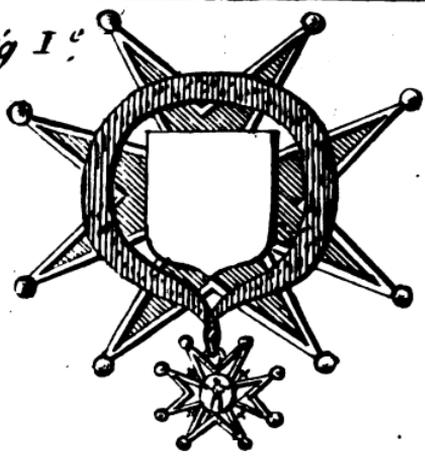
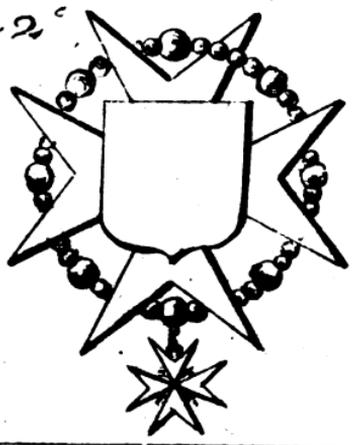


Fig. 2^e



à une épée en pal, la pointe haute, d'argent, montée d'or, accompagnée de trois couronnes d'or; avec ces mots pour devise: *Pro patria*: le collier composé d'épées en fautoir, dont alternativement les pointes en haut & les pointes en bas.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

L'Ordre des Dames esclaves de la vertu fut institué par l'Impératrice Eleonore de Gonzague, en 1662, dans le dessein de faire regner la piété parmi les Dames de sa Cour. La marque est un soleil d'or environné d'une couronne de laurier, avec cette devise: *Sola triumphat ubique.*

Ordres de
Chevalerie
pour les
Dames.

Ordre des D.
Esclaves de
la vertu.

L'Ordre de Chevalerie des Dames réunies pour honorer la croix de N. S. fut institué par la même Princesse en 1668, à l'occasion de l'incendie qui arriva au palais de l'Empereur, où les flammes parurent avoir respecté un crucifix d'or qui renfermoit du bois de la vraie Croix. Pour marque de cet Ordre, les Dames portent sur le côté gauche, au bout d'un ruban noir, une croix d'or dont les quatre bras sont terminés par une étoile d'argent; en cœur sont deux petites branches couleur de bois, posées en fautoir, quatre aigles impériales aux quatre angles, soutenant cette devise: *Salus & gloria.*

Ordre des D.
pour l'Hon-
neur de la
Croix.

L'Ordre des Dames de la croix étoilée fut institué en 1757, par l'Impératrice

Ordre des D.
de la croix
étoilée.

PLANCHE
XLIII.

SUITE DES
ORDRES DE
CHEVALERIE.

Ordres de
Chevalerie
pour les
Dames.

Reine de Hongrie & de Boheme. La marque de cet Ordre est une croix pattée émaillée de blanc, dans le milieu une médaille à fond blanc chargée d'une fasce de gueules, entourée de cette devise: *Fortitudo*, & au revers d'un chiffre composé d'un M. T. F. doublé, entouré d'un émail verd: le ruban est blanc.

LEÇON XLIII.

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
PAR LES
FAMILLES,
ET DES FA-
MILLES PAR
LES ARMOI-
RIES.

*Armoiries
des Empe-
reurs, Rois,
Princes
Etats &
Republiques
de l'Europe.*

LA science du Blason ne consiste pas seulement dans la connoissance des traits, des émaux & des différentes figures qui composent les Armoiries: ce n'est pas assez de savoir les déchiffrer & les expliquer par les termes convenables; il faut encore s'accoutumer à connoître les Familles par les Armoiries, & les Armoiries par les Familles: il faut savoir rendre compte des écartelures & des différens quartiers qui composent les Armoiries des grandes Familles, ou par alliance, ou par prétention, ou par concession &c. il faut connoître les principales Maisons de l'Europe & les plus distinguées du Royaume.

Il faut commencer par les Armoiries de toutes les Maisons Souveraines & de leurs Domaines, comme sont les Empires

d'Allemagne, de Russie; les Royaumes de France, de Navarre, de Castille, de Leon, d'Aragon, de Portugal, des deux Siciles, d'Angleterre, d'Ecosse, d'Irlande, de Pologne, de Suede, de Danemarck &c. des Maisons de Lorraine, d'Autriche, de Saxe, de Baviere, de Brandebourg, de Brunswick, de Hesse, de Bade, de Wirtemberg, de Mecklebourg, &c. des Provinces, des Républiques, des Etats les plus célèbres, &c. parce que ce sont principalement ces Armoiries qui se présentent tous les jours dans les monnoies, dans les étendarts, dans les sceaux & dans les monumens publics.

PLANCHE
XLV.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES

Armoiries
des Souverains de
l'Europe.

La forme de l'Ouvrage n'a pas permis de faire graver les Armoiries des différens Etats & de la plupart des grandes Maisons avec tous leurs quartiers; on s'est contenté de représenter les principaux & les plus caractéristiques. Mais, après avoir fait remarquer ces quartiers, on donnera la description fidèle de tous les autres dont on rendra raison.

Fig 1. Les armes de l'EMPEREUR sont d'or à l'aigle éployé de sable, cerclé, becqué, langué, membré de gueules; l'écu timbré d'un casque ouvert & sans grilles, bordé, damasquiné d'or, sommé d'une couronne impériale, orné de ses lambres.

B b ij

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armaïries
des Souve-
rains de
l'Europe.

l'Empereur.

quins. Cet aigle fait les armes propres de l'Empire, & est chargé en cœur d'un écu aux armes de la Maison de l'Empereur, c'est-à-dire, d'un écu parti de trois coupé d'un, ce qui donne huit quartiers: le premier faicé d'argent & de gueules de huit pieces, pour le Royaume de *Hongrie*: le second, semé de France au lambel de gueules de quatre pendans, pour le Royaume de *Naples*: le troisième d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes de même, pour le Royaume de *Jérusalem*: le quatrième d'or à quatre pals de gueules, pour le Royaume d'*Aragon*: le cinquième semé de France à la bordure de gueules, pour le Duché d'*Anjou*: le sixième d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé & couronné de gueules, pour le Duché de *Gueldres*: le septième d'or au lion de sable, armé & lampassé de gueules, pour le Duché de *Brabant*: le huitième d'azur semé de croix recroisettées, au pied fiché d'or, à deux bars adossés de même, pour le Duché de *Bat*: sur le tout, d'or à la bande de gueules chargée de trois alérions d'argent, qui sont les armes propres de la Maison de *Lorraine*, parti d'*Autriche*. L'écu surmonté d'une couronne d'Espagne, le tout environné du collier de l'Ordre de la *Toison d'Or*.

Pour supports deux griffons partis de sable & d'or : ces griffons sont les supports propres aux armes de l'Empereur, comme on le voit dans le grand sceau de l'Empereur Leopold en 1658. Les supports propres aux armes de la Maison de Lorraine sont deux aigles au naturel couronnés d'or & accollés d'un chapelet d'or au bout duquel pend une croix patriarchale qu'on nomme aussi dans le blason croix de Lorraine.

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souve-
rains &c.

l'Empereur.

Le tout posé sous un pavillon de drap d'or sémé d'aigles éployés de sable, fourré d'hermine, sommé d'un chêne d'or pour cimier.

Le *pavillon* est une couverture en forme de tente qui revêt & enveloppe les Armoiries des Rois & des Souverains qui ne dépendent que de Dieu & de leur épée.

Il est composé de deux parties; du comble, qui est son chapeau, & de la cour-tine, qui en est le manteau.

On appelle *supports* les figures d'ani-maux qui paroissent de chaque côté sou-tenir & porter l'écu.

L'Empereur prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Empereur des Romains, Cesar toujours Auguste, & Sacrée Maje-sté*; on lui donne le titre de *Majesté Im-périale*: en parlant de lui, on dit: l'Em-pereur, & en lui parlant, on dit: *Sire*.

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souve-
rains &c.

Roi
de France.

Fig. 2. Le Roi de FRANCE porte d'azur à trois fleurs-de-lys d'or, qui est France, parti de gueules à la chaîne d'or posée en double orle & selon toutes les partitions de l'écu, qui est Navarre : ou bien deux écus joints & accollés, l'un de France & l'autre de Navarre.

L'écu timbré d'un heaume ou casque d'or, bordé, damasquiné, taré de front, tout ouvert & sans grilles, orné de ses lambrequins d'or, d'azur & de gueules, couronné d'une Couronne Royale.

Pour tenans deux anges revêtus de cottes d'armes, aux armes, l'un à droit, de France, l'autre à gauche, de Navarre, tenant chacun une bannière aux mêmes armes. L'écu environné des colliers des Ordres de S. Michel & du S. Esprit : le tout sous le Pavillon Royal d'azur semé de fleurs-de-lys d'or, fourré d'hermine, bordé, frangé & huppé d'or, comblé d'une grande Couronne Royale, sommée comme la précédente d'une double fleur-de-lys d'or, qui est le cimier de France ; le tout surmonté d'un pannonceau ondoyant, semé de France, attaché au bout d'une picque d'or terminée en double fleur-de-lys, au dessus duquel est un billet volant où se lit le cri de guerre de France, qui est *Mont-Joye Saint Denis*.

On expliquera ailleurs ce que c'est que le cri de guerre.

On appelle *tenans* les figures d'anges ou les figures humaines qui soutiennent l'écu. PLANCHE
XLV.

Le Roi prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre.* Il y a des cas où il joint ceux de *Dauphin de Viennois, Comte de Valentinois & Diois, Comte de Provence, Forcalquier & terres Adjacentes ; Sire de Mouton.* CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.
Armoiries
des Souve-
rains &c.

On lui donne le titre de *Majesté Très-Chrétienne* : le Pape lui donne celui de *Fils aîné de l'Eglise.* En parlant de lui, on dit : *Sa Majesté, &c.*, en lui parlant, on dit : *Sire.* Titre du
Roi.

Fig. 3. Le Roi d'ESPAGNE portoit écartelé, au premier contre-écartelé au 1^{er}. & 4^e. de gueules au château d'or, sommé de trois tours de même, maçonné, ajouré d'azur, qui est de *Castille* ; le 2^e. & 3^e. d'argent au lion de gueules, qui est *Leon* : le second grand quartier, d'or à quatre pals de gueules qui est *Aragon*, parti d'un écartelé en sautoir dont les quartiers du chef & de la pointe sont aussi d'or à quatre pals de gueules, & ceux des flancs d'argent à l'aigle de sable, couronné d'or, langué, membré de gueules, qui est *Sicile* ; enté de *Grenade* qui est d'argent à une grenade de gueules, tigée, feuillée de sinople : le troisième grand quartier de gueules à la fascé d'ar- Roi
d'Espagne.

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souve-
rains &c.

Roi
d'Espagne.

gent, qui est *Autriche*, soutenu de *Bourgogne-Ancien*, qui est bandé d'or & d'azur de six pieces, à la bordure de gueules : le quatrième, semé de France à la bordure componnée d'argent & de gueules, qui est *Bourgogne-Moderne*, soutenu de *Brabant*, qui est de sable au lion d'or, armé & lampassé de gueules ; le grand écusson enté en pointe, d'or au lion de sable, armé & lampassé de gueules, qui est *Flandre*, parti d'argent à l'aigle de gueules, pour le Marquisat d'*Anvers* ; sur le tout, de France à la bordure de gueules, qui est *Anjou*.

Mais le Roi aujourd'hui regnant a fait quelques changemens dans ces quartiers, & porte parti d'un, coupé de deux ; le premier d'*Aragon*, reparti d'*Aragon-Sicile* ; le second d'*Autriche* reparti de *Bourgogne-Moderne* ; le troisième de *Naples* ; le quatrième de *Toscane* ; le cinquième de *Bourgogne-Ancien* ; le sixième de *Brabant*, enté-arrondi en pointe de *Flandre*, parti d'*Anvers* ; sur le tout, écartelé de *Castille* & de *Leon*, & sur le tout du tout, d'*Anjou*.

L'écu entouré de l'Ordre de la Toison d'Or, soutenu par deux lions d'or tenant chacun un étendart aux mêmes armes, timbré d'un casque à la royale, couronné de la Couronne d'Espagne, orné

de lambrequins d'or & d'hermine : le tout posé sous un Pavillon Royal chargé des armes de Castille, de Leon & d'Anjou, sommé d'une couronne d'où fort une tour d'or qui est le cimier de *Castille*, supportant un lion de gueules, tenant d'une patte une épée, & de l'autre un globe cerclé & croisé d'or, qui est le cimier de *Leon*.

PLANCHE
XLF.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souverains
&c.

Le titre du Roi d'Espagne est : *Par la grace de Dieu, Roi de Castille, de Leon, d'Aragon, des deux Siciles, de Jérusalem, de Navarre, de Grenade, de Toledé, de Valence, de Galice, de Majorque, de Minorque, de Seville, de Sardaigne, de Cordoue, de Corse, de Murcie, de Jaën, d'Algefir, de Gibraltar, des Isles Canaries, des Indes Orientales & Occidentales, de la Terre Ferme, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Brabant, de Milan, Comte de Hasbourg, de Flandres, de Tyrol, de Bourgogne & de Barcelone, Seigneur de Biscaye & de Malines &c.* On le qualifie de *Majesté Catholique*.

Roi
d'Espagne.
Titre.

Fig. 4. Le Roi des deux Siciles portoit écartelé au 1^{er}. & 4^e. de *Naples*, au 2^e & 3^e. de *Sicile*; sur le tout, contre-écartelé de *Castille* & de *Leon*; sur le tout du tout, d'*Anjou*: mais le Roi d'Espagne, en mettant son Fils sur le trône des deux Siciles, changea les armes en cette manières

Le Roi des
deux Siciles

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souve-
rains &c.

Le Roi des
deux Siciles.

re : écartelé au 1^{er} & 4^e de *Naples* ; au second, contre-écartelé de *Castille* & de *Leon*, parti d'*Aragon-Sicile* ; au troisième, de *Portugal*, parti de *Bourgogne-Ancien* ; enté demi-arrondi de *Flandre* ; fenestré de *Toscane* : l'écu timbré d'un heaume & Couronne Royale, entouré du collier de S. Janvier, soutenu par deux lions d'or : le tout placé sous un pavillon semé des armes de *Castille*, *Leon*, *Sicile*, *Anjou*, sommé de la tour de *Castille* surmontée de l'aigle de *Sicile* pour cimier.

Vitre.

Il prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi des deux Siciles* : on lui donne celui de *Majesté*.

Roi de
Portugal.

Fig. 5. Le Roi de PORTUGAL porte pour armes d'argent à cinq écussons d'azur posés en croix, chargés de cinq besans d'argent mis en sautoir, à la bordure de gueules chargée de sept châteaux de *Castille*. Le timbre & la couronne comme le Roi d'Espagne, les lambrequins d'argent, d'azur, de gueules & d'or. Le pavillon de drap d'argent semé d'écussons d'azur chargés de besans d'argent, bordé de gueules chargé de châteaux d'or, fourré d'hermine. Pour supports deux dragons ailés d'or, cimier un dragon de même, l'écu entouré de l'Ordre de *Christ*.

Le Roi de Portugal prend le titre de : **PLANCHE XLV.**
Par la grace de Dieu, Roi de Portugal **CONNOIS-**
& des Algarves, en deçà & en delà des **SANCE DES**
mers, & de l'Afrique, Seigneur de la **ARMOIRIES**
Guinée & des pays conquis en Ethiopie, **&c.**
Arabie, Perse, & aux Indes. On lui
 donne le titre de *Majesté très-Fidèle.* **Armoiries**
des Souve-
rains &c.

Fig. 6. Le Roi de POLOGNE porte écartelé, au premier & quatrième, de gueules à l'aigle d'argent, becqué, langué, membré & couronné d'or, qui est Pologne; au second & troisième, de gueules au cavalier armé d'argent, tenant de la main droite une épée, & de la gauche un bouclier d'azur chargé d'une croix patriarchale d'or, pour le grand Duché de *Lituanie*; sur le tout les armes de sa maison. L'écu entouré de l'Ordre de l'aigle blanc, surmonté d'une couronne royale. Le Roi de Pologne, prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Roi de Pologne, grand Duc de Lithuanie.* **Le Roi de Pologne.**

Fig. 7. Le Roi de SARDAIGNE, Duc de Savoye, porte écartelé, au premier contre-écartelé, le premier de *Jérusalem*; le second, burelé d'argent & d'azur de 10 pièces au lion de gueules, armé, lampassé & couronné d'or, pour *Lusignan*, au troisième, d'or au lion de gueules, armé, couronné d'or, lampassé d'azur, pour le Royaume d'*Arménie*; au quatrième, **Le Roi de Sardaigne.**

PLANCHE
XIV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souve-
rains &c.

Le Roi de
Sardaigne.

d'argent au lion de gueules, la queue fourchue, passée en double sautoir, armé, lampassé & couronné d'azur, pour *Luxembourg* : au second grand quartier, de gueules au cheval gai, contourné & effaré d'argent, pour la *Haute Saxe* ; parti fascé d'or & de sable de huit pieces, au cancerlin de sinople brochant sur le tout en bande, pour *Saxe moderne* ; enté-arrondi en pointe d'argent à trois bouteilles de gueules, pour *Angrie* ; au troisième grand quartier, d'argent semé de billettes de sable, au lion de même brochant sur le tout, armé & lampassé de gueules, pour *Chablais*, parti de sable au lion d'argent, armé & lampassé de gueules, qui est *Aoste* ; au quatrième grand quartier, cinq points d'or équipollés à quatre points d'azur, qui est *Genevois*, parti d'argent au chef de gueules, pour *Montferrat*, enté en pointe d'or à l'aigle de sable, pour *Maurienne* ; sur le tout, d'argent à la croix de gueules, cantonnée de quatre têtes de maures de sable, tortillées d'argent, pour le Royaume de *Sardaigne* ; & sur le tout du tout, de gueules à la croix d'argent, qui est *Savoie*. L'écu surmonté d'un casque & d'une couronne royale, orné de lambrequins de gueules & d'argent, entouré du collier de l'Annonciade, supporté par deux lions léo-

pardés d'or ; le tout posé sous un pavillon royal de drap d'argent semé de roses, de lacs d'amour & de flammes de gueules, frangé, bordé & huppé d'or, fourré d'hermine, surmonté d'une couronne royale, sommé d'une lance à laquelle est attaché un panonceau de gueules, chargé d'une croix d'argent.

PLANCHE XLV.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Armoiries des Souverains &c.

Roi de Sardaigne.

Le cri de guerre est, *S. Maurice, ou Savoye, ou Bonnes nouvelles.*

Le titre du Roi de Sardaigne est: *Par la grace de Dieu, Roi de Sardaigne, Duc de Savoye, de Chablais, d'Aoste, de Genevois & de Montferrat; Prince de Piémont, d'Achaïe, de Morée & d'Oneglia; Marquis de Saluces, de Susse & d'Italie; Comte d'Asti, de Geneve, de Nice, de Tende & de Romont; Baron de Vaux; Seigneur de Verceil, de Friburg, de Marro, de Prella, de Novello; Marquis de Ceva; Comte de Coconas; Prince & Vicairre perpetuel du saint Empire Romain en Italie; Roi de Chipre &c.*

Titre.

Fig. 8. Le Roi de DANEMARCK porte une croix pattée d'argent bordée de gueules, qui est d'Oldembourg, cantonnée de quatre quartiers ; au premier, d'or semé de cœurs de gueules, à trois lions léopardés d'azur l'un sur l'autre, armés, lampassés, couronnés de gueules, pour *Danemarck* ; au second, de gueules au lion couronné d'or, tenant

Roi de Danemarck

PRINCIPES
LLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souve-
rains &c.

Roi de
Danemarck

une hache d'armes d'argent emmanchée d'or, pour le Royaume de *Norvege*; au troisiéme, d'azur à trois couronnes d'or, pour la *Suede*, soutenu d'or à deux lions d'azur l'un sur l'autre, qui est *Slesvic*, au quatriéme, d'or à dix cœurs de gueules surmontés d'un lion léopardé d'azur, qui est *Gothie* ou *Jutland*, soutenu de gueules au dragon ailé & couronné d'or, pour l'*Ancien Royaume des Vandales*; sur le tout, de gueules à trois feuilles d'ortie d'argent, chargé d'un petit écusson coupé d'argent & de gueules, pour *Holstein*, parti de gueules au cigne d'argent accolé d'une couronne d'or, becqué & membré de sable, qui est *Stormarie*, coupé de gueules au cavalier armé d'argent, qui est *Ditmarse*; sur le tout du tout, d'or à deux fasces de gueules, pour *Oldenburg*, parti de gueules à une croix partée d'argent, qui est *Delmenhorst*. L'écu entouré des Ordres de *Danebrock* & de l'Éléphant, supporté par deux Sauvages au naturel, couronnés & ceints de lierre, surmonté d'une couronne royale, environné d'un pavillon de drap d'or semé de cœurs de gueules & de lions léopardés d'azur, fourré d'hermine.

Titre.

Il prend le titre de: *Par la grace de Dieu, Roi de Danemarck, de Norvege, des Vandales & des Goths; Duc de*

*Slesvie, de Holstein, de Stormarie & de
Ditmarsch; Comte d'Oldenburg & de Del-
menhorst. On lui donne celui de Majesté
Danoise.*

PLANCHÉ
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

*Fig. 9. Le Roi de SUEDE porte écar-
telé, au premier & quatrième, d'azur à
trois couronnes d'or, pour la Suede; au
second & troisième, d'argent à trois bar-
res d'azur, au lion de gueules brochant sur
le tout, pour le Royaume des Goths; sur
le tout, parti d'un, coupé de deux, au
premier d'argent à la croix de Lorraine
de gueules, qui est *Hirschfeld*; au second,
de sable coupé d'or, le sable chargé d'u-
ne étoile à seize rais d'or, qui est *Zie-
genhain*; au troisième, d'or au léopard de
gueules armé & couronné d'azur, pour
Catzenellbogen; au quatrième, de gueules
à deux lions léopardés d'or l'un sur l'au-
tre, armés & lampassés d'azur, pour
Dierz; au cinquième, coupé de sable &
d'or, le sable chargé de deux étoiles à
seize rais d'or, pour *Nidda*, au sixième,
de *Holstein*, pour le Comté de *Schaum-
burg*; sur le tout, d'azur au lion bandé
d'argent & de gueules, qui est *Hesse*; l'é-
cu surmonté d'une couronne royale, en-
touré du collier de l'Ordre des Séraphins,
posé sous un pavillon royal d'azur semé
de couronnes d'or, bordé, frangé de mê-
me, fourré d'hermine, supporté par deux
lions.*

Armoiries
des Souve-
rains &c.

Le Roi de
Suede.

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Armoiries
des Souve-
rains &c.

Roi de
Suede.

Titre

Le Roi
d'Angleterre

Titre.

Il se dit : *Par la grace de Dieu, Roi de Suede, des Goths & des Vandales; grand Prince de Finlande; Duc de Scanie, d'Estonie, de Livonie, de Carelie, de Bremen, de Verden, de Stetin, de Pomeranie, des Cassubes & des Vandales; Prince de Rugen; Seigneur d'Ingrie & de Wismar; Landgrave de Hesse; Prince de Hirschfeld; Comte de Catzenellnbogen, de Dietz, de Ziegenhain, de Nidda, de Schaumburg &c.*

On lui donne le titre de *Majesté Suédoise.*

Le Roi d'ANGLETERRE porte écartelé, au premier & quatrième, contre-écartelé 1^{er}. & 4^{me}. de France, 2^{me}. & 3^{me}. d'Angleterre, qui est de gueules à trois léopards d'or l'un sur l'autre, armés, lampassés d'azur; au second grand quartier, d'Ecosse; au troisième, d'azur à la harpe d'or, qui est d'Irlande: l'écu entouré de la Jarretiere, sommé de la couronne royale propre à l'Angleterre, supporté à dextre par un léopard couronné d'or, & à sénestre par une licorne d'argent accollée d'une couronne d'or d'où pend une chaîne de même. Pour cimier un léopard.

Le Roi d'Angleterre prend le titre de: *Par la grace de Dieu, Roi de la Grande Bretagne, d'Ecosse & d'Irlande, Electeur & Archi-Trésorier du saint Empire Romain &c.* On lui donne celui de *Majesté Britannique.* Le

Fig. 12. Le Roi de PRUSSE, Electeur de Brandebourg, porte coupé de 4, le premier coupé parti de six, ce qui fait sept quartiers: le premier d'or au lion contourné de gueules, couronné d'or, lampassé d'azur qui est *Berg*: le second, d'or au lion de sable, qui est *Juliers*: le troisième, d'argent à l'aigle de sable, accollé d'une couronne d'or, les ailes chargées d'un petit anneau de même, pour le duché de *Prusse*: au quatrième, d'argent à l'aigle de gueules, chargé d'un demi cercle d'or, qui est *la marche de Brandebourg*; au cinquième, de gueules, coupé d'argent, à la bordure de même, pour *Magdebourg*: au sixième, de gueules à l'escarboucle d'or en son écu d'argent, qui est *Cleve*; au septième d'or au lion de gueules, à la bordure componnée de gueules & d'argent, pour le *Burgraviat*.

PLANCHE
XLV.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Le Roi de
Prusse.

Le second coupé, parti de trois, ce qui donne quatre quartiers; le premier du second coupé, ou le huitième, d'argent au griffon couronné & contourné de sable, qui est de *Poméranie*: au neuvième, d'azur au griffon contourné d'or, pour le duché de *Stetin*: au dixième, d'or au griffon de sable, pour le duché de *Cussubie*: au onzième, d'or au griffon falcé de gueules & de sinople, qui est *Vandalie*: les deux autres coupés partis de six, qui

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Princes.

Roi de
Prusse.

font quatorze quartiers: le premier du troisieme coupé, ou le douzieme, d'or à la fasce échiquetée de gueules & d'argent, pour *la Marck*: au treizieme, parti d'or & de gueules, qui est *Halberstadt*: au quatorzieme, d'argent surmonté d'une croisette de même, pour *Crossen en Silésie*: au quinzieme, d'argent au griffon contourné, fascé d'or & de sinople, pour *Stargard*: au seizieme, d'argent à l'aigle de sable, pour *Schvyiebus en Silésie*: au dix-septieme, de gueules à deux clefs d'argent en sautoir, les anneaux en bas, pour *Minden*: au dix-huitieme, d'argent à trois chevrons de gueules, qui est *Ravensberg*: au dix-neuvieme, ou premier du quatrieme coupé, écartelé d'argent & de sable, pour le Comté de *Zollern*: au vingtieme, de gueules, coupé d'un échiqueté d'argent & d'azur, le gueules chargé d'un lion issant & couronné d'or pour *Usedom*: au vingt-unieme, de gueules au griffon mariné d'argent, contourné, qui est *Wolgast*: au vingt-deuxieme, de gueules à la croix ancrée d'argent, qui est *Cammin*: au vingt-troisieme, d'or au griffon de sable, ailé d'argent, pour *Barth*: au vingt-quatrieme, d'argent à deux bâtons passés en sautoir, alezés d'azur, cantonnés de quatre étoiles de même, qui est *Gutzkow*: au vingt-cinquieme, de

gueules à l'aigle d'argent, pour le Comté de *Rupen*, à la champagne de gueules diaprée d'argent, ou de gueules plein, pour le droit de *Régale*; sur le tour, d'azur au sceptre d'or, pour l'*Electorat de Brandebourg*: l'écu surmonté d'une Couronne Royale, entouré du collier de l'aigle noir, posé sous un pavillon de drap d'argent semé d'aigles de sable fourré d'hermine, & pour tenans, deux sauvages casqués, chacun tenant en main un étendard d'argent chargé d'un aigle de sable.

~~PLANCHE~~
PLANCHE
XLV.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

*Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.*

Roi de
Prusse.

On voit souvent les armes du Roi de Prusse, Electeur de Brandebourg, timbrées de neufs casques avec leurs cimiers. Il est à propos de les decrire, afin que cet usage, fort commun en Allemagne, n'embarrasse pas un commençant. Le premier casque, qui se met au milieu, est surmonté d'une couronne & d'un vol d'azur, chaque demi-vol chargé d'un sceptre d'or, pour l'électorat de *Brandebourg*; le second est surmonté de l'aigle de sable du troisième quartier, pour *la Prusse*: le troisième est surmonté d'un pélican avec sa piété, pour *Magdebourg*: le quatrième est sommé d'un demi griffon d'argent, ailé de sable, accolé de gueules, pour *Juliers*: le cinquième a pour cimier une tête de bœuf de gueules accornée d'argent, bouclée de même, les cornes sortant à travers d'une couron-

PLANCHE
XLV.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Roi de
Prusse.

Titre.

ne d'or, bordé en bas d'un échiqueté d'ar-
gent & de gueules de 2 traits, pour *Cle-
ves & La Marck*: le sixième est couron-
né & surmonté d'un paquet de plumes
de paon, pour *Berg*: le septième est cou-
vert d'un bonnet électoral, sur lequel est
un lion de sable, couronné de gueules, en-
tre les cornes d'un buffle fascé d'argent &
de gueules, pour le Burgraviat de *Nurem-
berg*: le huitième est paré d'une couronne
de Prince de laquelle sort un chapeau à
l'antique fort élevé orné au haut d'un bou-
ton d'or & de plumes de paon, pour *Stetin*:
le neuvième de même, couronné & paré
d'une queue de paon, pour la *Poméranie*.

Le titre du Roi de Prusse, Electeur
de Brandebourg, est: *Par la grace de Dieu,
Roi de Prusse; Margrave de Brandebourg;
Grand Chambellan & Prince Electeur du
Saint Empire Romain; Prince Souverain
de Neuchatel & de Vallangin; Duc de
Magdebourg, de Cleves, de Juliers, de
Berg, de Stetin, de Poméranie, des Cassu-
bes & des Vandales, de Mecklenbourg,
& de Crossen en Silésie; Burgrave de Nu-
remberg; Prince de Halberstadt, de Min-
den & de Cammin, des Vandales, de
Schwyerin, de Rotzenbourg & de Mœurs;
Comte de Hohen-Zollern, de Rupin, de la
Marck, de Ravensberg, de Hohenstein,
de Tecklenbourg, de Lingen, de Schwyerin,*

de *Buren* & de *Leerdam* ; Seigneur & Baron de *Turnhout* ; Seigneur de *Ravenstein*, des *Païs de Stargard*, de *Rostock*, de *Carembourg*, de *Buton* & de *Breda* ; Prince d'*Oost-Frise* &c. &c. On lui donne le titre de *Majesté Prussienne*.

PLANCHE
XLV.

CORNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Les Margraves de Brandebourg, des branches de *Shyvet*, de *Bareith*, d'*Anspach*, portent à peu près les mêmes quartiers que la branche électoral, mais dans une autre disposition. L'écu est parti de trois, coupé de quatre : au premier, de *Stetin* : au second, de *Prusse* : au troisième de *Magdebourg* : au quatrième, de *Poméranie* : au cinquième, de *Mecklenbourg*, qui est d'or au rencontre de buffle de sable, couronné de gueules, bouclé d'argent : au sixième, de *Cassubie* : au septième, des *Vandales* : au huitième de *Crossern* : au neuvième, d'*Halberstadt* : au dixième, de *Jagerndorff*, qui est d'argent à l'aigle de sable chargé en cœur d'un croissant d'argent : au onzième, de *Nuremberg* : au douzième, de *Minden* : au treizième, de la principauté de *Schverin* : au quatorzième, de *Cammin* : au quinzième, de *Stargard* : au seizième, de *Ratzebourg*, qui est de gueules à la croix pattée d'argent : au dix-septième, de *Rostock*, qui est d'or à la tête de buffle de profil en bande, de sable, couronnée de gueules, accornée d'argent : au

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Margraves
de Brande-
bourg.

~~PLANCHE~~
 PLANCHE
 XLV.

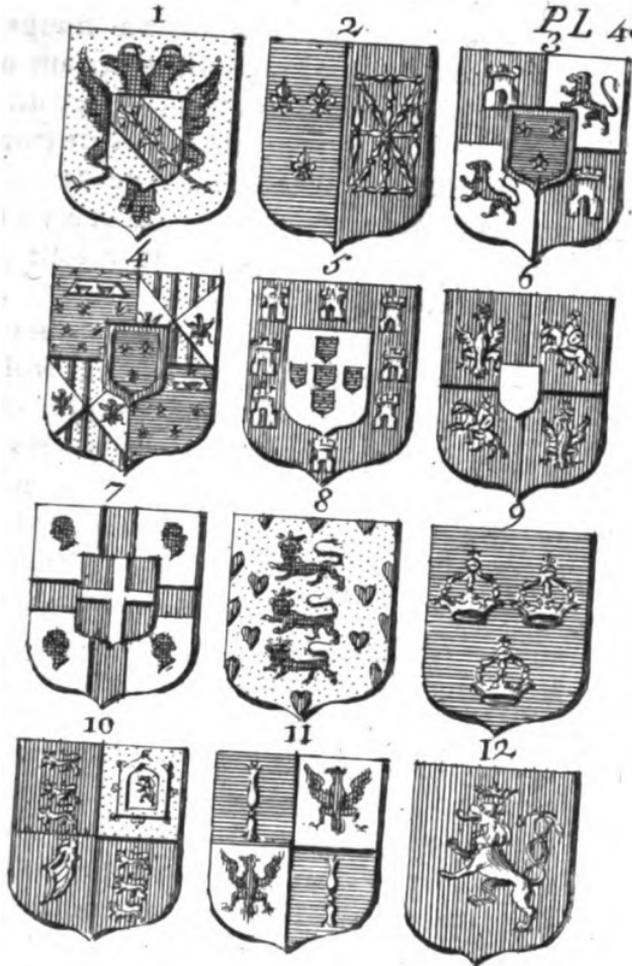
CONNOIS-
 SANCE DES
 ARMOIRIES
 &c.

Suite des
 Armoiries
 des Prin-
 ces.

Margraves
 de Brande-
 bourg.

dix-huitième, de *Hohen-Zollern* : au dix-neuvième, de gueules à un bras d'argent mouvant d'un nuage à fenestre, tenant des doigts un anneau d'or, pour le Comté de *Schwyerin* : au vingtième, coupé de gueules & d'or, pour la Seigneurie de *Stargard* : à la champagne de gueules plein, pour les droits de regale : sur le tout, de la *Marche de Brandebourg*.

Le timbre est aussi de neuf casques, le premier couronné, surmonté d'un vol de gueules, chaque demi-vol chargé d'un demi cercle d'argent, pour *Brandebourg* ; le second, de *Prusse* ; le troisième, de *Magdebourg* ; le quatrième, de *Poméranie* : le cinquième, de *Mecklenbourg*, lequel est couronné de cinq pals aiguillés & abou-tés par le bas, dont le 1 d'azur, le 2 d'or, le 3 de gueules, le 4 d'argent, le 5 de sable ; les pals surmontés d'une tête de buffe de sable, couronnée de gueules, ac-cornée d'argent, posée de profil, derrière laquelle se voit une queue de paon qui s'attache par en bas, au haut des pals. Le sixième, de *Nuremberg* : le septième, de *Halberstadt*, lequel est couronné & sommé d'un dextrochere armé d'argent, tenant deux palmes de sinople : le huitième, de *Minden*, aussi couronné surmonté d'un lion à mi-corps, contourné, de gueules, tenant deux clefs en sautoir d'argent : le



neuvième, de *Hohen-Zollern*, couronné, surmonté d'une tête & col de dogue, écartelé des émaux de *Zollern*. PLANCHE XLV.

Le titre des Margraves est: *N. Margrave de Brandebourg, Duc de Prusse, de Magdebourg, de Stetin, de Poméranie, des Cassubes, des Vandales, de Mecklenbourg & de Crossen en Silésie; Burgrave de Nuremberg; Prince de Halberstadt, de Minden, de Cammin, de Verden, de Schyverin, & de Rotzebourg; Comte de Hohen-Zollern & de Schyverin; Seigneur de Rostock & de Stargard.* CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.
Suite des Armoiries des Princes.
Margrave de Brandebourg.

Fig. 22. Le Royaume de BOHEME porte pour armoiries, écartelé, au premier, de gueules au lion d'argent, la queue fourchue & passée en double sautoir, pour la *Bohème*: au second, d'or à l'aigle de sable couronné d'or, chargé en cœur d'un croissant d'argent, surchargé d'une croix de gueules, pour la *Silésie*: au troisième, d'azur à l'aigle échiqueté d'argent & de gueules, qui est du *Margraviat de Moravie*: au quatrième, d'azur à la muraille d'or, maçonnée de sable, parti d'argent au bœuf de gueules ventré d'argent, pour les *Margraviats de la haute & basse Puface*. Royaume de Bohème.

Le titre du Roi de Bohème sera rapporté à l'article d'Autriche. PLANCHE XLVI.

Fig. 2. Le Royaume de HONGRIE porte écartelé; au premier, fascé d'argent & de Royaume de Hongrie.

PLANCHE
XLVI.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Royaume de
Hongrie.

Empereur
des Russies.

gueules de huit pieces, parti d'azur à la Croix patriarchale d'argent, sortant d'une couronne d'or, posée sur une terrasse de sinople, pour le Royaume de *Hongrie* : au second, d'azur à trois têtes de léopards, couronnées d'or, pour le Royaume de *Dalmatie* : au troisième, échiqueté d'argent & de gueules de six traits, pour le Royaume de *Croatie* : au quatrième d'or à un dextrochere vêtu de gueules, armé d'un badelaire d'argent, pour le Royaume d'*Esclavonie*.

Le titre du Roi de Hongrie fera rapporté à l'article d'Autriche.

Fig. 2. L'Empereur ou l'Impératrice des *Russies* porte d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, langué, membré, diadémé de gueules, pour l'*Empire d'Orient* ; l'aigle chargé en cœur d'un écu de gueules à un cavalier d'argent tenant une lance dont il tue un dragon au naturel, pour la *Russie* ; chaque aile chargée de trois petits écussons ; au premier de la droite d'azur à une couronne fermée d'or posée sur deux sabres croisés d'argent, pour *Astracan* ; au second, d'or à deux ours affrontés de sable, tenant dans les pattes extérieures un siège de gueules, & dans les intérieures deux sceptres d'or, pour *Novogorod* : au troisième, d'azur à un ange d'argent armé d'or, pour *Kiovy* : au premier

de la gauche, de gueules à deux lousps affrontés d'argent, tenant chacun deux fleches croisées & renversées de même, pour la *Siberie*: au second, d'argent au dragon couronné de fable, pour *Casan*: au troisiéme, de gueules au lion couronné d'or, soutenant une croix d'argent pour *Wilsdimerie*.

PLANCHE XLVI.
CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

L'écu timbré d'une Couronne Impériale & entouré du collier de l'Ordre de St. André.

L'Empereur des Russies.

Le titre est: *Par la grace de Dieu, Impératrice, Protectrice de la grande & petite Russie; Czarine de Moscou, de Kiovy, de Wolodimir & de Novogorod; Reine de Casan, d'Astracan & de Siberie; Dame de Pleskovv; Grande Duchesse de Smolensko, de Tvverski, de Jughorski, de Permski, de Wiatski, de Belgarski, &c. Dame & Grande Princesse de Novogorod, & des Provinces Inferieures; Souveraine de Czernikovv, de Reson, de Rostovv, de Jaroslovv, de Bieloserski, d'Udorski, d'Obdorski, de Condiaski & de toutes les côtes du Nord; Dame du Pays d'Iver, de Carzalinski; Princesse de Circassie & de Gore; Grande Duchesse de Finlande; Duchesse de Cyonie & d'Ingrie, Souveraine & Heritiere de plusieurs autres Seigneuries & pays du côté d'Orient, d'Occident & du Nord.*

Titre.

On lui donne aussi le titre de *Majesté Impériale*.

P LANCHE
XLVI

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

L'Empereur
de Turquie.

Titre.

Fig. 3. L'Empereur de Turquie porte de sinople au croissant d'argent, l'écu enveloppé d'une peau de lion en forme de manteau, surmonté d'un turban enrichi de diamans & d'une aigrette filée de verre; derrière l'écu, les bâtons en sautoir, terminés par un croissant auxquels pendent des queues de cheval.

Les titres ordinaires sont : *Par les graces du tout-puissant Créateur, Seigneur des Seigneurs, Dominateur Souverain en Arabie, en Perse & dans la Grece, le Roi des Rois, Glorieux, Grand, Invincible & toujours victorieux; Empereur de Constantinople; Distributeur des Couronnes aux plus Grands Princes de la terre; Souverain Maître des deux mers & de tous les Pays adjacens; Seigneur de l'Orient & de l'Occident; Protecteur des Sacrées & Augustes Villes de la Mecque & de Médine, & d'une infinité d'autres Pays, Royaumes & Empires, Isles, Peuples, & de tant de Milliers de Millions de valeureux Soldats qui reposent sous l'Obéissance & Justice de Moi qui suis Empereur par la grace de Dieu; le recours des plus Grands Princes du Monde, & refuge des honorables Empereurs.*

On lui donne le titre de *Hauteffe* : en parlant de lui, on dit : *le Sultan, le Grand Seigneur, le Grand Turc.*

LEÇON XLIV.

Fig. 4. LE Patrimoine de S. Pierre & l'Etat Ecclésiastique, portent pour armes d'azur à deux clefs, l'une d'or & l'autre d'argent, en sautoir, surmontées d'une tiare papale d'or.

PLANCHE
XLVI.

CORNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Fig. 5. Le Duc de Parme porte écartelé, au premier & quatrième, d'or à six fleurs-de-lys d'azur 3, 2, 1; au second & troisième, d'Autriche, pour le Duché de Parme; sur le tout, contre-écartelé de Castille & de Leon, comme *Infant d'Espagne*, & sur le tout du tout, d'Anjou, pour sa Maison.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Patrimoine
de S. Pierre

Duc de
Parme.

Titre.

Son titre est: *Par la grace de Dieu, Infant d'Espagne, Duc de Parme, de Plaisance & de Guastalle.* On lui donne celui d'*Altesse Royale.*

Fig. 6. Les armes de la Maison d'Autriche sont de gueules à la fasce d'argent; mais cette puissante maison joint ordinairement à ses armes propres, celles des Domaines qu'elle possède, ou sur lesquels elle a des prétentions; en conséquence, elle porte écartelé, le premier contre-écartelé, au 1 de Hongrie; au 2 de Bohème; au 3 de Dalmatie, parti de Croatie; au 4 d'Esclavonie; sur le tout, d'Autriche.

Autriche

PLANCHE
XLVI.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Autriche.

au second grand quartier, d'*Aragon*, parti de *Sicile*; sur le tout, d'or au lion de gueules couronné d'azur, pour *Hasbourg*, origine de la Maison d'Autriche; au troisième grand quartier, contre-écartelé, au 1, de *Brabant*, au 2, d'or à trois lions leopardés de sable, l'un sur l'autre, pour *Souabe*, au 3, d'azur à troistours jointes par des murs d'argent, surmontés de deux mains de même, au chef d'or chargé de l'aigle de l'Empire, pour le *Marquisat d'Anvers*; au 4, de *Flandres*; sur le tout, de *Bourgogne-ancien*: au quatrième grand quartier, contre-écartelé; au 1, de *Naples*; au 2, de *Jérusalem*; au 3, d'or à l'aigle éployé de sable, pour la *Lombardie*; au 4, de *Milan*.

Titre. Le titre est: *Par la grace de Dieu, Impératrice des Romains; Reine de Hongrie, de Bohême, des deux Siciles, de Jérusalem, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie; Archiduchesse d'Autriche; Duchesse de Bourgogne, de Brabant, de Milan, de Styrie, de Carinthie, de Carniole, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Wurtemberg, de la haute & basse Silésie; Margravesse du saint Empire Romain, de Burgau, de Moravie, de la haute & basse Lusace; Princesse & Comtesse de Hasbourg, de Flandre, de Bourgogne, d'Artois, de Tyrol, de Pfird, de Ky-*

Bourg, de Goeritz; Langrasienne d'Alsace; Marquise d'Anvers; Comtesse de Namur, Dame de Malines & de Salins &c.

PLANCHE
XLVI.

On lui donne le titre de *Majesté Impériale, Royale & Apostolique.* Ce dernier titre est attaché à la Couronne de Hongrie.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

*Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.*

Fig. 7. Le Grand Duc de Toscane, parti de 3, coupé d'un. Au 1, de Hongrie, au 2, de Naples; au 3, de Jérusalem, au 4, d'Aragon; au 5, d'Anjou-moderne; au 6, de Gueldres; au 7, de Juliers; au 8, de Bar; sur le tout, de Lorraine, parti de Toscane, qui est d'or à cinq tourteaux de gueules, posés en orle 2, 2, 1, surmonté d'un fixième d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or: l'écu surmonté de la couronne de Grand Duc, (*pl. 33. fig. 7.*) entouré de l'Ordre de S. Etienne: pour cimier un oiseau tenant dans sa serre droite un anneau auquel pend un billet où est écrit ce mot: *Semper.*

Le grand
Duc de
Toscane.

Le titre du Grand Duc est: *Par la grace de Dieu, Grand-Duc de Toscane, Archiduc d'Autriche &c.*

Titre.

Fig. 8. Les armes de l'Electorat de Mayence sont écartelées, au 1 & 4, de gueules à une roue d'argent; au 2 & 3, coupé endenté de gueules & d'argent.

Electorat de
Mayence.

Le titre de l'Electeur est: *Par la grace de Dieu, Archevêque du S. Siege de Ma-*

Titre.

PLANCHE XLVI. yence, *Grand Chancelier dans l'Allemagne, Prince & Electeur du S. Empire Romain.* Il a aussi le titre d'*Eminentissime*, quoiqu'il ne soit pas Cardinal.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Electorat de Treves.

Electorat de Cologne.

Electeur de Saxe.

Fig. 9. Les armes de l'Electorat de Treves sont, d'argent à la croix de gueules.

Le titre est, *Par la grace de Dieu, Archevêque de Treves, Grand Chancelier dans les Gaules & dans le Royaume d'Arles, Electeur du S. Empire Romain &c.*

Fig. 10. L'Electorat de Cologne porte pour armes écartelé, au 1, d'argent à la croix de sable, pour *Cologne*; au 2, de gueules à un cheval gai d'argent, pour la *Westphalie*; au 3, d'Angrie; au 4, d'azur à un aigle d'argent, becqué, membré d'or, pour le Comté d'*Arensberg*. L'Electeur prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Archevêque de Cologne, Grand Chancelier en Italie, Electeur du S. Empire Romain &c.*

Ces trois Electeurs joignent aux armes de l'Electorat, celles de leurs Maisons; ils ajoutent aussi à leur titre ceux qui sont particuliers à leurs familles.

Fig. 11. L'Electeur de Saxe porte parti de deux, coupé de sept, la partition du milieu coupée de huit; au 1, d'or au lion passant, contourné & fascé d'argent & de gueules, pour le *Langraviat de Thuringe*; au 2, de Saxe, pour le *Duché de Saxe*; au 3, d'or au lion passant de sable,

DU BLASON. *Les. XLIV. 415*

pour le *Margraviat de Misnie*; au 4, d'or au lion contourné de sable, pour *Juliers*; au 5, de *Cleves*; au 6, de *Berg*; au 7, d'azur à l'aigle couronné d'or, le 8 vuide pour laisser place à l'écu sur le tout; au 9, d'argent à trois bouterolles de gueules; ces deux quartiers sont pour les Principautés d'*Angrie* & de *Westphalie*; le 10, d'azur à l'aigle couronné d'or, pour le *Palatinat de Saxe*; le 11 vuide à cause de l'écu sur le tout qui occupe la place de deux quartiers; le 12, de sable à l'aigle d'or, pour le *Palatinat de Turinge*; au 13, d'argent au bœuf de gueules ventré d'or, pour le *Margraviat de la haute Lusace*; au 14, d'azur à un mur d'or maçonné de sable, pour le *Margraviat de la basse Lusace*; au 15, d'or à deux pals d'azur, pour *Landsberg en Osterlande*; au 16, d'azur au lion passant, contourné, coupé d'or & d'argent, pour *Pleissen*; au 17, d'or semé de cœurs de gueules au lion passant de sable, pour le *Comté d'Orlamunde*; au 18, de gueules à une demi-aigle d'argent, parti d'argent à quatre fasces de gueules, pour le *Burgraviat de Magdebourg*; au 19, d'argent à trois cornes de cerf volant de gueules, pour le *Comté de Brene*; au 20, d'argent à une rose de gueules boutonée d'or, ornée de quelques feuilles de sinople, pour le *Burgraviat d'Altem-*

PLANCHE
XLVI.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Electeur de
Saxe.

PLANCHE
XLVI.

CORNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Electeur de
Saxe.

burg; au 21, d'argent à trois fasces d'azur, pour le *Comté d'Eisemberg*; au 22, d'argent à trois chevrons de gueules, pour *Ravensberg*; au 23, d'or à la fasce échiquetée d'argent & de gueules de 2 traits, pour la *Marck*; au 24, de gueules plein, pour les *Droits de Regale*; au 25, d'or à une poule de fable crêtée & barbée de gueules, montée sur un tertre de sinople, parti de gueules à deux bars d'or cantonnés de quatre roses de même, l'un pour *Henneberg*, & l'autre pour *Barby*; sur le tout, c'est-à-dire, à la place des 8 & 11 quartiers, coupé de fable & d'argent à deux épées de gueules en sautoir, les pointes hautes, pour la dignité de *Grand Maréchal & Electeur de l'Empire*.

L'écu timbré de dix casques, le 1 par la droite, qui est de la *haute Lusace* est couronné, surmonté d'un vol d'azur chargé d'un pan de muraille d'or; le 2 pour le *Palatinat de Saxe*, est couronné & sommé d'un aigle d'or couronné de même; le 3 est pour *Cleves & la Marck*; le 4, qui est de *Thuringe*, est aussi couronné, & paré d'une paire de cornes de buffle d'argent, avec des feuilles d'or en dehors attachées de distance en distance aux nœuds des cornes; le 5, qui est de *Saxe*, est aussi couronné & surmonté d'un bonnet à l'antique, lequel est encore surmonté d'une

d'une couronne ornée de plumes de paon, le tout émaillé des armes de Saxe & posé entre deux cornes de buffle, parties de sable & d'argent, parées en dehors de cinq banderoles de chaque côté, parties de même ; le 6, qui est de *Misnie*, est surmonté d'un buste d'homme manchot, coiffé d'un bonnet à la dragonne, & habillé en pail de gueules & d'argent ; le 8 est de *Berg* ; le 9, qui est d'*Engern* ou d'*Angrie*, est surmonté d'un large chapeau, sur lequel s'élevent deux tuyaux ornés de plumes de paon ; le 10, qui est pour la *Basse Lusace*, est surmonté d'un bonnet électoral, au-dessus duquel est une tête d'aigle d'argent.

PLANCHE
XLIV.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Princes.

Electeur de
Saxe.

L'Electeur prend le titre de : *Par la grace de Dieu, Grand Maréchal, Prince & Electeur du S. Empire Romain ; Duc de Saxe, de Juliers, de Cleves, de Berg, d'Angrie & de Westphalie ; Margrave de Misnie, de la haute & basse Lusace ; Burgrave de Magdeburg ; Prince & Comte de Henneberg ; Comte de la Marck, de Ravensberg & de Barby ; Seigneur de Ravensstein &c.*

Titres

Les Ducs de Saxe-Weimar, de Saxe-Gotha, de Saxe-Meinungen, de Saxe-Hildburghausen & de Saxe-Cobourg, portent les mêmes armes que celles de l'Electeur ; mais la disposition des quartiers

Ducs de
Saxe.

PLANCHE
XLVI,

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Princes.

Ducs de
Saxe.

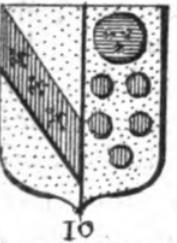
est différente. Ils s'arrangent ainsi : parti de deux, coupé de cinq ; le premier de *Juliers* ; le 2 de *Cleves* ; le 3 de *Berg* ; le 4 de *Thuringe* ; le 5 vuide pour faire place à l'écu sur le tout ; le 6 de *Misnie* ; le 7 du *Palatinat de Saxe* ; le 8 vuide pour l'écu sur le tout ; le 9 du *Palatinat de Thuringe* ; le 10 d'*Orlamund* ; le 11 de *Lansberg* ; le 12 de *Pleiffen* ; le 13 d'*Altembourg* ; le 14 d'*Eisemberg* ; le 15 de *Brene* ou d'*Angrie* ; le 16 de la *Marck*, le 17 de gueules plein, pour les *Droits de Regale*, parti d'*Henneberg* ; le 18 de *Ravenfberg* : sur le tout de *Saxe*.

Les Ducs de *Saxe-Weimar* ajoutent aux quartiers ci-dessus quatre autres, savoir : de sable au léopard rampant & contourné d'or, pour le *Comté de Sayn* ; 2, d'argent à deux pals de sable, pour celui de *Witgenstein* ; 3, de gueules aux châteaux donjonnés de deux tourelles d'argent, pour *Hombourg* ; 4, de sable à la barre d'argent chargée de trois têtes de cochons de sable, pour *Freisburg*.

Les Ducs de *Saxe-Gotha* n'en ajoutent que deux ; savoir, 1°. de gueules à une colonne d'argent couronnée d'or, pour la Seigneurie de *Rohemhild* : 2°. d'azur au lion rampant d'argent, pour la Seigneurie de *Tonna en Gleichen*.

Titres.

Les uns & les autres timbrent de six



1000
1000
1000
1000

casques ouverts, dont le 1 de *Saxe*, le 2 ~~de~~
 de *Misnie*, le 3 de *Thuringe*, le 4 de *Ju-* PLANCHE
liers, le 5 de *Cleves*, le 6 de *Berg*. XLVI.

Ils prennent pour titre : *Par la grace* CONNOIS-
de Dieu, Duc de Saxe, de Juliers, de Cle- SANCE DES
ves, de Berg, d'Angrie & de Westphalie ; &c. ARMOIRIES

Langrave de Thuringe, Margrave de Mis- Suite des
nie; Comte & Prince de Henneberg, Comte Armoiries
de la Mark & de Ravensberg ; Seigneur de des Princes.
Ravenstein &c.

Fig. 12. L'Electeur de *Baviere* porte Electeur de
 écartelé ; au 1 & 4, fuselé en bande d'ar- Baviere,
 gent & d'azur, pour le *Duché de Baviere* ;
 au 2 & 3, de sable au lion d'or, couronné,
 lampasse, armé de gueules, pour le *Pa-*
latinat du Rhin ; sur le tout, de gueules
 au globe impérial d'or, pour la dignité
 de *Grand-Maitre d'Hôtel de l'Empire*.

L'écu timbré de deux casques ; le pre-
 mier, pour le *Palatinat*, est couronné, sur-
 monté d'un lion accolé & couronné d'or
 entre deux cornes de buffle fuselés d'ar-
 gent & d'azur, parées en dehors de pe-
 tites branches feuillées d'or, posées de
 distance en distance ; le 2, pour *Baviere*,
 est surmonté d'un lion accolé d'or, cou-
 ronné de gueules, accosté d'un vol fuselé
 des armes de *Baviere*, bordé de feuilles
 d'or ; les lambrequins du premier casque
 de sable & de gueules, ceux du second
 d'argent & d'azur ; pour supports deux
 lions d'argent.

~~ARMOIRIES~~
 PLANCHE
 XLVII.

CORNOIS-
 SANCE DES
 ARMOIRIES
 &c.

Suive des
 Armoiries
 des Princes.

Electeur
 Palatin.

Les titres sont : *Par la grace de Dieu, Duc de la Haute & Basse Baviere & du Haut Palatinat ; Grand-Maitre & Electeur du S. Empire Romain ; Langrave de Leuchtenberg.*

Fig. 2. L'Electeur Palatin porte parti de trois, coupé d'un; au premier, du *Palatinat du Rhin*, repartí de *Baviere*; au second, de *Juliers*; au troisieme de *Cleves*, au 4 de *Berg*; au 5, d'argent au lion d'azur couronné d'or, pour le *Comté de Veldentz*; au 6, de la *Marck*; au 7, de *Ravensberg*; au 8, d'or à la fasce de sable, pour la Principauté de *Mœurs*; sur le tout, de gueules à la couronne impériale, pour la dignité de Grand Trésorier de l'Empire.

L'écu timbré de cinq casques ouverts. Le premier, c'est-à-dire, celui du milieu, est pour le *Palatinat*; le 2, à droite du premier, pour *Baviere*; le 3, à gauche du premier, pour *Juliers*; le 4, pour *Cleves*; le 5, pour *Berg*. Ces casques ont été blasonnés ci-devant.

Titre.

Le titre de l'Electeur Palatin est : *Par la grace de Dieu, Comte Palatin du Rhin ; Grand Trésorier & Electeur du S. Empire Romain ; Duc de Baviere, de Juliers, de Cleves, de Berg ; Prince de Mœurs ; Comte de Veldentz, de Spanheim, de la Marck, de Ravensberg ; Seigneur de Ravensstein &c.*

Le Prince Palatin, Duc de deux Ponts, porte les mêmes armes que l'Electeur, mais les quartiers sont ainsi disposés: parti de trois, coupé d'un, au 1 de *Baviere*, au 2 de *Juliers*, au 3 de *Cleves*, au 4 de *Berg*, au 5 de *Veldentz*, au 6 de la *Marck*, au 7 de *Ravensberg*, au 8 de *Mœurs*, & sur le tout, du *Palatinat*; l'écu timbré comme celui de l'Electeur.

PLANCHE
XLVII.

CORNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Princes.

Princes
Palatins.

Les titres sont les mêmes que l'Electeur, à la reserve de celui de *Grand Trésorier & Electeur du S. Empire*.

Le Prince Palatin, Duc de *Birkenfeld-Gelnhausen*, porte parti de trois, coupé d'un; 1 & 6, du *Palatinat*; au 2 & 5, de *Baviere*; au 3, de *Veldentz*; au 4, échiqueté de gueules & d'argent, pour le Comté de *Spanheim*; au 7, d'argent à trois écussons de gueules, pour *Rappolstein*; au 8, d'argent à trois têtes d'aigles de sable, couronnées d'or, pour *Hohenach*.

L'écu timbré de six casques. Le 1 sommé d'un buste de vieillard vêtu d'argent, à trois écussons de gueules, la tête couverte d'un bonnet à la Polonoise d'argent bordé de gueules, pour *Rappolstein*; le 2 sommé d'une tête & col de chien d'or, lampassé & accollé de gueules, pour *Veldentz*; le 3 pour le *Palatinat*; le 4 pour *Baviere*; le 5 surmonté d'un chapeau de gueules & d'argent, rebrassé d'argent & de gueules

PLANCHE
XLVII.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suisse des
Armoiries
des Princes.

Electeur de
Brunswick
ou de Ha-
nover.

de l'un en l'autre , orné d'une large queue de paon au naturel, pour *Spanheim*; le 6 sommé d'un vol fermé de sable, chargé de trois bâtons noueux & emmanchés d'or & d'argent , pour *Hohenach*.

Les titres sont: *Par la grace de Dieu*, Comte Palatin du Rhin; Duc de Baviere; Comte de *Veldentz*, de *Spanheim*, de *Rappolstein*, de *Hohenach* &c.

Fig. 2. L'Electeur de Brunswick-Lunebourg ou d'Hanover porte parti de deux coupé de cinq; au 1 de gueules à deux léopards l'un sur l'autre d'or, pour le *Duché de Brunsvvick*; au 2, de *Saxe Ancien*, ou de *Westphalie*; au 3, d'or semé de cœurs de gueules au lion d'azur, pour le *Duché de Lunebourg*; au 4, d'azur au lion couronné d'argent, pour le Comté de *Eberstein*; le cinquième vuide pour faire place à l'écu sur le tout; le 6 de gueules au lion d'or, à la bordure componnée d'argent & d'azur, pour le Comté de *Hombourg*; le 7 d'azur au lion d'argent; & au dessous, pour 8^e quartier, d'argent à l'aigle éployé d'azur, pour le Comté de *Diepholt*; le 9 vuide pour faire place à l'écu sur le tout; le 10 de gueules au lion d'or; & au dessous, pour le 11^e d'or à trois fasces de gueules, pour le Comté de *Lauterberg*; au 12, en revenant au flanc dextre, d'argent au cerf de sable, pour le Comté de *Cletemberg*; au 13, sous l'écu sur le tout, d'argent

à deux pattes d'ours adossées, mises en pal; coupé, fascé de gueules & d'argent; recoupé, gironné d'argent & d'azur, pour les Comtés de *Hoja* & de *Bruchuffen*; au 14, échiqueté d'argent & de gueules, pour le Comté de *Honstein*; la pointe de l'écu, d'argent à une perche de bois de cerf de gueules, chevillée de quatre cors, posée en fasce, parti d'argent à la perche de bois de cerf de sable, chevillée de quatre cors, posée en fasce, pour les Comtés de *Reinstein* & de *Blankenbourg*; sur le tout de gueules à une couronne impériale d'or, pour la dignité d'*Archi-Trésorier de l'Empire*. L'écu timbré de cinq casques ouverts, le 1 surmonté d'une queue de paon entre deux perches de bois de cerf, dont l'une de gueules & l'autre d'argent, pour *Holstein - Lauterberg*, le 2 surmonté de deux pattes d'ours pour *Hoja*, le 3 surmonté d'une colonne sommée d'une couronne d'or du milieu de laquelle s'élève une queue de paon terminée par une étoile rayonnante d'or, la colonne traversée d'un cheval gai courant d'argent; le tout accosté de deux faucilles appointées d'argent, emmanchées de gueules, parées sur le dos de petites houppes de plumes de paon, pour *Brunsvick*; le 4 sommé de deux cornes de buffle coupées d'argent & de gueules, entre lesquelles six

PLANCHE XLVII.
 CONNOISSANCE DES ARMES &c.
Suite des Armoiries des Princes.
 Electeur de Brunsvick ou de Hanover.

PLANCHE XLVH. banderolles coupées de même, pour *Bruchuffen*, le 5 sommé de deux cornes de buffie d'argent, accostées de deux perches de bois de cerf, l'une de sable, & l'autre de gueules, pour *Reinstein & Blankenburg*; les lambrequins d'or, de gueules & d'argent: les cinq casques sont couronnés.

CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Suite des Armoiries des Princes.

Electeur de Hanovre

Ducs de Brunsvick.

Titre.

Le titre est : *Par la grace de Dieu, Roi de la grande Bretagne; Duc de Brunsvick & de Lunebourg, Archi-Tresorier Prince & Electeur du S. Empire &c.*

Les Ducs de Brunsvick-Wolfenbutel & de Bevern ont les mêmes quartiers que l'Electeur, ils ne different que dans l'arrangement. Ils portent parti de deux, coupé de trois; au premier, de *Lunebourg*, au 2 de *Brunsvick*, au 3 d'*Herbenstein*, au 4 de *Homburg*, au 5 de *Lautenberg*, au 6 d'*Hoja & de Bruchuffen*, au 7 & 8 de *Diepholt*, au 9 de *Honstein*, au 10 de *Reinstein*, au 11 de *Clettenberg*, au 12 de *Blanckenburg*. Le timbre est absolument le même.

Ils se titrent : *Par la grace de Dieu, Ducs de Brunsvick, de Lunebourg, de Blakenburg &c.*

Les Electeurs ornent aussi l'écu de leurs armes d'une autre maniere, & plus simple que cette multiplicité de heaumes & de timiers.

Les Electeurs Ecclésiastiques timbrent leur écu d'un bonnet d'électeur; ils passent l'épée & la croisée en sautoir par derrière, & enveloppent le tout d'un manteau ducal armorié de leurs armes sur les replis, fourré d'hermine.

PLANCHE
XLVII.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Les Electeurs laïcs font de même. Ils se contentent du bonnet électoral & du manteau ducal.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Fig. 3. Les Ducs de Wirtemberg-Stuttgart & Wirtemberg-Oels portent écartelé, 1 fuselé en bande d'or & de sable, pour le Duché de *Teck*; au 2, d'azur à la bannière d'or, chargée de l'aigle impérial, posée en bande, pour la dignité de *Porte-Etendard de l'Empire*; au 3, de gueules à deux truites d'or adossées, mises en pal, pour le Comté de *Montbeliard*; au 4, d'or au buste d'un vieillard au naturel, vêtu de gueules, couvert d'un bonnet de gueules rebrassé d'argent, pour la Seigneurie d'*Heidenheim*; sur le tout, d'or à trois perches de bois de cerf de sable en fasce, pour le Duché de *Wirtemberg*.

Ducs de
Wirtemberg

Cinq casques font le timbre de ces armoiries, le premier, c'est-à-dire, le plus à droit, couronné & sommé d'un demi-aigle de sable, pour la dignité de *Porte-Etendard*; le second aussi couronné, sommé d'un cors de chasse de gueules, lié, enguiché, virolé d'or, l'enguichure gar-

PLANCHE
XLVII.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Ducs de
Wurtemberg

Princes de
Bade.

nie de plumes d'argent, d'azur & de gueules, pour la dignité de grand Veneur, attachée au Comté d'Urach incorporé dans celui de *Wirtemberg*; le 3 couronné, surmonté d'un buste d'une jeune fille, habillée de gueules, couronnée d'or, ayant deux truites au lieu de bras, les têtes attachées à la poitrine, pour *Montbeliard*; le 4 sommé d'une tête & col de chien fuselé d'or & de sable, pour *Teck*; le 5 surmonté du buste du 4^{eme} quartier, pour *Heidenhim*: les lambrequins du milieu d'or & de gueules; ceux des côtés d'or & d'azur.

Fig. 4. Les Margraves de Bade-Baden portent parti de deux, coupé de deux; au 1^r. échiqueté de gueules & d'argent, pour le *bas Comté de Spanheim*; le 2, d'argent à une rose de gueules, coupé d'or, pour le 3 quartier, au sanglier de sable sur une terrasse de sinople, pour le Comté d'*Eberstein*; au 4, d'argent au lion de gueules couronné d'or, pour le *Langraviat de Brisgau*; au 5, de gueules au pal d'or chargé de trois chevrons de sable, pour *Baden-Weiller*; au 6, qui tient lieu de l'écu sur le tout, d'or à la bande de gueules, pour le *Margraviat de Bade*; au 7, d'azur au demi-vol d'argent en fasce, chargé d'un croissant d'or, pour *Ufenberg*; au 8, d'or au lion issant de gueules, coupé, fascé,

ondé d'azur & d'argent, pour *Ræteln*; au 9, d'or à la fasce de gueules, pour *Lahr*, parti d'or au lion de sable couronné d'or, pour *Muhlberg*; au 10, échiqueté d'azur & d'or, pour le haut Comté de *Spanheim*.

PLANCHE
XLVII.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

L'écu est timbré de deux casques que nous ne décrirons pas, pour éviter une prolixité qui pourroit devenir ennuyeuse. Les exemples que nous avons donnés suffisent pour mettre au fait de l'usage des Allemands, qui décorent ainsi leurs écussons.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Princes de
Bade.

Les Margraves de *Bade-Durlack* portent les mêmes armes; mais les quartiers sont autrement disposés. Le 1 est de *Brisgau*, le second d'*Usemberg*, le 3 du Bas-Comté de *Spanheim*, les 4 & 6 d'*Eberstein*, le 5 servant d'écu sur le tout, de *Bade*, le 7 de *Baden-Weiller*, le 8 de *Ræteln*, le 9 de *Lahr*, le 10 de *Muhlberg*: le timbre comme celui de *Bade-Baden*.

Fig. 6. Les Landgraves de Hesse, qui sont *Landgraves de Hesse.* *Hesse-Cassel*, *Hesse-Philipsthal*, *Hesse-Reinfels*, *Hesse-Darmstadt*, & *Hesse-Hombourg*, portent parti d'un, coupé de deux; au 1^{er}. d'argent à la croix de Lorraine pattée de gueules, pour la principauté de *Hirschfeld*; au 2, coupé de sable & d'or, le premier chargé d'une étoile d'or, pour le Comté de *Ziegenhain*; au

PLANCHE
XLVII.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Landgraves
de Hesse.

3, d'or au léopard lionné de gueules, armé & couronne d'azur, pour le Comté de *Catzenellnbogen*; au 4, de gueules à deux lions léopardés d'or, l'un sur l'autre, pour le Comté de *Dietz*; au 5, coupé de sable & d'or, le premier chargé de deux étoiles d'or, pour le Comte de *Nidda*; au 6 de *Holstein-Schaumburg*, pour le Comté de *Schaumburg*; sur le tout, d'azur au lion bandé d'argent & de gueules de huit piéces, couronné d'or, pour le *Langraviait de Hesse*: le tout timbré de cinq casques.

Leur titre est: *Par la grace de Dieu, Lan-
grave de Hesse; Prince de Hirschfeld; Comte
de Catzenellnbogen, de Dietz, de Ziegenhayn,
de Nidda, de Schaumburg, Seigneur d'Ep-
pstein, de Plesse, d'Ister, de Frankenstein.*

Ducs de
Holstein.

Fig. 7. Les Ducs de Holstein, qui sont *Holstein-Sanderbourg, Holstein-Beck, Holstein-Eutin, Holstein-Gluksbourg, Holstein-Plöen*, portent coupé, le 1^{er} de *Norvege*, parti de *Schlesvvic*; le second de *Holstein*, qui est de gueules à trois feuilles d'ortie d'argent, chargées d'un petit écusson coupé d'argent & de gueules, parti de *Ditmarsen*, reparti de *Stormarn*; sur le tout, écartelé d'*Oldemburg* & de *Delmenhorst*. Ces quartiers ont été blasonnés à l'article du Roide *Danemarck*. L'écu timbré de trois casques, pour *Norvege, Schlevisc & Holstein.*

Le titre de ces Princes est : *Héritier de Norvege, Duc de Schlesvvic, de Holstein, de Stormarn & de Ditmarfe; Comte d'Oldemburg & de Delmenhorst.*

PLANCHE XLVII.
CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.

Les Ducs de MECKLENBOURG-Schwerin & Mecklenbourg-Strelitz portent parti d'un, coupé de deux; au premier, d'or au rencontre de buffle de sable, couronné de gueules, accorné & bouclé d'argent (*fig. 8.*) pour *Mecklenbourg*; au 2, d'azur au griffon d'or, pour la principauté de *Wenden*; au 3, d'azur au griffon d'or, coupé de sinople, à la bordure d'argent, pour la *Principauté de Schyverin, autrefois Evêché*; au 4, de gueules à la croix pattée d'argent, pour la *Principauté de Ratzeburg, autrefois Evêché*; au 5, de gueules à un bras d'argent mouvant d'un nuage à sénéstre, tenant en ses doigts un anneau d'or, pour le Comté de *Schwerin*; au 6, de *Rostock*; sur le tout, de *Stargard*, qui est coupé de gueules & d'or.

Suite des Armoiries des Princes.
Duc de Mecklenbourg.

L'écu timbré de cinq casques : le premier au milieu pour *Mecklenbourg*, le 2 de *Stargard*, le 3 de *Wenden*, le 4 de *Schyverin*, le 5 de *Ratzeburg*.

Leurs titres sont aussi les mêmes : *Duc de Mecklenbourg; Prince des Vandales, de Schyverin & de Ratzeburg; Comte de Schyverin, de Rostock & de Stargard.*

Titre;

Les Princes d'ANHALT sont Anhalt-

PLANCHE
XLVII.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Princes
d'Anhalt.

Dessau, Anhalt - Bernbourg, Anhalt-Schaumbourg, Anhalt - Coëthen, Anhalt-Zerbst. Ils portent tous les mêmes armes, à l'exception des Princes d'Anhalt-Zerbst qui ont ajouté d'autres quartiers. On les blasonne de cette manière: parti de deux, coupé de deux; au premier, d'argent à un ours de sable, accolé, couronné d'or, grim pant sur un pan de muraille de gueules qui penche, à la porte d'or, pour marquer *l'origine des Princes d'Anhalt, qui descendent des anciens Berengers*; au 2, d'or à cinq fasces de sable pour le Comté de *Ballenstoedt*; au 3, échiqueté d'argent & de sable, pour *Ascanie*; au 4, écartelé d'or & de gueules, pour la Seigneurie de *Waldersée*; au 5, qui est l'écu sur le tout, d'argent à un demi-aigle de gueules, pour l'électorat de Brandebourg que la Maison d'Anhalt perdit en 1322, parti de *Saxe*, pour l'électorat de Saxe que cette Maison perdit en 1423; (*fig. 9.*) au 6, d'azur à deux barres d'or, pour le Comté de *Warmisdorff*; au 7, d'azur à l'aigle d'argent, membré d'or, pour le Comté de *Mechlingen*; au 8, de gueules plein, pour les *droits de regales*; au 9, comme au premier quartier, excepté que l'ours n'est point couronné, pour la Seigneurie de *Bernburg*: l'écu timbré de trois casques, le premier au milieu pour *Anhalt*, le 2

de *Beringen*, le 3 d'*Ascanie*. Ces Princes ajoutent quelquefois aux quartiers que nous avons décrit, celui de *Saxe*, celui du *Palatinat de Saxe* & celui de *Brene*; alors ils ajoutent les trois timbres de ces derniers quartiers.

PLANCHE
XLVII.

CONNOISSANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Anhalt-Zerbst porte parti de trois, coupé de trois; au premier, de *Saxe*; au 2, du Duché de *Westphalie*; au 3, d'*Angrie*; au 4, de *Ballenstoedt*; au 5, de *Beringen*; les 6 & 7 vacans pour faire place à l'écu sur le tout;

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

le 8 d'azur au lion couronné d'or, pour *Jevern*; au 9, d'*Ascanie*; au 10, de *Waldersée*; au 11, de *Warmisdorff*; au 12, d'or au lion de sable couronné d'or, pour *Kniphausen*; au 13, de *Muhlingen*; au 14, du droit de *Regale*; au 15, de *Bernburg*; au 16, d'azur à une tête de chien d'argent accolée d'or, soutenue de l'angle en chef de deux branches de palmier d'or passées en sautoir, pour *Walther-Nieuburg*.

PRINCES
d'Anhalt.

L'écu timbré de 7 casques: le 1 d'*Anhalt*, le 2 de *Saxe*, le 3 de *Westphalie*, le 4 de *Beringen*, le 5 d'*Ascanie*, le 6 d'*Angrie*, le 7 de *Jevern*; il est surmonté de trois plumes d'autruche, celle du milieu d'or & les deux autres d'argent. C'est ce casque qui est particulier à la Maison d'*Anhalt-Zerbst*.

Les titres des Princes d'Anhalt sont: *Prince d'Anhalt*, *Duc de Saxe*, *d'An-*

Titres.

grie & de Westphalie; Comte d'Ascanie;
PLANCHE Seigneur de Zerbst & de Bernburg. Le

XLVII. Prince d'Anhalt-Zerbst ajoute de Jevern

CONNOIS- & de Kniphausen.

SABCE DES
ARMOIRIES
&c.

Fig. 5. Les Princes & les Comtes de
 Furstemberg portent d'or à l'aigle de
 gueules, becqué, membré d'azur, qui
 sont les armes propres de la Maison de
 des Prin-Furstemberg, à la bordure onnée d'argent

ces. & d'azur, prise des Armoiries de *Blu-*
men-Eck dont la Maison de Furstemberg
 hérita: l'aigle chargé en cœur d'un écu

Princes &
Comtes de
Furstemberg

écartelé, au 1 & 4 de gueules à la ban-
 niere d'argent, pour le Comté de *Wer-*
denberg; au 2 & 3, de sable à la barre
 engoulée d'argent, pour le Comté de
Heiligenberg. L'écu timbré de trois cas-
 ques: le premier pour *Furstemberg*, le 2
 pour *Werdenberg*, le 3 pour *Heiligenberg*.

Titre.

Le titre est: *Prince & Landgrave de*
Furstemberg; *Comte d'Heiligenberg & de*
Werdenberg; *Prince du Saint Empire*
Romain.



LEÇON

LEÇON XLV.

LE Duc de MODÈNE porte écartelé; au 1 & 4, d'or à l'aigle éployé de sable, becqué, membré, couronné de gueules, qui est de l'*Empire*; le 2 & 3, de France à la bordure endentée de gueules & d'argent, qui est de *Ferrare*, l'écartelure divisée par un pal de gueules chargé de deux clefs, l'une d'or & l'autre d'argent, en fautoir, surmonté de la tiare papale, & sur le tout, (*fig. 20.*) d'azur à un aigle d'argent, couronné, becqué, membré d'or, pour la Maison d'*Este*, le heaume couronné d'or, surmonté d'un aigle issant de sable.

PLANCHE
XLVII.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Le Duc
de Modene.

Le titre est: *Par la grace de Dieu, Duc de Modene & de Reggio; Prince de Carpi & de Corregio; Seigneur de Frignano, de Carfagnana, de Corragio &c.*

Titre.

Le Grand-Maître de MALTE porte écartelé, au 1 & 4, de gueules à la croix d'argent, pour l'*Ordre de Malte*; au 2 & 3, des armes de sa maison: *fig. 21.*

Grand Maître
de Malte.

Une couronne de Duc sert de timbre, & il enveloppe ses armoiries d'un manteau ducal.

Fig. 22. Le Prince de MONACO porte écartelé, au 1 & 4, d'argent au lion de

Prince de
Monaco.

E e

PLANCHE XLVII. **CONNOISSANCE DES ARMOIRIES &c.** *Suite des Armoiries des Princes.*
 gueules , armé , lampassé , couronné d'or, pour *Goyon-Marignon* ; au 2 & 3 , fuselé d'argent & d'azur , pour *Grimaldi* ou *Monaco*. Le heaume est couronné d'or, & a pour cimier une fleur-de-lys d'or au milieu d'une palme & d'une branche d'olivier. Les tenans sont deux moines, vêtus de robe longue , ceint, tête nue, soutenant l'écu d'une main & de l'autre une épée nue.

PRINCE DE MONACO. Le titre est : *Par la grace de Dieu , Prince Souverain de Monaco , de Menton & de Roquebrun ; Duc de Valentinois ; Pair de France ; Marquis de Baux ; Comte de Cardales ; Baron de Bury & de Calvignet ; Seigneur de S. Remi , &c.*

PLANCHE XLVIII. *Venise.*
 La République de VENISE porte parti de trois, coupé de trois, ce qui forme seize quartiers ; le 1 d'azur à l'aigle d'argent , qui est de *Frioul* ; le 2 d'argent à la croix de gueules , pour *Padoue* ; le 3 d'argent à la croix de gueules , dans les cantons du chef une étoile à seize rais de gueules , pour *la Marche de Tarvis* ; au 4, d'azur à la croix d'or , cantonnée en chef de deux têtes & vols d'oiseau de même , qui est de *Bellune* ; au 5, d'azur à la croix d'or , pour *Verone* ; au 6, d'argent au lion d'azur , pour *Brixen* ; au 7 , de gueules à la croix d'argent , pour *Vicentz* ; au 8, de gueules à une tour donjonnée de deux



pièces d'argent, pour *Felerino*; au 9, parti de gueules & d'or, pour *Bergame*; au 10, coupé de gueules & d'argent, pour *Crema*; au 11, d'azur au demi vaisseau d'or, qui est de *Corfou*; au 12, d'azur à l'hyacinthe d'argent, qui est de *Zante*; au 13, d'azur à la tour d'argent, du *Terri-
toire Adriatique*; au 14, de sinople à la citadelle d'or, surmontée d'un lion de *Venise*, pour la presqu'isle de *Rodigine*; au 15, d'argent à la croix de gueules, pour *Zephalonie*; au 16, de sinople au cheval gai, contourné d'argent, pour les *Isles de Kresbo & d'Abfore*; cinq écussons sur le tout disposés en croix, le 1 qui est au centre, (*fig. 1.*) d'azur au léopard ailé, ou lion de *S. Marc*, couronné d'or, tenant une épée, & un livre d'or où sont écrits ces mots: *Pax tibi, Marce, Evangelista meus*, le bonnet de Doge sur le petit écu; le 2 du chef, écartelé de *Chypre & de Jérusalem*; le 3 en pointe, de *Candie*; le 4 à dextre, d'*Istrie*; le 5 à fenestre, de *Dalmatie*, d'*Esclavonie* & d'*Albanie*. Le tout posé sous un manteau ducal, surmonté d'un grand bonnet pointu brodé d'or, environné d'un cercle d'or couvert de pierreries. La République prend quelquefois la couronne fermée, à cause du Royaume de *Chypre*.

PLANCHE
XLVIII.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces,

Venise.

Le titre est: *La Sérénissime & très-puis-
E e ij*

Titre;

PLANCHE
XLVIII.

sainte République de Venise : celui du Doge est : *Le Sérénissime Prince & Seigneur de Venise.*

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Fig. 2. La République de GENES porte d'argent à la croix de gueules, l'écu couronné d'une couronne royale, pour

Suite des le Royaume de Corse.

*Armoiries
des Prin-
ces.*

On lui donne le titre de *Sérénissime*, & au Doge, celui d'*Illustissime Prince.*

Hollande.

La République de HOLLANDE, ou les sept Provinces Unies, portent pour armes celles des sept Provinces, & un huitième quartier pour l'union. Le premier, d'or au lion de gueules, pour la *Hollande*, le 2 d'azur au lion contourné d'or, armé, lampassé, couronné de gueules, parti d'or au lion de sable, pour *Gueldres*, coupé d'or au lion de gueules, pour le Comté de *Zutphen*; au 3, d'or au lion issant de gueules, coupé, falcé, ondé d'argent & d'azur de six pieces, pour *Zeeland*; au 4, tranché d'argent & de gueules, pour *Utrecht*; au 5, (*fig. 3.*) de gueules au lion d'or tenant un faisceau de sept fleches d'argent, pour l'*Union*: ce quartier occupe jusqu'à la pointe de l'écu, & par conséquent est double des autres; au 6, d'azur semé de billettes d'or, à deux léopards d'or l'un sur l'autre, pour *Frise*; au 7, d'or au lion de gueules, à la fasce onnée d'azur brochant sur le tout, pour *Overyfel*; au 8, d'or à

l'aigle éployé de sable, chargé en cœur d'un écu aux armes d'Autriche, pour *Groningue*: pour cimier un faisceau de sept fleches liées ensemble. La République prend aussi la couronne royale.

PLANCHE
XLVIII.
CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Ces Provinces Unies prennent le titre de *Hautes Puissances* ou *Etats Généraux*.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

La Confédération, ou République des treize CANTONS SUISSES, porte parti de trois, coupé de deux, ce qui fait douze quartiers: le 1 taillé d'argent & d'azur, pour *Zurich*; le 2 (fig. 4.) de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable, pour *Berne*; le 3 parti d'argent & d'azur, pour *Lucerne*; le 4 d'or à la tête de buffe de sable, muselée de gueules, pour *Ury*; le 5 de gueules à la croisette d'argent cantonnée à fenêtre, pour *Schwytz*; le 6 coupé de gueules & d'argent à une double clef de l'un en l'autre, pour *Undervvalde*; le 7 d'argent à la fasce d'azur, pour *Zug*; le 8 de gueules à un pèlerin d'argent, pour *Glaris*; le 9 d'argent à un étui de crosse, ou au lys renversé de sable, pour *Bâle*; le 10 coupé de sable & d'argent, pour *Fribourg*; le 11 coupé de gueules & d'argent, pour *Soleurre*; au 12, d'argent au bouc saillant de sable, couronné d'or, pour *Schaffouse*; à la champagne d'argent, chargée d'un ours debout de sable, pour *Appenzell*. L'écu surmonté d'un grand chapeau.

SUISSES.

PLANCHE
XLVIII.

Ou leur donne le titre de : *Très-Nobles, & très-Illustres Seigneurs, ou de Louables Cantons.*

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.

Fig. 6. La République de GENEVE porte d'argent à un demi aigle éployé de sable, parti de gueules à une clef d'argent en pal : l'écu surmonté d'une couronne de Marquis.

Geneve.

Titre.

Le Roi de France lui donne le Titre de : *Nos très-chers & bons amis les Syndics & Conseillers de la ville de Genève.*

Le Roi de Sardaigne celui de : *Magnifiques Seigneurs* ; les autres Rois & les Electeurs de l'Empire : *Nobles & bons amis.*

Lucque.

Titre.

Fig. 5. La République de LUCQUE porte d'azur au mot *libertas* d'or posé en bande, accosté de deux cotices d'or.

Le titre de la République est : *La Sérénissime République de Lucque.* Les Sénateurs ont celui d'*Excellentissimes*, & le Gonfalonier celui de *Sérénissime Prince & d'Excellence Principale.*

Raguse.

Fig. 9. Celle de RAGUSE porte d'argent à trois bandes de gueules, au mot *libertas* d'or en fasce, brochant sur le tout. L'écu surmonté d'une couronne de Marquis.

St. Marin.

Fig. 12. Celle de St. MARIN porte d'argent à trois montagnes de sinople, sur les pointes desquelles sont trois autels antiques de même où il se brûle continuelle-

ment des parfums. L'écu timbré d'une couronne de Marquis.

PLANCHE
XLV III.

Fig. 7. MONSEIGNEUR LE DAUPHIN, héritier présomptif de la Couronne de France, porte écartelé, au 1^{er}. & 4^e. de France; au 2 & 3, d'or au dauphin d'azur, allumé, lorré, peautré de gueules, pour le Dauphiné. L'écu surmonté d'une couronné particuliere, décrite ailleurs, (*voy. Pl. 33, fig. 3.*) & entourré des colliers des Ordres du Roi.

CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.
*Suite des
Armoiries
des Prin-
ces.*

Le Dauphin

Son titre est : *De France, Dauphin de Viennois.*

Titre

Fig. 8. Le Duc Souverain de BOUILLON porte écartelé ; au 1 & 4, de la Tour ; au 2, de Boulogne ; au 3, de Turrene ; sur le tout, d'Auvergne, parti de Bouillon.

Bouillon

Son titre est: *Prince Souverain de Bouillon; Duc d'Albret & Chateau-Thierri; Pair de France, &c.*

Titre

Fig. 10. La Ville de PARIS porte de gueules au navire habillé d'argent, flottant sur des ondes de même, au chef semé de France.

Paris.

Fig. 11. La Ville de LYON porte de gueules au lion d'argent, au chef d'azur chargé de trois fleurs-de-lys d'or.

Lyon.

Après avoir acquis la connoissance des Armoiries des Princes, Etats & Républiques, il faut étudier celles des plus grandes maisons du Royaume, surtout

OBSERVA-
TIONS.

OBSERVAT.
SUR LA CON-
NOISSANCE
DES ARMOI-
RIES & DES
FAMILLES-

de celles qui ont donné des Ducs & Pairs, des Connétables, des Chanceliers, des Maréchaux de France & des Grands Officiers de la Couronne, des Présidens à Mortier, des Barons des Etats de Bretagne, de Languedoc, de Bourgogne (on trouvera presque toutes ces Armoiries répandues dans le corps de l'ouvrage) &c. Il faut ensuite consulter les armoriaux des provinces, & particulièrement de la province avec laquelle on a le plus de rapport.

Pour fixer davantage l'imagination, on s'appliquera d'abord à connoître les Armoiries les plus simples, comme sont les Armoiries où il n'y a qu'un chef, qu'une fasce, qu'une bande, qu'un pal, qu'un chevron, qu'un sautoir, qu'une croix &c. En parlant de ces pièces, nous avons eu l'attention de rapporter plusieurs maisons qui portent de même, ou avec différence d'émaux. On remarquera les maisons qui portent ces pièces redoublées en même nombre, les différences qui s'y rencontrent &c. & si l'on veut s'en rendre l'usage plus familier, on fera bien de dessiner soi-même ces Armoiries, d'y mettre les couleurs & le nom; l'expérience démontrera bientôt qu'il n'est pas si difficile qu'il le paroît d'abord, d'acquérir la connoissance des Armoiries par les familles, & des familles par les Armoiries.

Quant aux figures naturelles ou artificielles, comme les lions, les aigles, les tours, les épées, &c. quoiqu'elles paroissent admettre moins de variétés & que souvent elles se rencontrent absolument les mêmes pour différentes familles, cependant, avec un peu d'attention & d'expérience, on viendra à bout de les distinguer aussi facilement que les figures héraldiques. Par exemple, il y a peut-être plus de six cent maisons qui portent pour armes un lion seul; mais, outre les émaux qui varient beaucoup, il y a de ces lions qui sont couronnés, armés, lampassés; d'autres seulement couronnés, d'autres simplement armés ou lampassés les émaux; de ces différences multiplient encore les variétés: il y en a d'hermine, de vair, de vairés, de bandés, de fascés, de partis, de coupés, de losangés &c. Il faut faire attention à toutes ces différences, remarquer les maisons qui portent absolument de même & celles qui diffèrent par quelques-uns de ces attributs.

Il faut dire la même chose des aigles & des autres animaux qui se rencontrent fréquemment dans le Blason.

Les figures artificielles varient aussi à l'infini par les émaux, les différentes positions & les différens attributs dont elles sont susceptibles.

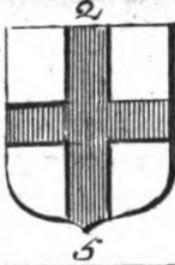
—————
OBSERVATION
SUR LA
CONNOISSANCE
DES
ARMOIRIES
&c.

—————
OBSERVAT.
SUR LA
CONNOIS-
SANCE DES
ARMOIRIES
&c.

On en a cité un assez grand nombre d'exemples pour diriger la marche que l'on doit tenir afin de ne les point confondre.

Enfin, on observera avec une attention particuliere les maisons qui portent plusieurs quartiers ; on en remarquera les causes , dont les plus ordinaires sont les alliances honorables avec les Princes ou les grandes maisons du Royaume , ou avec étrangères , les substitutions de noms & d'armes, les prétentions, les concessions &c. Nous avons donné des exemples de toutes ces choses dans la description des Armoiries des Princes, des Royaumes, des Ducs & Pairs de France : ces exemples doivent suffire pour donner une connoissance exacte de cette pratique, & l'habitude levera toutes les difficultés qui effrayent ceux qui commencent à étudier le blason, & ils seront convaincus par l'expérience que ces connoissances ne sont pas aussi difficiles à acquerir qu'elles le paroissent au premier coup d'œil.





LEÇON XLVI.

LA Noblesse est un titre d'honneur qui distingue du commun des hommes ceux qui en sont décorés & les fait jouir de plusieurs privilèges. DE LA NOBLESSE.

Cicéron dit que la Noblesse n'est autre chose qu'une vertu connue, parce qu'en effet, le premier établissement de la Noblesse tire son origine de l'estime & de la considération que l'on doit à la vertu. *Origine de La Noblesse*

C'est principalement à la sagesse & à la vaillance que l'on a d'abord attaché la Noblesse; mais, quoique le mérite & la vertu soient toujours également estimables, & qu'il fût à désirer qu'il n'y eût point d'autre voie pour acquérir la Noblesse; qu'elle soit en effet encore quelquefois accordée pour récompense à ceux dont on veut honorer les belles qualités; il s'en faut beaucoup que tous ceux en qui ces mêmes dons brillent, soient gratifiés de la même distinction.

La Noblesse des sentimens ne suffit pas pour attribuer la Noblesse proprement dite, qui est un état civil, que l'on ne peut acquérir que par quelque une des voies admises par la loi.

Il en est de même de certaines fonctions honorables, qui, dans certains pays, donnent

la qualité de *Noble*, sans communiquer les autres titres de vrai Nobles, ni tous les privilèges attachés à la Noblesse proprement dite.

DE LA
NOBLESSE.

*Origine de
La Noblesse*

La nature a fait tous les hommes égaux; elle n'a établi entr'eux d'autre distinction que celle qui résulte des liens du sang, telle que la puissance des peres & meres sur leurs enfants; mais les hommes, jaloux chacun de s'élever au-dessus de leurs semblables, ont été ingénieux à établir entr'eux diverses distinctions, dont la Noblesse est une des principales.

Il n'y a guere de Nation policée qui n'ait eu quelque'idée de la Noblesse. Il est parlé des Nobles dans le Deutéronome: on entendoit par là ceux qui étoient connus & distingués du commnn, & qui furent établis Princes & Tribuns pour gouverner le peuple. Il y avoit, dans l'ancienne loi, une sorte de Noblesse attachée aux aînés mâles, & à ceux qui étoient destinés au service de Dieu.

Quoique les Turcs ne connoissent pas la Noblesse, telle qu'elle a lieu parmi nous, il y a chez eux une espece de Noblesse attachée à ceux de la lignée de Mahomet, que l'on nomme Cherifs: ils sont en telle vénération, qu'eux seuls ont droit de porter le turban verd, & qu'ils ne peuvent point être reprochés en justice.

Il y a en Russie beaucoup de Princes & de Gentilshommes. Anciennement, & jusqu'au commencement de ce siècle, la Noblesse de cet Etat n'étoit pas appréciée par son ancienneté, mais par le nombre des gens de mérite que chaque famille avoit donné à l'Etat. Le Czar Théodore porta un terrible coup à toute la Noblesse. Il la convoqua un jour avec ordre d'apporter à la Cour ses chartres & ses privilèges: il s'en empara & les jetta au feu, & déclara qu'à l'avenir les titres de Noblesse de ses sujets, seroient fondés uniquement sur leur mérite, & non pas sur leur naissance. Pierre-le-Grand ordonna pareillement que, sans aucun égard aux familles, on observeroit le rang selon la charge & les mérites de chaque particulier: cependant, par rapport à la Noblesse de naissance, on divise les Princes en trois classes, selon que leur origine est moins ou plus illustre. La Noblesse est de même divisée en quatre classes; savoir, celle qui a toujours été regardée égale aux Princes; celle qui a des alliances avec les Czars; celle qui s'est élevée par son mérite, sous les regnes d'Alexis & de Pierre I; enfin les familles étrangères, qui, sous le même regne, sont parvenues aux premières charges.

Les Romains, dont nous avons emprun-

DE LA
NOBLESSE.

*Origine de
la Noblesse*

Chez le
Romains.

**DE LA
NOBLESSE.**

*Origine de
La Noblesse*

Chez les
Romains.

te plusieurs usages, avoient aussi une es-
pece de Noblesse, & même héréditaire.
Elle fut introduire par Romulus, lequel
divisa ses sujets en deux classes, l'une de
Sénateurs, qu'il appella Peres, & l'autre
composée du reste du peuple, qu'on ap-
pella les Plébéiens, qui étoient comme
sont aujourd'hui parmi nous les roturiers.

Par succession de temps, les descen-
dans de ces premiers Sénateurs, qu'on ap-
pelloit Patriciens, prétendirent qu'eux
seuls étoient habiles à être nommés Séna-
teurs, & conséquemment à remplir toutes
les dignités & charges qui étoient affectées
aux Sénateurs, telles que celles des Sacrifi-
ces, les Magistratures, enfin l'administra-
tion presque entiere de l'Etat. La distinc-
tion entre les Patriciens &, les Plébéiens
étoit si grande, qu'ils ne prenoient point
d'alliance, ensemble ; &, quand tout le
peuple étoit convoqué, les Patriciens
étoient appelés chacun par leur nom, &
par celui de l'auteur de leur race, au lieu
que les Plébéiens n'étoient appelés que
par Curies, Centuries ou Tribus.

Les Patriciens jouirent de ces préroga-
tives, tant que les Rois se maintinrent à
Rome : mais, après l'expulsion de ceux-ci,
les Plébéiens, qui étoient en plus grand
nombre que les Patriciens, acquirent tant
d'autorité, qu'ils obtinrent d'abord d'être

admis dans le Sénat, ensuite aux Magistratures, puis au Consulat, & enfin jusqu'à la Dictature & aux fonctions des Sacrifices: de sorte qu'il ne resta d'autre avantage aux Patriciens sur les Plébéiens qui étoient élevés à ces honneurs, si non la gloire d'être descendus des premières & plus anciennes familles nobles de Rome.

DE LA
NOBLESSE.

*Origine
de la Noblesse.*

Chez les
Romains.

On peut comparer à ce changement, celui qui est arrivé en France sous la troisième Race, lorsque l'on a ennobli des roturiers, & qu'on les a admis à posséder des fiefs & certains offices, qui, dans l'origine, étoient affectés aux Nobles.

Outre la Noblesse de dignité, il y avoit chez les Romains, une autre espèce de Noblesse attachée à la naissance, que l'on appelloit ingénuité. On n'entendoit autre chose par ce terme, que ce que nous appellons une bonne race, une bonne famille.

Il y avoit trois degrés d'ingénuité; le premier, de ceux que l'on appelloit ingénus simplement; c'étoient ceux qui étoient nés des parens libres, & qui eux-mêmes avoient toujours joui de la liberté.

Le second degré d'ingénus étoit de ceux appellés *gentiles*, c'est-à-dire, qui avoient *Gentem & familiam*, qui étoient d'une ancienne famille.

Le troisième degré d'ingénuité étoit

DE LA
NOBLESSE.

Origine de
la Noblesse

Chez les
Romains.

composé de Patriciens, qui étoient descendus des deux cent premiers Sénateurs institués par Romulus, & aussi, selon quelques-uns, des autres cent Sénateurs qui furent ajoutés par Tarquin l'ancien.

Mais depuis que les Plébéiens furent admis à la Magistrature, ceux qui y étoient élevés participèrent à la Noblesse qui étoit attachée à cet emploi, avec cette différence seulement, qu'on les appelloit hommes nouveaux, *Novi homines*, pour dire qu'ils étoient nouvellement ennoblis.

De ces trois degrés d'ingénuités, il n'y avoit d'abord que le dernier; savoir, celui des Patriciens, qui eût la Noblesse proprement dite, qui étoit celle de dignité.

Ainsi la Noblesse, plus ou moins ancienne, provenoit toujours des grands offices qui étoient conférés par tout le peuple assemblé, appelés *Magistratus Currules* & *Magistratus populi Romani*, tels que la place d'Edile, de Questeur, de Censeur, de Consul & de Dictateur.

Les Sénateurs qui n'avoient point eu les grands offices, ni leurs prédécesseurs, n'étoient pas non plus au commencement réputés Nobles; mais depuis que les Plébéiens furent admis aux grands offices, la Noblesse fut donnée aux Sénateurs.

La valeur militaire étoit fort estimée, mais elle n'attribuoit qu'une Noblesse imparfaite

imparfaite, que l'on peut appeler considération, plutôt qu'une Noblesse proprement dite.

DE LA
NOBLESSE.

Les Chevaliers Romains n'étoient pas non plus réputés Nobles, quoique l'on se fit honneur d'être issu *Ex Equestre familia.*

*Origine de
la Noblesse.*

Chez les
Romains.

Les vrais Nobles étoient donc 1°. les Patriciens, c'est-à-dire, ceux qui étoient des trois cent premiers Sénateurs; 2°. ceux qui étoient élevés aux grandes Magistratures; 3°. les Sénateurs; 4°. ceux dont le pere & l'ayeul avoient été successivement Sénateurs, ou avoient rempli quelque Office encore plus élevé; d'où est venue cette façon de parler, que la Noblesse attachée à la plupart des offices, ne se transmet aux descendans que *Patro & Avo Consulibus.*

Mais la Noblesse des Sénateurs ne s'étendoit pas au-delà des petits enfans, à moins que les enfans ou petits enfans ne possédassent eux-mêmes quelque place qui leur communiquât la Noblesse.

Ces Nobles avoient droit d'images, c'est-à-dire, d'avoir leurs images & statues au lieu le plus apparent de leur maison: leur postérité les gardoit soigneusement: elles étoient ornées des attributs de leurs Magistratures, autour desquelles leurs gestes étoient décrits.

DE LA
NOBLESSE.

Origine de
la Noblesse

Chez les
Romains.

Au reste , la Noblesse Romaine ne faisoit pas , comme parmi nous , un ordre à part ; ce n'étoit pas non plus un titre que l'on ajoutât à son nom , comme on met aujourd'hui les titres d'*Ecuyer* & de *Chevalier* , c'étoit seulement une qualité honorable qui servoit à parvenir aux grandes charges.

Sous les Empereurs les choses changent de face ; on ne connoissoit plus les anciennes familles Patriciennes qui étoient la plupart éteintes ou confondues avec des familles Plébéiennes : les grands offices , d'où procédoit la Noblesse furent la plupart supprimés , d'autres conférés au gré des Empereurs : le droit d'images fut peu à peu anéanti , & la Noblesse qui procédoit des offices de la République fut tout-à-fait abolie : les Empereurs établirent de nouvelles dignités auxquelles elle fut attachée , telles que celles de *Comte* , de *Prefet* , de *Proconsul* , de *Consul* , de *Patrice*.

Les Sénateurs de Rome conserverent seuls un privilège , c'étoit que les enfans des Sénateurs , qui avoient eu la dignité d'illustre , étoient Sénateurs - nés , ils avoient entrée & voix délibérative au Sénat lorsqu'ils étoient en âge : ceux des simples Sénateurs y avoient entrée , mais non pas voix , de sorte qu'ils n'étoient pas

vrais Sénateurs ; ils avoient seulement la dignité de *Clarissime*, & même les filles, & étoient exempts des charges & peines auxquelles les Plébéiens étoient sujets.

DE LA NOBLESSE.

Origine de la Noblesse

Les enfans des Décurions & ceux des vieux Gendarmes, appelés *Veterani*, étoient aussi exempts des charges publiques ; mais ils n'avoient pas la Noblesse.

Chez les Romains.

Au reste, la Noblesse chez les Romains ne pouvoit appartenir qu'aux Citoyens de Rome : les étrangers, même ceux qui habitoient d'autres villes sujettes aux Romains, & qui étoient Nobles chez eux, étoient appelés *Domi Nobiles*, c'est-à-dire, Nobles chez eux, ou à leur manière ; mais on ne les reconnoissoit pas pour Nobles à Rome.

L'infamie faisoit perdre la Noblesse, quoiqu'elle ne fit pas perdre l'avantage de l'ingénuité & de la gentilité.

En France, la Noblesse tire sa première origine des Gaulois, chez lesquels il y avoit l'Ordre des Chevaliers, distingués des Druides & du commun du peuple. Les Romains ayant fait la conquête des Gaules, y établirent peu-à-peu les règles de leur Noblesse.

En France.

Enfin, lorsque les Francs eurent à leur tour conquis les Gaules sur les Romains, cette nation victorieuse forma le principal corps de la Noblesse en France.

DE LA NOBLESSE.
Origine de la Noblesse
En France.

On fait que les Francs venoient des Germains, chez lesquels la Noblesse héréditaire étoit déjà établie, puisque Tacite, en son livre 11 des mœurs des Germains, dit que l'on choissoit les Rois dans le corps de la Noblesse. Ce terme ne signifioit pas la valeur militaire; car Tacite distingue clairement l'une & l'autre. *Reges ex Nobilitate, duces ex virtute sumunt.*

Les Nobles faisoient tous profession de porter les armes; ainsi l'on ne peut douter que les Francs, qui étoient un essain des Germains, & qui aiderent à Clovis à faire la conquête des Gaules, étoient tous Nobles d'une Noblesse héréditaire, & que le surnom de Franc qu'on leur donna, parce qu'ils étoient libres & exempts de toutes impositions, désigne en même temps leur Noblesse, puisque cette exemption dont ils jouissoient étoit fondée sur leur qualité de Nobles.

Il y avoit donc, au commencement de la Monarchie, trois sortes de Nobles: les uns qui descendoient des Chevaliers Gaulois, qui faisoient profession de porter les armes, d'autres qui venoient des Magistrats Romains, lesquels joignoient l'exercice des armes à l'administration de la justice & au gouvernement civil & des finances; & la troisième sorte de No-

bleffe étoient les Francs, qui, faisant tous profession des armes, étoient exempts de toutes servitudes personnelles & impositions, ce qui les fit nommer Francs, à la différence du reste du peuple qui étoit presque tout serf; & cette franchise fut prise pour la Noblesse même, de sorte que franc, libre ou noble, étoient ordinairement des termes synonymes.

DE LA
NOBLESSE.

*Origine de
la Noblesse*

En France.

Dans la suite, les Francs s'étant mêlés avec les Gaulois & les Romains, ne formèrent plus qu'une même nation; & tous ceux qui faisoient profession des armes étoient réputés Nobles, également de quelques nation qu'ils tirassent leur origine.

Toute sorte de Noblesse fut d'abord exprimée par la seule qualité de Noble; ensuite la simple Noblesse par la qualité d'Ecuyer, laquelle venoit des Romains.

L'on appella Gentilhomme celui qui étoit Noble de race, & Chevalier celui qui étoit ennobli par l'accolade, ou qui étoit de race de Chevalier.

On distingua aussi les Nobles en trois classes; savoir, les Chevaliers Bannerets qui avoient droit de porter Bannière, & devoient soudoyer cinquante hommes d'armes. Le Bacholier étoit un Chevalier qui n'ayant pas assez de bien pour lever Bannière, servoit sous la Bannière d'au-

**DE LA
NOBLESSE.**

*Origine de
la Noblesse.*

En France.

trui. L'Ecuyer portoit l'écu du Chevalier.

La haute Noblesse fut elle-même divisée en trois classes; dans la première, les Princes; dans seconde, les Ducs, Comtes, Marquis & Barons; dans la troisième, les simples Chevaliers.

Il y avoit autrefois quatre voies différentes pour acquérir la Noblesse; la première étoit par la profession des armes; la seconde étoit par l'investiture d'un fief; la troisième étoit par l'exercice des grands Offices de la Couronne & de la Maison du Roi, & des grands Offices de Judicature; la quatrième étoit par des lettres d'ennoblissement.

Présentement la profession des armes n'ennoblit pas indistinctement tous ceux qui l'exercent: la Noblesse Militaire n'est acquise que par certains grades & après un certain temps de service.

La possession des fiefs, même de dignité, n'ennoblit plus.

Il y a cependant encore quatre sources différentes d'où l'on peut tirer la Noblesse; savoir, de sa naissance ou ancienne extraction; du service militaire lorsqu'on est dans le cas de l'Edit du mois de Novembre 1750; de l'exercice de quelque office de judicature, ou autre qui attribue la Noblesse; enfin par des lettres d'ennoblissement, moyennant finance, ou sans

finance, en considération du mérite de celui qui a obtenu les lettres.

Le Roi a seul, dans son Royaume, le pouvoir d'ennoblir : néanmoins anciennement plusieurs Ducs & Comtes s'ingéroient de donner des lettres de Noblesse dans leurs Seigneuries, ce qui étoit une entreprise sur les droits de la Souveraineté. Les Régens du Royaume en ont aussi donné. Il y avoit même des Gouverneurs & Lieutenans-Généraux de province qui en donnoient, & même quelques Evêques & Archevêques.

Enfin, il n'y eut pas jusqu'à l'Université de Toulouse qui en donnoit. François I, passant dans cette ville, accorda aux Docteurs-Régens de cette Université le privilège de promouvoir à l'Ordre de Chevalerie ceux qui auroient accompli le temps d'étude & de résidence dans cette Université, ou autres qui seroient par eux promus & agrégés au degré doctoral & Ordre de Chevalerie.

Mais tous ceux qui donnoient ainsi la Noblesse, ou ne le faisoient que par un pouvoir qu'ils tenoient du Roi, ou c'étoit de leur part une usurpation.

La Noblesse accordée par des Princes étrangers à leurs sujets & Officiers, n'est point reconnue en France à l'effet de jouir des privilèges dont les Nobles

DE LA
NOBLESSE.
En France.

DE LA NOBLESSE.
En France. François jouissent dans le Royaume , à moins que l'étranger qui est Noble dans son pays n'ait obtenu du Roi des lettres portant reconnoissance de sa Noblesse , ou qu'il ne tienne sa Noblesse d'un Prince dont les sujets soient tenus pour regnicoles en France , & que la Noblesse de ce pays y soit reconnue par une réciprocité de privilèges entre les deux Nations , comme il y en a quelques exemples .

Les batards des Princes sont Gentilshommes , mais ceux des Gentilshommes sont roturiers , à moins qu'ils ne soient légitimés par mariage subséquent.

Privilèges de la Noblesse. Les Nobles sont distingués des roturiers par divers privilèges : ils en avoient autrefois plusieurs dont ils ne jouissent plus à cause des changements qui sont survenus dans nos mœurs. Il est bon néanmoins de les connoître pour l'intelligence des anciens titres & des auteurs.

Anciens Privileges des Nobles.

La Noblesse étoit autrefois le premier Ordre de l'Etat : présentement le Clergé est le premier , la Noblesse le second.

Les Nobles portoient tous les armes & ne servoient qu'à cheval ; eux seuls , par cette raison , pouvoient porter les épérons : les Chevaliers en avoient d'or , les Écuyers d'argent , les roturiers servoient à pied : c'est de là qu'on disoit : *vilain ne fait ce que valent éperons.*

Les anciennes ordonnances disent que DE LA
NOBLESSÉ.
les Nobles étant prisonniers de guerre, doivent avoir double portion.

Le vilain ou roturier étoit semond pour la guerre, ou pour les plaids, du matin au soir ou du soir au matin ; pour semondre un Noble, il falloit quinzaine. En France.
Anciens
Privilèges
des Nobles.

Dans l'origine des fiefs, les Nobles étoient seuls capables d'en posséder.

La chasse n'étoit permise qu'aux Nobles.

La femme Noble, dès qu'elle avoit un hoir mâle, cessoit d'être propriétaire de sa terre : elle n'en jouissoit plus que comme usufruitière, bailliste, ou gardienne de son fils ; en sorte qu'elle ne pouvoit plus la vendre, l'engager, la donner, ni la diminuer à son préjudice, par quelque contrat que ce fût ; elle pouvoit seulement en léguer une partie au-dessous du quint pour son anniversaire ; au lieu que le Pere Noble, soit qu'il eût enfans ou non, pouvoit disposer comme il vouloit du tiers de sa terre.

Le Noble, en mariant son fils, ou en le faisant recevoir Chevalier, devoit lui donner le tiers de sa terre, & le tiers de la terre de sa mere, si elle en avoit une.

Quand on demandoit à un Noble, qui n'étoit pas encore Chevalier, une partie de son héritage, il obtenoit, en le demandant, un répit d'un an & un jour.

**DE LA
NOBLESSE.**

En France.

*Anciens
Privilèges
de la No-
blesse.*

Du temps que les duels étoient permis, les Nobles se battoient en duel à cheval entr'eux, & contre un roturier lorsqu'ils étoient défendeurs : mais lorsqu'un Noble appelloit un roturier en duel pour crime, il devoit se battre à pied. Lorsque le Seigneur, pour quelque méfait d'un Noble son vassal, confisquoit les meubles, le Noble qui portoit les armes avoit droit de garder son palefroi ou cheval de service, le roussin de son Ecuyer, deux selles, un sommier ou cheval de somme, son lit, sa robe de parure, une boucle de ceinture, un anneau, le lit de sa femme, une de ses robes, son anneau, une ceinture & la boucle, une bourse, ses guimpes ou linges qui servoient à lui couvrir la tête.

La femme Noble qui marioit sa fille sans le conseil du Seigneur, perdoit ses meubles ; mais on lui laissoit une robe de tous les jours, & ses joyaux à l'avenant, si elle en avoit, son lit, sa charrette, deux roussins, & son palefroi si elle en avoit un.

Le mineur Noble ne défendoit pas en action réelle avant qu'il eût atteint l'âge de majorité féodale, si son Pere étoit mort saisi des biens que l'on répétoit.

Au commencement, les Nobles ne payoient point les aides qui s'imposoient pour la guerre, parce qu'ils contribuoient tous de leur personne. Dans la suite,

lorsqu'on les obligea d'y contribuer, il fut ordonné qu'on les croiroit, aussi bien que les gens d'Eglise, sur la déclaration qu'ils feroient de leurs biens, sauf néanmoins aux Elus à ordonner ce qu'ils jugeroient à propos, s'il y avoit quelque soupçon de fraude. Quelques Nobles alloient jusqu'à prétendre qu'ils avoient droit d'arrêter la marée & autres provisions destinées pour Paris, qui passaient sur leur terre, & de les payer ce qu'ils jugeroient à propos.

DE LA
NOBLESSE.
En France.
*Anciens
Privilèges
de la No-
blesse.*

Il étoit défendu à toutes personnes, de faire sortir de la vaisselle d'argent hors du Royaume, excepté aux Nobles qui en pouvoient faire sortir, mais néanmoins en petite quantité & pour l'usage de leur maison seulement.

Les plus notables d'entre les Nobles devoient avoir un étalon ou patron de monnoies, afin que leur poids & leur aloi ne pussent être changés.

En fait de peines pécuniaires, les Nobles étoient punis plus rigoureusement que les roturiers; mais en fait de crime, c'étoit tout le contraire, le Noble perdoit l'honneur & répons en Cour, tandis que le vilain, qui n'avoit point d'honneur à perdre, étoit puni en son corps.

En Dauphiné on ne devoit point faire de saisie dans les maisons des Nobles, lorsqu'ils avoient hors de leurs maisons des effets que l'on pouvoit saisir.

DE LA NOBLESSE.
 En France-
Anciens. Privilèges des Nobles.
 Les Nobles avoient aussi un privilège singulier dans l'Université d'Angers : les roturiers qui y étoient devoient payer 20 sols par an, au lieu que les Docteurs Régens devoient, pour les Nobles ou Prélats, se contenter de ce que ceux-ci leur présenteroient volontairement : mais, dans la suite, les Nobles furent taxés à 40 sols par an.

Les Nobles demeurant dans le bourg de Carcassone, prétendoient n'être pas tenus de contribuer aux dépenses communes de ce bourg.

L'Ordonnance de 1315, pour les Nobles de Champagne, dit que „ nul Noble ne fera mis en gehenne, (c'est-à-dire, à la question ou torture) si ce n'est „ pour cas dont la mort doive s'ensuivre, „ & que les présomptions soient si grandes „ qu'il convienne le faire par droit & „ raison. „

Privilèges actuels des Nobles.

Les privilèges actuels des Nobles consistent, 10. A pouvoir prendre la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier, selon que leur Noblesse est plus ou moins qualifiée, & à communiquer les mêmes qualités & les privilèges qui y sont attachés à leurs femmes, quoique roturières, & à leurs enfans & autres descendans mâles & femelles.

20. A être admis dans le corps de la Noblesse, assister aux assemblées de ce

corps, & à pouvoir être député pour ce même corps.

3°. Les Nobles sont présentement le second Ordre de l'Etat, c'est-à-dire, que la Noblesse a rang après le Clergé & avant le tiers Etat, lequel est composé des roturiers. Les Nobles ont le rang & la préséance sur eux dans toutes les Assemblées, Processions & Cérémonies, à moins que les roturiers n'ayent quelques autres qualités ou fonctions qui leur donnent la préséance sur ceux qui ne sont pas revêtus du même emploi, ou de quelque emploi supérieur.

4°. Les Nobles sont seuls capables d'être admis dans certains Ordres réguliers, militaires & autres, & dans certains Chapitres, Bénéfices & Offices, tant Ecclésiastiques que Séculiers, pour lesquels il faut faire preuve de Noblesse : en cas de concurrence, ils doivent être préférés aux roturiers.

5°. Ils ont aussi des privilèges dans les Universités pour abréger le temps d'Etude & les degrés nécessaires pour obtenir des Bénéfices en vertu de leurs grades.

Suivant la Pragmatique, le Concordat, & l'Ordonnance de Louis XII, art. VIII, les Bacheliers en Droit Canon, s'ils sont Nobles *ex utroque parente*, & d'ancienne lignée, sont dispensés d'étudier pendant

DE LA
NOBLESSE.

En France
*Privilèges
actuels
des Nobles.*

DE LA
NOBLESSE.

En France.

Privilèges
actuels
des Nobles.

cinq ans ; il suffit qu'ils ayent trois ans d'étude , & les Religieux même, quoique morts civilement , jouissent en ce cas de la prérogative de leur naissance , lorsqu'ils sont nés de parens Nobles.

La Pragmatique regle aussi que pour le tiers des prébendes des Eglises Cathédrales ou Collégiales réservées aux Gradués , les personnes Nobles de pere & de mere , ou d'ancienne famille, ne seront pas sujets aux mêmes regles que les roturiers; qu'il leur suffit d'avoir étudié six ans en Théologie , ou trois ans en Droit Canon ou Civil , ou cinq ans dans une Université privilégiée , en faisant apparoir aux Collateurs de leurs degrés & de leur Noblesse en bonne forme.

Le Concile de Latran permet aussi aux Nobles de distinction & aux Gens de Lettres , *Sublimibus & Litteratis* , de posséder plusieurs dignités ou personats dans une même Eglise , avec dispense du Pape.

60. Ils sont aussi seuls capables de prendre le titre des fiefs , des dignités , tels que ceux de Baron , Vicomte , Comte , Marquis , &c.

70. Ils sont personnellement exempts de tailles & de toutes les impositions accessoires que l'on met sur les roturiers , & peuvent faire valoir par leurs mains

une ferme de quatre charrues sans payer de taille. Il y a des provinces où les privilégiés à cet égard sont encore plus grands. En Dauphiné, & dans quelques autres endroits, les Nobles payent moins de dixme que les roturiers.

DE LA
NOBLESSE:
En France;
*Privilèges
actuels
des Nobles.*

8°. Ils sont aussi exempts des bannalités, corvées & autres servitudes lorsqu'elles sont personnelles & non réelles.

9°. Ils sont seuls naturellement capables de posséder des fiefs, les roturiers ne pouvant en posséder que par dispense, en payant le droit de Franc-Fiefs, auquel les Nobles ne sont pas sujets.

10°. Ils ont droit de porter l'épée, & ont seuls celui de porter des armoiries timbrées.

11°. Ils ont la garde Noble de leurs enfans.

12°. Dans certaines coutumes leurs successions se partagent noblement, même pour les biens roturiers.

13°. Quelques coutumes n'établissent le douaire légal qu'entre Nobles; d'autres accordent entre Nobles un douaire plus fort qu'entre roturiers.

14°. La plupart des coutumes accordent au survivant des deux conjoints Nobles un préciput légal, qui consiste en une partie des meubles de la communauté.

15°. Les Nobles ne sont pas sujets à la

**DE LA
NOBLESSE.**

En France.

*Privileges
actuels
des Nobles.*

milice, parce qu'ils sont obligés de marcher lorsque le Roi convoque le ban & l'arrière-ban.

16°. Ils ne sont pas sujets au logement des gens de guerre, sinon en cas de nécessité.

17°. En cas de délit, les Nobles sont exempts d'être fustigés; on leur inflige d'autres peines moins ignominieuses, & s'ils méritent la mort, on les condamne à être décollés, à moins que ce ne soit pour trahison, larcin, parjure, ou pour avoir corrompu des témoins; car l'arrogance de ces délits leur fait perdre le privilège de Noblesse.

18°. La femme Noble de son chef, qui épouse un roturier, rentre dans son droit de Noblesse après la mort de son mari.

19°. Les Nobles, comme les roturiers, ne peuvent présentement chasser que sur les terres dont ils ont la Seigneurie directe, ou la haute Justice; tout ce que les Nobles ont de plus à cet égard, c'est que l'Ordonnance des Eaux & Forêts permet aux Nobles de chasser sur les étangs, marnes & rivières du Roi. En Dauphiné, les Nobles, par un droit particulier à cette province, ont le droit de chasser, tant sur leurs terres, que sur celles de leurs voisins.

20°. Les Nobles peuvent assigner leurs débiteurs Nobles au tribunal du point d'honneur,

d'honneur, qui se tient chez le doyen des Maréchaux de France.

21°. Ils peuvent porter leurs causes directement aux Baillifs & Sénéchaux, au préjudice des premiers Juges du Royaux : leurs veuves jouissent du même privilège ; mais les nobles & leurs veuves sont sujets à la juridiction des Seigneurs.

DE LA NOBLESSE.

En France.

Privilèges actuels des Nobles.

22°. Ils ne sont sujets en aucun cas, ni pour quelque crime que ce puisse être, à la juridiction des Prévôts des Maréchaux, ni des Juges Présidaux en dernier ressort.

23°. En matière criminelle, lorsque leur procès est pendant à la Tournelle, ils peuvent demander, en tout état de cause, d'être jugés la Grand'Chambre assemblée, pourvû que les opinions ne soient pas commencées.

Au reste, nous ne prétendons pas que les privilèges des Nobles soient limités à ce qui vient d'être dit ; il peut y en avoir encore d'autres qui nous soient échappés : nous donnons seulement ceux-ci, comme les plus ordinaires & les plus connus.

La Noblesse se perd par des actes de dérogeance ; savoir, par le commerce, l'exercice des arts mécaniques, l'exploitation des fermes d'autrui, l'exercice de

Dérogeance à la Noblesse

DE LA
NOBLESSE.

En France.
*Dérogan-
ce de No-
blesse.*

certaines charges, viles & abjectes, comme de *Sergent* &c.

Le commerce maritime, ni le commerce en gros ne dérogent pas. En Bretagne, aucun commerce ne déroge, suivant un privilège particulier à la Noblesse de cette province. Les nobles qui font trafic des marchandises & usent de bourse commune contribuent pendant ce temps aux tailles, aides & subventions roturieres; & les biens acquis pendant ce temps se partagent également pour la première fois, encore que ce fussent des biens nobles. Mais, il leur est libre de reprendre leur noblesse & les privilèges qui y sont attachés, toutes & quantes fois bon leur semblera, en laissant leur trafic & usage de bourse commune, en faisant de ce leur déclaration devant le plus prochain Juge Royal de leur domicile. Cette déclaration doit être insinuée au greffe, & notifiée aux Marguilliers de la paroisse, moyennant quoi le noble reprend sa noblesse, pourvû qu'il vive noblement; & les acquêts nobles faits par lui, depuis cette déclaration, se partagent noblement. C'est ce qu'on appelle *Noblesse qui dort*, c'est-à-dire, dont la jouissance est suspendue par quelque acte contraire.

Lorsque le pere ou l'ayeul, ou tous les deux ont dérogé, les enfans ou les

petits-enfans doivent obtenir des lettres de réhabilitation qui les remettent dans le même état que s'il n'y avoit point eu de dérogeance.

DE LA NOBLESSE.
En France.

Mais s'il y avoit plus de deux ancêtres qui eussent dérogé, il faudroit de nouvelles lettres de noblesse.

Dérogance de Noblesse.

Le crime de Leze-Majesté fait perdre la noblesse à l'accusé, & à tous ses descendans ; à l'égard des autres crimes, quoique suivis de condamnations infamantes, ils ne font perdre la noblesse qu'à l'accusé & non pas à ses enfans.

LEÇON XLVII.

LA Noblesse a des titres particuliers pour marquer les différens degrés & les différentes illustrations dont elle est décorée.

Titres propres à la Noblesse,

Comme anciennement les Nobles ou Gentilshommes faisoient tous profession de porter les armes, les degrés dans la milice & les noms qui les exprimoient devinrent des titres propres pour distinguer les différens degrés de Noblesse. Les Gentilshommes ajoutèrent ces titres après leur noms & surnoms, pour désigner leur qualité de Nobles.

Il y avoit deux degrés dans la milice ; celui d'*Ecuyer* & celui de *Chevalier*.

DE LA
NOBLESSE.

Titres propres à la
Noblesse.

Ecuyers.

On appelloit *Ecuyers*, dans l'ancienne milice, des Gentilshommes qui faisoient le service militaire à la suite des Chevaliers, avant que de parvenir eux-mêmes à la dignité de Chevalier.

La fonction des *Ecuyers* étoit d'être affidés auprès des Chevaliers & de leur rendre certains services à l'armée & dans les tournois. Ils portoient les armes du Chevalier, jusqu'à ce qu'il voulût s'en servir. Ils étoient à pied ou à cheval, selon que les Chevaliers alloient eux-mêmes. Ils n'avoient pas le droit de se vêtir aussi magnifiquement que les Chevaliers ; & de quelque naissance qu'ils fussent, quand ils se trouvoient avec les Chevaliers, ils avoient des sièges plus bas qu'eux & un peu écartés en arrière ; ils ne s'asseyoient point à table avec eux, fussent-ils Comtes ou Ducs. Un *Ecuyer* qui auroit frappé un Chevalier, si ce n'étoit en se défendant, étoit condamné à avoir le poing coupé.

On tient communément que le nom d'*Ecuyer* vient du latin *Scutum*, d'où l'on a fait *Scutarius*, *Scutifer*, & que les *Ecuyers* furent ainsi nommés parce qu'ils portoient l'écu des Chevaliers dans les joutes & tournois.

Dès qu'un jeune Gentilhomme avoit atteint l'âge de sept ans, on le retiroit des

mains des femmes, pour le confier aux
 hommes. Une éducation mâle & robuste
 le préparoit de bonne heure aux travaux
 de la guerre, dont la profession n'étoit
 pas distinguée de celle de Chevalerie. Au
 défaut des secours paternels, une infinité
 de Cours de Princes & de hauts Seigneurs
 offroient des écoles toujours ouvertes, où
 la jeune Noblesse recevoit les premières
 leçons du métier qu'elle devoit embrasser.

DE LA
NOBLESSR.

Titres Propres à la Noblesse.

Ecuyers.

Les premières places que l'on donnoit
 à remplir aux jeunes Gentilshommes qui
 sortoient de l'enfance étoient celles de
Pages, Varlets ou *Damoiseaux*. Les fonc-
 tions de ces pages étoient les services ordi-
 naires des domestiques auprès de la per-
 sonne de leur maître ou maîtresse. Ils les
 accompagnoient à la chasse, dans leurs
 voyages, dans leurs visites ou promena-
 des, faisoient leurs messages, les servoient
 à table & leur versoit à boire. On leur
 donnoit des leçons sur l'amour de Dieu,
 sur les devoirs qu'il faut rendre aux Dames
 & sur le respect dû au caractère auguste
 de la Chevalerie. C'étoit ordinairement
 les Dames qui donnoient aux jeunes Pa-
 ges les leçons de Religion & de *Courtoisie* :
 on les formoit aussi à tous les exercices
 convenables à leur naissance & à leur âge.

De l'état de Page le jeune Gentilhomme
 passoit à celui d'Écuyer : il devoit être âgé

**DE LA
NOBLESSE**

*Titres propres à la
Noblesse.*

Ecuyers.

de quatorze ans pour parvenir à ce grade qui lui étoit conféré avec des cérémonies religieuses. Le jeune Gentilhomme, nouvellement sorti hors de *Page*, étoit présenté à l'autel par son Pere ou sa Mere, qui chacun un cierge à la main, alloient à l'offrande. Le Prêtre célébrant prenoit de dessus l'autel une épée & une ceinture sur laquelle il faisoit plusieurs bénédictions & l'attachoit au côté du jeune candidat, qui commençoit alors seulement à la porter. Sans doute que le but de cette cérémonie étoit d'apprendre aux jeunes gens l'usage qu'ils devoient faire des armes, qui pour la première fois leur étoient remises entre les mains.

Il devoit servir au moins sept ans en qualité d'Ecuyer, parce que l'âge fixé pour le grade de Chevalier étoit vingt & un an; à moins qu'une haute naissance ou de grandes actions le dispensassent de cette loi.

Les Ecuyers, se divisoient en plusieurs classes différentes, suivant les emplois auxquels ils étoient appliqués; savoir, l'Ecuyer du corps ou de la personne du Maître, on l'appelloit aussi l'*Ecuyer d'honneur*, l'Ecuyer de la chambre, ou le Chambellan, l'Ecuyer tranchant, l'Ecuyer d'écurie, l'Ecuyer d'échanfonnerie, l'Ecuyer de paneterie &c. C'étoit sur eux que les Sei-

gneurs se-reposoient du soin de leurs mai-
 sons ; ils servoient à table, découpoient
 les viandes , faisoient les honneurs aux
 étrangers qui venoient visiter leurs mai-
 tres , ils les accompagnoient dans les
 chambres qu'ils leur avoient eux-mêmes
 préparées. Approchant de plus près de la
 personne de leur Seigneur , admis à leur
 familiarité , ils pouvoient encore mieux
 profiter des modèles qu'ils se propoisoient
 d'imiter.

DE LA
 NOBLESSE.

*Titres pro-
 pres à la
 Noblesse.*

Ecuyers.

Ils avoient soin de dresser les chevaux
 à tous les usages de la guerre, ils tenoient
 les armes de leurs Maîtres toujours pro-
 pres & luisantes. Toutes les nuits un
 Ecuyer faisoit la ronde dans les cham-
 bres & dans les cours du château.

Si le Maître montoit à cheval les
 Ecuyers s'empressoient à l'aider en lui te-
 nant l'étrier , ils portoient son armure ,
 l'aidoient à s'en revêtir, conduisoient dans
 les routes les chevaux de bataille qu'ils
 donnoient à leur Maître lorsqu'il falloit
 combattre l'ennemi , ils demeuroient der-
 rière lui pendant le combat pour lui four-
 nir des armes & le secourir en cas d'acci-
 dent , ils gardoient les prisonniers que les
 Chevaliers leur confioient pendant la cha-
 leur du combat. Ce spectacle étoit pour
 les Ecuyers une leçon vivante d'adresse &
 de courage, & un puissant motif pour faire

**DE LA
NOBLESSE.**

*Titres propres à la
Noblesse.*

Ecuyers.

Chevaliers.

*Cérémonies
pour la création d'un
Chevalier.*

naître dans le cœur de cette jeune Noblesse l'envie de se signaler par de semblables exploits.

Pendant la paix ils ne s'occupaient que des exercices propres à les endurcir à la fatigue & à les former à l'art de la guerre. Ils paroissent dans les tournois, ils s'essayent les uns contre les autres la veille du grand tournoi où les Chevaliers seuls devoient combattre ; ils y faisoient montre de leur force & de leur adresse, & tâchoient par toutes sortes de moyens de mériter l'honneur de la Chevalerie.

C'étoit à 21 ans, & après beaucoup d'épreuves, que l'Ecuyer pouvoit prétendre à ce grade suprême qui faisoit toute l'ambition de la Noblesse. C'étoit le prix le plus insigne qu'on pût proposer dans les occasions périlleuses de la guerre pour redoubler le courage des guerriers. On le regardoit comme un caractère qui imprimoit des sentimens élevés au-dessus de l'humanité. C'étoit aussi la récompense la plus capable de payer les plus grands travaux & d'acquiescer les plus grands services rendus au Souverain & à la patrie, c'étoit le grade le plus éminent dans la milice.

Le grade de Chevalier étoit la première dignité dans l'Ordre Militaire. Cette dignité se conféroit par une espèce d'investiture accompagnée de certaines cérémonies & d'un serment solennel.

Des jeûnes austères, des nuits passées en prières avec un Prêtre & des parrains dans des Eglises ou dans des Chapelles, les Sacremens de Pénitence & d'Eucharistie reçus avec dévotion, des bains qui figurent la pureté nécessaire dans l'état de Chevalerie, des habits blanc, pris à l'imitation des Néophytes, comme le symbole de cette même pureté, un aveu sincere de toutes les fautes de sa vie, une attention sérieuse à des sermons, où l'on expliquoit les principaux articles de la Foi & de la Morale Chrétienne, étoient les préliminaires de la cérémonie par laquelle le Novice alloit être ceint de l'épée de Chevalier. Après avoir rempli tous ces devoirs, il entroit dans une Eglise & s'avançoit vers l'autel avec cette épée passée, en écharpe à son col. Il la présentoit au Prêtre célébrant; qui la bénissoit & la remettait ensuite au col du Novice. Celui-ci, dans un habillement très-simple, alloit ensuite, les mains jointes, se mettre à genoux aux pieds de Seigneur ou de la Dame qui devoit l'armer. Cette scène auguste se passoit dans une Eglise, ou dans une Chapelle, & souvent aussi dans la salle ou dans la cour d'un Palais, ou d'un Château, & même en pleine campagne. Le Seigneur ou le Chevalier à qui le Novice présentoit l'épée recevoit en même temps

DE LA
NOBLESSE.

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

**DE LA
NOBLESSE.**

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

Serment.

son serment , que l'on fera peut-être bien aise de voir tel que les anciens auteurs nous l'ont conservé.

Ils promettoient 1. de craindre, de révéler & de servir Dieu religieusement, de combattre pour la Foy de toutes leurs forces, & de mourir plustost de mille morts, que de renoncer jamais au Christanisme.

2. De servir leur Prince souverain fidèlement, & de combattre pour lui & pour la Patrie très-valeureusement.

3. De soustenir le bon droit des plus foibles, comme des veufves, des orphelins, & des Damoiselles en bonne querelle, en s'exposant pour eux selon que la necessité le requerroit, pour-veu que ce ne fust contre leur honneur propre, ou contre leur Roy ou Prince naturel.

4. Qu'ils n'offenseroient jamais aucune personne malicieusement, ny n'usurperoient le bien d'autrui, mais plustost qu'ils combatroient contre ceux qui le feroient.

5. Que l'avarice, la recompense, le gain & le profit, ne les obligeroit à faire aucune action, mais la seule gloire & vertu.

6. Qu'ils combatront pour le bien & pour le profit de la chose publique.

7. Qu'ils tiendront & obeiront aux ordres de leurs Generaux & Capitaines qui auront droit de leur commander.

8. Qu'ils garderont l'honneur, le rang,

& l'ordre de leurs compagnons, & qu'ils n'empieteront rien par orgueil, ny par force sur aucun d'iceux.

DE LA
NOBLESSE.

9. Qu'ils ne combattront jamais accompagnés contre un seul, & qu'ils fuiront toutes fraudes & supercheries.

Titres propres à la Noblesse.

10. Qu'ils ne porteront qu'une espée, à moins qu'ils ne soient obligés de combattre contre deux ou plusieurs.

Chevaliers.
Cérémonie pour la création d'un Chevalier.

11. Que dans un Tournoy, ou autre combat à *Plaisance*, ils ne se serviront jamais de la pointe de leurs espées.

Serment.

12. Qu'estans pris en un Tournoy prisonniers, ils seront obligés par leur foy & par leur honneur, d'exécuter de point en point les conditions de l'emprise; outre qu'ils seront obligés de rendre aux vainqueurs, leurs armes & leurs chevaux, s'ils les veulent avoir, & ne pourront combattre en guerre ny ailleurs sans leur congé.

13. Qu'ils doivent garder la foy inviolablement à tout le monde, & particulièrement à leurs compagnons, soutenant leur honneurs & profit entièrement en leur absence.

14. Qu'ils s'aimeront, & s'honoreront les uns les autres, & se porteront, ayde & secours toutes les fois que l'occasion s'en présentera, & ne combattront jamais l'un contre l'autre, si ce n'est par mesconnoissance.

DE LA
NOBLESSE.

*Titres propres à la
Noblesse.*

Chevaliers.

*Cérémonies
pour la création d'un
Chevalier.*

Serment.

15. Qu'ayans fait vœu ou promesse d'aller en quelque queste ou aventure estrange, ils ne quitteront jamais les armes, si ce n'est pour le repos de la nuit.

16. Qu'en la poursuite de leur queste ou aventure, ils n'éviteront point les mauvais & périlleux passages, ny ne se détourneront du droit chemin, de peur de rencontrer des Chevaliers puissans, ou des monstres, bestes sauvages, ou autre empeschement, que le corps & le courage d'un seul homme peut mener à chef.

17. Qu'ils ne prendront jamais aucun gage ny pension d'un Prince estrange.

18. Que commandans des troupes de gendarmerie, ils vivront avec le plus d'ordre & de discipline qu'il leur sera possible, & notamment en leur propre pais, où ils ne souffriront jamais aucun dommage ny violence estre faits.

19. Que s'ils sont obligez à conduire une Dame ou Damoiselle, ils la serviront, protegeront & la sauveront de tout danger & de toute offense, ou ils mourront à la peine.

20. Qu'ils ne feront jamais violence à Dames ou Damoiselles, encore qu'ils les eussent gagnées par armes, sans leur volonté & consentement.

21. Qu'estans recherchez de combat

pareil ils ne le refuseront point, fans playe, maladie, ou autre empeschement raisonnable.

DE LA
NOBLESSE.

22. Qu'ayans entrepris de mettre à chef une Emprise, ils y vaqueront an & jour, s'ils n'en font r'appellez pour le service du Roy & de leur Patrie.

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers.

23. Que s'ils font un vœu pour acquérir quelque honneur, ils ne s'en retireront point qu'ils ne l'ayent accompli, ou l'equivalent.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

Serment.

24. Qu'ils feront fidelles observateurs de leur parole & de leur foy donnée, & qu'estans pris prisonniers en bonne guerre, ils payeront exactement la rançon promise, ou se remettront en prison au jour & temps convenu selon leur promesse, à peine d'estre declarez infames & parjures.

25. Que retournes à la Cour de leur Souverain, ils rendront un veritable compte de leurs aventures; encore mesme qu'elles fussent quelquefois à leur desavantage, au Roy & au Greffier de l'Ordre, sur peine d'estre privez de l'Ordre de Chevalerie.

26. Que sur toutes choses, ils seront fidelles, courtois, humbles, & ne failliront jamais à leur parole, pour mal ou perte qui leur en peust advenir.

Le serment fait, le nouveau Chevalier

DE LA
NOBLESSE.

Titres pro-
pres à la
Noblesse.

Chevaliers.

Cérémonies
pour la créa-
tion d'un
Chevalier.

étoit revêtu par un ou plusieurs Chevaliers, quelquefois par des Dames & Demoiselles de toutes les marques extérieures de la Chevalerie. On lui donnoit successivement, & dans l'ordre que nous suivons, les éperons, en commençant par le gauche, le haubert ou la cotte de maille, la cuirasse, les brassards & les gantelets, puis on lui ceignoit l'épée. Quand il avoit été ainsi *Adoubé*, c'est-à-dire, revêtu, il restoit à genoux avec la contenance la plus modeste. Alors le Seigneur qui devoit lui conférer l'Ordre, se levoit de son siège ou de son trône, & lui donnoit l'*Accolade* ou l'*Accolée*: c'étoit ordinairement trois coups du plat de son épée sur l'épaule ou sur le col de celui qu'il faisoit Chevalier; c'étoit quelquefois un coup de la paume de la main sur la joue: on prétendoit l'avertir par là de toutes les peines auxquelles il devoit se préparer, & qu'il devoit supporter avec patience & avec fermeté, s'il vouloit être fidèle à ses engagements. En donnant l'accolade, le Seigneur prononçoit ces paroles, ou d'autres semblables: *Au nom de Dieu, de S. Michel & de S. George, je te fais Chevalier*, auxquelles on ajoutoit quelquefois ces mots: *soyez Preux, Hardi & Loyal*.

Il ne lui manquoit plus que le heaume ou casque, l'écu ou bouclier, & la lance

qu'on lui donnoit aussi-tôt : ensuite on amenoit un cheval qu'il montoit, & pour faire parade de sa nouvelle dignité autant que de son adresse, il caracoloit en faisant *brandir* sa lance & *flamboyer* son épée. Ensuite il se monroit dans cet équipage au peuple, qui témoignoit sa joie par des acclamations, & par des danses autour du nouveau Chevalier.

DE LA NOBLESSE.

Titres propres à la Noblesse.

Chevaliers.

Cérémonies pour la création d'un Chevalier.

En temps de guerre on conféroit la Chevalerie d'une manière plus expéditive & plus militaire. On présentoit seulement son épée, par la croix ou la garde, au Prince ou au Général de qui on vouloit recevoir l'accolade; c'étoit tout le cérémonial; la célérité des entreprises & le grand nombre de Chevaliers que l'on créoit à la guerre, ne permettoient pas de suivre avec exactitude toutes les loix établies pour la création d'un Chevalier.

Les Chevaliers jouissoient de plusieurs avantages extérieurs qui rehaussoient l'éclat de cette profession par des prérogatives honorables, & qui donnoient à ceux qui l'exerçoient une prééminence marquée sur tous les Ecuyers, & sur tout le reste de la Noblesse. Ces distinctions consistoient dans l'armure, dans l'habillement, dans les titres &c.

Prérogatives des Chevaliers.

Une lance forte & difficile à rompre, un haubert, un haubergeon, c'est-à-dire,

une double cotte de maille tissue de fer à l'épreuve de l'épée, étoient les armes assignées aux Chevaliers exclusivement : la cotte d'armes faite d'une simple étoffe armoriée, étoit l'enseigne de leur prééminence sur tous les autres Ordres de Chevaliers. l'Etat & de la guerre.

Prérogatives des Chevaliers.

Les Chevaliers avoient seuls le droit d'enrichir leurs vêtements, les harnois de leur chevaux, leurs armes, d'ornemens en or : leurs femmes pouvoient aussi porter de pareils ornemens sur leurs robes. On les distinguoit dans le discours & dans les actes, par les titres de *Dom*, *Sire*, *Messire*, *Monseigneur* : on donnoit à leurs femmes les titres de *Dame*, de *Madame* &c. L'argent, destiné pour les Ecuers, que l'on qualifioit de *Monsieur*, de *Damoiseau*, & pour leurs femmes à qui l'on donnoit le titre de *Demoiselles*, marquoit aussi la différence qu'on devoit mettre entr'eux & les personnes d'un étage inférieur, qui ne portoient que des étoffes de laine, ou du moins sans or ni argent. Les seuls Chevaliers avoient droit de fourrer leurs manteaux de vair, d'hermine & de petit-gris : d'autres fourrures moins précieuses étoient pour les Ecuers, & les plus viles pour le peuple.

La soie, interdite aux Bourgeois, étoit dispensée avec un sage ménagement entre les

les Chevaliers & les autres Nobles. Quand les Chevaliers paroiffoient en cérémonie vêtus de damas, les Écuyers ne l'étoient que de fatin, ou fi les derniers paroiffoient en habit de damas, les premiers l'étoient de velours. L'écarlate & toute autre couleur rouge étoit appropriée aux Chevaliers à cause de fon éclat. Elle s'est conſervée dans l'habillement des Magiſtrats ſupérieurs & des Docteurs.

DE LA
NOBLESSÉ.

Titres propres de la
Nobleſſe.

Chevaliers.

Il y avoit deux ſortes de Chevaliers les Chevaliers *Bacheliers*, & les Chevaliers *Bannerets*.

Deux ſortes
de Chevaliers.

Les Bacheliers étoient ceux d'entre les Chevaliers qui n'avoient pas aſſez de biens ou aſſez de vaſſaux, pour faire porter devant eux leurs bannières à une bataille. On donnoit auſſi ce titre à ceux mêmes de l'Ordre des Bannerets, qui, n'ayant pas encore l'âge qu'il falloit pour déployer leur bannière, étoient obligés de marcher à la guerre ſous la bannière d'un autre.

Bacheliers.

Le Bachelier tenoit le milieu entre les Écuyers & les hauts Chevaliers ou Chevaliers Bannerets. On diſoit *Bachelier* au lieu de bas Chevalier.

Les Chevaliers Bannerets étoient ceux d'entre les Chevaliers aſſez puiffans en terres & en vaſſaux, pour former des eſpeces de compagnies à la guerre: on les

Bannerets.

DE LA
NOBLESSE.

Titres pro-
pres de la
Noblesse.

Bannerets.

appelloit Bannerets parce qu'ils avoient le droit de porter banniere.

Pour avoir cette prérogative, il falloit non-seulement être Gentilhomme de nom & d'armes; mais avoir pour vassaux des Gentilshommes qui suivissent la banniere sous le commandement du *Banneret*. Ducange rapporte la cérémonie observée dans la création d'un Banneret.

„ Quand un Bachelier a grandement
 „ servi & suivi la guerre, & que il a terre
 „ assez, & qu'il puisse avoir Gentilshom-
 „ mes, ses hommes & pour accompagner
 „ sa banniere; il peut licitement lever
 „ banniere, & non autrement; car nul
 „ homme ne doit lever banniere en ba-
 „ taille, s'il n'a au moins cinquante hom-
 „ mes d'armes, tous ses hommes & les
 „ archiers & les arbalestriers qui y appar-
 „ tiennent; & s'il les a, il doit à la pre-
 „ miere bataille où il se trouvera, appor-
 „ ter un pennon de ses armes, & doit
 „ venir au Connétable ou Maréchaux,
 „ ou à celui qui sera Lieutenant de l'ost,
 „ pour le Prince requérir qu'il porte ban-
 „ niere; & s'ils lui octroyent, doit som-
 „ mer les Héraults pour témoignage, &
 „ doivent couper la queue du pennon
 „ pour en faire banniere.

Le Pennon étoit une espèce d'étendart

à longue pointe, que portoit autrefois à la guerre un Gentilhomme qui y alloit avec ses vassaux, pour servir sous un Banneret dont l'étendart étoit quarré.

DE LA
NOBLESSE.

Dégradation d'un Chevalier.

Si les cérémonies observées dans la création d'un Chevalier étoient propres à faire naître dans le cœur de la jeune Noblesse, l'amour de l'honneur & de la vertu, celles qui s'observoient dans la dégradation d'un Chevalier coupable d'un crime déshonorant, ne l'étoient pas moins pour inspirer de l'horreur pour le crime & pour la lâcheté.

Un Gentilhomme qui avoit déshonoré la Chevalerie dont il étoit revêtu par quelqu'action honteuse, étoit réduit à l'état le plus ignominieux par une espèce de dégradation, dans laquelle on remarque plusieurs traits de ressemblance avec celle des Ministres de l'Eglise.

Le Chevalier juridiquement condamné pour ses forfaits à subir cette flétrissure, étoit d'abord conduit sur un échaffaut, où l'on brisoit & fouloit aux pieds en sa présence ses armes & les différentes pièces de son armure, dont les Hérauts & Pour-suivants d'armes le dépouilloient successivement, en commençant par le casque. Pendant ce temps, des Prêtres récitoient les Vigiles des Morts, après lesquelles ils prononçoient sur la tête du coupable le

H h ij

DE LA
NOBLESSE.

Dégradacion d'un Chevalier.

Pseume 108, qui contient plusieurs imprecations contre les traîtres. Cela fait, le Roi ou Héraut d'armes, demandoit par trois fois le nom du coupable, & chaque fois le Poursuivant d'armes le nommoit par son nom propre & par celui de sa Seigneurie; & le Héraut disoit toujours que ce n'étoit pas le nom de celui qu'il avoit devant les yeux, puisqu'il ne voyoit en lui qu'un *Tratre deloyal, & foi mentie.* Ensuite prenant des mains du même Poursuivant d'armes, un bassin plein d'eau chaude, il le jettoit avec indignation sur la tête de cet infâme Chevalier, pour effacer le sacré caractère conféré par l'accolade.

Le coupable dégradé de la sorte, étoit ensuite tiré en bas de l'échaffaut par une corde passée sous les bras, & mis sur une claie, ou sur une civiere, couvert d'un drap mortuaire, enfin porté à l'Eglise, où l'on faisoit sur lui les mêmes prieres & les mêmes cérémonies que pour les morts. Ce cérémonial achevé, le dégradé étoit livré au Juge Royal pour lui faire subir la peine de mort, ou telle autre qu'il avoit meritée. Après l'exécution, les Rois & Hérauts d'armes déclaroient les enfans & descendans du dégradé *ignobles, vilains & roturiers, incapables de porter les armes & de paroître à l'armée, aux joutes*

ou *tournois*, sous peine d'être battus de verges comme *nés d'un pere infâme*.

DE LA
NOBLESSE

Des fautes plus légères, mais toutefois déshonorantes, excluient celui qui les avoit commises, de la table des Chevaliers. S'il osoit y prendre place, chacun d'eux étoit en droit de venir trancher la nappe devant lui. Les Ecuyers mêmes lui pouvoient faire un pareil affront.

Dégradation
d'un
Chevalier.

Aujourd'hui, la maniere de révoquer l'Ordre de Chevalerie, est de retirer à l'accusé le collier ou la marque de l'Ordre, que l'on remet ensuite entre les mains du Trésorier de cet Ordre.

Le titre d'Ecuyer ou de Chevalier étoit d'abord affecté à la seule Noblesse faisant profession des armes. La Noblesse qui s'acquiert par les grands Offices, & surtout par le service dans les Cours Souveraines, ne donnoit point autrefois la qualité d'Ecuyer ou de Chevalier, qui paroissoit incompatible avec un office dont l'emploi est si différent de la profession des armes. Aussi les Présidens & Conseillers de Cours Souveraines, ne prirent d'abord d'autre titre que celui de *Maître* qui équivaloit à celui de *Noble* & d'*Ecuyer*: mais dans la suite les Gens de robe & autres Officiers, qui jouissoient du privilège de Noblesse, prirent les mêmes titres que la Noblesse d'épée. Il y eut des Chance-

Titres de la
Noblesse de
Robe.

liers, des premiers Présidens du Parlement, qui furent faits Chevaliers ès loix ; & depuis ce temps tous les Présidens ont pris les qualités de *Messire* & de *Chevalier*. Les Conseillers & autres Officiers jouissant de la Noblesse, ont pris pareillement la qualité d'*Ecuyer*. Il y en a même beaucoup qui prennent les qualités de *Messire* & de *Chevalier*, qui n'appartiennent néanmoins régulièrement qu'à ceux qui les ont par la naissance, ou à l'office desquels ces qualités ont été expressément attribuées.

DE LA
 NOBLESSE.
*Titres de
 la Noblesse
 de Robe.*

Un arrêt du Parlement, rendu sur les conclusions du Procureur Général le 13 Aoust 1663, défend, en vertu des Ordonnances, à tous Gentilshommes de prendre la qualité de *Messire* & de *Chevalier*, sinon en vertu de bons & légitimes titres, & à ceux qui ne sont point Gentilshommes de prendre la qualité d'*Ecuyer*, ni de timbrer leurs armes, le tout à peine de quinze cent livres d'amende.

Malgré tant de sages réglemens, il ne laisse pas d'y avoir beaucoup d'abus, tant de la part de ceux qui étant Nobles, au lieu de se contenter du titre d'*Ecuyer*, usurpent celui de *Chevalier*, que de la part de ceux qui n'étant point Nobles usurpent des Armoiries timbrées qui n'appartiennent qu'aux véritables Nobles.

Les titres d'illustration sont ceux de *Barons*, de *Vicomtes*, de *Comtes*, de *Marquis* & de *Ducs*, auxquels on peut ajouter ceux de *Sires*, de *Damoiseaux* & de *Vidames*.

DE LA
NOBLESSE.Titres
d'illustration.

Barons.

Anciennement, en France, on entendoit par *Barons* tous les vassaux qui relevoient immédiatement du Roi ; ainsi ce mot comprenoit les *Ducs*, les *Princes* &c. qui tenoient leurs *Seigneuries* principales immédiatement de la Couronne en tous droits, excepté la *Souveraineté* & l'*hommage* ; comme on le peut voir dans l'arrêt rendu par *Philippe-Auguste* en 1216, pour l'*hommage* du *Comté de Champagne*, & dans l'arrêt rendu contre *Pierre de Dreux Comte de Bretagne*, en 1230, & encore dans celui qui fut rendu par *Charles V*, en 1378, contre *Jean V Duc de Bretagne* : les *Princes du Sang*, les *Ducs* & *Pairs* & les plus *Grands Seigneurs* y sont qualifiés *Barons*.

Aujourd'hui ce titre est employé dans une acception moins générale, puisqu'il ne signifie que le degré d'illustration au-dessous des *Ducs*, *Marquis*, *Comtes* & *Vicomtes*.

Les Auteurs ne sont point d'accord sur l'étymologie de ce nom. L'opinion la plus probable est qu'il vient de l'Espagnol *Varo*, homme brave & noble; de là vient

DE LA
NOBLESSE.

Titres
d'illustra-
tion.

Vicomtes,

que, dans les batailles, ceux qui avoient leur place auprès du Roi, comme les plus braves, furent appelés *Barons*, & les fiefs dont les Princes récompenserent leur bravoure furent appelés *Baronies*.

Vicomte signifie en général celui qui tient la place d'un Comte. *Quasi vice Comitibus* ou *vicem Comitibus gerens*.

Quoique le titre de Comte fût usité chez les Romains, il est certain que l'on ne connoissoit point chez eux le titre de *Vicomte*, lequel n'a commencé à être usité qu'en France.

Les Comtes des provinces avoient sous eux les Comtes des villes : par exemple, le Comte de Champagne avoit pour ses Pairs les Comtes de Joigny, Retel, Brienne; Porcien, Grand-Pré, Roucy & Braine; quelques-uns y ajoutent Vertus. Ces Comtes des villes n'étoient point qualifiés Vicomtes.

Il y avoit cependant certaines provinces où les Comtes avoient sous eux, soit dans leur ville capitale, soit dans les autres, des Vicomtes au lieu des Comtes particuliers, comme le Comte de Poitiers. Ce Comté étoit composé des quatre Vicomtés de Chatelleraut, Thouars, Rochechouart & Broffe.

Les Comtes qui avoient le gouvernement des villes, étant chargés tout à la

fois du commandement des armes & de l'administration de la justice, se chargeoient des affaires de justice sur des Vicaires ou Lieutenans qu'on appella Vicomtes.

DE LA
NOBLESSE.

*Titres
d'illustra-
tion.*

On donna singulièrement ce nom à ceux qui tenoient dans les villes la place du Comte, soit que ces villes n'eussent point de Comte particulier, soit que les Comtes de ces villes n'y fissent pas leur demeure, ou enfin, pour suppléer à l'absence du Comte.

Vicomtes.

L'institution des Vicomtes remonte jusqu'à la première race. Ils étoient d'abord élus par les Comtes mêmes, &, comme le pouvoir du Comte s'étendoit dans le territoire de la ville dont il étoit Comte, celui du Vicomte eut aussi la même étendue. En l'absence du Comte, ou autre empêchement, le Vicomte le remplaçoit en tout.

Vers la fin de la seconde race, les Ducs & Comtes s'étant rendus propriétaires de leur gouvernement, les Vicomtes, à leur exemple, firent la même chose, & leurs offices furent inféodés, comme ceux des Ducs & des Comtes: les uns furent inféodés par le Roi, & les autres par les Comtes: les uns & les autres devinrent héréditaires.

Présentement, en France, les Vicomtes sont des Seigneurs dont les terres sont érigées en Vicomté.

**DE LA
NOBLESSE.**

*Titres
d'illustra-
tion.*

Comtes.

Le nom de *Comte* étoit connu chez les Romains, mais ce ne fut que sous Constantin qu'on commença à désigner par le nom de Comte une personne constituée en dignité. Ce Prince créa trois classes de Comtes, dont la première fut celle des *Illustres*, la seconde des *Clarissimes* & la troisième des *Très-Parfaits* : ces derniers avoient des privilèges particuliers, mais il n'y avoit que les premiers & les seconds qui composassent le Sénat.

Ce titre fut bientôt ambitionné par une infinité de particuliers qui l'obtinrent & par conséquent l'avilirent en le rendant commun. Le moindre Officier de la maison de l'Empereur fut qualifié Comte. Il y en eut pour le service de terre, pour celui de mer, pour les affaires civiles, pour la Religion, pour les finances, pour la jurisprudence, pour les bâtimens publics, pour l'inspection des domaines &c. On honora même de ce titre ceux qui avoient bien mérité de l'Etat, comme des Professeurs en droit qui avoient vingt ans d'exercice &c.

La qualité de Comte diffère beaucoup aujourd'hui de ce qu'elle étoit anciennement : elle n'est ni aussi importante qu'au temps des premiers Comtes de la Nation, ni aussi commune qu'au temps des derniers Comtes de l'Empire.

Le Comte est un homme Noble qui possède une terre érigée en Comté, & qui a droit de porter sur ses armes une couronne d'or, rehaussée de perles. Ce titre d'honneur est immédiatement au-dessus du Vicomte & au-dessous du Marquis.

DE LA NOBLESSE.

Titres d'illustration.

Comtes.

Les Empereurs tirent du corps des Comtes ceux qu'ils établirent Gouverneurs des villes & des provinces. Les Ducs n'étoient pour lors distingués des Comtes que par la nature de leurs fonctions: ceux-ci étoient pour les affaires de la paix, & ceux-là pour celles de la guerre.

Les Francs conserverent dans les Gaules la forme du gouvernement Romain, & conserverent les titres de Comtes & de Ducs que portoient les Gouverneurs des provinces & des villes. Les Comtes qui gouvernoient des provinces étoient égaux aux Ducs: les uns & les autres étoient amovibles.

Ce fut sous les derniers Rois de la seconde race que ces Seigneurs rendirent leurs dignités héréditaires & usurperent même la souveraineté. Hugues Capet parvenu à la Couronne n'osa pas s'opposer à ces usurpations: peu à peu, ces Duchés ou Comtés sont revenus à la Couronne, & la qualité de Comte n'a plus été qu'un titre accordé par le Roi, en érigeant en Comté une terre, où il se reserve Jurisdiction & Souveraineté.

DE LA
NOBLESSE.

Titres
& illustra-
tion.

Comtes.

Les lettres-patentes d'érection portent ordinairement la clause de réversion à la Couronne faite d'hoirs mâles: cette réversion ne regarde que le titre & non le domaine, qui passe toujours à ceux à qui il doit aller selon les loix.

Il y a eu entre les Marquis & les Comtes des contestations pour la préséance. On alléguoit, en faveur des derniers, qu'il y avoit des Comtes-Pairs & non des Marquis; cependant la chose a été décidée en faveur des Marquis, qui précèdent les Comtes, quoique leur titre soit très-moderne en France, où il ne remonte pas au-delà de Louis XII, qui créa Marquis de Trans, un Seigneur de l'illustre & ancienne Maison de Villeneuve.

Marquis.

Les Marquis ou *Marchis* étoient les Gouverneurs des frontières appellées *Marck*, *Marches*. Les Princes de la Maison de Lorraine prenoient la qualité de Ducs & de Marquis de Lorraine. En Allemagne, la qualité de Margrave répond à celle de Marquis, ne signifiant autre chose qu'un *Seigneur Commandant sur la frontière*. Il y a quatre Margraviats en Allemagne: celui de Brandebourg, possédé par le Roi de Prusse; tous les Princes de la Maison de Brandebourg prennent le titre de Margraves; celui de Misnie, possédé par l'Electeur de Saxe; celui de

Bade, par le Margrave de ce nom ; les Princes de cette Maison se qualifient tous Margraves ; celui de Moravie possédé par la Maison d'Autriche.

DE LA
NOBLESSE.

Titres
d'illustration.

Il y a quelques Marquisats en Italie, comme celui de Final ; en Espagne, comme le Marquisat de Villena. Il n'y en a point en Danemarck, en Suede & en Pologne.

Marquis.

En France, le titre de Marquis est une simple qualification que le Souverain confère à qui il veut, sans aucun rapport à sa signification primitive ; & le Marquisat n'est autre chose qu'une terre ainsi nommée par lettres-patentes.

Le Comte d'Oxford fut le premier qui, en 1385, porta le titre de Marquis en Angleterre, où il étoit alors inusité.

Un Duc est un Prince Souverain, sans titre où sans qualité de Roi. Tels sont le Duc de Holstein, le Duc de Mecklembourg, &c.

Ducs.

On compte en Europe deux Souverains qui portent le titre de Grand Duc, comme le Grand Duc de Toscane & le Grand Duc de Moscovie, que l'on appelle à présent le *Czar* ou l'Empereur des Russes. Avant que la Lithuanie eût été réunie à la Pologne, on donnoit à son Duc le titre de Grand Duc de Lithuanie que le Roi de Pologne ajoute à ses autres titres. On connoit en Allemagne l'Archiduc

DE LA
NOBLESSE.

Titres
d'illustra-
tion.

Ducs.

d'Autriche, qualification qui répond à celle de Grand Duc.

Le titre de Duc est aussi le titre d'honneur de celui qui, en France, a le premier rang après les Princes.

La dignité de Duc étoit une dignité Romaine sous le bas Empire. Elle exprimoit l'office d'un Chef d'armée ou d'un Gouverneur de province.

Le premier Gouverneur sous le nom de Duc, fut un Duc de la Marche Rhétique ou du pays des Grisons. On établit ensuite treize Ducs dans l'Empire d'Orient & douze dans l'Empire d'Occident. La plupart de ces Ducs étoient ou des Généraux Romains, ou des descendans des Rois du pays auxquels, en ôtant le nom de Rois, on avoit laissé une partie de l'autorité, sous la dépendance de l'Empire.

Les Francs ne changerent rien, comme nous l'avons déjà dit, à la forme du gouvernement établi par les Romains; ainsi ils diviserent toute la France en Duchés & en Comtés, & donnerent le nom de Ducs ou Comtes à ceux qu'ils en firent Gouverneurs.

Par la foiblesse des Rois de la seconde race, les Gouverneurs, Ducs ou Comtes se firent Souverains des Provinces confiées à leurs soins. Tout ce que Hugues Capet put faire, fut de se faire reconnoître par ces

Seigneurs pour leur Maître, & de les obliger à tenir de lui, à foi & hommage, les provinces dont ils vouloient s'emparer. Avec le temps, ces provinces démembrées de la Couronne y ont été réunies, & depuis ce temps le nom de Duc n'a plus été qu'un simple titre de dignité affecté à une personne & à ses hoirs-mâles, sans lui donner aucun domaine, territoire ou juridiction sur le pays dont il est Duc. Tous les avantages consistent dans le nom & la préséance qu'il donne. Les Ducs sont créés par lettres-patentes du Roi. Leur dignité est héréditaire : s'ils sont Ducs & Pairs ils ont séance au Parlement.

LE LA
NOBLESSE:

*Titres
d'illustra-
tion.*

Ducs,

Le nom de Duc, en Allemagne, emporte avec soi une idée de Souveraineté, comme dans les Ducs de Saxe, de Bavière, de Deux-Ponts, de Wolfembutel, de Brunswick.

Le nom de Duc est fort multiplié en Italie, surtout à Rome & dans le Royaume de Naples. Il est inconnu dans les trois Royaumes du Nord, la Suède, le Danemarck & la Pologne.

Duc-Duc est une qualité que l'on donne, en Espagne, à un Grand de la maison de Sylva, à cause qu'il possède plusieurs Duchés, réunissant en sa personne deux maisons considérables, celle de Sylva & celle de l'Infantado.

DE LA
NOBLESSE.

*Titres
d'illustra-
tion.*

Duchés.

Un Duché est une Seigneurie considérable, érigée sous le titre de Duché, & mouvante immédiatement de la Couronne.

Il y a deux sortes de Duchés; savoir, les Duchés simples & les Duchés-Pairies. Les uns & les autres peuvent être vérifiés en Parlement, ce qui opère une différence pour les prérogatives qui y sont attachées.

Les Duchés non-enregistrés au Parlement, ne donnent, en faveur de ceux qui en ont obtenu le brevet ou les lettres-patentes d'érection, d'autre prérogative que les honneurs du Louvre, leur vie durant seulement.

Les honneurs & droits de la Pairie n'appartiennent qu'à ceux dont les Duchés-Pairies ont été érigés par lettres dûment vérifiées en Parlement.

Les terres érigées en Duchés ne doivent relever immédiatement que de la Couronne; c'est pourquoi les Seigneurs dont ces terres relevoient avant leur érection en Duchés, sont en droit de demander une indemnité à celui qui a obtenu des lettres d'érection. Cette mouvance immédiate étant acquise à la Couronne, ne retourne plus au précédent Seigneur, même après l'extinction du titre de Duché.

Enfin, il y a encore des Duchés par simple

simple brevet qui n'a point été suivi de lettres d'érection en Duché. Le titre de Duc est personnel à celui que le Roi en a gratifié !

DE LA
NOBLESSE.

Titres
d'illustra-
tion.

Sire est un titre d'honneur qu'on ne donne en France qu'au Roi seul, & qui est comme une marque de Souveraineté.

Sire.

Il n'y avoit anciennement que certaines familles d'une noblesse distinguée qui pouvoient prendre le nom de *Sire* devant le nom de leur maison ou Seigneurie. C'étoit le titre par où les Barons de France qui possédoient les Duchés ou Comtés relevant de la Couronne, se distinguoient des Barons inférieurs. C'est dans ce sens que ces hauts Seigneurs s'appellerent *Sires*, comme *Sire de Bourbon*, *Sire de Beaujeu*, *Sire de Coucy* &c. Mais lorsque le mot de *Sire* se trouve dans nos anciens Auteurs avec le nom de baptême, il signifie peu de chose.

Le titre de *Damoiseau* ou *Damoisel*, Damoiseau. marquoit anciennement un nom d'espérance, & quelque sorte de Grandeur & de Seigneurie. Ce titre étoit propre aux enfans des Rois & des grands Princes, & surtout aux héritiers présomptifs des Couronnes. On trouve dans l'histoire, *Damoisel Pepin*, *Damoisel Louis-le-Gros*, *Damoisel Richard*, Prince de Galles. Le Roi S. Louis est qualifié, dans un ancien

DE LA NOBLESSE. historien, de Damoiseau de Flandres, parce qu'il en étoit Seigneur suzerain. C'est dans ce sens qu'il est demeuré aux Seigneurs de Commerci sur la Meuse, & qu'ils se sont toujours qualifiés Damoiseaux de Commerci, qui est un franc - alleu qui imite en quelque sorte la souveraineté.

Titres d'illustration.

Damoiseau.

Dans la suite, ce nom fut donné, comme il a été dit, aux jeunes Gentilshommes qui n'avoient pas encore mérité le grade de Chevaliers.

Vidame.

Le Vidame est celui qui représente l'Evêque dans l'administration de la justice temporelle, & dans le commandement des armes, incompatibles avec le caractère Episcopal. Il n'y avoit qu'un seul Vidame dans l'étendue de chaque Evêché. Ils étoient d'abord de simples Officiers à la nomination de l'Evêque, mais ils se rendirent Seigneurs & changerent leurs offices en fiefs relevant de l'Evêque.

La plupart des Vidames prennent leur nom des Villes Episcopales, quoique la Seigneurie à laquelle étoit attaché le Vidamé en fût souvent fort éloignée, telles que les Vidames de Rheims, d'Amiens, du Mans, de Chartres, de Beauvais, appelé aussi Vidame de Gerberoy, réuni aujourd'hui à l'Evêché de Beauvais.

Tel sont les titres d'illustration & d'honneur dont la Noblesse est décorée.

LEÇON XLVIII.

LA Noblesse se prouve tant par titres que par témoins : il faut prouver 1^o. Que depuis cent ans, les ascendants paternels ont pris sans contestation la qualité de Nobles ou d'Ecuyers, selon l'usage du pays. 2^o. Il faut prouver la filiation.

**PREUVES
DE
NOBLESSE.**

Les preuves de Noblesse ne se font pas toujours faites de même. Dans les premiers temps, on présentoit seulement ses armoiries aux Héraults qui étoient chargés de la police des tournois : ceux-ci les blasonnoient à haute voix, en nommant le Gentilhomme à qui elles appartinrent. Les Chevaliers & Gentilshommes présens faisoient des reproches au prétendant s'ils en avoient à faire, sinon il étoit reconnu pour Noble, & admis aux joutes & tournois.

Dans la suite, on mit plus de façon dans les preuves : on voulut faire remonter la Noblesse du présenté au moins jusques à ses ayeux paternels & maternels. On la faisoit attester par des témoins, ou bien on la prouvoit par titres. Cette maniere de prouver la Noblesse, est encore en usage dans l'Ordre de Malte, pour les lan-

**PREUVES
DE
NOBLESSE.**

gues d'Italie & d'Espagne, où l'aspirant ne présente que quatre quartiers, ne remontant que jusques à ses ayeuls ; mais, en Italie, il doit prouver par titres que les quatre familles dont il descend, & dont il présente les quartiers, sont en possession de la Noblesse depuis 200 ans, à compter du jour de la présentation. En Espagne, on se contente des informations par témoins sur les lieux, qui font serment que les quatre familles dont descend le présenté, ont toujours été regardées comme Nobles, & qu'elles ont toujours joui des privilèges de la Noblesse.

En France, les preuves doivent remonter jusqu'aux bisayeuls, & pour entrer dans les Collèges ou Ordres qui exigent la Noblesse paternelle & maternelle, il faut produire quatre degrés ou lignes qui font huit quartiers ; savoir, les quatre bisayeuls & bisayeules paternels, & les quatre bisayeuls & bisayeules maternelles. Quelques Chapitres, comme ceux de Lyon & de S. Claude &c. exigent même seize quartiers, ou cinq degrés ; c'est-à-dire, qu'il faut remonter jusqu'aux trifayeuls paternels & maternels, qui tous doivent être Nobles de nom & d'armes, c'est-à-dire, d'extraction. On rejetteroit, dans ces Chapitres, un quartier dont la Noblesse ne feroit que commencer.

En Allemagne, où les preuves sont encore plus rigoureuses, on exige que tous les quartiers présentés puissent être admis dans tous les Colleges de Noblesse. Les preuves sont aussi de seize quartiers : il y en a quelques-unes où l'on en exige trente-deux ; c'est le plus qu'on demande. Les preuves de soixante-quatre, de cent vingt-huit, de deux cent cinquante-six ne sont que pour l'ostentation, ou de pure curiosité.

PREUVES
DE
NOBLESSE.

On voit par ce que nous venons de dire, qu'il y a une grande différence entre degrés & quartiers. Les degrés ou lignes sont les générations du fils au pere, du pere à l'ayeul, de l'ayeul au bifayeul, du bifayeul au trifayeul &c. Les quartiers sont les familles, ou les personnes dont celui qui fait preuve descend.

Degrés &
Quartiers.

La progression qui se fait dans la production des quartiers, par rapport aux degrés, est celle qu'on appelle géométrique, où chaque nombre se double de l'un à l'autre successivement : ainsi un produit deux, deux produisent quatre, quatre produisent huit, huit produisent seize, seize produisent trente-deux, ainsi en doublant toujours.

Progression
des quartiers.

La raison de cette progression, est l'ordre des générations, chacune ayant,

PREUVES DE NOBLESSE.
Progression des quartiers
 un pere & une mere dont on produit le quartier. Ainsi le presenté, ou celui pour qui on produit, est obligé de produire pere & mere : son pere a aussi pere & mere, & sa mere a pareillement pere & mere ; en voilà quatre : chacun de ceux-là ont aussi pere & mere, ce qui fait huit, & ainsi à l'infini.

Le premier degré ne produit qu'un quartier ; c'est celui du présenté,

Le second en produit deux, savoir le pere & la mere.

Le troisième en produit quatre, savoir pere & mere du pere, pere & mere de la mere.

Le quatrième en produit huit, qui sont les bisayeuls paternels & maternels.

Le cinquième en produit seize, qui sont les trisayeuls paternels & maternels.

Le sixième en produit trente-deux, qui sont les quatrièmes ayeuls paternels & maternels.

Les preuves de Noblesse, comme il a été dit, ne passent pas ce nombre.

Il est aisé de calculer la progression des quartiers, en portant a un plus grand nombre les degrés de génération. Par exemple, M. le Dauphin, qui est au vingt-neuvième degré, en remontant jusqu'à Robert - le - Fort, produiroit cinq.

cent trente-six millions, huit cent soixante & dix mille, neuf cent douze quartiers, ce qui paroît d'abord passer toute créance, si les alliances multipliées ne faisoient que la même personne y peut être pour plusieurs quartiers, à raison des diverses filiations.

PREUVES
DE
NOBLESSE.

Pour représenter les degrés & les quartiers d'un Gentilhomme qui veut faire ses preuves, on se sert d'une figure appelée *Arbre Généalogique*, qui représente d'un seul coup d'œil, les alliances paternelles & maternelles, depuis le fils jusqu'aux *Majours*, en montant, & depuis les *Majours* jusqu'aux fils, en descendant.

ARBRE
GENEA-
LOGIQUE.

Pour dresser un arbre généalogique, il faut observer de mettre les quartiers paternels à droit & les maternels à gauche, commençant par le bas, qui sera la place du fils, ou de celui qui veut faire preuve. Il fera, en remontant, le premier degré de génération. Au-dessus il faut placer le pere à droit & la mere à gauche, qui feront deux quartiers & le second degré de génération. Au-dessus du quartier du pere, il faut mettre les ayeuls paternels, & au-dessus du quartier de la mere, les ayeuls maternels, qui feront en tout quatre quartiers, & le troisième

PREUVES
DE
NOBLESSE.

degré ; ensuite les bisayeuls & bisayeules paternels & maternels , qui feront huit quartiers & le quatrième degré. La ligne supérieure donnera seize quartiers , qui feront pour les trisayeuls , & représentera le cinquième degré.

Arbre généalogique du Roi.

L'arbre généalogique du Roi , représenté dans la *Pl. 49* , fera comprendre tous ce qui vient d'être dit.

On voit au bas les armes de France pour le Roi. La seconde ligne représente , à droit les armes de *France* , écartelées de *Dauphiné* , pour Louis de France Duc de Bourgogne , puis Dauphin , pere du Roi ; à gauche les armes de *Savoye* , pour Marie-Adelaïde de Savoye mere du Roi. La troisième ligne , du côté paternel , présente les armes de *France* , écartelées de *Dauphiné* , pour Louis de France Dauphin ; & les armes de *Baviere* , pour Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere , ayeul & ayeule paternels du Roi : du côté maternel sont les armes de *Savoye* , pour Victor-Amedée-François Duc de Savoye , & celles d'*Orleans* , pour Anne-Marie d'Orleans , Duchesse de Savoye , ayeul & ayeule maternels du Roi. La quatrième ligne , du côté paternel , offre les armes de *France* , pour Louis XIV , Roi de France & de Navarre ; celles

d'*Autriche*, pour Marie-Therese d'*Au-*
triche, Reine de France; celles de *Baviere*,
 pour Ferdinand-Marie, Duc de Baviere;
 celles de *Savoie*, pour Adelaïde-Hen-
 riette de Savoie, Duchesse de Baviere,
 bifayeuls & bifayeules paternels du Roi.
 Du côté maternel sont les armes de *Sa-*
voie, pour Charles-Emmanuel, Duc de
 Savoie; celles de *Savoie-Nemours*, pour
 Marie-Jean-Baptiste de Savoie-Nemours,
 épouse de Charles-Emmanuel; celles
 d'*Orleans*, pour Philippe de France, Duc
 d'*Orleans*; enfin celles d'*Angleterre*, pour
 Henriette-Anne d'*Angleterre*, Duchesse
 d'*Orleans*, bifayeuls & bifayeules mater-
 nels du Roi. La cinquième ligne donne,
 du côté paternel, les armes de *France*,
 pour Louis XIII, Roi de France & de
 Navarre; celles d'*Autriche*, pour Anne
 d'*Autriche*, Reine de France; celles
 d'*Autriche*, pour Philippe IV, Roi d'*Es-*
pagne; celles de *France*, pour Elizabeth
 de France, Reine d'*Espagne*; celles de
Baviere, pour Maximilien Electeur de
 Baviere; celles d'*Autriche*, pour Marie-
 Anne d'*Autriche*, Electrice de Baviere;
 celles de *Savoie*, pour Victor-Amedée,
 Duc de Savoie; celles de *France*, pour
 Chrestienne de France, Duchesse de *Sa-*
voie, trisayeuls & trisayeules paternels

PREUVES
 DE
 NOBLESSE.

Arbre
 généalogi-
 que du Roi.

PREUVES
DE
NOBLESSE.

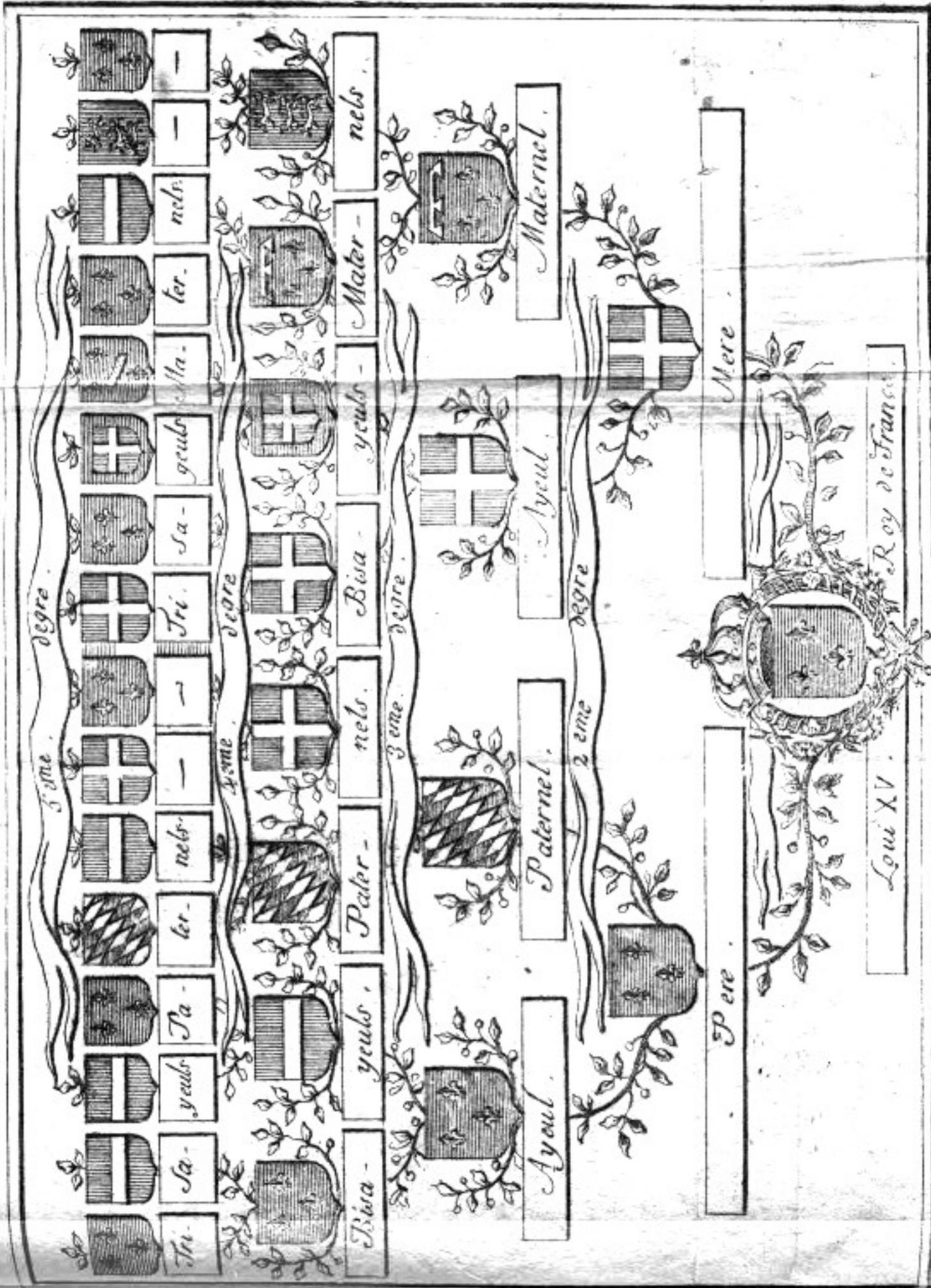
Arbre
généalogique
du Roi.

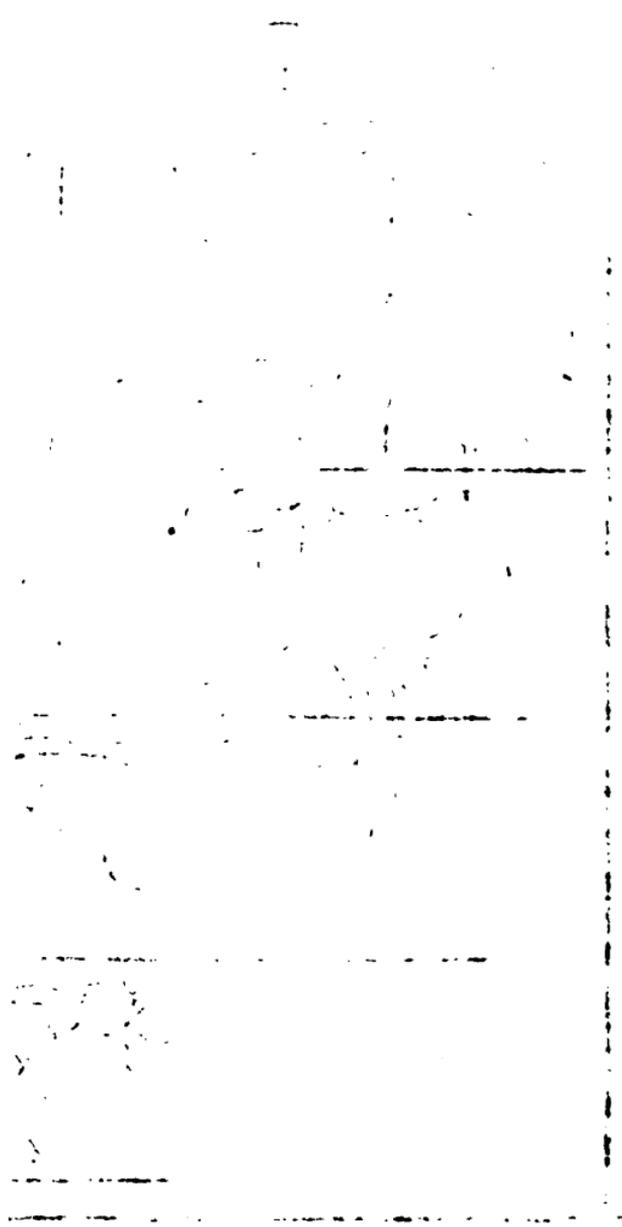
du Roi. Du côté maternel, cette ligne donne les armes de *Savoie*, pour Victor-Amedée, Duc de Savoie; celles de *France*, pour Chrestienne de France, Duchesse de Savoie; celles de *Savoie-Nemours*, pour Charles-Amedée de Savoie, Duc de Nemours; celles de *Bourbon-Vendôme*, pour Elizabeth de Vendôme, Duchesse de Nemours; celles de *France*, pour Louis XIII, Roi de France; celles d'*Autriche*, pour Anne d'Autriche, Reine de France; celles d'*Angleterre*, pour Charles I, Roi d'Angleterre; enfin celles de *France*, pour Henriette-Marie de France, Reine d'Angleterre, trisayeuls & trisayeules maternels du Roi.

Pour faire les trente-deux quartiers, il faut remonter aux quatrièmes ayeuls, qui feront le sixième degré & la sixième ligne; pour soixante-quatre quartiers, il faut encore ajouter une ligne qui fera le septième degré, & qui représentera les cinquièmes ayeuls tant paternels que maternels.

Pennon
généalogique

Au lieu d'arbre généalogique, on se sert quelquefois d'un *Pennon*, c'est-à-dire, d'un écu écartelé d'autant de parties que l'on veut représenter de quartiers. Par exemple, pour faire le Pennon généalogique du Roi, de quatre quar-





tiers seulement, il faut écarteler & mettre au premier *France-Dauphin*, au second *Baviere*, au troisième *Savoie*, au quatrième *Orleans*, c'est-à-dire, prendre les quatre quartiers représentés dans la troisième ligne de l'arbre généalogique, observant de mettre en haut les quartiers paternels. Pour faire le Pennon de huit quartiers, il faut partir de trois & couper d'un, ce qui donne huit quartiers, & mettre au 1 *France*, au 2 *Autriche*, au 3 *Baviere*, au 4 *Savoie*, au 5 *Savoie*, au 6 *Savoie-Nemours*, au 7 *Orleans*, au 8 *Angleterre*, qui sont les quartiers de la quatrième ligne. Si le Pennon doit être de seize quartiers, il faut partir de trois & couper de trois, ce qui donnera seize, & mettre dans chacun les quartiers représentés dans la cinquième ligne de l'arbre. Enfin, si le Pennon devoit être de trente-deux quartiers, il faudroit partir de sept & couper de trois, ce qui donneroit trente-deux, & l'on mettroit dans chacun les quartiers de la sixième ligne. Ainsi de suite.

Ce Pennon, dont on vient de parler, s'appelle *Pennon généalogique Paternel & Maternel*: il diffère du *Pennon généalogique direct*, lequel représente la descendance directe paternelle. Ce Pennon se

PREUVES
DE
NOBLESSE.
Pennon
généalogique

Pennon
direct.

PREUVES
DE
NOBLESSE.

Pennon
direct.

fait par la position des quartiers en commençant par les armes de la mere, ensuite celles de l'ayeule, de la bisayeule &c. ainsi en remontant jusques à la dernière & plus ancienne ayeule connue. On met sur le tout, les armes de la famille de celui dont on veut montrer la descendance.

Par exemple, pour dresser le Pennon direct de M. le Dauphin, & le porter jusques à Robert-le-Fort; ce qui donne 28 générations; il faut faire autant de quartiers, c'est-à-dire, partir de trois & couper de six. Au 1 de *Pologne*, sur le tout de *Saxe*, pour Marie-Joséphé de Saxe, Princesse de Pologne, mere de M. le Dauphin; au 2 de *Pologne* & sur le tout d'argent à un rencontre de buffle de sable bouclé d'or, pour Marie Leczinska Princesse de Pologne, Reine de France, ayeule de M. le Dauphin; au 3 de *Savoie*, pour Marie-Adelaïde de Savoie, fille aînée de Victor-Amedée, Duc de Savoie, puis Roi de Sardaigne, bisayeule; au 4 de *Baviere*, pour Marie-Anne-Christine de Baviere, fille aînée de Ferdinand-Marie Duc de Baviere & Electeur, Dauphine de France, trisayeule; au 5 écartelé, au 1 contre-écartelé de *Castille* & de *Leon*, au 2 grand quartier d'*Aragon*, parti d'*Aragon-Sicile*. Ces deux premiers grands

quartier entés en pointe de *Grenade* ; au 3, d'*Autriche* coupé de *Bourgogne-Ancien* ; au 4 de *Bourgogne-Moderne*, coupé de *Brabant* ; sur ces deux quartiers, de *Flandres* parti de *Tyrol*, qui est d'argent à l'aigle de gueules, couronné beccqué & membré d'or, chargé sur la poitrine d'un croissant de même, pour *Marie-Thérese* d'*Autriche*, Reine de France, quatrième ayeule ; au 6 de même, pour *Anne* d'*Autriche*, épouse de *Louis XIII*, Reine de France, cinquième ayeule ; au 7 écartelé de *Medicis* & d'*Autriche*, pour *Marie* de *Medicis*, épouse d'*Henri IV*, Reine de France, sixième ayeule ; au 8 de *Navarre*, parti d'*Albret*, qui est écartelé de France & de gueules plein, tiercé d'*Aragon*, soutenu de quatre quartiers, le premier écartelé de *Foix* & de *Bearn*, le second écartelé au 1 & 4 d'argent au lion de gueules, qui est *Armagnac*, au 2 & 3 de gueules au lion léopardé d'or, qui est *Rhodez*, au troisième d'*Evreux*, qui est de France à la cotice en bande, componnée d'argent & de gueules ; au quatrième d'*Aragon*, flanqué à dextre de *Castille* & à fenêtre de *Leon* ; sur le tout, d'or à deux lions léopardés de gueules ; armés & lampassés d'azur, qui est *Bigorre*, pour *Jeanne* d'*Albret* Reine de

PREUVES
DE
NOBLESSE.

Pennon
direct.

**PREUVES
DE
NOBLESSE.**

Pennon
direct.

Navarre, Princesse de Bearn, Comtesse de Foix &c. épouse d'Antoine de Bourbon, mere du Roi Henri IV, & septième ayeule de M. le Dauphin ; au 9 d'*Alençon*, qui est de France à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'argent, pour Françoise d'Alençon, fille de René Duc d'Alençon, épouse de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, huitième ayeule ; au 10 de *Luxembourg*, pour Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul, épouse de François de Bourbon, Comte de Vendôme, neuvième ayeule ; au 11 d'argent à quatre lions de gueules, couronnés & lampassés d'or, qui est *Beauvau*, pour Elizabeth de Beauvau, fille unique & héritière de Louis de Beauvau, Sénéchal d'Anjou, femme de Jean de Bourbon, II du nom, Comte de Vendôme, dixième ayeule ; au 12 de *Laval-Montmorenci*, pour Jeanne de Laval, fille de Gui, XIII du nom, Sire de Laval, épouse de Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, onzième ayeule ; au 13 de *Vendôme-Ancien*, qui est d'argent au chef de gueules, au lion d'azur brochant sur le tout, couronné & lampassé d'or, pour Catherine de Vendôme, fille de Jean, VI du nom, Comte de Vendôme, épouse de Jean de Bourbon, I du nom,

Comte de la Marche, mere de Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, & douzième ayeule de M. le Dauphin; au 14 de gueules à trois pals de vair, au chef d'or, chargé d'une fleur-de-lys au pied nourri de sable, pour Jeanne de Chatillon-S.-Paul, Dame de Leuse, de Condé, de Carenci, fille aînée & héritière de Hugues de Chatillon, dit de S. Paul, femme de Jacques de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche & de Ponthieu, treizième ayeule; au 15 écartelé, au 1 & 4 d'or, au lion de sable, armé & lampassé de gueules, qui est *Flandres*, au 2 & 3 trois d'or, au lion de gueules, armé & lampassé d'azur, qui est *Hollande*, pour Marie de Hainaut, fille de Jean, II du nom, Comte de Hainaut, épouse de Louis, I du nom, Duc de Bourbon, Pair & Chambrier de France, mere de Jacques de Bourbon, Comte de la Marche, & quatorzième ayeule de M. le Dauphin; au 16 écartelé, au 1 & 4 bandé d'or & d'azur, de six pieces, à la bordure engrêlée de gueules, qui est *Bourgogne-Charolois-Ancien*, au 2 & 3 d'or au lion de gueules, accompagné de huit coquilles d'azur rangées en orle, qui est *Bourbon-Ancien*, pour Beatrix de Bourgogne, Dame de Bourbon, de Charo-

PREUVES
DE
NOBLESSE,

Penson
direct.

PREUVES
DE
NOBLESSE.

Pennon
direct.

lois & de S. Just, fille de Jean de Bour-
gogne, Seigneur de Charolois, & d'Anne
Dame de Bourbon, épouse de Robert
de France, Comte de Clermont en Beau-
voisis, fixième fils du Roi S. Louis, &
quinzième ayeule; au 17 d'or à quatre
pals de gueules, qui étoit *Provence*,
pour Marguerite de Provence, fille de
Raimond-Berenger, II du nom, Comte
de Provence, femme de S. Louis, Reine
de France, & seizième ayeule de M. le
Dauphin; au 18 de *Castille*, pour Blan-
che de Castille, fille d'Alphonse IX, Roi
de Castille, épouse de Louis VIII, Reine
de France, mere de S. Louis, & dix-sep-
tième ayeule; au 19 de sinople à la
croix de vair, accompagnée de quatre
clochettes d'or, bataillées d'azur, qui est
Meranie, pour Agnès de Meranie, fille
de Berthold, IV du nom, Duc de Mera-
nie, épouse de Philippe-Auguste, Reine
de France, & dix-huitième ayeule; au 20
de *Champagne*, pour Alix de Champa-
gne, fille de Thibaud IV, Comte Palatin
de Champagne, femme de Louis VII,
& dix-neuvième ayeule; au 21 d'or à
l'aigle de sable, qui est *Savoie-Ancien*,
pour Adelaïs, fille aînée de Humbert, II
du nom, Comte de Maurienne & de
Savoie, femme de Louis-le-Gros, VI du
nom,

nom, Roi de France, & vingtième ayeule; au 22 de *Hollande*, pour Berthe, fille de Florent, I du nom, Comte de Hollande, épouse de Philippe, I du nom, Roi de France, vingt-unième ayeule; au 23 de *fable* à un portail ouvert d'or, qui est *Russie-Ancien*, pour Agnès de Russie, fille de Jaroslas, Roi de Russie, femme d'Henri, I du nom, & vingt-deuxième ayeule; au 24 de *Provence*, pour Constance, fille de Guillaume, I du nom, Comte de Provence & d'Arles, femme de Robert Roi de France, & vingt-troisième ayeule; au 25 de pour Adelaïs, dont la famille n'est pas connue; elle étoit femme de Hugues-Capet; elle est la vingt-quatrième ayeule de M. le Dauphin; au 26 de *Saxe-Ancien*, pour Hadwige, Duchesse de Lorraine, fille d'Henri de Saxe, Roi d'Allemagne, épouse de Hugues Duc de France & de Bourgogne, mere de Hugues-Capet, & vingt-cinquième ayeule; au 27 de *Vermandois*, pour Beatrix, fille de Pepin, I du nom, Comte de Vermandois & de Senlis, femme de Robert, II du nom, Duc de France, mere de Hugues-le-Grand, & vingt-sixième ayeule; au 28 de pour Adelaïde, dont on ignore la famille; elle fut femme de Robert-le-Fort, Duc & Marquis de France; elle est la vingt-

PREUVES
DE
NOBLESSB.

Pennon
direct.

**PREUVES
DE
NOBLESSE.** septième ayeule de M. le Dauphin ; sur
le tout, de *France*, écartelé de *Dauphiné*,
pour M. le Dauphin, ce qui complète le
nombre de vingt-neuf quartiers, qui in-
diquent que ce Prince est à la vingt-
neuvième génération , en remontant
jusqu'à Robert-le-Fort, que l'on regarde
comme la tige de la troisième race de
nos Rois.

Person
direct.

Enfin , pour ne rien oublier de ce qui
peut avoir rapport à la science du Blason,
nous finirons par donner un exemple de
généalogie complète d'une famille, avec
ses différentes branches ou rameaux, pour
montrer la maniere de la dresser. Nous
choisirons la généalogie de l'Auguste
Maison de France, & nous la commen-
cerons seulement à Robert de France,
Comte de Clermont, sixième fils de
S. Louis, tige de l'Auguste Maison qui
regne aujourd'hui en France, en Espa-
gne, à Naples & à Parme.





GÉNÉALOGIE

DE LA MAISON DE FRANCE.

DUCS DE BOURBON.

ROBERT de France , Comte de ~~Clermont~~
 Clermont en Beauvoisis , Seigneur de **EXEMPLE**
 Bourbon , de Charolois , de St. Just **DE GENEA-**
 en Champagne & de Greil, Chambrier **LOGIE COME**
 de France , sixième fils de St. Louis , **PARTS.**
 Roi de France , & de Marguerite de *Généalo-*
 Provence, naquit en 1256. Il épousa en *gie de la*
 1272, Beatrix de Bourgogne, Dame de *Maison de*
 Bourbon, de Charolois &c. fille unique *France.*
 de Jean de Bourgogne, & d'Agnès **Ducs de**
 Dame de Bourbon. Il mourut le 7 **Bourbon.**
 Février 1317. Il eut de son mariage, **2. Degré.**

1. *Louis*, I du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
2. Jean de Clermont , Seigneur de Charolois & St. Just, lequel mourut en 1316. Il avoit épousé Jeanne , Dame d'Argies & de Catheu , dont il eut :
 1. Beatrix de Clermont , mariée à Jean I , Comte d'Armagnac.
 2. Jeanne de Clermont , mariée à Jean I , Comte d'Auvergne & de Boulogne.
 3. Pierre de Clermont , Archidiacre de Paris,

K k ij

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETTES.

Généalogie de la
Maison de
France.

Ducs de
Bourbon.

2. Degré.

vivant en 1330. 4. Blanche de Clermont, mariée à Robert VII, Comte d'Auvergne. 5. Marie de Clermont, Religieuse de St. Dominique à Montargis. 6. Marguerite de Clermont, mariée à Jean de Flandres, Comte de Namur.

LOUIS, I du nom, Duc de Bourbon, Pair & Chambrier de France, Comte de Clermont, de la Marche &c. se signala dans les guerres de son temps où il eut la plus grande part au commandement des armées. Ce fut en sa faveur que le Roi Charles le Bel érigea la Baronnie de Bourbon en Duché-Pairie, par lettres données à Paris le 27 Décembre 1327. Il épousa en 1310, Marie de Hainaut fille de Jean, II du nom, Comte de Hainaut, & de Philippe de Luxembourg. Il mourut au mois de Janvier 1341. De son mariage il eut :

1. *Pierre*, I du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
2. Jacques de Bourbon, mort en bas âge, en 1318.
3. *Jacques* de Bourbon, Comte de la Marche, qui a fait la branche des Comtes de la Marche rapportée ci-après.
4. Jeanne de Bourbon, mariée fort jeune à Guigue VII, Comte de Forez.

DU BLASON. *Leg. XLVIII. 517*

5. Marguerite de Bourbon qui épousa 1. ~~_____~~
en 1320, Jean II, Sire de Sulli. 2. Hu- EXAMEN
DE GENEALOGIE COM-
PLETES.
tin de Vermeilles, Chambellan du Roi.
6. Beatrix de Bourbon, mariée à Jean de Généalogie de la
Maison de
France.
Luxembourg Roi de Boheme, en 1334.
2. A Eudes de Grancey en Bourgogne.
7. Marie de Bourbon, mariée en premières Ducs de
Bourbon.
noces, le 4 Janvier 1330, à Gui, Prince
de Galilée, fils aîné de Hugues IV,
Roi de Chypre. En secondes noces elle
épousa en 1347, Robert de Sicile,
Prince d'Achaïe & de Tarente, Em-
pereur titulaire de Constantinople.
8. Philippe de Bourbon, morte en bas
âge.

PIERRE, I du nom, Duc de Bourbon, 3. *Degré.*

Comte de Clermont & de la Marche,
Pair & Chambrier de France, &c. se
trouva à la bataille de Créci en 1346,
puis au siège de Calais. Il perit à la
bataille de Poitiers, le 19 Septembre
1356. Il avoit épousé Isabelle de Va-
lois, fille de Charles de France, Comte
de Valois, & de Mahaud de Chatillon,
dont il eut,

1. *Louis*, II du nom, Duc de Bourbon,
qui suit.
2. Jeanne de Bourbon, mariée au Roi
Charles, V du nom, Roi de France.
3. Blanche de Bourbon, mariée en 1352,
à Pierre le Cruel, Roi de Castille.

Kk iij

EXEMPLE
DE GENÉALOGIE COM-
PLÈTE.

Généalo-
gie de la
Maison de
France.

Ducs de
Bourbon.

4. Bonne de Bourbon, mariée à God-
froi de Brabant, fils puiné de Jean III,
Duc de Brabant.
 5. Catherine de Bourbon, qui épousa en
1359, Jean VI, Comte d'Harcourt &
d'Aumale.
 6. Marguerite de Bourbon, mariée en
1368, à Arnaud-Amanjeu, Sire d'Al-
bret, Grand Chambellan de France.
 7. Isabelle de Bourbon, decedée sans
alliance.
 8. Marie de Bourbon, Religieuse dès l'âge
de quatre ans, dans le prieuré de
Poissy. Elle fit profession étant âgée de
dix-sept ans.
4. Degré. LOUIS, II du nom, Duc de Bourbon,
Comte de Clermont, de Forez & de
Chatel-Chinon, Seigneur de Beaujeu
& de Dombes, Pair & Chambrier de
France, surnommé le Bon, naquit le
4 Aoust 1337. Il fut l'un des Princes
envoyés en ôtage en Angleterre pour
la délivrance du Roi Jean, où il de-
meura huit ans: après son retour, il s'em-
ploya à la conquête du Poitou & de la
Guienne sur le Roi d'Angleterre. Il fut
un des Princes du Sang chargé de la
personne du Roi Charles VI, durant
sa minorité. Il commanda l'arriere garde
à la bataille de Rosebecq, le 27 No-
vembre 1382. Il se signala dans toutes

DU BLASON. *Leç. XLVIII.* 319

les actions où il se trouva. Il mourut le 19 Aoust 1410. Il avoit épousé Anne, Dauphine d'Auvergne, Comtesse de Forez, fille unique & héritière de Beraud II, Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne. Il eut de ce mariage.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

*Généalogie de la
Maison de
France.*

1. Jean, I du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
2. Louis de Bourbon, mort sans alliance le 12 Septembre 1404, âgé de 16 ans.
3. Catherine de Bourbon, morte en bas âge.
4. Isabelle de Bourbon, qui n'étoit point encore, mariée à la fin du mois d'Aoust 1402.

Ducs de
Bourbon.

JEAN, I du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont, de Montpensier & de Forez, Seigneur de Beaujolois, de Dombes &c. Pair & Chambrier de France, né au mois de Mars 1380, fut d'abord Capitaine Général des pays de Languedoc & Duché de Guienne. Il suivit, comme avoit fait son pere, le parti de la Maison d'Orleans, contre le Duc de Bourgogne. En 1415, il se trouva à la bataille d'Azincourt, où il commandoit l'avant-garde; il y demeura prisonnier, & mourut en Angleterre en 1433, après dix-neuf ans de prison. Il avoit

5. *Degré.*

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COM-
PLETTE.

Généalo-
gie de la
Maison de
France.

Ducs de
Bourbon.

- épousé Marie de Berri , seconde fille de Jean de France , Duc de Berri , & de Jeanned'Armagnac. De ce mariage il eut ,
1. *Charles* , I du nom , Duc de Bourbon, qui suit.
 2. *Louis* de Bourbon , mort sans alliance en 1453.
 3. *Louis* , de Bourbon , Comte de Montpensier qui a fait la branche des Comtes de Montpensier , qui sera rapportée ci-après.
6. *Degré.* CHARLES, I du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont, de Forez &c. Pair & Chambrier de France, Gouverneur de Languedoc, prit le parti de *Charles*, Dauphin, qui fut depuis Charles VII. Il commença ses premiers exploits par le siège de Beziers, qu'il prit sur le Comte de Foix. Il conclut pour le Roi le traité de paix à Arras, avec le Duc de Bourgogne, le 21 Septembre 1435. Il mourut à Moulins le 4 Décembre 1456. Il avoit épousé Agnès de Bourgogne, fille de Jean, Duc de Bourgogne, & de Marguerite de Baviere. Les enfans qu'il eut de ce mariage sont,
1. *Jean*, II du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
 2. Philippe de Bourbon, qui mourut jeu-

ne, étant fiancé à Marie de Chypre, fille de Jean de Lesignen, II du nom, Roi de Chypre & d'Arménie, & de Charlotte de Bourbon.

EXEMPLE
DE GENÉALOGIE
COMPLÈTE.

3. Charles de Bourbon, Cardinal, Archevêque & Comte de Lyon, Legat d'Avignon & Evêque de Clermont, mort le 13 Septembre 1488. *Généalogie de la Maison de France.*
 4. Pierre, II du nom, Duc de Bourbon, successeur de Jean II, & qui suit. *Ducs de Bourbon.*
 5. Lous de Bourbon, Evêque de Liège, mort en 1482.
 6. Jacques de Bourbon, mort sans alliance en 1468, âgé de 23 ans.
 - 7 Marie de Bourbon, mariée à Jean d'Anjou, Duc de Calabre.
 8. Isabelle de Bourbon, mariée à Charles Duc de Bourgogne.
 9. Catherine de Bourbon, mariée à Adolphe d'Egmont, Duc de Gueldres, Chevalier de la Toison d'or.
 10. Jeanne de Bourbon, qui épousa Jean de Chalon, Prince d'Orange.
 11. Marguerite de Bourbon, femme de Philippe, II du nom, Duc de Savoye.
- JEAN**, II du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne, Comte de Clermont, de Forez &c. Pair, Connétable & Chambrier de France, se comporta vaillamment à la journée de Formigni, en 1450, à la prise de Caen & de Cher- *7. Degré.*

**EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETE.**

*Généalogie de la
Maison de
France.*

Ducs de
Bourbon.

bourg sur les Anglois, & à la reprise de Bourdeaux, en 1453. Il se trouva au Sacre de Louis XI, où il représenta le Duc de Normandie. Charles VIII le fit Connétable de France, en 1483. Il mourut à Moulins en 1488, sans enfans. Il avoit épousé 1. Jeanne de France, fille de Charles VII. 2. Catherine d'Armagnac. 3. Jeanne de Bourbon, fille de Jean II, Comte de Vendome. Il avoit eu de sa seconde femme, Jean de Bourbon qui mourut 16 jours après sa naissance, & de sa troisième femme il avoit eu Louis de Bourbon, mort dans son bas âge.

7. Degré.

PIERRE, II du nom, Duc de Bourbon & d'Auvergne &c. quatrième fils de Charles, I du nom, Duc de Bourbon, naquit en 1439. Il porta le titre de Seigneur de Beaujeu du vivant de son frere. Le Roi Louis XI le fit Chef de son Conseil. Il fut, conjointement avec sa femme, Gouverneur de l'Etat pendant la minorité de Charles VIII. Il assista au Sacre de ce Prince, où il représenta le Duc de Guienne. Il prit le titre de Duc de Bourbonnois & d'Auvergne après la mort de son frere. Il représenta au Sacre de Louis XII, le Duc de Normandie. Il mourut à Moulins le 8 Octobre 1503. Il avoit épousé

Anne de France, fille ainée de Louis XI, dont il eut :

1. Charles de Bourbon , mort jeune.
2. Susanne, Duchesse de Bourbon , née le 10 Mai 1491. Elle épousa Charles III, Duc de Bourbon , Comte de Montpensier , son cousin. Elle mourut le 28 Avril 1521.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

Généalogie de la Maison de France.

BRANCHE DES COMTES DE MONTPENSIER.

LOUIS de Bourbon, I du nom, Comte de Bourbon-Montpensier, de Clermont, Dauphin d'Auvergne, &c. troisième fils de Jean I, Duc de Bourbon, & de Marie de Berri, assista au Sacre de Charles VIII, où il représenta le Comte de Flandre, & mourut au mois de Mai 1486. Il avoit épousé Jeanne, Comtesse de Clermont, Dauphine d'Auvergne, fille unique de Beraud III, Comte de Clermont, Dauphin d'Auvergne, & de Jeanne de la Tour dont il n'eut point d'enfans. Il épousa en secondes nœces, Gabrielle de la Tour, fille de Bertrand VI, Seigneur de la Tour, & de Jacqueline de Péchin, cousine germaine de la Dauphine d'Auvergne la première femme. De ce mariage il eut :

1. *Gilbert*, Comte de Montpensier, qui suit.

**EXEMPLE
DE GÉNÉA-
LOGIE COM-
PLÈTE.**

*Généalo-
gie de la
Maison de
France.*

**Bourbon-
Montpensier**

7. Degré.

2. Jean de Bourbon , mort sans alliance.
3. Gabrielle de Bourbon, mariée à Louis II, Sire de la Tremoille, Amiral de Guienne.
4. Charlotte de Bourbon , mariée à Wolfart de Borfelle , Seigneur de la Vere en Hollande , & de Grand-Pré en Champagne.

GILBERT de Bourbon, Comte de Montpensier, Archiduc de Sesse au Royaume de Naples , Dauphin d'Auvergne &c. assista aux Etats généraux tenus à Tours en 1467, Il remporta de grands avantages sur le Duc de Bourgogne au combat de Buffy en 1470. & à celui de Cluni. Il conduisit l'Avant-garde de l'armée que Charles VIII fit passer en Italie pour l'expédition de Naples. Il mourut à Pòzzuolo le 5 Octobre 1496. Il avoit épousé Claire de Gonzague , fille de Frederic, Marquis de Mantoue , & de Marguerite de Baviere. Leurs enfants sont ,

1. Louis de Bourbon , Comte de Montpensier , Dauphin d'Auvergne , qui signala son courage au siège de Capoue, & à la prise de Naples , où il mourut de fièvre sans avoir été marié, le 14 Aoust 1501 , à l'âge de 18 ans.
2. Charles, III du nom, Duc de Bourbon, qui suit.
3. François de Bourbon, Duc de Chatel-

leraut, Pair de France, tué à la bataille de Marignan, en 1515.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

4. Louise de Bourbon, mariée 1. à André de Charvigni, Seigneur de Chateauroux, dont elle n'eut point d'enfants.

2. à Louis de Bourbon, Prince de la Roche-sur-Yon.

Généalogie de la Maison de France.

5. Renée de Bourbon, mariée à Antoine, Duc de Lorraine & de Bar.

Bourbon-Montpensier

6. Anne de Bourbon, qui mourut sans avoir été mariée.

CHARLES, III du nom, Duc de Bourbon, d'Auvergne, de Chatelleraut, Comte de Clermont en Beauvoisis, de Montpensier, de Forez, de la Marche, de Clermont en Auvergne, Dauphin d'Auvergne &c. Pair, Chambrier & Connétable de France, naquit le 17 Février 1489, fut élevé auprès de son cousin Pierre Duc de Bourbon, dont il épousa la fille unique. Ce fut après cette alliance qu'il se qualifia Duc de Bourbon : il donna des preuves de son courage en plusieurs occasions. Ayant reçu quelques mécontentemens de la Cour, il sortit de France, & se retira auprès de l'Empereur Charles V, qui le fit Chef de ses armées en Italie. Il fut tué au siège de Rome, le 6 Mai 1527. Il avoit eu de sa femme, Susanne, Duchesse de Bourbon,

8. Degré.

**EXEMPLE
DE GÉNÉALOGIE
COMPLÈTE.**

*Généalogie de la
Maison de
France.*

*Bourbon-la-
Marche.*

3. Degré.

1. François de Bourbon , filleul de François I , fait Chevalier à Moulins par le Chevalier Bayard. Il mourut jeune.
2. Deux autres fils jumeaux, morts jeunes.

BRANCHE DES COMTES DE LA MARCHE.

JACQUES de Bourbon, I du nom , Comte de la Marche & de Ponthieu , Seigneur de Condé & de Carency , Connétable de France, troisième fils de Louis I, Duc de Bourbon & de Marie de Hainault , se trouva à la bataille de Crécy en 1346, où il fut blessé; fut fait Connétable de France en 1354. Il combattit vaillamment à la funeste journée de Poitiers, en 1356 , où il fut fait prisonnier. Il se trouva au combat de Brignais, le 2 Avril 1361 , & mourut à Lyon des blessures qu'il reçut à cette rencontre, le 6 du même mois.

Il avoit épousé Jeanne de Chatillon St. Paul, fille & héritière de Hugues de Chatillon, dit St. Paul, Seigneur de Leuse, de Condé, Carency &c. & de Jeanne, Dame d'Argies. Il eut de ce mariage ,

1. Pierre de Bourbon , mort à Lyon des blessures qu'il reçut au combat de Brignais.
2. Jean de Bourbon , Comte de la Marche , qui suit.

3. *Jacques de Bourbon, Seigneur dePréaux* qui a fait la branche des Seigneurs de Préaux, qui seront rapportes ci-après.
4. *Isabelle de Bourbon, mariée 1 à Louis Vicomte de Beaumont, au Maine. 2 à Bouchard VII, Comte de Vendôme & de Castres.*
- JEAN de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche, de Vendôme, de Castres &c. accompagna Bertrand du Guesclin Connétable de France, lorsqu'il passa en Castille, en 1366. De retour en France, il se joignit à Jean de France, Duc de Berri, pour faire la guerre en Guienne. Il se trouva au combat de Comines, à la bataille de Rosebecq en 1382. Il mourut le 11 Juin 1393. Il avoit épousé Catherine de Vendôme, fille de Jean, VI du nom, Comte de Vendôme, & de Jeanne de Ponthieu, héritiere des Comtés de Vendôme, Castres &c. par la mort de son frere Bouchard, VII du nom. Les enfans sortis de ce mariage, sont,**
1. *Jacques de Bourbon, II du nom, Comte de la Marche, qui suit.*
 2. *Louis de Bourbon, Comte de Vendôme, tige des Comtes de Vendôme rapportés ci-après.*
 3. *Jean de Bourbon, Seigneur de Carency, qui a donné origine aux Sei-*

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

Généalogie de La Maison de France.

Bourbon-la-Marche

4. Degré,

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETTE.

Généalogie de la
Maison de
France.

Bourbon-la-
Marche.

5. Degré.

gneurs de Carency, dont il sera fait mention ci-après.

4. Anne de Bourbon, mariée 1 à Jean de Berri, Comte de Montpensier. 2 à Louis, Duc de Baviere, Seigneur d'Ingolstadt.

5. Marie de Bourbon, mariée à Jean Seigneur des Croix.

6. Charlotte de Bourbon, mariée à Jean II, Roi de Chypre.

5. Degré. JACQUES de Bourbon, II du nom, Comte de la Marche & de Caîtres, grand Chambellan de France, accompagna Jean de Bourgogne, Comte de Nevers, à son expédition de Hongrie, demeura prisonnier à la bataille de Nicopolis en 1396. De retour en France, il embrassa le parti Bourguignon, eut la conduite de l'avant-garde de l'armée qui assiégea le Puiffet en Beauce, y fut fait prisonnier. Il prit la qualité de Roi de Sicile après son mariage avec la Reine Jeanne II; mais les démêlés qu'il eut avec elle, l'obligèrent de revenir en France. Il prit l'habit du Tiers Ordre de S. François à Befançon, où il mourut le 24 Septembre 1438. Il avoit épousé, en premières nôces, Beatrix de Navarre, fille de Charles III, Roi de Navarre, & d'Eléonore de Castille. Il ne laissa point de postérité.

BRANCHE

BRANCHE DES COMTES
DE VENDÔME.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COM-
PLÈTE.

LOUIS de Bourbon, Comte de Vendôme & de Chartres, Seigneur de Mont-doubleau, Epernon &c. grand Chambellan & Grand Maître de France, second fils de Jean de Bourbon, Comte de la Marche, & de Catherine de Vendôme, se trouva à la funeste journée d'Azincourt en 1415, y fut fait prisonnier & conduit à la Cour de Londres, où il fut détenu jusqu'en 1422, qu'il se sauva d'une manière qui parut miraculeuse. Depuis il servit le Roi Charles VII dans plusieurs occasions. Il mourut en 1446, âgé de 70 ans. Il avoit épousé, 1. Blanche de Roucy, qui ne lui donna point d'enfans. 2. Il épousa Jeanne de Laval, fille de Gui, Sire de Laval, & d'Anne, Dame & héritière de Laval. De ce mariage, il eut :

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Vendôme.

5. Degré

1. Jean de Bourbon, II du nom, Comte de Vendôme, qui suit.
2. Catherine ou Gabrielle de Bourbon, morte sans alliance.

JEAN de Bourbon, II du nom, Comte de Vendôme &c. fit ses premières actions militaires sous Jean d'Orléans, Comte de Dunois. Il représenta le

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COM-
PLETTE.

*Généalogie
de la Mai-
son de
France.*

Bourbon-
vendôme.

- Comte de Champagne au Sacre de Louis XI, qu'il suivit à la bataille de Montlheri. Il mourut le 6 Janvier 1477, laissant de sa femme Isabelle de Beauvau, fille de Louis de Beauvau Seigneur de Champigni, & de Marguerite de Chambley,
1. François de Bourbon, Comte de Vendôme, qui suit.
 2. Louis de Bourbon, Prince de la Rochesur-Yon, qui a fait la branche des Ducs de Montpensier, rapportée ci-après.
 3. Jeanne de Bourbon, mariée à Louis de Joyeuse.
 4. Catherine de Bourbon, mariée à Gilbert de Chabannes, Seigneur de Curton, dont elle n'eut point d'enfans.
 5. Jeanne de Bourbon, mariée 1 à Jean, II du nom, Duc de Bourbon, 2 à Jean, I du nom, Sire de la Tour, Comte d'Auvergne. 3 à François de la Paufe, Baron de la Garde.
 6. Charlotte de Bourbon, mariée à Engilbert de Cleves, puis Religieuse à Fontevrault.
 7. Renée de Bourbon, qui fut Abbessé de Fontevrault.
 8. Isabelle de Bourbon, Abbessé de la Trinité de Caën.
7. Degré. FRANÇOIS de Bourbon, Comte de Vendôme, de S. Paul, de Soissons &c.

représenta le Comte de Toulouse au Sacre de Charles VIII, l'accompagna au voyage de Naples, combattit vaillamment à la journée de Fornoue, & mourut de maladie à Verceil le 3 Octobre 1495, âgé de 25 ans. Il avoit épousé Marie de Luxembourg, Comtesse de S. Paul, de Soissons &c. fille de Pierre II de Luxembourg, Comte de S. Paul, & de Marguerite de Savoye. Il eut de son mariage,

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COM-
PLETE.

*Généalogie
de la Mai-
son de
France.*

Bourbon-
Vendôme.

1. Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, qui suit.
2. Jacques de Bourbon, mort jeune.
3. François de Bourbon, I du nom, Comte de S. Paul & Duc d'Estouteville, représenta le Comte de Champagne au Sacre du Roi François I, se trouva à la bataille de Marignan. Il se trouva aussi à la bataille de Pavie, où il fut fait prisonnier; mais il s'échappa heureusement & revint en France. Il eut dans la suite le commandement des troupes du Roi en Italie; mais, dans une rencontre avec Antoine de Lève, Général des Impériaux, il fut fait prisonnier, ayant été abandonné par les siens. Il ne fut élargi qu'à la paix de Cambrai, en 1529. Il fut ensuite employé dans les armées que le Roi envoya contre le Duc de Savoye en 1536,

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETES.

*Généalogie
de la mai-
son de
France.*

Bourbon-
Vendôme.

- & contre l'Empereur en 1543, & mourut le 1 Septembre 1545. Il avoit épousé Adrienne, Duchesse d'Estouteville, Vicomtesse de Roncheville, &c. fille unique & héritière de Jean III, Sire d'Estouteville, & de Jacqueline d'Estouteville, Dame de Moyon &c. De ce mariage naquirent 1. François de Bourbon, II du nom, Duc d'Estouteville, mort sans alliance le 4 Octobre 1546. 2. Marie de Bourbon, Duchesse d'Estouteville, mariée 1 à Jean de Bourbon, Comte de Soissons, son cousin germain. 2 à François de Cleves, Duc de Nevers. 3 à Leonor d'Orleans, Duc de Longueville.
4. Louis, Cardinal de Bourbon, Evêque de Laon, Archevêque de Sens, mort le 11 Mars 1556.
5. Antoinette de Bourbon, mariée à Claude de Lorraine, Duc de Guise, Pair & Grand Veneur de France.
6. Louise de Bourbon, Abbessse de Fontevrault après la mort de sa tante.
8. Degré. CHARLES de Bourbon, Duc de Vendôme, Pair de France, Comte de Soissons &c. accompagna le Roi Louis XII au voyage d'Italie, se trouva à la bataille d'Aignadel en 1509, représenta le Comte de Flandre au Sacre de François I, se trouva à la bataille de

Marignan, où il eut son cheval tué sous lui de trois coups de picque. Il fut chef du Conseil de France pendant la prison de François I. Il travailla vigou-
reusement pour la liberté du Roi. Il contraignit l'armée impériale de lever le siège de Peronne en 1536, & mourut à Amiens la même année, le 25 Mars. Il avoit épousé François d'Alençon, fille de René Duc d'Alençon, & de Marguerite de Lorraine. Ses enfans sont,

EXAMEN
DE GENEALOGIE
COMPLETTES.

*Généalogie
de la mai-
son de
France.*

Bourbon-
Vendome.

1. Louis de Bourbon, Comte de Marle, mort jeune.
2. *Antoine* de Bourbon, Roi de Navarre, qui suit.
3. François de Bourbon, Comte d'Enguyen, qui gagna la fameuse bataille de Cerizoles le 14 Avril 1544. Il mourut le 23 Février 1545, fort regretté du Roi & de toute la Cour.
4. Louis, mort jeune.
5. Charles, II du nom, Cardinal de Bourbon, Archevêque de Rouen, Légat d'Avignon, Evêque de Beauvais, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du S. Esprit, Abbé de S. Denis, de S. Germain-des-Prés, de S. Ouen, de Jumieges, de Corbie, de Vendôme, de la Couture, de Signy, d'Orcamp, de Montebourg, de Valemont,

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETTE.

*Généalogie
de la Mai-
son de
France.*

Bourbon-
Vendôme.

- de Perseigne, de S. Germer, de Chate-
liers, de Froidmont, de S. Etienne
de Dijon, de S. Lucien de Beauvais,
de S. Michel-en-l'Erm & autres. Le
parti de la Ligue le proclama Roi
après la mort d'Henri III, sous le nom
de Charles X. Il mourut à Fontenai-
le-Comte le 9 Mai 1590.
6. Jean de Bourbon, Comte de Soissons
& d'Enguyen, qui ne laissa point de
postérité de sa femme Marie de Bour-
bon, Duchesse d'Estouteville.
 7. *Louis* de Bourbon, Prince de Condé,
qui a fait la branche de Bourbon-Con-
dé, rapportée ci-après.
 8. Marie de Bourbon, accordée à Jac-
ques V, Roi d'Ecosse, morte avant son
mariage.
 9. Marguerite de Bourbon, mariée à
François de Cleves, Duc de Nevers.
 10. Magdelaine de Bourbon, Abbessé de
Sainte Croix de Poitiers.
 11. Catherine de Bourbon, Abbessé de
Notre-Dame de Soissons..
 12. Renée de Bourbon, Abbessé de Chelles.
 13. Eleonor de Bourbon, Abbessé de
Fontevrault.
9. *Degré.* ANTOINE de Bourbon, Roi de Navar-
re; Prince de Bearn; Duc de Vendôme,
de Beaumont, d'Albret; Comte
de Foix &c. porta d'abord le titre de

DU BLASON. *Les. XLVIII. 535*

Duc de Vendôme, puis celui de Roi de Navarre, après la mort d'Henri Roi de Navarre, son beau-pere. Il représenta le Duc de Bourgogne au Sacre de François II. Il fut Lieutenant-Général du Royaume, pendant la minorité de Charles IX. Il commanda l'armée royale pendant les troubles, & fut blessé au siège de Rouen, comme il visitoit la tranchée. Il mourut de cette blessure le 17 Novembre 1562. Il avoit épousé Jeanne d'Albret, Reine de Navarre, fille & héritière d'Henri d'Albret, Roi de Navarre, & de Marguerite de Valois, dont il eut :

1. Henri de Bourbon, Duc de Beaumont, mort jeune.
2. Henri IV, Roi de France qui suit.
3. Louis-Charles, Comte de Marle, mort jeune.
4. Catherine de Bourbon, mariée à Henri de Lorraine, Duc de Bar.

HENRI IV, Roi de France & de Navarre, naquit à Pau en Bearn, le 13 Decembre 1553. Il eut d'abord le titre de Prince de Navarre. Il parvint à la Couronne de Navarre en 1572, par le décès de sa Mere; ensuite à celle de France, comme premier Prince du Sang, après la mort d'Henri III, en 1589. Nous n'en-

EXEMPLE
DE GENEA.
LOGIE COM-
PLETTE.

*Généalogie
de la Mai-
son de
France.*

Bourbon-
Vendôme

20. Degrè.
Maison
Royale.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETE.

*Généalogie
de la Maison
de
France.*

Maison
Royale.

trerons point dans le détail des actions de ce Grand Prince, qui auroit fait le bonheur & la gloire de la France s'il eût vécu plus long-temps. Il fut cruellement assassiné au milieu de Paris, le 14 Mai 1610, âgé de 57 ans, cinq mois & un jour. Ce Prince avoit d'abord épousé Marguerite de France, Duchesse de Valois, fille de Henri II ; mais ce mariage fut déclaré nul en 1599, par autorité de l'Eglise. Il prit une seconde alliance avec Marie de Medicis, fille de François de Medicis, Grand Duc de Toscane, & de Jeanne d'Autriche. Il eut de ce mariage,

1. Louis XIII, Roi de France, qui suit.
2. N. de France, Duc d'Orleans, mort jeune.
3. Gaston-Jean-Baptiste de France, Duc d'Orleans, de Chartres, de Valois &c. lequel épousa Marie de Bourbon, Duchesse de Montpensier, Dauphine d'Auvergne, &c. dont il eut Anne-Marie-Louise d'Orleans, Souveraine de Dombes, Duchesse de Montpensier, Pair de France &c. qui mourut le 5 Avril 1693, sans avoir été mariée. Gaston prit une seconde alliance avec Marguerite de Lorraine, fille de François de Lorraine, Comte de Vaudemont, & de Catherine de Salmes,

dont il eut 1. N.d'Orleans, mort jeune
 2. Marguerite-Louise, mariée à Cosme de Medicis, III du nom, Grand Duc de Toscane. 3. Elizabeth, mariée à Louis-Joseph de Lorraine, Duc de Guise. 4. Françoise-Madeleine, mariée à Charles-Emmanuel, II du nom, Duc de Savoye. 5. Marie-Anne, decedée en bas âge.

EXEMPLE
 DE GENÉALOGIE COMPLÈTE.

Généalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

4. Elizabeth de France, mariée à Philippe IV, Roi d'Espagne.
5. Chretienne de France, mariée à Victor-Amedée, Duc de Savoye.
6. Henriette-Marie de France, mariée à Charles I, Roi d'Angleterre.

LOUIS, XIII du nom, Roi de France *12. Degré* & de Navarre, naquit le 17 Septembre 1601, monta sur le Trône sous la tutelle de sa mere, qui fut déclarée Régente du Royaume le 15 Mai 1610, & regna jusqu'au 14 de Mai 1643, qu'il mourut âgé de 41 ans, 7 mois & 18 jours. Il avoit épousé Anne d'Autriche, fille de Philippe III, Roi d'Espagne, & de Marguerite d'Autriche. Il eut de ce mariage,

1. Louis XIV, Roi de France, qui suit.
2. Philippe de France, Duc d'Orleans, Chef de la Maison d'Orleans, rapportée ci-après.

LOUIS XIV, Roi de France & de Na- *12. Degré.*

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

Généalogie de la
Maison de
France.
Maison
Royale.

varre, naquit à S. Germain en Laye, le 5 Septembre 1638, & succéda à la Couronne sous la tutelle de la Reine sa Mere, qui fit déclarée Régente au Parlement de Paris, le 18 Mai 1643. Ce Prince regna glorieusement jusqu'à sa mort, qui arriva le 1 Septembre 1715. Il avoit épousé Marie-Therese d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, & d'Elizabeth de France. De ce mariage il eut,

1. *Louis* de France, Dauphin de Viennois, qui suit.
2. *Louis* de France, Duc d'Anjou, mort jeune.
3. *Louis-François* de France, Duc d'Anjou, mort jeune.
4. *Anne-Elizabeth* de France.
5. *Marie-Anne* de France.
6. *Marie-Therese*, toutes trois mortes en bas âge.

3. *Degré* LOUIS de France, Dauphin de Viennois, né le 1 Novembre 1661, épousa Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, fille de Ferdinand-Marie, Duc de Baviere, & d'Adelaïde-Henriette de Savoye, le 28 Janvier 1680, dont il eut :

1. *Louis* de France, Duc de Bourgogne, Dauphin de Viennois, qui suit.
2. *Philippe* de France, Duc d'Anjou,

Roi d'Espagne, dont la postérité sera rapporté ci-après.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

3. Charles de France, Duc de Berri, qui épousa le 6 Juillet 1710, Marie-Louise-Elizabeth d'Orleans, fille de Philippe, II du nom, Petit-Fils de France, Duc d'Orleans, & de François-Marie de Bourbon, légitimée de France. De ce mariage il eut, 1 Charles de Berri. 2 N. de Berri. 3 Marie-Louise-Elizabeth de Berri, tous trois morts jeunes.

Généalogie de la Maison de France.
Maison Royale.

LOUIS de France, Duc de Bourgogne, 24. Degré.

puis Dauphin de Viennois, naquit le 6 Aoust 1682, & épousa le 7 Décembre 1697, Marie-Adelaide de Savoye, fille de Victor-Amedée, Duc de Savoye, Roi de Sardaigne, & d'Anne-Marie d'Orleans. Ce Prince mourut le 18 Fevrier 1712, ayant eu de son mariage,

1. N. De France mort avant d'avoir été nommé.
2. Louis de France, Duc de Bretagne, puis Dauphin après la mort de son Pere. Ce Prince naquit à Versailles le 8 Janvier 1707, & mourut le 8 Mars 1712.
3. Louis, XV du nom, Roi de France, qui suit.

LOUIS XV, Roi de France & de Navarre, naquit à Versailles le 15

EXEMPLE
DE GÉNÉALOGIE COM-
PLÈTE.

Généalogie de la
Maison de
France.

Maison
Royale.

- Fiévrier 1710, & succéda à son bi-
fayeul Louis XIV, le 1 Septembre
1715, sous la Regence de Philippe,
Petit-Fils de France, Duc d'Orléans.
Il épousa le 5 Septembre 1725, Ma-
rie Leczinska, fille unique de Sta-
nislus I, Roi de Pologne, Duc de Lor-
raine & de Bar, & de Catherine Con-
tesse de Brin-Opalinska, morte le 24
Juin 1768. De ce mariage sont,
1. *Louis*, Dauphin de France, qui suit.
 2. N. . . de France, Duc d'Anjou, mort
en bas âge.
 3. *Louise-Elizabeth*, mariée à Dom
Philippe, Infant d'Espagne, Duc de
Parme.
 4. *Anne-Henriette*, née jumelle de Ma-
dame la Duchesse de Parme, morte
en 1752.
 5. *Marie-Adelaide*.
 6. *Marie-Louise-Therese-Victoire*.
 7. *Sophie-Philippine-Elizabeth-Justine*.
 8. *Louise-Marie*.
 9. *Therese-Felicité*, morte à Fontevrault
en 1744.
26. *Degré* LOUIS de France, Dauphin de Viennois,
naquit le 4 Septembre 1729. Il épousa
en premières noces, le 25 Février 1745,
Marie-Therese, Infante d'Espagne, fille
de Philippe V, Roi d'Espagne, &
d'Elizabeth Farnese, morte le 22 Juil-

let 1746. De ce mariage, naquit une Princesse nommée Marie-Therese, morte en 1748. M. le Dauphin épousa en 2^{des}. nôces, le 9 Février 1747, Marie-Josèphe de Saxe, fille de Frederic-Auguste I, Roi de Pologne, Electeur & Duc de Saxe, & de Marie-Josèphe d'Autriche. Ce Prince mourut le 20 Decembre 1765, & Madame la Dauphine mourut le 13 Mars 1767. De son second mariage il a eu,

EXEMPLE
DE GÉNÉALOGIE COMPLÈTE.

Généalogie de la Maison de France.

Maison Royale.

1. Marie-Zèphirine de France, morte en 1755.
2. Louis-Josèphe de France, Duc de Bourgogne, mort en 1761.
3. Xavier-Marie Josèphe de France, Duc d'Aquitaine, mort en 1754.
4. Louis-Auguste, Dauphin de France, qui suit.
5. Louis-Stanislas de France, Comte de Provence, né le 17 Novembre 1755.
6. Charles-Philippe de France, Comte d'Artois, né le 9 Octobre 1757.
7. Marie-Adelaide de France, née le 23 Septembre 1759.
8. Elizabeth-Philippe de France, née le 3 Mai 1764.

LOUIS-AUGUSTE de France, qualifié *17. Degré;* d'abord Duc de Berry, puis Dauphin après la mort de son Pere, est né à Versailles le 23 Aoust 1754. Il doit épou-

EXEMPLE
DE GÉNÉALOGIE
COMPLÈTE.

Généalogie de la
Maison de
France.

Boitrbon-
Espagne.

14. Degré.

ser Marie-Antoinette , Archiduchesse d'Autriche, fille de François-Etienne de Lorraine , Grand Duc de Toscane , Empereur , & de Marie-Therese d'Autriche, Impératrice , Reine de Hongrie & de Boheme.

BRANCHE D'ESPAGNE.

PHILIPPE de France, Duc d'Anjou, second fils de Louis de France, Dauphin de Viennois , né à Versailles le 19 Septembre 1683, fut appelé à la Couronne d'Espagne par le testament de Charles II, mort sans enfans le 1 Novembre 1700. Ce Prince avoit épousé en 1^{eres} nôces, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, seconde fille de Victor Amedée. De ce mariage il eut,

1. Louis, I du nom , Roi d'Espagne par la démission volontaire du Roi son Pere, le 5 Janvier 1724 , mort à Madrid le 31 Aoust de la même année, sans laisser d'enfans de son mariage avec Louise-Elizabeth d'Orleans , fille de Mr. le Duc d'Orleans , Régent de France.
2. Philippe , Infant d'Espagne , mort en bas âge.
3. Philippe - Pierre-Gabriel , Infant d'Espagne , mort jeune.
4. Ferdinand, Prince des Asturies , Roi d'Espagne après la mort de son Pere ,

décédé sans enfans le 10 Aoust 1759.

Il avoit épousé Marie de Portugal , morte en 1758.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

Philippe V épousa en secondes noces Elizabeth-Farnese , fille d'Edouard Farnese, II du nom , Duc de Parme , & de Dorothee-Sophie de Baviere-Palatin, de laquelle il a eu ,

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Espagne.

1. Dom *Carlos* , Infant d'Espagne , Roi des deux Siciles , puis Roi d'Espagne , qui suit.
2. Dom *Philippe* , Infant d'Espagne, Duc de Parme , dont la postérité sera rapportée ci-après.
3. Dom Louis-Antoine-Jacques , Infant d'Espagne.
4. Marie-Anne-Victoire, mariée à Joseph-Pierre , Roi de Portugal.
5. Marie-Thérèse , mariée à M. le Dauphin.
6. Marie - Antoinette , mariée à Victor-Amedée , Duc de Savoye.

Dom CARLOS, Infant d'Espagne , Roi des deux Siciles , puis Roi d'Espagne après la mort de son frere , naquit à Madrid le 20 Janvier 1716. Il avoit épousé Marie-Amelie de Saxe , morte en 1760 , de laquelle il a ,

25. Degré:

1. Dom *Charles-Antoine* , Prince des Asturies , qui suit.
2. Dom *Ferdinand* , Infant d'Espagne, Roi

EXAMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETTES.

Généalogie de la
Maison de
France.

Bourbon-
Espagne.

- des deux Siciles, qui commence la branche d'Espagne-Sicile.
3. Dom Gabriel - Antoine , Infant d'Espagne.
 4. Dom Antoine-Paschal , Infant.
 5. Dom François-Xavier , Infant.
 6. Marie-Josèphe , Infante d'Espagne.
 7. Marie-Louise , Infante.
 8. Marie-Louise.
 9. Marie-Elizabeth.
 10. Marie-Françoise.
 11. Marie-Anne.
 12. Dom Philippe -, Antoine , Infant d'Espagne, né à Portici en 1747.
66. Degré. Dom CHARLES-ANTOINE, Prince des Asturies, né à Naples le 12 Novembre 1748, a épousé Louise-Marie-Thérèse, Infante d'Espagne, Princesse de Parme.

BRANCHE D'ESPAGNE-SICILE.

Dom Ferdinand IV , Infant d'Espagne , Roi des deux Siciles, né à Naples le 12 Janvier 1751, a épousé Marie-Charlotte-Louise, Archiduchesse d'Autriche.

BRANCHE D'ESPAGNE-PARME.

25. Degré. Dom PHILIPPE, Infant d'Espagne, Duc de Parme, né le 15 Mars 1720, épousa en 1739, Louise-Elizabeth de France, de laquelle il a eu,
1. Dom Ferdinand-Marie-Philippe , qui suit.
 2. Marie-

2. Marie-Elizabeth, Princesse de Parme, mariée à l'Empereur.

3. Louise - Marie - Thérèse, Princesse de Parme, mariée au Prince des Asturies.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

Dom FERDINAND, Infant d'Espagne, Duc de Parme après la mort de son Pere, est né à Parme le 20 Janvier 1751. Il a épousé Marie - Amelie, Archiduchesse d'Autriche.

Généalogie de la Maison de France.

BRANCHE D'ORLEANS. *Orleans;*

PHILIPPE de France, appelé *Monsieur*, 22. *Degré*

Duc d'Orleans, de Valois, de Chartres &c. second fils du Roi Louis XIII, naquit à St. Germain le 21 Septembre 1640, & mourut à St. Cloud le 9 Juin 1701. Il avoit épousé 1 Henriette-Anne d'Angleterre, fille de Charles I, Roi de la grande Bretagne. De ce mariage il eut,

1. Philippe - Charles d'Orleans, Duc d'Orleans, mort jeune.
2. Marie-Louise d'Orleans, mariée à Charles II, Roi d'Espagne.
3. N. . . . mort en naissant.
4. Anne - Marie d'Orleans, mariée à Victor-Amedée, Duc de Savoye.

Il épousa en secondes nœces, Elizabeth-Charlotte de Baviere-Palatin, fille de Charles-Louis de Baviere, Comte Palatin du Rhin, Electeur, & de Charlotte de Hesse. De ce mariage il eût :

EXEMPLE
DE GENNA-
LOGIE COM-
PLETTE.

*Généalogie
de la Mai-
son de
France.*

Orleans.

3. Degré.

1. Alexandre-Louis d'Orleans, Duc de Valois, mort jeune.

2. *Philippe* d'Orleans, petit fils de France, Duc d'Orleans, qui suit.

3. Elizabeth-Charlotte d'Orleans, mariée à Leopold-Charles, Duc de Lorraine.

PHILIPPE d'Orleans, II du nom, petit fils de France, Régent du Royaume pendant la minorité de Louis XV, naquit à St. Cloud le 2 Aoust 1674, & mourut le 2 Décembre 1723. Il avoit épousé Françoise-Marie de Bourbon, légitimée de France, de laquelle il eut :

1. *Louis* d'Orleans, Duc d'Orleans, qui suit.

2. N. . . . d'Orleans, morte avant d'avoir été nommée.

3. Marie - Louise - Elizabeth d'Orleans, mariée à Charles de France, Duc de Berri.

4. Louise-Adelaïde d'Orleans, Abbessé de Chelles.

5. Charlotte-Aglæe d'Orleans, mariée au Duc de Modene.

6. Louise-Elizabeth d'Orleans, mariée à Louis, Roi d'Espagne.

7. Philippe-Elizabeth d'Orleans, Demoiselle de Baujollois.

8. Louise-Diane d'Orleans, Demoiselle de Chartres, mariée au Prince de Conti.

4. Degré. LOUIS Duc d'Orleans, de Valois &c. premier Prince du Sang, né à Versail-

les le 4 Aouſt 1703, mort à Ste. Genevieve de Paris, ou il s'étoit retiré pour y mener une vie ſainte & ſolitaire, le 4 Février 1752, a eu d'Auguſte-Marie-Jeanne, Princeſſe de Bade,

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

Généalogie de la
Maison de
France.

1. *Louis-Philippe*, Duc d'Orleans, qui ſuit.
2. N. . . d'Orleans, morte au berceau.

LOUIS-PHILIPPE Duc d'Orleans &c. premier Prince du Sang, a épouſé Louiſe - Henriette de Bourbon-Conti, de laquelle il a eu

Orleans.
25. Degré

1. *Louis - Philippe - Joſeph* d'Orleans, Duc de Chartres, qui ſuit.
2. Louiſe - Marie - Théréſe - Mathilde d'Orleans. (Mademoiſelle.)

LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH d'Orleans, Duc de Chartres, a épouſé Louiſe-Marie-Adelaïde de Bourbon, fille du Duc de Penthievre.

26. Degré

BRANCHE DE BOURBON-CONDÉ.

Bourbon-Condé.

LOUIS de Bourbon, I du nom, Prince de Condé, Pair de France &c. ſeptième fils de Charles de Bourbon, Duc de Vendôme, naquit à Vendôme le 7 Mai 1530, & fut tué au combat de Jarnac par le S. de Montefquieu le 13 Mars 1569. Il avoit épouſé Eleonore de Roye, dont il eut,

9. Degré

1. *Henry* de Bourbon, Prince de Condé, qui ſuit.
2. Charles de Bourbon, mort jeune.

**EXEMPLE
DE GENEALOGIE COM-
PLETE.**

*Généalo-
gie de la
Maison de
France.*

*Bourbon-
Condé.*

3. François de Bourbon, Prince de Conti, marié en premières nées à Jeanne de Coëme, Dame de Bonnestable, & en secondes nées à Marguerite de Lorraine-Guise, dont il eut Marie de Bourbon, morte au berceau.
 4. Charles de Bourbon, Cardinal, Archevêque de Rouen.
 5. Louis de Bourbon, frere jumeau de Charles, mort jeune.
 6. Marguerite de Bourbon, morte jeune.
 7. Magdelaine de Bourbon, morte jeune.
 8. Catherine de Bourbon, morte jeune.
- Le Prince de Condé prit une seconde alliance avec François d'Orleans, fille de François d'Orleans, Marquis de Rothelin, de laquelle il eut :
1. Charles de Bourbon, Comte de Soissons, qui a fait la branche des Comtes de Soissons.
 2. Louis, 3. Benjamin de Bourbon, morts jeunes.
- So. D. L. R.* HENRI de Bourbon, I du nom, Prince de Condé, Duc d'Enguyen, Pair de France &c. né le 29 Décembre 1552, mourut d'une blessure qu'il avoit reçue à Coutras, ou du poison que l'on disoit lui avoir été donné le 5 Mars 1588. De son mariage avec Marie de Cleves, il eut Catherine de Bourbon, morte sans alliance. Il épousa en se-

condes nôces , Charlotte-Catherine de la Tremoille , de laquelle il eut :

**EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.**

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Condé.

11. Degré.

1. *Henri* de Bourbon , II du nom , qui fuit.
2. Eleonore de Bourbon , mariée à Philippe-Guillaume de Nassau , Prince d'Orange.

HENRI de Bourbon , II du nom , Prince de Condé , premier Prince du Sang , premier Pair de France &c. naquit posthume le 1 Septembre 1588 , & mourut à Paris le 26 Décembre 1646.

Il avoit épousé Charlotte-Marguerite de Montmorenci , fille d'Henri I , Duc de Montmorenci , Pair & Connétable de France , de laquelle il eut :

1. N... de Bourbon , mort peu après sa naissance.
2. 3. N. N. de Bourbon , nés jumeaux , morts avant d'être nommés.
4. *Louis* de Bourbon , Prince de Condé , qui fuit.
5. *Armand* de Bourbon , Prince de Conti , qui a fait la branche des Princes de Conti.
6. Anne-Genevieve de Bourbon , mariée à Louis d'Orleans, II du nom , Duc de Longueville.

LOUIS de Bourbon , II du nom , Prince de Condé , surnommé *le Grand* , naquit à Paris le 8 Septembre 1621 , & mourut le 11 Décembre 1686. Il avoit épousé Claire-Clémence de Maillé.

12. Degré.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETE.

Généalogie de la
Maison de
France.

Bourbon-
Condé.

3. Degré.

Duchesse de Fronzac & de Caumont ;
de laquelle il eut :

1. *Henri-Jules* de Bourbon, qui suit.
 2. *Louis* de Bourbon, mort jeune.
 3. N... de Bourbon, morte en bas âge.
- HENRI-JULES** de Bourbon, Prince de Condé, premier Prince du Sang, né à Paris le 29 Juillet 1643, mourut le 1 Avril 1709. Il eut de son mariage avec Anne de Baviere-Palatin,

1. *Henri* de Bourbon, mort jeune.
 2. *Louis* Duc de Bourbon, qui suit.
 3. *Henri* de Bourbon, Comte de Clermont, mort jeune.
 4. *Louis-Henri* de Bourbon, Comte de la Marche, mort jeune.
 5. *Marie-Therese* de Bourbon, mariée à François-Louis de Bourbon, Prince de Conti.
 6. *Anne* de Bourbon, morte jeune.
 7. *Anne-Marie-Victoire* de Bourbon ; morte à l'âge de 25 ans.
 8. *Anne-Louise-Benedicte* de Bourbon, mariée à Louis-Auguste de Bourbon, Duc du Maine, Prince de Dombes &c.
 9. *Marie-Anne* de Bourbon, mariée à Louis-Joseph, Duc de Vendôme.
 10. N... de Bourbon, morte sans avoir été nommée.
4. Degré. **LOUIS**, III du nom, Duc de Bourbon, naquit à Paris le 11 Octobre 1668, &

mourut le 4 Mars 1710. Il avoit épou-
sé Louise-Françoise de Bourbon, légi-
timée de France, de laquelle il a eu

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COM-
PLATTE.

1. *Louis-Henri* de Bourbon, qui suit.
2. Charles de Bourbon, Comte de Charolois.
3. Louis de Bourbon, Comte de Clermont.
4. Marie-Anne-Gabrielle-Eleonore de Bourbon, Abbessé de S. Antoine-lez-Paris.
5. Louise-Elizabeth de Bourbon, mariée à Louis-Armand, Prince de Conti.
6. Louise-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de *Charolois*.
7. Marie-Anne de Bourbon, dite Mademoiselle de *Clermont*.
8. Henriette-Louise de Bourbon, dite Mademoiselle de *Vermandois*, Abbessé de Beaumont-lez-Tours.
9. Elizabeth-Alexandrine de Bourbon, dite Mademoiselle de *Sens*.

*Généalogie
de la Mai-
son de
France.*

Bourbon.
Condé.

LOUIS-HENRI de Bourbon, Prince de Condé, naquit à Versailles le 18 Août 1692, & mourut le 27 Janvier 1740. Il avoit épousé en premières nœces, Marie-Anne de Bourbon, fille de François-Louis de Bourbon, Prince de Conti, morte sans enfans, & en secondes nœces, Caroline, fille d'Ernest-Léopold, Langrave de Hesse-Rhinfeld, de laquelle il a eu
Louis-Joseph, qui suit.

LOUIS-JOSEPH, Prince de Condé, Duc de Bourbon, &c. est né le 9 Août 1736, a épousé Charlotte-Godefroide-Elizabeth de Rohan-Soubise, morte en 1760. Il a de ce mariage

Généalogie de la Maison de France. 1. *Louis - Henri - Joseph* de Bourbon, qui suit.

Bourbon-Condé. 2. N... Mademoiselle de Bourbon-Condé. **LOUIS-HENRI-JOSEPH** de Bourbon, Duc de Bourbon, est né le 13 Avril 1756. Il n'est pas encore marié.

Bourbon-Conti. **BRANCHE DES PRINCES DE CONTI**

2. Degré. **ARMAND** de Bourbon, Prince de Conti, fils puiné d'Henri, II du nom, Prince de Condé, & de Charlotte-Marguerite de Montmorenci, naquit à Paris le 11 Octobre 1629, & mourut le 21 Février 1666. Il avoit épousé Anne-Marie Martinozi, fille du Comte Jérôme Martinozi Gentilhomme Romain, & de Laura - Marguerite - Mazarini. De ce mariage sont nés,

1. *Louis* de Bourbon, mort le jour de sa naissance.

2. *Louis - Armand* de Bourbon, Prince de Conti, mort sans postérité dans la 25 année de son âge. Il avoit épousé Anne - Marie de Bourbon, légitimée de France.

3. *François-Louis* de Bourbon, qui suit.

FRANÇOIS-LOUIS de Bourbon, Prince

de Conti &c. naquit à Paris le 30 Avril 1664, & mourut le 22 Février 1709.

Il avoit épousé Marie-Thérèse de Bourbon, fille d'Henri-Jules de Bourbon, Prince de Condé, de laquelle il a eu

1. N. de Bourbon, mort en bas âge.
2. N. de Bourbon, mort jeune.
3. *Louis-Armand* de Bourbon, qui suit.
4. Louis-François, mort jeune.
5. Marie-Anne de Bourbon, mariée à Louis-Henri, Duc de Bourbon.
6. Louise-Adelaïde de Bourbon, dite Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.
7. N. de Bourbon, morte en bas âge.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE COMPLETE.

Généalogie de la Maison de France.

Bourbon-Conti

LOUIS-ARMAND de Bourbon, Prince *24 Degré.*

de Conti &c. né à Paris le 10 Novembre 1695, mourut le 4 Mai 1727. Il a eu de son mariage avec Louise-Elizabeth de Bourbon-Condé,

1. N. de Bourbon, mort jeune.
2. *Louis-François* de Bourbon, qui suit.
3. Louis-Armand de Bourbon, Duc de Mercœur, mort jeune.
4. N. de Bourbon, Comte d'Alais, mort peu après sa naissance.
5. Louise-Henriette de Bourbon-Conti, mariée au Duc d'Orleans.

LOUIS-FRANÇOIS de Bourbon, Prince *25. Degré.*

de Conti &c. a eu de son mariage avec Louise-Diane d'Orleans, *Louis-François-Joseph*, qui suit.

LOUIS - FRANÇOIS - JOSEPH de Bourbon, Comte de la Marche, né le 1 Septembre 1734, a épousé **Fortunée-Marie d'Est**.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETTE.

*Généalogie de la
Maison de
France.*

Il y a encore d'autres branches que nous ne ferons qu'indiquer pour éviter les longueurs, attendu que ces branches sont éteintes.

Comtes de
Soissons.

La première est celle des *Comtes de Soissons*, sortie de celle de Condé, qui prend son commencement à **CHARLES de Bourbon**, Comte de Soissons, fils de **Louis de Bourbon, I** du nom, & de **Françoise d'Orléans** sa seconde femme, & qui a pris fin dans la personne de son fils **Louis de Bourbon**, Comte de Soissons, tué à la bataille de la Marfée en 1641.

Ducs de
Montpensier

La seconde branche est celle des **Ducs de Montpensier** sortie de celle de Vendôme, & qui a pour tige **LOUIS de Bourbon, I** du nom, Prince de la Roche-sur-Yon, second fils de **Jean de Bourbon, II** du nom, Comte de Vendôme, & d'**Isabeau de Beauvau**. Cette branche s'est éteinte dans la personne d'**Henri de Bourbon**, Duc de Montpensier &c. mort à Paris le 27 Février 1608, ne laissant qu'une Princesse mariée à **Gaston-Jean-Baptiste de France**, Duc d'Orléans.

Seigneurs
de Garençy.

La troisième est celle des **Seigneurs de**

Carency, sortie des Comtes de la Marche.

Le premier de cette branche fut JEAN de Bourbon, Seigneur de Carency, troisième fils de Jean de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche, & le dernier fut Charles de Bourbon, Comte de la Marche, Prince de Carency, dont les fils moururent sans avoir été mariés. Il ne laissa qu'une fille, qui fut mariée à François d'Ecars, Seigneur de la Vauguyon, en 1516.

EXEMPLE
DE GENEALOGIE
COMPLETE.

*Généalogie de la
Maison de
France.*

La quatrième branche est celle des Seigneurs de Preaux, commencée par JACQUES de Bourbon, Seigneur d'Argies, de Preaux &c. troisième fils de Jacques de Bourbon, I du nom, Comte de la Marche, & finie dans la personne de Pierre de Bourbon, Seigneur de Preaux, mort sans laisser d'enfans, le 11 Octobre 1422.

Seigneurs de
PREAUX.





DICTIONNAIRE

UNIVERSEL

DES TERMES DU BLASON.

A

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE-

ABASSE' se dit des pieces qui sont au-dessous de leurs situations ordinaires, comme le chef qui occupe ordinairement le tiers de l'écu le plus haut, peut être abaissé sous un autre chef de concession, de patronage, de religion, &c.

Ainsi les Commandeurs & Chevaliers de l'Ordre de S. Jean de Jérusalem, qui ont des chefs dans leurs armoiries, les abaissent nécessairement sous celui de leur religion. *V. pl. 8, fig. 2.*

La fasce peut aussi être abaissée quand on la place plus bas que le tiers du milieu de l'écu qu'elle occupe ordinairement. *V. pl. 8, fig. 5.*

Le chevron de même. *V. pl. 22. fig. 7.*

Le vol & les ailes des oiseaux peuvent aussi être abaissés, quand, au lieu d'être élevés vers le chef de l'écu, ils descendent vers la pointe.

Abîme, c'est le centre ou le milieu de l'écu ; en sorte que la piece, qu'on y met ne touche & ne charge aucune autre piece : ainsi, on dit d'un petit écu qui est mis au milieu d'un plus grand, qu'il est en *Abîme*. *Pl. 4, fig. 19*. Ainsi toutes les fois qu'on commence par toute autre figure que celle qui occupe le milieu, on dit que cette piece qui est au milieu est en *Abîme* : comme si on vouloit dire que les autres plus grandes pieces étant relevées en relief, celle-là paroît petite & comme cachée & abîmée. *V. pl. 12, fig. 12; pl. 31, fig. 8*.

Abouté se dit de quatre hermines dont les bouts se répondent & se joignent en croix.

Accollé se prend 1°. pour deux écus joints & attenants ensemble : les femmes *Accolent* leurs écus à ceux de leurs maris. *Pl. 31, fig. 18*.

2°. Les fusées, les losanges, les macles &c. sont censées *Accollées* quand elles se touchent de leur flancs ou de leur pointe, sans remplir tout l'écu. *Pl. 7, fig. 10 & 13*.

3°. *Accollé* se dit des chiens, des vaches & autres animaux, qui ont des colliers, ou des couronnes passés dans le col. *Pl. 17, fig. 7; pl. 18, fig. 4*.

4°. Des choses qui sont entortillées à d'autres, comme une vigne à l'échalas, un serpent à une colonne, à un arbre &c.

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.

5°. On se sert, enfin ce terme pour les clefs, bâtons, masses, épées, bannières & autres choses semblables qu'on passe en sautoir derrière l'écu. *Pl. 35, fig. 1; pl. 36, fig. 1; pl. 37, fig. 3, fig. 6 &c.*

Accompagne se dit de quelques pièces honorables qui en ont d'autres en séantes partitions. Une fasce, une bande, un chevron, un pairle, un lion, &c. peuvent être accompagnés de deux ou de plusieurs pièces. *Pl. 8, fig. 20 & 23; pl. 9, fig. 6 & 22; pl. 22, fig. 9, 20, 22, 22, 24. 29, 20; pl. 22, fig. 4; pl. 27, fig. 8.*

Accorné se dit de tous les animaux qui ont cornes, quand elles sont d'autres couleurs que l'animal. *Pl. 28, fig. 4.*

Accosté se dit de toutes les pièces de longueur, mises en pal ou en bande, quand elles en ont d'autres à leurs côtés; ainsi le pal peut être accosté de deux, de quatre ou de six annelets, trois d'un côté & trois de l'autre, de même un arbre, une lance, une pique, une épée, &c. On dit le même de la bande, quand les pièces qui sont à ses côtés, suivent le même sens qu'elle; ainsi on la dira accostée de deux, de quatre & de six billettes, quand elles seront couchées dans le même sens, trois d'un côté & trois d'un autre, suivant l'étendue de la bande. *Pl. 9, fig. 3; pl. 8, fig. 28; pl. 28, fig. 2.*

Accroupi se dit du lion, quand il est assis, comme celui de Venise: on dit le même de tous les animaux sauvages qui sont en cette posture, & des lièvres, lapins & conils qui sont ramassés, ce qui est leur posture ordinaire, quand ils ne courent pas. *Pl. 29, fig. 25; pl. 48, fig. 2.*

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE

Acculé se dit d'un cheval cabré, quand il est sur le cul en arrière, & de deux canons opposés sur leurs affuts, comme les deux que le Grand Maître de l'Artillerie met au bas de ses Armoiries pour marque de sa dignité. *Pl. 38, fig. 3.*

Adextré se dit des pieces qui en ont quelqu'autre à leur droite, comme un pal qui n'auroit qu'un lion sur le flanc droit seroit dit adextré de ce lion. *Pl. 22, fig. 8. Voy. Sinestré.*

Adossé se dit de deux animaux qui sont rampans, les dos tournés, comme deux lions, &c. deux clefs sont aussi dites adossées quand leurs pannetons sont tournés en dehors, l'un d'un côté, l'autre de l'autre; de même deux faux, & généralement tout ce qui est de longueur, & qui a deux faces différentes, comme les haches, les douloires, les marteaux, &c. *Pl. 25, fig. 9; pl. 30, fig. 6; pl. 32, fig. 4.*

Affronté est le contraire d'adossé & se dit de deux choses qui sont opposées de

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.

front, comme deux lions ou deux autres animaux. *Pl. 25, fig. 20; pl. 27, fig. 8*

Aiglettes. On se sert de ce terme quand il y a plusieurs aigles dans un écu. Elles y paroissent avec bec & jambes, & sont fort souvent becqués & membrés d'un autre émail que le reste du corps. *V. pl. 3, fig. 2, premier quartier.*

Aiguise se dit de toutes les pieces dont les extrémités peuvent être aigues, comme le pal, la fasce, la croix, le sautoir. *Pl. 8, fig. 27.*

Ajouré se prend pour une ouverture du chef, de quelque forme qu'elle soit, ronde, quarrée, en croissant, &c. pourvu qu'elle touche le bout de l'écu : il se dit encore des jours d'une tour & d'une maison, quand ils sont d'autre couleur.

Ailé se dit de toutes les pieces qui ont des ailes contre nature, comme un cerf ailé, un lion ailé, & des animaux volatils dont les ailes sont d'autres couleurs que le corps. *Pl. 23, fig. 27, 28, 29.*

Alezé se dit des pieces honorables, retraites de toutes leurs extrémités, comme un chef, une fasce & une bande qui ne touchent pas les deux bords ou les deux flancs de l'écu, sont pieces alezées; de même la croix & le sautoir qui ne touchent pas les bords de leurs quatre extrémités. *Pl. 9, fig. 27; pl. 22, fig. 3.*

Alérions

Alerions, sorte d'aiglettes qui n'ont ni bec ni jambes. Les alerions ne diffèrent des merlettes qu'en ce que celles-ci ont les ailes ferrées & paroissent passantes, ceux-là ont les ailes étendues & sont représentés en pal. *Pl. 20, fig. 8.*

DICTION-
NAIRE H^{is}
BALDIQUE

Allumé se dit des yeux des animaux, quand ils sont d'autre, couleur & d'un bûcher ardent: on dit le même d'un flambeau dont la flamme est d'autre couleur. *Pl. 26, fig. 2.*

Ancre est un instrument de fer, dont on se sert pour arrêter les vaisseaux. L'ancre est composée de plusieurs parties, qu'il faut distinguer par leurs noms particuliers, quand elles sont d'émail différent. Le *trabs*, c'est le bois ou traverse d'en haut, la *stangue*, c'est la tige, les *gumenes* sont les cables dont elles sont attachées. *Pl. 29, fig. 3 & 4.*

Ancré se dit des croix & des fautoirs dont les extrémités se divisent en deux, & qui ressemblent à une ancre par la manière dont ils sont tournés. *Pl. 9, fig. 28; pl. 22, fig. 2.*

Anché se dit seulement d'un cimenterre recourbé.

Anglé se dit de la croix & du fautoir, quand il y a des figures longues à pointes, qui sont mouvantes de ces angles: la Croix

N n

de Malte des Chevaliers François est anglée de quatre fleurs-de-lys. *V. pl. 41.*

Animé se dit de la tête d'un cheval & de ses yeux, quand ils paroissent avoir action. *Pl. 26, fig. 24 & 26.*

Annelles : c'est ainsi qu'on appelle les anneaux propres à attacher les cables. *Pl. 23, fig. 5 & 7.*

Annilles sont des fers de moulins en forme de crochets adossés & liés ensemble par le milieu, lequel est percé en quarré. *Pl. 30, fig. 23.*

Antique se dit des couronnes à pointes de rayons, des coëffures anciennes, Grecques ou Romaines, parce que ces choses sont antiques & ne sont pas de l'usage moderne : ainsi on dit des bustes des Rois couronnés à l'antique, des têtes & bustes de femmes coëffées à l'antique. On peut dire le même des vêtemens, des bârimens gotiques. *Pl. 27, fig. 3; pl. 24, fig. 7.*

Appaumé se dit de la main ouverte dont on voit le dedans qui est la paume. *Pl. 24, fig. 25 & 26.*

Appointé se dit de deux choses qui se touchent par les pointes, comme deux chevrons peuvent être appointés, trois épées mises en pairle peuvent être appointées en cœur, trois flèches de même, &c. *Pl. 22, fig. 2.*

Ardent se dit d'un charbon allumé. *Pl. 26, fig. 2.*

Argent se dit de la couleur blanche dans toute armoirie. L'argent s'exprime en gravure d'armoiries en laissant le fond tout uni sans points, & sans hachures.

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE

Pl. 1, fig. 2.

Armé se dit des ongles des lions, des griffons, des aigles, &c. & des flèches dont les pointes sont d'autre couleur que le fust: il se dit aussi d'un soldat & d'un cavalier, comme celui des armes de Lithuanie. *V. pl. 15, 16 & suiv.*

Armes ou Armoiries sont des marques de Noblesse & de Dignités, composées régulièrement de certaines figures, & d'émaux, & autorisées par les Souverains pour la distinction des personnes & des maisons.

Armes parlantes sont des Armoiries dont les figures sont allusion au nom de ceux qui les portent. Il ne faut pas qu'elles tiennent du rébus. Plusieurs familles ont des armes parlantes. La maison de Crequi porte un Crequier. Le Royaume de Grenade porte une Grenade, &c.

Arraché se dit des arbres & autres plantes qui ont des racines qui paroissent, & des têtes & membres d'animaux qui ne sont pas coupés nets, & qui ont divers lambeaux & filamens encore sanglans ou non-sanglans, qui paroissent des piéces arrachées avec force. *Pl. 16, fig. 8 :*

N n ij

DICTION-
NAIRE HE
BALDIQUE.

Pl. 27, fig. 27; pl. 29, fig. 9; pl. 20, fig. 9; pl. 24, fig. 2.

Arrêté se dit d'un animal qui est sur ses quatre pieds, sans que l'un avance devant l'autre, qui est la posture ordinaire des animaux que l'on appelle passans. *Pl. 26, fig. 29; pl. 27, fig. 2.*

Arrondi se dit de certaines choses qui étant rondes naturellement ou par artifice, ont certains traits en armoiries qui servent à faire paroître cet arrondissement, comme les boules, pour les distinguer des tourteaux & des besans, & les troncs d'arbres.

Assis se dit de tous les animaux domestiques qui sont sur le cul, comme les chiens, chats, écureuls, &c. *Pl. 28, fig. 26.*

Avant-mur se dit d'un pan de muraille joint à une tour : par exemple, d'Oriol, en Bresse, porte d'azur à une tour fenestrée d'un avant-mur d'argent.

Azur est la couleur bleue. Dans la gravure on représente l'azur par des hachures tirées horizontalement. *Pl. 2, fig. 4.*

B.

BAdelaires sont des épées larges en coutelas & recourbées. *Pl. 28, fig. 5.*

Baillonné se dit des animaux qui ont un bâton entre les dents, comme les lions lès ours, les chiens & les cochons.

Ban & arriere-ban. C'est un mandement public , adressé de la part d'un Souverain à ses vassaux, de se trouver en armes à un rendez-vous pour servir dans l'armée , soit en personne , soit par un certain nombre de gens de pied ou de cheval qui les représentent à proportion du revenu ou de la qualité de leurs fiefs.

DICTIONNAIRE HERALDIQUE.

Le *Ban* se rapporte aux fiefs , & l'*arriere-ban* aux arriere-fiefs , selon quelques uns , mais d'autres croient que le *ban* est le service ordinaire ; & que l'*arriere-ban* est un service extraordinaire que les vassaux rendent au Roi ; d'autres qui font venir le mot d'*arriere-ban* de *Héri-Bannum*, Proclamation du Maitre ou Seigneur, pensent qu'on ne doit mettre aucune distinction entre *ban & arriere-ban*.

Les assemblées ont commencé en France dès le temps des Rois de la seconde race ; mais elles ont été plus fréquentes sous les Rois de la troisième. Les Ecclésiastiques , comme les Archevêques , Evêques , Abbés , Prieurs , Chapitres , étoient obligés d'aller ou d'envoyer au *ban & arriere-ban*, à cause des fiefs qu'ils possédoient. Dans la suite ils en ont été dispensés , par plusieurs Lettres-Patentes , & nommément par un acte du 29 Avril 1636 , entre Louis XIII & le Clergé de France, moyennant certaines subventions

DIC-TION-NAIRE HERALDIQUE. que le Clergé a promis de payer au Roi. Autrefois l'assemblée du *ban* & de l'*arrière-ban* se faisoit par des Seigneurs de la première distinction appellés *Missi Dominici*, ensuite par les Bannerets sur les ordres du Roi ou du Connétable. Depuis, le Roi a adressé ses lettres aux Sénéchaux, & aux Gouverneurs des Provinces. C'est ainsi que Louis XIV, le convoqua en 1674; depuis ce temps on n'a point assemblé l'*arrière-ban* en France.

Bande est une des pièces honorables qui occupe le tiers de l'écu de droite à gauche. *Pl. 4, fig. 5.*

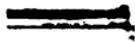
Bandé se dit de tout l'écu couvert de bandes ou de pièces bandées, comme le chef, la fasce, le pal, & même quelques animaux, comme le lion de Hesse. *Pl. 8, fig. 1, 14, &c.*

Bannière est une enseigne militaire que les Chevaliers-Bannerets avoient droit de porter. Elle étoit quarrée & armoriée des armes du Chevalier.

Barbé se dit des coqs & des dauphins, quand leur barbe est d'un autre émail. *Pl. 20, fig. 13; pl. 21, fig. 10.*

Barre est une pièce honorable qui occupe le tiers de l'écu de gauche à droite. *Pl. 4, fig. 6.*

Barré se dit dans le même sens que bandé, de l'écu & des pièces couvertes

de barres, qui vont diagonalement de gauche à droite. 

DICTION-
NAIRE HER-
ALDIQUE.

Bars sont deux poissons adossés, courbés & posés en pal. *Pl. 21, fig. 12.*

Bastillé se dit des pieces qui ont des créneaux renversés, qui regardent la pointe de l'écu. *Pl. 8, fig. 19; pl. 7, fig. 8.*

Bataillé se dit d'une cloche qui a le batail d'autre émail qu'elle n'est. *Pl. 30, fig. 20.*

Bâton est une bande diminuée que l'on nomme aussi cotice.

Béfroi est de même figure que le vair, à la différence que le vair est de trois ou quatre traits, & le béfroi n'est ordinairement que de deux.

Béqué se dit des oiseaux dont le bec est d'autre émail. *Pl. 20, fig. 2.*

Besans sont des pieces de monnoie & par conséquent toujours d'or ou d'argent. *Pl. 7, fig. 15.*

Besans-Tourteaux sont des figures semblables aux précédentes, mi-parties de métal & de couleur. *Pl. 7, fig. 17 & 18.*

Besanté se dit d'une piece chargée de besans, comme une bordure besantée de huit pièces. *Pl. 12, fig. 9.*

Bigarré se dit du papillon & de tout ce qui a diverses couleurs. *Pl. 26, fig. 6.*

Billette est une figure à quatre angles

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

droits, plus haute que large : on dit que les billettes sont couchées lorsque leur côté le plus long est parallèle au haut de l'écusson & que le plus court est perpendiculaire. *Pl. 7, fig. 19; pl. 9, fig. 19.*

Billette se dit du champ semé de billettes. *Pl. 7, fig. 20.*

Bisse est un serpent, & vient de l'Italien *Biscia*. *Pl. 22, fig. 8.*

Blason : c'est l'art de blasonner les Armoiries des maisons Nobles, ou d'en expliquer toutes les parties dans les termes qui leur conviennent.

Des diverses étymologies du mot *Blason*, la plus probable est celle qui le fait venir du mot Allemand *Blasen*, qui signifie sonner du cors, parce que c'étoit autrefois la coutume de ceux qui se présentoient en lice dans les tournois de notifier ainsi leur arrivée : ensuite les hérauts sonnoient de la trompette, *Blasontoient* les armes de ces Chevaliers, les décrivoient à haute voix, & se répandoient quelquefois en éloges au sujet des exploits de ces braves.

Il y a cette différence entre les Armes & le *Blason*, que les premières sont des devises ou figures dont est chargé l'écusson, & que le *Blason* est la description que l'on en fait verbalement. Cependant on confond quelquefois *Blason* & Armoiries. On dit le *Blason* de telle famille, pour dire les Armoiries.

Bordé se dit des croix, des bandes, des gonfanons, & de toutes autres choses qui ont des bords de différens émaux. *Pl. 9, fig. 9.* DICIONNAIRE HERALDIQUE.

Bordure est une espèce de brisure en forme de passément plat au bord de l'écu qu'elle environne tout au tour en forme de ceinture. La largeur de la *bordure* doit être environ une sixième partie de l'écu : elle est simple ou chargée d'autres pièces, ou façonnée, c'est-à-dire, componnée, engrêlée, échiquetée, &c. *Pl. 4, fig. 15 & 16 ; pl. 12, fig. 6, & suivantes.*

Bouclé se dit du musle d'un taureau, d'un buffle qui a une boucle passée dans les nazeaux ; il se dit aussi d'un collier, d'un levrier & d'un autre chien qui a une boucle. *Pl. 17, fig. 7 & 9 ; pl. 18, fig. 6.*

Bourdonné se dit d'une croix dont les branches sont tournées & arrondies en bourdons de Pélerins. *Pl. 10, fig. 2.*

Boufe est une espèce de chantepleure avec laquelle on puise de l'eau en Angleterre. Voyez-en la fig. dans la *pl. 32, fig. 18.*

Bouterolle est un fer que l'on met au bout du fourreau d'un badelaire ou d'une épée : quelquefois la bouterolle est représentée presque comme un croissant. *Pl. 28, fig. 6.*

Boutoir se dit du bout de la hure d'un

fanglier. On se sert de ce terme quand la hure est posée perpendiculairement ou en bande ; il faut dire alors le boutoir vers le chef, vers l'angle droit &c. *Pl. 19, fig. 9.*

Boutonné se dit du milieu des roses & des autres fleurs, quand il est d'autre couleur que la fleur: il se dit aussi d'un rosier qui a des boutons & des fleurs-de-l'ys épanouies, comme celle de Florence dont sortent deux boutons.

Bretteffé se dit des pieces crenelées haut & bas en alternative, comme la bande des Scarrons. *Pl. 9, fig. 2.*

Bris se dit d'une de ce happes de fer à queue pattée dont l'usage est de soutenir les portes sur leurs pivots, & de les faire rouler sur leurs gonds. Comme les fenêtres & les portes sont quelquefois brisées en deux par le moyen de deux de ces happes, dont les bouts entrent en pivot l'un dans l'autre, on les nomme *bris*. *Pl. 29, fig. 14.*

Brisé se dit des armoiries des puînés & cadets d'une famille, où il y a quelque changement par addition, diminution ou altération de quelque piece pour distinction des branches. *Pl. 31, fig. 7 & suiv.* Il se dit encore des chevrons dont la pointe est déjointe; c'est une erreur d'appeler les autres *brisés*. *Pl. 11, fig. 5.*

Brisure est une piece ou figure qu'on ajoute aux armoiries pour distinguer les cadets d'avec les aînés. Le lambel dans les armes d'Orleans, le bâton péri en bande dans les armes de Condé, la bordure dans les armes d'Anjou sont des brisures. *Pl. 31 fig. 7 & suiv.*

DICTION-
NAIRE HER-
ALDIQUE.

Brochant se dit des pieces qui passent sur d'autres, comme une fasce ou un chevron qui broche sur un lion : les chevrons de la Rochefoucaut brochent sur des burelés. *Pl. 5, fig. 12 & 13 ; pl. 6, fig. 4, 6 & 10.*

Broye se dit de certains festons qu'on trouve dans quelques armoiries posées en différentes situation. On les confond ordinairement avec les morailles. *Pl. 30, fig. 17.*

Burelles : c'est ainsi qu'on nomme les fasces lorsqu'elles passent le nombre de six dans un écu.

Burelé se dit de l'écu rempli de longues listes de flanc à flanc, jusqu'au nombre de dix, douze ou plus, à nombre égal, & de deux émaux différens. *Pl. 6, fig. 6 & 7.*

Buste est l'image d'une tête vue de face avec la poitrine, mais sans bras. *Pl. 14, fig. 7.*

Bute est le fer dont les Maréchaux se servent pour couper la corne des chevaux. *Pl. 30, fig. 7.*

C.

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Cablé se dit d'une croix faite de cordes ou de cables tortillés.

Cabré se dit d'un cheval acculé. *Pl. 16, fig. 13 & 14.*

Cancerlin est une couronne de feuilles de rue mise ordinairement en bande comme dans les armoiries de Saxe. *Pl. 6, fig. 4.*

Canelé se dit de l'engrélure dont les pointes sont en dedans & le dos en dehors, comme les canelures des colonnes en architecture.

Canettes sont des petites canes qu'on représente comme des merlettes avec les ailes ferrées : toute la différence, c'est qu'on prétend que les canettes doivent montrer un peu du bec & des jambes. *Pl. 8, fig. 12 & 13; pl. 20, fig. 11.*

Canton est une des pieces honorables des armoiries. C'est une partie quarrée de l'écu séparée des autres. Elle n'a aucune proportion fixe : quoiqu'elle doive être, suivant les regles, plus petite que le franc-quartier, elle est souvent la neuvième partie de l'écu. On l'employe quelquefois pour brisure. Le canton peut être chargé d'autres pieces. *Pl. 4, fig. 11; pl. 21, fig. 16.*

Cantonné se dit d'une piece seule placée dans un des deux cantons, du chef

ou de la pointe. *Pl. 13, fig. 2.* il se dit aussi de la croix & des fautoirs, accompagnés, dans les cantons de l'écu, de quelques autres figures. *Pl. 16, fig. 6; pl. 11, fig. 3; pl. 20, fig. 8.*

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.

Carnation se dit de toutes les parties du corps humain, particulièrement du visage, des mains & des pieds, quand ils sont représentés au naturel. *Pl. 14, fig. 1 & suiv.*

Caudé se dit des étoiles ou des comètes qui ont dans le bas une trace de lumière. *Pl. 25, fig. 15.*

Ceintré se dit du globe ou monde impérial, entouré d'un cercle & d'un demi-cercle en forme de ceintre. *Pl. 23, fig. 20.*

Cerclé se dit d'un tonneau.

Champagne est une figure qui occupe environ le tiers de l'écu vers la pointe. On la nomme aussi *plaine*. *Pl. 4, fig. 3.*

Chappé se dit de l'écu qui s'ouvre en chappe ou en pavillon, ou plutôt lorsque l'écu est divisé en chevron plein & rempli, si bien que rien ne se voit du champ que ce qui a la forme de ce chevron rempli, le surplus qui est des deux côtés de la pointe lui servant comme de chappe ou manteau. *Pl. 2, fig. 29.*

Chapeau est un ornement dont les Cardinaux, Archevêques, Evêques &c. timbrent leurs armoiries. Il est rouge

———— pour les Cardinaux, verd pour les Archevêques & Evêques ; les Abbés & autres Ecclésiastiques, le doivent porter noir. On trouve aussi des chapeaux pour figures dans certaines armes. *Pl. 27, fig. 10 ; pl. 35 & 36.*

DICTIONNAIRE
HISTORIQUE
BALDIQUE

Chaperon est un ancien habillement de tête en forme de capuchon, terminé en bourlet derrière la tête ; du bourlet pendoit une manche étroite & longue que l'on entortilloit autour du col. *Pl. 27, fig. 9.*

Chaperonné se dit d'un faucon, d'un épervier qui a la tête couverte d'un morceau de cuir, appelé en terme de Fauconnerie *chaperon*. *Pl. 20, fig. 18.* On le dit aussi de tout autre animal qui a la tête couverte d'un chaperon. *Pl. 23, fig. 16.*

Chargé se dit de toutes sortes de pièces sur lesquelles il y en a d'autres ; ainsi le chef, la fasce, le pal, la bande, les chevrons, les croix, les lions, &c. peuvent être chargés de coquilles, de croissans, de roses, &c. *Pl. 8, 9, 11 & 12.*

Châtelé se dit d'une bordure & d'un lambel chargés de huit ou neuf châteaux : la bordure de Portugal & le lambel d'Artois sont châtelés. *Pl. 45, fig. 5.*

Chaussé est l'opposé de chappé. *Pl. 2, fig. 30.*

Chausse-trape est un instrument de ser

à quatre pointes disposées en triangle , dont trois portent toujours à terre & la quatrième demeure en l'air. On seme les chauffe-trapes dans les endroits où la cavalerie doit passer , pour les lui rendre plus difficiles. *Pl. 32 , fig. 14 & 17.*

DICTION-NAIRE HERALDIQUE

Chef se dit de la partie supérieure de l'écu ; par exemple , trois étoiles rangées en chef ; mais il se dit plus particulièrement d'une de ses pièces honorables , qui se place au haut de l'écu , dont elle occupe environ le tiers de la hauteur. Le chef peut recevoir divers attributs. *Pl. 4 , fig. 1 ; Pl. 8 , fig. 1 , 2 , 3 & 7.*

Quand le chef est contigu avec d'autres pièces honorables du même émail , sans aucun filet pour les séparer , on le nomme chef-pal , chef-bande , chef-barre , chef-chevron , selon les pièces avec lesquelles il se trouve joint.

Chérubin. On appelle têtes de chérubins , des têtes d'anges jointes avec des ailes , qui ont quelquefois des positions qu'il faut remarquer. *Pl. 26 , fig. 18 & 19.*

Chevelé se dit d'une tête dont les cheveux sont d'autre émail que la tête. *Pl. 14 , fig. 6.*

Chevillé se dit des ramures d'une corne de cerf , & on dit : chevillé de tant de cors. *Pl. 18 , fig. 17 & suiv. Pl. 19 , fig. 1 & suiv.*

**DICION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.**

Chevron est une des pieces honorables de l'écu , composée de deux bandes plates assemblées en haut par la tête & s'ouvrant en bas en forme de compas à demi-ouvert. *Pl. 4, fig. 9.*

Chevronné se dit d'un pal & autre piece chargée de chevrons , ou de tout l'écu quand il en est rempli. *Pl. 6, fig. 14.*

Chicot, bâton noueux, ou tronc d'arbre dont on a coupé les branches. On l'appelle aussi *écot*. *Pl. 24, fig. 9.*

Cimier est la partie la plus élevée dans les ornemens de l'écu & qui est à la cime du casque. *Pl. 34, fig. 7.*

Clariné se dit d'un animal qui a des sonnettes, comme les vaches, les moutons, les chameaux, &c. *Pl. 16, fig. 18; pl. 18, fig. 4.*

Cleché se dit des arrondissemens de la croix de Toulouse dont les quatre extrémités sont faites comme les anneaux des clefs. *Pl. 10, fig. 3.*

Cloué se dit d'un collier de chien, & des fers à cheval, lorsque les cloux paroissent d'autre émail. *Pl. 28, fig. 20.*

Colleté se dit des animaux qui ont un collier : il se dit aussi d'un sanglier qu'un chien arrête par les oreilles ou par le col. *Pl. 17, fig. 5.*

Componné se dit des bordures, paux, bandes,

bandes, fasces, croix & fautoirs, qui sont composés de pieces quarrées d'émaux alternés, comme une tire d'échiquier: ainsi la bordure de Bourgogne & la bande de Briçonnet sont componnées; la bordure de Seve est contrecomponnée, parce que l'écu étant fascé d'or & de fable, & la bordure componnée de même, les composants d'or répondent aux fasces de fable, & ceux de fable aux fasces d'or. *Pl. 9, fig. 1;*

DICTION-
NAIRE HR-
BALDIQUE

Pl. 12, fig. 7 & 8.

Contourné se dit des animaux ou des têtes des animaux tournées vers la gauche de l'écu. *Pl. 15, fig. 13 & 14.*

Contrebandé, contrebarré, contrebreteffé, contr'écartelé, contrefascé, contrefleuré, contrepallé, contrepotencé, contrevairé sont pieces dont les bandes, barres, bréteffes, écartelures, fasces, fleurons, pals, potences & vairs sont opposés. *Pl. 6, fig. 15 & suiv. Pl. 5, fig. 11.*

Contrepassant se dit des animaux, dont l'un passe d'un côté, l'autre d'un autre. *Pl. 15, fig. 15.*

Coquerelles sont des especes de noisettes dans le fourreau, jointes ensemble au nombre de trois. *Pl. 24, fig. 19.*

Cordé se dit des luths, harpes, violons & autres instrumens semblables, & des arcs à tirer, quand leurs cordes sont de différent émail.

Corniere est une anse de pots, marmittes, coffres, ainsi appelée parce qu'elle a succédé aux cornes ou anses qu'on mettoit anciennement aux angles des tables, des coffres pour pouvoir les porter plus aisément. *Pl. 27, fig. 18.*

Cors, voyez *Huchet*.

Cotice est une espee de bande diminuée, plus étroite, qui n'a que les deux tiers de la bande ordinaire; elle se met de droite à gauche, comme la bande; elle sert de brisure: on l'appelle aussi bâton. Quand il y a plus de quatre bandes dans un écu, on les nomme *Cotices*. *Pl. 5, fig. 8 & 13; pl. 6, fig. 11.*

Cotice se dit du champ ou de l'écu rempli de bandes de couleurs alternées au nombre de 10 ou plus. *Pl. 6, fig. 12.*

Couché se dit du cerf, du lion, chien & autres animaux. *Pl. 17, fig. 3; pl. 18, fig. 20.*

Coulissé se dit d'un château & d'une tour qui ont la herse ou coulisse à la porte.

Coupé se dit de l'écu partagé par le milieu horizontalement en deux parties égales, & des membres des animaux qui sont coupés nets, comme la tête, cuisses, &c. *Pl. 2, fig. 15; pl. 15, fig. 20; pl. 16, fig. 10, 18, &c.*

Coupeau; c'est ainsi qu'on appelle dans

le blason, la cime ou sommet des montagnes & collines. *Pl. 26, fig. 9 & 10.*

Couple est un bâton d'un demi pied auquel pend deux attaches dont on se sert pour coupler les chiens.

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Couplé se dit des chiens dē chasse liés ensemble.

Courant, de tout animal qui court. *Pl. 16, fig. 12; pl. 17, fig. 4.*

Courbé est la situation des dauphins & des bars, qui ne s'exprime pas, leur étant naturelle & propre en armoiries: il se dit des fasces un peu voutées en arc.

Couronné se dit des lions, du casque & des autres choses qui ont couronne. *Pl. 16, fig. 2; pl. 35 & suiv.*

Coufū se dit du chef, quand il est de métal sur métal ou de couleur sur couleur, comme aux armoiries des villes de Paris & de Lyon, & des maisons de Bonne, de la Croix-Chevrières & autres, en Dauphiné & ailleurs. On se sert aussi de ce mot pour les fasces, bandes, chevrons &c. de couleur sur couleur, ou de métal sur métal. *Pl. 8, fig. 2; pl. 12, fig. 1.*

Couvert se dit d'une tour qui a un comble. *Pl. 29, fig. 12.*

Crampon est un instrument de fer que les gens de guerre portoient lorsqu'ils alloient escalader quelques places; ils les plantoient dans la muraille & y atta-

———— choient leurs échelles de cordes. La figure du crampon est celle du Z aiguisé par les demiextrémités.

DICTION-
NAIRE HE-
MALDIQUE.

Cramponné se dit des croix & autres pieces qui ont à leurs extrémités une demi-potence. *Pl. 10, fig. 17 & 18.*

Crenelé se dit des tours, châteaux, bandes, falces & autres pieces à creneaux. *Pl. 8, fig. 9 ; pl. 29, fig. 10 & 11.*

Crequier, sorte de prunier sauvage, qui croit dans les haies en Picardie, & qui porte un fruit qu'on appelle *creque* : ou plutôt c'est un cérifier sauvage mal représenté dans les temps où les peintres & les graveurs n'étoient pas fort habiles, & qui a toujours gardé depuis la même forme dans les armoiries. *Pl. 24, fig. 8.*

Crété se dit des coqs à cause de leur crête. *Pl. 20, fig. 13.*

Cri d'armes, ou cri de guerre. On appelloit ainsi certaines paroles en usage chez nos premiers François, & chez les autres peuples de l'Europe, pour animer les soldats au combat, ou pour se faire connoître dans les batailles & dans les tournois. Le cri le plus ordinaire des Princes, des Chevaliers, & des Bannerets, étoit leur nom : quelques-uns ont pris le nom des maisons dont ils étoient sortis ; d'autres, celui de certaines villes, parce qu'ils en portoient la ban-

niere ; ainsi le Comte de Vendôme crioit **Chartres**. Le Comte de Hainault avoit pour cri, *Hainault au noble Comte* : & le Duc de Brabant, *Louvain au riche Duc*.

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

La seconde manière de cri étoit celui d'*Invocation*. Les Seigneurs de Montmorenci criaient : *Dieu aide*, ensuite *Dieu aide au premier Chrétien*. La maison de Beaufremont crioit : *Beaufremont au premier Chrétien*. Les Ducs de Normandie croient : *Diez aye, Dam Diez aye*, c'est-à-dire, *Dieu nous aide, le Seigneur Dieu nous aide*. Le Duc de Bourbon crioit : *Notre Dame, Bourbon* ; & le Duc d'Anjou, *St. Maurice*.

La troisième espece de cri étoit celui de *Resolution*, comme celui que prirent les croisés : *Diez le volt*, c'est-à-dire, *Dieu le veut*.

La quatrième sorte de cri est celui d'*Exhortation*, tel que celui du Seigneur de Montoison, de la maison de Clermont, à qui Charles VIII cria : *à la recouffe, Montoison*, ou celui des Seigneurs de Tournon, *au plus drû*, c'est-dire, *au plus fort de la mêlée*.

La cinquième espece est celui de *Desfi*, comme le cri des Seigneurs de Chauvigni : *Chevaliers pleuvent*, c'est-à-dire, *viennent en foule*.

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

La sixième sorte est celui de *Terreur* ou de *Courage*. Les Seigneurs de Barcrioient: *au feu, au feu; & ceux de Guise, place à la bannière.*

La septième espèce est des *cris d'Événement*, comme celui des Seigneurs de Prie, *Cant l'oiseau*, parce qu'un Seigneur de cette maison avoit chargé l'ennemi dans un bois où chantoient des oiseaux.

Enfin, la dernière espèce est *le cri de Ralliement*, comme celui de France, *Mont-Joye St. Denis*; c'est-à-dire, *ralliez-vous sous la bannière de St. Denis.*

L'ainé seul pouvoit porter le cri de guerre de sa maison, les puinés le changeoient. Ainsi les Ducs de Bourgogne, de la maison de France, crioient: *Mont-Joye au noble Duc*, ou *Mont-Joye S. Andrieu.*

Croisé se dit du globe impérial, des bannières, & des besans qui ont des croix. *Pl. 23, fig. 20; pl. 12.*

Croisettes: c'est ainsi qu'on appelle dans le blason de petites croix qui accompagnent d'autres pièces, ou dont les écus sont semés sans nombre. *Pl. 10, fig. 20; pl. 11, fig. 11.*

D

D*Anché* se dit du chef, de la fasce, de la bande; & du parti, coupé,

tranché, taillé & écartelé, quand ils se terminent en pointes aiguës, comme des dents. *Pl. 8, fig. 3 & 4.*

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Debout se dit des animaux dressés sur leurs pieds de derrière. *Pl. 17, fig. 19.*

Découpé se dit des lambrequins qui sont découpés à feuilles d'Acante, & du papelonné. *Pl. 22, fig. 7.*

Défendu. On dit qu'un sanglier est défendu d'un tel émail, quand sa défense ou sa dent de dessous est d'un autre émail que le corps ou la hure. *Pl. 19, fig. 8 & 9.*

Défense. C'est le nom que l'on donne à la dent de dessous du sanglier. *Même Pl. même fig.*

On dit d'une licorne qu'elle est en défense quand elle baisse la tête, & qu'elle présente la pointe de sa corne. *Pl. 18, fig. 14.*

On le dit aussi d'un hérifson lorsqu'il est roulé en peloton, comme il a coutume de faire pour empêcher qu'on ne le prenne.

De l'un en l'autre se dit du parti, du coupé, du tranché, de l'écartelé, du fascé, du pallé, du bandé, &c. quand ils sont chargés de plusieurs pièces qui sont sur l'une de ces parties, de l'émail de l'autre, réciproquement & alternativement. *Pl. 16, fig. 20.*

**DIC-
TION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.**

De l'un à l'autre se dit des pièces étendues qui passent sur les deux pièces de la partition ou sur toutes les fascés, bandes, pals, alternant les émaux de ces partitions, comme Rodes-Barbarel, en Dombes, porte parti de sable & d'argent à treize étoiles rangées en trois pals, les cinq du milieu de l'un à l'autre, & les quatre de chaque flanc de l'un en l'autre. *Pl. 13, fig. 15 ; pl. 15, fig. 20 ; pl. 16, fig. 1.*

Démembré se dit de l'aigle, du lion & de tout autre animal dont les membres sont séparés.

Denté se dit des dents des animaux.

Dentelé se dit de la croix, de la bande & autres pièces à petites dents. *Pl. 9, fig. 14.*

Denticulé, bordure semblable aux denticules qui se mettent aux corniches d'architecture. *Pl. 12, fig. 10.*

Désarmé se dit de l'aigle qui n'a point d'ongles.

Deux un se dit de la disposition ordinaire de trois pièces en armoiries, dont deux sont vers le chef & une vers la pointe, comme les trois fleurs-de-lys de France.

Dextrochere se dit du bras droit peint dans un écu, tantôt nud, tantôt habillé, garni d'un brasselet ou d'un fanon, quel-

quelquefois armé, & tenant en main quelque chose. *Pl. 14, fig. 11, 12 & 13.*

Diadème se dit de l'aigle qui a un petit cercle rond sur la tête. *Pl. 20, fig. 2.*

Diapré se dit des fasces, pals & autres pièces bigarrées de diverses couleurs. *Pl. 8, fig. 10.*

Diffamé se dit du lion ou léopard qui n'a point de queue. *Pl. 19, fig. 5.*

Divise se dit de la fasce & de la bande qui n'ont que la moitié de leur largeur : l'on dit fasce ou bande en divise.

Donjonné se dit des tours & châteaux qui ont des tourelles. *Pl. 29, fig. 5.*

Douloire ou *doloire* est une hache dont se servent les tonneliers pour dégrossir les douves. *Pl. 30, fig. 6.*

Dragonné se dit d'un lion ou autre animal qui se termine en queue de dragon. *Pl. 23, fig. 6 & 7.*

E

E *Cartelé* se dit de l'écu divisé en quatre parties égales, en bannière ou en sautoir. *Pl. 1, fig. 9, 18 & 19.*

Echiqueté se dit de l'écu & des pièces principales, & même de quelques animaux, comme les aigles & les lions, quand ils sont composés de pièces quadrées, alternées comme celles des échiquiers. Dans l'écu, il faut pour le

moins qu'il y ait vingt quarreaux pour être dit échiqueté, autrement on le dit équipollé, quand il n'y en a que neuf; & quand il n'y en a que quinze, comme aux armoiries de Toledé & de Quinno-des, on dit quinze points d'échiquier: les autres pièces doivent pour le moins être échiquetées de deux tires, autrement elles sont dites composées. *Pl. 7, fig. 4 & 5.*

Ecoté se dit des troncs & branches de bois dont les menues branches ont été coupées. *Pl. 9, fig. 10.*

Effaré se dit d'un cheval levé sur ses pieds. *Pl. 16, fig. 13.*

Effarouché se dit du chat, lorsqu'il est dans une situation rampante. On le dit aussi effrayé.

Effrayé le même qu'effarouché.

Élancé se dit d'un cerf courant. *Pl. 18, fig. 19.*

Emanché se dit des partitions de l'écu où les pièces s'enclavent l'une dans l'autre en forme de longs triangles pyramidaux, comme aux armoiries de Vaudrey. *Pl. 7, fig. 1 & 2.*

Emaux ou *Email* se prend dans le blason pour un terme générique qui renferme les métaux & les couleurs dont sont composées les armoiries.

Eployé se dit de l'aigle à deux têtes & dont les ailes sont étendues. *Pl. 20, fig. 2.*

Embouté se dit des manches des marteaux dont les bouts sont garnis d'émail différent.

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE,

Embrassé se dit d'un écu parti ou coupé, ou tranché d'une seule émanchure qui s'étend d'un flanc à l'autre. *Pl. 2, fig. 31.*

Emmanché se dit des haches, marteaux, faux & autres choses qui ont manche d'émail différent. *Pl. 30, fig. 16.*

Emmuselé se dit des ours, chameaux, mulets & autres animaux auxquels on lie le museau pour les empêcher de mordre & de manger. *Pl. 17, fig. 20.*

Empenné se dit d'un dard, trait ou javelot qui a ses ailerons ou pennes. *Pl. 28, fig. 7.*

Empiétant se dit de l'oiseau de proie, quand il est sur sa proie qu'il tient avec ses serres. *Pl. 20, fig. 17.*

Empoigné se dit des flèches, javelots & autres choses semblables de figure longue, quand elles sont au nombre de trois ou plus, l'une en pal, les autres en sautoir, assemblées & croisées au milieu de l'écu: les flèches de la devise des Etats de Hollande sont de cette sorte. *Pl. 28, fig. 7.*

Enchauffé est le contraire de chappé, & une figure rare.

Encoché se dit du trait qui est sur un

arc, soit que l'arc soit bandé ou non :

DICION- *Pl. 28, fig. 7.*

NAIRE HE-
BALDIQUE.

Enclavé se dit d'un écu parti dont l'une des partitions entre dans l'autre par une longue liste. *Pl. 32, fig. 20.*

Enclos se dit du lion d'Ecosse qui est enclos dans un trécheur. *Pl. 4, fig. 18.*

Endenté se dit d'une fasce, pal, bande & autres pieces de triangles alternés de divers émaux. *Pl. 12, fig. 12.*

Enfilé se dit des couronnes, annelets & autres choses rondes ou ouvertes, passées dans des bandes, pals, fascés, lances ou autres pareilles choses. *Pl. 9, fig. 4.*

Englanté se dit du chêne chargé de glands. *Pl. 24, fig. 4.*

Engoulé, des bandes, croix, sautoirs & toutes autres pieces dont les extrémités entrent dans des gueules de lions, léopards, dragons, &c. *Pl. 9, fig. 5.*

Engrêlé se dit des bordures, croix, bandes, sautoirs qui sont à petites dents fort menues, dont les côtés s'arrondissent un peu. *Pl. 9, fig. 15 ; pl. 12, fig. 11.*

Enguiché se dit des cors, huchets & trompes, dont l'embouchure est de différent émail. *Pl. 12, fig. 16.*

Enlevé se dit de certaines pieces qui paroissent enlevées, comme aux armoiries d'Anglure.

Enquérir. On dit des armoiries qui ~~_____~~
 sont contre les regles ordinaires du blason, DICTION-
 qu'elles sont à enquérir, c'est-à-dire, NAIRE HE-
 qu'en voyant telles armes, on est porté RALDIQUE-
 à s'enquérir ou à demander la raison de
 cette maniere extraordinaire. *Pl. 13,*
fig. 19.

Ensanglanté se dit du pélican & autres
 animaux sanglans. *Pl. 21, fig. 2.*

Enté se dit des partitions. & des fasces,
 bandes, pals qui entrent les uns dans
 les autres à ondes rondement. *Pl. 8,*
fig. 6.

Entravaillé se dit des oiseaux, qui ayant
 le vol éployé, ont un bâton ou quelqu'au-
 tre chose passée entre les ailes & les pieds.

Entrelassé se dit de trois croissans, de
 trois anneaux & autres choses semblables
 passées les uns dans les autres. *Pl. 11,*
fig. 16; pl. 31, fig. 4.

Entretenu se dit des clefs & autres cho-
 ses qui se tiennent liées ensemble par
 leurs anneaux. *Pl. 31, fig. 4.*

Epanoui se dit des fleurs-de-lys dont
 il sort des boutons entre les fleurons,
 & dont le fleuron d'enhaut est ou-
 vert, comme en celle de Florence.
Pl. 33, fig. 7.

Equipé se dit d'un vaisseau qui a ses
 voiles, cordages & autres choses. *Pl. 48,*
fig. 10.

Equipollé se dit de neuf quarrés, dont cinq sont d'un émail & quatre d'un autre alternativement. *Pl. 7, fig. 3.*

Ebranché se dit d'un arbre dont les branches ont été coupées.

Ecaillé se dit des poissons.

Eclaté se dit des lances rompues & chevrons.

Ecorché se dit des loups de gueules ou couleur rouge.

Efforant se dit des oiseaux qui n'ouvrent l'aile qu'à demi, pour prendre le vent, & qui regardent le soleil. *Pl. 20, fig. 7 & 16.*

Efforé se dit des toits des maisons de divers émail. *Pl. 29, fig. 17.*

Étincelant se dit des charbons dont sortent des étincelles, & *Étincelé*, d'un écu semé d'étincelles.

F.

F*Ailli* se dit des chevrons rompus en leurs montans. *Pl. 4, fig. 6.*

Fanon : c'est un ornement semblable à un manipule que les ministres de l'autel mettent au bras gauche. *Pl. 14, fig. 13.*

Fascé se dit de l'écu couvert de falces & des pieces divisées par longues listes. *Pl. 6, fig. 3 & 4.*

Fascé est une piece honorable qui occupe le tiers de l'écu horizontalement,

& qui sépare le chef de la pointe. *Pl. 4, fig. 2.* Cette piece se met en nombre. *Pl. 5, fig. 1, 2 & 3.*

DICION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Faux se dit des armoiries qui ont couleur sur couleur, ou métal sur métal.

Fer de moulin. Voyez *Anille.*

Fermail ou *fermaux* : c'est ainsi qu'on appelle en blason de grandes boucles garnies de leurs ardillons, qui se mettent aux baudriers & ceintures militaires. *Pl. 28, fig. 17 & 18.*

Feuille de scie : fasce ou bande danchée d'un seul côté. *Pl. 8, fig. 4.*

Feuillé se dit des fleurs ou fruits accompagnés de quelques feuilles. *Pl. 24, fig. 14.*

Fiché se dit des croisettes qui ont le pied aiguillé. *Pl. 21, fig. 12.*

Fier se dit du lion hérissé.

Fierté se dit des baleines dont on voit les dents.

Figuré se dit du soleil sur lequel on exprime l'image du visage humain, de même des tourteaux, belans & autres choses sur lesquelles la même figure paroît, comme seroit un miroir, &c. *Pl. 13, fig. 18.*

Flambant se dit des pals ondés & aiguillés en forme de flammes. *Pl. 25, fig. 19.*

Flanqué, des pals, arbres & autres figures qui en ont d'autres à leurs côtés :

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

aux armoiries de Sicile, les pals d'Aragon sont flanqués de deux aigles.

Fleurdelisé, voyez *Florencé*.

Fleuré se dit des bandes, bordures, orles, trécheurs & autres pièces dont les bords sont en façon de fleurs ou de tréfles. *Pl. 4, fig. 18.*

Fleuri se dit des rosières & autres plantes chargées de fleurs.

Florencé se dit de la croix dont les extrémités se terminent en fleurs-de-lys. *Pl. 9, fig. 19.*

Flotant se dit des vaisseaux & des poissons sur les eaux.

Forces : il y en a de deux façons ; les unes pour couper les cuirs, & les autres pour tondre les draps : les premières se terminent en pointe, les secondes sont carrées par le bout. *Pl. 30, fig. 14.*

Foy sont deux mains jointes en signe d'alliance ; on la met ordinairement en fasce, quelquefois en bande. *Pl. 14, fig. 17 & 18.*

Franc-quartier ; c'est le premier quartier de l'écu. *Pl. 4, fig. 10.*

Frangé se dit des gonfanons qui ont des franges, dont il faut spécifier l'émail. *Pl. 26, fig. 17.*

Fretté se dit de l'écu & des pièces principales couvertes de bâtons croisés en sautoirs

fautoirs, qui laissent des espaces vuides & égaux en forme de lozanges. *Pl. 7, fig. 6.*

Fruité se dit d'un arbre chargé de fruits.

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Furieux, d'un taureau élevé sur ses pieds. *Pl. 18, fig. 2.*

Fusée est une figure qui représente une losange allongée. *Pl. 7, fig. 10.*

Fuselé, d'une piece chargée de fusées. *Pl. 7, fig. 12.*

Fusté, d'un arbre dont le tronc est de différente couleur, & d'une lance ou pique dont le bois est d'autre émail que le fer. *Pl. 24, fig. 3.*

G.

G*Ai* se dit d'un cheval nud, sans harnois. *Pl. 16, fig. 13.*

Garni, d'une épée dont la garde ou la poignée est d'autre émail. *Pl. 28, fig. 4.*

Giron est une figure triangulaire, ou un quartier du gironné. *Pl. 4, fig. 13.*

Gironné est l'écu divisé en six, huit ou dix parties triangulaires, dont les pointes s'unissent au centre de l'écu. *Pl. 1, fig. 20.*

Gonfanon est une bannière d'Eglise à plusieurs pendants. *Pl. 26, fig. 17.*

Gorge se dit de la gorge & col du paon, cygne & autres semblables oiseaux, quand ils sont d'autre émail.

Gouffet est une figure semblable au

P p

DIC-TION-NAIRE HERALDIQUE.

pairle , excepté qu'il est rempli dans la partie supérieure. *Pl. 4 , fig. 20.*

Griffon est un animal chimérique qu'on représente moitié aigle , moitié lion. *Pl. 23 , fig. 8.*

Grillete se dit des oiseaux de proie qui ont des sonnettes aux pieds. *Pl. 20 , fig. 15.*

Gringolé se dit des croix , sautoirs , fers de moulin & autres choses pareilles qui se terminent en têtes de serpens. *Pl. 10 , fig. 6.*

Gueules : c'est dans le blason la couleur rouge ; elle se marque en gravure par des traits perpendiculaires. *Pl. 1 , fig. 3.*

Guidon est une enseigne militaire longue , étroite & fendue. *Pl. 28 , fig. 12.*

Guivre est une grosse couleuvre onnée , tortillée , mise en pal , & qu'on peint ordinairement devant quelqu'animal. *Pl. 22 , fig. 11.*

Guivré est le même que *vivré*. *Pl. 8 , fig. 20.*

Gumene c'est ainsi qu'on appelle la corde ou cable d'une ancre.

H.

H*Abillé* est un terme entendu de tout le monde. *Pl. 14 , fig. 2.*

Habillé se dit aussi d'un vaisseau avec tous ses agrêts. *Pl. 48 , fig. 10.*

Hachemens sont la même chose que les lambrequins qui ornent les casques.

Hamade est une pièce composée de trois

falces alezées, c'est-à-dire, qui ne touchent point les bords de l'écu. *Pl. 5, fig. 18.*

Hauffé se dit du chevron & de la fasce, quand ils sont plus hauts que leur situation ordinaire.

Haut se dit de l'épée droite. *Pl. 28, fig. 1.*

Heaume est la même chose que casque; il se voit quelquefois pour pièces d'armoiries, mais ordinairement il sert de timbre. *Pl. 28, fig. 12; pl. 34.*

Héraut, ou *Herault d'Armes*, étoit anciennement un Officier de guerre & de cérémonie, qui avoit plusieurs belles fonctions, droits & privilèges.

Du Cange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald*, qui signifie Gendarme, Sergeant d'armes, ou de camp; d'autres le dérivent de *heer-houd*, fidèle à son Seigneur; ce sont-là les deux étymologies les plus vraisemblables.

On divisoit ces Officiers de guerre & de cérémonie, en Roi d'armes, Hérauts & Poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit Roi d'armes; les autres étoient simplement Hérauts, & l'on donnoit le nom de Poursuivant aux furnuméraires.

Les Hérauts, y compris le Roi d'armes, étoient au nombre de trente, qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Mont-Joie Saint Denis, étoit

**DICION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.** le titre affecté au Roi d'armes ; les autres portoit le nom des Provinces de France , comme de Guienne , Bourgogne , Normandie , &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies , de leur cotte-d'armes de velours violet cramoisi , chargée devant & derrière de trois fleurs-de-lys d'or , de brodequins pour les cérémonies de paix , & de bottes pour celles de guerre. Aux pompes funébres , ils portoit une longue robe de deuil trainante , & tenoit à la main un bâton , qu'on appelloit caducée , couvert de velours violet , & semé de fleurs-de-lys d'or en broderie.

Le principal emploi des Hérauts , étoit de dresser des armoiries , des généalogies , des preuves de Noblesse ; de corriger les abus & usurpations des couronnes , casques , timbres & supports ; de faire dans leurs Provinces les enquêtes nécessaires sur la Noblesse , & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joutes & tournois , de convier à y venir , de signifier les cartels , de marquer le champ , les lices , ou le lieu du duel , d'appeller , tant l'assaillant que le tenant , & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient

aussi la fête de la célébration des Ordres de Chevalerie, & s'y trouvoient en habit de leur corps.

DICTION-
NAIRE HE.
RALDIQUE.

Ils assistoient aux mariages des Rois, & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes Fêtes de l'année, quand le Roi tenoit Cour plénière, où ils appelloient le Grand Maître, le Grand Pannetier, le Grand Bouteillier, pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obsèques des Rois, ils enfermoient dans le tombeau, les marques d'honneur, comme sceptre, couronne, main de justice &c.

Ils étoient chargés d'annoncer dans les Cours des Princes étrangers, la guerre ou la paix, en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs; leurs personnes alors étoient sacrées comme celles des Ambassadeurs.

Le jour d'une bataille, ils assistoient devant l'étendart, faisoient le dénombrement des morts, redemandoient les prisonniers, sommoient les Places de se rendre, & marchaient dans les capitulations, devant le Gouverneur de la Ville. Ils publioient les victoires, & en portoient les nouvelles dans les Cours étrangères alliées.

Les premiers commencemens des Hérauts d'armes ne furent pas brillans; nous voyons par les anciens livres de roman-

DICTION-
NAIRE HER-
MALDIQUE.

cerie, & par l'histoire des Rois qui ont précédé S. Louis, qu'on ne regardoit les Hérauts que comme de vils messagers, dont on se servoit en toute sorte d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les Trouveres & Chanterres sur la préséance. Pour établir contr'eux leur dignité, ils produisirent un titre, par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs, & c'étoit un faux titre; cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer, à obtenir des privilèges, & à composer leur corps de gens Nobles; mais, dit Fauchet, „ ce corps est abatardi par aucuns qui y „ sont entrés, indignes de telle charges, „ & par le peu de compte que les Rois „ & Princes en ont fait, principalement „ depuis la mort d'Henri II, quant à „ l'occasion des troubles, les cérémonies „ anciennes furent méprisées, faute d'en „ entendre les origines. Depuis il n'a „ plus été question du corps des Hérauts., „ *Hérifsonne*, d'un chat ramassé & accroupi. *Hermine* est une fourrure dont le fond est toujours blanc & les mouchetures noires. On l'appelle contre-hermine quand le contraire arrive, c'est-à-dire, que le fond est noir & les mouchetures blanches. *Pl. 1, fig. 8 & 9.*

Herse est une coulisse ou porte-coulisse que l'on met aux entrées des portes des vil-

Les & places fortes. Les membrures en sont aigüées & garnies de fer. *Pl. 29, fig. 13.*

Herfé, d'une porte qui a sa coulisse abbarue. DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Hie est une figure très-rare dans les armoiries, c'est une piece de bois large dans le milieu, qui va en se retrécissant aux extrémités qui sont garnies d'un anneau de fer de chaque côté. On prétend que cet instrument ser voit à enfoncer les pavés. *Pl. 30, fig. 18.*

Honneur (point d') est un point dans l'écu, immédiatement au-dessous du chef & au-dessus de la fasce. *Pl. 2, fig. 37.* Le point d'honneur est précisément entre les lettres B & A.

Houffe, d'un cheval qui a sa houffe.

Houffette est un habillement de jambes. *Pl. 27, fig. 13 & 14.*

Huchet ou *Cors*, est un instrument de chasseur, pour appeller les chiens. Les postillons s'en servent aussi pour avertir de leur arrivée. *Pl. 12, fig. 16.*

I.

Isfant se dit des lions, aigles & autres animaux dont il ne paroît que la tête avec bien peu de corps. *Pl. 15, fig. 17.*

Jumelle est une espee de filet double: on l'appelle jumelle, parce qu'on les met toujours de deux en deux. On peut les

poser en fasce, en bande, en croix, en sautoir, &c. *Pl. 5, fig. 16.*

L.

L*Ambel* est un filet qui se met en chef ou en fasce, auquel sont plusieurs pendans. Il vient, dit-on, des rubans que les jeunes Gentilshommes portoient au col. Le lambel sert de brisure. *Pl. 31, fig. 7 & 12.*

Lambrequins sont des piéces d'étoffe découpées en forme de feuillages, qui entourent le casque, & descendent aux deux côtés de l'écusson. *Pl. 34, fig. 7.*

Lampassé se dit de la langue des lions & autres animaux. *Pl. 15 & 16.*

Langué, de celle des aigles. *Pl. 20.*

Léopard est un lion passant qui montre les deux yeux, au lieu que le lion proprement dit, se montre toujours de profil. *Pl. 15, fig. 7.*

Léopardé, du lion passant. *Pl. 15, fig. 7.*

Levé, de l'ours en pied. Voyez *Debout.*

Lié, des choses attachées, comme clefs, huchets, &c. *Pl. 12, fig. 16.*

Lionné, des léopards rampans. *Pl. 15, fig. 4.*

Litre ou ceinture funébre, est une trace de peinture de couleur noire, large d'un pied & demi, qui s'applique contre les

bourraillies d'une Eglise en signe de deuil pour la mort du Patron de l'Eglise, ou du Seigneur haut-justicier, dont on peint les armes sur la litre de distance en distance.

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.

Lorré, des nageoires des poissons. *Pl. 21 fig. 10.*

Losange est une figure quadrangulaire, un peu plus haute que large. Les losanges se posent toujours perpendiculairement, de sorte que les deux angles du côté de sa plus grande longueur regardent l'un le chef, & l'autre la pointe de l'écu. *Pl. 13, fig. 6.*

Losangé, de l'écu & figures couverts de losanges. *Pl. 7, fig. 9.*

L'un sur l'autre, des animaux & autres choses, dont l'une est posée & étendue au-dessus d'une autre. *Pl. 15, fig. 8.*

M.

Maille est une maille de cuirasse ou une losange ouverte, & percée en losange. *Pl. 13, fig. 9.*

Maçonné, des traits des tours, pans de mur, châteaux & autres bâtimens. *Pl. 29, fig. 7.*

Mal ordonné se dit de trois pieces mises en armoiries, une en chef, deux autres paralleles en pointe. *Pl. 25, fig. 11.*

Mal taillé se dit d'une manche d'ha-

bit bizarre ; il n'y en a des exemples qu'en Angleterre. *Pl. 27, fig. 12.*

Mantelé se dit du lion & autres animaux qui ont un mantelet, & de l'écu ouvert en chappe.

Marché est un vieux terme des anciens manuscrits pour la corne du pied des vaches, &c.

Mariné se dit des lions & autres animaux qui ont queue de poisson, comme les sirenes. *Pl. 23, fig. 10.*

Masqué se dit d'un lion qui a un masque.

Massacre est un bois de cerf avec une partie du crâne tout décharné. Il ne faut pas confondre le massacre avec le rencontre. *Pl. 19, fig. 3.*

Membré, des cuisses & jambes des aigles & autres oiseaux. *Pl. 20, fig. 2.*

Merlette est un oiseau qui se représente toujours sans bec & sans jambes ; elle diffère peu de la canette. *Pl. 11, fig. 9.*

Mirailé, des ailes de papillons. *Pl. 22, fig. 6.*

Molette, c'est la piece principale de l'éperon, elle est toute semblable à une étoile : toute la différence, c'est que la molette est percée en rond dans le milieu. *Pl. 28, fig. 14.*

Monstrueux, des animaux qui ont face

humaine. *Pl. 23, fig. 5, 11 & autres.*

Montant, des écrevisses, croissans, épis & autres choses dressées vers le chef de l'écu. *Pl. 21, fig. 13; pl. 25, fig. 17.*

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.

Morailles sont des especes de tenailles cranelées dont on serre le nez d'un cheval pour en jouir plus facilement dans le travail du Maréchal; elles ne diffèrent pas des *Broyes* pour la forme. Voyez *Broyes*.

Morné, du lion, & autres animaux sans dents, bec, langue & griffes. *Pl. 16, fig. 4.*

Mortier est la marque de la Justice Souveraine. Le Chancelier, les Présidens à mortier le portent pour timbrer leurs armoiries. C'est une espece de bonnet rond & plat. *Pl. 37, fig. 3; pl. 40, fig. 5 & 6.*

Moucheté se dit du milieu du pape-lonné, quand il est plein de mouchetures; des hermines.

Mouvant se dit des pieces attenantes au chef, aux angles, aux flancs ou à la pointe de l'écu, dont elles semblent sortir. *Pl. 16, fig. 11.*

N.

N*Aissant* se dit des animaux qui ne montrent que la tête, sortant de l'extrémité du chef ou du dessus de la fasce, ou du second du coupé. Voyez *Issant*.

Naturel se dit des animaux, fleurs & fruits, représentés comme ils sont naturellement.

Nébulé se dit des pièces en forme de nuées, comme la bordure des Comtes de Fustemberg. *Pl. 47, fig. 5.*

Nervé se dit de la fougère & autres feuilles dont les nerfs & fibres paroissent d'un autre émail.

Noué se dit de la queue du lion, quand elle a des nœuds en forme de houpes.

Nouveux se dit d'un écot ou bâton à nœuds.

Nourri se dit du pied des plantes qui ne montrent point de racine, & des fleurs-de-lys dont la pointe d'en bas ne paroît pas, comme aux armoiries de Vignacourt. *Pl. 25, fig. 2.*

O.

Ombre de Soleil : on appelle ainsi une figure de soleil qui est de tout autre émail que d'or. *Pl. 25, fig. 6.*

Ombré se dit des figures qui sont ombrées ou tracées de noir, pour les mieux distinguer.

Ondé se dit des fasces, pals, chevrons & autres pièces un peu tortillées à ondes. *Pl. 8, fig. 5 & 16.*

Onglé se dit des ongles des animaux.

Or est le premier métal en blason. C'est

ainsi qu'on appelle le jaune. On le marque dans la gravure par des points.

Pl. 1, fig. 1.

Oreillé, des dauphins & des coquilles.

Orle est une bordure qui ne touche pas les bords de l'écu. *Pl. 4, fig. 17.*

Otelle sont des bouts de fer de piques que quelques-uns appellent *Amandes pelées*. *Pl. 28, fig. 10.*

Ouvert, des portes, des châteaux, tours, &c.

P.

P*Aillé* est le même que *diapré*.

Pairle est un pal, qui, mouvant de la pointe, se partage vers le milieu en deux branches égales qui vont aboutir aux deux angles du chef. *Pl. 4, fig. 14.*

Paissant se dit des vaches & brebis qui ont la tête baissée pour paître. *Pl. 18, fig. 9.*

Pal est une pièce honorable, qui occupé le tiers de l'écu perpendiculairement. On le met en nombre, comme la fasce, la bande &c. *Pl. 4, fig. 4; pl. 5, fig. 4, 5 & 6.*

Pallé se dit de l'écu & des figures chargées de pals. *Pl. 6, fig. 1 & 2.*

Palissé se dit des pièces à pals ou fascées aiguïssées, enclavées les unes dans les autres.

===== *Pâme*, du dauphin sans langue, la hure ouverte. *Pl. 21, fig. 11.*

DICTION-
NAIRE HE
RALDIQUE.

Papillonné se dit d'un ouvrage à écailles.

Parti se dit de l'écu, des animaux & autres pièces divisées de haut en bas, en deux parties égales. *Pl. 1, fig. 14; pl. 16, fig. 1.*

Pas-d'Armes est une place que les anciens Chevaliers entreprenoient de défendre, (d'où lui étoit venu le nom d'*Emprise*) par exemple, un pont, un chemin &c., par lequel on ne sauroit passer sans combattre la personne qui le garde.

Les Chevaliers qui défendoient le *pas* penoient leurs armes à des arbres, à des poteaux, à des colonnes &c. élevées pour cet usage; & quiconque étoit disposé à disputer le passage, touchoit une de ces armoiries avec son épée, ce qui étoit un cartel que l'autre étoit obligé d'accepter; le vaincu donnoit au vainqueur le prix dont ils étoient convenus avant le combat.

On appelloit aussi *Pas-d'armes* le combat ou défi qu'un tenant, ou seul ou accompagné de plusieurs Chevaliers, offroit dans les tournois contre tous venans; ainsi en 1514, François Duc de Valois, entreprit un pareil combat, appelé *le Pas*.

de l'Arc Triomphal, pour les fêtes du mariage de Louis XII ; & le tournois où Henri II fut blessé en 1559, étoit aussi *un Pas-d'armes*, puisqu'il est dit dans les lettres de cartel, que *le Pas est ouvert par Sa Majeste Très-Chrétienne*, &c. pour être tenu contre tous venans dûment qualifiés. Le funeste accident qui mit ce Prince au tombeau, a fait cesser ces dangereux divertissemens.

DIC-
TION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Passant, des animaux qui semblent marcher.

Passé en sautoir, des choses qui sont mises en forme de croix de S. André.

Patte, des croix dont les extrémités s'élargissent en forme de patte étendue. *Pl. 9, fig. 16.*

Pate-nostre est un dizain de chapelet, ou le chapelet entier. *Pl. 26, fig. 20.*

Pavillon signifie une couverture en forme de tente, qui revêt & enveloppe les armoiries des Rois & des Souverains qui ne relevent que de Dieu & de leur épée.

Pavillonné : on se fert de cet mot pour exprimer l'émail du pavillon d'un cors, d'une trompette, lorsque le pavillon est d'un autre émail que le reste.

Peautré, de la queue des poissons. *Pl. 21, fig. 10.*

Pendant de deux, trois, quatre & cinq pieces, se dit d'un lambel dont il

est nécessaire d'énoncer les pendants ; quand ils passent le nombre de trois , ou qu'il est moindre ; il en est de même des gonfanons.

Penneton : c'est la partie de la clef qui joue dans la serrure. C'est la position du penneton qui fait que les clefs sont dites affrontées ou adossées.

Pennon est une espece de banniere semblable au guidon pour la forme.

Pennon est un écusson de plusieurs quartiers , pour marquer les alliances paternelles & maternelles , ou pour marquer la descendance & les degrés de génération d'un Gentilhomme. Le premier s'appelle *Pennon* généalogique paternel & maternel. Le second *Pennon* généalogique direct. Voy. la dernière leçon.

Percé , des pieces ouvertes à jour. Voy. *ajouré*.

Perché , des oiseaux sur la perche & sur des branches. *Pl. 20 , fig. 15.*

Péri en bande , en barre , en croix , en fautoir , de ce qui est mis dans le sens de ces pieces.

Pignonné , de ce qui s'élève en forme d'escaliers de part & d'autre pyramidalement . *Pl. 29 , fig. 20.*

Plaine est la même chose que la champagne : quelques-uns prétendent qu'on ne doit se servir du mot de *plaine* , que pour exprimer

exprimer une champagne extrêmement diminuée. *Pl. 30, fig. 9.*

Plié, des oiseaux qui n'étendent pas les ailes, particulièrement des aigles que l'on dit alors au vol plié.

Pointe est une pièce mouvante du bas en haut de l'écu, plus étroite que le chappé. La pointe se pose perpendiculairement. *Pl. 4, fig. 12.* Quelquefois en bande, ou absolument renversée. *Pl. 12, fig. 19 & 20.* On l'appelle aussi pile.

Plumeté est le même que le moucheté ou papeloné.

Pommeté se dit des croix, & rais tournés en plusieurs boules ou pommes. *Voy. bourdonné.*

Posé se dit du lion arrêté sur ses quatre pieds.

Potencé se dit des pièces terminées en T. *Pl. 10, fig. 1.*

Pourpre est une des cinq couleurs du blason, & qui est composé de l'azur & du gueules, tirant par conséquent sur le violet. Le pourpre se marque dans la gravure par des traits tirés diagonalement de gauche à droite. *Pl. 1, fig. 6.*

Proboscide c'est ainsi que dans le blason on appelle les trompes d'éléphant. *Pl. 16, fig. 20.*

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE.

Q *Quarte-feuille*, sont des fleurs à quatre feuilles. *Pl. 24, fig. 20.*

Quartier est une des quatre parties de l'écu. *Voyez franc-quartier.*

Quinte-feuille, est une fleur de pervansche de cinq feuilles, ouverte en rond ou percée dans le milieu. *Pl. 26, fig. 20.*

R

R *Racourci* est le même qu'alezé.

Rais sont des bâtons pometés & fleurdelisés, mis comme les rais d'une roue. On les nomme quelquefois *Rais d'Escarboucle* quand ils ont en cœur une de ces pierreries, comme les anciennes armoiries de Cleves, dont les modernes changent l'escarboucle en un écusson. *Pl. 27, fig. 7.*

Ramé est le même que chevillé pour les cornes des cerfs, daims, &c.

Rampant se dit du lion droit. *Pl. 15, fig. 1.*

Ramures sont les cornes d'un cerf attachées à une partie du crâne vues de face. *Pl. 19, fig. 5.*

Rangé, de plusieurs choses mises sur une même ligne en chef, en fasce ou en bande. *Pl. 13, fig. 3, 5, 6, &c.*

Ravissant, d'un loup portant sa proie. *Pl. 17, fig. 14.*

Rayonnant, du soleil & des étoiles.

F 2

Recercelet, de la croix ancrée, tournée en cerceaux, & de la queue des cochons & lévriers. *Pl. 10, fig. 9.*

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE;

Recoupé, des écus mi-coupés & recoupés un peu plus bas.

Recroisetté, des croix dont les branches sont d'autres croix. *Pl. 9, fig. 20.*

Redorte est une branche de frêne ou d'un autre arbre, tortillée en anneaux les uns sur les autres. Il y en a sans feuilles, & avec feuilles. *Pl. 24, fig. 7.*

Renchier est une espèce de cerf dont les cornes sont larges & plates. *Pl. 19, fig. 6.*

Rencontre est la tête d'un bœuf, d'un cerf, d'un belier & de tout autre animal dont on voit les deux yeux. *Pl. 18, fig. 5, 6 & 10. Pl. 19, fig. 1.*

Reserclé, des croix qui en ont une autre conduite en filet d'autre émail. *Pl. 10, fig. 13.*

Retrait, des bandes, pals & fasces, qui, de l'un de leurs côtés seulement, ne touchent pas les bords de l'écu. *Pl. 12, fig. 16 & 17.*

Roc est le fer morné d'une lance de tournois. On l'appelle aussi *Roc d'Echiquier*, parce que les tours des échecs, que les Espagnols nomment *roque*, ont la même forme. *Pl. 31, fig. 6.*

Rompu, des chevrons rompus ou séparés en leur montant. *Voyez Failli.*

Rouant, du paon qui étend sa queue. *Pl. 20, fig. 14.*

Q q ij

Rustre est une lozange percée en rond.
Pl. 7, fig. 14.

S.

Sable est dans le blason la couleur noire. En gravure, on la marque par des traits croisés. *Pl. 1, fig. 7.*

Saillant, d'une chèvre & mouton ou belier en pied. *Pl. 18, fig. 8 & 11.*

Sangle, du cheval & des pourceaux & sangliers qui ont par le milieu du corps une espee de ceinture d'autre émail.

Sautoir est une piece honorable, composée de la bande & de la barre. C'étoit autrefois un instrument dont on se servoit pour s'aider à monter ou à sauter sur un cheval; c'est de là que cette figure a pris le nom de *Sautoir*. *Pl. 4, fig. 8.*

Sellé, du cheval. *Pl. 16, fig. 14.*

Semé, des pieces dont l'écu est chargé, tant plein que vuide, & dont quelques parties sortent de toutes les extrémités de l'écu. *Pl. 13, fig. 16 & 17.*

Sénéstre, c'est ainsi qu'en blasonnant on nomme le côté gauche.

Sénéstré se dit d'une piece accompagnée à gauche d'une autre piece. Par exemple, la Ville de Narbonne porte de gueules à la croix patriarchale d'or, sénestrée d'une clef d'argent.

Sénéstré se dit encore lorsqu'un écu est

parti en pal, de sorte que les deux tiers, & même plus, sont d'un émail, & que le restant à fenêtre est d'un autre. *Pl. 2, fig. 34.* Dans ces deux significations, c'est le contraire d'*adextre*.

DICTION-
NAIRE HE-
RALDIQUE.

Thomassin, en Provence, porte de sable semé de faux d'or, le manche en haut à dextre & fenestré de même.

Sinestrochere se dit du bras gauche, comme *dextrochere* du bras droit. *Pl. 14, fig. 14.*

Sinople est la couleur verte dans le blason. Il se marque dans la gravure par des traits tirés diagonalement de droite à gauche. *Pl. 1, fig. 5.*

Sommé, d'une pièce qui en a une autre au-dessus d'elle. *Pl. 28, fig. 12.*

Soutenu, au contraire de celle qui en a une autre au-dessous.

Stangue c'est la tige d'une ancre, quand elle est d'émail différent du reste de la figure. *Pl. 29, fig. 4.*

Supports, sont les figures d'animaux qui supportent de chaque côté un écusson.

Sur le tout se dit d'un écusson qui est sur le milieu d'une écartelure, & des pièces qui brochent sur les autres.

Sur le tout du tout se dit de l'écusson qui est sur le milieu de l'écartelure d'un écusson qui est déjà sur le tout.

Surmonté est le même que *sommé*.

DICTION-
NAIRE HE-
BALDIQUE.

T*Aillé* se dit de l'écu divisé diagonalement de gauche à droite, en deux parties égales. *Pl. 1, fig. 17.*

Tarrer veut dire tourner le heaume ou casque. On dit tarré de front, tarré de profil.

Tenants se dit des figures humaines ou d'anges, qui soutiennent de chaque côté un écusson: ainsi les armes de France ont pour tenants deux anges.

Terrassé se dit de la pointe de l'écu faite en forme de champ plein d'herbes.

Tiercé se dit de l'écu divisé en trois parties en long, en large, diagonalement ou en mantel. *Pl. 2, fig. 21 & suiv.*

Tierces, sont trois filets qui se mettent toujours de trois en trois, comme les jumelles se mettent de deux en deux. Les tierces se posent en fasce, en bande, en croix, en sautoir, &c. *Pl. 5, fig. 17 & 19.*

Tigé se dit des palmes & fleurs. *Pl. 25, fig. 3.*

Timbre, c'est tout ce qui se met sur l'écu, & comprend par conséquent le heaume, la couronne, le cimier, les lambrequins, &c. *Pl. 34, fig. 7.*

Timbré se dit de l'écu couvert du casque ou timbre. *Pl. 34, fig. 7.*

Torque, est un bourlet de différentes couleurs qui se met sur le casque. On le

homme aussi *tortil* ou *bourlet*. Il étoit ordinairement composé des couleurs du Chevalier. *Pl. 34, fig. 5 & 6.*

DICTION-
NAIRE HER-
ALDIQUE

Tortil, est la bande qui entoure les têtes des maures. *Pl. 14, fig. 10.* Ces têtes de maures ainsi ornées, sont dites *tortillées* de tel émail.

Tortillant se dit de la guivre ou serpent. *Pl. 22, fig. 8 & 11.*

Tourné, du croissant & autres pièces tournées. *Pl. 25, fig. 9.*

Tournois, exercice & divertissement de guerre & de galanterie, que faisoient les anciens Chevaliers pour montrer leur adresse & leur bravoure. Les premiers tournois ont été des courses de chevaux en tournoyant avec des cannes en guise de lances; au lieu que les joutes sont des courses accompagnées d'attaques & de combats de lances émoussées & des épées qu'on appelloit *glaiives courtois*, parce que le tranchant en étoit rabattu. Le Prince qui ouvroit le tournois envoyoit un Roi d'Armes qui portoit un sauf-conduit avec une épée à tous les Princes, en signifiant qu'il querelloit de frapper un tournois, & bon hourdis d'armes, en la présence des Dames & Damoiselles. C'étoit la formule ordinaire. On se battoit d'abord seul à seul, & puis troupe contre troupe, & après le combat, les Juges adjugeoient la

prix au meilleur *Chevalier frappant de l'épée*, ensuite on le conduisoit en pompe à la Dame du tournois qui lui faisoit des présens. Les tournois étoient le divertissement le plus ordinaire dans les 13 & 14 siècles.

L'inventeur des tournois a été un nommé Géofroi, Seigneur de Preuilli, vers l'an 1066. Ils ont passé de France en Angleterre, en Allemagne, &c. Quand il n'y a qu'un quadrille c'est proprement un tournois ou course; les joutes demandent au moins deux partis opposés, & les carroufels quatre.

On y combattoit avec des épées rebouchées & des lances sans fer, & il étoit défendu d'y combattre de la pointe: quand on se battoit tout de bon, on appelloit ces combats, *Combats à outrance* ou *duels*.

C'est autant à l'exercice des tournois, qu'aux croisades que l'on peut rapporter le premier usage des armoiries: car le nom de *blason*, la forme des écus, les émaux, les figures principales, les timbres, les lambrequins, les supports en sont des témoignages irréprochables.

On faisoit en Allemagne tous les trois ans les tournois solemnels, qui servoient de preuves de Noblesse. Le Gentilhomme qui y avoit assisté deux fois étoit suffisamment *blasonné* & publié, c'est-à-dire,

reconnu pour *Noble*, & portoit deux trompes en cimier, que plusieurs ont pris pour des proboscides d'éléphant.

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE

L'usage des tournois est aboli. Ce fut principalement le funeste accident d'Henri II blessé à mort dans un tournoi en 1559, sous les yeux de toute la nation, qui modéra dans le cœur des François, l'ardeur qu'ils avoient témoigné jusques-là pour ces sortes d'exercices.

Les jeux qu'on continua depuis d'appeller tournois, ne furent que des carroufels, & ces même carroufels ont entièrement passé de mode dans toutes les Cours de l'Europe.

Tourteau, est une figure ronde semblable au besant, mais qui est toujours de couleur. *Pl. 7, fig. 16.*

Trabe, est la partie d'une ancre qui traverse par le haut la stangue. *Pl. 29.* On nomme aussi trabe le bâton d'une bannière ou d'un guidon, & on se sert de ce terme quand le trabe n'est pas du même émail que le guidon ou bannière. *Pl. 29, fig. 2.*

Tracé est le même qu'ombré.

Tranché se dit de l'écu divisé diagonalement en deux parties égales de droite à gauche. *Pl. 1, fig. 16.*

Trefle, c'est une espece d'herbe à trois feuilles jointes ensemble par une petite queue. *Pl. 22, fig. 3.*

Treillissé est le fretté plus serré. *Pl. 7,*

DICION-MAIRE HERALDIQUE. *fig. 7.*

Trescheur, est une orle ornée de fleurons; quelquefois il est double, comme dans les armoiries d'Ecosse. *Pl. 4, fig. 18.*

Trois, deux, un, se dit de six pièces disposées, trois en chef sur une ligne, deux au milieu, & une en pointe de l'écu. *Pl. 13, fig. 7.*

V.

Vair est une fourrure dont les émaux sont toujours argent & azur. Chaque vair est fait à-peu-près en forme de cloche renversée. *Pl. 1, fig. 11.*

Quand les vairs de métal sont opposés aux vairs de métal, & ceux de couleur à ceux de couleur, on le nomme alors contre-vair. *Pl. 1, fig. 10.*

Vairé se dit lorsque les vairs sont d'un autre émail qu'argent & azur. On dit vairé d'or & de gueules. *Pl. 1, fig. 13.*

Vannets, sont des coquilles qui montrent le dedans: on les appelle *Vannets* à cause qu'elles ressemblent à des vans. *Pl. 21, fig. 20.*

Vergette est un pal diminué. *Pl. 5, fig. 11.* Le pal contrebreté est chargé d'une vergette de sable.

On appelleroit aussi vergettes des pals qui seroient dans un écu au nombre de cinq & plus.

Vergetté se dit d'un écu dont les pallés surpasseroient le nombre de huit.

Verse se dit des glands, pommes de pin, croissans, &c. *Pl. 24, fig. 14; pl. 25, fig. 8.*

Vestu se dit des espaces qui laissent une grande lozange qui touche les quatre flancs de l'écu. *Pl. 2, fig. 32.*

Vires sont des anneaux concentriques ordinairement au nombre de trois. *Pl. 28, fig. 19.*

Virolé, des boucles, mornes & anneaux, des cornes, huchets, trompes. *Pl. 12, fig. 16.*

Vivré se dit des bandes & fasces qui sont sinueuses & ondées avec des entailles faites d'angles rentrants & saillants, comme des redens de fortification. *Pl. 8, fig. 20.*

Vol est deux ailes d'oiseau jointes ensemble. Une aile seule s'appelle demi-vol. *Pl. 21, fig. 8 & 9.*

Vuidé se dit des croix & autres pieces ouvertes, au travers desquelles on voit le champ de l'écu. *Pl. 10, fig. 3.*

DICTION-
NAIRE HÉ-
RALDIQUE

F I N.

TABLE DES NOMS

DONT LES ARMOIRIES
sont contenues dans cet Ouvrage.

A

A Availle,	64	Allaife,	162
Abarga,	215	Allegrin,	82
Abbot,	173	Allemand,	156
d'Abillon,	67	Allemand de Champier,	
Aboval,	50	<i>Arm. de l'Egl. de Lyon, q. 5.</i>	
Abschatz	143	Alsace,	189
Absperg,	17	Burgraviat d'Altemberg,	416
Territoire Adriatique,	435	Altembourg,	166
Æschingen,	163	Altingen,	214
d'Aguesseau,	72	Amance,	36
Aidié de Riberac,	145	d'Amanzé,	160
d'Aigle,	41	d'Amanzis,	61
Aigremont,	117	d'Amalby,	41
Le Duc d'Aiguillon ;	282	d'Amboise,	49
Ailli,	280	d'Amerval,	64
d'Ailly en Auvergne,	72	Amiens,	43
Aimart de Château-		Amory,	93
Regnard,	154	d'Ancezune,	166
d'Aingeville,	35	Andelberg,	111
Alamani,	53	Andelin,	164
d'Albon ancien,	153	Andrada,	77
d'Albon en Dauphiné,	30	Andranst,	75
Albret,	21	Andrehan,	71
Albrici,	207	Andrezel,	117
d'Aldart,	73	Angennes,	30
Aldenberg,	213	Angoulevant,	27
Alençon,	99	Le Roi d'Angleterre,	400
Aleffo,	164	Angrie, 195 396	414
d'Aligre,	178	d'Anglure,	210
Alinge,	30	Angouleme ancien,	62

TABLE DES NOMS.

Anguiên ,	83	Arlatan ,	104
Les Princes d'Anhalt ,	419	Armagnac ,	123
Anhalt-Zerbft ,	431	Arménie ,	395
Anjorant	177	d'Armes ,	195
Anjou , 35 221 238	392	Des Armoifes en Lor-	
Les Comtes d'Anjou ,	257	raine ,	15
Anjou-Sicile ,	274	Arpajon	209
Anjou moderne 275	413	d'Arpo ,	225
d'Annebault ,	80	d'Arquainvilliers ,	162
Antonis du Hafoy ,	144	Aragon Royaume ,	41
Ansberg ,	225	Aragon , 275 391	412
Anspach ,	405	Ars ,	50
Le Marquisat d'Anvers ,	412	La branche d'Arfchot ,	220
Anvers ,	392	Artois ,	221
Anyel en Touraine ,	38	Arzac ,	41
Aoife ,	396	d'Arzac ,	77
Aplepy ,	174	Afcanie ,	430
Appenzell ,	437	Le Comté d'Asperg ,	187
Aquilar ,	59	Aspremont en Lorraine ,	30
*Arbalefte de Melun ,	196	d'Aſter ,	278
Arc ,	196	Aſtracan ,	408
Arcella ,	88	Avanſon ,	47
Arces ,	32	Avaugour en Bretagne ,	27
Arcuffis ,	196	Auber ,	100
l'Ardenois ,	74	Anberticourt ,	48
Ardinghelli ,	89	l'Aubefpine ,	92
d'Ardres ,	47	d'Aubigny ,	123
Arelanada ,	131	Aubigni ,	27
Arensberg ,	414	Aubry ,	39
d'Argelot ,	172	d'Aubuffon de la Feuill-	
Argenlieu ,	204	lade ,	82
l'Argentier de Chapp-		Au Chat-Pleffis ,	131
laine ,	187	Arenes ,	52
Argenton ,	64	Avenes ,	114
d'Argentré ,	81	d'Aveffens ,	77
d'Argi ,	39	Aumale ,	41
d'Argies ,	104 150	d'Aumont ,	93
d'Argonges ,	176	Le Duc d'Aumont ,	279
d'Anſtrude ,	58	Aunay ,	64

TABLE DES NOMS.

Aunoy ,	279	Autriche ,	27, 398
Aurac ,	60	Autriche ,	411
d'Aure ,	278	Auvergne ,	187
d'Avray ,	62	Auvergne ,	277
Avrigni ,	65	Auxi de Monceaux ,	60
Aurillac ,	41	Auzerville ,	117
Aust ,	173	Ayrault ,	42
Auveville ,	50		

B

B Abut ,	178	Banes ,	180
De Bachod ,	186	Le Duché de Bar ,	158
De Balonet ,	178	Bar ,	275 388 413
Bacqueville ,	210	De Bar ,	52
Margraviat de Bade ,	426	Baraust ,	178
Les Margraves de Bade-		Barbançon ,	120
Baden ,	426	Barbasan en Gascogne ,	30
Les Margraves de Bade-		Barberin ,	161
Durlack ,	427	Barbesieux ,	36
Badonweiller ,	426	Barbier de Lescœt ,	
Bagey ,	123	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 9</i>	
Baillet ,	279	Barbier de Kerno ,	
Bailleul ,	14	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 28</i>	
Bailleul ,	213	Les Comtes de Barce-	
Bailly ,	83	lone ,	220
Balatier ,	28	Barndonanche ,	61
Balbiano	118	Barreith ,	405
Bâle ,	437	De Barge ,	21
Balency ,	33	Barifans ,	75
Balincourt ,	120	Barlaimont ,	51
Balla-grange ,	42	Barby ,	416
Ballenstoedt ,	430	Baronnat ,	199
De Ballone ,	80	Barragan ,	115
La Balme ,	41	Des Barres ,	129
De Balme ,	78	Jean des Barres ,	62
La Balme-Andrepet ,	49	Barri ,	41
Bandinelli	21	Barrin de la Gallisoniere ,	168
Bandinelli	38	Bart ,	124

TABLE DES NOMS.

Barth ,	402	Du Bec ,	65
Bartole ,	125	Becari ,	139
Barville ,	41	Becquet ,	138
Basset ,	174	Begue de Vilaine ,	34
Bassompierre ,	42	Le Bel ,	158
La Battie ,	82	Belanger en Poitou ,	31
Bataille ,	83	Belhomme ,	88
Bancé en Poitou ,	82	Beligni ,	42
Bandri ,	211	Du Bellay ,	63
Baudricourt ,	119	Belle-combe ,	120
La maison de la Baume ,	222	Bellegarde ,	216
Baviere ,	63 419 420	De Bellone ,	137
l'Electeur de Baviere ,	419	Belloy ,	38
Bavin ,	114	Belloi d'ami ,	41
Baulon ,	31	Belhune ,	434
La Baume ,	29	De-Belly ,	151
La Baume-Montrovel ,	75	Belot ,	61
De Baux ,	182 280	Belo ,	111
Bazoges ,	121	Benard de Mont-Bize ,	139
Bazoille ,	39	Benevine de Tire ,	144
Bearn ,	136	Benneville ,	50
Beauveau & Béguillon ,	118	Bentoux ,	18
Beaucamp ,	35	Berard ,	161
Beauchamp-Rezin ,	216	Berbis ,	137
Beaufort ,	38	Berbifi ,	137
Beaufremont ,	13 22	Berg ,	401 415 417 420
Beauje ,	39	Bergame ,	435
Beaujeu ,	119	Berkley ,	94
Beaumanoir-Lavardin ,	66	De Bermond ,	133
Beaumenil ,	37	De-Bern ,	133
De Beaumont de S. Quentin ,		De Bernage ,	130
<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 25</i>		Bernage ,	73
Beaupoil ,	200	Bernard de Graville ,	92
Beauprau ,	84	Bernard Montessus ,	181
Beaulduc ,	133	Bernard de Champigni ,	217
Beaufat ,	106	De Bernard de Rully ,	
Beauval ,	118	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 32</i>	
Beauveau ,	103 120	Bernburg ,	430
Beauvilliers S. Agnan ,	150	Berne ,	333 437

TABLE DES NOMS.

Le Baron de Bernstein,	136	Bodenek,	190
Berri,	99 221	Bodin,	37
Beri,	70	Bodungen,	190
Berthon de Crillon,	42	Bohème (Royaume)	407
Berrier de Sauvigny,	135	Bois-Avelne,	81
Bertrad,	15	Dubois des Bordeaux,	58
Bertrand,	183	Boldagione,	151
De Bertrand de Richemont,		Boleuvre,	162
<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 30</i>		Bolomier en Dauphiné,	28
De Berulle,	198	Bonvouft,	72
De Bescot,	172	Les aînés de Bon,	220
Bethili,	60	Les cadets de Bon,	220
Bethune,	27	Bonadies,	126
Bethune ancien,	53	Du Bouchet,	37
Le Duc de Berthuae-Cha-		Bonlieu,	62
rost,	280	Bonneau,	177
Betteler,	110	Bonnevil,	172
Le Duc de Bevern,	424	Bonpart,	167
Beurl,	226	Bons d'Entremont,	79
Beynac,	145	Bordeaux,	21
De la Beyvieres,	82	Borfan,	53
Bichi,	163	Du Bose,	88
Bierley,	83	Bosfu d'Escry,	36
Du Biez,	73	Bosfuet,	212
Bigot,	164	Bosfut,	29
Billy,	22	Boton,	161
Binan,	84	Bouc de Grave,	139
Biron,	15	Boucherat,	150
Le Duc de Biron,	281	Boudrac,	166
Biscaye	131	Du Bouesc en Poitou,	37
Du Blaisel,	41	Boufflers,	83
Blanquet,	79	Bouhier,	135
Blanot,	173	Le Duc de Bouillon,	277
Bligny,	49	Bouillon,	27 277
Blossac,	28	Le Duc Souverain de	
Blot-Chauvigni,	62	Bouillon,	439
Blumen-Eck,	432	Boulainvilliers,	38 50
Boba,	136	Bouliers de la Tour-d'Ai-	
Bocquet,	21	gues,	98
		Boulogne,	

TABLE DES NOMS.

Boulogne ,	64 277	les Ducs de Brancas ,	126
Boulone ,	173	le Duc de Brancas-	
Bourbon-Vendosme ,	46	Villars ,	285
Bourbon ,	221	Brancavio ,	126
Bourbon-S. Paul ,	222	l'Electorat de Brande-	
la branche de Bourbon-		bourg ,	36 403
Condé ,	255	la Marche de Brande-	
Bourbon-ancien ,	160	bourg ,	408
Bourgogne-ancien ,	53 412	Brandebourg ,	189
Bourgogne-moderne ,	392	Brandichidt ,	184
Antoine de Bourgogne ,	46	Bras de fer-Châteaufort ,	198
Jean de Bourgogne-Ameu-		De Breauté ,	175
ral ,	45	Bredel ,	33
Bourgogne ,	44 98	Brederode ,	117
Bourgogne-Montagu ,	222	Brehan ,	118
les Ducs de Bourgogne ,	218	Bremont ,	169
Le Bourgoin ,	82	Comté de Brene ,	415
Bournonville ,	32	Bressen ,	38
De Bournonville ,	129	Le Bret ,	150
Bonshoms ,	142	le Duché de Bretagne ,	22
Bouteiller ,	187	Bretagne , 209 276 277	278
Le Boutillier de Maigre-		Breteuil ,	152
mont ,	43	Le Breton ,	154
Bouton ,	28	La Bretonniere ,	63
Bouvet ,	136	Du Breuil ,	167
Boyléon ,	126	Briançon ,	30
Bourbourg ,	47	Briçonnet ,	76
La Bourdaisiere ,	113	Brièle ,	81
De Bourdeaux ,	149	Brique-Bec ,	119
De Bourdeille ,	149	Briqueville ,	49
De Bourdillon ,	94	Langraviat de Brisgau ,	426
Bourg ,	42	le Duc de Brissac	177
la Ville de Bourges ,	137	l'Evêché de Brixen ,	138
Brabant , 275 388 392	412	Brixen ,	434
Brabant ,	117	Brochant ,	28
Bracaléoni ,	41	Broglio ,	91
Brachet-Péruse ,	129	Brouva ,	50
la Maison de Bragance ,	33	De Brosse ,	193
De Brakele ,	43	Brumser-von-Rudisheim	43

R r

TABLE DES NOMS.

Bruncoff,	17	Busevent,	83
Brunet,	99	Buffiere,	117
Electeur de Brunswick-		Buocafoco,	163
Lunebourg,	422	Burckerroda,	101
le Duc de Brunswick-		Burdian,	166
Wolfenbutel,	424	Buren,	72
De Bruges,	81	Du Buret,	65
Bruyset,	195	Burgaw,	54
Buatier,	129	Burgenfis,	119
Bubendorf,	59	Burgraviat,	401
Bucelli,	131	Busdraghi,	168
Buccamazi,	168	Bussi,	59
Budos,	41	Bussi,	42
Buenc,	39	Butet,	211

C

C Adenet,	168	Caravail,	106
De Caën,	111	Carbonelo,	204
Cahors,	212	Carboniere,	184
Cahource,	52	la Ville de Carcaffonne,	138
Cailleu,	37	Careto-Finai,	40
De Cailly,	165	le Duché de Carinthie,	118
Calois de Mefville,	166	Carn,	22
Cambouft-Coaffin	71	Carnevoi,	70
Cammin,	402	Caffillac,	117
Campomarino,	22	Cafan,	408
Le Camus,	153	Cafe-Nove,	42
Canali à Venife,	28	Castel-Fromont,	82
Candalle,	40	De Castellat,	
De Canillac,	77	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 4</i>	
Canillac-Beaufort.	99	De Castellat de Nuzargues,	
Canify,	65	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 16</i>	
l'Archevêché de Cantor-		De Castellat,	
bery,	34 97	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 31</i>	
Cany,	62	Castelnau,	202
Capeci,	167	De Castelnau,	179
Capinel,	22	De Caffille,	202
Cappoi,	85	Caffille,	398

TABLE DES NOMS.

Castriot-Scanderberg,	107	La Chapelle,	27
Castro,	104	Le Chapitre de l'illustre	
Cassubie,	401	Eglise de Lyon, <i>A. de l'Egl.</i>	
Caragna,	148	Chapponay,	151
Carel,	122	Charanionnai,	99
Catin,	197	Charcney,	156
Catinat,	80	Charlot,	130
Catzenellnbogen,	399 428	Charlot,	35
La Care,	29	Charnai,	86
Caumont,	16	le Comté de Charolais,	120
Cepedes,	189	Charpentier,	139
Chabanay,	118	Le Charon,	94
Chabannes,	123	Charrier,	212
Chabannes de Vions,	139	Chartier,	153
De Chabanne, <i>Arm. de</i>		Chartres,	37
<i>l'Egl. de L. q.</i>	42	Chasay,	149
De Chabans, <i>Ibid. q.</i>	16	De Chastelus,	66
Chablais,	396	Châtillon-sur-Marne,	39
Chabot,	159 277	Chastillon,	118
Chaffardon,	131	Chate,	216
Chailly,	22	Château-Dun,	62
Chalançon,	125	Château-Giron,	27
Chalandray,	50	Château-Gontier,	42
Chalant,	29	Château-neuf,	182
Chambellais,	50	Château-neuf, en Dau-	
Chamboran,	118	phiné,	27
Chamont,	199	Château-neuf,	117
Champagne la Sufe,	120	Châteauneuf-Roches-	
Champdivers,	31	bonne,	202
Champeaux,	173	Le Chatel,	52
Champestieres,	31	Chatelain,	204
Champ-Girault,	159	Chatelier,	27
Champier,	181	Du Chatelier,	113
Champiré-Baranton,	81	De Chatenay,	150
Champlitte,	115	Châtillon-lès-Dombes,	122
Champluisant,	92	La Chatre,	82
Chantelou,	132	le Duc de Chaulnes,	280
Chantrans,	42	De Chaumelis,	183
Chapelain,	93	De Chauvirey,	67

R r ij

TABLE DES NOMS.

Chénet,	172	Clocheſter,	89
La Chétardie,	131	De Clugny,	
La Chevalerie,	127	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 8</i>	
Chevalier,	139	De Clugny de Theniſſey,	
Chevalier,	155	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 23</i>	
Chevalier,	193	Cluni,	287
Cheyne,	109	Du Cluſeau,	34
Chiffet,	163	Cocſnes,	60
Ciavaro,	217	Coet-gourheden-locMaria,	80
Chini,	31	Coetlogon,	48
Chifi,	17	Coet-Menec,	51
Chiffey,	203	Coctes,	145
Choifeul,	90	Coetivy,	25
Choifeul (Maison de)		Coétivy,	51 276
& branches cadettes de		Coctquen,	42
cette Maifon,	220	Du Coin,	153
le Duc de Choifeul,	282	Colbert,	164
Chourſes,	39	Coligni,	147
Chur,	139	Electorat de Cologne,	414
Royaume de Chypre	435	Colombiers,	32
Cicon,	27	Comares,	109
Circy,	82	Comminges,	197
Clapiſſon,	172	Compaing,	142
la Maifon de Clare,	222	Condette,	213
Claret,	183	Conflans-Brienne,	106
Le Clerc,	100	De Conigan,	34
Le Clerc,	146	Contay,	50
Le Clerc de la Verpilliere,	94	De Conty,	97
Clerembault,	51	Coppier,	27
Clermont,	216	Coquerou,	154
les Clermonts de Sa-		Coq-Beaumont,	102
voye,	219	Cor,	156
Clermont-Galerande,	93	Corbin-Villarceau,	153
Clermont-Lodeve,	51	De Cordovennes,	62 104
Clermont-Nefle,	128	Corfou,	435
De Clés,	93	Corneville,	117
Clettemberg,	422	Cornu,	35
Cleves, 189 401 415	420	Corpeaux,	38
Cliffon,	117	Corrario,	38

TABLE DES NOMS.

Còrraro ,	226	Crequi ,	178
le Royaume de Corse ,	436	Creve-Cœur ,	42
Corfini ,	53	Crispi ,	182
Costaing ,	72	Royaume de Croatie ,	408
Cossa ,	115	La Croisette-Rochefort ,	23
Coffart ,	121	Croisilles ,	83
Coffé de Brissac ,	70	La Croix-Chevrieres de	
La Coste ,	90	S. Vallier ,	128
Coublan ,	51	La Croix-Chevrieres de	
Coucy ,	51	Pisançon ,	69
Couet-Goufan ,	144	Cronembourg ,	71
Coullonges ,	50	De la Crompte de Bourzac ,	77
Coulombier ,	146	Crossen ,	402
Courcelles ,	60	Crossern ,	405
Courchi ,	60	Croy-Renty ,	38
De Courcy ,	29	De Croy ,	210
Courtenay ,	64 102	Crussol ,	51 274
Court-Jambe ,	195	Culan ,	123
Courtin ,	115	Culan ,	106
le Vicomte de Courtrai ,	43	De Cupis ,	139
La Cous ,	146	De Cuffan ,	188
Coufans ,	82	De Cuisse ,	159
Coufonnay ,	50	De Cuisse-Bourgneuf ,	32
Couvran ,	104	De Cuseau ,	33 101
Cougraing ,	62	Cuffiny ,	48
De Craon ,	25 62 276	Cybo ,	68
Crema ,	435	Cygni ,	152

D

Daboha ,	74	Royaume de Dané-	
D'aillon du Lude ,	80	marck ,	115
Dalesvola ,	123	Danewitzl ,	113
Royaume de Dalmatie ,	408	la Ville de Dantzic ,	110
De Damas ,	82	Daune ,	47
Damas de Jouancy ,	214	Dauphiné ,	157 439
Dambach ,	180	Monteigneur le Dauphin ,	439
le Maréchal de Damville ,	87	le Dauphin d'Auvergne ,	157
Roi de Danemarck ,	397	Dauvet des Marets ,	153

R r. iij

T.A.B.L.E DES NOMS

Deſay de Maubourg ,		Domants ,	18
<i>Arm. de l'Egl. de L. q.</i>	10	Dompierre ,	40
Deſen ,	151	Donat ,	138
D'Affé ,	59	Dons ,	55
Delmenhorſt ,	398	Douſſy ,	115
Delphini ,	158	Drancourt ,	171
S. Denouac ,	109	Dreux ,	60
Deſcordes ,	119	les Comtes de Dreux ,	219
Deſſards ,	31	Dreux de Mello ,	72
Des-Lions-Deſpaux ,	125	Dreux de Maignaux ,	99
Deſtrades ,	119	Drocomir ,	191
Deſy ,	180	Dublé d'Uxelles ,	42
Die-Hochſteter ,	227	Duchemin ,	123
Die-Manſtein ,	28	Dudley ,	125
Diephoff ,	422	le Comte de Dunois ,	46
Die-Segger ,	201	Dupac de Bellegarde ,	
Dieſt & Namur ,	37	<i>Arm. de l'Egl. de L. q.</i>	19
Die-Tangel ,	98	Dupleſſis-Augers ,	22
Diétz ,	428	Durant ,	115
Die Volcker ,	18	Duras ,	117
De Digoine ,	59	Duras-Durfort ,	117
De Dinan ,	63	le Duc de Duras ,	282
Ditmarſe ,	398	Duret de Chevery ,	189
Dobbleſtein ,	85	Durfort ,	29

E

Eberſpach ,	145	Comté d'Eiſemberg ,	416
Eberſtein ,	422	le Duc d'Elbœuf ,	274
l'Etat Eccléſiaſtique ,	411	Elphinſton ,	128
Echaute ,	85	l'Empire ,	147 433
Ecker ,	95	l'Empereur ,	387
Ecoſſe ,	100	Engelſhofen ,	165
Edelſten ,	180	d'Engern ,	417
d'Effiat ,	96	la branche d'Enghien ,	220
d'Egernpach ,	61	d'Entragues ,	92
l'Eglantier ,	65	Eply ,	168
Egmont , au bas Rhin ,	55	Erbeſtein ,	426
Egmont , en Hollande ,	55	d'Ereac ,	27

TABLE DES NOMS.

Erlin-von-Norbeck ,	168	Espine-fort ,	62
d'Ernencourt ,	83	d'Esplan ,	156
Erouffel ,	146	Espringen ,	148
Escaieul ,	54	Des Essards de Monta-	
d'Escars-la-Vauguion, 28, 282		gne ,	126
d'Escars ,	278	Des Essars ,	179
Eschalad ,	31	d'Estaing ,	43 69
l'Eschaffier ,	157	d'Estampes ,	101 188
Esclavonie ,	190	d'Estampes de Valencey, 69	
Royaume d'Esclavonie, 408		la-Maison d'Est ,	433
d'Escornaix ,	100	d'Est de-Ferrare ,	107
Efcoubleau ,	29	Estelan ,	38
d'Escrots ,	78	Estillac ,	40
Le Roi d'Espagne ,	391	L'Estourge ,	170
d'Esparbez d'Aubeterre, 72		d'Estournelle ,	81
d'Esparon ,	195	d'Estrées ,	60
Espeignes ,	193	d'Estuert de Cauffade, 282	
Espernon ancien ,	27	De l'Etang ,	104
l'Espervier ,	151	Evreux ,	275
d'Espinay ,	66	d'Eylenburgk ,	121

F

F			
Abert ,	80	Le Febvre d'Ormesson ,	177
Pagundes ,	217	Le Febvre-Caumartin ,	52
Farcy ,	60	Feltrino ,	435
La Fare ,	184	Fennden ,	166
Fauche de Dompré ,	140	Fenoil ,	135
Du Faur de Pybrac ,	73	Ferrare ,	433
Faverges ,	42	Ferret-Mont-Laurent ,	142
Favier du Boulai ,	174	Ferrier ,	197
Fauquieres ,	113	De Ferrieres ,	99 199 204
Faure ,	77	Ferri-Pasté ,	31
Fausten ,	114	La Ferté-Senneterre ,	63
Du Faulx ,	213	De Fetans ,	31
Faydet ,	204	Ferigni ,	42
Faye-Joulain ,	85	Feuquieres ,	210
La Fayette ,	100	Féntzl ,	122
Le Febvre de l'Aubiere, 130		Le Fevre ,	39

TABLE DES NOMS

De Ficte ,	55	Fouquet ,	146
Figueroa ,	172	Fraguier ,	174
Fiesque ,	52	France ,	177 275
Fiquemont ,	74	Le Roi de France ,	390
Filtz ,	128	Franconville ,	61
Le Duc de Fitz-James ,	28	Francesqui ,	82
Fitz-James ,	98 158	De Francs ,	47
Fitz-Hugon ,	96	Franquemont ,	125
Flacken ,	55	Fredeville ,	88
Flamen ,	120	Freisburg ,	418
Flandres ,	118 392	Frelag ,	216
De Flandres ,	412	Du Fresne ,	170
Flanfen ,	168	De Fresnoy ,	22
Fleuranges ,	71	Fressigni ,	37
Fleuri ,	163	Freval ,	152
Flogny ,	160	Freyberg ,	185
Floques ,	56	Frezeau de Maillot ,	52
De Foissy ,	152	Fribourg ,	437
La Maison de Poix ,	220	Frioul ,	434
Foix ,	40	Frise ,	436
Fonseca ,	181	Frizon ,	173
La Font ,	184	Fronheimer ,	110
Fontaine ,	50	Froissard ,	38 142
Fontenay ,	105	Fromberg ,	225
Fontenay ,	49	Froment ,	167
Fontlebon ,	147	Fromerg ,	225
Forcalquier ,	117	Le Duc de Fronssac ,	277
De Forcheville ,	92	Frotier ,	74
Forets des Traicts ,	43	Froulai de Tesse ,	91
Forestier ,	65	Fuensalda ,	65
Formentieres ,	37	Fulach ,	180
Foudras ,	38	De Fumilis ,	86
De Foulaines ,	48	les Princes & les Comtes	
Fouleuse de Flavacourt ,	162	de Furtemberg ,	432

G

Gabians ,	122	Gadagne ,	80
Gabrieli ,	76 99	Galerand de Vaux ,	132

TABLE DES NOMS.

Galicaia ,	215	Geuffrion ,	164
Galice ,	187	le Pays de Gex ,	214
Galiva ,	181	Gibing ,	18
Galiot ,	274	Gigault de Bellefonds ,	94
Le Gallod ,	43	Gilgen ,	128
Gamaches ,	27 119	Gillon ,	119
Gamin ,	107	De Gisse ,	185
De Gand ,	26	Girard ,	155
Garandeau ,	201	Glaris ,	437
Garces ,	152	Glauburg ,	95
Gardaner ,	128	Gleifenthal ,	226
La Garde ,	85	Gletins ,	62
La Gardette ,	76	Goadfroy ,	201
Garencheres ,	42	Godon ,	152
Garnier ,	136	Goldy ,	177
Gast ,	38	Gondrin-Montespan ,	112
Gast-Bavorny ,	174	Gorrevord ,	31
De Gast-Lucé ,	64	Got de Rouillac ,	38
Gastelier ,	209	Gothie ,	398
Gatta ,	131	Royaume des Goths ,	399
Gaubert ,	41	De Govean ,	87
De la Geliere ,	45	De Gouffier ,	47
Gemmel ,	110	Gourdon-Genouillac ,	274
Le Gendre ,	111	De Gournai ,	204
la République de		Gourvinec ,	22
Genes ,	436	Gouffencourt ,	27
De Genetines ,	86	Gouyon ,	172
la République de		Goy ,	129
Geneve ,	438	De Goy ,	177
les Comtes de Genevois ,	59	Goyon-Matignon ,	281 434
Genevois ,	396	Gracham ,	27
Gentien ,	75	Grafs ,	
Le Gentil ,	148	Grailli ,	40
Gentil ,	212	Grailli ,	65
Gérard ,	42	Grammont , en Fr. Com. ,	112
Gerards-Aubers ,	96	le Duc de Grammont ,	278
De Germigney ,	140	Grammont , en Dauph. ,	117
Germini ,	36	Granata ,	177
Geyaudan ,	172	Grancey ,	118

TABLE DES NOMS.

Le Grand ,	22	les Grolées de Dau-	
Grande Ville ,	128	phiné ,	219
La Grange ,	55	Groningue ,	437
La Grange-Trianon ,	97	Le Gros ,	48
Grange en Franche-		Groser ,	54
Comté ,	31	Grosset ,	176
Granson ,	49	Grostein ,	95
Grantz ,	189	Gruben ,	74
Grassin ,	177	De Gruel du Villars ,	
Grattel de Dolomieux ,	167	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 13</i>	
Gratoloup ,	132	Gruffel ,	51
Graville ,	199	Le Gruyer ,	203
Grenade ,	178	De Guain de Linars ,	
Du Grezil ,	188	<i>Arm. de l'Egl. de L. q. 18</i>	
Grignan ,	41	Du Gué ,	127
Grigny ,	211	le Duché de Gueldres ,	120
Grille-Robiac ,	161	Gueldres , 275 388 413	436
Grillet ,	161	De Guenegaud ,	117
Grimaldi , 63 281	434	De la Guiche ,	44
Grimault ,	128	La Guiche en Bourgogne ,	30
Grimonville ,	47	Guibert ,	152
Les Grifons ,	111	Guichenon ,	92
Grivel de Pesseliere ,	76	Guinieres ,	70
Grell ,	124	Les Gufmans ,	193
Grolandt ,	213	Gutzkou ,	402
Grolée ,	15	Guyenne ,	119
les Grolées de Bresse ,	219	Guyot ,	154

H

H Abart ,	51	Handt ,	214
Hackelberg ,	124	Hangest ,	60
Hainault ancien ,	54	d'Hangest ,	80
Halberstadt , 402 405	406	Harcourt ,	37 280
Du Halgouet ,	124	Hardouin de Perefixe ,	181
Haller ,	45	Hargicourt ,	27
De Hals ,	155	Harlay ,	39
De Hameyde ,	48	Harling ,	140
l'Evêché de Hamin ,	87	Hasbourg ,	413

TABLE DES NOMS.

Hastiche,	191	Hoenstein,	208
Hastings,	191	Hofer,	97
Hattes,	168	Hohenach,	421
Haubert,	164	Hoja & Bruchuffen,	423
Havert,	85	la République de Hol-	
Hautefort,	213	lande,	436
Haute-Saxe,	396	Hollen-Zollern,	406
Hay,	124	les Ducs de Holstein,	428
Haydm-Zum-Dorft,	109	Holstein,	398
De la Haye-Ventelet,	56	Hombourg,	422
Heidenheim,	425	Hombourg,	418
Heiligenberg,	432	Royaume de Hongrie,	407
Hellande,	210	Hongrie,	274 388
Hemart,	39	l'Hospital,	150
Henin de Bossut,	29	le Chancelier de l'Hof-	
Henneberg,	416	pital,	185
Herbelot,	53 60	Horbler,	56
Heride,	182	Horitzar,	131
l'Hermitte,	188	la branche de Hornes,	220
Herse,	121 399 428	De Hof,	167
les Langraves de Hesse,	427	Hotman,	59
Hesselin,	85	Du Houllay,	182
Heusen-stein,	58	Huart-de-grand-Riviere,	153
Heynitz,	109	Huaut de Montmagni,	175
le Duc de Saxe-Hildburg-		Hubert de Landrevilles,	129
hausen,	417	Huchet de la Bedoiere,	67
Histemair,		Huë,	47
Hirschfeld,	399 427	d'Humières,	60
Hirtsbach,	141	Hurault,	178
De Hodicq,	82		

J

Jacob,	94	Jaucourt,	124
Jacob,	142	De Jaucourt,	118
Jagerndorff,	405	Jérusalem,	107 275 388
La Jaille,	118		412 413
Jardelay,	129	Immenhausen,	206
De Jarente,	31	le Duc de l'Infantada,	77

TABLE DES NOMS.

Jainville ,	121	214	les Comtes d'Issembourg,	38
Joli ,		177	De l'Isle ,	89
Joly-Allery ,		42	De l'Isle de S. Aignan ,	84
Joiferand ,		81	l'Isle-Jourdain ,	81
Joubert ,		42	De l'Isle Marivault ,	73
De Jouffroy d'Uzelles ,			Isles de Kresbo &c d'Ab-	
<i>Arm. de l'Egl. de L. q.</i>	14		fore ,	435
Jour lefort ,		203	Iffoudun ,	97
Joyeuse ,		166	Julien ,	117
Ilanle ,	209	400	Juliers, 401 403 413 415 420	
Ilegi ,		182	Justi ,	14

K

K Aer ,		85	Kermornan ,	82
De Kaiffertal ,		101	Kerfanzon ,	199
Kawfungen ,		226	Kerven ,	97
Kerlec ,		51	Kippenheim ,	158
Keller ,		139	Kiow ,	408
Kelner ,		208	Klamstein ,	208
Kemmerer-von-dalburgk ,		44	Klufer ,	126
Kempley ,		213	Klufer ,	134
Kerandais ,		22	Knippinck ,	171
Kerchreac ,		158	Kolbsheim ,	191
Kergorlay ,		22	Kollere ,	226
Kergournadec ,		60	Kolles ,	83
Kergreac ,		155	Kosiel ,	139
Kerharo ,		142	Krumenaw ,	71
Kerjan ,		37	Kundiger ,	114
Kermassemant ,		209	Kunige ,	228

L

L Aon ,		188	De Laifier ,	78
Labadie ,		195	Lambert ,	41
Labenichker ,		193	De Lamet ,	83
Le Laboureur ,		182	Lamieres ,	29
Lecare ,		154	Lamoignon ,	32 62
Lahr ,		427	Lampardi ,	148

TABLE DES NOMS.

Landsberg en Oster-		Lickenstin ,	18
lande ,	415	Lieu-Dieu ,	39
Langeac ,	40	Limbeuf ,	210
Langen ,	213	De Limieu ,	165
Lanhore ,	41	Limoge , en Normandie ,	63
Lanorinski ,	112	Limoges ,	22
Lanschaden ,	209	Lindeczu-Lizana ,	227
De Lara ,	192	Liniaç ,	50
Larcher ,	85	Linibadi ,	74
Lascaris ,	80	Linſten ,	181
Laſtic ,	27	Lippe ,	72
Launay ,	49	Du Lis ,	194
Launoi ,	41	Listenois ,	125
Lauterback ,		le Duché de Lithuanie ,	127
Lauterberg ,	422	Des-Loges ,	102
Lauzon ,	163	Lombard ,	122
Lecheraine ,	79	la Lombardie ,	412
Legier ,	115	Lomonie ,	169
De Legne ,	185	les Comtes de Looz ,	
Lemps ,	122	Lorraine , 149 275 279	388
De Lens ,	120		413
Leneysen ,	149	Loſada ,	164
Leon ,	123	Loſpice ,	66
le Royaume de Leon ,	117	Loubens de Verdalle ,	132
	391	London ,	38
Lesbahi ,	144	Le Loup de Foix ,	132
Leschitz ,	206	Louvain ,	27
Lescot ,	143	Louvet ,	175
Lescun ,	41	Louviers ,	132
Lefdiguieres ,	69	De Luc-Fontenay ,	159
Leparée ,	62	Lucerne ,	437
Lelpinasse ,	50	Lucinge ,	41
De Lettang ,	111	la République de Luc-	
Levi-Mirepoix ,	42	que ,	458
Levi ,	294	Ludoviſio	100
De Levi , <i>Arm. de l'Eglise</i>		Luna ,	180
<i>de Lyon , q.</i>	3	Lunati ,	180
De Lezai de Matneſia , <i>Arm.</i>		Lupilles ,	59
<i>de l'Eglise de Lyon , q. 29</i>		Margraviat de la haute ,	85

T A B L E D E S N O M S .

Arbasse Lusace, 407	415	417	le Duc de Luynes & Ché-
Lusignan,	118	395	vreuse,
Luxen,		124	Lyobard,
Luxembourg,	124	277	la Ville de Lyon, 69
	279	396	Luyrieu,
De Luzac,		176	Du Lys,
Luzi,		209	Lyton,

M

M acedonia,	22	Mandy,	132
De Machault,	154	Maneville,	88
Machecon,	43	Manfredy,	84
Macon, en Auvergne,	78	Mannefer,	110
De Madron,	136	Marbeuf,	195
Madrotfchi,	193	Marc,	136
Magdebourg,	401	Marchins,	158
Burgraviat de Magde-		Marcilly,	38
bourg,	415	De Marcilly,	86
Magny,	38	La Marck,	71 402
Maignac,	39	Mardoigne,	82
Maillard,	106	La Mare,	30
De Maillé,	70	Margaillan,	197
Mailli,	210	Marguillet,	179
les aînés de Mailli,	219	Marigni,	37
Maillisy,	101	Marillac,	102
Des Maillots,	210	Morifot,	173
Le Maingre de Bouci-		Marqueron,	142
caut,	148	Mars,	49
Le Mairal	151	Marsant,	65
Maizieres,	27	Marschalek,	96
Malet,	33	Mateville,	62
la Ville de Malines,	55	Martin des Hurlières,	175
le Grand-Maitre de Malte,	433	Martin-Puylobier,	154
		Martotilde,	153
De Malvin de Montazer,		Martonville,	45
Archevêque de Lyon,		Mascranny,	10
(<i>Armor. de l'Egl. de Lyon.</i>)		Mascarel,	71
Mancini,	259	Massalieu,	22

TABLE DES NOMS.

La Mafferie ,	38	Meranie ,	218
Maffi ,	44	Merceret ,	155
Matherons ,	201	Mérion ,	95
Matignon ,	119	Merode ,	40
Maugis ,	170	Merville ,	60
Mauleon ,	117	Merville-Prelles ,	206
Maulnourry ,	132	Mesgrigny ,	118
Mauquenchy ,	90	Mestich ,	167
De Maure ,	278	Meulandt ,	122
Maureni ,	40	Meunsingen ,	227
Maurienne ,	396	De Meurs ,	27
De Mauvoisin ,	83	Meyrans ,	55
Mauger ,	155	Méyseria ;	28
Electorat de Mayence ,	413	Michaeli ,	107
Mayot ,	174	Michailles ,	180
Mazarin ,	44	Michal ,	150
Mazarini ,	281	Michelbourg ;	39
De Mazilles ,	213	Micheli ,	50
Mazurier ,	41	De Migieux ,	181
Le Mazurie ,	153	le Duché de Milan ,	25
Maupeou ,	145	163 176 178	412
De Meaupeou-d'Ableges ,	144	Milly ,	189
De Mcaux ,	189	Minden ,	402 405 406
Mecklenbourg ,	405	Minutolo ,	123
le Duc de Mecklenbourg-		Miolans ,	52
Schwerin	429	Mirabel ,	45
le Duc de Mecklenbourg-		Miraulmont ,	65
Strelitz ,	419	Mirebel , en Dauphiné ,	45
Mechlingen ,	430	De Miremont ,	74
La Meilleraye ,	101	Missirien ,	170
Meliorati ,	281	Margraviat de Misnie ,	415
Melun ,	104		417
Memptfcher ,	167	Moaledon ,	50
Mendoça-Bacza ,	215	le Duc de Modene ,	433
Mendorf ,	227	Principauté de Mœurs ,	420
Meneses ,	21	De Molan ,	121
De Meules ,	81	Molambay ,	198
De Menthon ,	76	Molembai ,	38
Meulent ,	125	Molon ,	50

TABLE DES NOMS.

Mombar ,	17	Montigni, en Normandie ,	54
le Prince de Monaco ,	433	Montigni ,	52
Monchen ,	109	De Mont-Luc ,	132
De Monchy ,	210	Montmiral ,	59
Moncornet ,	40	Montmorency ,	145
Mondoucet ,	88	De Montmorency ,	279
Monferrat ,	27	Montmorency-Beauffobre ,	32
Monfort ,	192	Montmorency-Laval ,	25 276
De Montjouvent , <i>Arm. de</i>		Montmorency-Luxembourg ,	89
<i>l'Egl. de Lyon , q.</i>	1	Montmorency-Montberon ,	212
Monloir ,	123	De Montmorillon , <i>Arm. de</i>	
Mont , en Lyonnais ,	50	<i>l'Egl. de Lyon , q.</i>	7
Montagne des Effards ,	149	De Montmorillon , <i>Arm. de</i>	
De Montagu, en Espagne ,	101	<i>l'Egl. de Lyon , q.</i>	12
De Montagu ,	125	De Montmorillon , <i>Arm. de</i>	
Montagu ,	53	<i>l'Egl. de Lyon , q.</i>	21
De Montaigu ,	179	Montolivet ,	171
Montaigu ,	183	Monteregnard ,	145
De Montaigu, en Dauphiné ,		Montrelais ,	42
	203	la branche de Mont-Revel ,	222
Montaigu ,	123	Montreuil ,	134
Montalais ,	95	Montreuil , en Bretagne ,	65
Montalier ,	40	Montrichar ,	30
Montault ,	181	Margraviat de Moravie ,	407
le Duc de Montbazon ,	275	Morainvilliers ,	104
Montbazon ,	117	Moreau ,	112
Montbeliard ,	425	Morelli ,	182
Montboucher du Bordage ,		Moreuil ,	121
	193	Morianes ,	43
Montconis ,	70	Morien ,	75
Montdragon ,	166	Morin ,	38
Montesquieu d'Artagnan ,		Mornay-Laferté ,	124
	102	Le Mort ,	201
Montferrand ,	50	Le Duc de Mortemar ,	278
Montferrat ,	396	Mosbach ,	143
Montfort, en Bretagne ,	85	La Mothe-Ferchaud ,	100
Mont-Gascon ,	27	La Mothe	
Monthausier ,	27		
De Montholon ,	137		

TABLE DES NOMS.

La Mothe en Vermandois,	22	Mozen,	193
De Moulins,	82	Muhlberg,	427
De Mouffy,	170	Mulhausen,	212
Mouffac,	28	Muncha,	112
Du Mouton,	238	la Ville de Munster,	206
De Mouy,	91	Murard,	74
De Moyeaville,	35	Mutischén,	212
Moyère,	213	Myr,	42

N

N Agrol,	76	Nicolas de Claye,	72
De Nagu,	63	Nidda,	399
Nani,	63	Nidda,	428
Nantouillet,	60	Nimits,	56
Naples,	106 388 412	le Duc de Noailles,	28
Nara,	103 179	Noé,	279
le Royaume de Navarre,	215 275 277	Nogaret,	62
Nedonchel,	29	Des Noiffettes,	176
Nérestang,	181	De Norfant,	175
De Neri,	130	Nompar de Caumont,	94
Nernier,	158	Normandie,	119
Neubourg,	53	Normanville,	87
Neadech,	103	Norvege,	398
le Duc de Nevers,	281	La Noue,	53
Neuf-Chatel,	74	Novogorod,	408
Neuhoter,	208	Nowigma,	193
Neydech,	160	De Nully, à Paris,	83
Nicolai,	130	Nuremberg,	404 408

O

O Berpuit,	86	d'Oliwa,	175
Oisy,	81	d'Oppede,	93
Oldembourg,	397	Otbée,	117
Oldenburg,	398	les Princes d'Orange,	206
Olier-Nointel,	174	d'Orgeoise,	171
Olivier-la-Chatagnerie,	82	Orgemont,	173

S 3

TABLE DES NOMS.

l'Empire d'Orient ,	408	d'Ornano ,	208
Comté d'Orlamunde ,	415	Oryot d'Aspremont, <i>Armor.</i>	
Orleans ,	221	de l'Egl. de Lyon , q.	22
Orleans-Angoulême ,	221	d'Osmont ,	156
Orleans-Longueville ,	223	Ostende ,	27
la branche d'Orleans ,	255	d'Osfun ,	133
Orleans ,	276	Ourciere ,	133
d'Orleans , Maison particu-		Overifel ,	436
liere ,	50	d'O-Verigni ,	137
d'Orn ,	103		

P

P Adoue ,	434	Pastcowitz ,	168
Paernon ,	21	Pathe ,	50
Pagni ,	30	Patornay ,	175
le Palatinat du Rhin ,	419	le Patrimoine de S. Pierre ,	
Palatinat ,	420		411
l'Electeur Palatin ,	169 420	Pergeufcker ,	56
le Prince Palatin Duc des		Du Perenno ,	173
deux Ponts ,	421	Perné , en Saintonge ,	82
le Prince Palatin Duc de		Perrin ,	145
Birkenfeld-Gelnhausen ,		Perrot ,	138
	421	Du Persil ,	70
De Paluau ,	51	Peruti ,	173
Pamphili ,	154	Petitepierre ,	46
Par ,	25	les Comtes de Pembrock ,	
Parades de l'Estang ,	118		222
Pardaillan ,	48	Pentzen ,	123
Paris ,	201 439	De Pernes d'Espinaç ,	82
Parise ,	161	Du Perray ,	183
Parifot-la-Valette	155	Du Perrier ,	170
Paviot ,	178	Du-Perron ,	209
le Duc de Parme ,	411	Peyrer ,	134
Parfay ,	118	Pfaten ,	110
Parthenai ,	81	Pfeil ,	134
Parthenay de Maillé ,	31	Phelippeaux ,	175
Paschal ,	138	De Phény ,	153
Passart ,	143	Pidouz ,	44

TABLE DES NOMS.

Pierre-vive ,	189	Popon ,	18
De Pierre de Bernis, <i>Armor.</i>		Porcar ,	61
<i>de l'Egl. de Lyon ; q.</i>	17	Porcelet ;	143
Pilles ,	196	Port ,	207
Pimentel ,	104	De la Porte ,	207
De Pingon, <i>Armor. de l'Egl.</i>		La Porte, en Dauphiné ,	30
<i>de Lyon , q.</i>	15	Porte Etend. de l'Emp.	423
Pinfon de la Martiniere ,	149	Portnav ,	207
Piolans ,	173	le Roi de Portugal ,	394
La Place-Fumechon ,	181	Pot de Rhodes ,	27
Du Planet ;	135	Potier de Gesvres ;	114
Plantey ,	29	Poulpry ,	142
Pleiffen ,	415	De Poyanne ;	149
Pleffis-les-brâi, sur Seine ,	38	La Poype , à Lyon ;	27
Plorec ,	60	La Poype S. Sulpis ;	117
Plocuc ,	54	Prandner ,	184
Plomet ,	17	le Duc de Praslin ;	282
Philippes de Poges ;	175	Du Prat ,	176
De Poictiers ,	64	Du Pré ,	74
De Poisieux ;	45	Des Prés de Montpesat ;	70
Poissy ,	62	Prevning ;	54
De Poix ,	156	Prevost ,	149
De Poix de Marecreux ,		Prevost, en Suisse ,	181
<i>Armor. de l'Egl. de L. q.</i>	29	Le Prévôt ; à Paris ;	32
Polani ;	16	Priefen ,	17 226
Polhein ,	53	Prieur de Chantelou ;	160
Polignac ,	50	Proser ;	208
Polly ,	44	Provenchere ;	81
le Roi de Pologne ,	395	Des Pruetz ,	186
Poméranie ,	401 404 406	Prully ,	148
De Pommereul ,	174	Prunelay ;	104
De Pons ,	73	le Roi de Prusse ;	401
De Pontac ,	185 205	La Presse ,	403
De Pontailles ,	117	Puget ,	133
Pontbriant ;	205	Pui-Paulin ,	21
De Pontevez ;	205	Pulcher-von-Rigers ;	18
Ponthieu ,	41	Puffay ,	163
Ponty ,	117	Putod ,	18
Popoleschi , à Florence ;	30	Puy-du-Fou ,	64

TABLE DES NOMS.

Q

Q Uayrel (de),	196	Quesnoy ,	60
La Queille ,	80	Quignones ,	60
Quelen ,	282	Quiqueron de Beaujeu ,	58
Quercy ,	205	Quintin Monfort ,	27.

R

R Abensteiner ,	191	La Renardiere ,	145
Rabiel ,	127	Renaud-Lallaing ,	105
Le Ragois ,	214	Renel ,	42
Raguenau ,	174	Principauté de Ratzeburg ,	429
Raguier ,	155	Revest ,	35
la République de Raguse ,	438	Reuport ,	54
Ratzebourg ,	405	De Rhetel ,	212
Rambures ,	38	Richebourg ,	54
Rancrolles ,	162	Richelieu ,	42
Randaw ,	35	le Duc de Richelieu ,	277
Raoul ,	159	Richemont ,	25
Rappach ,	29	Richer ,	207
Rappokstein ,	421	Rieux d'Acerac ,	64
Ratelwitz ,	213	Rindtorf ,	135
Ravensberg ,	402 416	Ripault ,	92
Raviel ,	29	La Riviere ,	31
Raux ,	40	La Riviere, en Normandie ,	37
Ray ,	189	Rivoire ,	185
Raimondy-d'Aubeterre ,	62	Rocci ,	174
Rebours ,	189	Rochas ,	84
Rechenberg ,	211	La Roche ,	147
Recourt, à Dijon ,	45	Rochebaron ,	180
De Refuge ,	163	Rocheboct ,	49
Regnauldin ,	155	Rochechouart ,	70 278
Reinach ,	168	La Rochedaim ,	143
Reinfein Blankenbourg ,	423	Rochefort ,	246
Remefort ,	189		

TABLE DES NOMS.

La Rochefoucaud,	52	Roquelaure,	217
le Duc de la Rochefoucaud,	278 283	Rosberg,	117
RocheGuyon,	42	Rosmadec,	49
Rochette,	217	Rosheim,	95
La Rocque, en Normandie,	38	De Rostaing,	212
Rocquefeuille des deux Vier-		Rostaing,	117
ges,	109	Rosternam,	38
La Rocquette,	49	Rostock,	405
Rocourt,	52	Roten,	111
Rodes,	105	Roubaix,	27
Rodigine,	435	La Rovere,	81
Rœteln,	427	la Ville de Rouen,	138
Rogier de la Ville,	206	Rougemont,	117
Rohan,	63	Rouffel-Medavi,	150
le Duc de Rohan-Rohan,	281	De Rouvray,	179
Rohan,	276 278	Rouville,	158
le Duc de Rohan-Chabot,	277	Roi-Noniteau,	81
Rohemhild,	418	De Royer,	190
Le Roi, en Bourgogne,	16	Rozier, en Fores.,	42
Rollaincourt,	210	Ruault,	50
Des Rollands,	100	Ruays,	38
Rollat,	38	Rubar,	84
Ramieu,	192	Rubis,	189
Romeu,	215	De Ruddere,	210
Romeu, en Arragon,	75	La Rue,	38
Roncherolles,	37	Ruel,	149
Ronquerolles,	162	Ruesdorf,	100
		Rupen,	403
		l'Empereur des Russes,	408
		la Russie,	408
		Rusticuli,	168

S

Sable (la),	168	Saguiet,	112
Sabran,	117	Saintonge,	182
Sachet,	17	le Duc de S. Aignan,	279
Saconnay,	121	S. Amand,	52

Ss iij

TABLE DES NOMS.

S. Amadour	132	S. Simon,	80
S. Amour,	29	S. Valeri,	60
S. André,	30	S. Yon,	216
De S. Anthost,	72	Sala,	112
De S. Aulbin de Saligny,		La Salle, en Poitou,	65
<i>Armor. de l'Egl. de L. q. 2</i>		La Salle, en Auvergne,	203
De S. Aulbin de Saligny,		La Salle, en Bourbonnois,	32
<i>Armor. de l'Egl. de L. q. 6</i>		Saleneuve,	50
S. Baufan,	103	Salern,	207
S. Cheron,	278	Saliceta,	88
S. Cheron,	212	Saligdon,	94
S. Clar,	216	Salmes,	152
De S. Cyr,	95	Salyaing,	35
S. Didier,	99	Saluces,	27
S. Felici,	150	Samay, dans le Maine,	65
S. Felix,	130	Sanglier,	144
S. Fontaine,	53	Sapin,	170
S. Fuscien,	187	le Roi de Sardaigne,	395
S. Gelais,	59	Sardaigne,	398
S. Georges,	30 42	Saresbery,	124
S. Gobert,	85	De Sartine,	152
S. Han,	96	Sassé	114
De S. Hermine,	22	Satelin,	198
S. Julien,	137	Saturnini,	166
S. Marcel,	42	Saubourg,	99
la République de S. Marin,	438	Saumaïse,	95
		Savonieres,	89
De Ste. Marthe,	63	Savoie,	30 279 396
S. Martin,	106	Savoie-Villards,	80
Ste. Maure,	27	Saxe,	51
S. Mauris,	69	Electeur de Saxe,	414
S. Paul de Ricaut,	151	Duché de Saxe,	414
De S. Pern,	66	Palatinat de Saxe,	415 416
De S. Pierre,	167	Saxe moderne,	396
S. Pons de Thomieres,	170	le Duc de Saxe Cobourg,	417
S. Priest,	103		417
S. Seine,	47	le Duc de Saxe Gotha,	417
S. Severin,	275	le Duc de Saxe Meinungen,	417
S. Severin,	27		417

TABLE DES NOMS.

le Duc de Saxe-Weimar ,		De Sens de Folleville ,	187
	417	Sernai ,	131
le Comté de Sayn ,	418	La Sefquiere ,	166
Scaden ,	197	De Seve, Baron de Flécheres,	98
Scarron ,	76		98
Scepaux ,	22	Severat ,	50
Schaffoufe ,	137 437	De Seyturier ,	213
Schaumburg ,	399 428	Shwet ,	405
Schelen ,	212	Siberie ,	409
Schelmen ,	196	le Roi des deux Siciles,	393
Schencken ,	146	Sicile ,	391 412
Schellemdorf ,	45	Signi ,	152
Schefnaye ,	64	Sigongné ,	87
Schlanwiths ,	144	Sigriftlin ,	114
Schlufelberg ,	216	Siléfie ,	407
Schomberg de Metola ,	127	Simiane ,	106
Schonfeldt ,	56	Sirdey ,	139
Schwerin ,	405 406	Selevie ,	118
Schwiebus ,	402	Slefvic ,	398
Schurftab ,	184	Slon ,	128
Schwitz ,	437	Soderini ,	143
Scindel ,	103	Soldanery ,	22
Scomberg ,	121	Soldati ,	196
Scombourg ,	53	Solages ,	178
De Scoti ,	36	Soleurre ,	437
Sculemberg ,	69	Solis ,	178
Seyboldsdorf ,	228	De Sommièvre ,	142
Sechelles ,	60	Souabe ,	412
Seckendorf ,	171	Souvin ,	81
Le Sénéchal ,	63	Souvré de Courtenvaux ,	42
Ségoing ,	152	Souyneret ,	64
Seguier ,	138	le bas Comté de Spanheim ,	421 426
Semicourt ,	27		426
Sémur ,	41	Spanheim, en Flandres ,	60
Senet ,	124	Stainville, en Lorraine ,	82
Senitz ,	169	Stainville ,	282
Senemont ,	133	Stampa ,	206
De Senneret ,	137	Standley ,	142
Senneton-la Verriere ,	141	Stangen ,	134

TABLES DES NOMS.

Stapleton ,	195	Styrie ,	167
Stargard ,	402 403	Sublet de Royers ,	44
Stargard ,	406	Suede ,	188 398 399
Sterneck ,	74	Roi de Suede ,	399
Stens ,	97	Sueting ,	209
Stetin ,	401	Suffolk ,	39
Stetin ,	404	les treize Cantons Suisses ,	437
Stormarie ,	398	le Duc de Sulli ,	276
Robert Stuart ,	91	De Suramont ,	196
Jean Stuart ,	191	Surian ,	220
Stumpfen ,	172	Les puinés de Surian ,	220
Stermb ,	113	Sutlon ,	224
Sturmen ,	46	Swienezic ,	85
Strachuvitz ,	160	Switz ,	102
Strozzi ,	180		

T

T Agliavia ,	170	Du Terrail ,	45
Taillebourg ,	51	Texier ,	130
Talaru ,	29	De Théé ,	61
Talbot ,	123	Thermes ,	115
De Talhouet ,	174	De Thesur ,	92
Tallard-Hofung ,	80	De Thévalle ,	89
Tanberg ,	228	De Thiard-de-Bissy ,	160
Tarle ,	226	Thibouff ,	164
Tarques ,	39	Thieuville ,	79
la Marche de Tarvis ,	234	De Thierry ,	130
Tavannes ,	119	De Thoisy ,	174
Taxis ,	146	De Thomas de la Valette ,	86
Tech ,	62	Thomas d'Embry ,	78
Teck ,	425	Thomassin ,	89
De Teligni ,	35	Thomassin , en Provence ,	18
Telles de Meneses ,	215	De Thorigny ,	179
Le Tellier ,	164	De Thou ,	161
Téméricourt ,	42	Thouars ,	35 32 276
Tenarre ,	42	Du Tillet ,	81
Tende ,	27	Thumeri ,	178
Ternier ,	40	Langraviat de Thuringe ,	414

TABLE DES NOMS.

Palatinat de Thuringe ,	415	La Tour-Maubourg ,	145
Tiercelin ,	47	La Tour-Montbelet ,	203
Tignonville ,	64	Tournebu ,	29
De Tigny ,	86	Tourteville ,	204
Tingry ,	136	De Tourville ,	113
Tocquet ,	95	Touftain ,	192
Tolede ,	188	Tranchemet ,	184
De Tolede ,	98	Treana ,	63
Tollinger ,	155	La Tremoille ,	24
Tonna en Gleichen ,	418	le Duc de la Tremoille ,	276
Tonnerre ,	28	le Duc de Tresmes ,	279
Tornaboni ,	122	De Tresco ,	190
Torsy ,	40	la ville de Treves ,	109
Torta	171	Tricastel ,	216
le Grand Duc de Toscane ,	413	Trivulce ,	59
Grand Duché de Toscane ,	275 413	Troutbeck ,	159
Touard ,	77	Le Trouvé ,	112
Touchard ,	209	Trudaine ,	143
La Touche ,	64	Tschetschke ,	87
La Touche, en Bretagne ,	117	Tudert ,	61
Toulangeon ,	278	De Tulles ,	162
Toulouse ,	84	Tunital ,	194
La Tour, en Xaintonge ,	199	Turenne ,	54 277
La Tour ,	277	Turin ,	103
La Tour-du-Pin ,	208	Turpain ,	62
La Tour-Gouvernet ,	203	Turpain de Criffé ,	62
		l'Empereur de Turquie ,	410
		Tuffé ,	47

V

V Ache (la) du Sauffay ,	135	le Duc de Valentinois ,	285
Vachon ,	135	Valerani ,	71
Vaillant de Guelis ,	201	Valhaufferin ,	140
La Vairie ,	64	le Duc de la Valiere ,	282
Vaise ,	65	De Valles ,	141
Du Val ,	29	Vallin ,	76
Valence, Royaume ,	296	Valon ,	139
		Vandalie ,	401

T A B L E D E S N O M S .

Vandales ,	405	Verfe ,	170
Ancien Royaume des Van-		Vertaing ,	43
dales ,	398	Verteuil , à Bordeaux ,	16
Vannelat ,	160	Verthamont ,	117
Varenes ,	211	Verthon ,	161
Vatteville ,	156	Vervins ,	166
Vauban ,	94	Vestphalie ,	414
Vaubecour-Nettancourt ,	31	Vialard ,	84
Vauxbois-Dupin ,	122	De Vic ,	114
Vaucler ,	156	Vicentz ,	434
Vaudetar de Perfan ,	50	De Vienne ,	141
Vaudrey ,	58	De Vielle-Maison ,	205
Vaudemont ,	52	De la Vieuville ,	172
Vauglas ,	82	Vigier ,	181
Vaugrigneuse ,	30	Vignacourt ,	177
le Duc de la Vauguion ,	282	Vignori ,	48
Vautravers ,	50	Vignerot ,	282
Vauvreday ,	62	le Duc de Villars ,	198 280
De Vaux ,	185	Villars , en Bresse ,	52
De Vaux , en Bourgogne ,	190	Ville ,	162
Uchi ,	22	De Villeblanche ,	97
Vela-Rodriguez ,	84	Villebranche ,	159
Comté de Veldentz ,	420 421	Villefargeau ,	69
Venasque ,	84	La Villeleon ,	170
Du Vendel ,	198	Ville-neuve ,	62
Vendosme ancien ,	23 279	Villeneuve , en Limoufin ,	82
Venet ,	95	De Villeneuve ,	197
la République de Venise ,		Villeprouvé ,	76
	434	Villequier ,	82 280
Ventadour ,	60	Villeroi ,	94 278
Ventis ,	60	Villery ,	27
De Vera ,	22	Villiers ,	50
Verjon ,	27	Villiers-l'Isle-Adam ,	113
Vermandois ,	60	Villon , en Mâconnois ,	31
les Comtes de Vermandois ,		De Vinghe ,	144
	218	Vintimille ,	27
Verone ,	434	De Vion ,	146
Verospio ,	130	Vion-d'Oinville ,	96
Vers , en Franche-Comté ,	31	Virieu ,	199

T A B L E D E S N O M M S.

Viry ,	86	Uretieres ,	98
De Vichi ,	22	d'Urfée ,	27
Vifemalt ,	93	Des Urfins ,	69
Viffac ,	40	Ury ,	136 437
Du Vivier de Lanfac ,		Ufedon ,	402
<i>Arm. de l'Egl. de L. q.</i>	11	Ufenberg ,	426
Vivonne ,	27	Ufez ,	41
Underwalde ,	437	le Duc d'Uzes ,	274
Volerot ,	156	Utrecht ,	436
Vraurin ,	36		

W

W Aibling ,	143	Weyer ,	153
Walderfée ,	430	Willerval ,	22
Waldstein ,	122	Wilfdimerie ,	409
Walen ,	103	Windifchgräts ,	227
Walliopi ,	78	le Duc de Wirtemberg-	
Walther-Nieuburg ,	431	Oels ,	425
Warmfдорff ,	430	le Duc de Wirtemberg-	
Wehren ,	41	Stuttgard ,	425
Wecheimer ,	101	Wisbecker ,	227
Weiffen ,	168	Witgenftein ,	418
Wendecks ,	29	Witzendorf ,	215
Principauté de Wenden ,	429	De Wodode ,	126
Wenger ,	167	Wolgast ,	402
Werdenberg ,	432	De Woode ,	186
Werderen ,	127	Woodville en Angleterre ,	28
Westfrife ,	67	Woodville ,	227
Wefthausen ,	56	De Wornes ,	31
Weyers ,	86		

X

X Aintrailles ,	31	Ximenes ,	60
------------------------	----	-----------	----

TABLE DES NOMS

Y

Y Atton ,	227	d'Yonne ,	17
De Ystinger ,	171	Yver ,	41

Z

Z Andt ,	18	Zirn ,	100
Zante ,	435	Zobel ,	128
Zeeland ,	436	Zollern ,	402
Zephalonie ,	435	Zoihs ,	101
Ziani ,	41	Zug ,	437
Ziegenhain ,	399 427	Zurich ,	15 437
Die Ziegler ,	71	Zurphen ,	428
Zirshaw ,	180		

Fin de la Table.

PRIVILÈGE GÉNÉRAL.

N^o. 376.

LOUIS, PAR LA GRACE DE DIEU, ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : A nos amés & féaux Conseillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Baillifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra : SALUT. Notre Amé BRUYER PONTIUS, Libraire à Lyon, Nous a fait exposer qu'il désireroit faire réimprimer & donner au Public une *Méthode du Blason*, par le Pere MENESTRIER, s'il Nous plaifoit lui accorder nos Lettres de renouvellement de Privilège pour ces nécessaires. A ces CAUSES, voulant favorablement traiter l'Exposant, Nous lui avons permis & permettons par ces Présentes, de faire imprimer ledit ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le vendre, faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le temps de six années consécutives, à compter du jour de la date des Présentes. Faisons défenses à tous Imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangere dans aucun lieu de notre obéissance, comme aussi d'imprimer, ou faire imprimer, vendre, faire vendre, débiter, ni contrefaire ledit ouvrage, ni d'en faire aucun extrait sous quelque prétexte que ce puisse être, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de trois mille livres d'amende contre chacun des contrevenans, dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, & l'autre tiers audit Exposant, ou à celui qui aura droit de lui, & de tous dépens, dommages & intérêts ; à la charge que ces Présentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles ; que l'impression dudit ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en beau papier & beaux caracteres, conformément aux Réglemens de la Librairie, & notamment à celui du dix Avril mil sept cent vingt-cinq, à peine de déchéance du présent Privilège ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit ouvrage, sera remis dans le même état où l'approbation y aura été donnée, es mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier, Garde des Sceaux de France, le sieur DE MAUPROU ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique, un dans celle de notre Château du Louvre, & un dans celle dudit sieur DE MAUPROU : le tout à peine de nullité des Présentes ; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir

ledit Exposant & ses ayans causes, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie des Présentes, qui sera imprimée tout au long, au commencement ou à la fin dudit ouvrage, soit tenue pour dûment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos ames & feaux Conseillers, Secrétaires, foi soit ajoutée comme à l'original. **COMMANDEONS** au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis, de faire pour l'exécution d'icelles, tous actes requis & nécessaires, sans demander autre permission, & nonobstant clameur de Haro, Charte Normande & Lettres à ce contraires. Car tel est notre plaisir. Donné à Paris le mercredi quinziesme jour du mois de Mars, l'an de grace mil sept cent soixante-neuf, & de notre Règne le cinquante-quatrieme. Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

*Réglé sur le Réglé XVII, de la Chambre Royale
& Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris ;
No. 376, fol. 657, conformément au Réglé de 1723.
A Paris ce 28 Avril 1769.*

DELORMEL, Adjoint.

10

